

# **L'EMPIRE BYZANTIN ET LA MONARCHIE FRANQUE**

**PAR AMÉDÉE GASQUET**

*Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.*

PARIS - HACHETTE ET Cie - 1888



## PRÉFACE.

### INTRODUCTION. — L'EMPIRE GREC ET LES BARBARES.

I. — Le transfert de l'empire à Byzance. — II. L'empereur grec. — III. Le nouvel empire. — IV. Le monde barbare. — V. La propagande chrétienne. — VI. Les barbares à Byzance.

### CHAPITRE PREMIER. — L'EMPIRE ROMAIN ET LES ORIGINES DE LA MONARCHIE FRANQUE.

I. — La Gaule au Ve siècle. — II. Childéric. — III. Clovis. — IV. Les titres byzantins des rois francs.

### CHAPITRE II. — LES SUCCESSEURS DE CLOVIS ET LES EMPEREURS DE BYZANCE.

I. — Justinien et Théodebert. — II. Les monnaies de Théodebert et le monnayage mérovingien. — III. Childebert Ier. — IV. L'empereur Maurice et l'aventure de Gondowald. — V. Childebert II et l'empereur Maurice. — VI. Dagobert et Héraclius.

### CHAPITRE III. — LE ROYAUME LOMBARDE.

I. Établissement des Lombards en Italie. — II. Luitprand et Charles Martel. — III. Astolphe et Pépin le Bref. — IV. Didier et Charlemagne.

### CHAPITRE IV. — CHARLEMAGNE ET L'IMPÉRATRICE IRÈNE.

I. — Les fiançailles de Rothrude. — II. Convocation du 2e concile de Nicée. — III. Rupture d'Irène et de Charlemagne. — IV. Le concile de Francfort-sur-le-Mein. — V. Le couronnement de Charlemagne et le projet de mariage avec Irène.

### CHAPITRE V. — L'ALLIANCE GRECQUE.

I. — L'empereur Nicéphore. — II. Le pacte d'alliance. — III. — L'empereur Louis le Pieux.

### CHAPITRE VI. — L'EMPEREUR LOUIS II.

I. Le royaume d'Italie. — II. Le pape Nicolas Ier et le patriarche Photius. — III. La conspiration de l'épiscopat d'Occident. — IV. Le pape Adrien II et l'empereur Basile. — V. Les deux empereurs Louis II et Basile.

### CHAPITRE VII. — JEAN VIII ET LA FIN DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

I. La donation de Charles le Chauve. — II. La vacance de l'empire. — III. Jean VIII et l'empereur Basile.



# PRÉFACE

Depuis quelques années, les recherches des érudits, en France comme en Allemagne, se sont portées avec une faveur et une prédilection particulières sur le problème des origines communes de leur histoire nationale. Il est impossible en effet de comprendre le véritable esprit des institutions du moyen âge, si l'on n'a fait une étude attentive des germes mêmes d'où ces institutions sont sorties par un développement naturel et logique. Des maîtres éminents, à qui nous devons le renouveau d'activité imprimé aux sciences historiques en France, MM. Fustel de Coulanges, Monod, Lavis, J. Havet, d'autres encore, ont repris, dans de scrupuleuses analyses de détail, l'examen de questions que les synthèses précipitées de quelques-uns de leurs devanciers se flattaient d'avoir résolues. De l'autre côté du Rhin, Waitz et les disciples qui se réclament de lui, ont poussé dans la même direction l'esprit d'investigation minutieuse et patiente, qui est l'honneur de la science allemande.

A cette enquête, nous avons entrepris, dans la mesure modeste de nos forces, d'apporter notre contribution. Il nous a paru intéressant, dans cette série d'*Études byzantines*, de reconstituer la suite des relations diplomatiques qui ont uni, pendant des siècles encore après la chute de l'empire d'Occident, la Gaule franque au vieil empire romain, dont elle vécut séparée. On se fait d'ordinaire de la nature de ces relations et de leur durée une idée assez confuse et par là même assez fautive. On admet volontiers que dans les mœurs, la langue, les arts, l'influence romaine, affaiblie d'âge en âge, a continué longtemps à survivre à la domination directe de Rome. Mais il semble que, l'empire disparu en Occident, tout lien politique ait été rompu brusquement entre l'ancienne province des Gaules et la métropole impériale, et que les royaumes barbares, aient vécu, dans leurs nouvelles frontières, d'une vie autonome et indépendante, à l'abri de toute revendication, affranchis de toute subordination et même de tout contact.

On oublie que le vieil empire, fondé par Auguste, ne disparut pas avec Augustule, et que l'initiative des chefs barbares, qui dominaient en Italie, fit seulement cesser la séparation du monde romain en deux obédiences. Le régime de l'unanimité fut détruit, mais au profit de l'unité de l'empire, qui n'eut plus désormais qu'une capitale, Constantinople. Sans doute Odoacre, en renvoyant à Zénon les insignes impériaux, prétendait travailler à l'édifice de sa grandeur personnelle beaucoup plus qu'à l'extension de la puissance des Césars byzantins. Toutefois son usurpation déguisée respecta les formes traditionnelles ; il ne songea pas un moment à se soustraire à la suprématie de l'empereur, à qui il réclamait le titre de patrice. Les autres chefs barbares établis en Gaule suivirent son exemple. Dégagés de toute subordination à l'égard du patrice italien, ils se rattachèrent directement à Constantinople. A ce changement d'obéissance ils gagnèrent une large indépendance. Ils s'avouèrent des vassaux et cessèrent d'être des sujets. Ils acceptèrent les titres des dignités byzantines ; mais l'octroi de ces titres ne modifiait en rien leurs droits à exiger une entière soumission des populations de langue romaine. Celles-ci au contraire acceptèrent plus volontiers la domination d'un dignitaire romain que celle d'un roi barbare qui ne se fût réclamé que du droit brutal de la conquête. Ce compromis, dont l'étrangeté

contrarie nos habitudes de netteté et de précision, était alors commandé par d'impérieuses nécessités ; il était imposé par la tradition, consacré par les protocoles de chancellerie ; il ménageait habilement la transition entre le régime de la domination directe de l'empereur et la pleine indépendance des souverains barbares. Pas un d'entre eux, qu'il fût Franc, Burgonde, Goth ou Lombard, ne songea tout d'abord à s'y soustraire ; tous s'empressèrent de se rattacher à l'unité romaine. L'histoire, pas plus que la nature, ne procède par sauts brusques ; le temps est l'auxiliaire indispensable à la création des nouvelles formes physiologiques, comme à celle des nouvelles conceptions de gouvernement parmi les hommes.

L'empire du reste ne laissa jamais protester ses droits sur ses anciennes provinces ; il ne perdit aucune occasion d'en renouveler l'expression et même de les faire revivre, aux dépens des détenteurs provisoires de ces territoires. Il ne cessa de considérer les royaumes barbares comme des États vassaux, sur lesquels s'exerçait sa suzeraineté ; suzeraineté peu gênante, il est vrai, tout idéale et théorique, en ce qui concerne la Gaule et l'Espagne, et qui s'exprimait par les formules de chancellerie en usage à la cour impériale et dans les cours des princes barbares. A cet égard, l'empire chrétien de Byzance se montra d'un formalisme plus rigoureux encore que l'empire païen de Rome. Par définition l'empire est universel, comme le royaume de Dieu, dont il reproduit l'image ; il s'étend à tous les peuples qui ont reçu et doivent recevoir l'Évangile. Toute conversion nouvelle implique une annexion politique. Empire et christianisme semblent aux contemporains deux termes corrélatifs, unis par une connexion nécessaire ; à l'un comme à l'autre est promise la domination universelle.

De ce dogme politique le clergé d'Orient et celui d'Occident se montrèrent les gardiens et les défenseurs intéressés. C'est par l'Église que se conserva, au sein des sociétés barbares, la tradition de l'unité et de la pérennité de l'empire. La suprématie religieuse de l'évêque de Rome sur tous les fidèles fut conçue à l'image et d'après le type de la suprématie politique de l'autocrate de Byzance. Dans l'intérêt de leur propre autorité, les papes s'efforcèrent de maintenir l'harmonie et l'unité entre les divers membres de la république. L'unité politique leur parut longtemps la condition essentielle et la meilleure garantie de l'unité religieuse. A ce point de vue, la correspondance des papes avec les souverains lombards, francs et wisigoths fournit les renseignements les plus précieux.

C'est le divorce religieux qui conduisit insensiblement les esprits à l'idée d'un divorce politique. Cette évolution très lente prit, au VIII<sup>e</sup> siècle, la forme d'une protestation de la conscience. L'histoire est longue des querelles qui divisèrent, avant le schisme définitif, Rome et Byzance, le pape et l'empereur. Dans ces querelles, c'est la question de la suprématie spirituelle qui fut continuellement enjeu. Les Césars prétendaient à cette maîtrise comme conjointement unie à la suprématie politique ; ils revendiquaient l'union en leur personne des pouvoirs de l'Église et de ceux de l'État. Les Allemands ont imaginé un terme commode pour exprimer le caractère double de cette puissance : le Césaro-papisme. Les pontifes de Rome résistèrent à ces empiétements avec une patience méritoire. Mais enfin le danger de l'orthodoxie, menacée par les empereurs iconoclastes, leur fournit l'occasion de s'émanciper de la tutelle impériale. Ils se tournèrent vers les princes francs et leur facilitèrent, en échange de leur patronage, l'usurpation de l'autorité royale ; par l'octroi du titre de patrices, ils les constituèrent les protecteurs nés du Saint-Siège. A cette alliance furent sacrifiés les Lombards, qui semblaient par situation prédestinés au rôle dont s'emparèrent

les Francs, mais dont la politique réaliste n'avait d'autre visée que la domination de l'Italie par l'exclusion des Byzantins et la subordination du pouvoir pontifical.

Leur docilité à l'égard de la curie romaine et la force de leurs armes avaient valu aux princes de la famille de Charles-Martel la royauté, puis l'empire. Le couronnement de Charlemagne par le pape Léon III consacra le triomphe de cette politique d'alliance. Toutefois bien des historiens se sont mépris sur le sens et la portée véritable de cet événement. Ce fut à coup sûr une grande nouveauté que le relèvement du titre impérial par le chef d'une des nations barbares de l'Occident. Mais croire que, par le couronnement de l'an 800, un empire nouveau fût fondé en antagonisme avec l'empire d'Orient, si bien que l'unité du monde chrétien dût en paraître détruit, c'est prêter aux hommes du IXe siècle des intentions et des idées politiques dont ils étaient fort éloignés et dont il n'existe trace dans aucun document contemporain. Le principe de l'unité de l'empire ne fut pas un instant mis en question. Charlemagne prit le titre d'empereur, parce qu'il considéra le trône comme vacant depuis la mort du fils et du pupille de l'impératrice Irène. Quand il s'aperçut de la solidité de la domination d'Irène à Constantinople, il s'arrêta à la pensée d'un mariage avec la vieille souveraine, qui eût confondu sur leurs têtes les droits de l'Orient et de l'Occident. Mais lorsqu'Irène eut été détrônée par l'empereur Nicéphore, il fallut, pour sauvegarder le principe de l'unité, aviser à une autre combinaison, qu'imagina Charlemagne et qu'il mit dix années à faire aboutir. Telle est l'origine de ce pacte de fraternité conclu entre les deux Césars, sous le patronage de l'Église romaine, et qui fit revivre l'unanimité abolie depuis quatre siècles, sous une forme légèrement modifiée. L'empire, comme aux temps des successeurs de Théodose, fut un en deux personnes. Mais cette unité eut désormais pour base et pour support l'orthodoxie chrétienne représentée par l'évêque de Rome ; pour employer le langage du temps, les deux empereurs furent unis en Dieu et en son Église par des liens de charité et d'amour.

Cette conception mystique du nouvel empire ne survécut pas un siècle à Charlemagne. Elle devait après lui se heurter à un double écueil. Tant que dura la puissance des Francs, les souverains de Byzance, affaiblis d'ailleurs par les attaques successives et souvent simultanées des Bulgares et des Arabes, respectèrent l'œuvre du grand fondateur barbare ; dès que tomba cette puissance, ils ne songèrent plus qu'à rompre le pacte de fraternité qu'ils avaient subi plus qu'ils ne l'avaient accepté. Sous le principat glorieux de Basile le Macédonien, ils dénoncèrent hardiment le pacte de 812, et le titulaire d'Occident se sentait trop faible pour relever autrement cette injure que par des protestations diplomatiques.

Une autre condition n'était pas moins nécessaire à la stabilité de l'œuvre de Charlemagne : l'union de l'Orient et de l'Occident sur le terrain de l'orthodoxie et par suite la reconnaissance de la primatie du siège de Rome sur les autres patriarchats. Sur ce point encore l'entente devint impossible. La querelle toujours pendante entre les deux Églises de Rome et de Byzance s'exaspéra brusquement, lorsque s'assirent suites deux sièges rivaux le pape Nicolas Ier et le patriarche Photius : le premier, qui tenta de détruire l'indépendance des Églises nationales au profit de la domination réelle du Saint-Siège ; le second, qui trouva la formule définitive du schisme oriental et sut intéresser à sa querelle les prétentions séculaires des Césars de Byzance à la direction spirituelle de la chrétienté. L'impuissance vaniteuse de Charles le Chauve, la duplicité brouillonne du pape Jean VIII servirent heureusement les ambitions de Basile et de Photius. L'unité religieuse fut rompue par le schisme, en même temps que l'unité

politique par la ruine de l'empire carolingien. L'Orient et l'Occident, affranchis désormais de toute communauté d'intérêts, vécurent à part l'un de l'autre, sans contact sensible et continu, sans influence réciproque, jusqu'à l'époque des croisades. L'Occident s'absorba dans son évolution pénible vers la forme féodale ; la papauté put préluder à la réalisation de ses gigantesques ambitions. Quant aux Césars byzantins, unissant leurs destinées à celles de leur Église, leur activité se tourna presque exclusivement vers le monde slave et musulman. Mais quoique plus désintéressés que par le passé de la politique des États de l'Occident, ils continuèrent à se proclamer les seuls héritiers légitimes d'Auguste et de Constantin et ils restèrent enfermés dans leurs droits, comme en une forteresse inaccessible.

C'est donc l'histoire de l'idée impériale, héritée de Rome et modifiée par le christianisme, que nous avons suivie dans son évolution, à travers cinq des siècles les plus obscurs et les plus imparfaitement connus de notre histoire. Cette donnée forme le lien de ces études, qui mettent en présence, unies dans une action commune, les trois grandes puissances du premier moyen âge, l'empire byzantin, la papauté et la monarchie franque. Il nous a paru que, pour être complète et éclairée de son jour véritable, l'histoire de nos deux premières dynasties nationales ne pouvait se séparer de l'histoire de Byzance. Il est telles de ses parties, comme l'établissement des Francs en Gaule, l'intervention franque en Italie, le couronnement de Charlemagne, dont le sens nous échappe entièrement, si nous ignorons la valeur et la portée des prétentions des Césars orientaux, l'œuvre de leur diplomatie, leur participation à ces événements et la grande place qu'ils occupaient encore dans l'imagination des contemporains. Par là nous croyons, en publiant ce livre, avoir servi modestement la cause des études historiques et modifié, par quelques points, des idées ou trop vagues, ou décidément erronées.

A. Gasquet.

Janvier 1888.



# INTRODUCTION

## L'EMPIRE GREC ET LES BARBARES

### I. — LE TRANSFERT DE L'EMPIRE À BYZANCE.

Le transfert de la capitale du monde, de Rome à Byzance, marque une date critique dans l'histoire de cet empire romain fondé par Auguste, et qui ne devait succomber sous les coups des musulmans qu'après quatorze siècles d'existence. Cet événement, qui nous semble, à distance, si décisif, qui nous apparaît comme le signe visible de l'évolution mystérieuse accomplie dans les consciences au IV<sup>e</sup> siècle et de la rupture avec les traditions du passé, ne s'imposa pas à l'esprit des contemporains avec cette netteté et cette évidence. D'autres empereurs avaient habitué le monde romain à cette idée, que les destinées de l'empire n'étaient pas attachées au séjour dans la ville de Romulus et d'Auguste. Trêves, Sirmium, Nicomédie, d'autres villes encore avaient abrité la fortune des Césars, successeurs de Dioclétien. Pourquoi n'en serait-il pas de Byzance comme de ces capitales de passage, nées d'un caprice des souverains ou de nécessités stratégiques qui tenaient au péril d'un moment ?

Ce qui fit la fortune durable de la capitale de Constantin, ce fut d'abord l'excellence de sa situation, puis la coïncidence de sa fondation avec l'adoption, par les Césars, de la religion chrétienne.

On a tout dit sur les merveilleux avantages de l'emplacement de Byzance. Encore aujourd'hui, les privilèges exceptionnels de cet emplacement en font le point de mire des visées de la politique européenne, l'objet des convoitises rivales des grandes puissances de l'Occident, comme si l'empire du monde y demeurait encore attaché. Bien avant Constantin, les empereurs avaient recherché une capitale moins excentrique que Rome, plus à portée des extrémités de l'empire que leur devoir était surtout de défendre. Rome commandait naturellement à l'Italie, aux peuples délimités par le grand amphithéâtre des Alpes, à la rigueur à toutes les contrées de l'Occident ; elle n'était plus le centre du monde conquis par les aigles romaines ; son action ne pouvait se faire sentir qu'affaiblie sur les bords de l'Euphrate ou du Nil, dans les montagnes de l'Ibérie et de l'Arménie. Au IV<sup>e</sup> siècle, du reste, l'effort de la puissance romaine n'avait plus à se porter de préférence contre les tribus qui s'agitaient de l'autre côté du Rhin et du Danube ; Constantin, qui, de même que son père Constance, avait vécu la plus grande partie de sa carrière en Gaule, savait à quoi s'en tenir sur les dispositions et les ressources de la Germanie. Il ignorait les orages et les tempêtes qui devaient se déchaîner de ce côté sur l'empire. Il lui semblait qu'un bon lieutenant, assisté de

quelques légions, suffirait toujours à tenir en respect les incursions tumultueuses, les cohues indisciplinées, vomies périodiquement par les forêts Hercynienne et Carbonaire. Contre elles, le Rhin paraissait une barrière à peu près infranchissable, et derrière le Rhin s'étendait, comme base d'opération et de recrutement, la Gaule, c'est-à-dire la province la plus profondément romanisée, la plus intimement liée par ses intérêts et sa civilisation à la fortune de Rome, la plus militaire, au témoignage d'Ammien Marcellin, par les instincts belliqueux de son sang et de sa race. La frontière d'Orient était loin d'offrir les mêmes garanties de solidité. De ce côté, la guerre était en permanence, guerre savante et dangereuse, qui dévorait les meilleurs généraux et les meilleures troupes de l'empire, depuis que s'était fondée et organisée la monarchie des Sassanides, portée au plus haut degré de puissance par Sapor II, le contemporain de Constantin et de Julien. Cette monarchie ne succomba que sous les coups d'Héraclius et des Arabes : mais, pendant plusieurs siècles, elle tint constamment en échec toutes les forces de l'empire et lui infligea à plusieurs reprises d'humiliantes défaites. Pour se protéger contre de tels ennemis, nulle barrière naturelle, nul fleuve, nulle montagne, comme le Rhin et les Alpes ; et pour organiser la résistance, des populations inconsistantes et mobiles, sans énergie et sans ressort, qui acceptèrent tous les maîtres et toutes les servitudes. Il n'échappait pas non plus aux hommes qui dirigeaient la politique romaine que c'était l'Asie qui recrutait depuis longtemps la barbarie européenne ; que les défilés du Caucase et la dépression ouralienne étaient les grands chemins d'invasion des peuples incessamment en marche vers l'Ouest ; et que, pour préserver l'Occident, c'était aux rives de l'Euxin et aux bouches du Danube qu'il fallait prévenir et arrêter les populations errantes dans les plaines de la grande Scythie<sup>1</sup>.

Byzance répondait parfaitement aux exigences du rôle nouveau qui s'imposait aux Césars et aux nécessités de la défense nationale. Elle était en même temps le centre du monde et une capitale d'avant-garde. Située au point de contact de trois continents, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, son port magnifique s'ouvrait aux vaisseaux de l'Orient et de l'Occident, et recevait, pour nourrir la multitude de ses habitants, les blés d'Alexandrie, de la Sicile et de la Chersonèse taurique ; l'étroitesse des chenaux du Bosphore et des Dardanelles lui permettait, au contraire, d'en fermer l'accès aux Hottes ennemies. Couverte, au midi, par son fossé maritime, elle l'était, au nord, par la double ligne de défense des Balkans et du Danube ; par un fleuve, le plus grand de l'Europe, accru du tribut de toutes ses eaux, hérissé de forteresses bâties par les empereurs ; par des montagnes aux cols rares et étroits, barrés de murs solides partout où un homme pouvait pénétrer. S'il arrivait, comme le cas se présenta plusieurs fois, que, par force ou par ruse, ces passages fussent emportés, il suffisait d'un revers de fortune pour mettre les barbares à la merci des Byzantins ; pris entre la montagne, la mer et le fleuve, comme dans un filet sans issue, ils étaient condamnés à périr jusqu'au dernier ou à se rendre à la discrétion de leurs vainqueurs.

C'est un grand mérite pour un peuple comme pour un empire que de durer. L'empire romain, transféré à Byzance, alors que beaucoup prédisaient son agonie prochaine, a prolongé de dix siècles son existence. Il a survécu à la plupart des royaumes barbares qui s'étaient édifiés sur les ruines de ses provinces ; il a vu s'écrouler les empires de Charlemagne, des Otton, des Barberousse ; il a pu croire à l'éclipse totale de sa grande ennemie, la papauté, pendant les crises du

---

<sup>1</sup> Constantin Porphyrogénète, *De administr. imper.*, lib. I, cap. I.

Xe et du XIVe siècle. Cette vitalité extraordinaire, il faut certes l'attribuer en grande partie aux avantages de sa position, au choix heureux du fondateur de Constantinople. Mais c'est là ne rendre qu'une demi-justice aux Romains du Bas-Empire, tant et si injustement calomniés dans l'histoire. Si forte que soit une capitale, et celle-là a vu plusieurs fois l'ennemi à ses portes, sa supériorité stratégique ne suffit pas à expliquer ce miracle de longévité. D'autres causes, et entre toutes, la vigueur relative de ses institutions militaires, la souplesse et la merveilleuse activité de sa diplomatie, ont largement contribué à ces résultats.

Constantinople a les titres les plus sérieux à notre respect. Elle a conservé et sauvegardé le double dépôt des civilisations grecque et latine ; il y faut joindre la byzantine, celle légitime des deux premières, et qui, bien que fort inférieure, a pourtant son mérite et sa valeur propre. Elle a eu conscience de son rôle d'héritière du passé et d'initiatrice de l'avenir. Qui en douterait n'aurait qu'à lire la chronique et les opuscules du sénateur Nicéas, écrits au lendemain du sac de Byzance par les croisés latins. On a singulièrement exagéré, à notre avis, l'influence, réelle pourtant, des savants byzantins sur la renaissance littéraire et artistique de l'Occident. Comment concilier cette influence avec le décri habituel que les mêmes auteurs jettent sur la civilisation et sur l'œuvre politique tout entière de Byzance ? A la vérité, cette œuvre fut considérable. Contre les remparts de Constantinople sont venus, pendant des siècles, se heurter et se briser les Ilots successifs des invasions barbares, qui, sans elle, eussent submergé l'Europe. Cette résistance acharnée, qui ne connut que des trêves rares et courtes, permit aux nations occidentales de s'asseoir, de s'organiser et de discipliner leurs forces, jusqu'au moment où elles furent en état de relever de sa faction Byzance, exténuée par ce long effort. Elle fit plus que d'arrêter le torrent des invasions hunniques, gothiques, bulgares, avars, persanes et musulmanes. Elle réussit, grâce à la propagande incessante et à la vertu civilisatrice de ses institutions politiques et religieuses, à fixer autour d'elle cette barbarie nomade, à émousser ses instincts de rapine et de destruction, à se communiquer à elle par ses missionnaires et ses agents de toutes sortes, à élever enfin ces tribus de Croates, de Serbes, de Bulgares, de Russes à la dignité de nations. La vie des empereurs de Byzance ne fut, à peu d'exceptions près, qu'un long combat et une perpétuelle croisade. Nous avons profité, plus que Byzance elle-même, de la fermeté de cette attitude et de cet héroïsme ; il n'est que juste d'en restituer l'honneur à qui de droit.

Il n'est pas douteux que Constantin ait entrevu ces avantages et deviné, du moins en partie, l'avenir réservé à la ville qu'il faisait, par un décret de sa volonté, ville impériale, et à qui il donnait son nom. Ce serait avoir une idée bien légère de sa clairvoyance que de penser qu'il eut les yeux fermés sur des mérites qui frappèrent immédiatement ses contemporains, et que les historiens ont célébrés avec tant de complaisance. Toutefois, il est permis de croire que les considérations stratégiques ne furent pas les seules à déterminer les résolutions de l'empereur. Le récit, d'ailleurs très hostile, du païen Zosime nous fait pressentir des raisons d'un autre ordre qui, sans être prépondérantes, inclinèrent certainement Constantin à abandonner le séjour de Rome. Il n'aimait pas cette ville, et les Romains ne l'aimaient pas. Rome était la ville du passé et des dieux qui avaient présidé à sa grandeur ; la citadelle du paganisme. Avec Athènes, l'autre berceau de la civilisation païenne, elle était, plus que toute autre ville, attachée à ses cultes, à ses sacerdoces. Encore au temps de Théodose, la majorité de son sénat, recrutée parmi les vieilles familles patriciennes, protestait contre le nouvel ordre de choses, et ne s'était pas laissée entamer par la

propagande officielle du christianisme. Le feu sacré brûlait encore dans le foyer préservé par la piété des Vestales, et la dernière de ces vierges préposées au plus ancien sanctuaire de l'Italie, une vieille femme aux mains tremblantes, appelait gravement les malédictions divines sur la sacrilège Séréna, femme de Stilicon, qui avait osé, pour le mettre à son cou, arracher le collier de perles de la statue de Rhéa. Constantin se sentait un étranger, on le sentait un profane au milieu de cette ferveur sérieuse et attristée. On ne lui pardonnait pas ses plaisanteries déplacées, quand ses soldats, vainqueurs de Maxence, étaient montés, selon la coutume, au Capitole pour remercier Jupiter de leur victoire. Ces dieux, il les avait déjà reniés dans son cœur ; dans la lutte contre les Césars, ses rivaux, il avait placé sa fortune sous la protection du Dieu des chrétiens, et le Dieu nouveau avait servi ses projets. Superstitieux et irrésolu, il avait joué ses croyances sur ce coup de dé. Il restait fidèle à la foi du Christ, par qui il avait vaincu. Il méditait déjà certainement la transformation officielle du culte de l'empire. Le spectacle que lui offrit Rome, l'accueil froid et gêné qu'il y reçut, lui démontrèrent la difficulté de son entreprise dans ce milieu hostile. A un empire nouveau il fallait une capitale nouvelle ; à un culte sans passé et en contradiction avec la tradition romaine, il fallait pour théâtre une ville sans passé et sans tradition. Sa clairvoyance lit le reste, il choisit Byzance et en fit la nouvelle Rome.

Il s'attacha du reste à ménager habilement les transitions, de manière à ne pas s'aliéner définitivement les adhérents d'aucune des deux religions rivales. Il se fit assister dans les cérémonies de la fondation de la ville par le néoplatonicien Sopater, dont le syncrétisme philosophique ne pouvait alarmer aucune croyance. Les premiers temples qu'il éleva le furent à des divinités symboliques, comme la Paix et la Sagesse, qui pouvaient passer pour des abstractions inoffensives et qui devinrent par la suite Sainte-Irénée et Sainte-Sophie. Pour orner les places et les monuments de sa cité d'élection, il dépouilla les temples de l'Asie et de la Grèce des merveilleux chefs-d'œuvre que l'antiquité leur avait légués : l'Apollon Pythien avec le trépied de Delphes, l'Apollon Sminthée, la Vénus de Cnide, la Junon de Samos, la Minerve de Lindos, peut-être le Jupiter d'Olympie. C'étaient là des raptus hardis et téméraires qui pouvaient passer aux yeux des païens dévots pour de réelles profanations. Mais il est permis de n'ajouter qu'une foi restreinte aux explications trop zélées d'Eusèbe, quand il attribue à Constantin la pensée d'avoir ainsi voulu exposer aux risées et aux insultes de la populace les images des démons de la Grèce. Constantin n'était ni un barbare ni un iconoclaste. À défaut d'un reste d'attachement pour les dieux qu'avaient servis ses ancêtres, du moins conservait-il le goût du beau et le culte de l'art qui avait illustré la Grèce. Du naufrage du paganisme, il sauvait à l'admiration des siècles les œuvres immortelles que le paganisme avait inspirées. D'ailleurs, les anathèmes d'Eusèbe ne furent point ratifiés par les Byzantins plus raffinés des âges suivants. Il suffit de lire les regrets pieux et les plaintes touchantes dont les historiens néo-grecs accompagnent le récit soit des incendies qui, sous Zénon, détruisirent une partie de ces merveilles, soit des mutilations volontaires dont elles furent les victimes de la part des croisés latins.

Mais la volonté de l'empereur eut beau décréter de toutes pièces la création d'une grande capitale ; il eut beau agrandir l'enceinte de Byzance, l'entourer de murailles, y bâtir le Palais et l'Hippodrome, y transporter avec les services publics quelques-unes des familles patriciennes de Rome, qui furent l'embryon du sénat nouveau, il manqua toujours quelque chose d'essentiel à cette parvenue ; elle garda toujours un caractère artificiel et comme une faiblesse originelle, dont elle se ressentit jusqu'à sa chute. Une capitale, surtout la capitale

du monde, ne s'improvise pas. Elle est la résultante d'un milieu, des efforts de toute une race qui a travaillé à sa lente croissance, qui a vécu sa bonne et sa mauvaise fortune, qui a grandi avec elle et s'est couronnée avec elle. À ces conditions seulement, elle est une patrie pour ceux qui l'habitent ; elle a une personnalité faite de celle de tous les citoyens qui l'ont édifiée. Rome plongeait de toutes ses racines dans le monde latin. Elle devait sa sève et sa vigueur à cette population de paysans, dure à la peine, âpre au gain, robuste et saine, pépinière incomparable d'administrateurs et de soldats. Si solide était cette race, que ses traits essentiels ont survécu aux âges et aux innombrables croisements de race ; et non pas seulement les traits, mais encore les saillies du caractère, l'amour de la domination et la science du commandement. La papauté a continué l'empire avec les mêmes ambitions. Rien de pareil n'exista jamais à Constantinople. Du jour de sa naissance, elle ne fut qu'un caravansérail. La lie de tout l'Orient s'y déversa, submergeant le faible noyau de Romains qu'entraîna Constantin dans sa désertion. Juvénal se plaignait déjà que l'Oronte se fût déversé dans le Tibre. Il eût été bien autrement dépaysé dans la nouvelle Rome. Rien ne lui eût rappelé les vieilles mœurs et les rudes Sabins. Les races asiatique et grecque dominaient dans ce mélange exotique. Les Juifs y vinrent en foule, humbles et serviles, mais forts par leur esprit d'association et de charité, bientôt indispensables. L'Égyptien d'Alexandrie, le Syrien d'Antioche, se sentaient chez eux et entendaient partout résonner leur langue. Spéculateurs affairés, pédagogues, sophistes, gens de petits métiers, marchands d'argent et marchands d'esclaves, baladins, mimes, proxénètes, aventuriers faméliques pressés de faire fortune aux dépens des besoins ou des vices d'autrui, tout ce monde interlope fondit sur Byzance comme sur une proie et s'en lit une patrie. Rome aussi, dans les derniers siècles de l'empire, avait subi l'assaut de la corruption orientale. Mais la rudesse native de ses nationaux, la simplicité grossière et pratique de son fond latin, avait fait dans une certaine mesure contrepoids. Dans la nouvelle Rome, le contrepoids fut insensible et ce fut l'élément barbare qui le fournit. Il n'est pas enfin jusqu'au milieu physique qui n'ait à la longue modifié le fond primitif et cosmopolite qui forma le peuple de Byzance. Au climat rudement contrasté du Latium succédèrent les ciels d'Orient et les tièdes langueurs du Bosphore. Les Turcs eux-mêmes, une des plus fortes races qui aient vécu, en ont subi les séductions dangereuses et goûté les charmes énervants.

De cet amalgame, formé du résidu des civilisations orientale et occidentale, sortit un peuple avec des mœurs particulières et originales, frivole, superstitieux et fanatique ; séduit par les pompes solennelles du palais, par les processions, les exhibitions de toutes sortes dont on amusait sa curiosité, n'ayant rien gardé de la gravité romaine, remuant, bruyant et bavard ; tour à tour aplati devant les manifestations de la force, en adoration devant ses Césars, puis les brisant comme verre dans des accès de furieux délire ; insolent et familier avec les autocrates qu'il invoque et redoute, comme ces dévots de Sicile qui battent et insultent le saint qui refuse de les exaucer. *Du pain et le cirque*, tel était, nous dit-on, le cri de la décadence romaine. A Byzance, la formule est à peine modifiée, Pourtant la populace y est moins cruelle qu'à Rome ; elle ne se plaît point aux jeux féroces qui amusaient même les matrones et les vestales, au sang largement répandu, versé à flots dans les simulacres de combats et les naumachies, aux hideuses scènes d'abattoir de l'arène. Les Grecs avaient de tout temps répugné à ces boucheries qui révoltaient en eux le sentiment esthétique. Les Byzantins héritèrent de ces répugnances. Ils préféraient dans l'hippodrome

les baladins, les obscénités des mimes et des tableaux vivants, les exhibitions d'animaux rares ou habilement dressés, les défilés de prisonniers barbares, par-dessus tout les courses de chevaux. Ils avaient emprunté aux Romains non seulement ce goût que déjà raillait amèrement Ammien Marcellin<sup>1</sup>, mais aussi l'ordre de ces spectacles et jusqu'au nom et au costume des jockeys, les Vénètes et les Prasinien, les Bleus et les Verts, qui se disputaient les faveurs de la foule. Les courses avaient fini par devenir une institution publique et nationale, un des rouages du gouvernement. Le peuple, selon ses préférences, se partageait entre les deux couleurs et suivait haletant, avec des cris passionnés et frénétiques, les péripéties de la lutte. De là deux factions, ou plutôt deux partis, qui souvent en vinrent aux mains, après la victoire ou la défaite de leurs favoris. La rivalité de cochers célèbres, l'importance des enjeux, l'intérêt même de la lutte engagée, ne suffisent pas à expliquer ces passions. Ces jeux et ces couleurs masquaient d'autres préoccupations, d'autres rivalités. Les contemporains y voyaient le conflit des forces qui se disputaient l'empire. Il suffisait que l'empereur, tenu par sa dignité à l'impartialité, passât pour favoriser une faction, pour que ses ennemis se rejetassent immédiatement dans la faction adverse. C'était là une des formes de l'opposition politique et religieuse. L'orthodoxie changeait de couleur suivant les préférences ou les antipathies du souverain. La faveur déclarée de Justinien pour les Vénètes souleva la sédition *Nica*, où il faillit perdre sa couronne. Les libertés publiques n'avaient jamais existé à Byzance ; depuis des siècles les comices étaient fermés ; le peuple n'avait aucune part à la nomination de ses magistrats et de ses maîtres. L'autocrate ne souffrait aucun contrôle à ses actes, aucune limitation à ses volontés. Mais on ne prive jamais impunément un peuple de toute participation à la chose publique, de tout moyen légal de manifester ses besoins, ses faveurs et ses plaintes. Le forum et l'agora supprimés, l'hippodrome devint l'exutoire des passions politiques. Il remplaça les comices par centuries et par tribus. Au cirque, le peuple recouvrait sa liberté et prenait toutes les licences. Il couvrait César de ses anathèmes, lançait l'injure aux magistrats prévaricateurs et concussionnaires, dénonçait violemment les abus, vengeait la foi et l'intégrité du dogme, assaisonnait du langage des ports et des marchés ses récriminations bruyantes. C'est au cirque que le plus souvent les empereurs étaient acclamés ou déposés ; au cirque que les généraux vainqueurs conduisaient leurs triomphes ; au cirque qu'après dix ans d'exil, Justinien Rhinotmète revenait, pour fouler publiquement aux pieds *l'aspic et le basilic*, c'est-à-dire les deux usurpateurs qui l'avaient détrôné.

Avec l'hippodrome, l'église était l'autre foyer et le plus ardent de la vie publique. A coup sûr, depuis le petit peuple hébreu, constamment tenu en baleine dans l'attente de sa destinée mystique par le génie inspiré de ses prophètes, aucun peuple ne vécut, plus imprégné de religiosité, dans un commerce plus intime avec les choses divines et surnaturelles. Pour les Byzantins, l'empire était l'empire de Dieu, l'objet de ses prédilections et de son élection. Ils croyaient à son intervention dans toutes leurs affaires ; ils vivaient dans un miracle continu. Aussi superstitieux que les vieux Romains, ils interrogeaient et interprétaient avec une curiosité passionnée, ils notaient avec soin dans leurs chroniques

---

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, lib. XIV, cap. VI. Les Vénètes avaient adopté la couleur bleue, qui passait pour symboliser le ciel ; les Prasinien, la verte, qui symbolisait la terre. On faisait remonter l'origine de ces jeux et de l'adoption de ces couleurs à Cœnomaüs, le fondateur des courses d'Olympie. Dès le début de l'empire, ces courses avaient été en grande faveur à Rome. Les empereurs eux-mêmes prenaient souvent parti. Vitellius favorisa les bleus, Caligula les verts. (Dion Cassius, I, 59. — Suétone, *Vitellius*, 7.)

toutes les dérogations à l'ordre habituel de la nature, le passage des comètes, les éclipses, la tempête et la sécheresse, toutes les monstruosités ; ils voulaient voir dans ces faits des avertissements et des révélations de la volonté divine. Aussi, pour les Byzantins, l'orthodoxie était la grande affaire ; le dogme, le champ de bataille où les opinions entraient en conflit ; on s'égorgeait, on faisait des émeutes et des révolutions pour un mot, pour une lettre introduite ou supprimée dans le Credo. Et ce n'étaient pas seulement les moines, qui d'ailleurs pullulaient à Byzance, les théologiens de profession qui se passionnaient pour ces querelles, mais les plus humbles et jusqu'aux portefaix tics ports et aux marchandes de légumes. On discutait sur la nature du Christ, sur l'unité ou la diversité de volonté des trois personnes de la Trinité, dans les faubourgs populeux comme dans le palais du prince. Les injures étaient des anathèmes ; on s'insultait dans le langage des théologiens.

Les exemples de cette passion éristique foisonnent dans l'histoire byzantine. On connaît l'incident demi-burlesque, demi-tragique du *Trisagion*. L'idée vint à l'empereur Anastase de faire ajouter à l'hymne du Sanctus ces paroles : *qui crucifixus est pro nobis*. Le peuple vit dans cette innovation un retour à l'hérésie d'Eutychès, attendu que les trois personnes n'avaient pas souffert sur la croix. Au moment donc où, sur l'ordre de l'empereur, les clercs entonnaient l'hymne amendé, le peuple se mit à vociférer l'hymne orthodoxe. Ce fut à qui des deux factions couvrirait la voix de l'autre. De là un indescriptible tumulte qui finit en émeute. Le vieil empereur, le chef découronné du diadème, dut comparaître à l'hippodrome et faire amende honorable à son peuple. Deux épisodes, empruntés à la vie de Théodose II, marquent bien la mobilité d'impressions de cette populace et les sentiments dominants qui l'agitaient. Pendant les jeux du cirque, une épouvantable tempête se déchaîna sur la ville, glaçant d'effroi les spectateurs. L'empereur se lève. *Cessons les jeux, s'écrie-t-il, et tous, prions le Seigneur de nous préserver de sa colère !* Tous aussitôt se jettent à genoux ; l'empereur commence les versets des psaumes ; la foule l'accompagne, chantant à l'unisson. *La ville, dit le chroniqueur<sup>1</sup>, semblait une grande église*. Une autre fois, encore à l'hippodrome, Théodose II apprend la défaite de l'usurpateur Joannès et la victoire des armées impériales. Les jeux s'arrêtent. *Tous plaisirs cessants, dit l'empereur, allons à l'église et remercions Dieu, dont la droite a terrassé le tyran*. La procession s'ordonne dans le cirque même, l'empereur en prend la tête, et tous, chantant les psaumes, se rendent à l'église pour rendre grâce au Très-Haut<sup>2</sup>.

Cette exclusive préoccupation de l'orthodoxie a marqué d'un sceau tout particulier le génie byzantin. Ailleurs, l'idéal religieux a suscité des œuvres grandioses et d'un charme pénétrant. A Byzance, il semble que la religion soit toute formelle ; elle se dépense en cérémonies multipliées, en pratiques minutieuses d'une observance étroite et littérale. Sa théologie a borné et rétréci l'horizon de l'esprit humain. L'idée chrétienne, au lieu de féconder le génie grec combiné au génie latin, semble l'avoir stérilisé. La dialectique si souple et si subtile des écoles athéniennes, appliquée à la théologie, aboutit à des controverses interminables et fastidieuses, à un bavardage sénile et vain. Il ne reste de cette littérature pas une page d'où se dégage une pensée personnelle, où palpite un sentiment, où circule un souffle de vie. Si l'on met de côté l'œuvre de Procope, qui est pourtant de second ordre, l'histoire y dégénère en chronique,

---

<sup>1</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXII.

<sup>2</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXIII.



tantôt sèche, tantôt prolixe, jamais intéressante, sinon pour l'érudit en quête de documents précis. A ces écrivains, qui pourraient garder l'anonyme, tant leur personnalité est absente de leur œuvre, il ne faut pas demander de critique. Le point de vue auquel ils ramènent tout, d'après lequel ils jugent les hommes et les choses, est le point de vue orthodoxe. De là des gageures qui déconcertent la morale et le sens commun. Irène a crevé les yeux à son fils, elle l'a tué pour régner à sa place. Elle n'en passe pas moins pour sainte et vénérable ; car elle a rétabli au second concile de Nicée le culte des images. On a souvent rapproché des chroniqueurs byzantins nos premiers écrivains nationaux, et en particulier Grégoire de Tours. Le point de vue est en effet le même. Le pieux évêque a parfois d'étranges complaisances et des trésors d'indulgence pour quelques-uns de ses héros, Clovis, Sigebert et Gontran. Mais l'homme et le chrétien transparaissent toujours dans ces récits, tout empreints de la mansuétude résignée et de la piété naïve de l'auteur. Son idéal est peu relevé, ses jugements sur le monde bornés, sa philosophie pratique accommodante. Ces défauts sont ceux de son temps et de la barbarie qui a flétri toute culture dans la Gaule romaine. Du moins l'œuvre est-elle au plus haut point originale, infiniment plus intéressante et plus vraie que celles qui sortiront des monastères de Byzance, où pourtant la science était en honneur, où les écoles fleurirent sous la protection des souverains.

L'art subit, comme la littérature, cette influence déprimante ; il en souffrit comme elle. Architectes, ingénieurs, mathématiciens, les Byzantins ont presque égalé leurs maîtres de Rome et d'Athènes. Ils avaient la science des lignes et le sentiment des justes proportions. Ils ont édifié Sainte-Sophie, qui n'est pas seulement une œuvre du calcul, mais aussi une merveille de pierre. Comme ornemanistes, ils valent les Arabes. Ils prodiguent dans leurs décorations l'or, les pierres précieuses, les mosaïques ; mais ils ont dans les yeux la lumière de l'Orient ; ils sont nés coloristes. Au contraire, les arts plastiques, la peinture et la sculpture végètent misérablement. Leur dessin n'a que la sécheresse sans la grâce. Ils ont oublié les belles formes, dédaignent le nu, ignorent l'anatomie. On pardonne aux Occidentaux leurs gaucheries et leurs ignorances ; ces barbares sont des enfants mal doués qui s'essayaient. Comment excuser les Byzantins, à qui ne manquaient certes ni l'habileté de main ni la connaissance des procédés techniques, et qui de plus marchaient et vivaient au milieu des chefs-d'œuvre d'un Olympe païen palpitant dans le marbre et le bronze ! On ne renonça jamais, à Byzance, sauf à l'époque de la persécution iconoclaste, à manier le pinceau et à tailler le marbre. Des légions de moines s'étudiaient, dans les couvents, à enluminer les images. Mais l'idéal avait changé. L'art qui vit de liberté, suspect aux premiers chrétiens comme entaché de paganisme, s'était fait le serviteur de l'orthodoxie. Il s'était figé dans des types hiératiques immuables, où l'on recherchait moins la justesse des contours et l'harmonie des formes que l'exactitude des attributs. On eut des recettes, que la tradition consacra, pour représenter Dieu le Père, le Christ, la Vierge et les saints. Il fut permis d'être peintre et statuaire sans être artiste. On visa, non à la beauté, qui, au point de vue du salut, est chose accessoire, dangereuse et périssable, mais à l'édification des fidèles. Des formes parfaites eussent distrait l'attention des dévots de la pensée de Dieu, et les eussent entraînés dans le péché d'idolâtrie. Ainsi s'éteignit l'art antique dans la platitude et le ridicule. Et Byzance était un musée de merveilles, et il y avait encore des artistes et des hommes de goût pour les admirer et s'en faire gloire.



Les Byzantins furent avant tout des érudits. Ils appréciaient les richesses dont leur ville était pleine, et ils surent les conserver. Dépourvus du génie créateur, ils dressèrent l'inventaire et le répertoire des œuvres originales que l'antiquité leur avait léguées, sans y ajouter que fort peu de leur propre fonds. Le type de ces savants du bas-empire est Photius ; un encyclopédiste qui, dans le domaine de la religion, se montra un audacieux novateur, et qui, dans le domaine de l'esprit, ne sut que compiler. Sa *Bibliothèque*, qui est pour nous du plus grand prix, contient l'analyse et le résumé des lectures qu'il a faites. La théologie, comme il convient, y tient la place d'honneur ; mais on voit qu'il n'est étranger à aucune des sciences de son temps. Lui-même, du reste, les fit revivre à Byzance, après la défaveur dont elles avaient été l'objet sous les empereurs iconoclastes. La fin du IXe siècle et le Xe, marqués d'une si lamentable décadence dans les pays de l'Occident, virent poindre une renaissance en Orient. C'est par ces travaux de second ordre, œuvres patientes de commentateurs et de compilateurs, que la culture littéraire et scientifique se soutint à Constantinople. C'est là proprement son originalité, s'il est permis d'appliquer ce terme à une civilisation qui précisément manque d'œuvres originales.

Le transfert de l'empire de Rome à Byzance eut, dans l'ordre politique, des conséquences bien autrement profondes et lointaines. Et d'abord l'éloignement de la capitale impériale, l'orientation de la politique byzantine, tournée presque exclusivement du côté de l'Asie, permit aux royaumes barbares de l'Occident de s'organiser conformément à leur génie propre. Sans doute un lien moral continua pendant plusieurs siècles encore à rattacher ces royaumes à l'empire ; mais ce lien alla toujours se relâchant et s'affaiblissant. A la fin de la période mérovingienne, il n'était plus qu'un souvenir. Au lieu de retenir ces provinces dans son obéissance directe, de les gouverner par ses préfets, de contenir par ses légions les invasions franques et germaniques qui se superposèrent au fonds gallo-romain, les empereurs n'entretinrent plus avec ces membres lointains de la république que des rapports diplomatiques. Tout le cours de la civilisation se trouva changé par cette désertion. Il est à coup sûr oiseux de se demander quel eût été le développement intellectuel et moral de la Gaule, de l'Espagne et de la Germanie, si l'empire eût persisté à Rome. On peut du moins constater que l'affaissement fut subit et profond. L'Occident entra brusquement dans les ténèbres. Plongé dans un chaos d'institutions et de mœurs disparates et souvent contradictoires, il ne put compter pour en sortir (lue sur ses seules ressources et dut tirer tout de son propre fonds. Ce fut une genèse laborieuse et pénible. La société évolua lentement vers la forme féodale, qui atteignit, vers le XIIIe siècle, son point de perfection, perfection très relative, du reste ; car cette demi-civilisation, héroïque et barbare, a peu servi en somme la cause du progrès humain. Pour faire lever cette lourde pâle, il fallut demander son ferment généreux à l'antiquité, c'est-à-dire à Byzance, qui en avait gardé pieusement le dépôt dans ses bibliothèques et ses conservatoires.

Quant à Rome, elle dut une seconde vie au départ de ses empereurs. Découronnée de son privilège de capitale du monde, ses temples fermés, ravagée par les Goths et les Vandales, envahie par les inondations et les pestes, réduite parfois à vingt mille habitants à peine, elle semblait irrévocablement vouée à la ruine et à la mort. L'empire, en la quittant, semblait lui avoir enlevé toute vie. Ainsi pensèrent les derniers Césars, qui préférèrent à cette nécropole Ravenne et Milan. Elle avait voulu rester fidèle à ses dieux, et le paganisme expirant semblait l'entraîner avec lui dans sa tombe. Les poètes, qui faisaient l'ornement de la cour d'Orient, célébraient sa rivale comme une jeune fille

rayonnante de beauté et parée des plus brillants atours ; ils ne la traitaient que de vieille décrépète, couverte de rides. On ne lui gardait un reste de respect officiel qu'en considération de son glorieux passé, et parce qu'elle était la mère du nouvel empire. Personne n'entrevoit le prestigieux avenir auquel elle était promise.

Sous ces ruines, en effet, couvait un germe de vie que le temps allait féconder ; de ces décombres allait sortir un arbre aux racines obscures, plongeant jusque dans la profondeur des Catacombes, et dont les rameaux couvriraient tout l'Occident de leur ombre. L'empire éclipsé, le champ restait libre pour la papauté qui naissait. Si l'empire eût duré au lieu de son berceau, l'arbre serait mort étouffé dans son germe. L'évêque de Rome n'eût été qu'un patriarche, en tout semblable à son collègue de Byzance, dépendant, subalterne, écrasé par le voisinage de l'empereur. Constantin servit donc doublement la cause de l'Église, en adoptant le christianisme comme religion officielle, en laissant Rome à son évêque. Le divorce qui est à la racine des institutions chrétiennes, la sépara lion entre le spirituel et le temporel, entre Dieu et l'État, se manifesta par l'évidence des faits ; Rome à Dieu et à son vicaire, successeur de Pierre et des apôtres ; Constantinople à César. Vainement celui-ci réclama pour la majesté impériale la direction spirituelle et morale de la chrétienté. Rome resta pour les catholiques le siège de la tradition, et les papes s'en constituèrent les gardiens. L'intégrité du dogme y demeura plus sûrement à l'abri des tentatives des hérésiarques et des fantaisies du pouvoir. Pendant les persécutions, elle fut un asile, le refuge inviolable de l'orthodoxie menacée. Ni Alexandrie, ni Antioche, bientôt la proie des musulmans, ni Constantinople, pleine de l'omnipotence de ses autocrates, ne purent prétendre à cette indépendance et à cette action. C'est en Orient que naissent les hérésies ; c'est en Orient que s'assemblent les conciles ; c'est Rome qui prépare les solutions et qui les impose.

D'ailleurs Constantin n'avait pas emporté avec lui tout l'héritage impérial. Il restait à Rome le souvenir d'elle-même, à tout l'Occident le souvenir de son passé. Ce passé couvrait le présent de son ombre et enveloppait l'évêque de Rome de tout le prestige de la grandeur impériale. Les peuples avaient pris une telle habitude d'obéir aux ordres partis des bords du Tibre, que lorsque cette parole retentit du Latran, elle fut écoutée avec le même respect que lorsqu'elle venait du Palatin. Tout n'était pas fiction dans la pièce apocryphe connue sous le nom de Testament de Constantin. En réalité, c'était bien en faveur du pape que l'empereur, fuyant Rome, avait abdiqué sa suprématie sur l'Occident ; pour lui, bien plus que pour ses faibles successeurs qui reparaîtront en Italie, qu'il avait dépouillé les insignes de la majesté impériale, afin d'en revêtir l'héritier de saint Pierre, et la dalmatique, et la tiare, et le sceptre, et le globe surmonté de la croix. La renonciation ne fut point authentique ; aucun notaire impérial ne l'a rédigée, aucun César ne l'a souscrite. Elle n'en est pas moins l'expression d'une vérité historique profonde, le symbole d'une situation réelle. Le vide laissé en Occident par le départ de l'empire fut rempli par la papauté.

## II. — L'EMPEREUR GREC.

Le successeur des Césars de Rome, le souverain qui gouverne l'empire installé sur les rives du Bosphore, se proclame l'héritier de la république et d'Auguste. La

forme extérieure de son pouvoir n'a pas changé, les institutions mêmes qui régissent la société n'ont subi aucune modification radicale, mais seulement ces changements insensibles, ces transformations lentes que le temps introduit dans les choses humaines et que les circonstances déterminent. Les services administratifs continuent à fonctionner d'après les mêmes principes. Du palais part le mouvement qui se communique à tous les degrés de la hiérarchie des fonctionnaires. Le sénat joue le même rôle effacé que lui a imposé, depuis trois siècles, la constitution impériale. Et cependant l'évolution qui s'est opérée au sein de la société byzantine, dans les mœurs et les croyances, et qui n'est sensible qu'à distance, a eu son contre-coup dans la personne du prince. Le César byzantin diffère du César romain dont il porte les titres, revendique l'héritage et qu'il prétend continuer. Il a dans l'histoire sa physionomie propre, très personnelle et distincte. Ce sont ces caractères nouveaux que nous voulons essayer de dégager et de mettre en lumière.

Tout d'abord il n'est pas inutile de faire justice d'un de ces lieux communs que l'ignorance propage et que l'histoire superficielle enregistre sans contrôle. Les empereurs de Byzance n'ont pas été mieux traités par elle que le peuple qu'ils ont gouverné. En réalité, ils ne furent ni meilleurs ni pires que les empereurs de Rome ; ils nous apparaissent seulement plus médiocres. Si nous ne trouvons parmi eux ni un Antonin ni un Marc Aurèle, en revanche Néron, Caligula, Domitien, Héliogabale, n'ont, dans le catalogue byzantin, aucun personnage qui leur fasse pendant. Ces monstres de débauche et de lubricité, ces cerveaux déséquilibrés, chez qui l'énormité du pouvoir fait monter la folie, ne se revoient plus ailleurs que dans la galerie de Suétone et de l'Histoire auguste. Byzance n'a certes pas manqué de mauvais princes, mais ils furent mauvais autrement. Beaucoup, que les historiens orthodoxes et les écrivains de la curie romaine ont singulièrement maltraités, Léon l'Isaurien, Léon l'Arménien, furent d'excellents administrateurs et de vigoureux soldats. Les pires furent des fanatiques, d'esprit étroit et persécuteur. Ils font couler le sang pour une formule religieuse, pour un dogme et non pour le plaisir de le répandre. Ils ont des âmes d'inquisiteurs ; ils rappellent par bien des analogies les souverains espagnols, successeurs de Charles-Quint. Le Credo est pour eux la raison d'État et se confond avec elle. Ils sont les exécuteurs chargés de la vengeance de Dieu, du Jéhovah hébreu, qui se plaît à l'extermination de ses ennemis. Les plus tristes de ces souverains sont des soudards bornés, comme Phocas, le bourreau de la famille de Maurice, et Nicéphore, le vainqueur d'Irène. Encore se battent-ils bravement et savent-ils mourir sur les champs de bataille. Michel, dit l'Ivrogne, n'est qu'un enfant mal élevé, une sorte de roi fainéant, qui laisse la direction de l'empire à son oncle Bardas et ne s'occupe que de ses plaisirs. Il a des goûts de palefrenier, ne se plaît qu'aux chevaux et en la compagnie des cochers du cirque. Ce qui est plus grave aux yeux des contemporains, il parodie les mystères de la foi, s'amuse dans ses appartements à dire la messe, avec ses compagnons de débauche pour acolytes, lise moque du patriarche, dont il emprunte les ornements pontificaux. Par là même il présente les caractères spéciaux de la folie byzantine. Mais les affaires de l'empire n'en souffrent pas ; il laisse ces soins à d'autres qui valent mieux que lui et finiront par le supplanter. Mais, à côté de ces princes, combien d'autres qui honorèrent le pouvoir et rappellent les meilleurs temps du premier empire. Les Porphyrogénètes valent presque les Antonins. Des souverains comme Anastase, Maurice, Héraclius, Basile le Macédonien, parla vigueur de leurs armes et l'éclat de leurs succès, relevèrent très haut la fortune compromise de l'empire ; ils entretenirent chez leurs contemporains l'illusion de son éternité.

Du reste, le métier d'empereur ne fut jamais, à Byzance, une sinécure ; rarement le pouvoir exigea tant de ceux qui l'exercèrent. Leur vie est une guerre perpétuelle contre les barbares, contre les Perses, contre les dynasties arabes, heureux quand ils n'ont pas à se débattre par surcroît contre les factions de la capitale. Aussi la plupart sont des soldats. Ils conduisent en personne les armées. Justinien, qui commande aux troupes du fond de son palais et fait la guerre par ses lieutenants, est une exception assez rare parmi les Césars byzantins.

Ils ont hérité de Rome la science et le goût du droit. Il est superflu de rappeler ici ce que la jurisprudence doit aux successeurs de Constantin. Ils apportèrent à ces études l'esprit de méthode et de patiente investigation qui les distingue. Ils débrouillèrent le chaos des lois, des constitutions impériales, des réponses des prudents ; les classèrent par titres et par articles, les rendirent accessibles à toutes les intelligences et élevèrent ces monuments, les deux Codes et le Digeste. Par là ils exercèrent une influence décisive sur les institutions de l'Occident et déterminèrent dans une mesure très appréciable les conditions de leur développement. Le Code Théodosien pénétra les codes barbares du VI<sup>e</sup> siècle, et quant au Code de Justinien, connu de l'Occident dès l'époque de Charlemagne, son action, déjà sensible dans la législation des *Capitulaires*, devient prépondérante sous les rois Capétiens et les princes de la maison de Souabe. La conception même de la monarchie, telle qu'elle a réussi dans notre pays à s'établir et à triompher avant la révolution de 1789, remonte incontestablement par ses origines à Byzance. Ce n'est pas seulement l'idée fondamentale de son *Histoire universelle* que Bossuet a empruntée à Eusèbe ; il doit au panégyriste de Constantin la doctrine essentielle de sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*.

Les souverains de Constantinople ont beaucoup ajouté par eux-mêmes au legs qu'ils tenaient de Rome. Je ne parle pas seulement des Nouvelles de Justinien. Mais, avant et après lui, et jusqu'aux Comnènes, il est peu d'empereurs qui n'aient laissé des documents importants de législation civile et canonique. On connaît le recueil dit des Basiliques, qui parut sous le règne de Léon le philosophe, peu de temps après que le patriarche Photius publiait son *Nomo-Canon*<sup>1</sup>. Non seulement ils légifèrent, mais ils aiment à rendre en personne la justice, à redresser les abus, à confondre publiquement les magistrats prévaricateurs<sup>2</sup>. La fonction de justicier leur paraît une des prérogatives les plus élevées de la souveraineté.

Par tous ces points ils se rattachent à la tradition romaine impériale ; ils en diffèrent sensiblement par d'autres.

Et d'abord la monarchie s'environne extérieurement de faste et de pompes inusités. Auguste avait affecté la simplicité dans son palais et en avait imposé les dehors à ceux qui l'entouraient. Il croyait ainsi plaire au peuple et ramener les mœurs publiques à la modestie antique. Les empereurs de Byzance usèrent d'une politique tout opposée. Ils visèrent à rehausser le prestige de la souveraineté par l'ostentation d'une splendeur qui éblouit les regards et frappât les imaginations. Le luxe ne fut pas, comme auparavant, la fantaisie particulière d'un César dilettante ou magnifique, il devint une affaire d'État et un moyen de gouvernement. La monarchie byzantine s'organisa sur le modèle et à l'exemple

---

<sup>1</sup> Voir le recueil d'Heimbach (Leipzig), 5 vol.

<sup>2</sup> Voir plusieurs exemples, Cédrenus, *Hist. comp.*, § 860.

des monarchies asiatiques. Déjà Dioclétien était entré dans cette voie. Constantin et surtout Théodose le Grand, s'il faut en croire le témoignage de Zosime<sup>1</sup>, fondèrent sur ce point la tradition, qui dura autant que l'empire. Cet empereur, nous dit l'historien, doubla le nombre des dignitaires et des officiers du palais. Pour suffire à l'ordonnance et aux services des festins de gala, dont il établit l'habitude, il enrégimenta en cohortes des nuées de cuisiniers, d'échansons et de serviteurs de tous genres. Enfin il remplaça, dans la domesticité intime, les esclaves par des eunuques. On sait quelles répugnances soulevèrent dans Rome les premiers qui parurent à la suite d'Héliogabale et des princes syriens. L'aversion est aussi violente chez les derniers Romains qui écrivent l'histoire du bas-empire, Ammien Marcellin et Zosime. Plus encore que les affranchis des premiers Césars, ils accusent ces êtres avilis de s'emparer de l'esprit des souverains en le dépravant par de honteuses complaisances, de s'enrichir par de coupables trafics et de peser sur la direction des affaires publiques par la familiarité que leur service comporte. Presque seuls, en effet, ils approchent désormais du prince, alors que, par système, il commence à s'éloigner davantage du reste des sujets. A Byzance, sa personne recule dans un lointain d'apothéose. Bientôt, dans la rigidité de ses costumes d'apparat, tissus d'or et de soie, étoilés de pierreries, il apparaîtra comme une idole. On ne peut l'aborder qu'avec des genuflexions et des adorations et en frappant plusieurs fois, et à des intervalles marqués, du front la terre. Une étiquette rigoureuse, un cérémonial minutieux et compliqué l'isole et le défend des empresses des courtisans et de la foule. Les usages de la cour de Versailles et de celle de Madrid paraissent simples auprès de ceux-là. Tout est réglé par les livres de cérémonies ; les pas, les gestes, les paroles, les costumes dont l'empereur change, comme, dans la liturgie, le prêtre pendant la messe, suivant les jours<sup>2</sup>, suivant les heures, suivant le milieu où il se produit ; et non seulement tout ce qui regarde la personne impériale est ainsi méticuleusement ordonné, mais tout ce qui concerne les hôtes du palais, et jusqu'aux mouvements et aux acclamations du sénat, des soldats et du peuple, dans les rues, dans l'église et à l'hippodrome. Le palais lui-même est une ville dans la cité, avec ses salles immenses de réception où circule tout un monde, les appartements particuliers du prince, ceux de sa famille, ceux des femmes, sa chapelle. Il s'ouvre d'un côté sur l'Augustéon, la grande place qui contient aussi Sainte-Sophie et l'hippodrome ; de l'autre, il regarde la merveilleuse perspective du Bosphore, animée par le spectacle des nombreux navires qui vont et viennent, chargés des richesses de toutes les nations, ou des hottes qui s'exercent à des simulacres de combats.

A Byzance comme à Rome, l'autorité souveraine imprime à celui qui en est revêtu un caractère religieux et sacré. Du jour de son avènement, l'empereur s'élève au-dessus de l'humanité et participe de l'essence divine. César, écrit Dion en parlant d'Auguste, *désirait vivement être nommé Romulus ; mais, s'étant aperçu que ce serait se faire soupçonner d'aspirer à la royauté, il y renonça et fut appelé Auguste, comme étant plus qu'un homme. En effet, les objets les plus respectables, les plus saints, sont dits augustes. C'est pour cela qu'en Grèce on*

---

<sup>1</sup> Zosime, lib. IV.

<sup>2</sup> Ces changements de costume, sur lesquels on trouvera des détails presque à tous les chapitres de Constantin Porphyrogénète, réclamaient un personnel nombreux de *vestitores*. Les vêtements de parade s'appelaient *αι ἀλλαγαι* ou *τά ἀλλαξιματα* ; les gens préposés à leur garde, *οι επί των ἀλλαξιμων*. Il y en avait pour les costumes proprement dits ; d'autres pour les chaussures ; d'autres pour la coiffure.

l'a appelé **Σεβαστός**<sup>1</sup>. Après la mort du prince, les Romains lui dressaient des temples et des autels, instituaient un culte et des sacerdoce pour le servir, et, à certains jours de l'année, lui sacrifiaient des victimes. De ces coutumes, de cette liturgie, la religion chrétienne ne pouvait tout retenir. Cependant le culte officiel du prince ne fut pas aboli. Loin de diminuer la personne du prince, les chrétiens la grandirent encore ; seulement c'est d'une source différente qu'ils firent dériver son prestige.

A Rome, comme s'exprime encore Dion, l'empereur est le maître de toutes les choses profanes et sacrées. Mais ce privilège, il le tient non de sa puissance, mais des lois<sup>2</sup>. Toutes les dignités, toutes les magistratures, créées sous la république, il les réunit en sa personne. Il est consul, tribun, général d'armée, souverain pontife. L'imperium, la puissance publique, autrefois répartie entre plusieurs, se concentre désormais en lui seul. Il est l'incarnation vivante de l'État. L'État, c'est lui ; parce qu'en dehors de lui le pouvoir ne s'exerce que par sa délégation. Or, dans les sociétés antiques, l'État, comme la cité, comme la famille, est une personne religieuse et morale. L'empereur est divin parce qu'il participe de la divinité de l'État. Il est dieu après sa mort, de par la consécration du sénat, parce que de son vivant c'est sous ses traits que la puissance publique est apparue aux peuples et qu'elle s'est rendue sensible aux regards de tous.

Le César byzantin lui aussi se proclame divin ; ses lettres continuent à s'appeler *sacra, divalia* ; non, comme on l'a dit, par un effet de la routine de la chancellerie impériale et de la persistance des usages, mais parce que ces expressions répondent au sentiment exact qu'ont les Byzantins de la nature supérieure à l'humanité de leurs souverains. Cette divinité est encore d'adoption et de reflet, mais elle est plus extérieure à son objet qui est l'empire, plus indépendante et des lois et des hommes. L'empereur est l'élu de Dieu. Il l'a choisi dès le berceau, quelle que soit l'obscurité de sa naissance, pour les destinées auxquelles il est promis, et pour en faire l'instrument de ses desseins sur le monde. Il l'a révélé par des signes visibles à quelques-uns de ses serviteurs. Inconscient de l'élection divine, le futur César marche, marqué d'un sceau, droit au trône, qui lui est préparé de toute éternité. *L'empire terrestre est l'image de l'empire céleste, et l'empereur est l'image même de Dieu, son représentant sur la terre, le Christ temporaire, en qui il dépose le secret de ses volontés, son vicaire et son prêtre-nom*<sup>3</sup> ; c'est par lui qu'il règne. Ces paroles mystiques reviennent sans cesse sur les lèvres et sous la plume des orateurs et des écrivains de Byzance. Ce ne sont là ni des métaphores ni des symboles, mais l'expression très nette de croyances arrêtées, enseignées à l'école et dans la chaire, et le fond même des idées sur lesquelles ce peuple vivra pendant tout le moyen âge. Pour lui, la terre est le miroir du ciel, l'empire chrétien est aux cohortes célestes ce que les barbares sont aux anges rebelles ; la monarchie romaine doit être ordonnée sur le modèle de la monarchie céleste. Dieu est une sorte d'empereur cosmique. Par contre, l'empereur terrestre est nécessaire à l'équilibre des choses humaines, la pièce maîtresse de l'édifice, qui s'écroulerait sans lui<sup>4</sup>. On ne comprend pas plus la

---

<sup>1</sup> Dion, LIII, 16.

<sup>2</sup> Dion, LIII, 16.

<sup>3</sup> *Ep. II Anastasii papæ*. Voir, à l'appui, un grand nombre de citations dans notre ouvrage *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, chap. II. On pourrait les multiplier à volonté. En voici quelques autres : *Agapeti monachi Ecthesis*, cap. I, *Photii Carmina*. (Migne, *Patrol. grecque*, t. CII, p. 583.)

<sup>4</sup> Remarquez l'épithète très fréquente de *κοσμοσπότης*.

terre sans lui que le monde sans Dieu. Il est inné au monde comme l'œil au corps<sup>1</sup>.

Cette foi intrépide ne s'embarrasse d'aucune objection, ne se laisse déconcerter par aucune contradiction. Les effroyables tempêtes qui parfois assaillent l'empire sont des épreuves suscitées par Dieu pour raffermir la foi des justes ou pour châtier les erreurs de son peuple. Jusqu'au dernier jour, les Byzantins croiront à l'éternité de l'empire. Dieu ne peut vouloir ruiner de ses mains son œuvre et anéantir le foyer d'où sa parole doit rayonner sur le monde, sacrifier aux ennemis de son nom les dépositaires de sa loi. Ainsi s'expliquent, après des périodes d'affaissement et de recul, l'étonnante facilité avec laquelle l'empire se relève, les explosions de fanatisme qui le rendent tout à coup redoutable à ceux qui l'avaient impunément bravé. L'indignité des Césars n'est pas non plus un obstacle aux adorations dont leur personne est l'objet. Sans doute ils ne sont que l'instrument des colères célestes. On n'en révère pas moins en eux le caractère sacré, indépendant du démérite individuel. L'esprit de Dieu habite en eux comme en un vase impur une précieuse liqueur. Les compétitions furieuses dont l'empire est l'enjeu, les discordes sanglantes qui les accompagnent, les scènes tragiques dont les mystères du palais laissent à peine transpirer le secret, le massacre des familles régnantes par un usurpateur audacieux, ne font pas capituler leur imperturbable logique. Le succès amnistie et lave tout ; le victorieux est un prédestiné ; le ciel s'est prononcé pour lui, comme par une espèce de jugement de Dieu. Aussi du jour où le patriarche l'a sacré, il est proclamé saint. Il est Dieu, non par nature, mais par adoption<sup>2</sup>. Cette appellation divine, avec la restriction nécessaire que l'usage sous-entend, a cours parmi le peuple, comme au temps de la Rome païenne. Les soldats, sous la lente, disputent avec les Huns du mérite respectif de leurs souverains. Est-il juste, dit l'un d'eux, de comparer l'un avec l'autre, un homme et un Dieu ? Car Attila est un homme, mais Théodose est un dieu<sup>3</sup>. Et au moment de la persécution iconoclaste, l'empereur Théophile ayant proscrit le terme de saint, l'historien ajoute, en manière de réflexion : Dieu cependant laisse porter son nom à des êtres qui tiennent à l'humanité. Les prophètes n'ont-ils pas dit des princes : Vous êtes des dieux. Pourquoi donc interdire le nom de saint, qui est infiniment plus humble ?<sup>4</sup>

De leur vivant, leur parole est le verbe même de Dieu<sup>5</sup>. Après leur mort, salués par une apothéose qui rappelle par bien des traits l'apothéose païenne, ils iront s'asseoir à la droite du Christ pour régner avec lui dans les cieus<sup>6</sup>.

Qui ne voit, au point de vue de la direction spirituelle de la chrétienté, le danger de cette situation entre ciel et terre et les conséquences qu'en tireront les empereurs dans leurs rapports avec l'Église ? Si l'empereur est directement inspiré de Dieu, visité par sa grâce ; si le Saint-Esprit parle par sa bouche, si son pouvoir est une émanation du pouvoir céleste, de quel droit s'avisera-t-on de tracer une limite à son action sur l'Église, de séparer le sacré du profane, d'interdire à son immixtion le domaine de la religion ? Quelle part restera au clergé, quelle part au patriarche ? À la différence des religions antiques qui ne connurent jamais cette séparation des pouvoirs religieux et politiques, chez qui le

---

<sup>1</sup> Agapeti *Ecthesis*, cap. XLVI.

<sup>2</sup> Théophane, *Continuat. Anonym.*, lib. III, cap. X.

<sup>3</sup> Priscus Rhetor., *Hist. Goth. (Excerpta de Legat., § 49.)*

<sup>4</sup> Théophane, *Continuat. Anonym.*, lib. III, cap. X.

<sup>5</sup> Théophane (p. 337). Il s'agit de Justinien.

<sup>6</sup> Eusèbe, *De vita Const.*, lib. IV, cap. XLVIII.



magistrat était en même temps le ministre des dieux, le christianisme, entre les hommes et la divinité, a constitué un intermédiaire, une caste vouée au service des autels, qui est par un sacrement spécial investie du sacerdoce et qui en exclut les laïques. Comment désormais accorder son ministère avec les prétentions impériales ? Comment tracer une ligne de démarcation entre les pouvoirs du patriarche ou du pape et celui de l'empereur, alors que l'un et l'autre se réclament également de l'investiture divine ? En réalité le débat ne fut jamais tranché entre les deux puissances rivales ; l'équivoque entretenue par les souvenirs du souverain pontificat exercé par les empereurs païens et même par les premiers empereurs chrétiens ne fut jamais entièrement dissipée. Ces souvenirs continuèrent à peser sur toute la destinée du bas-empire. Ce fut l'origine des conflits qui périodiquement éclatèrent entre Rome et Byzance et dont le schisme fut la solution nécessaire. La politique des évêques, celle même des papes ne fut pas, au début de l'empire chrétien, suffisamment hardie. Grégoire de Nazianze proclame que l'empire est un sacerdoce<sup>1</sup>. Le métropolitain, dans la prière qu'il lit au couronnement des empereurs, les rappelle aux devoirs de leur *sacerdoce impérial*. Les évêques de Rome, quand ils font appel au bras séculier pour la répression de l'hérésie, ne font pas difficulté d'invoquer l'âme sacerdotale et apostolique de César<sup>2</sup>. A qui donc le Christ a-t-il laissé son héritage ? Quel est le successeur de Pierre et des apôtres ? Qui a la garde du troupeau mystique ? Les textes abondent, émanant de la curie romaine, qui font dériver le pouvoir des pontifes de la filiation de Pierre. Les paroles du Christ parlant à son disciple : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, ont toujours passé pour la charte de fondation de la papauté, la base la plus indiscutable de sa suprématie. Et cependant quiconque parcourt les textes byzantins s'aperçoit que les mêmes titres sont invoqués en faveur des prétentions impériales. Ce sont des évêques de Syrie qui écrivent à l'empereur : *Voici que Christ a rempli la promesse qu'il a faite au monde quand il a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, puisqu'il a revêtu Votre Majesté des ornements impériaux*. Les évêques d'Isaurie ajoutent : *Tu es le digne émule de ce Constantin d'immortelle mémoire, qui, maintenant bienheureux, jouit de sa gloire pendant l'éternité aux côtés de Dieu, avec David, comme lui roi et prophète, avec Pierre et avec Paul, parce que, semblable à eux, il a prêché la vérité*. Un pape exhortera l'empereur Léon à *entrer en partage des mérites des apôtres et des prophètes*. Au concile de Chalcédoine, les pères s'écrieront : *Gloire à Marcien. Tu es à la fois prêtre et empereur, vainqueur à la guerre et docteur de la foi*<sup>3</sup>. Et l'empereur Constantin Porphyrogénète, dans la préface de ses lois, ne fera que ratifier et consacrer, dans un document législatif, la croyance populaire, quand il écrira : *Dieu, qui a remis entre nos mains la puissance de l'empire, nous a donné une preuve éclatante de son amour, puisqu'il nous a confié, comme au successeur de Pierre, prince des apôtres, son troupeau fidèle*<sup>4</sup>. Des deux côtés nous rencontrons mêmes arguments et mêmes mêmes textes pour revendiquer, soit au profit du pape, soit au profit de l'empereur, l'héritage du Christ. On ne s'étonnera pas d'entendre, par la suite, les Césars invoquer leur qualité de pontifes pour trancher les litiges qui divisent

<sup>1</sup> Grég. de Naz., *Prior Invect. in Julianum*.

<sup>2</sup> Voir les lettres du pape Léon : *A l'empereur Léon. A Théodose II. A Marcien*.

<sup>3</sup> Conc. de Chalcéd., 6e session.

<sup>4</sup> *Epist. ep. Syriæ secunda ad Leonem. Epist. ep. Isauriæ ad Leonem. Ep. Leon, papæ ad ad Leonem imp.. Const. Porphyrog., Préface des lois*.



la chrétienté, et l'un d'eux, Léon l'Isaurien, signifiant à Grégoire III le décret qui ordonne la destruction des images, le motiver par ce considérant : Attendu que je suis roi et prêtre.

Quand la papauté eut pris force et qu'elle fut devenue le point d'appui solide de l'orthodoxie compromise par les Césars, elle s'efforça, mais trop tard, d'émanciper l'Église de la tutelle impériale. Elle lit deux parts de l'héritage du Christ : l'héritage spirituel, c'est-à-dire la direction spirituelle de la chrétienté, elle le réserva pour elle ; l'héritage temporel, c'est-à-dire, en même temps que l'administration civile, le soin de poursuivre et d'extirper l'hérésie, le devoir de protéger les églises, elle en fit l'attribut de la souveraineté laïque. La distinction des deux pouvoirs est le thème habituel des avertissements et des remontrances qu'à chaque renaissance de l'éternelle querelle le pape envoie à l'empereur. A mesure que le lien politique se relâche entre le pape et l'empereur, que l'évêque de Rome voit plus prochaine et plus assurée son émancipation, ce langage devient plus précis et plus comminatoire<sup>1</sup>. L'Occident suivit le pape dans sa querelle. L'avènement des monarchies barbares à l'indépendance, leur croissance politique, avaient accompagné l'élévation de la papauté. L'Orient ne put se déprendre de la suprématie de l'empereur. Le pli de l'obéissance était pris avant que la papauté eût grandi et pût parler d'égal à égal et de puissance à puissance au souverain.

Il y eut cependant, même en Orient, des résistances mémorables, dont le souvenir a été pieusement gardé par les historiens ecclésiastiques. Tous ceux qui étaient persécutés pour leurs croyances, naturellement, se réclamaient d'une autorité plus haute en matière de foi, et faisaient appel de l'empereur au pontife, invoquant, eux aussi, la distinction des deux pouvoirs<sup>2</sup>. Nous en avons un exemple dans l'interrogatoire de l'abbé Maxime, cité devant le tribunal du patriarche Mennas, assisté de nombreux évêques, pour avoir refusé d'accepter le Type de Constance. — Tu prétends donc, dit le patriarche, que tout empereur chrétien n'est pas un prêtre ? Il n'est pas un prêtre : car il ne se tient pas debout à l'autel. Il ne sanctifie pas le pain et ne l'exalte pas en disant : *Sancta sanctis*. Il ne baptise pas, il ne fait pas le chrême, il ne confère ni l'épiscopat ni la prêtrise. — L'Écriture ne proclame-t-elle pas que Melchisédech était en même temps roi et prêtre ? — Melchisédech a été le type unique de l'union en une même personne du caractère pontifical et royal. Et Mennas s'écria : Par ces paroles tu as déchiré l'Église<sup>3</sup>. La majorité du clergé d'Orient inclina toujours vers l'opinion de Mennas, et le patriarche de Constantinople, à de rares exceptions près, se constitua, contre le pape, le défenseur de la prérogative impériale.

La plupart des empereurs, soit par leurs connaissances théologiques, soit par leur zèle contre les hérésiarques, soit par les habitudes extérieures de leur vie, s'efforcèrent de justifier ce caractère sacerdotal. Avec l'ardeur d'un néophyte, Constantin se jeta dans l'étude des textes sacrés. Il passait, dit son biographe, des nuits entières à méditer sur les mystères divins, à écrire sur des sujets

---

<sup>1</sup> Ces lettres sont innombrables, et s'expriment toutes à peu près dans les mêmes termes. (*Stephani VI ad Basilium*, ann. 888.)

<sup>2</sup> Voir la doctrine d'Athanase (*Epist. ad solitativam vitam agentes*), celle de Grégoire de Nazianze (*Oratio* 17) ; surtout au temps de la persécution iconoclaste, les appels des Orientaux à Rome devinrent fréquents. Voir *Opera Theodori Studii : Ep. ad Nicephorum patriarchum ; Ep. ad Paschalem papam* (817), lib. II, ep. 12 et 13 : *Ad Stephanum lectorem*, ep. 53.

<sup>3</sup> *Relatio motionis sancti Maximi, translata ab Anastasio Biblioth.*

d'édification, à rédiger des instructions pieuses à ses peuples. Car il estimait de son devoir de prince d'enseigner lui-même ses sujets. Il composait en latin et faisait traduire en grec ses oraisons. Souvent il prêchait lui-même en public, et alors, dit Eusèbe, fonction de son geste et de sa voix, l'expression de son visage pénétraient de composition son auditoire. Il nous reste, à la suite de l'ouvrage d'Eusèbe, plusieurs de ses harangues. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il se complut à ces prédications. Avant de mourir, il prononça sur lui-même une façon d'oraison funèbre<sup>1</sup>. Il a donné le ton à tous ses successeurs. Théodose II fut un véritable ascète. Sous son règne, dit Socrate, le palais différa peu d'un monastère. Il jeûnait très fréquemment, se levait à matines pour chanter avec ses sœurs des hymnes au Seigneur, puis récitait de mémoire l'évangile du jour. Il se plaisait en la compagnie des évêques, et dissertait avec eux sur les matières de foi comme un vétéran de l'épiscopat. Il s'appliqua à collectionner les livres saints et tous leurs commentateurs, et mérita d'être comparé à Ptolémée Philadelphe<sup>2</sup>. Son successeur, Marcien, l'égala par son zèle et ses vertus. Il en fut de même de sa sœur Pulchérie, qui garda sa virginité dans le mariage, et fut honorée par l'Église comme une sainte. On connaît la passion de Justinien pour la théologie. Dès sa jeunesse, l'abbé Théophile l'avait rompu à la controverse. Tous les jours, nous dit Procope, il se retirait dans sa bibliothèque, et jusqu'à une heure avancée de la nuit, en tête-à-tête avec de vieux prêtres, il retournait en tous sens les textes sacrés et pénétrait les mystères du dogme<sup>3</sup>. Son plaisir était de provoquer les plus savants évêques à la discussion, de les troubler par les citations que sa mémoire lui suggérait en foule et de les trouver en défaut. Il tourmenta le pape Agapet au sujet des Trois Chapitres et d'Eutychès, et prétendit l'avoir convaincu d'hérésie. Victor, évêque de Tunis, eut fort à faire de se défendre contre un si rude champion. Lui-même écrivit beaucoup sur ces matières favorites : un traité sur l'Incarnation du Seigneur, un autre sur les Trois Chapitres, un troisième sur l'incorruptibilité du corps du Christ. Il imposait aux évêques l'obligation de contresigner et d'approuver ses élucubrations, puis de les enseigner aux peuples. Ses aptitudes d'ailleurs étaient multiples. Il lit bâtir Sainte-Sophie et corrigea lui-même le plan des architectes. Il composa des hymnes qui se chantaient encore dans les solennités de l'Église grecque plusieurs siècles après sa mort<sup>4</sup>. On dit la même chose de plusieurs princes et en particulier de Léon le Philosophe. Tous, et jusqu'aux derniers Césars, furent entêtés de théologie, grands amateurs de controverse, maniant les textes avec la dextérité de docteurs de profession. La théologie étant matière d'État, leur devoir impérial les obligeait à s'y montrer passés maîtres, comme à connaître les principes de l'administration et de l'art militaire.

Aux prétentions du prince au caractère sacerdotal semble s'opposer une barrière insurmontable. C'est le sacrement qui fait le prêtre ; or l'empereur n'a jamais reçu le sacrement de prêtrise. Quelque rigoureuse que paraisse l'objection, elle n'est pas décisive. Il y avait à Byzance des accommodements même avec la loi canonique, et l'empereur par la vertu de sa dignité jouissait de privilèges exorbitants, qui n'étaient réservés qu'aux clercs et rendaient douteuses la nature et l'essence même de son pouvoir. Ici, toutefois, il importe de distinguer

---

<sup>1</sup> Eusèbe de César., *De Vita Const.*, lib. IV, cap. XXIX, LV.

<sup>2</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXII.

<sup>3</sup> *De Bell. Goth.*, cap. III.

<sup>4</sup> Voir, sur Justinien, outre les trois ouvrages de Procope, la Chronique de Victor de Tunis ; Eustathius, *Vita sancti Eustachii*, Epistola Innocenti Maroniani ad Thematium presbyterum.

soigneusement les époques. Les histoires ecclésiastiques ont rendu populaire la scène d'Ambroise, évêque de Milan, et de Théodose<sup>1</sup>. L'empereur, se trouvant de passage à Milan, prétendit franchir la barrière qui séparait le Saint des Saints du lieu réservé à la foule, et prendre sa place près de l'autel. L'évêque lui lit sévèrement observer que le sanctuaire était réservé aux prêtres et aux diacres, et qu'il eût à descendre au rang des laïques. L'empereur se rendit docilement à cette observation. Il répondit seulement que son intention n'avait pas été d'empiéter sur les prérogatives des clercs, mais qu'il n'avait prétendu que se conformer à l'usage qui était en vigueur à Byzance. De retour dans sa capitale, comme, après l'offrande, il se mêlait aux laïques, le patriarche Nectaire le pria de reprendre sa place dans le sanctuaire. Mais lui : **Maintenant seulement, dit-il, je sais quelle différence existe entre un empereur et un prêtre, et je n'ai trouvé qu'un sincère ami de la vérité pour me l'apprendre, Ambroise, le seul évêque que j'ai rencontré digne de ce nom.** Telle est l'anecdote. Que prouve-t-elle, sinon qu'à Byzance, avant Théodose le Grand, l'usage séparait l'empereur des laïques, qu'il assistait au sacrifice à la place réservée au clergé, mais qu'après l'initiative hardie de saint Ambroise, une coutume nouvelle s'établit, qui lit déchoir l'empereur de son rang et de son privilège.

Cette coutume prévalait encore au temps de Sozomène, c'est-à-dire de Théodose II. Dans l'intervalle, l'autorité épiscopale avait pris à Byzance un ascendant extraordinaire, grâce aux talents et à l'éloquence des grands prélats du Ve siècle. Jean Chrysostome, protégé par l'enthousiasme de la foule, pouvait braver impunément le palais, comparer l'impératrice à la fille d'Hérode demandant la tête de Jean, et protester contre l'érection de la statue d'Eudoxie sur la place de l'Église. Il écrivait<sup>2</sup> : **Si le prince, couronné du diadème, s'approche indigne de l'autel, chasse-le ; car ta dignité est au-dessus de la sienne.** Sous les successeurs immédiats de Théodose le Grand, le patriarche fut le vrai maître de Constantinople, une sorte de pape oriental, devant lui s'inclina soumise la majesté impériale.

Cette domination créait au prince un danger trop grand, elle risquait trop de l'annuler pour qu'il n'ait pas tenté de s'y soustraire et de prendre sa revanche, en reléguant le patriarche au rang de subalterne. Le moyen le plus efficace consistait à détourner à son profit une partie du prestige du patriarche, en se rapprochant de l'autel et en se montrant au peuple rehaussé de l'éclat des cérémonies religieuses. Ce point fut obtenu par le canon 69 du concile in Trullo, réuni par Justinien Rhinotmète<sup>3</sup> : **Il n'est permis à aucun laïque de pénétrer dans le sanctuaire ; cette défense ne concerne pas l'empereur quand il veut offrir ses présents à Dieu, suivant l'antique tradition.** A la faveur de ce prétexte, s'ouvrit une brèche qui alla toujours s'élargissant et ne put être fermée. L'empereur n'entre plus dans l'église pour le sacrifice sans siéger parmi les clercs, dans la tribune qu'on lui réserve dans le sanctuaire. A l'époque où fut rédigé le Cérémonial de Constantin Porphyrogénète, cette règle ne souffre presque plus d'exception. La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à l'étiquette qu'il convient d'observer à l'église pendant les solennités religieuses. L'auteur ne manque pas de signaler chaque fois la présence de l'empereur dans l'enceinte

---

<sup>1</sup> Sozomène, lib. VII, cap. XXV. — Théodore, lib. V, cap. XVII.

<sup>2</sup> Jean Chrysostome, *In Matt. Hom.*

<sup>3</sup> Voir le commentaire de Balsamon d'Antioche à ce 69e canon.

interdite aux laïques<sup>1</sup>. Il est vrai qu'en même temps l'habitude impose à l'empereur l'obligation de faire, chaque fois qu'il se présente à l'autel, son offrande au Seigneur. C'est lui qui se réserve de fournir l'église des nappes, du corporal, des bandelettes, des disques nécessaires au service divin. C'est ainsi que, dans la célèbre mosaïque de Saint-Vital à Ravenne, Justinien est figuré tenant à la main une coupe qu'il offre pour le sacrifice. Ce ne sont pas seulement les églises de la capitale, mais aussi celles des principales villes du monde chrétien, les sanctuaires les plus vénérés, qui reçoivent les cadeaux impériaux. Le *Liber pontificalis* abonde en descriptions de bijoux précieux qui sont des dons de la munificence impériale. Quand le prince n'a pas à donner de vases ou de fins tissus de soie, il se contente de déposer sur l'autel ou entre les mains du patriarche de petites bourses de soie remplies de monnaies. Dans certaines solennités, l'offrande s'élève à 100 livres d'or. En somme, il ne vient jamais les mains vides, et sa fréquentation assidue enrichit le lieu saint. Le commentateur Reiske remarque qu'il paye son privilège au poids de l'or.

Par un détour nouveau, et peut-être pour enlever à l'obtention de ce privilège jusqu'à l'apparence d'un contrat simoniaque, consenti par l'Église de Constantinople, on en vient à faire à l'empereur une place dans la hiérarchie du clergé byzantin, place à la vérité très humble et très modeste, mais qui autorise sa présence dans l'enceinte sacrée. Les textes lui donnent les titres les plus variés : défenseur, deputedus, lecteur, sous-diacre et diacre. Grâce à ce titre, il jouit de prérogatives interdites aux laïques. Il touche la nappe de l'autel et y applique ses lèvres. Il prend de ses mains le pain consacré et communie comme les prêtres, le patriarche offre à sa bouche le calice. Bien plus, le *Cérémonial* nous le représente en fonction de sous-diacre. Il fit l'épître à la tribune, il porte l'Évangile, comme lit Justinien dans le cirque un jour d'émeute<sup>2</sup> ; il allume les cierges, il reçoit du patriarche l'encensoir et le promène autour de la sainte table, il change lui-même la nappe de l'autel ; bien plus, il s'arme d'un éventail de plumes de paon et purifie l'autel de ses souillures<sup>3</sup>.

On aurait peine à croire que l'empereur descende à ces fonctions inférieures, si le *Cérémonial* n'en reproduisait le détail tout au long, et ne le répétait pour chacune des solennités auxquelles participe la majesté impériale.

C'est par cette porte basse que l'empereur pénètre dans le sanctuaire. Mais son autorité y trouve son profit. Grâce aux fonctions dont il exerce le simulacre, il a pied sur les marches de l'autel ; il est un membre de l'Église officielle. Il cesse d'être un profane ; il se sépare de la foule des laïques et grandit aux yeux des fidèles de toute la vénération qui accompagne les ministres du culte. Il y gagne encore de pouvoir, sans paraître usurper sur la prérogative des pontifes, interpréter le dogme, catéchiser le peuple et légiférer en matière de foi.

A mesure que vieillit l'empire et qu'il s'éloigne de son origine ; à mesure surtout que sa puissance matérielle et son influence politique décroissent, le caractère religieux du monarque s'accroît et finit par dominer entièrement. Il se

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple : lib. I, cap. IX, 5 ; cap. X, 2 ; cap. X, 4 ; cap. XVI, 3 ; cap. XVIII, 13 ; cap. XX, 2 ; cap. XXII, 2 ; cap. XXIII, 4 ; cap. XXVI, 2 ; cap. XXVII, 4, etc. L'auteur fait, au contraire, remarquer l'abstention de l'empereur qui se produit rarement : lib. I, cap. XXVII, 2 ; cap. XXVIII, 2.

<sup>2</sup> Plusieurs médailles des empereurs les représentent portant l'Évangile.

<sup>3</sup> Voir, pour le détail de ces fonctions : *de Ceremoniis*, lib. I, cap. XXV, 2 ; lib. I, cap. XXXIV ; lib. II, cap. XII.

dépouille des autres éléments qui, en d'autres temps, ont concouru à rendre l'empire redoutable et dont l'événement a démontré la fragilité. Seul ce caractère demeure inattaquable et incorruptible. Il ne doit rien aux hommes, mais tient tout de Dieu, qui continue à visiter de sa grâce et à honorer de son élection spéciale le César héritier de l'empire, réduit à défendre contre les barbares les murailles de Constantinople. Le langage des écrivains de la décadence byzantine, toutes les fois qu'ils parlent de la dignité impériale, reflète cette impression. Dans leurs paroles mystiques, on a peine à retrouver le général et le législateur, qu'ont été Théodose, Justinien et Basile. L'empereur n'apparaît plus que comme l'hôte du sanctuaire et le familier du Seigneur. **Pour tout dire, écrit un évêque, l'empereur jouit de tous les privilèges du sacerdoce, sauf qu'il n'accomplit pas le sacrifice.** Nous lisons, au livre XIX des *Antiquités juives*, de Flavius Josèphe, cette inscription : **Tibérius Claude César Auguste Germanicus, grand pontife, tribun du peuple, consul pour la deuxième fois. Quant à celui qui par héritage a obtenu parmi nous l'empire, il est le Christ du Seigneur par l'onction impériale. Il est proclamé après tous ses prédécesseurs, et il est en vérité notre Christ, notre Dieu, notre évêque, et il a droit à toutes les prérogatives pontificales**<sup>1</sup>.

Au milieu des ruines que la décrépitude accumule autour de l'empire, seul le respect pour la personne impériale n'a pas vieilli. Pour les Byzantins, le César est une sorte de Messie de qui ils attendent le relèvement et le salut. Dieu ne doit pas laisser protester l'alliance qu'il a conclue avec lui au jour de son couronnement. L'idée chrétienne ou plutôt juive que Constantin a greffée sur la souche romaine, alors que toute sève est d'ailleurs tarie, soutient seule l'édifice impérial ébranlé et reconforte la foi de ceux qui l'habitent.

### III. — LE NOUVEL EMPIRE.

Si le christianisme a dénaturé le principe sur lequel reposait l'institution impériale ; s'il a fait dériver d'une investiture divine directe le pouvoir qu'Auguste et ses successeurs prétendaient tenir des lois, il n'a pas modifié moins profondément la notion d'empire, c'est-à-dire l'idée que se représentaient les Romains de leur droit à exercer la domination universelle. Il est nécessaire d'analyser à son tour cette idée, si nous voulons nous rendre un compte exact de la politique pratiquée par les Césars byzantins à l'égard des barbares.

De bonne heure Rome visa à la domination du monde et ses maîtres gouvernèrent avec le dessein prémédité de cette conquête. Le jeu de mots qui rapprochait dans une même formule le nom de la ville et celui du globe, *urbis et orbis*, n'était que l'expression populaire de la pensée des politiques et des hommes d'État. Les oracles, les livres sibyllins consacraient cette ambition et la légitimaient comme répondant aux volontés des dieux. Virgile, qui a mis en œuvre tout le passé légendaire et mythologique du Latium, n'a pas manqué, dans ses vers les plus amples et les plus magnifiques, d'exalter la gloire de cette Rome **qui égalera son empire à la terre**<sup>2</sup>. Il fait dire par Jupiter à Vénus, mère d'Énée : **Je n'assigne de bornes ni à l'étendue de la puissance de les fils ni à la**

---

<sup>1</sup> Demetrii Chomateni ad Constantinum Cabasilam responsum (Leunclavius, *Jus Græco-Romanum*, lib. V, resp. I, 2)

<sup>2</sup> *Æneis*, VI, 183.



durée de leur puissance. L'empire que je leur ai donné n'aura pas de limites<sup>1</sup>. Toutefois, il ne faut pas se tromper sur la portée de ces prédictions et de tant d'autres qui remplissent la littérature latine. Cette domination du monde, elle était devenue à peu près une réalité à l'époque où Virgile écrivait. Il n'y avait rien de chimérique à la constater dans la revue rétrospective, faite par le poète, de tous les grands hommes qui avaient concouru à ces résultats. Le succès de la politique qui avait étendu l'empire de Rome d'abord aux limites de l'Italie, qui lui avait permis ensuite d'absorber la Grèce, la Macédoine, l'Asie, l'Afrique, l'Espagne et la Gaule, ouvrait à l'orgueil du peuple qui porte la toge des perspectives infinies. L'empire concordait bien avec le monde connu, puisque ses frontières allaient îles rives de l'Océan aux montagnes d'où descend l'Euphrate, des sables de Libye au Danube, au Rhin et jusqu'aux îles du septentrion qu'enveloppent d'éternels brouillards. Au delà s'agitaient des peuples confus dont Rome ignorait même le nom, dont elle ne pouvait prévoir les convulsions intérieures et les entreprises, et qui, dissimulés derrière le rideau des grands fleuves et des forêts impénétrables, sans consistance politique, sans mœurs et sans lois, comme disaient les historiens, ne paraissaient pas un péril pour l'avenir. Plus tard, cependant, quand Rome pendant trois siècles se fut mesurée avec ses adversaires et les eut appréciés, quand sur ses frontières, qui étaient celles même de la civilisation, des brèches eurent été ouvertes, que l'épée des légions avait peine désormais à fermer ; après que de laborieux empereurs eurent usé leur vie à courir d'une extrémité du monde à l'autre, pour protéger les points continuellement menacés, l'empire se prit à douter de sa fortune, une lassitude découragée s'empara des âmes, on ne répéta plus avec la même complaisance, les superbes paroles que les triomphes d'Auguste inspiraient à ses contemporains. Un homme qui, du Rhin à l'Euphrate, passa la plus grande partie de sa vie à combattre la barbarie, un des derniers historiens latins, et non des plus médiocres, Ammien Marcellin, trouve encore des accents émus pour exprimer la grandeur et la fortune de sa patrie. Dans toutes les parties de la terre habitée, dit-il<sup>2</sup>, Rome est considérée comme une maîtresse et une reine ; partout l'autorité de son sénat et le nom du peuple romain sont l'objet des hommages et du respect. Et cependant le même homme, orgueilleux de la gloire du passé autant qu'alarmé sur l'avenir, s'étonne et s'indigne de la confiance imperturbable que révèlent les titres nouveaux dont se parent les premiers Césars chrétiens. Ces promesses d'éternité et d'immortalité dont se flatte la majesté impériale l'attristent et le trouvent incrédule. Il n'admet plus que Constantin puisse de sa propre main signer : le maître du monde. Ce sont là des formes d'adulation qu'il juge surannées, des témoignages d'aveuglement ou d'orgueil qui le choquent, auxquels son oreille est depuis longtemps déshabituée<sup>3</sup>. Le présent adonné un trop cruel démenti aux rêves du passé pour que le vieux soldat partage cette assurance téméraire. Il croit assister à la banqueroute de la fortune de Rome. La foi aux dieux défaille en même temps que la foi aux destinées éternelles de l'empire.

Mais voici qu'avec une foi nouvelle, une nouvelle espérance vient animer ce vieux monde et réveiller sa confiance. Désormais c'est sur une autre base, sur un fondement jugé indestructible, que l'empire chrétien va faire reposer sa croyance en des destinées plus brillantes et plus durables. En abandonnant les dieux du

---

<sup>1</sup> *Æneis*, I, 278-280.

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, lib. XIV, cap. VI.

<sup>3</sup> Ammien Marcellin, lib. XV, cap. X.

paganisme pour adorer le Dieu des chrétiens, le peuple romain a scellé un nouveau pacte, conclu une nouvelle alliance, qui lui garantit en échange de sa fidélité et de son orthodoxie la propriété de la terre. Le contrat avec le peuple élu, dont Abraham et Moïse furent les intermédiaires, a été relevé par le peuple romain qui a hérité du peuple juif. C'est sur l'unité, sur l'universalité de Dieu que s'étayent et s'appuient l'unité et l'universalité de l'empire chrétien. Cette croyance n'est plus seulement un espoir plausible fondé sur l'expérience de succès continus, une hypothèse dont l'événement a fait pour un moment une réalité, le rêve de politiques heureux, infatués par la persistance de la fortune ; elle est maintenant une certitude, parce qu'elle a la valeur d'un dogme.

Les théoriciens et les apologistes de l'empire chrétien de Byzance, aussi bien ceux qui ont présidé à ses brillants commencements que ceux qui ont assisté à sa décadence et à sa décrépitude, n'ont jamais varié dans cette foi. Le premier de tous, Eusèbe de Césarée, a tracé les grandes lignes de cette doctrine, que nous retrouvons invariables chez tous les autres ; car la définition d'un dogme ne change pas. Aussi est-ce aux écrits d'Eusèbe qu'il nous faut recourir pour en surprendre dans sa première expression l'exposé philosophique le plus complet.

Si l'empereur est l'image et le représentant de Dieu, la monarchie divine est le modèle et l'archétype de la monarchie humaine, l'empire terrestre est l'image de l'empire céleste. Tel est le point de départ. *D'où est venue aux hommes, se demande Eusèbe, la notion d'un empire légitime et de la puissance royale ? D'où la communication, à un être fait de chair et de sang, du pouvoir impérial, sinon du Verbe de Dieu qui pénètre toutes choses, qui a suggéré à toutes les intelligences et imprimé dans tous les esprits le type d'une magistrature se modelant sur celle de Dieu, d'un ordre humain répondant à l'ordre divin ?*<sup>1</sup> L'avènement de l'empire est contemporain de la naissance du Christ. Cette rencontre n'est pas l'œuvre du hasard, mais le signe d'une prédestination spéciale qui n'a pas échappé à ceux mêmes des gentils qu'une vertu particulière ou un génie supérieur disposaient à recevoir les mystérieux avertissements de la divinité. Parmi ceux-là se range Virgile, l'auteur de l'épître à Pollion, qui, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, va prendre place parmi les prophètes de la loi nouvelle. Ses vers, détournés de leur sens littéral, servent déjà de texte aux développements d'une oraison de Constantin qu'Eusèbe nous a conservée. Si l'empire a presque réalisé la domination universelle, si tant de royaumes, tant de civilisations différentes ont été absorbés successivement par lui, c'est par un dessein évident de la Providence, qui préludait ainsi par l'unité politique du monde à son unité religieuse. Enfin apparut Constantin que Dieu réservait pour la manifestation la plus éclatante de ses vues sur l'humanité. Il a vaincu par le Christ et pour le Christ. Licinius et Maxence, qui faisaient obstacle à la victoire définitive du christianisme, ont succombé à ses coups ; par lui s'est réalisée l'unité chrétienne du peuple romain. Désormais l'ère du millénium, annoncée par les prophètes, est ouverte. Le monde entier, conquis par celui que Dieu a institué son vicaire et son porte-sceptre, va jouir de la paix universelle. Ces vues d'ensemble sur la marche et le progrès des choses humaines, qui seront reprises par saint Jérôme, par Paul Orose et tant d'autres, qui vont devenir les lieux communs de la philosophie de l'histoire à l'usage des chrétiens, apparaissent ici pour la première fois. Eusèbe a emprunté les premiers linéaments de sa doctrine d'abord aux Livres saints, puis aussi aux premiers apologistes du christianisme persécuté, Tertullien et Lactance ; il en a rassemblé les éléments épars, l'a dégagée du vague et de l'indéterminé

---

<sup>1</sup> Eusèbe, *de Laud. Const.*, cap. IV.

dans lequel l'enveloppait encore le prophétisme ; il l'a montrée vérifiée par les événements inattendus dont lui-même et ses contemporains avaient été les spectateurs et justifiée par le coup de théâtre éclatant de la conversion de Constantin.

Rien ne s'oppose plus maintenant à la réalisation de l'empire universel. Dieu a promis de faire connaître son évangile aux nations ; toutes elles s'inclineront devant celui que Dieu a déclaré l'instrument de la diffusion de la parole de vie. Elles oublieront leurs faux dieux, leurs gouvernements particuliers, feront taire les dissentiments qui les ont armées les unes contre les autres, pour se fondre dans la grande unité impériale et chrétienne. Autrefois, dit Eusèbe, le monde, suivant les peuples et les lieux, était divisé entre un nombre infini de dominations, de tyrannies, de principats. De là des guerres continuelles, avec les ravages et les rapines qui en sont la suite. Cette division tenait à la diversité des dieux que chacun adorait. Mais aujourd'hui que la croix, instrument de salut et trophée de victoire, a été montrée à la terre et s'est dressée contre les démons, aussitôt l'œuvre des démons, c'est-à-dire des faux dieux, s'est, dissipée comme un souffle ; dominations, principats, tyrannies, républiques, ont fait leur temps. Un seul Dieu est annoncé à tous, un seul empire est debout pour les recevoir et les contenir, à savoir l'empire romain. Ainsi, dans le même temps, par la volonté céleste, deux germes ont grandi, se sont élancés de terre et ont couvert le monde de leur ombre, l'empire romain et la foi chrétienne, destinés à unir dans les liens d'une concorde éternelle le genre humain tout entier. Déjà les Grecs, les barbares et les peuples qui habitent l'extrémité de plages inconnues, ont entendu la voix de la vérité. Là ne s'arrêteront pas ses conquêtes. Elle étendra son domaine jusqu'aux limites où finit la terre, et la tâche lui sera rapide et facile. Le monde ne sera qu'une nation, les hommes ne formeront qu'une famille sous le sceptre d'un père commun<sup>1</sup>.

Telle est bien la doctrine dont les évêques ont pénétré l'âme de l'empereur néophyte ; tel est le système séduisant dont ils ont nourri son esprit, flottant et irrésolu au milieu des courants d'opinions contraires et des croyances ennemies qui se partageaient le monde romain ; telles sont les perspectives illimitées que le christianisme triomphant développait, comme un programme, aux ambitions du premier César byzantin. Cette philosophie, il en devient le fervent adepte ; ce langage, cette phraséologie nouvelle, il se les approprie et les fait passer textuellement dans ses lettres, dans ses circulaires, dans les instructions d'un caractère mixte, moitié politiques, moitié religieuses, qu'il répand avec une infatigable prolixité dans les provinces. En vérité, Dieu s'est servi de notre ministère pour poursuivre l'exécution de sa volonté ; il a fait appel à notre concours pour parfaire son ouvrage. Des extrémités de l'Orient à l'océan Britannique et à ces contrées où le soleil se couche, il a dissipé et balayé l'erreur qui s'était emparée du monde, afin que le genre humain, instruit par mon ministère, fût rappelé à l'observance de ses saintes lois<sup>2</sup>. Empereurs et sujets croient également à cette mission sacrée. La cause du christianisme s'identifie avec celle de l'empire. Leur diffusion et leurs conquêtes doivent s'accompagner dans l'espace et dans le temps ; et comme le monde entier est promis au règne de Dieu, il est implicitement dévolu à la domination romaine. L'empire est un, parce que Dieu est un ; il est universel, parce que Dieu est universel. Il ne faut

---

<sup>1</sup> Eusèbe, *de Laudibus Const.*, cap. XVI ; — *de Vita Const.*, lib. I, cap. VIII, et lib. II, cap. XIX ; — *de Laudibus Const.*, cap. X.

<sup>2</sup> Eusèbe, *de Vita Const.*, lib. II, cap. XXVIII. *Lex de christiana religione.*



donc pas considérer les formules officielles dont se pare l'autorité impériale à Byzance comme l'expression redondante et prétentieuse d'une ambition démesurée, qui deviendra ridicule, quand l'empire, ses provinces perdues, sera réduit à se défendre dans sa capitale. Elles dérivent logiquement de croyances religieuses entretenues et réchauffées par des prédications incessantes, par le langage de la chaire et celui de la place publique. Les ouvrages de théologie et les documents officiels parlent de même. La foi dans les destinées de l'empire est du même ordre que la foi religieuse. Le dogme impérial ne se discute pas plus que le dogme fixé par les canons de l'Église. Pour les Byzantins, leur ville est la capitale et la reine de l'univers, sans image et sans métaphore ; leur prince, l'autocrate du monde.

L'empire byzantin n'était pas le seul qui se proclamât éternel et universel, ni son empereur le seul qui prît le titre de roi des rois et de dominateur des trônes. Les monarques des Perses, avec qui les Romains furent si longtemps en conflit, affectaient les mêmes prétentions et se décernaient les mêmes honneurs. Les suscriptions de leurs lettres semblent calquées sur celles qui émanent de la chancellerie de Byzance. Dans les traités qui sont signés entre les deux empires, ils donnent aux princes de Constantinople le nom de frères, mais exigent la réciproque<sup>1</sup>. Ils écrivent : **Nous sommes les deux yeux qui éclairent le monde**<sup>2</sup>. Ils mettent une insistance singulière, et sur ce point leurs sujets les imitent, à faire sonner aussi haut l'un que l'autre les appellations synonymes qu'ils se décernent. Dans une bataille livrée entre Sapor et Constans, les deux armées faisaient assaut de clameurs en l'honneur de leurs souverains respectifs, les Romains invoquant Constans, **maître des choses et du monde**, les Perses répondant par les cris de : **Sapor, saansaan et piroses**, c'est-à-dire roi des rois et toujours victorieux<sup>3</sup>. Mais cette fraternité n'était pas de bon aloi : les autocrates la subissaient dans la mauvaise fortune plutôt qu'ils ne l'acceptaient. Entre les deux monarques il y avait rivalité de forces et d'ambition, mais non parité d'origine, l'un tenant ses droits de Dieu lui-même et l'autre du démon. Les rois de Perse ne se disaient-ils pas, dans leurs documents officiels, frères du Soleil et de la Lune ? N'adoraient-ils pas le feu et les puissances sidérales<sup>4</sup> ? Le prince des démons, lui aussi, n'était-il pas entré en rébellion contre son créateur et n'avait-il pas usurpé ses titres ? Cette lutte, terminée dans le ciel par la défaite des anges rebelles, se rallumait, renouvelée sur la terre, entre les représentants des deux puissances irréconciliables<sup>5</sup>.

Aussi toutes les guerres entreprises par Byzance sont des guerres saintes, des croisades. Ses ennemis sont les ennemis de la foi et du Christ. C'est au nom du Christ qu'on les vaincra et en déployant à leurs yeux, comme un nouveau palladium, les emblèmes de la foi. Nulle part ce caractère n'éclate avec autant d'intensité que dans la lutte contre les Perses, les plus sérieux des adversaires que l'empire eut à combattre avant les musulmans. Le principal héros de ce grand duel fut l'empereur Héraclius, qui ruina l'empire de Chosroès aussi complètement qu'Alexandre celui de Darius. Ses exploits, qui retentirent jusqu'au fond de l'Occident, auraient mérité mieux que l'obscur et pâle épopée de

---

<sup>1</sup> *Chronic. Paschale*, ad ann. 522 et ad ann. 628.

<sup>2</sup> Théoph. Simocatta, *Excerpta de Legat.*, II, 18.

<sup>3</sup> Ammien Marcellin, lib. XIX, cap. II.

<sup>4</sup> Ammien Marcellin, lib. XVII, cap. V, et lib. XX, cap. VI.

<sup>5</sup> Eusèbe, *de Laudib. Const.*, cap. II et cap. XVI. Voyez aussi l'épopée de Georges Pisidès.

Georges Pisidès. Voici dans quels termes il exhortait ses troupes au combat : Mes amis et mes frères, les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds nos provinces, ruiné nos villes, rougi de sang l'autel où se consomment des sacrifices non sanglants. Ils ont souillé de leurs sacrilèges débauches les églises qui ont horreur du sacrilège. Ayons donc le cœur plein de l'amour de Dieu et efforçons-nous de venger son injure. Soyons forts contre des ennemis qui maltraitent les chrétiens. Vénérons l'empire romain qui est le propre domaine de Dieu et non d'autres. Que la foi soit notre cuirasse ; protégés par elle, nous pouvons braver la mort. Vengeons les outrages des vierges, les massacres de nos compagnons d'armes ; pleurons-les, mais sachons que leur mort a pour récompense la vie éternelle. Toutes ces harangues militaires sont de même allure et exaltent les mêmes sentiments de piété. Dans sa *Tactique*, Constantin Porphyrogénète prescrit, comme une obligation militaire, la prière du matin et du soir. Les chants de guerre sont des cantiques, le chant de Moïse quand les Hébreux ont traversé la mer Rouge, ou les psaumes de David<sup>1</sup>. Le triomphe est comme autrefois une cérémonie religieuse. Il s'annonce par un service d'actions de grâces à Sainte-Sophie et par une procession. Mais les chars qui défilent au milieu d'un peuple prosterné, au lieu de porter les statues des dieux, promènent le labarum, la croix et l'image de la Vierge, de celle qu'on appelle τὴν συστάτηγον. Parfois on introduit une variante : l'empereur suit le char à pied, portant la croix sur son épaule. C'est pourquoi, en signe de l'union de l'empire et du christianisme, et de l'alliance conclue entre Dieu et son peuple, l'empereur, sur ses monnaies et dans ses statues, est figuré tenant en ses mains le globe surmonté de la croix<sup>2</sup>. C'est avec cet attribut que Justinien fait dresser son effigie équestre sur l'Augustéon. Il tient le globe, dit Procope, pour marquer la souveraineté qu'il exerce sur la terre et sur la mer, et la croix est l'emblème par lequel il s'assure la victoire<sup>3</sup>.

Toute la politique extérieure des Césars byzantins découle de ce principe, en est une conséquence nécessaire. La terre entière appartient de droit divin à l'empereur, et non seulement les contrées connues, explorées, qui sont momentanément en puissance de maîtres illégitimes et que tôt ou tard Dieu fera rentrer dans le giron de l'empire, mais même les contrées inconnues et à découvrir, cataloguées sous le nom d'hyperboréennes dans les traités géographiques des Byzantins. L'empereur possède sur elles un droit primordial de préemption, analogue à celui que les Portugais et les Espagnols obtinrent du pape Alexandre VI sur les régions où aborderaient leurs navigateurs à l'orient et à l'occident de l'Europe. Le moine de Saint-Gall rapporte qu'un ambassadeur de Charlemagne, s'entretenant avec l'empereur de Byzance, lui énumérait les longues guerres de son maître contre les Saxons. Pourquoi, lui répondit-il, ton maître travaille-t-il tant à combattre ces ennemis sans nom et sans vertu ? Je te les donne, prend-les pour toi, ainsi que tout le pays qui leur appartient. À quoi Charlemagne répliquait plaisamment à son ambassadeur : L'empereur eût mieux fait de te donner une paire de chaussettes neuves ; tu en aurais trouvé l'emploi en un si long voyage<sup>4</sup>.

Quant aux provinces émancipées de la tutelle impériale, à celles qui jadis avaient fait partie de l'empire et s'étaient par la suite constituées sous des gouvernements indépendants, l'empereur n'admettait pas que leur aliénation fût

---

<sup>1</sup> *De Ceremoniis*, lib. II, cap. XIX.

<sup>2</sup> Du Cange, *de Imp. Constant, numismatibus*.

<sup>3</sup> Procope, *de Aedificiis*, lib. I, cap. II. Voir aussi : Eusèbe, *de Laudib. Constant.*, lib. IX.

<sup>4</sup> Monach. San-Gall., lib. II, cap. VI.

jamais ni complète ni définitive. Leurs princes et leurs rois étaient censés ne tenir leur pouvoir que d'une investiture, d'une délégation impériale. Ils restaient rattachés à la cour byzantine par un lien de vassalité tout théorique, justifié par les titres auliques que la chancellerie leur décernait et qui suffisait à donner satisfaction au droit de propriété et de prééminence réclamé par l'empereur. Nous verrons, en ce qui concerne la Gaule, ce que durèrent, ce que valurent ces prétentions, comment les princes francs envisagèrent leurs devoirs de subordination à l'égard de Byzance. Rappelons pourtant que, après avoir obtenu des Ostrogoths la cession de Marseille et de la Provence, ils ne crurent pas que leur possession serait légitime, tant qu'elle n'aurait pas été ratifiée par les lettres patentes de l'empereur, considéré par eux comme propriétaire antérieur de cette partie de l'ancienne préfecture des Gaules<sup>1</sup>.

Rien de plus instructif, en la matière qui nous occupe, que le récit si vif et si animé de l'ambassade de Luitprand, envoyé par Othon à l'empereur Nicéphore-Phocas. Luitprand devait demander pour le fils de son maître la main de la princesse Théophanie. Nicéphore, irrité des conquêtes d'Othon, reçut très mal son représentant. Les légats de ton maître, s'écria-t-il, nous ont promis sous serment, et les lettres de ton souverain nous ont juré qu'il ne voudrait plus être un sujet de scandale pour notre empire. Or vois-tu scandale plus grand que de prendre le nom d'empereur ? De plus il usurpe les thèmes de notre empire. Nous ne pouvons souffrir plus longtemps ce double attentat. C'est en vain que Luitprand lui réplique avec quelque irrévérence : Elle sommeillait donc, votre puissance, ou plutôt celle de vos prédécesseurs, eux qui s'intitulent empereurs des Romains et le sont de nom seulement et non pas de fait. S'ils étaient véritablement les empereurs des Romains, pourquoi ont-ils laissé Rome tomber au pouvoir d'une courtisane ? On comprend l'indignation que soulèvent des répliques aussi vives au milieu de la cour formaliste de Byzance. Voici donc l'ultimatum que Luitprand fut chargé de rapporter à Othon : Jamais une Porphyrogénète, fille d'un Porphyrogénète, n'a mêlé son sang à celui d'un barbare. Toutefois, comme vos intentions sont bonnes, faites les concessions que vous devez, vous recevrez de nous celles qui sont compatibles avec notre dignité. Si vous voulez notre alliance, rendez-nous Rome et Ravenne avec le pays qui s'étend de ces villes jusqu'à nos frontières. Si vous voulez notre amitié sans notre alliance, que ton maître rende à Rome sa liberté, et qu'il fasse rentrer dans leur servitude première les princes de Capoue et de Bénévent, jadis les esclaves de notre saint empire et maintenant des rebelles<sup>2</sup>.

Encore au XIIe siècle, au temps de l'empereur Conrad, quand, par le mouvement des croisades, l'Orient et l'Occident se rapprochent, et que tout un monde inconnu se révèle aux Byzantins, ordonné d'après certaines règles empruntées à l'héritage commun de Rome, et qui ne leur en semble que la parodie sacrilège, un écrivain grec s'indigne, entre autres choses, que le souverain germain ait décerné au duc des Tchèques le titre de roi, cette prérogative de faire des rois appartenant exclusivement à son maître. Tout est menteur dans cet acte, écrit-il, et celui qui a reçu le titre royal et celui qui l'a donné, et il ajoute : Comment se peut-il faire que des hommes qui n'ont rien de la sublimité impériale osent conférer des dignités qui sont comme une émanation de la majesté impériale ?<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Zonaras, lib. XV, cap. IV.

<sup>2</sup> Muratori, *Script. ital.*, t. II, p. 481 et 483.

<sup>3</sup> Cinnamus, *Hist.*, lib. V, cap. VII.

Le droit, en effet, n'a pas changé de Constantin à Manuel et à Jean Comnène ; le principe n'a subi aucune altération, aucune diminution. C'est en vain que les faits infligent le plus humiliant démenti à ces prétentions superbes et restreignent tous les jours le domaine où s'exerce la puissance réelle du César de Byzance. Avec une foi tenace et qu'aucune déception n'atteint, historiens, panégyristes, diplomates, s'attachent à ce dogme impérial de l'unité et de l'universalité de l'empire. Ils s'y attachent d'autant plus que l'importance matérielle de l'empire diminue, comme à une espérance suprême fondée sur les promesses divines. Le présent étant pour eux plein de tristesse, leur pensée se réfugie dans l'avenir. Un poète officiel du xir siècle, Théodore Prodromos, est aussi fécond qu'Eusèbe en appellations pompeuses à l'adresse de Jean Comnène, en espérances infinies dans le rétablissement intégral de l'empire. Tu porteras les armes, s'écrie-t-il, jusqu'aux colonnes d'Hercule ; tu soumettras et Gadès et Thulé et même les cataractes du Nil ; tu l'avanceras jusqu'à la zone torride ; tu navigueras autour de la mer Morte qui enveloppe la terre ; après quoi tu reviendras victorieux au milieu des tiens<sup>1</sup>. Il appelle encore l'empereur l'autocrate de la terre, le maître commun du Levant et du Couchant<sup>2</sup>. Le plus curieux morceau est l'épithalame adressé à Manuel Comnène, à l'occasion de son mariage avec la sœur de Conrad, la princesse Irène. Cette union est pour le poète byzantin le symbole, non pas de la réconciliation de Rome et de Byzance, comme on devrait s'y attendre, mais de la subordination de Rome à sa rivale. Salut, nouvelle Rome ; réjouis-toi de ce mariage qui te proclame la capitale de la vieille Rome. Celle-ci est l'épouse, toi le fiancé. Or nous-savons tous que l'homme dans le mariage a le pas sur la femme et que c'est lui qui est la tête. Il en est de même de toi. Ne croirait-on pas entendre, à cette heure de déclin, un contemporain de Constantin et de Justinien ?

Ces idées sur le gouvernement du monde ne demeurèrent pas la propriété et le privilège exclusif de Byzance. Comme elles ont leurs racines dans le fond religieux commun aux nations modernes et dans le droit impérial dont furent nourris les peuples issus de Rome, nous les retrouvons partout au moyen âge et jusqu'à des temps plus rapprochés de nous. Elles ont hanté l'esprit de Charlemagne, qui essaya de détourner à son profit l'héritage de Constantin et de Théodose, celui des fondateurs du saint-empire germanique et en général de tous les fondateurs d'empires. Dante, qui assistait à la ruine des deux grandes puissances de l'Occident, l'empire et la papauté, si longtemps aux prises et tombés presque en même temps, frappé de l'anarchie et du chaos dans lequel se débattait la société, retrouvait, dans son *de Monarchia*, la pure doctrine qui avait si longtemps soutenu le vieil empire d'Orient. La société, écrivait-il, repose sur le droit, qui a sa valeur propre, indépendante et qui est divin, parce que la justice est un attribut de Dieu. L'empereur représente l'unité du genre humain, la justice et le droit universels. Il doit être le maître absolu du monde entier, afin que, n'ayant plus rien à désirer, il ne lui reste aucune raison, aucune tentation d'être injuste. Les néo-platoniciens de la renaissance, qui dissertent à la cour des Médicis sur le meilleur gouvernement, n'ont, eux aussi, d'autre idéal que la monarchie universelle. Marsile Ficin déclare : Comme il est au monde un Dieu unique, un seul soleil dans le système planétaire, une seule tête dans l'organisme humain, ainsi la société a besoin d'unité et trouve l'État parfait dans le parfait monarque, image de Dieu. C'est vers cet idéal qu'ont tendu de toutes

---

<sup>1</sup> Théod. Prodromos, *Scripta miscell.*, n° 2. — Voir aussi le n° 5.

<sup>2</sup> Epitaphe en l'honneur de Jean Comnène.

leurs forces et avec une foi sans défaillance les empereurs de Byzance. Sans doute ils ont échoué dans leur tentative de réaliser sur terre l'empire de Dieu ; ils n'ont même pas réussi à contenir dans les mêmes limites le christianisme et l'empire ; leur rêve de domination universelle s'est terminé, brusquement interrompu par une lamentable catastrophe. Mais qui peut dire ce que le sentiment de cette supériorité morale, la conscience de l'élection divine, ont pu donner aux Byzantins de force et d'enthousiasme ? Dans les plus extrêmes dangers, ils ont déployé des vertus dignes des plus beaux temps de la république. Ne fallait-il pas, en même temps qu'eux, sauvegarder les promesses de l'avenir ? Les nations comme les individus vivent de l'idéal qu'elles portent en elles, et qui, mieux que les ressources matérielles dont elles disposent, leur permet de durer.

#### IV. — LE MONDE BARBARE.

En regard de l'empire romain, centre unique de vie politique, seul État policé et organisé, seul en possession d'institutions administratives et militaires stables ; de plus, clos de toutes parts et sur tout son pourtour par une ligne continue de fleuves, de montagnes, par des murailles et des postes fortifiés, partout où les obstacles naturels font défaut, s'agite et se presse le monde des barbares, en travail de formation politique, masse tumultueuse à l'aspect, sans cesse mobile et changeant. À chaque siècle se modifient la distribution, l'habitat, la composition, le nom même des peuples que les Romains désignent sous l'appellation commune de barbares. Le monde de Tacite n'est plus celui que nous dépeint Ammien Marcellin ; de celui-ci il reste peu de chose à l'époque de Justinien ; la géographie du VI<sup>e</sup> siècle ne fournit que peu d'éléments à celle que nous ont transmise les traités de Constantin Porphyrogénète. Dans l'intervalle, des peuples qui ont joué les premiers rôles dans les conflits engagés contre l'empire ont complètement disparu, détruits par la guerre, absorbés dans d'autres nationalités : tels sont les Huns ; d'autres ont passé du nord à l'ouest et au midi, ou se sont divisés en plusieurs tronçons, désormais sans rapports entre eux : tels, parmi beaucoup d'autres, les Vandales et les Longobards. D'autres enfin sont entrés dans l'unité romaine et sont devenus, selon l'expression consacrée, des membres de la république ; parmi ceux-là, quelques-uns se sont fondus avec les anciens habitants fixés au sol ; d'autres ont formé des nationalités distinctes sous la tutelle de l'empire et à l'abri des institutions laissées par lui dans les provinces aliénées de son domaine direct : tels sont les Francs, les Visigoths et les Ostrogoths. Au milieu de ces éléments sans homogénéité et sans consistance, qui s'agrègent et se désagrègent sans cesse, s'absorbent ou se transforment dans les amalgames les plus divers, l'État romain apparaît comme le seul point fixe, comme un noyau solide enveloppé d'une sorte de matière cosmique, qu'il entraîne dans son mouvement et qui gravite autour de lui.

Comment Byzance va-t-elle se comporter à l'égard de ce monde barbare ? Quelle action exercera-t-elle sur lui ? Par contre, quelle réaction subira-t-elle ? Elle qui est l'aînée de la vieille Europe, la dépositaire de tant de civilisations qu'elle a vaincues et dont elle a hérité, inaugurerait-elle, dans ses rapports avec ces nouveaux venus, ces mineurs, une politique nouvelle ?



Ce qui frappe le plus dans le spectacle de la grandeur de Rome et des monuments de tous genres qu'elle en a laissés, c'est l'unité et la continuité de sa politique. Sous la république, le pouvoir se divise entre un grand nombre de magistrats annuels ; un corps dirigeant, le sénat, reste le gardien fidèle de la tradition. Cette tradition se maintient sous l'empire, grâce encore au sénat et malgré la diminution de ses prérogatives, grâce à la concentration des pouvoirs publics dans la personne d'un magistrat suprême. C'est par sa politique autant que par ses armes que Rome a vaincu l'univers. A la suite de luttes opiniâtres, elle a fait de l'Italie le prolongement et comme la banlieue de la capitale. Elle s'attacha l'aristocratie des villes ses rivales ; elle sut les affaiblir en appuyant tour à tour les partis les uns contre les autres ; elle opposa des peuples aux peuples, fit désirer son alliance et craindre son hostilité ; la victoire acquise, elle sut communiquer aux vaincus ses institutions et leur graduer ses bienfaits. Peu à peu elle s'assimila complètement ces vaincus, ouvrit l'accès de son sénat aux premières de leurs familles, fit de tous ces peuples divers des Romains. Cette politique qui lui valut tant de succès en Italie, puis en Grèce, elle l'appliqua aux barbares, dès qu'elle fut en contact avec eux. Cette fois, elle n'avait pas affaire à des populations de même race, de même civilisation, de même dignité qu'elle-même, mais à des populations inférieures, sinon par l'origine, du moins par le degré de civilisation acquise. Elle agit cependant à leur égard d'après les mêmes principes et par les mêmes procédés. On sait dans quelles conditions s'opéra la conquête de la Gaule : le diplomate dans César fut à la hauteur du chef d'armée. Il ne fit que généraliser les moyens qui avaient servi, plusieurs siècles auparavant, contre les Véiens, les Volsques, les peuples de l'Étrurie et de la Campanie.

Dès l'époque républicaine et encore sous le principat d'Auguste, l'empire comptait au nombre de ses clients plusieurs royaumes, généralement répartis aux extrêmes limites de ses possessions d'Orient. Il lui convenait de conserver aux peuples des dynasties locales, auxquelles ils avaient accoutumé d'obéir. Un légat auprès d'eux représentait Rome et les contenait dans le devoir ; aux mineurs, le sénat nommait, comme un bon patron, des tuteurs qui les entretenaient dans l'amour du peuple romain. Leurs enfants, ceux des principales familles, étaient élevés à Rome, près du prince, recevaient l'éducation des jeunes patriciens, prenaient le goût des arts et de la civilisation romaine. C'était comme une pépinière de jeunes gens de race royale, parmi lesquels l'empereur choisissait de sa main ceux qu'il destinait à porter un jour la couronne. Il expédiait ainsi leurs rois aux Arméniens, aux Parthes, aux peuples du Pont et de la Commagène<sup>1</sup>.

Sa conduite différait peu, à l'égard des véritables barbares, de ceux qui vivaient au delà du Rhin et du Danube, sous le régime de la tribu ou groupés en nations sous l'autorité de chefs héréditaires. Ceux-là, décimés par des guerres perpétuelles, victimes de famines et d'exterminations périodiques, sans cesse inquiets du lendemain, ne demandaient qu'à entrer dans l'unité romaine. Il fallait contenir leur empressement, mettre des bornes à leur émulation de servitude. La plupart des combats qui se livraient aux avant-postes avaient moins pour objet la défense de leur indépendance que la répression de leurs tentatives, pour pénétrer de gré ou de force dans l'empire. La paix profonde dont jouissaient les sujets de l'empereur, la sécurité de l'existence au delà des frontières, la richesse

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 3 ; *Caligula*, 14. — Petrus Patricius, *de Legat.*, cap. I. Spartien, *Hadrien*, 20.

des villes et la fertilité des campagnes bien cultivées, exerçaient sur eux un prestige extraordinaire. Il y entraient de l'envie et de la convoitise, mais aussi le désir impatient d'être associés à ces avantages très positifs. Du reste, la civilisation venait au-devant d'eux ; elle s'insinuait, sous mille formes, sous leurs tentes de peaux ou dans leurs chariots de voyage ; elle suscitait en eux des besoins nouveaux qui, passés en habitudes, demandaient à être satisfaits<sup>1</sup>. Rome, d'abord, leur mesura parcimonieusement ses faveurs, pour leur en faire mieux sentir le prix. Elle pensionna ceux de leurs chefs qui lui étaient le plus dévoués et dont le concours lui était le plus utile<sup>2</sup>. Comme la faim était leur principal ennemi, la cause la plus habituelle de leurs prises d'armes et de leurs rapines, les commandants des avant-postes leur envoyaient, dans les années stériles, des approvisionnements de blés et de bestiaux<sup>3</sup>. Les enfants des familles princières étaient envoyés à Rome sous le nom d'otages ou à titre d'hôtes ; élevés avec soin, parfois promus à la dignité de citoyens ou même de chevaliers, ils revenaient chez eux transformés par ce séjour, hantés par la nostalgie des beautés et des agréments de la ville impériale. Les nations modernes, qui attirent chez elles, dans les mêmes intentions politiques, les chefs de tribus africaines ou océaniques, ont souvent le regret de voir leurs élèves retourner invinciblement à l'état et à la condition de leurs compatriotes, repris par la contagion du milieu et la force des habitudes ancestrales. Le péril était moindre dans le temps qui nous occupe.

Nos ancêtres étaient des barbares, mais non des sauvages. Leurs facultés intellectuelles et morales les plaçaient de niveau avec les peuples de race italique ou hellénique. Sans doute il y avait quelque danger à fournir ainsi aux barbares des chefs instruits à l'école des arts et de la tactique romaine. Mais, pour un Arminius ou un Mérobaudes, combien de Ségestes ! Parmi les rois alamans que Julien fit prisonniers sur les bords du Rhin, plusieurs avaient vécu à Rome ; l'un d'eux s'était fait initié aux mystères d'Éleusis et avait donné à son fils le nom de Sérapion<sup>4</sup>. Tout pesé, les avantages compensaient largement les inconvénients de ces adoptions intéressées. L'esprit de révolte contre le joug de Rome n'était qu'une exception. Les chefs étaient heureux de livrer leurs enfants à leurs vainqueurs, de savoir qu'ils seraient admis à contempler Rome et César, beaucoup pensaient comme ce roi qui disait à Julien, en parlant de son fils : *Sa servitude est pour lui un bonheur qui vaut mieux que ma royauté*<sup>5</sup>.

Dès le second siècle de notre ère et surtout à partir du troisième, les empereurs commencèrent à se départir des sages tempéraments conseillés par la prudence à leurs devanciers. Les barbares commencèrent à affluer dans l'empire. Après des campagnes heureuses, les Césars les amenaient par milliers et les faisaient vendre sur les marchés de l'empire. Les propriétaires, les agriculteurs se disputaient ces travailleurs robustes et peu exigeants. L'offre restait toujours au-dessous de la demande. D'autres, attirés par le haut prix des salaires, accouraient dans les villes et s'occupaient des petits métiers. Les Burgondes passaient pour les meilleurs maçons de l'empire. Un grand nombre pénétraient dans les armées ; ils y entraient de deux façons : soit à titre d'auxiliaires ; en vertu des traités, leur nation était tenue de fournir un certain contingent, ceux-là

---

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, lib. XXVII, cap. V.

<sup>2</sup> Spartien, *Hadrien*, 6.

<sup>3</sup> Priscus Rhetor ex *Hist. Gothica*, cap. IX.

<sup>4</sup> Ammien Marcellin, lib. XVI, cap. XII.

<sup>5</sup> Eunapius Sardianus, *Excerpta de Legat.*

servaient à part ; soit à titre de réguliers, ceux-là étaient catalogués dans les cadres des légions<sup>1</sup>. Les premiers, la campagne terminée et le service pour lequel ils étaient en réquisition accompli, pouvaient rentrer dans leurs foyers ; les autres s'absorbaient pour ainsi dire dans la légion ; ils finissaient par y perdre leur nationalité. Leur congé reçu, ils participaient aux avantages dont Rome payait les longs et durs services de ses vétérans. La pente était glissante, les empereurs ne surent s'y retenir. L'armée élargit sans cesse ses cadres pour y faire entrer l'élément barbare. A l'époque de Constantin, c'est-à-dire au commencement de la période byzantine, les barbares servaient déjà en corps de nations, avec leurs armes, leur équipement et leurs chefs, sous le nom de *foederati*<sup>2</sup>. Destinés à soutenir et à flanquer l'armée véritable, recrutée elle-même en grande partie de barbares, ils finirent par la dépasser par le nombre et par lui faire un dangereux contrepoids. Cette armée, ce n'est pas Byzance qui l'a créée ; elle l'a reçue de Rome ; elle l'a quelque peu modifiée par la suite, mais dans un sens plutôt favorable à la dignité et à la sécurité de l'empire. Jamais les Byzantins n'ont souffert pour empereur un barbare, comme le fut le Goth Maximin.

Le pas décisif, celui qui devait précipiter la crise et déchaîner sur l'empire les plus effroyables tempêtes, fut franchi sous l'empereur Valens. Deux cent mille Visigoths, fuyant affolés devant l'invasion des Huns, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs richesses, se présentèrent en suppliants aux bords du Danube, implorant contre leurs ennemis un asile inviolable dans l'empire, promettant pour le reste de se remettre entièrement à la volonté de l'empereur. Qui croirait que la nouvelle de cet exode suscita à Byzance une joie insensée et générale ? Aux uns, cette affluence de barbares promettait pour leurs maisons et leurs terres des serviteurs à bon marché ; les autres se préparaient à trafiquer des femmes et des enfants, cédés par les nouveaux venus pour quelques mesures de blé ; l'empereur et ses conseillers virent surtout en eux des soldats. On félicitait le prince du bonheur inespéré dont le comblait la fortune. Ces recrues innombrables allaient rendre ses armées invincibles ; ces étrangers seraient un rempart inexpugnable contre les entreprises des autres barbares. Valens n'aurait plus de rivaux et de compétiteurs à craindre dans l'empire<sup>3</sup>. La catastrophe qui suivit de si coupables illusions, la révolte des Goths et la mort de Valens ne furent pas la pire des conséquences de cette fatale imprudence. L'armée s'en trouva pour longtemps désorganisée et énervée : l'empereur, ayant sous la main toute facilité pour en garnir les cadres de barbares, négligea de retenir sous les drapeaux les vétérans qui en faisaient la vigueur, mais coûtaient cher ; il diminua le contingent annuel que les propriétaires provinciaux étaient tenus de fournir et tixa la prime d'exemption à quatre-vingts écus d'or, Théodose pensait tirer de là double profit ; en réalité, il ouvrit la brèche à des abus qui devaient bien des fois compromettre le salut de l'empire<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le traité passé par Aurélien avec les Vandales. Ad. ann. 271 (Dexippus, *Excerpta de Legat.*, 12).

<sup>2</sup> En grec on leur conserve le nom de *φοιδεράτοι*. Voir Malchus, *Excerpta de Legat.*, II, 94 ; — Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. XVI, XXI, XXVIII.

<sup>3</sup> Voir, sur cet événement capital : Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. XXIV-XXVIII ; — Eunapius Sardianus, *Excerpta de Legat.*, II, 6 et 7, et II, 19, 20 ; — Ammien Marcellin, lib. XXXI, 4 ; — Socrate, *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXXIV.

<sup>4</sup> Ammien Marcellin, lib. XXXI, 4 ; Socrate, *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXXIV.



Enfin, avec ces Visigoths, qui n'étaient plus une armée, mais une nation en marche, pénétra dans l'empire comme un corps étranger, que celui-ci n'eut la force ni d'éliminer ni de s'assimiler complètement. Il avait englobé dans son unité et fait siens avec le temps bien des peuples, sans que sa constitution en fût atteinte. Mais cette fois l'effort était trop grand et trop subit pour un organisme débilité. Ces barbares vécurent donc, à peu près nomades, comme avant leur admission dans l'empire, en Mésie, en Épire, en Illyrie, en Italie, ruineux pour les provinces où ils s'imposaient, risquant, dans les accès de leur humeur batailleuse, de briser la fragilité des trônes d'Orient et d'Occident, jusqu'au jour où, amollis par un contact prolongé avec des populations d'une civilisation raffinée, disciplinés par l'habileté d'une femme, ils finirent par s'établir à poste fixe en Espagne. Mais après eux vinrent d'autres nations barbares qui prirent le même chemin, profitèrent des mêmes faiblesses, et par des traités en règle obtinrent de gré ou de force d'élire domicile dans les anciennes provinces de l'empire. Ainsi furent occupés les Gaules, le Norique, les deux Pannonies, l'Illyrie, la Dacie, la Mésie, une partie de la Thrace et de la Macédoine, l'Afrique et jusqu'à l'Italie, d'abord par les Ostrogoths, puis par les Lombards et les Francs. Partout les barbares se superposèrent aux vieilles populations, se faisant leur part aux dépens des propriétés publiques et privées, rançonnant et pillant ceux qu'ils s'étaient chargés de défendre, substituant leurs dynasties de rois aux administrations locales, éteignant maints foyers de civilisation brillante, qui ne se rallumèrent jamais. Sans doute sur ces peuples et ces provinces, l'empire gardait ses droits de premier propriétaire ; il pouvait en faire foi, montrer dans ses archives les chartes de concession qui témoignaient à quelles conditions il les avait aliénés. Mais, dans la plupart des cas, l'occupation valut titre. Les barbares s'installèrent dans la maison d'autrui et refusèrent de payer le loyer. Il eût fallu la force pour appuyer des revendications fondées en droit, et le plus souvent la force fit défaut aux maîtres légitimes. Sous des Césars énergiques et bien servis par les circonstances, sous Justinien, sous Maurice, sous Basile, il fut possible de reprendre quelques-unes des provinces perdues, de les faire rentrer dans le giron de l'empire, et pour le reste de rendre leur lustre et leur valeur à des conventions tombées dans l'oubli. Mais ces réveils furent intermittents ; les efforts méritoires de quelques-uns des Césars byzantins, mal soutenus et peu suivis, les exigences de la défense des frontières trop multiples, pour qu'il fût possible de tenir tête contre tant d'ennemis à la fois, pour punir toutes les défaillances et réprimer toutes les rébellions.

Ce n'est pas que l'armée fût pire que pendant les derniers siècles de Rome. Un fragment d'Olympiodore nous en indique la composition aux temps d'Honorius et d'Arcadius. Elle comptait des fédérés, sous la conduite de leurs chefs barbares, masse confuse et mal disciplinée, et des réguliers ou *bucullaires*, qui n'étaient autres que les anciennes légions, recrutés de nationaux et de volontaires barbares<sup>1</sup>. Ces deux grandes divisions subsistèrent tant que dura l'empire. À côté des *numeri* ou légions, recrutés de soldats rompus aux exercices de la tactique savante, et qui faisaient leur profession du métier des armes, quelle que fût d'ailleurs leur origine, continuèrent à figurer des auxiliaires liés pour un temps et par des traités particuliers à la fortune d'un général ou au sort d'une campagne. Lorsque Constance voulut désorganiser l'armée de Julien, il lui manda de détacher de ses troupes et de lui envoyer les auxiliaires Hérules, Bataves et Celtes, ainsi que trois cents soldats choisis dans chaque légion. Mais les

---

<sup>1</sup> Olympiodore (*Biblioth. Photii*, n° 80).

auxiliaires refusèrent d'obéir, sous prétexte que leurs conventions portaient qu'ils ne serviraient pas au delà des Alpes. Julien appuya leurs réclamations et fit valoir auprès de l'empereur que s'il ne respectait pas les traités, le recrutement outre-Rhin deviendrait impossible<sup>1</sup>. Quand une nation barbare avait été vaincue et reçue à composition, le général commençait par se faire livrer des otages qu'il envoyait en lieu sûr, généralement à Byzance et dans quelques-unes des grandes villes de l'empire ; puis il prélevait sur la jeunesse valide un contingent de choix qu'il incorporait aux légions<sup>2</sup>. Quelques-uns de ces soldats d'occasion et d'aventure, abandonnant tout esprit de retour, dédaigneux de leurs forêts et de leurs buttes natales, s'attachaient de cœur à leur nouvelle patrie, et se poussaient aux plus hautes dignités de l'armée et du palais. Byzance, comme Rome, dut souvent son salut à un Romain d'adoption. À la masse inconsistante et tumultueuse des fédérés, les empereurs préférèrent de plus en plus les cadres plus solides de l'ancienne légion ainsi modifiée. Elle offrait l'avantage de laisser le commandement à des officiers éprouvés et dévoués à leur drapeau ; on pouvait de plus y introduire des barbares de toute origine et de toute langue, sans craindre des défections combinées et l'action exercée par des chefs barbares sur des soldats qui étaient en même temps leurs sujets<sup>3</sup>. Outre ces troupes régulières, les armées byzantines comptaient encore des corps spéciaux, désignés sous les noms les plus divers, suivant leur armement : scutaires, comtes-archers, cataphractes<sup>4</sup>. Quelques-uns étaient entièrement composés de barbares, mais choisis avec soin, et de longue main exercés aux manœuvres et aux évolutions recommandées par les traités de tactique. Les historiens nous ont transmis la composition de quelques-unes des armées romaines dont ils racontent les travaux. Narsès conquiert l'Italie sur Totila et Teias avec des troupes de choix où se coudoyaient des Hérules, des Huns, des Maures, des Perses et des Gépides. Il menait en outre avec lui des auxiliaires lombards, commandés par leur roi Audouin ; mais il dut s'en défaire elles renvoyer dans leurs cantonnements, à cause de leur indiscipline et de leurs instincts effrénés de rapine<sup>5</sup>. L'armée que l'empereur romain Lécapène envoya en Lombardie, vers 935, comptait des Russes, des Chazares, des Arabes, des Panormitains, des Turcs, des Arméniens<sup>6</sup>. Celle qui eut pour mission à la même époque de reprendre la Crète sur les musulmans était recrutée, pour une grande part, de Russes, de Tulmatzes et de Slaves d'Opsicium<sup>7</sup>.

Quant aux nations barbares, on ne les employait guère que pour appuyer les mouvements des armées régulières ; elles servaient surtout à contenir et à refouler le flot sans cesse renouvelé de l'invasion. Les empereurs opposaient barbares à barbares. C'était du reste la besogne qu'ils acceptaient le plus volontiers. Ceux qui ont imaginé, pour dramatiser le conflit de l'empire contre la barbarie, une conjuration de l'esprit d'indépendance contre l'esprit d'oppression ; ceux qui ont supposé dans ces peuples accourus à la curée de l'empire la haine

---

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, lib. XX, cap. IV.

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, lib. XXXI, cap. X. Il est question des Lentiens vaincus par l'empereur Gratien. Voir Zosime, lib. II, trad.

<sup>3</sup> Pour le peu de solidité de ces troupes auxquelles on était quelquefois obligé de recourir, voir Zosime, lib. III, la composition de l'armée de l'usurpateur Procope ; Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 772, 773 ; les mésaventures de Justinien Rhinotmète.

<sup>4</sup> Ammien Marcellin, lib. XVIII, cap. IX.

<sup>5</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. IV, cap. XXVI.

<sup>6</sup> Const. Porphy., *de Cerim.*, lib. II, cap. XLV.

<sup>7</sup> Const. Porphy., *de Cerim.*, lib. II, cap. XLVI.

du nom romain et le ressentiment d'anciennes injures subies par des compatriotes et des frères d'armes, ceux-là ont complètement méconnu les instincts beaucoup plus primitifs des bandes pillardes qu'attirait la richesse de l'empire. Ce que les barbares haïssaient le plus cordialement, c'étaient les autres barbares, et parmi ceux-là ceux qui leur étaient apparentés de plus près par le sang, la langue, les usages. Ils voyaient en eux des rivaux, des co-partageants du butin promis. Si le spectacle le plus doux au cœur d'un Romain, ce Romain fût-il Tacite, c'était de voir aux prises deux tribus barbares luttant entre elles jusqu'à l'extermination, leurs ennemis leur donnaient souvent cette satisfaction chère à leur patriotisme. A peine les Ostrogoths ont-ils signé avec l'empereur Marcien le traité qui les admet comme fédérés de l'empire, que par ostentation et pour montrer leur vertu, ils se mettent à guerroyer impitoyablement tous les peuples qui les entourent<sup>1</sup>. Ils s'acharnent contre la confédération des tribus hunniques, en pleine dissolution depuis la mort d'Attila. Ils chassent les Satages qui occupaient la Pannonie intérieure, battent le fils d'Attila, Dinzio, qui avait groupé autour de lui les Ulzinguers, les Angiscires, les Bittieges, repoussent dans ses forêts le roi des Suèves, Hunimond, exterminent presque jusqu'au dernier homme les Scires, qui disparaissent désormais comme nation. Il en fut de même des Avars qui, traités en alliés par Justinien, renversent la puissance des Huns Utigures, des Sales et des Sabires<sup>2</sup>. Contre les Sarmates Picenses, Constance réveille les inimitiés des autres Sarmates et des Taïfales qui dispensent les Romains d'intervenir<sup>3</sup>. Dans une bataille livrée par les Alamans à un comte romain, le drapeau des auxiliaires Hérules et Bataves tombe au pouvoir de ces barbares. Ce sont aussitôt des cris de joie et de triomphe ; autour de ce drapeau, les Alamans organisent des danses et trépigment d'enthousiasme. Hérules et Bataves étaient leurs ennemis particuliers plus que les Romains eux-mêmes<sup>4</sup>. De même contre les Bulgares qui ont battu ses armées, l'empereur Léon le Philosophe appelle les Hongrois, qui viennent de déboucher sur les rives de la Theiss<sup>5</sup>. Sans les barbares, en un mot, jamais les Romains ne seraient venus à bout de contenir si longtemps la barbarie et de lui disputer leurs frontières.

Du reste, ils n'ont pas changé, depuis le jour où Jules César les a vaincus pour la première fois et que l'empire a traité avec eux. Insolents dans la bonne fortune, rien n'égale leur humilité dès que le sort des armes a tourné contre eux. Les protestations d'obéissance, les signes extérieurs de la vénération la plus plate ne leur coûtent pas. Ils ne croient pas leur orgueil intéressé à résister à ceux dont la force leur impose. Ils offrent leurs femmes, leurs enfants, leur dévouement prêt à toute réquisition, pourvu qu'on leur accorde la vie, des terres, la sécurité. Le chef des Quades et des Sarmates, Zizais, mis en présence de l'empereur Constance, tremble de tous ses membres et perd de frayeur l'usage de la voix. Il la retrouve enfin, et, à genoux, en présence de son armée qui a jeté ses boucliers et tend des mains suppliantes, il demande pardon de sa révolte et offre lui et sa nation à la discrétion de la clémence impériale<sup>6</sup>. Les rois des Sarrasins de l'Euphrate se prosternent aux pieds de Julien, lui offrent une couronne d'or, et

---

<sup>1</sup> Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. LII.

<sup>2</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat.* II, 99.

<sup>3</sup> Ammien Marcellin, lib. XVII, 13.

<sup>4</sup> Ammien Marcellin, lib. XXVII, cap. I.

<sup>5</sup> Cédrenus, II, 1053.

<sup>6</sup> Ammien Marcellin, lib. XVII.

l'adorent comme le maître des nations<sup>1</sup>. Les Sarmates Limigantes implorent de l'empire l'oubli de leurs fautes et se déclarent prêts à accepter des terres dispersées au loin dans l'empire, à recevoir le nom et les charges des tributaires et, plongés désormais dans un repos profond, à adorer la Paix comme leur déesse tutélaire<sup>2</sup>. Tous, même ceux qui dans la fougue de leur premier élan ont fait trembler Rome et Byzance, sont ainsi ; protestant de leur fidélité, vantant les services qu'ils sont disposés à rendre, offrant l'épreuve de leur vaillance. Les Huns, désorganisés après la mort d'Attila, font auprès des empereurs assaut de servilité. Dotés de pensions ou de terres, ils se jalourent les uns les autres, se dénoncent aux officiers de l'empereur, rivalisent à qui méritera le mieux les grâces et les faveurs de Byzance. Les Huns Uturgures, envieux du bonheur des Cuturgures, qui viennent d'être admis dans l'empire, envoient à Justinien leur roi Sandich, qui plaide en ces termes la cause de sa nation :

Les bergers ont coutume de prendre à la mamelle de petits chiens, de les nourrir et de les élever chez eux. Le chien adulte reconnaît les bienfaits de ses nourriciers et les aime uniquement. De sorte que si les loups se jettent sur le troupeau, ils le défendent et protègent avec le berger la bergerie. Les chiens ne tendent pas d'embûches aux troupeaux ; ils ne font jamais contre eux alliance avec Les loups. Ô prince ! dans ton empire si plein de richesses que l'intelligence ne peut les concevoir, les choses ne se passent pas autrement. Tu as besoin de gardiens fidèles pour le préserver contre les loups dévorants.

Or pendant que nous vivons péniblement dans nos solitudes stériles, tu dispenses aux Cuturgures le blé en abondance ; leurs celliers regorgent de vin ; on les reçoit dans les bains publics ; ils se parent d'ornements précieux ; pour vêtements, ils ont des tissus légers brodés d'or. Et cependant ils ont entraîné dans leur patrie des milliers de Romains, ils ont exigé d'eux les humiliants devoirs de l'esclavage. Au moindre délit, et même sans aucun prétexte, ils leur infligeaient le fouet et toutes les tortures que la cruauté peut suggérer à l'esprit des maîtres méchants. Pour nous, nous avons délivré ces malheureux de leurs outrages, nous les avons rendus à leurs familles. Voilà nos services et les leurs. Nous demandons à être traités aussi bien qu'eux<sup>3</sup>.

En termes presque semblables, les Lombards dénonçaient au même prince les déprédations des Gépides dans le Norique, et obtenaient de les supplanter dans leurs cantonnements et leurs réserves. Pour prix de ces bienfaits, ils exterminaient leurs voisins et prenaient leur place<sup>4</sup>.

Pour contenir dans le devoir ce monde turbulent, à l'humeur inquiète et violente, il eût fallu, comme faisaient les premiers Césars, entretenir auprès de ces nations des résidents ou des tuteurs, leur donner de la main du prince des chefs, dont la fidélité ne fût pas douteuse, même leur en imposer d'étrangers. Les empereurs ne le voulurent ou ne le purent point. Cependant, instruits par l'expérience, ils essayèrent quelquefois d'éviter les écueils d'une politique trop imprévoyante. L'empereur Théophile installa à demeure, auprès du chagan des Chazares, le comte Petronas avec le titre de préfet, en raison de l'importance du

---

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, lib. XXIII, cap. III.

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, lib. XVII, cap. X.

<sup>3</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. IV, cap. XIX.

<sup>4</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. III, cap. XXXIII.

passage de la Chersonèse que tenaient ces barbares<sup>1</sup>. L'empereur Basile ayant fait rentrer sous l'autorité de l'empire les peuples Croates, Serbes et autres tribus scythiques, qui depuis un siècle avaient vécu sur les rives de la Save, dans une indépendance absolue, leur nomma des préfets qu'ils consentirent, par crainte des Sarrasins, à accepter de lui<sup>2</sup>. Peut-être Maurice dit-il une tentative analogue au commencement de l'établissement des Lombards en Italie<sup>3</sup>. Mais ce ne furent là que des velléités passagères, des mesures transitoires et personnelles qui n'acquiescent jamais la consistance et la suite d'un plan politique.

Les Byzantins comptaient davantage sur la connaissance profonde qu'ils avaient acquise du caractère et des appétits des barbares. Ils tenaient leur cupidité et leur amour-propre en éveil par l'octroi des titres et des honneurs qu'on leur décernait, par les pensions, les dons en nature et en argent dont la valeur était stipulée par les traités. Tous tendaient les mains vers Byzance, qui leur apparaissait comme une mine inépuisable de richesses. Ils étaient très sensibles aux douceurs et aux raffinements d'un luxe qui excitait leur curiosité avide, qui faisait germer en eux des besoins que l'empereur pouvait seul satisfaire. On ne réfléchissait pas que, ces besoins une fois éveillés, la crainte seule et l'attente d'une répression impitoyable et sûre pouvaient empêcher ces natures primitives et fougueuses de se précipiter, pour peu que l'occasion s'y prêtât, sur l'objet de leurs convoitises, et d'assouvir leur passion de luxe et de jouissances.

Aux chefs de nations avides de considération, désireux d'occuper une place dans l'empire, d'y jouer un rôle officiel et de joindre au titre que leur donnait la naissance parmi leurs compatriotes, le prestige d'une dignité qui imposait aux Romains eux-mêmes, les empereurs distribuaient les honneurs les plus enviés de la cour. Alaric, sans pouvoir obtenir la maîtrise de la milice qu'il ambitionnait, recevait le traitement de général d'armée, soit quatre-vingts centeniers d'or<sup>4</sup>. Attila était payé comme stratège et réclamait chaque année impérieusement sa solde<sup>5</sup>. Théodoric, fils de Valamir, se parait du titre de patrice et de duc. Le futur roi des Ostrogoths d'Italie avait revêtu, à Byzance, la pourpre consulaire, et Zénon l'avait adopté en fils. D'autres souverains, comme les rois francs et burgondes, reçurent le patricial et le consulat. Les rois wisigoths d'Espagne et les Lombards obtenaient de porter le nom de *Flavii* que les empereurs eux-mêmes ajoutaient à leurs titres. Le roi des Bulgares, au Xe siècle, et par une faveur tout exceptionnelle, fut désigné par la chancellerie byzantine, si pointilleuse, par le terme sacré de βασιλεύς, qui lui constituait une supériorité sur tous les autres chefs barbares. Les empereurs espéraient ainsi rattacher officiellement à l'empire et compter comme sujets, des princes devenus, pour la plupart, réellement indépendants dans leurs provinces. Il fallait bien d'ailleurs, au moins pour les plus puissants et les plus éloignés du centre d'action de l'empire, se contenter de sauver les apparences. C'est pourquoi tous devaient recevoir avant toutes choses les images et les statues du prince. Les rejeter, c'était se déclarer en état de révolte contre l'empire ; les accepter, c'était avouer sa suprématie et sa tutelle morale. L'usage était général et sa signification bien connue de tous les barbares. Constantin envoya à tous les petits rois indiens, dont les ambassadeurs étaient venus le saluer, son portrait peint sur bois et ses statues.

---

<sup>1</sup> Cédrénus, *Hist. comp.*, II, 930.

<sup>2</sup> Cédrénus, *Hist. comp.*, II, 1018-1026.

<sup>3</sup> Voir notre chapitre sur les Lombards.

<sup>4</sup> Olympiodore (*Biblioth.*, n° 80).

<sup>5</sup> Priscus Rhetor, *Hist. Goth.*, II, 65.

Eusèbe, qui cite le fait, ajoute<sup>1</sup> : En les recevant ils témoignaient le reconnaître pour l'autocrate et l'empereur. Parfois ces envois officiels étaient déguisés sous une forme qui devait tout particulièrement flatter la cupidité des barbares. C'étaient de gros médaillons d'or, généralement munis de belières et destinés à être suspendus au cou comme les médailles de nos ordres. Ils portaient au droit l'effigie du César régnant à Byzance ; au revers, la formule : *Gloria Romanorum*. Ils atteignaient parfois un poids considérable. Celui que Chilpéric montrait avec complaisance à Grégoire de Tours et qu'il avait reçu de Tibère II, pesait soixante-douze solidi<sup>2</sup>. Nous en avons de Justinien et de Constance de cinquante-six solidi. Nulle part les historiens n'en signalent un pareil à celui qui était conservé dans le trésor des rois wisigoths. S'il faut en croire Frédégaire, ou si Frédégaire n'a pas été victime d'une erreur de transcription, il aurait pesé cinq cents solidi. Pour se rendre maître de cette pièce unique, Dagobert aurait déclaré la guerre au roi Swintila<sup>3</sup>. On sait que l'effigie de l'empereur frappée même sur une monnaie, à plus forte raison sur des médailles fabriquées à l'usage des barbares, équivalait à l'image et à la statue du prince. L'insulter ou la contrefaire était puni comme un crime de lèse-majesté. Les princes barbares portaient ainsi sur leur costume de cérémonie, comme l'emblème de leur dépendance et le signe visible de la suprématie impériale.

Outre des sommes parfois énormes et qui pouvaient passer pour la rançon d'un État, 300 livres d'or aux Lombards, 80.000 écus aux Avars, les empereurs expédiaient du blé, du vin, des vêtements, souvent les matières premières nécessaires à l'industrie rudimentaire des barbares ; à chacune de ces nations, suivant ses goûts, ses besoins ou ses désirs. Il semblait que l'empire fût devenu tributaire de la barbarie, et qu'il ne crût pas devoir acheter trop cher la tranquillité de ses frontières. Il nous reste un de ces traités, un des moins onéreux et des plus raisonnables, conclu par l'empereur Constantin Porphyrogénète, avec un des peuples scythes qui gardaient la Chersonèse Taurique. Il est intéressant par les articles qui s'y trouvent énumérés. Parce que vous avez travaillé honnêtement pour nous, comme d'ailleurs pour les pieux ancêtres de notre divinité, nous vous confirmons les privilèges et immunités d'impôts à travers nos provinces que vous avez déjà obtenus. Nous vous donnons en outre notre statue d'or, avec une chlamyde impériale, les fibules et la couronne d'or, pour servir d'ornement à votre cité, de même une charte de notre main consacrant les privilèges et immunités de vous et de vos matelots ; de plus, comme signe de la sincérité de nos intentions, des anneaux d'or, portant gravée l'image de notre Majesté, afin que les messagers chargés de vos suppliques soient partout reconnus ; nous vous donnons encore des nerfs de bœufs, des bois à grain tin, du fer et de l'huile pour la confection de vos balistes de guerre, mille rations de blé pour vous encourager à l'exercice de la balistique : le tout vous sera chaque année expédié dans la Chersonèse<sup>4</sup>.

Si tous les traités conclus par les princes byzantins avaient eu ce caractère d'utilité pratique, on serait mal venu à contester les avantages de la politique suivie avec les barbares. Malheureusement ni les exigences de ceux-ci n'étaient toujours aussi modestes, ni les empereurs ne furent toujours assez sages pour restreindre leurs faveurs en des limites raisonnables. Il est vrai qu'ils avaient

---

<sup>1</sup> Eusèbe, *de Vita Constant.*, lib. IV, cap. I.

<sup>2</sup> Grég. de Tours, VI, II.

<sup>3</sup> Frédégaire, chap. LXXIII.

<sup>4</sup> Const. Porphyr., *de Administr. Imperii*, cap. LIII.



souvent la main forcée par les nécessités du moment, les barbares étant habiles à exploiter les périls de l'empire, et par le désir d'éviter des mécontentements et des complications qui auraient divisé leurs forces. Les princes avaient l'air de faire des grâces, de dispenser leurs dons par pure bénévolence ; ils prenaient le ton de bienfaiteurs dans les harangues de leurs légats ; en réalité ils subissaient une contrainte, et par malheur cette attitude ne trompait personne. L'histoire des Avars est instructive, comme exemple des dangers que pouvaient faire courir à l'État ces admissions en masse de tribus barbares, et de l'insolence à laquelle les inclinaient invinciblement des concessions trop généreuses.

Après avoir longtemps erré par le monde, dit un historien<sup>1</sup>, ils s'abouchèrent avec les Alains et prièrent leur roi Sarosius de les faire connaître aux Romains. C'est ainsi que de proche en proche se répandait le bruit des générosités des Césars et le désir d'entrer à leur service. L'officier qui commandait dans le Lazique transmit à Justinien la pétition des Avars. Les orateurs de cette nation furent mandés à Byzance. On peut résumer en peu de mots leurs discours. Nous appartenons à la nation la plus forte et la plus brave du monde entier ; elle est capable de repousser et d'exterminer tous vos ennemis. Votre intérêt vous commande de conclure avec nous une alliance et de vous assurer des auxiliaires aussi précieux. Quant à nous, nous ne servons l'empire qu'à condition de recevoir une solde annuelle et une région fertile que nous puissions cultiver<sup>2</sup>. Justinien accepta un concours si pompeusement offert et, satisfait des premiers services des Avars, il les établit sur les rives de la Save. L'empire devait bientôt se repentir de tels alliés. Peu d'années après, sous le règne de Tibère, le chagan ou khan envoie à l'empereur le lieutenant chargé de toucher la solde, de faire tous les achats nécessaires à la nation ; sitôt qu'il est de retour, le barbare, sans provocation, sans donner le moindre prétexte, se jette sur Sirmium, dont il voulait faire sa capitale. L'empereur, qui était tout absorbé par la guerre contre les Perses, essaye d'apaiser les Avars et de leur faire entendre raison. Voici la réponse curieuse que fit le chagan aux officiers impériaux : Le prince nous ménage en ce moment, parce qu'il a sur les bras une guerre contre les Perses ; mais, cette guerre terminée, qui sait s'il ne tournera pas ses armes contre nous ? Aussi désirons-nous prendre nos sûretés. Nous n'avons pas la naïveté de croire que l'empereur porte grand intérêt aux Avars. Pourquoi, en pleine paix, a-t-il pourvu Sirmium de nouvelles fortifications ? Sans doute le khan reçoit chaque année exactement les dons impériaux ; ce sont assurément de belles et bonnes choses que l'or, l'argent et les tissus de soie ; mais de tous les biens, le plus précieux est encore la vie. Or nous n'ignorons pas que les Romains ont souvent attiré chez eux par l'appât de hautes récompenses des nations barbares, et que, par la suite, ils les ont ruinées et détruites. Aussi discours et présents n'y feront rien, les Avars prendront Sirmium et n'auront pas de repos qu'ils y soient installés. Il fallut en passer par ces conditions. L'empereur commit la faute de livrer Sirmium, après en avoir transporté ailleurs les habitants ; il paya de plus au khan la solde de trois années<sup>3</sup>.

Tant de condescendance de la part de l'empereur, un succès si facile, ne firent qu'encourager les exigences des barbares. A quelque temps de là, le khan réclama une augmentation de solde, vingt mille écus d'or, en plus des quatre-vingt mille qu'il recevait. L'empereur consentit par amour de la paix. Bientôt le

---

<sup>1</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat.*, II, 99, 1.

<sup>2</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat.*, II, 99, 1.

<sup>3</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat. barb.*, I, 30.



khan demande un éléphant de l'Inde, parce qu'il ne connaît pas cet animal, et des coussins dorés. La curiosité des barbares satisfaite, nouvelle réclamation. Cette fois il s'agissait d'un autre supplément de solde de vingt mille écus. L'empereur Maurice, à bout de patience, refusa. Alors le khan se jeta sur Belgrade, Anchialum et menaça les Longs-Murs, après avoir envoyé à Maurice, en signe de dérision et de défi, une lettre portant la suscription suivante : **Au roi des Romains, le khan, grand seigneur des sept nations et le maître du monde.** On dut en venir à une guerre ouverte ; les patrices Elpidius et Commentiolus châtièrent les Avars et les firent rentrer dans leurs cantonnements ; mieux eût valu commencer par là. La paix obtenue n'était qu'une trêve ; à la première occasion favorable, les Avars devaient reprendre les armes<sup>1</sup>. Cette histoire est celle de la plupart des barbares, introduits dans l'empire sous prétexte de le protéger. Frappés de loin par son éclat et sa renommée, ils se faisaient humbles et promettaient leur concours empressé ; dès que, familiarisés avec les institutions et les populations romaines, ils avaient appris à connaître le secret de leur faiblesse, ils retrouvaient toute leur arrogance et élevaient d'exorbitantes prétentions. Tout leur était prétexte pour faire contribuer l'empire. Soldats pour défendre un point des frontières, il leur suffisait de prendre les armes pour se faire acheter leur repos ; tour à tour et suivant l'occasion, les loups et les chiens du troupeau.

Si les empereurs furent tous d'accord pour se servir des barbares et les considèrent comme un appoint nécessaire à leurs combinaisons politiques, ils en usèrent avec plus ou moins de discrétion et de prudence, selon leur caractère, les nécessités de l'empire, et la solidité ou la fragilité de leur situation personnelle. Deux systèmes dominèrent tour à tour dans les conseils des princes : la terreur ou la confiance, l'extrême libéralité ou l'extrême rigueur. Constantin, tout pénétré de la majesté de l'empire et des desseins de Dieu sur sa personne, ayant de plus le sentiment de la force que l'unité de l'empire assurait à ses armes, traita les barbares avec raideur et révoqua la plupart des pensions qui leur étaient payées par ses prédécesseurs. **Les empereurs, dit son biographe<sup>2</sup>, payaient autrefois tribut aux Scythes et aux Sarmates. En réalité, les Romains étaient dans la servitude de ces barbares, puisqu'ils acquittaient envers eux une redevance annuelle. Le prince ne voulut pas souffrir une telle indignité, il estima que ses victoires le mettaient au-dessus des engagements contractés par ses prédécesseurs.** Sous Constance, sous Julien, sous Théodose, loin de faire la loi, les barbares la subirent ; on obtenait plus d'eux par l'intimidation que par la faiblesse. Mais, à mesure que l'empire s'affaiblit et que, chaque jour plus nombreuses, les nations barbares se pressèrent autour des frontières, s'entraînant l'une l'autre comme pour un butin commun à partager, il fallut compter davantage sur un élément qui n'avait occupé jusqu'alors qu'une part secondaire dans les préoccupations des Césars. Au déploiement de forces, souvent non disponibles, on dut suppléer par des prodiges d'adresse et de diplomatie. L'étude du monde barbare devint le souci constant des politiques. Sur chacune de ces tribus, leurs parentés, leurs rapports de voisinage, leurs dissensions intestines, leurs relations commerciales, on tint au palais les notes les plus minutieuses et les plus exactes. Pour agir sur elles, les manier, les opposer l'une à l'autre et les tenir mutuellement en échec, il était indispensable

---

<sup>1</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat. barb.*, I, 30. — Théoph. Simocatta, II, 189, 190. — Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 691, 692.

<sup>2</sup> Eusèbe, *de Vita Constant.*, lib. IV, cap. V.

de connaître les familles influentes qu'il fallait gagner, les présents qui leur étaient le plus sensibles, les sentiments ou les intérêts qu'il convenait de remuer et de mettre en jeu<sup>1</sup>.

Cette science fut rarement pratiquée avec autant de dextérité et de succès que par Justinien. Quoiqu'il en soit, la malignité de Procope ait pu lui suggérer, il restera toujours à l'actif de la politique impériale d'avoir obtenu, sous ce prince, des résultats positifs et considérables : la conquête de l'Italie sur les Ostrogoths, celle de l'Afrique sur les Vandales, l'influence de Byzance rétablie chez les Wisigoths et chez les Francs ; c'en est assez pour venger Justinien des reproches accumulés contre sa mémoire par la rancune de l'historien, pour excuser même bien des imprudences et des mécomptes. Pour employer une expression moderne, personne ne connut mieux que lui l'échiquier politique de son temps ; du fond de son palais et de sa capitale, dont il ne sortit guère, personne ne sut en manœuvrer les pièces avec plus de précision et d'habileté. Qu'entraîné par l'esprit de système, il ait commis des fautes, qu'il ait surexcité chez les barbares des convoitises que ses successeurs eurent de la peine à réprimer, nul ne le niera ; mais jamais aussi le nom romain ne pénétra plus loin et ne retentit aux extrémités de la terre avec plus d'éclat. Écoutons maintenant les accusations de Procope : Il prodigua des richesses immenses à toutes les nations barbares, sans en oublier aucune, celles du Levant aussi bien que celles du Couchant, celles du Midi et celles du Nord, et jusqu'aux peuples du fond de la Bretagne. Il combla de ses faveurs des nations dont, avant lui, personne n'avait su le nom et qu'on voyait pour la première fois, avant d'en connaître l'origine et la race. Aussi les barbares, devinant sa manie, affluaient de tous les points du globe à Byzance. Lui cependant les recevait aussitôt, et témoignait par l'épanouissement de ses traits du plaisir qu'il avait à les voir et du profit qu'il en espérait. Aussi épuisait-il les richesses de l'empire en prodigalités aux barbares, en bâtiments, en dépenses de luxe. Le trésor des Romains fut à la discrétion de ces étrangers pensionnés par l'État, et qui lui vendaient le butin qu'ils avaient fait, les captifs qu'ils avaient enlevés, les conditions de paix qu'ils acceptaient<sup>2</sup>. Une fois qu'ils avaient goûté des richesses de Byzance, il était impossible de les en détacher et de leur en faire oublier le chemin<sup>3</sup>.

Les conséquences de cette politique ne tardent pas à se faire sentir : Avant Justinien, les Romains vivaient en paix avec leurs voisins. Mais cet homme, impatient de repos et animé d'une fureur sanguinaire, n'eut pas de cesse qu'il ne les mît aux prises les uns avec les autres. Il manda, sans aucun prétexte, auprès de lui les chefs des Huns, leur prodigua dans sa munificence insensée des sommes énormes, pour s'assurer, disait-il, leur amitié. Revenus chez eux, chargés de notre or, ils prévenaient d'autres chefs et d'autres hordes, qui ravageaient nos provinces, pour se faire acheter une paix que César était toujours empressé de leur vendre. Après ceux-là, d'autres venaient encore, tirant double profit des rapines auxquelles ils se livraient et du trésor qu'on leur tenait ouvert. Ainsi la curée continuait sans trêve, les barbares se passant la main, et revenant à l'assaut de nos richesses<sup>4</sup>. Il faut croire que ces plaintes

---

<sup>1</sup> Voir, comme exemple, le curieux interrogatoire subi par le chef des envoyés turcs, Maniach, en présence de Justin II. (Ménandre Protector, *Excerpta de Legat, barb.*, cap. VII.)

<sup>2</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. XIX.

<sup>3</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. VIII.

<sup>4</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. II.

avaient quelque fondement, puisqu'elles sont répétées par plusieurs des historiens contemporains, Agathias, Ménandre, Éphrémius, Jean d'Antioche, et puisque le peuple dans l'hippodrome reprocha au prince ses largesses, **comme si les Romains avaient à racheter des torts à l'égard des barbares**<sup>1</sup>.

Dans le fait, il serait difficile de citer une peuplade que Justinien n'ait fait explorer par ses ambassadeurs, qu'il n'ait tentée par des présents. Des négociations en règle étaient entamées avec les plus lointaines et les plus inconnues, comme les Sarrasins des bouches de l'Euphrate, les Abares de la Colchide, le roi d'Àxoum, les Éthiopiens et les Homérites de l'Abyssinie<sup>2</sup>. La Chine reçut ses missionnaires qui y entretenaient des chrétientés florissantes, comme en témoigne la longue inscription de Si-gnan-fou, de quelque temps postérieure. Ce ne fut, à Byzance, durant son règne, que dédiés de barbares, que cortèges de souverains exotiques, suivis de leurs sujets dans les costumes les plus variés et les plus pittoresques. Les historiens ont retenu les réceptions faites au roi des Hérules, Grétès ; à Gordas, roi des Huns du Bosphore ; à Mundus, roi des Gépides ; à Sandil, souverain des Avars ; à Kaysus, cheik des Sarrasins ; au roi des Axumètes, Adadius ; à Zamanarcus, roi des Ibères, dont la femme fut comblée de présents et parée de bijoux précieux par Théodora<sup>3</sup>.

Il serait puéril de mettre ces empresses sur le compte de la curiosité ou d'une vaine ostentation de magnificence. Quelques passages d'Agathias et de Jean d'Antioche nous mettent sur la voie d'explications plus plausibles. Il y avait un calcul dans ces prodigalités. Plutôt que de mettre sur pied des armées nombreuses, qui grevaient le trésor public d'énormes charges et qui auraient fait de toutes les frontières un vaste champ de bataille, Justinien préférait consacrer les forces militaires de l'empire à des entreprises plus fructueuses et plus difficiles, comme les guerres de Perse, la conquête de l'Afrique et de l'Italie ; en ce qui concerne les barbares, il multipliait contre eux les barrières et les postes fortifiés, et s'en remettait pour les paralyser et les détruire aux inimitiés et aux haines qui les divisaient. Il suffisait pour cela de mettre le prix nécessaire au dévouement intéressé de quelques rois ou d'attiser leurs rivalités. C'est par ces procédés qu'il ruina les uns par les autres les tribus hunniques qui se pressaient sur la rive droite du Danube. Il écrivait à l'un de leurs chefs, pour s'excuser de la modicité des présents qu'il lui adressait : **Je t'en destinais de bien plus beaux ; mais ils ont été détournés en chemin par ton collègue, sous prétexte qu'il mérite, par la supériorité de sa force et de ses services, de garder pour lui la meilleure part. Montre-lui et montre-nous qu'il se trompe et que tu l'emportes sur lui.** De telles ruses, souvent renouvelées et variées, semaient entre les tribus la discorde et la défiance. Les Huns s'exterminèrent les uns les autres, sans qu'il fût besoin de les aider en recourant aux armées byzantines. Au moment où la mort le surprit, Justinien était occupé à jouer le même jeu avec les Avars et avec le même succès. A mesure qu'il vieillissait, craignant davantage de commettre sa fortune aux hasards des armes et de conflits sans gloire, il se plaisait de plus en plus à ces combinaisons et à ces coups de partie où excellait son génie patient et rusé. Lui aussi, comme Bélisaire et Narsès, remportait des victoires qui allongeaient la liste de ses titres ; mais ses triomphes ne coûtaient qu'au trésor de l'empire et épargnaient le sang de ses peuples.

---

<sup>1</sup> Agathias, lib. V. cap. XXIV.

<sup>2</sup> Voir la curieuse ambassade de Nonnosus. (*Biblioth. Photii*, p. 3.)

<sup>3</sup> Voir Cédrenus, qui mentionne année par année ces visites et ces réceptions.

Son successeur Justin II prit le contre-pied de la politique de son oncle. Il appartenait à la faction qui blâmait le système des largesses aux barbares. Il voulut procéder par l'intimidation et la peur. Plus de réceptions fastueuses aux palais, plus de pensions et de dons gracieux à ces rois que Justinien avait habitués à tant de générosité. Il refusa une audience publique à un cheik sarrasin et ne consentit à le recevoir que seul, sans suite ni cortège. Et comme celui-ci insistait pour recevoir les présents stipulés par ses conventions avec Justinien : **Il serait par trop ridicule, s'écria-t-il, que les Romains se reconnaissent tributaires des nations sarrasines et de tous ces nomades !**<sup>1</sup> Cependant ces mêmes Sarrasins étaient fort utiles à l'empire dans ses démêlés avec la Perse ; ils se chargeaient d'opérer au sud de leurs États des diversions heureuses aux opérations qui avaient pour théâtre les plateaux de l'Arménie et le haut Euphrate. Plus tard Justin lui-même dut en convenir et payer aux Sarrasins le prix qu'ils réclamaient de leur concours, mais il stipula qu'ils tenaient ce don **de sa libéralité et non d'une convention** qui l'engageât pour les années suivantes. Il recevait avec le même mauvais vouloir l'ambassadeur du roi de Perse, Sébochtès, qui venait réclamer les sommes dues à son maître par l'empire, aux termes du traité consenti par Justinien. **Je ne puis approuver, dit-il, une amitié qui s'estime au poids de l'or, c'est un marché honteux et servile quand elle s'achète ; la véritable amitié n'est fondée que sur la nature et la raison.** Discours admirable, si les intérêts des États se conduisaient selon les maximes de la philosophie, mais qui n'eut pour réponse qu'une déclaration de guerre de la part des Perses<sup>2</sup>. L'ambassade des Avars n'eut pas plus de succès ; il est vrai que le langage de leur orateur, tantôt humble, tantôt menaçant, n'était pas fait pour se concilier l'atrabilaire empereur. **Je ne me laisserai, répondit-il, ni gagner par vos flatteries ni effrayer par vos menaces. Allez-vous-en d'ici, satisfaits de pouvoir quitter sains et saufs ma capitale. Rapportez à vos frères, au lieu de l'or et de l'argent que vous attendiez, une salutaire terreur. Nous n'avons que faire de vos secours. Quand nous aurons besoin de vous, nous vous payerons, et l'or que vous recevrez sera, non pas un tribut, mais le prix de votre servitude**<sup>3</sup>. Ce langage, à coup sûr, était digne de la majesté de l'empire, il rappelait la fierté du vieux temps ; mais les forts seuls ont le droit de parler ainsi, de tels discours veulent être appuyés par des actes qui en fassent sentir le poids. Peut-être n'étaient-ils pas en situation dans la bouche d'un prince dont on savait l'incapacité et la faiblesse. Le premier étonnement passé, ils prêtaient à la risée et appelaient de promptes vengeance. Et ce fut le cas pour la harangue de Justin, que d'ailleurs son historien Ménandre appelle **un faible d'esprit**. La vérité était entre ces deux extrêmes.

Cette science du gouvernement des barbares, si nécessaire aux empereurs, puisque d'elle dépendaient en partie le salut de l'État et la tranquillité publique, a inspiré à Constantin Porphyrogénète la plupart de ses très curieuses compilations. Jamais la barbarie n'a tenu une si grande place dans les préoccupations des politiques ; il est évident que le souci capital est de se défendre contre elle. Et comme dix siècles se sont écoulés depuis que l'empire est en contact avec elle, comme il a vu se renouveler fréquemment le nom de ces tribus et de ces États acharnés à se détruire les uns les autres, ce sont les leçons de cette longue expérience que l'empereur érudit a voulu consigner dans

---

<sup>1</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat, barb.*, I, cap. VI.

<sup>2</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat, barb.*, I, cap. XX.

<sup>3</sup> Ménandre Protector, *Excerpta de Legat, barb.*, I, cap. V.

ses livres pour régler la conduite de ses successeurs. Si l'on veut en effet prêter quelque attention aux titres et au contenu de ces ouvrages, on s'apercevra bien vite de cette préoccupation dominante. Le livre des Cérémonies lui-même peut se diviser en deux parties qui traitent exclusivement de l'étiquette à observer, l'une pendant les solennités religieuses, l'autre pendant la réception des barbares. Le recueil des Ambassades est de tous le plus précieux. Il contient les fragments d'historiens pour la plupart perdus, depuis le III<sup>e</sup> siècle jusqu'au IX<sup>e</sup>, racontant les missions dont furent chargés auprès des nations barbares les dignitaires de la cour de Byzance. Un ouvrage, dont de rares fragments ont été retrouvés par Fabricius Peiresc, le *De virtutibus et citiis*, renfermait deux livres dont la perle est infiniment regrettable pour nous, intitulés : Sur les peuples et Sur les demandes de secours ; ce devaient être des traités de géographie politique. La Tactique qui contient les préceptes de l'art militaire, tels que le temps, l'expérience et la qualité des adversaires ont pu le modifier depuis Végèce, nous donne le récit de plusieurs expéditions importantes, et ce qui intéresse davantage l'historien, la composition des armées qui opérèrent en divers lieux contre les barbares. La préface du *Traité d'administration* nous indique la portée et le but de l'ouvrage. Je vais, dit l'empereur à son fils, t'enseigner une science dont la connaissance est nécessaire pour l'éviter bien des erreurs dans l'exercice des affaires publiques. Je t'expliquerai quelles sont chacune des nations qui avoisinent l'empire, et dans quelle mesure elles peuvent le servir, dans quelle mesure lui nuire, quelles sont les qualités et les mœurs de chacune, et par qui, parmi leurs voisines, elles peuvent être surveillées, attaquées et maîtrisées. Je te dirai quelle est leur avidité, leur cupidité insatiable, comment on doit éluder leurs réclamations iniques. Tu sauras enfin par quels procédés on peut les manier, les gagner, les repousser et les subjuguier. Suit, conformément à ce programme, l'énumération des peuples qui gravitent autour de l'empire. Ce monde barbare a complètement changé depuis Constantin et Justinien. Au Xe siècle il est question surtout des Russes, des Khazares, des Bulgares, des Slaves, des Patzinaces. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans la description qu'il donne de chacun d'eux et dans les instructions très détaillées et très pratiques dans lesquelles il entre, pour s'assurer leur fidélité toujours intéressée et chancelante. On voit que le système de Justinien n'a jamais été complètement abandonné par ses successeurs, et que les procédés en usage vis-à-vis des barbares résultaient de la nécessité et de la nature des choses. Pour clore ce tableau, en regard de cette poussière de nations, inférieures et haineuses, le royal écrivain esquisse à grands traits et à grands renforts de métaphores bibliques, l'image de l'empire et de l'empereur. Ta Majesté leur apparaîtra formidable et elles fuiront loin de toi, comme du feu. Le frein sera à leur bouche et tes paroles les transperceront comme des traits. Ton aspect leur sera terrible, et en ta présence elles seront saisies de tremblement. Le Dieu tout-puissant sera contre elles ton bouclier, il l'instruira de ses conseils, dirigera tes pas et t'affermira comme sur un piédestal inébranlable. Ton trône sera comme le soleil devant lui, ses yeux seront tournés vers toi, parce qu'il t'a choisi lui-même, qu'il l'a séparé du troupeau dès le sein de ta mère, afin de te réserver son empire comme au meilleur, et il t'a placé comme tin observatoire sur une colline, une statue d'or sur une montagne, une ville sur une hauteur, afin que les peuples t'apportent leurs présents et que les habitants de la terre se prosternent devant toi.



## V. — LA PROPAGANDE CHRÉTIENNE.

Jusqu'ici nous n'avons observé que des différences peu sensibles entre la politique des empereurs chrétiens et celle des Césars de Rome à l'égard des barbares. Seulement les rapports sont devenus plus fréquents, le contact plus immédiat et plus permanent ; soit que la puissance d'assimilation de l'empire ait diminué, soit qu'ait augmenté sur ses frontières la pression du monde barbare, ou que les deux causes réunies aient conspiré à précipiter les conflits entre les deux adversaires. Mais les procédés d'action et de pénétration sont demeurés les mêmes ; Byzance les a recueillis dans l'héritage de Rome ; elle en use avec plus ou moins de discrétion et de mesure, suivant l'humeur ou le génie de ses maîtres. Si l'on veut cependant examiner de plus près cette politique, on s'aperçoit bientôt qu'elle n'a plus le caractère exclusif de défense et de conquête que l'empire d'Auguste a connu uniquement. Le souci de la protection des frontières n'est plus le seul qui assiège l'esprit des Césars. Envers ces barbares, l'empereur chrétien se reconnaît des devoirs ; il doit les amener à la foi et à la connaissance de la vérité évangélique. Il tire gloire de leur conversion comme d'une victoire. Non que la politique par ces préoccupations nouvelles perde ses droits ; elle est, au contraire, servie par ces conversions ; non que la défense en soit entravée ; le lion religieux est une chaîne nouvelle, la plus forte de toutes, pour rattacher les peuples que l'intérêt et la crainte attiraient seuls dans l'alliance impériale. Autant d'âmes gagnées au Christ, autant d'ennemis désarmés, autant de défenseurs acquis à l'empire, qui a identifié sa cause avec celle de la chrétienté.

Rome n'avait pas connu de tels soucis. Indifférente par système en matière religieuse, elle ne s'occupait pas à déraciner les superstitions étrangères et à remplacer par ses dieux ceux de ses nouveaux sujets, à moins toutefois que ces divinités n'inspirassent à leurs adeptes la haine contre l'étranger. Le Panthéon romain admettait tous les cultes, pourvu que ceux-ci fussent à leur tour aussi accommodants. Le paganisme s'adaptait merveilleusement à toutes les croyances ; son naturalisme se pliait sans effort à toutes les conceptions religieuses des mythes gaulois ou germaniques ; les noms des divinités changés, les autels et le culte restaient les mêmes, et le barbare pouvait croire qu'il adorait toujours les mêmes dieux. Il en fut tout autrement quand le christianisme eut conquis l'empire. Le Dieu de la Bible est un Dieu exclusif et jaloux ; le Dieu des chrétiens inspire et commande aux siens la propagande. Convertir les gentils devient le premier devoir des Césars. Ils s'appliquent le *doceta gentes* que le Christ a prêché à ses disciples. Ne sont-ils pas eux-mêmes les vicaires de ce Christ ? La croix n'est-elle pas désormais l'emblème officiel de l'empire en même temps que le symbole de la foi ? Ne se proclament-ils pas les successeurs des apôtres, ceux à qui Pierre a légué son troupeau ? Parmi les acclamations qui les accueillent au temple, au théâtre, à l'hippodrome, celles qui flattent le plus délicatement leurs oreilles, sont celles de [Remparts de la Trinité, Nouveaux apôtres, Semblables aux apôtres](#)<sup>1</sup>.

Cette succession des apôtres est certainement ce qui a le plus frappé Constantin le Grand dans son changement de religion ; c'est le point de vue qui domine dans ses lettres et dans ses discours ; on dirait qu'il a pressenti les avantages

---

<sup>1</sup> Voir Banduri, *Antiquit. Const.*, lib. V, p. 105.

que l'empire en devait tirer. Du premier jour, il se sent la responsabilité des consciences de l'univers tout entier<sup>1</sup>. Il se trace le programme d'un apostolat grandiose. Par moi, écrit-il, les barbares connaîtront le vrai Dieu et apprendront à le vénérer<sup>2</sup>. Telle est sa ferveur, qu'il bâtit dans sa capitale une église aux saints apôtres, et que dans cette église il fait disposer douze cénotaphes, entre lesquels il place à l'avance son tombeau, en tout semblable aux monuments qui l'entourent. Ces successeurs se feront inhumer auprès de lui. Le temple sera l'héroun des Césars byzantins. De même, dans le ciel, à la droite du Très-Haut, ils auront leur place marquée entre Pierre et Paul, les glorieux confesseurs de la foi, avec qui sur la terre ils auront rivalisé par leurs travaux.

Les missions, voilà donc l'élément nouveau qui donne à la politique byzantine son caractère distinctif. Le prêtre, le moine, précédent, dans les pays barbares, le diplomate et le soldat. Par la route qu'ils ouvriront, l'un et l'autre ne tarderont pas à pénétrer. Rome, avant d'achever la conquête d'une province, avait, elle aussi, l'habitude de la préparer par d'autres voies plus pacifiques. Le pays se couvrait de *negotiatores*, de marchands hardis, qui, à leurs risques et périls, venaient tenter la fortune dans ces régions, en reconnaître les ressources et les exploiter. Ils tentaient la curiosité ou la coquetterie des barbares par l'étalage d'étoffes et de bijoux, leur proposaient des échanges, leur créaient des besoins pour avoir l'occasion de les satisfaire. Leur fortune faite, ils avaient frayé la route à de plus nombreux et de plus audacieux ; ils revenaient parfaitement informés de la situation politique et matérielle de la région, prêts à donner les renseignements nécessaires aux hommes politiques, sachant par où une armée pouvait s'avancer, quels points stratégiques elle devait d'abord occuper, quels personnages influents il était habile de circonvenir et de gagner. Le missionnaire est plus précieux encore que le marchand, parce qu'il est plus désintéressé ; il puise son courage à une source plus haute et plus pure. Ce n'est pas sa fortune qu'il veut faire, c'est le ciel qu'il veut acheter, fût-ce par le martyre. Comme en même temps il est généralement instruit, patient et adroit, il devient un agent de premier ordre. La politique à Byzance n'est pas un domaine réservé qui lui soit interdit. La politique et la religion vivent dans une étroite union. L'empereur est en même temps le chef des fidèles ; c'est lui-même qui trace aux missionnaires leur plan de campagne. Ils partent munis de ses instructions, ravitaillés aux postes et aux forts des frontières, protégés par ses sauf-conduits et ses lettres patentes. L'expérience leur a suggéré à la longue les moyens d'action les plus efficaces. Au lieu de perdre leur temps et leurs peines à des besognes méritoires, mais obscures, ils s'attaquent tout d'abord aux personnages influents : ils circonviennent le roi par ses entours, surtout par les femmes qui l'approchent, et qui sont plus sensibles aux douceurs séductrices de sa prédication. Par le roi le peuple est converti en masse et comme d'un seul coup. S'il n'est qu'ébranlé et résiste encore, le missionnaire lui suggère l'idée d'un voyage à Constantinople où l'appelle le souverain. Dans ce milieu nouveau, la religion lui apparaît environnée d'un tel prestige et d'une telle magnificence ; l'empereur sait si bien l'envelopper et l'étourdir par les cérémonies auxquelles il l'associe, par les promesses, les présents et les caresses, qu'il est bien rare qu'il n'en revienne baptisé et chrétien. A dater de ce jour, la conquête morale et matérielle de son peuple est un fait accompli. Les prêtres qui l'entourent deviennent ses confidents, ses conseillers et ses ministres. Des évêques sont institués dans ses États qui

---

<sup>1</sup> Eusèbe, *de Vita Const.*, lib. IV, cap. VIII.

<sup>2</sup> Eusèbe, Lettre aux évêques du concile de Tyr (Socrate, *Hist. eccl.*, lib. I, cap. XXXIV).



relèvent du patriarcat de Constantinople et par suite de l'empereur. Il fait officiellement partie du grand empire chrétien. En même temps des mœurs nouvelles remplacent les anciennes ; en abandonnant ses dieux pour adorer le Dieu de l'empire, le peuple adopte des usages, un genre de vie qui lui étaient jusqu'alors inconnus et qu'il ne comprenait pas. Il s'initie à une civilisation dont il n'avait jamais pu pénétrer le mystère, et qui lui conseille le travail et la paix. Le christianisme ne lui apporte pas seulement un culte nouveau, un ensemble de prescriptions rituelles ; il est un fait social très complexe, il représente tout un monde d'idées, de sentiments et même d'habitudes extérieures qui s'imposent aux nouveaux convertis et les rapprochent de leurs instituteurs et de leurs maîtres. Il est remarquable, en effet, que dans tous les textes byzantins la conversion des barbares au christianisme coïncide avec leur passage d'une vie nomade et guerrière à une existence plus stable et mieux réglée. Ils se fixent au sol en même temps qu'ils changent de dieux.

L'histoire de ces conversions ajouterait plus d'un chapitre curieux à l'histoire de Byzance, en permettant de prendre sur le vif le sourd travail de patience par lequel les empereurs finirent par miner la barbarie et par là rend ce, sinon inoffensive, du moins peu dangereuse pour les institutions de l'empire. Il était rare que ces conversions fussent imposées par la force et comme une des conditions de paix du vainqueur. Si Constantin agit ainsi à l'égard des Sarmates, c'est qu'il était encore dans la première ferveur de son zèle<sup>1</sup>. Plus tard, les voies de la persuasion parurent préférables, et réussirent mieux en effet. Beaucoup de ces barbares venaient d'eux-mêmes au-devant du baptême et demandaient à faire partie de l'Église en même temps que de l'empire. Se convertir leur semblait comme une suite et une conséquence forcée de leur changement de statut social. En s'engageant à obéir aux lois, ils entendaient en même temps se soumettre aux canons, qui faisaient, comme on sait, partie de la législation. Ce fut le cas pour les Goths, qui demandèrent seulement d'être instruits dans leur langue. On leur envoya le moine Ulphilas<sup>2</sup>. D'autres, comme les Burgondes, ébranlés par les coups répétés de la mauvaise fortune, n'ayant plus confiance en des dieux dont le patronage ne leur valait que des désastres ; considérant, d'autre part, la puissance des Romains et le bonheur constant de leurs armes, passaient en masse sous la loi d'un Dieu dont la protection se manifestait plus efficace. Ces barbares raisonnaient, en somme, comme avait fait Constantin lui-même, et se déterminaient par les mêmes motifs ; le succès était pour eux l'épreuve suprême, le critérium infaillible de la valeur d'une religion<sup>3</sup>.

Les Croates et les Serbes, deux branches du même rameau slave, furent établis par l'empereur Héraclius, les premiers dans l'ancienne province d'Illyrie, les seconds dans la partie du thème de Thessalonique, puis du thème de Belgrade qui a gardé depuis lors le nom de Serbie. En même temps, l'empereur demandait au pontife de Rome des évêques et des prêtres pour leur prêcher l'Évangile<sup>4</sup>. Ils reçurent le baptême et renoncèrent solennellement à leurs habitudes de violences et de rapines. Par un acte authentique, ils liront le serment à l'apôtre Pierre de ne jamais envahir la terre du voisin et de vivre en paix dans le domaine que leur abandonnerait l'empire. En retour, le pontife de Rome s'engagea, au cas où ils seraient attaqués par d'autres barbares, à venir à leur secours et à venger

---

<sup>1</sup> Eusèbe, *de Vita Const.*, lib. IV, cap. V.

<sup>2</sup> Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. XXV. — Socrate, *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. XXIII.

<sup>3</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXX.

<sup>4</sup> Const. Porphy., *de Admin. imperio*, cap. XXXI et XXXII.

leurs injures avec l'aide de saint Pierre<sup>1</sup>. Il faut croire que ces promesses furent mal tenues de part et d'autre. Les papes avaient assez affaire de se défendre contre leurs propres ennemis, et leurs conflits avec l'empire ne leur permettaient guère de requérir les Césars byzantins de faire honneur à leurs engagements. Aussi les Croates ne tardèrent-ils pas à oublier et leur fidélité à l'empire et les enseignements des prêtres romains. Au temps de Basile, quand Raguse et les côtes de la Dalmatie furent menacées par les incursions des Sarrasins, les Croates, effrayés, se souvinrent de l'ancienne sujétion dont ils s'étaient imprudemment affranchis. Ils sollicitèrent d'être de nouveau admis dans l'empire et demandèrent des prêtres pour recevoir de nouveau le baptême<sup>2</sup>, tant ces deux termes, empire et christianisme, s'enchaînaient dans l'esprit des barbares, comme par une connexion nécessaire.

Le règne de Basile et le patriarcat de Photius sont signalés par un redoublement d'activité et de propagande. Les missions se multiplient. C'est le temps de l'apostolat de Cyrille et de Méthode chez les Moraves<sup>3</sup>. Les Bulgares, à leur tour, qui pendant un siècle ont si cruellement ravagé l'empire, infligé tant de défaites aux armées romaines, qui ont tué un empereur et qui ont causé la chute de plusieurs autres, s'adoucissent enfin, perdent leur férocité et empruntent à Byzance et ses lois et sa foi. Le miracle s'opéra comme chez les Francs, les Wisigoths d'Espagne, les Lombards, par l'intermédiaire d'une femme. Sous la régence de l'impératrice Théodora, la sœur du roi Bogoris fut prise par les soldats romains. Elle vivait à la cour des empereurs, instruite dans la religion chrétienne et élevée avec le plus grand soin. Réclamée par son frère, elle fut échangée contre un moine, fort savant homme, nommé Théodore Cupharas, qui avait su se rendre utile chez les Bulgares, qui avait gagné la confiance de Bogoris, et qui avait préparé les voies au christianisme. Revenue auprès de son frère, la jeune femme ne cessa avec la dernière instance de le presser d'abandonner ses dieux et d'adopter ceux des Romains. Il résistait cependant, lorsque survint à point une famine suivie d'une peste, dont les ravages frappèrent vivement son imagination. Voyant que ses dieux restaient sourds à ses prières, il invoqua le Dieu de sa sœur et fit demander à Byzance des prêtres pour l'initier aux saints mystères. Le moine Méthode acheva sa conversion en peignant sous ses yeux les terribles supplices des réprouvés dans l'enfer. Sans désespérer et la nuit même qui suivit ce spectacle, Bogoris se fit baptiser. Les grands et une partie du peuple se soulevèrent contre lui pour le punir de cette défection. Il les vainquit en se plaçant sous l'invocation du Christ, et cette victoire ne fit que confirmer ses résolutions. Les Bulgares acceptèrent un établissement fixe dans la province qu'ils appelèrent Zagora ; ils reçurent un archevêque et devinrent les amis et les alliés les plus dévoués de l'empire<sup>4</sup>. Plus tard, leur prince obtint l'honneur exceptionnel de s'allier avec une Porphyrogénète, et reçut en cette occasion le titre de βασιλεύς. Dans leurs lettres de chancellerie, les empereurs les traitent de *filis spirituels*.

Dans une circulaire aux patriarches d'Orient où il rappelle ces grands résultats, Photius signale comme non moins heureuse pour l'empire la conversion des Russes, *cette nation féroce et sanguinaire, qui a soumis à sa puissance une*

---

<sup>1</sup> Const. Porphyr., *de Admin. imperio*, cap. XXXI et XXXII.

<sup>2</sup> Const. Porphyr., *de Administr. imp.*, cap. XXIX. — Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 1018-1026.

<sup>3</sup> Voir la thèse de M. L. Léger sur les deux missionnaires (*Acta Bolland.*, 9 mars).

<sup>4</sup> Voir, sur la conversion des Bulgares, Zonaras, lib. XVI, 2, et Cédrenus, II, 951-954.

multitude de peuples, et qui, enflée de ses victoires, avait osé porter la main jusque sur l'empire. Néanmoins, détestant ses superstitions impies, elle a embrassé la religion immaculée du Christ. Ils sont maintenant nos clients et nos sujets, ces hommes qui jadis ne nous étaient connus que comme d'audacieux brigands, et leur zèle pour la foi est si grand, que Paul pourrait crier de nouveau : Béni soit Dieu dans les siècles des siècles ! Ils ont accepté de nous un évêque et des pasteurs et les saints mystères sont célébrés au milieu de la plus sincère vénération. Ainsi le monde slave presque tout entier était, au Xe siècle, pénétré par la propagande de Byzance, obéissait à l'influence politique et religieuse de l'empire, et, grâce aux germes de civilisation que le christianisme apportait avec lui, commençaient à s'ébaucher, comme des organismes encore frêles, les embryons de nations futures.

Pendant ce temps, de l'ancienne capitale de l'empire, -de Rome, devenue le siège de la papauté, partait un courant de propagande, distinct, non moins énergique et continu, dont l'action allait s'étendre à toutes les parties de l'Occident, livrées encore à l'idolâtrie. Mais de ces conquêtes l'empire ne devait pas profiter. A partir du VIIe siècle, la papauté prétendit ne travailler que pour elle-même. Lorsque Grégoire le Grand parvenait, par l'entremise de la reine Théodelinde, à convertir les Lombards, son zèle, encore désintéressé, se préoccupait des avantages qu'en devait retirer l'autorité des Césars de Byzance. Ses lettres témoignent que lui aussi ne séparait pas dans sa pensée la chrétienté et la république. Cependant, dès son pontificat, le divorce imminent entre les deux capitales commence à poindre, soit que le pape se soit cru mal payé des services qu'il avait rendus par ses négociations laborieuses avec les Lombards, soit que les conflits sans cesse renaissants qui s'élèvent, au sujet de leurs attributions, entre le pape et l'empereur, avertissent le premier de préparer l'avenir. Ce n'est pas pour la république, dont il n'est plus question, que le même Grégoire donne ses instructions si précises au moine Augustin, chargé d'évangéliser les Angles. Un dessein prémédité et qui cette fois ne laisse place à aucune ambiguïté, préside à l'organisation de l'église de Germanie, confiée au moine Winfried. Ce n'est pas à Byzance, mais à la curie romaine directement que Grégoire III rattache le siège primatial de Mayence. L'empire est désormais un ennemi, et Rome se prémunit contre ses attaques en groupant autour d'elle des peuples de clients qui reconnaissent l'apôtre Pierre comme leur patron national. Mais travaillant chacune en sens contraire et l'une contre l'autre, Rome et Byzance devaient fatalement se rencontrer ; c'est en Bulgarie que se produisit le choc inéluctable. Sur ce terrain commun et vierge, les missions romaines et byzantines luttèrent avec acharnement ; le pape Nicolas et le patriarche Photius se disputèrent avec âpreté cette conquête, dont devait profiter avec l'un l'empire, avec l'autre la foi romaine. Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie entre les deux églises et qui provoqua leur schisme définitif.

## VI. — LES BARBARES À BYZANCE.

Si active et si intelligente que se montrât la diplomatie byzantine dans ses rapports avec le monde barbare, c'est encore à Byzance que son action s'exerçait de la manière la plus variée et la plus efficace.

Centre du monde et carrefour des nations, de tous les points de l'univers connu, elle attirait vers elle les barbares. Us y venaient l'esprit hanté par la renommée de ses richesses, poussés par l'amour des aventures et par le désir d'y conquérir la fortune. Le bonheur extraordinaire de quelques fils des steppes scythiques ou des forêts germaniques, qui, mêlés à une foule de mercenaires, de grade en grade et d'étape en étape, étaient parvenus à commander les armées et à gouverner l'État, stimulait leurs vagues ambitions et leur confiance au destin. Les chefs des grandes familles y envoyaient leurs fils, afin d'y préparer des alliances solides et de s'y assurer des protecteurs. Tous les mécontents, les vaincus des factions civiles, les prétendants détrônés, s'y réfugiaient comme dans un asile dont la protection était sûre ; ils y vivaient des bienfaits du souverain, qui par eux tenait les fils des intrigues qui pouvaient au besoin troubler ces nations et paralyser leur hostilité. Tout un séminaire d'enfants royaux, enlevés avec le butin dans les guerres, ou confiés par leurs parents, s'élevait dans la domesticité luxueuse du palais. Si l'on veut avoir la clef des agitations qui déchiraient les États barbares, c'est le plus souvent à Byzance qu'il faut la chercher. C'est là que Gondowald préparait son expédition contre le roi de Bourgogne, Gontran ; là qu'était retenu le petit-fils de Brunehaut, recueilli avec sa mère Ingonde par un général romain, à Séville, et réclamé avec tant d'instances par son aïeule ; là que s'échappait le fils du dernier roi lombard, Adalgise, cerné par les armées de Charlemagne, à Vérone.

Mais c'étaient surtout les continuel défilés des ambassades avec leurs cortèges et leurs présents qui contribuaient à animer de leur bruit et de leur éclat les abords du palais et la vaste place de l'Augustéon. On y entendait bruire et résonner toutes les langues de l'univers. Le peuple s'y portait en masse, friand de ces spectacles incessamment renouvelés ; il y courait comme à l'hippodrome, quand on annonçait l'arrivée de monstres célèbres ou d'animaux étranges. Les empereurs triomphaient, comme leur peuple, de ce concours de nations et de cette diversité de visages et de costumes ; il leur semblait que l'univers entier, représenté par les échantillons de toutes ses races, venait leur rendre hommage, reconnaître et justifier la suprématie qu'ils s'arrogeaient sur le globe. Les historiens, à leur tour, s'étendent complaisamment sur ces spectacles. On voyait, dit l'un d'eux, à la cour du prince tous les peuples mêlés, chacun avec ses ornements et ses vêtements distinctifs, les cheveux épandus sur les épaules ou retroussés au sommet de la tête, la barbe longue ou frisée, l'aspect farouche et terrible. On admirait leurs membres énormes, leurs visages tantôt animés des plus vives couleurs, tantôt plus blancs que la neige, tantôt de nuance intermédiaire. On se montrait des Bretons, des Blemmiges, des Éthiopiens, des envoyés du roi de Dib et de Sérendib, des Maures des plages australes, ceux qui venaient du Phage, du Bosphore Cimmérien, des pays de l'Aquilon et des pays du soleil. Les uns portaient en présents des couronnes d'or, d'autres des diadèmes constellés de perles, des enfants esclaves à la blonde chevelure, des vêtements tissés d'or et brochés de fleurs, des chevaux, des boucliers, de longues piques, des arcs et des flèches. Ils signifiaient ainsi à l'empereur leur soumission et leurs offres d'alliance. Lui cependant recevait leurs présents et leur en rendait d'autres plus précieux : les plus nobles d'entre eux, il les honorait des dignités romaines, et il était rare que de chacune de ces ambassades il ne restât pas à Byzance

quelques barbares, oublieux de leur patrie, et heureux de servir un prince si magnifique<sup>1</sup>.

Pour ces réceptions solennelles, le palais de Magnaure, agrandi par Justinien, se mettait en fête<sup>2</sup>. Il s'agissait de frapper l'esprit des barbares, de les séduire par l'éblouissement des richesses et de leur inspirer, par le déploiement du faste et de la pompe impériale, la plus haute idée de l'hôte principal qu'ils venaient saluer. Dès l'aube, le préfet de la ville procédait aux préparatifs. Une enfilade de salles immenses conduisait du portique de l'Augustéon au Chrysotriclinium, où l'empereur devait apparaître, à travers le vestibule de la Main d'Or, l'Onopodium, le Triclinium des *magistri*, le Triclinium des candidats et le Viridarium. Toutes ces salles ôtaient splendidement décorées, tendues de bandes de pourpre frangées d'or, d'étoffes de soie, sur lesquelles se détachaient des statues d'or et d'argent et des cartouches de mosaïques précieuses. Pour suffire à ce luxe de décoration, non seulement on épuisait les coffres de la garde-robe impériale ; on empruntait leurs trésors aux banquiers de la capitale et aux églises. Douze lustres par salle descendaient par autant de chaînes du plafond et en éclairaient les derniers recoins. Un seul lustre, énorme et tout en argent, apporté pour la Circonstance du palais de Blachernes, remplissait de l'éclat de sa lumière le vestibule. Les parterres et les serres se dépouillaient de leurs richesses au profit du palais et mêlaient aux couleurs des tentures leur gaieté et leurs parfums. Des fleurs innombrables piquaient les étoffes qui revêtaient à droite et à gauche les parois. Des fleurs encore jonchaient le sol ; c'étaient des roses et des (leurs de lauriers dans les premières salles, puis à mesure qu'on approchait de la salle du trône, des essences plus rares, du romarin et du myrte ; enfin aux fleurs succédaient les tapis précieux venus de l'Inde et de la Perse<sup>3</sup>, qui se développaient jusqu'aux marches de l'estrade où siégeait l'empereur.

De ces salles imposantes et luxueuses tout un peuple de gardes et de dignitaires formait comme la décoration vivante. Les soldats du palais auraient suffi pour composer une armée. On les divisait en quatre catégories principales : les *Scholæ*, les *Excubitores*, les *Hicanati* ou hommes forts, et les *Numeri*. Seuls les soldats de la dernière classe, qui se subdivisait en trois hétaires, constituaient une force réelle, redoutable à la guerre comme troupe de réserve, et à la ville quand se déchaînait l'émeute. On les recrutait parmi les barbares les plus remarquables par leur beauté, leur taille et leur vigueur ; on y comptait des Varègues, des Angles, des Chazares et des Perses. Les *Scholæ* étaient surtout des troupes de luxe et de parade. Leur nombre atteignait, sous le règne de Justinien, trois mille cinq cents hommes ; et tel était l'empressement à faire partie d'une milice devant qui s'ouvraient les portes du palais et qui participait aux pompes publiques, que l'empereur dut admettre près de deux mille surnuméraires. Tous les (ils de familles riches briguaient cet honneur peu

---

<sup>1</sup> Voir Eusèbe, *de Vita Constant.*, lib. IV, cap. VII : — Amm. Marcellin, (pour la cour de Julien), lib. XXII, cap. VII ; — pour les réceptions de Justinien, Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 643, 644, 645.

<sup>2</sup> Il y avait à Byzance, avant Justinien, cinq palais impériaux, sans compter les six palais des mères et femmes d'empereurs. Les plus célèbres, outre le grand palais, étaient le palais de Placidie et de Marina (1er quartier), celui de Pulchérie (2e et 11e quartier), celui d'Arcadia (9e et 10e quartier), celui d'Eudoxie (16e quartier) ; celui de Marina contenait les richesses héritées de Bélisaire. Il y avait aussi des résidences d'été à la campagne et aux bords du Bosphore. Justinien habitait souvent l'Héroon. (Voir Procope, *de Ædificiis.*)

<sup>3</sup> Voir les très nombreux chapitres du *de Ceremoniis*, en particulier, livre II, chap. XV.

dangereux. Justinien, dont le génie fertile n'était jamais à court d'expédients financiers, imagina de frapper un impôt sur cette émulation de vanité ; il fallut payer pour figurer dans les cohortes prétoriennes. Il est vrai que chacun espérait se récupérer de ces avances en fixant l'attention du prince ou en se rendant utile soit à lui, soit aux dignitaires qui approchaient de sa personne sacrée<sup>1</sup>. Tous, ou presque tous, s'alignaient en bel ordre de salle en salle, chacun suivant sa cohorte, avec son costume et ses insignes particuliers. À gauche et à droite du trône se tenaient les candidats vêtus de blanc, portant les sceptres impériaux, les étendards et les armes de l'empire. Au-dessous s'ordonnaient les rameurs du premier dromon, portant d'autres enseignes et les labarum. Venaient ensuite les spathaires, les maglabites, qui faisaient office de licteurs, les Macédoniens de la grande hétairie, avec leurs boucliers d'or, d'airain et de fer, armés de haches à un et à deux tranchants ; les deux autres hétairies, les Varègues et les Chazares, portant d'une main la large épée plate, de l'autre des boucliers ; enfin une nuée de protospathaires et de spatharo-candidats, avec leurs épées et des banderoles de couleurs variées où dominaient le rose et le vert. Ces troupes rangées, les ostiaires, armés de verges d'or semées de pierreries, et les logothètes faisaient signe d'introduire les voiles. On appelait ainsi les diverses catégories de dignitaires et de magistrats, ordonnés suivant une savante hiérarchie. Il y avait douze voiles, dont les premiers comprenaient les *magistri*, les patrices, les stratèges, les sénateurs et les consuls ; les derniers, les officiers inférieurs<sup>2</sup>. Les silencieux rangeaient, suivant le cérémonial et d'après leur rang, cette cohue de fonctionnaires.

L'ordre rétabli, l'empereur paraissait, vêtu de la tunique octangulaire ou de la dalmatique, les pieds chaussés de cothurnes d'or et de pourpre, le front ceint de blanches bandelettes ou du diadème<sup>3</sup>. Il montait les marches du trône de Salomon et s'asseyait, tandis que la foule entonnait le polychronion. Deux sièges ôtaient disposés sur l'estrade, l'un pour lui, l'autre vide, et sur lequel personne ne s'asseyait jamais. C'était la place réservée au Roi des Rois, au Très-Haut, dont l'empereur n'était que le lieutenant et le vicaire. Alors seulement l'ambassadeur étranger franchissait le vestibule, et, soutenu par le catapan du palais et par le connétable, il pénétrait dans le Chrysotriclinium. Aussitôt il devait se prosterner et adorer le maître en frappant du front la terre. Trois fois se renouvelait cette cérémonie, jusqu'à ce qu'il parvînt aux pieds du trône. Le logothète procédait aux questions d'usage, d'ordinaire fort banales et réglées par l'étiquette. L'empereur répondait quelques paroles, puis le cortège de l'ambassadeur apportait les présents de son maître, que l'empereur acceptait. L'ambassadeur se retirait avec les mêmes prosternations qu'à son entrée, et on le reconduisait au domicile qui lui était assigné. Les questions sérieuses qui touchaient à la politique et faisaient l'objet particulier de l'ambassade étaient remises à des séances ultérieures, où l'empereur assistait souvent avec le même appareil et le même concours de fonctionnaires<sup>4</sup>.

Pas un étranger, quels que fussent ses titres et sa nation, ne pouvait prendre place sur le même rang que le prince ni s'asseoir en sa présence. Il restait prosterné ou debout. Tant qu'il ne s'agissait que de barbares, cette attitude ne

---

<sup>1</sup> Agathias, lib. V, cap. XV ; — Procope, *Hist. arcana*, cap. XXIV.

<sup>2</sup> Voir de *Ceremoniis*, lib. I, cap. IX.

<sup>3</sup> Parmi les nombreuses descriptions de costumes impériaux voir Corripus, livre II.

<sup>4</sup> Voir, dans le *de Ceremoniis*, plusieurs réceptions d'ambassadeurs, livre I, chap. LXXXIX ; liv. II, chap. XV et le paragraphe *περί τῆς δοχῆς*.



soulevait aucune difficulté. Il en fut autrement quand les croisades amenèrent en Orient les souverains de l'Occident. Pourtant, même alors, les princes byzantins ne se départirent pas entièrement d'une rigueur qui fut l'occasion de plus d'un scandale. L'empereur Conrad refusa une entrevue qui eût été pour lui une humiliation. Par une faveur spéciale, Louis VII, puis Baudouin IV, roi de Jérusalem, obtinrent d'être assis un degré plus bas que l'empereur<sup>1</sup>. Lors de la première croisade, pendant que les Latins prêtaient l'hommage à Alexis Comnène, pour les domaines qu'ils allaient recouvrer sur les musulmans, un des soldats présents s'assit sans façon sur la dernière marche du trône. Repris vivement par Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, il s'écria furieux en montrant du doigt l'empereur : *Voyez-moi ce rustaud qui seul se prélassse, pendant que de si grands capitaines sont debout*. Robert de Normandie, voyant que personne ne lui offrait un siège, déploya sur le sol son manteau et s'assit dessus. Tous les croisés qui l'accompagnaient l'imitèrent aussitôt<sup>2</sup>. Pour éviter le retour d'un pareil scandale, l'empereur fit depuis lors disposer des escabeaux le long des murs, à l'usage des Latins.

Pour imposer davantage à l'admiration des barbares et donner à l'empereur les proportions d'un être surhumain, les Byzantins imaginèrent, à partir du IXe siècle, de véritables trucs de féerie, dignes de nos scènes modernes. Dès que les étrangers avaient mis le pied dans la salle de réception, les orgues d'argent des deux factions du cirque commençaient à jouer, s'arrêtaient et reprenaient après chaque prosternation, après chaque discours du logothète et de l'ambassadeur. A peine celui-ci avait-il relevé la tête et tourné les yeux vers l'empereur, que le prince lui apparaissait comme suspendu dans les airs et transfiguré par un changement rapide de costume<sup>3</sup>. En même temps, à chaque reprise de l'orgue, des lions d'or, accroupis sur les marches de l'estrade, se dressaient sur leurs jarrets et se mettaient à rugir ; des feuilles d'arbre artificielles frémissaient, et des oiseaux d'or cachés dans les branches faisaient entendre des chants variés. Puis tout rentrait dans le silence pour recommencer bientôt après. Les Byzantins comptaient beaucoup sur ces prodiges pour émerveiller les barbares et leur faire croire à quelque magie. Rarement ils manquaient leur effet. Luitprand, envoyé par son maître Bérenger à la cour de Byzance, assure qu'il ne se laissa pas effrayer par les lions ; mais, ajoute-t-il naïvement, *j'avais été prévenu*. Il fut beaucoup plus frappé par les élévateurs, dont il ne comprit pas le mécanisme, et par les changements à vue de l'empereur. Sur des cerveaux plus frustes et des imaginations superstitieuses, l'impression produite devait être très vive<sup>4</sup>. Le cérémonial était le même pour la réception des reines et princesses étrangères, seulement les rôles étaient tenus par des femmes. Il nous reste le procès-verbal de la réception de l'*archontesse* de Russie, Olga, qui vint à Constantinople sous le principat de Constantin et de Romain. On y voit qu'à la cour des impératrices, les femmes des dignitaires figuraient avec les titres de leurs maris et constituaient une hiérarchie ordonnée par la même étiquette. Il y avait des *zostæ*, des *magistrissæ*, des patrices, des candidates, des protospathaires, des prévôtés.

---

<sup>1</sup> Cinnamus, lib. II — Guillaume de Tyr., lib. XVIII, cap. XXIV. — Anne Comnène.

<sup>2</sup> Voir le passage du poème de Robert Wace, cité par Du Cange, *Glossarium mediæ latin.*, au mot *Bancus*.

<sup>3</sup> Sur les changements de costumes, voir surtout *de Ceremoniis*, lib. II, cap. I, et les notes de Reiske dans l'édition de Migne.

<sup>4</sup> Voir, au sujet de ces trucs, Luitprand, *Histor.*, lib. VI, cap. II ; — *de Ceremoniis*, lib. II, cap. XV.



Généralement, l'empereur offrait à ses hôtes, avant de leur donner congé, un banquet qui réunissait tous les personnages de la cour. Les magnificences de Versailles, pendant les doux derniers siècles de la monarchie, peuvent à peine nous donner une idée du luxe déployé à Byzance dans ces circonstances<sup>1</sup>. A la table impériale, chacun avait sa place marquée par son rang. Le maître des cérémonies, celui qu'on appelait l'*artoclinas*, avait fort à faire d'appeler et de ranger les fonctionnaires *amovibles et inamovibles*, au nombre de plusieurs centaines. L'empereur dînait à part sur une table isolée, n'ayant auprès de lui que six personnes : le patriarche, le César, le curopalate, le basiléopater, le nobilissime et l'*ami*, c'est-à-dire l'allié étranger en l'honneur de qui se donnait le festin. D'ordinaire les Byzantins mangeaient assis sur des escabeaux ; mais, au *banquet sacré*, on mangeait couché sur des lits à la mode romaine. Comme la plupart des souverains étrangers étaient désignés par des titres de dignités qui en faisaient les égaux des dignitaires semblables de la cour de Byzance, leur place était marquée parmi les personnages du même ordre. Les Sarrasins siégeaient après les patrices et les stratèges, à la première table de gauche ; les Huns et les Bulgares, immédiatement après eux, mais à la table suivante ; les Francs viennent ensuite ; quant aux autres étrangers, ils sont classés parmi les spatharo-candidats, dans l'ordre de préséance. C'est ainsi que la salle du banquet représentait en raccourci l'image de l'univers. La foule des souverains amis, fédérés et alliés, représentés par leurs légats, s'ordonnait dans une hiérarchie savante, comme des satellites autour de l'empereur, élu de Dieu et centre du monde.

Le repas se composait de trois services : les entrées, les viandes, le dessert, qui comportaient chacun un grand nombre de mets. Les convives ne mangeaient que dans de la vaisselle d'or. Les divers services parvenaient à la salle du festin par des poulies manœuvrées de l'étage inférieur. Ils glissaient ensuite, comme sur une sorte de chemin de fer, jusque devant l'empereur qui faisait la part de chaque table. Aux hôtes de passage qu'il voulait honorer, il faisait porter les mets placés devant lui pour son usage. Pendant le repas, pour amuser les convives ou leur faire prendre patience, des jongleurs et des équilibristes se livraient à leurs jeux, ou bien deux chœurs d'hagiosophistes alternaient leurs chants, ne s'interrompant qu'à l'entrée de chaque service ; car la musique instrumentale ôtait rigoureusement réservée pour l'église ou pour les réceptions du Chrysotriclinium. Le repas terminé, les hôtes étaient conduits dans les jardins attenants au palais. L'empereur avait l'attention de leur envoyer de l'eau de rose et des onguents précieux. Des esclaves leur lavaient les mains et les oignaient d'huiles parfumées. Ils montaient ensuite à cheval et revenaient dans la demeure qui leur était réservée<sup>2</sup>.

Tout le temps de leur séjour qui n'était pas rempli par les audiences et les entrevues avec les conseillers du prince, se passait en plaisirs et en visites calculées pour les distraire ou pour les étonner par le spectacle de la puissance de l'empire. Ils avaient leur place au cirque où se donnaient pour eux des jeux extraordinaires, courses équestres ou combats d'animaux. Quelquefois l'empereur les convoquait à une séance du sénat, comme si les délibérations de ce corps sans autorité et sans prestige pouvaient leur produire l'impression

---

<sup>1</sup> Voir, de *Ceremoniis*, lib. II, cap. LII, le singulier traité intitulé : *Cletorogium, sive liber de ritibus sacrarum epularum aulae Byzantinæ*. C'est le répertoire du maître des cérémonies.

<sup>2</sup> De *Ceremoniis*, lib. II, cap. XV. — Luitprand, *Histor.*, liber VI, cap. III et IV.

grandiose des anciens patriciens de Rome, agitant le sort des royaumes et réglant les destinées de l'État. L'historien Malchus signale comme un scandale la complaisance de l'empereur Léon, qui, dans une de ces séances, fit asseoir près de lui l'Arabe Amorcesus, au-dessus des patrices eux-mêmes. **Les magistrats romains**, ajoute-t-il, **gagnent à être contemplés de loin plus que de près**<sup>1</sup>. On s'empressait de satisfaire tout ce qui pouvait piquer leur curiosité ou exciter leur fantaisie ; et l'empereur ordonnait quelquefois aux principaux dignitaires de joindre leurs présents aux témoignages de sa propre munificence.

Naturellement, dans ces promenades à travers les beautés de la capitale du monde, les églises n'étaient pas oubliées. On comptait surtout sur les merveilles de Sainte-Sophie pour achever par un coup de la grâce l'œuvre commencée sur leurs esprits par le spectacle de la force et de la richesse de Byzance. Que l'on se figure les sentiments qui devaient agiter l'âme de ces barbares en pénétrant dans ce sanctuaire ! Leurs yeux, éblouis par l'éclat des luminaires, se promenaient des immenses coupes, aux innombrables colonnes de porphyre, de serpent, des marbres les plus variés et les plus rares qui les soutenaient, à l'incomparable mosaïque du parvis, aux murs tout ruisselants d'or qui renvoyaient la lumière, et, tout au fond, au tabernacle mystérieux, autour duquel s'agitaient, s'agenouillaient une légion de prêtres revêtus de robes éclatantes et parés des bijoux les plus précieux. En même temps les orgues jouaient ; des voix au timbre suave et doux faisaient retentir de la mélodie des chants sacrés la sonorité des voûtes. Des nuages d'encens, s'élevant des cassolettes ou se balançant au rythme des encensoirs, embaumaient l'atmosphère lourde et tiède. Ils se sentaient peu à peu envahis par un trouble inconnu. Tous leurs sens étaient pris à la fois. Enivrés comme par une vapeur subtile, étourdis par toutes ces merveilles, subjugués par une force mystérieuse, ils se croyaient transportés, ainsi que dans un rêve, dans le séjour des bienheureux. Leurs yeux, devenus le jouet de l'hallucination, leur faisaient voir l'image agrandie vacillante et transfigurée de la réalité. Quatre Russes, introduits à Sainte-Sophie pendant les cérémonies d'une grande fête, assurèrent avoir vu au-dessus de l'autel des êtres surnaturels, enveloppés de magnifiques vêtements et portant de grandes ailes, qui s'abaissèrent jusqu'au tabernacle en chantant : Sanctus, Sanctus. On se garda de dissiper leur illusion, et, revenus chez eux, le souvenir encore plein de ces éblouissements, ils racontèrent la merveille à leur roi, qui se hâta de demander à l'empereur des prêtres pour enseigner à son peuple la religion du Christ<sup>2</sup>. On leur envoya Alexandre et Cyrille. Des conversions de ce genre devaient être fréquentes, car la plupart des rois barbares, venus païens à Constantinople, s'en retournaient baptisés. L'empereur et l'impératrice se donnaient souvent cette fête de servir de père et de mère spirituels à ces barbares et d'assister avec tout le personnel du palais à leur initiation au christianisme. Justinien surtout prodigua, dans ces occasions, son zèle de convertisseur et d'apôtre<sup>3</sup>.

Quelques esprits chagrins, habitués à ces pompes théâtrales, ou plus particulièrement frappés des faiblesses de l'empire, blâmaient ces promenades et

---

<sup>1</sup> Malchus, *Excerpt. de Legat.*, II, 92.

<sup>2</sup> Tous ces phénomènes sont bien notés et décrits dans un fragment cité par Migne, *Patrol. grecque*, t. CXIII : Constantin Porphyre., *de Administr. imp.*, p. 304. Extrait d'un manuscrit grec du fonds Colbert, n° 4432. Voir aussi Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 1071.

<sup>3</sup> Voir Cédrenus, *Hist. comp.*, II, 643 et seq. Voir aussi la description du baptême du roi des Lazes Tzathus (*Chronic. Paschale*, ad ann. 322).

ces exhibitions<sup>1</sup> et craignaient que l'orgueil ne montât au cerveau de ces barbares, au spectacle des fêtes dont ils étaient l'occasion. Le prudent empereur Constantin Porphyrogénète recommande lui aussi d'user de grandes précautions avec ces natures d'enfants terribles, violentes et rusées. Les Chazares, les Turcs, les Russes, remarque-t-il, ont envie de tout ce qu'ils voient et le demandent sans vergogne. Voici donc ce qu'il convient de leur répondre : S'ils demandent quelques-uns des ornements impériaux, comme les couronnes et les étoiles, on leur dira que ces objets n'ont pas été fabriqués de main d'homme, qu'ils sont l'œuvre de la divinité, qu'un ange les a apportés du ciel et que ni le patriarche ni l'empereur n'ont le pouvoir de les faire sortir de l'église. On citera l'exemple de Léon le Chazare qui, pour avoir voulu mettre sur sa tête un des diadèmes conservés dans le trésor de l'église, mourut sur-le-champ, le front consumé par un feu divin. S'ils demandent une femme de la famille impériale, on répondra qu'un décret du bienheureux empereur Constantin, gravé sur le maître autel de Sainte-Sophie, défend de mêler le sang d'une Porphyrogénète au sang d'un étranger, les Francs exceptés<sup>2</sup>. Et si le barbare, au courant des alliances impériales, argue de l'exemple des Bulgares, on lui dira que l'empereur romain qui permit ce scandale était un homme sans lettres et sans usage, grossier et de basse extraction ; que, du reste, la prétendue princesse n'était que la tille d'un usurpateur. Il prescrivait sur toute chose de ne pas permettre aux barbares de pénétrer la composition du feu grégeois. S'ils insistent pour la connaître, on coupera court à leurs questions indiscrettes par la réponse sacramentelle : **C'est un ange qui a révélé ce secret au bienheureux Constantin et qui a interdit de le communiquer**<sup>3</sup>.

Mais, pour quelques barbares, en très petit nombre, enorgueillis des fêtes qu'on leur donnait, au point de se croire la terreur de Byzance, ou dont la cupidité pouvait s'éveiller au contact de tant de richesses, accumulées par les siècles, combien d'autres se sentaient l'âme amollie par ces délices, charmés et séduits par cette vie si différente de la vie des steppes ou des forêts, tout pénétrés du sentiment de leur faiblesse et de leur impuissance, en face de cette grandeur et de cette magnificence ! Combien répétaient en eux-mêmes ou tout haut, comme ce Goth émerveillé de la foule circulant dans les rues et les places, du mouvement du port, de l'armée bien équipée et manœuvrant avec précision : **Oui, l'empereur est un dieu sur terre, et qui ose porter la main sur lui est coupable de sa propre mort !**<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Malchus rhetor., *Excerpt. de Legat.*, II, 92.

<sup>2</sup> Cette exception est faite à cause du récent mariage d'une Porphyrogénète avec le roi d'Italie, Hugues (en 943).

<sup>3</sup> Const. Porphyr., *de Admin. imperio*, cap. XIII.

<sup>4</sup> Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. XXVIII.

## CHAPITRE PREMIER

# L'EMPIRE ROMAIN ET LES ORIGINES DE LA MONARCHIE FRANQUE

Deux éléments principaux ont contribué à la formation de la société gallo-franque, l'élément germanique et l'élément romain. Mais sur la question de savoir dans quelle proportion ces deux éléments se sont mélangés et lequel a fini par l'emporter dans la combinaison, la plupart des historiens cessent d'être d'accord ; de là les deux écoles antagonistes des Romanistes et des Germanistes, la querelle avait déjà fait du bruit au XVIIIe siècle ; grâce au génie de Montesquieu, elle s'était terminée à l'avantage des derniers. Elle s'est renouvelée de notre temps. Nous croyons que, dans les termes où le problème a été posé, la solution menace de rester indéfiniment pendante ; on peut discuter éternellement sur une question de proportion et de quantité. Peut-être n'en serait-il pas de même et aurait-on chance de mieux s'entendre, si l'on recherchait de préférence la nature et la qualité de l'apport particulier des deux races, dont le mélange a constitué la civilisation originale des Mérovingiens et des Carolingiens.

Comparez les peintures que nous ont laissées de la société gallo-romaine les écrivains du IVe siècle et le tableau que nous tracent de leurs contemporains un Grégoire de Tours ou un Fortunat. Les différences profondes qu'un siècle de domination barbare ont introduites dans les idées, les mœurs et le langage frappent les moins prévenus. Il semble que l'on pénètre dans deux mondes étrangers l'un à l'autre. A la culture raffinée, à l'élégance apprêtée et précieuse que suppose l'œuvre d'un Ausone et même d'un Sidoine Apollinaire, succède brusquement et presque sans transition la rusticité de l'évêque de Tours. Cet esprit droit et sincère manque d'ouverture et de compréhension. Le champ de sa vision s'est subitement rétréci. Il a conscience de la décadence qui l'environne et de l'appauvrissement intellectuel dont souffrent ses contemporains et dont lui-même se sent atteint ; à maintes reprises, il en fait l'aveu ingénument et tristement. L'esprit humain stérilisé reste de longtemps incapable d'une conception originale et forte. Si la littérature se traîne dans l'ornière de l'imitation littérale et sèche, si le cerveau se peuple des superstitions les plus puérides et les plus ridicules, si la langue elle-même devient entre les mains des plus habiles un instrument rebelle ; plus lamentable encore est la décadence qui s'affiche dans les habitudes et les passions qui gouvernent les hommes. Les mœurs se sont ensauvagées ; les scènes de brutalité grossière, d'ivrognerie, de rapt, de viol, se succèdent dans les récits de Grégoire de Tours, sans que le pieux évêque songe le plus souvent à s'en étonner et pense aies flétrir. Il les raconte comme choses

habituelles et dont le spectacle est trop familier à tous pour qu'il s'émeuve et que les lecteurs s'indignent. A lire ces pages, on se sent vivre dans une société livrée à la violence et à la ruse, où la loi n'exerce plus d'empire, d'où toute sécurité pour les personnes et les biens est décidément bannie<sup>1</sup>. A ce point de vue, nier l'influence de l'élément barbare sur le monde façonné par la culture romaine, c'est fermer volontairement les yeux à l'évidence. L'œuvre accomplie s'accuse avec tous les traits d'une scrupuleuse exactitude dans le livre d'un témoin résigné, sinon indifférent, qui, dans sa sincérité naïve, ne sait ni dissimuler ni exagérer.

Mais les mœurs finissent toujours à la longue par déterminer les institutions et par les modifier à leur ressemblance ; elles ne peuvent se corrompre sans que celles-ci s'altèrent. La législation est comme un miroir qui réfléchit fidèlement la moralité d'une époque. Il faut aux hommes des lois appropriées à leurs habitudes de vie privée et publique. C'est pourquoi la société gallo-romaine, profondément troublée par l'élément barbare et comme désorbitée par le contact d'une sauvagerie qui contraste avec sa culture raffinée, cherche des garanties de sécurité et de stabilité dans des conditions d'existence nouvelles. À l'action de la loi qui n'est plus obéie, à l'autorité publique qui est désarmée, elle substitue les obligations personnelles, les contrats d'homme à homme, qui permettent au faible de se réclamer du puissant, au pauvre de se réfugier sous la protection du riche. Sous la pression d'une nécessité impérieuse, elle inaugure des liens nouveaux, retourne brusquement en arrière, et retrouve spontanément les formes du patronal et de la clientèle antiques. Ainsi s'ébauchent, par la seule force des circonstances, la hiérarchie des recommandations et les premiers linéaments du régime féodal. Ni Rome ni la Germanie n'en peuvent revendiquer la responsabilité exclusive. La féodalité est le produit d'un état social particulier et de nécessités historiques, qui, sous l'action des mêmes causes, ont ramené en divers temps et en divers pays à peu près les mêmes effets.

La promptitude de cette évolution, ce **saut brusque dans les ténèbres**, ne sont pas pour nous étonner. La catastrophe ne fut pas déterminée, mais se précipita par l'invasion des Francs. Bien avant les conquêtes de Clovis, la Gaule était depuis longtemps comme saturée de l'élément barbare. Sans parler des nations et des débris de nations, installés au milieu des anciennes provinces et qui vivaient à leurs dépens, peut-être n'était-il pas un propriétaire qui ne comptât parmi son personnel agricole plusieurs familles de Germains. Après les défaites infligées par les empereurs aux peuples d'outre-Rhin, c'est par milliers qu'il était d'usage de les transporter dans les villes de l'empire. On les voyait en longues files encombrer les rues et les portiques, attendant d'être dirigés comme colons sur les terres vacantes qu'il fallait repeupler, ou attribués aux propriétaires qui, pour l'exploitation de leurs domaines, manquaient de bras. Un courant qui s'accélère d'année en année tend à faire refluer la Germanie sur l'empire<sup>2</sup>. Panégyristes et poètes célébraient à l'envi la félicité romaine. Ils s'applaudissaient de voir le Saxon, le Bructère, le Chamave, défoncer le sol, pousser la charrue et remplir les cadres des légions. On les chargeait, pour employer une expression vulgaire, de la besogne pénible et grossière de

---

<sup>1</sup> Nous renvoyons pour plus de détails aux tableaux éloquents et vigoureux de M. Lavis, publiés par la *Revue des Deux Mondes* (15 déc. 1885 et 13 mars 1886).

<sup>2</sup> Des historiens comme Zumpt (*die Entstehung des Colonats*) veulent que les barbares aient suffi à constituer le colonat agricole. De même M. Seignobos, *la Féodalité en Bourgogne*.

l'empire, pendant que les Romains jouissaient en sécurité des avantages et des loisirs de la paix. Il est impossible de déterminer dans quelle proportion le barbare se mélangea ainsi avec l'indigène. A coup sûr, il le modifia profondément ; il y eut de l'un à l'autre action et réaction. La langue, les mœurs, le génie même de la race, se trouvèrent atteints. A vrai dire, tant que l'empire fut gouverné par des mains énergiques, le péril ne fut pas imminent. Mais il en fut tout autrement quand des nations armées entières, au IV<sup>e</sup> siècle, furent transportées dans les provinces, et surtout quand ces provinces évacuées par les fonctionnaires restèrent à la merci des chefs barbares, quand l'autorité changea de main et que le gouverné devint le gouvernant. La classe attachée à la glèbe et la classe dominante, de même origine, étouffèrent entre elles la classe intermédiaire, riche et cultivée. La supériorité de talent et d'éducation ne put compenser l'ascendant de la force et la prééminence décisive que donnait aux barbares la possession du pouvoir. La civilisation romaine, après avoir disputé le terrain, devait succomber dans cette lutte inégale.

Si les mœurs de la société gallo-franque portent l'empreinte profonde de l'invasion, et si elles ont réussi à la longue à modifier les institutions, les formes extérieures du gouvernement sont restées romaines. C'est une gageure impossible à tenir que de prétendre déterminer la nature et les caractères de la royauté franque, avant Clovis, à l'aide de quelques lignes de Tacite, qui ne valent que pour le temps où elles furent écrites, et à l'aide des codes barbares, rédigés longtemps après la conquête et plusieurs fois remaniés. Pour avoir le droit de comparer la royauté mérovingienne à la royauté purement germanique, un des termes de la comparaison nous manque absolument. Grégoire de Tours, qui pouvait consulter, sur les Francs, des ouvrages aujourd'hui perdus, ceux de Renatus Frigeridus et de Sulpicius Alexander, nous fait entendre que la royauté ne remontait pas, chez eux, au delà du IV<sup>e</sup> siècle. Il raconte d'après d'antiques traditions que c'est seulement après avoir passé le Rhin [qu'ils se donnèrent des rois chevelus](#)<sup>1</sup>. Faut-il s'étonner que les Francs n'aient eu que tardivement des institutions régulières et stables, si l'on réfléchit que la confédération se forma par la réunion de débris de peuples échappés à l'extermination, Bructères, Cattes, Chamaves, Chérusques, Ampsivariens, Sicambres, etc. ? Au temps même de Clovis, ils comptaient encore un grand nombre de rois, rivaux en puissance du chef des Salions, mais dont le domaine ne pouvait s'étendre au delà d'un rayon de quelques lieues<sup>2</sup>.

Les rois issus de Clovis, comme, avant eux, les rois wisigoths et burgondes, disciplinés par un clergé gardien fidèle de la tradition impériale, ne visèrent qu'à remplacer en Gaule les empereurs, et à produire autour d'eux l'illusion d'un gouvernement à la romaine. C'est l'idéal d'après lequel tous se modèlent. Ils se parent des mêmes titres, s'entourent du même cérémonial de cour, concentrent l'administration dans un *palatium* pourvu des mêmes services, délèguent l'autorité à des officiers qui portent les noms de ducs et de comtes. On ne voit aucune institution qui limite leur pouvoir et le partage avec eux. Ils disposent en maîtres absolus de la vie et des biens de leurs sujets ; ils se livrent à tous les excès d'un despotisme sans frein ; ils prétendent même légiférer sur le dogme et imposer aux évêques leurs solutions sur les mystères et les difficultés théologiques. Ils ne sont sensibles qu'à la crainte des jugements de Dieu ou

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. IX.

<sup>2</sup> Voir, sur les origines des tribus franques, la savante étude de R. Schröder, *Die Herkunft der Frankel* (*Histor. Zeitschrift*, t. XXXXIII.)



plutôt à la terreur superstitieuse de l'enfer. A ne s'arrêter qu'à la superficie, rien ne ressemble plus à un souverain mérovingien qu'un César de Ravenne ou de Byzance.

Mais cette royauté et ce gouvernement à la romaine sont tout de décor et de façade. L'essai d'imitation est flagrant, l'exécution est gauche et maladroite. Tous les rouages du pouvoir ont l'air de pièces rapportées. Les cadres de l'administration sont bien imaginés ; mais ils ne s'adaptent pas aux besoins de la société. Ces comtes et ces ducs, délégués par le roi pour le représenter, vivent de leurs fonctions et font fortune aux dépens de leurs administrés : si bien que le roi est obligé de prodiguer à ses leudes, aux évêques et aux abbés, des chartes d'immunité qui les dispensent d'obéir aux fonctionnaires royaux. L'impôt public n'a pas changé de forme ; mais les agents royaux risquent leur vie à le percevoir, et l'homme d'Église lui-même se dresse entre le peuple qui murmure et le lise qui réclame son dû. L'exercice de la justice est toujours lié à l'autorité publique ; mais, dans l'appréciation du délit, la peine est calculée, non d'après la gravité du crime, mais d'après l'état social de la victime et le dommage causé à la famille. En un mot, l'État franc a hérité d'organes de gouvernement très savants et très compliqués, mais ils sont mal appropriés à ses origines et à son degré de civilisation. Aussi s'appliquent-ils à faux et jouent-ils à vide. Les Gallo-Romains qui remplissent l'administration du palais et qui se sont faits les initiateurs des souverains, ont cru pouvoir avec ces barbares, à peine sortis de leurs forêts et mal préparés à leur fortune, brusquer les transitions et supprimer les étapes intermédiaires. La nature reprend ses droits méconnus et corrige ce que les institutions avaient de trop ambitieux et de trop hâtif ; elle se venge même en rabaissant jusqu'au niveau des barbares, qu'ils dédaignent, les descendants des vieilles familles, qui ont vu l'empire briller dans la Gaule de tout son éclat.

Un fait nous frappe dans ce gouvernement des Francs. Cette adaptation des institutions et des usages romains à un temps et à un peuple qui ne les comportaient plus, a été de la part des barbares toute volontaire ; ce fut une réviviscence et une résurrection. Ils ne furent pas des successeurs entrant de plain-pied dans un héritage vacant. Us ne trouvèrent rien de pareil, après avoir franchi la Somme, dans le pays où ils s'établirent. Les fonctionnaires rappelés par Rome s'étaient depuis longtemps repliés sur l'Italie. La préfecture des Gaules, de Trêves avait émigré à Arles, qui était devenue terre gothique. Il fallait donc créer de toutes pièces une administration centrale et provinciale dont le modèle n'existait plus. Mais l'empire avait conservé un tel prestige sur les imaginations germaniques ; il avait façonné et pétri les populations gauloises avec une telle autorité et un tel succès, pendant quatre cents ans de domination, que, lorsque ces peuples d'origine et de culture si différentes durent s'accommoder ensemble et s'organiser en État, d'eux-mêmes et spontanément, ils revinrent aux formes qui s'étaient emparées de leur esprit et n'imaginèrent rien de plus parfait que les procédés du gouvernement impérial. La tradition s'en était conservée fidèlement dans l'Église. Ce fut aussi l'Église qui présida à cette reconstitution.

On est en effet dupe d'une illusion quand on se représente la conquête de la Gaule par les Francs comme le prix d'une victoire remportée sur l'empire. L'empire était désormais hors de cause et ce n'est pas à lui que succéda Clovis. On oublie trop volontiers tout un siècle de transition, un des plus lamentables et des plus troublés qu'ait vécus la Gaule et pendant lequel la république n'exista guère que de nom. La tentative de Clovis, couronnée de succès, avait eu des



précédents. L'héritage de Rome, vacant de fait par l'impuissance du César de Ravenne et plus tard par la disparition de l'empire d'Occident, fut disputé avec acharnement par des compétiteurs conscients du résultat à atteindre et qui ne le cédaient ni en force ni en habileté au souverain des Francs. Quelques-uns des rois wisigoths, le général romain Egidius, semblaient certes moins éloignés du but et mieux préparés par leur éducation, par le passé de leur race, par les ressources dont ils disposaient à recueillir cet héritage. Us échouèrent cependant là où Clovis réussit. Us se heurtèrent à des obstacles que celui-ci ne rencontra pas sur sa route ou qu'il sut éluder. Les esprits n'étaient pas habitués à l'idée d'une domination qui ne fût pas celle de Rome et à des maîtres nouveaux considérés jusque-là comme des inférieurs nés pour obéir. Les premiers qui essayèrent de s'imposer soulevèrent non seulement les jalousies et les rivalités d'autres prétendants, mais aussi les répugnances des populations, non résignées encore à une si triste déchéance. Le Romain Egidius, que recommandaient ses talents et son origine gauloise, vit devant lui se dresser l'hostilité de presque tous les chefs barbares. Enfin l'Église catholique, seule puissance qui se fût maintenue au milieu des ruines des pouvoirs anciens et qui, par son ascendant sur les consciences, avait pour elle la complicité des foules, combattit sourdement et avec succès des maîtres ennemis de sa foi et zélote fervents de l'hérésie d'Arius. Au commencement du VI<sup>e</sup> siècle et au début de la carrière de Clovis, toutes ces résistances avaient eu le temps de s'user ; les populations se résignaient à subir la loi des armées barbares.

L'Église enfla se prononça avec une spontanéité et une unanimité qui fixèrent les destinées de la Gaule en faveur du jeune barbare dont le paganisme ne décourageait pas l'espérance d'une conversion prochaine. Comme la nature dans ses créations, l'histoire procède par tâtonnements et par ébauches et s'y prend à plusieurs fois, avant de créer des types capables de durée.

## I. — LA GAULE AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Avant de parler de l'établissement des Francs en Gaule, il nous faut retracer rapidement l'histoire de ces tentatives avortées, qui nous font mieux comprendre le succès de Clovis. Faute de l'éclairer par ces précédents, on risque d'en méconnaître les vrais caractères.

La première nation barbare introduite en Gaule, en vertu des traités, fut celle des Wisigoths. Le patrice Constantius conseilla cette mesure, d'abord pour débarrasser l'Italie de ces hôtes, puis pour fournir à la Gaule l'armée qui lui manquait. Le moment est un des plus critiques de l'histoire romaine. Il s'est produit une poussée extraordinaire de peuples dans le monde barbare. De proche en proche l'ébranlement causé par les migrations des Huns s'est communiqué aux Germains. Une cohue de nations, Vandales, Suèves, Alains, trouvant les frontières du Rhin faiblement défendues, se précipitent par cette trouée, traversent la Gaule et la couvrent de ruines, avant de pénétrer en Espagne. En même temps le monde apprend avec stupeur la prise de Rome par Alaric. Barbares et chrétiens croient assister aux funérailles de l'empire. Cette année (410), les fastes ne mentionnent qu'un consul, celui d'Orient. L'empereur Honorius, épouvanté, n'osa et ne put créer un titulaire pour l'Occident.

Dans la préfecture des Gaules la désorganisation fut au comble. Les Bretons insulaires chassant les derniers fonctionnaires romains, recouvrent leur indépendance. Les cités de l'Armorique et de la Celtique, abandonnées de leurs défenseurs, ne prirent conseil que d'elles-mêmes pour se préserver des barbares et formèrent entre elles une sorte de confédération républicaine<sup>1</sup>. De tous côtés surgirent des tyrans, c'est-à-dire des prétendants à l'empire, qui, profitant de la confusion générale, aspirèrent à remplacer Honorius : Constantin, Gérontius, Maxime, et, appuyés d'une armée de barbares burgondes et francs, Jovinus et Sébastianus.

Le patrice Constantius se délit des premiers sous les murs d'Arles ; il livra les deux derniers aux armes des Wisigoths, qui réussirent, en effet, à en débarrasser l'empire<sup>2</sup>. Après la mort d'Alaric, les Wisigoths avaient placé à leur tête Ataulf. Ataulf épousa la sœur même de l'empereur, Placidie. Ce mariage avec une femme de rang impérial et d'une intelligence politique supérieure décida de la fidélité des Wisigoths. Il fut le gage de l'union de deux races d'abord ennemies. Pourvu d'une commission régulière de l'empereur, le Goth passa en Gaule et ne songea plus qu'à servir la cause de la république<sup>3</sup>.

Ataulf avait d'abord nourri à l'égard de l'empire d'autres sentiments. Les instincts de convoitise et de pillage s'étaient d'abord allumés en lui à la vue des richesses de l'Italie. Comme Attila, il avait rêvé de renverser l'empire et de donner le monde aux barbares. Une curieuse évolution s'était opérée peu à peu dans son esprit. Au contact des merveilles de la civilisation romaine, en présence des rouages savants de l'organisation impériale, il s'était pris d'admiration et de respect. Séduit et conquis, il était prêt à adorer ce qu'il avait d'abord voulu brûler. Placidie ne fut pas étrangère au charme exercé sur lui. L'historien Paul Orose conte ce qui suit des dispositions de ce barbare : *Alors que j'étais à Bethléem en Palestine, auprès du bienheureux Jérôme, j'entendis un citoyen de Narbonne, homme pieux, prudent et grave, qui avait vécu dans l'intimité d'Ataulf. Il tenait de lui que d'abord ce roi avait nourri une haine ardente contre Rome, qu'il avait voulu détruire le nom romain et, sur les ruines de l'empire, fonder un empire qui serait celui des Goths, transformer, en un mot, la Romanie en Gothie et devenir lui-même un nouveau César-Auguste. Mais bientôt une expérience répétée lui avait prouvé que les Goths, à cause de leur barbarie sans frein, étaient incapables de se soumettre aux lois et que la république ne pouvait vivre sans lois, sous peine de cesser d'être la république. R avait donc par choix recherché la gloire de restituer au nom romain son intégrité et sa puissance avec l'aide des Goths, et de revendiquer auprès de la postérité le renom de restaurateur de l'empire, puisqu'il avait renoncé à en être le destructeur*<sup>4</sup>. Par les dispositions de ce Goth, on peut juger de l'état d'âme de la plupart des chefs barbares au service de Rome.

Ataulf tint parole, et son dévouement ne se démentit pas, sa vie durant. R purgea la Gaule de ses tyrans, remit entre les mains d'Honorius le sénateur Attale, dont une fantaisie d'Alaric avait fait un empereur ; puis, à la suite d'une nouvelle convention avec Honorius, il passa en Espagne pour la pacifier et y achever la défaite des Vandales, Alains et Suèves, qui se fléchiraient entre eux,

---

<sup>1</sup> Zosime, lib. VI, trad.

<sup>2</sup> Jornandès, *de Reb. Get.*, cap. XXXI. Renatus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, lib. II, cap. IX.

<sup>3</sup> Jornandès, cap. XXXI.

<sup>4</sup> Paul Orose, lib. VII, cap. XLIII.

après avoir ruiné le pays. Il mourut assassiné à Barcelone. A son lit de mort, il recommanda instamment à son frère de maintenir entre les Romains et les Goths la concorde et l'union<sup>1</sup>.

Wallia fut comme lui fidèle au pacte convenu avec la république. La Chronique d'Idace nous a transmis le récit des guerres impitoyables qu'il fit aux barbares d'Espagne ; il en extermina des armées entières et restitua à l'empereur les provinces reconquises. Pour prix de ses services, il reçut d'Honorius pour lui et sa nation un établissement dans l'Aquitaine, de Toulouse à l'Océan<sup>2</sup>. Vers l'année 420, la Gaule avait recouvré la tranquillité. Grâce au patrice Constantius et aux Wisigoths, les tentatives des tyrans étaient réprimées ; les Burgondes et les Francs battus par les généraux de Rome promettaient de respecter les traités. Honorius put, en 418, convoquer solennellement dans la ville d'Arles l'assemblée générale des députés de la province.

Mais cette accalmie dura peu. La mort d'Honorius, la compétition à l'empire de l'usurpateur Joannès et de Valentinien III, furent le signal de nouveaux troubles qui mirent l'autorité publique en péril. Les barbares, qui dès lors s'habituent à prendre parti dans les luttes que soulève la possession de l'empire, se remuent au nord, au sud et à l'est. La tentation était trop forte pour eux de s'agrandir ; ils n'y résistent pas. Le roi wisigoth Théodoric, qui s'est déclaré en faveur de l'usurpateur Joannès, essaye un coup de force sur Arles, puis sur Narbonne<sup>3</sup>. La malheureuse province, dont Trêves était la capitale, est de nouveau ravagée par les Francs. Les Burgondes trouvent l'occasion favorable pour étendre leurs cantonnements<sup>4</sup>. Enfin la Gaule romaine elle-même est le théâtre d'une affreuse guerre sociale, l'insurrection des Bagaudes. Le prêtre de Marseille, Salvien, nous a décrit les causes de cette sorte de jacquerie ; la misère profonde des campagnes livrées aux déprédations des barbares, les exigences toujours croissantes d'un fisc impitoyable, la constitution, à la faveur des désordres, de la grande propriété aux dépens de la petite. Dès lors se manifestent au sein de la population des symptômes significatifs, soigneusement notés par l'auteur : la désaffection et la haine des habitants pour les agents impériaux et par suite pour l'empire, une préférence marquée pour la domination des barbares. Préférant la sécurité à une liberté trop onéreuse, ou, comme s'exprime Salvien, *aimant mieux vivre libres sous l'apparence de la servitude, que de vivre captifs sous l'apparence de la liberté*, ils désertent leurs champs, renoncent à leur qualité de citoyens romains et émigrent en terre gothique ou burgonde. *Ils fuient aux ennemis pour échapper aux exacteurs*. Et le vœu le plus cher de ceux qui obéissent aux Goths est de ne plus jamais retomber sous l'autorité romaine<sup>5</sup>. Cependant les souffrances longtemps contenues provoquent une explosion formidable. *Toute la Gaule ultérieure, dit un chroniqueur<sup>6</sup>, secoua le joug de la société romaine, et, la rébellion gagnant du terrain, presque tous les paysans des Gaules conspirèrent en faveur de la Bagaudie*. Ils se donnèrent un chef, nommé

---

<sup>1</sup> Olympiodore (*Photii Biblioth.*, n° 80).

<sup>2</sup> Jornandès, *de Reb. Get.*, cap. XXXIII ; P. Orose, lib. VII, cap. XLIII ; Idace, *Chron.* (24e ann. d'Honorii) ; Prosper Aquit., *Chron.* (ann. 419).

<sup>3</sup> Isidore de Séville, *Hist. de regib. Goth.*, cap. XXIV.

<sup>4</sup> Idace, *Chron.* (12e, 13e, 14e ann. de Valentin.). — Prosper d'Aquitaine, *Chron.* (Aetio et Sigisvulto coss., Theodosio et Fausto coss.). — Prosper Tiro., *Chron.* (12e, 13e, 14e ann. de Théodose).

<sup>5</sup> Salvien, *De Gubern. Dei*, lib. V, cap. VII ; lib. III, cap. VIII ; lib. V, cap. V.

<sup>6</sup> Prosper Tiro. (ann. 432).

Tibalon, dont on ignore l'origine et les desseins et qui fut assez fort pour tenir tête aux armées de la république.

Heureusement pour Rome, la fortune lui tenait en réserve le dernier et un des plus grands de ses hommes de guerre, Aétius, dont Renatus Frigeridus nous a laissé un sobre et beau portrait<sup>1</sup>. Il réussit à faire face victorieusement à tous les périls et à conserver une fois encore la Gaule à l'empire. Il recouvra sur les Francs la province que ceux-ci avaient occupée<sup>2</sup>, et plus tard battit le chef des Saliens, Chlodion, qui avait forcé Cambrai et s'était avancé jusqu'à la Somme<sup>3</sup>. Il écrasa la nation des Burgondes, qui perdit son roi et faillit être exterminée<sup>4</sup>. Les Wisigoths, chassés d'Arles, subirent une nouvelle défaite sous Narbonne et rentrèrent dans le devoir. Les anciens traités furent renouvelés avec eux et la paix rétablie. Enfin les Bagaudes, traqués de toutes parts, succombèrent sous les savantes manœuvres d'Aétius. Les principaux chefs payèrent de leur vie le crime de rébellion<sup>5</sup>.

Il était temps que la paix se rétablît. Attila approchait, semant autour de lui la terreur et la destruction. Pour soutenir le choc des hordes hunniques, Aétius n'eut guère avec lui que les barbares cantonnés en Gaule, disciplinés par sa forte main. Il dut leur faire entendre qu'en servant la république ils combattaient pour eux-mêmes, puisqu'ils étaient ses hôtes<sup>6</sup>. Jornandès nous a gardé le nom des principaux de ces peuples barbares à qui l'empire dut son salut dans les plaines de Champagne. Nous y voyons figurer les Francs, les Sarmates ou Alains, les Armoricaïns, les Burgondes, les Saxons, les Ripuaires. Et l'historien ajoute : *Ils étaient autrefois soldats romains ; ils comptent maintenant au nombre des auxiliaires*, entendant que jadis ces peuples fournissaient des soldats aux légions et comptaient dans l'effectif des troupes régulières, tandis qu'ils servaient présentement par corps détachés et par groupes de nations, en vertu de traités particuliers signés avec Rome, qui en faisaient des *fœderati*<sup>7</sup>.

Avec Aétius, massacré par l'ordre de Valentinien III, disparut le seul homme capable d'enrayer la décadence de l'empire et de conjurer la dissolution de l'autorité romaine en Gaule (451). Pendant vingt-cinq ans encore se succèdent, sur le trône de Ravenne, de pâles et insignifiants fantômes d'empereurs, à la fois instruments et victimes de l'ambition des maîtres de la milice barbare. Mais il fallait la complaisante imagination d'un ami et d'un compatriote, comme Sidoine Apollinaire, pour supposer à l'Arverne Avitus les vertus nécessaires au rétablissement de l'intégrité de l'empire. L'énergie honnête de Majorien échoua dans cette tâche. Ricimer, le jugeant de caractère trop indépendant pour accepter sa tutelle, s'en défit par un crime.

La Gaule resta donc, après la mort d'Aétius, délaissée par les empereurs, ignorant ses maîtres et ignorée d'eux<sup>8</sup>, livrée comme une proie aux armées barbares qui se disputaient sa possession. L'hégémonie semblait devoir incontestablement revenir aux Wisigoths. Le successeur de leur roi, tué dans la

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. VIII.

<sup>2</sup> Prosper d'Aquitaine, *Chron.* (ad ann. 428).

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. IX.

<sup>4</sup> Idace, *Chron.* (ann. 435). — Prosper d'Aquitaine, *Chron.* 436.

<sup>5</sup> Prosper Tiro., *Chron.* (ann. 434).

<sup>6</sup> Jornandès, cap. XXXVI.

<sup>7</sup> Cap. XXXVI.

<sup>8</sup> Sidoine Apollinaire, *Paneg. Majorian.*, v. 356.

grande bataille engagée contre Attila, fut Théodoric II. C'est lui qui porta à l'empire son ancien précepteur Avitus, et le fit couronner à Toulouse, puis à Arles, promettant de demeurer, sous son principat, **l'ami et le soldat de Rome**<sup>1</sup>. Pour prix de ce service, Avitus lui céda l'empire romain et la monarchie franque l'Espagne, qu'il joignit ainsi à la seconde Aquitaine<sup>2</sup>. Maintenu dans le devoir et l'obéissance par Majorien qui arrêta un instant toutes les dissensions de la Gaule<sup>3</sup>, il ne tarda pas, après le meurtre de ce prince, à recouvrer toute sa liberté d'action.

Le seul compétiteur qu'il eut désormais à craindre était le Romain Égidius. Nommé par Majorien, dont il était l'ami et le compagnon d'armes, maître de la milice des Gaules, Égidius délestait les meurtriers de son empereur. Il ne pardonna jamais à Ricimer et refusa de reconnaître le souverain créé par ce patrice. Il se maintint en Gaule, admiré et aimé des Romains, respecté de ses ennemis ; mais on ne sait à quel titre il continua à commander la dernière armée de la république. Bien que les chroniques se taisent sur ce point, il ne pouvait conserver le grade de maître de la milice ; car il était considéré comme un rebelle par les empereurs, créatures de Ricimer. Au milieu de la confusion qui régnait en Gaule, il réussit à garder rattachement de son armée, et nul ne fut assez fort pour détacher de lui ses soldats et le contraindre à obéir aux ordres venus de Rome. Les légions, dans l'horrible anarchie qui signale la fin de l'empire, ignorant de quel côté étaient la loi et l'autorité, ne connaissaient plus que leur général. Enfin les populations gallo-romaines, qui avaient jusqu'alors échappé au joug des barbares, n'avaient plus de recours qu'en ce soldat de leur race et de leur pays, et qui représentait la seule force qui pût encore les protéger<sup>4</sup>.

Ricimer estimait les talents militaires d'Égidius et craignait sa vengeance. Pour l'empêcher de franchir les Alpes et de descendre en Italie, il fallait occuper son activité en Gaule <sup>5</sup>. Le patrice lui suscita les Wisigoths. Ceux-ci se jettent sur Arles, le constant objet de leurs convoitises ; Égidius les force à lever ce siège. L'année suivante (462) un comte romain, Agrippinus, **ennemi d'Égidius et qui voulait mériter les secours des Goths**, leur ouvre les portes de Narbonne<sup>6</sup>. On ne voit pas qu'Égidius ait pu prévenir et punir cette trahison. Quelques mois plus tard, Frédéric, frère de Théodoric II, s'avance avec une armée contre Orléans et pénètre en plein pays romain ou armoricain. Avec l'aide des Francs, Égidius inflige aux Wisigoths un sanglant échec, qui coûte la vie à leur chef<sup>7</sup>. Il allait poursuivre le cours de ses victoires, quand il succomba lui-même aux embûches de ses ennemis et peut-être au poison. **Après lui, les Goths envahissent les provinces qu'il conservait encore au nom romain**<sup>8</sup>.

Le roi Euric, qui succède à Théodoric II (464), porte à son comble la puissance des Wisigoths. Décidé à arracher à l'empire tout ce qu'il pourrait encore en retirer, il notifie son avènement à l'empereur Anthémius et renouvelle avec lui les traités anciens. Mais, après une campagne heureuse contre les Suèves de

---

<sup>1</sup> Sidoine Apollinaire, *Paneg. Aviti*.

<sup>2</sup> Idace, *Chron.*, ad ann. 453.

<sup>3</sup> Priscus Rhetor., *Excerpta de Legat.*, § 42, 13.

<sup>4</sup> Idace, *Chron.* (ann. 463). — Priscus Rhetor., *Excerpta de Legat.*, § 42, 14.

<sup>5</sup> Priscus Rhetor., *Excerpta de Legat.*, § 42, 14.

<sup>6</sup> Idace, *Chron.* (ad ann. 462). — Isidore de Séville, cap. XXXIII.

<sup>7</sup> Idace, *Chron.*, ad ann. 463.

<sup>8</sup> Idace, *Chron.*, ad ann. 464.



Lusitanie, accomplie pour le compte des Romains, il jette le masque. Voyant, dit l'historien Jornandès, les fréquents changements de princes à Rome, il résolut d'occuper la Gaule en son nom<sup>1</sup>. Pour sauver la province, Anthémios appela le roi des Bretons, Riothime, qui, avec douze mille hommes, remonta la Loire et s'avança jusqu'à Bourges. Défait par les Wisigoths, Riothime, avec les débris de son armée, n'échappa à une extermination complète qu'en se réfugiant sur le territoire des Burgondes, restés fidèles à la république. Il est probable que l'attitude des Burgondes, des Francs et de quelques légions, commandées par le comte Paul, en imposa à Euric et retarda de quelques années la suite de ses projets. Mais, après la chute successive d'Anthémios, d'Olybrius, de Glycerius, qui ne font que passer sur le trône impérial, il s'enhardit de nouveau et l'empire romain et la monarchie franque reprend ses projets. Il visait à se constituer une royauté indépendante, ayant pour limites les Pyrénées, la Loire et le Rhône<sup>2</sup>. Des Romains qui exploitaient l'ignorance des barbares, comme eux-mêmes exploitaient la faiblesse de l'empire, l'encourageaient dans cette voie, l'aidaient de leurs conseils, de leur expérience et de leur talent d'intrigue<sup>3</sup>. Pour réaliser le rêve de son ambition, il manquait à Euric la possession de l'Auvergne, qui se dressait comme un bastion redoutable entre les pays de la Garonne et ceux du Rhône<sup>4</sup>. Déjà les Wisigoths, après avoir travaillé par leurs agents les populations arvernes, avaient essayé de s'emparer par un coup de force de la ville de Clermont. L'intrépidité des habitants, le dévouement de Sidoine Apollinaire, la valeur d'Ecdicius, avaient fait échouer cette tentative. Mais Euric obtint de la faiblesse d'un empereur la province que ses armes n'avaient pu lui donner. Julius Nepos, pour s'assurer la domination tranquille de l'Italie, sacrifia l'Auvergne. L'évêque de Pavie, saint Épiphanes, fut chargé de négocier ce traité. Le discours qu'il tint -au puissant roi des Goths, sous les réticences alambiquées dont la rhétorique l'enveloppe, laisse échapper l'aveu de l'abdication de l'empire sur la Gaule. L'empereur ne craint pas la guerre, mais il lui préfère la concorde... Il te traite en ami du peuple romain, lui qui pourrait s'appeler ton maître<sup>5</sup>. En d'autres termes, Nepos renonçait à la domination directe sur la Gaule et se contentait d'un traité de vassalité illusoire.

Le sacrifice de l'Auvergne achète la paix du monde, écrivait douloureusement Sidoine Apollinaire. C'était encore l'illusion d'un patriotisme généreux. De telles capitulations n'ont jamais fait qu'encourager l'audace. Bientôt, dit Jornandès, s'apercevant que l'empire vacillait sur ses bases, Euric soumit à son pouvoir Arles et Marseille. La conquête d'Arles, depuis longtemps convoitée par le roi des Wisigoths, avait pour les contemporains une signification grave. Cette ville était devenue la capitale officielle des Gaules, depuis que Trèves avait été détruite, une première fois par les Vandales, une seconde fois par les Francs. Le préfet du prétoire y avait transporté, en 413, sa résidence, et y avait remplacé le vicaire de la province. Là se tenait l'assemblée générale des représentants de l'ancienne préfecture ; là se donnaient les jeux solennels du cirque. Maître d'Arles, Euric comptait, non sans quelque vraisemblance, apparaître aux populations gauloises

---

<sup>1</sup> Jornandès, *de Reb. Get.*, cap. XLVI.

<sup>2</sup> Sidoine Apollinaire, lib. VII, ep. 1.

<sup>3</sup> Son ministre était le Romain Léon, un descendant de Fronton, et qui passait pour un des hommes les plus habiles et les plus instruits de la Gaule. Sur les intrigues d'Arvandus et de Seronatus, voyez Sidoine Apollinaire, lib. I, ep. 7 ; lib. II, ep. I ; lib. V, ep. 13.

<sup>4</sup> Sidoine Apollinaire, lib. III, ep. 1. Lib. VII, ep. 1. Lib. VII, ep. 5.

<sup>5</sup> Ennodius, *Vit. S. Epiph.* (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXIJI). La réponse d'Euric marque bien le peu de cas qu'il faisait de l'empereur.



comme le successeur du préfet du prétoire et le défenseur légitime de l'autorité. Cette possession semblait lui créer des titres à l'obéissance de la province. Aussi fit-il de cette ville sa résidence habituelle jusqu'à sa mort (481).

Pendant les dernières années de sa vie, il acheva de vaincre les dernières résistances qui s'opposaient à sa domination, et obtint la soumission des peuples barbares de Gaule. Jornandès nous assure qu'il imposa sa suprématie aux Burgondes<sup>1</sup>, et Sidoine Apollinaire nous fait entendre qu'il eut raison de l'hostilité des Francs. Le pieux évêque, amené par ses malheurs à Bordeaux, a tracé un tableau pittoresque et vivant de la cour du puissant souverain. Il nous le montre entouré des représentants de l'univers entier, accourus pour faire acte de soumission ou pour solliciter protection et secours. Il énumère le Saxon aux yeux bleus, le vieux Sicambre qui a laissé couper ses cheveux après sa défaite, l'Hérule aux joues verdâtres, le Burgonde haut de sept pieds, l'Ostrogoth mendiant un patronage qui doit faire trembler les Huns. Ici toi-même, ô Romain, tu viens prier pour ta vie, et quand le Nord menace de quelque trouble, tu sollicites le bras d'Éuric contre les hordes de la Scythie ; tu demandes que la Garonne, maintenant belliqueuse et puissante, protège le Tibre affaibli<sup>2</sup>. Ce tableau, exact après la conquête de l'Auvergne, n'était pas moins fidèle pendant les dernières années du règne d'Éuric. L'héritage des Romains semblait définitivement dévolu au successeur d'Alaric.

Il ne manquait à ce victorieux, pour marquer sa prise de possession de la Gaule, que de s'emparer du monnayage impérial, et de frapper en signe de souveraineté la monnaie d'or à son coin. Il est vraisemblable qu'il n'y manqua pas. On lit en effet dans le deuxième décret du roi Gondebaud, annexé à la loi burgonde (art. 6), les prescriptions suivantes relatives aux monnaies décriées qui circulaient dans le pays : *Au sujet des sous d'or, nous ordonnons de recevoir toutes les monnaies en circulation, quelque soit leur poids, à l'exception de quatre sortes de monnaie, les Valentinien, les sous de Genève, l'or gothique mélangé d'airain, fabriqué par le roi Alaric, et les monnaies armoricaines.* Cet Alaric dont il est parlé fut le propre successeur d'Éuric, celui-là même dont la monarchie fut détruite par Clovis. Sa monnaie était réputée pour sa mauvaise qualité et pour la disproportion de son alliage, puisque l'évêque de Vienne, Avitus, écrivant à son frère de lui faire graver un sceau, lui recommande en plaisantant de ne pas se servir de l'or d'Alaric. Il est peu vraisemblable qu'Alaric ait eu l'initiative de ce monnayage, qui constituait alors une grave usurpation sur les droits de l'empire. Il semble qu'on doive plutôt l'attribuer à Éuric, puisqu'il afficha le premier des prétentions à l'indépendance et put faire dater de la prise de possession de la préfecture des Gaules une ère nouvelle dans l'histoire des Wisigoths.

Cette monarchie qu'avait fondée Éuric lui survécut à peine vingt-six ans, puisqu'elle devait succomber sous les coups de Clovis. Son déclin suivit de près son apogée. Le secret de cette prompte décadence, qui déconcerta toutes les prévisions, nous est livré par Grégoire de Tours et par Sidoine Apollinaire. Éuric, sur la fin de sa vie, se mit à persécuter les catholiques pour les amener de force à la foi arienne. *Il paraissait, dit un contemporain, plus redoutable encore aux lois chrétiennes qu'aux villes romaines. Le nom seul de catholique produisait sur*

---

<sup>1</sup> Jornandès, *de Reb. Get.*, cap. XLVII.

<sup>2</sup> Sidoine Apollinaire, *Epist. ad Lampridium*.

lui l'effet d'un aiguillon. On eût dit un chef de secte plus qu'un chef de nation<sup>1</sup>. Il fit périr de mort violente ou jeter en exil les évêques de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Mende, d'Auch, de Bazas, de Comminges, d'Eauze. Les églises furent partout fermées, leurs murs ruinés, leurs autels profanés, leurs portes barricadées avec des haies d'épines. La Novempopulanie et les deux Aquitaines se trouvèrent dépeuplées par cette persécution. Il n'en fallut pas davantage pour faire détester la domination des Goths, pour réunir dans une vaste conspiration tous les catholiques du royaume et pour faire accueillir comme des sauveurs les soldats de Clovis, qui prit justement le contre-pied de cette politique.

Pendant ces événements, l'empire d'Occident avait achevé son agonie. Après la déposition du dernier empereur, Romulus Augustule, l'Hérule Odoacre, maître de l'Italie, adressa à l'empereur d'Orient, Zénon, au nom du sénat et du peuple romain, une ambassade, dont l'objet nous est expliqué par un fragment de l'historien Malchus<sup>2</sup>. Les députés rapportaient à l'empereur les ornements impériaux, ajoutant qu'un empereur était désormais inutile, à l'Occident et que le souverain de Constantinople suffirait seul pour les deux empires. Ils demandaient en outre les codicilles du patricial pour Odoacre, que ses hautes capacités militaires et administratives désignaient au choix du sénat, pour qu'il gouvernât l'Italie. Zénon reçut mal les ambassadeurs. Il reprocha aux Romains le meurtre d'Anthémios et la déposition de Julius Nepos. Ce prince, réfugié à Salone en Dalmatie, parent par sa femme de l'impératrice Vérine, ne cessait de solliciter de Zénon sa réintégration sur le trône d'Occident. Aussi Zénon déclara-t-il bien haut que Nepos était pour lui le seul souverain légitime, et que c'était à lui l'empire romain et la monarchie franque qu'Odoacre devait demander l'investiture du patriciat. Il parlait ainsi, préoccupé de sauvegarder les droits de son collègue et de ne paraître pas consacrer officiellement le succès de la rébellion d'un barbare. Mais, en même temps, dans la lettre qu'il adressait à Odoacre, il le qualifiait de patrice et l'autorisait par son acquiescement implicite à se passer de l'investiture du souverain détrôné<sup>3</sup>. Odoacre se le tint pour dit. Il exerça l'autorité de patrice sur les populations italiennes, celle de roi sur ses sujets barbares, mais il évita de porter les insignes de ces dignités. Il n'en gouverna pas moins l'Italie, comme s'il était pourvu d'une commission régulière, et assura à ses habitants une longue tranquillité, que des souverains légitimes n'avaient pu réussir depuis longtemps à leur donner.

Sans doute Zénon, en condescendant indirectement aux vœux d'Odoacre, ne fit que souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher. Persister dans son opposition, c'était risquer de voir l'Italie se séparer de l'empire et proclamer son indépendance absolue à l'égard des souverains de Byzance. Mieux valait temporiser et sauver les apparences. Zénon s'y résigna, quoique de mauvaise grâce et non sans arrière-pensée. Si Jornandès reconnaît à Odoacre le titre de patrice, Procope le traite toujours de tyran, terme qui, dans la langue grecque, qualifie l'usurpation de l'autorité publique. Enfin la commission donnée, vingt ans après, par le même Zénon au roi des Ostrogoths, Théodoric, et l'autorisation de reprendre l'Italie sur son souverain provisoire, suggèrent naturellement la pensée que l'empereur avait supporté jusqu'à ce jour, malgré lui, le pouvoir d'Odoacre, mais qu'il se

---

<sup>1</sup> Comparez le récit de Grégoire de Tours (lib. II, cap. xxv) avec celui de Sidoine Apollinaire, lib. VII, ep. 6.

<sup>2</sup> Malchus Rhet., *Excerpta de Legat.*, p. 93.

<sup>3</sup> Malchus Rhetor., *Excerpta de legat.*, p. 94.

réservait, le cas échéant, de prendre sa revanche de la contrainte subie, et de punir l'usurpation de ce rebelle.

Un détail important mérite d'être noté, qui a échappé à la sagacité de la plupart des historiens. Il est consigné dans un fragment de Candidus Isaurus, et se rapporte à la pétition d'Odoacre à Zénon. En même temps que l'ambassade du sénat, l'empereur recevait une députation des Gallo-Romains, qui déclaraient ne pas vouloir se soumettre au barbare qui maîtrisait Rome<sup>1</sup>. Il fallait que leur aversion fût bien forte pour déterminer une démarche aussi extraordinaire. Jusqu'alors la Gaule avait relevé de Rome, non pas de Byzance ; c'est auprès de l'empereur d'Occident, et non auprès de celui d'Orient que ses provinciaux portaient leurs doléances et leurs griefs. L'empire aboli en Italie, ils manifestaient à la fois leur volonté de se rattacher désormais à Byzance et de ne pas souffrir la domination d'Odoacre. Malgré la décision que la nécessité imposa à Zénon, les Gaulois persistèrent dans leur résolution et ne reconnurent jamais le nouveau patrice. C'est ce qui résulte de ce passage de Procope : *Tant que se maintint la forme politique de l'empire, l'empereur garda la suzeraineté des provinces de la Gaule, en deçà du Rhône. Mais, après qu'Odoacre eut établi sa tyrannie, la Gaule tout entière jusqu'aux Alpes, frontière commune des Gaulois et des Ligures, fut cédée par le tyran aux Wisigoths*<sup>2</sup>. Un accord intervint donc entre Euric et Odoacre, qui, dans le partage de l'Occident, garda l'Italie et laissa la Gaule à son rival. D'autre part, on sait que cette domination ne fut que fictive dans les pays au nord de la Loire. Si Euric parvint à faire reconnaître son autorité par les Burgondes, il n'eut pas le temps de l'étendre à la Gaule restée romaine. Le même Procope affirme en effet qu'au moment où les Francs sortirent de leurs cantonnements pour occuper les pays au delà de la Somme, *les Armoricains étaient demeurés fidèles au nom romain*. Il ajoute qu'une fusion pacifique s'opéra entre ces populations et les Francs. Mais, avant que cet accord fût devenu possible, plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles la Gaule n'eut pas de gouvernement régulier, ayant rompu tout lien avec Rome, et ne relevant que nominalement de Constantinople. Après la mort d'Euric, il ne semble pas qu'aucune entreprise ait été tentée sur elle par son successeur. Il faut donc admettre que les cités gauloises vécurent pendant cette vacance sous la protection de leurs évêques et de ces chefs militaires, dont parle Procope, oubliés dans le pays, sans pouvoir le quitter. Tel était ce comte Syagrius, fils d'Égidius, et maître de Soissons, à qui Grégoire de Tours donne le titre singulier de roi et contre lequel devaient s'essayer les premières armes de Clovis.

## II. — CHILDÉRIC.

Le tableau des vicissitudes politiques de la Gaule nous paraît la préface obligée d'une histoire des Francs. Il est indispensable de connaître la situation exacte de l'Occident pour apprécier à sa valeur le rôle de Clovis, le caractère de son intervention, la nature des rapports qu'il devait entretenir avec l'empire. Odoacre, confiné dans l'Italie, s'est désintéressé complètement de la Gaule. Aux termes d'un accord exprès, il a laissé le champ libre aux Wisigoths. Mais les pays

---

<sup>1</sup> Candidus Isaurus (*Photii Biblioth.*, n° 79).

<sup>2</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. I.

au nord de la Loire se refusent à reconnaître cette suprématie. Ils s'opiniâtrent dans la fidélité qu'ils gardent à l'empire, alors même qu'a sombré l'empire d'Occident. Seulement ce n'est plus au maître de Rome que cette fidélité s'adresse. Ils ne peuvent songer à relever que de Constantinople, et c'est, en effet, à l'empereur Zénon que, dès la déposition de Romulus Augustule, ils envoient leurs ambassadeurs. Que viennent-ils lui demander de si loin ? Candidus Isaurus le fait entendre : à ne pas subir Odoacre. Ils supplient l'empereur de ne pas l'avouer comme son représentant en Italie. Et comme Odoacre s'impose malgré lui à Zénon, que celui-ci est impuissant, faute de ressources suffisantes, à le déloger de sa conquête, la Gaule du moins, qui n'a pas les mêmes ménagements à observer, persiste dans son aversion et sa répugnance. Elle n'entre pour rien dans le pacte conclu entre le Wisigoth et l'Hérule. Habitée, depuis la mort d'Aétius et de Majorien, à se gouverner elle-même, elle préfère son isolement à une sujétion humiliante. Pendant cette période d'anarchie provisoire, à laquelle cet isolement la voue, elle attend un maître qui donnera satisfaction à ses intérêts matériels, rassurera ses scrupules religieux et se gardera de heurter de front ses sentiments d'attachement à l'empire. C'est alors que les Francs entrent en scène.

Nous n'avons pas la prétention de refaire une fois de plus l'histoire des origines de cette nation<sup>1</sup>. Ils n'étaient ni des inconnus ni des nouveaux venus dans la Gaule romaine. On les connaissait comme colons et comme soldats. Des milliers d'entre eux cultivaient le sol des propriétaires romains ou stationnaient dans les garnisons des villes<sup>2</sup>. Plusieurs s'étaient avantageusement poussés dans les fondions du palais et avaient revêtu les charges les plus honorables de l'empire. Le gros de la nation, cantonné entre le Rhin, les îles Bataves et la Somme, avait accepté le joug de Rome. Par d'immenses massacres, dit Jornandès, Aétius contraignit la barbarie franque à servir l'empire<sup>3</sup>. Les rédacteurs du prologue de la loi salique nous ont transmis l'impression de terreur entretenue chez eux par le souvenir des exécutions qu'ils avaient subies à cette époque. Du reste Aétius les trouva fidèles au rendez-vous qu'il leur donna dans les plaines de Châlons contre Attila. Ils combattaient avec le titre d'auxiliaires ou de fédérés, comme les autres contingents barbares, Wisigoths ou Burgondes.

L'histoire officielle des Francs commence, pour Grégoire de Tours, avec le règne de Childéric. Son récit a servi de thème et de canevas à l'abréviateur Frédégaire et à l'auteur des Gesta, qui l'ont enrichi de curieux détails complémentaires, empruntés à la légende. Tous ces documents ont été soigneusement pesés, rapprochés et commentés par les écrivains qui se sont le plus récemment occupés des origines de notre histoire<sup>4</sup>. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, M.

---

<sup>1</sup> Sur les premiers établissements et les premières migrations des Francs, voir le texte et les notes de Waitz, *Die Verfassung des Frankischen Reichs*, t. I, ch. I, p. 21 et suivantes ; le travail de Schröder, *Die Herkunft der Franken*. (*Hist. Zeitschr.*, t. XLIII.)

<sup>2</sup> Ils étaient particulièrement nombreux dans le pays entre la Seine et la Meuse. — Eumène, *Paneg. Constant.*, cap. XXI. Et cap. IX.

<sup>3</sup> Jornandès, *de bell. gestis*, cap. XXXIV. Je ne remonte pas aux soumissions et aux établissements consentis par Constantin (voyez *Paneg.* d'Eumène) et par Julien (Ammien Marcellin, lib. XVII).

<sup>4</sup> Loëbell, *Gregor v. Tours und seine Zeit* ; Waitz, *Deutsche Verfassungs Geschichte*, 1er vol. ; G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* ; Junghans, *Histoire critique du règne de Childerich et de Clodowech*, trad. Monod ; Sickel, *Die Entlehnung des frankischen Monarchie* ; Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions*

Junghans s'est appliqué à démêler dans l'histoire de Childéric le fond historique et l'apport légendaire. Avec une rare sagacité, par une critique patiente et minutieuse des textes, du tour des phrases, de l'allure du récit, il a distingué deux parts dans les chapitres consacrés par l'évêque de Tours au roi franc : l'une qui rappelle, par la sécheresse des renseignements, la brièveté et la concision des phrases, leur peu de suite et leur incohérence, le style accoutumé des chroniques et des fastes, dont l'historien avoue s'être servi ; l'autre, par la redondance des expressions, la qualité des épithètes, la recherche des épisodes romanesques, lui paraît venir en droite ligne de gestes rythmés, ayant cours déjà au VI<sup>e</sup> siècle. Le faible sens critique de Grégoire de Tours ne lui a pas permis de faire le départ entre des sources si différentes. L'imagination des imitateurs de Grégoire s'est donné plus librement encore carrière. Il est tel chapitre de *l'Historia epitomata*, comme celui qui raconte la nuit de noces de Chilpéric et la vision merveilleuse de Basine, qui ressemble étrangement à un fragment d'épopée.

Nous tenons pour vraie en général cette distinction ; nous ne contesterons que certains détails, et, parmi ceux-là, seulement ceux qui importent à notre sujet.

Childéric, disent les trois historiens, adonné à la luxure, fut chassé par les Francs à cause de ses déportements. Il s'enfuit auprès du roi de Thuringe, Bisin, laissant parmi les siens un ami dévoué, chargé de le rappeler quand les dispositions de ses sujets auraient changé à son égard. [Après l'expulsion de Childéric](#), ajoute Grégoire de Tours, [les Francs se choisirent unanimement pour roi cet Égidius que la république avait envoyé dans les Gaules, comme maître de la milice](#)<sup>1</sup>. Huit ans après, l'ami fidèle de Childéric l'avertit, par le moyen convenu entre eux, qu'il était temps de revenir. Il fut en effet rétabli dans son royaume, qu'il gouverna avec Égidius<sup>2</sup>. L'auteur des *Gesta* et celui de *l'Historia epitomata* complètent ou modifient par quelques traits leur modèle. Le premier s'étend sur la tyrannie que le maître de la milice fit peser sur les Francs. Il les soumet à l'obligation du tribut. Il provoque chez eux, par des exécutions imprudentes, des haines qu'attise et exploite soigneusement l'ami de Childéric, Viomade. Celui-ci fait vibrer en eux le sentiment des rancunes patriotiques. [Souvenez-vous](#), s'écrie-t-il, [de quelle façon cruelle les Romains ont rejeté votre nation hors de leur territoire !](#) Le second raconte que Childéric, chassé par ses sujets, se rendit à Constantinople, auprès de l'empereur Maurice, et qu'après l'avoir excité contre Égidius, il lui dit : [Ordonne-moi, comme à ton serviteur, de retourner dans les Gaules, je serai l'instrument de ta vengeance et de ton indignation contre Égidius.](#) Comblé de présents par Maurice, Childéric fut ramené en Gaule par une flotte impériale. Il battit Égidius et les Romains en maintes rencontres.

Tous ces faits, M. Junghans les rejette en bloc comme un tissu de fables<sup>3</sup>, aussi bien ceux, que rapporte Grégoire de Tours que ceux que nous tenons des *Gesta* et de Frédégaire. [Il y a, dit-il, quelque chose d'étrange à voir les Francs choisir pour roi un Romain. Ce choix est contraire à toutes les habitudes germaniques et n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. D'où vient que les Francs n'ont pas mieux aimé prendre dans la famille royale un autre souverain ?](#) Il est dangereux en matière de critique, pour avoir le droit de nier un fait de

---

*politiques*, livre III, chap. X ; de Pétigny, *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, 3 vol.

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XII.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XII.

<sup>3</sup> M. Waitz souscrit entièrement à la critique de Junghans.



cette valeur, de se rejeter sur l'étrangeté de ce fait et sur une infraction à des habitudes que nous connaissons très imparfaitement. Ce choix est attesté à la fois' par Grégoire de Tours, par les auteurs des *Gesta* et de l'*Historia epitomata* ; c'est même, parmi les versions fort différentes qu'ils nous transmettent, le point essentiel sur lequel tous trois sont d'accord. C'est sur lui que repose tout le récit, autour de lui que s'enchaînent et se déroulent les variantes des trois historiens. La méthode critique la plus élémentaire commande donc de le tenir pour vrai, quelque difficulté que nos idées et nos préjugés modernes suggèrent à l'encontre ; car il a en soi tous les caractères de la vérité historique. Aucun texte ne le contredit ; tous le fortifient et le confirment. En admettant que l'histoire de Childéric soit profondément altérée par les développements ultérieurs de la légende, cette légende a pour point de départ l'exil de Childéric et l'élection d'Égidius ; c'est là le noyau solide autour duquel l'imagination des poètes a pu broder ses fantaisies. Nous n'avons pas le droit de projeter rétrospectivement sur les faits du passé nos opinions et nos théories contemporaines et de les adopter ou de les élaguer, s'ils cadrent ou non avec elles, sous peine de tombera notre insu dans la même faute que nous reprochons avec raison aux historiographes pompeux de la monarchie française, les Mézeray et les Daniel. **Ce choix, nous dit-on, est contraire à toutes les habitudes germaniques. Il devait blesser les sentiments de la nation franque. Plutôt que de donner sur eux un tel pouvoir à un Romain, ils auraient choisi un autre souverain dans la famille royale.** Autant d'hypothèses qui préjugent la solution du problème qu'on se propose d'examiner. Ces faits, aucun des chroniqueurs qui nous les rapportent ne songe à les contester ou à s'en offusquer. Ils les acceptent sans s'indigner. L'élection d'un Romain leur a paru moins extraordinaire qu'aux historiens nos contemporains, moins au courant à coup sûr des habitudes germaniques que les hommes du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle. Si l'on réfléchit encore que Grégoire de Tours ne vivait pas à cent ans de distance des événements qu'il raconte, qu'il a connu les petits-fils de Childéric et peut-être des contemporains de ce prince, on s'étonne qu'il ait pu avancer un fait de cette importance, sans craindre d'être démenti et sans avoir pris ses précautions pour le vérifier. Si crédule parfois que nous paraisse l'évêque de Tours, il avait au plus degré le sentiment des devoirs de l'historien et le souci de la vérité. Plus prudent que beaucoup de nos contemporains, il ne fait commencer qu'à Childéric l'histoire officielle des Francs, parce qu'il sent qu'en remontant plus haut le terrain n'est pas sûr et qu'il risque d'égarer ses lecteurs. Dans l'épisode même qui nous arrête, en admettant qu'il ait eu connaissance des chants héroïques célébrant les exploits des premiers rois francs, on est forcé de reconnaître qu'il a fait un triage parmi les éléments de cette légende, et qu'il s'est livré à un travail de critique, puisqu'il a rejeté des détails complémentaires que nous lisons dans les chroniques postérieures.

On s'exagère d'ailleurs étrangement l'indépendance des mœurs germaniques et la susceptibilité ombrageuse des Francs, si l'on se représente ces barbares comme des patriotes farouches, portant au cœur la haine des Romains et de l'empire. De tous temps, Rome, pour maintenir ces peuples dans l'obéissance, avait essayé de faire de leurs gouvernants ses obligés et ses clients. Elle savait profiter de tout, d'une guerre malheureuse contre des voisins, d'une révolte, des rivalités perpétuelles qui animaient l'une contre l'autre les familles dominantes. Dans chacune de ces compétitions, dont le pouvoir était l'enjeu, elle avait son candidat. **Les Barbares, disait Libanius, reçoivent de nous leurs chefs, qui sont les surveillants de toutes leurs actions.** Entre tous, les Francs, qui avaient une réputation méritée de turbulence et de perfidie, étaient observés de près par les



maîtres de la milice et leurs rois tenus de court. La Gaule chassera plus tôt les faisceaux, que la Francie ne se débarrassera des rois que tu leur as donnés. Ainsi s'exprime Claudien s'adressant à Stilicon<sup>1</sup>. Claudien est un poète dont l'imagination peut être suspecte. Un diplomate byzantin, employé maintes fois dans des négociations difficiles et délicates, le rhéteur Priscus, précise ce témoignage. R raconte les dissensions qui agitèrent les Francs après la mort du roi Chlodion. Ses deux fils se disputaient le trône ; l'aîné invoquait l'appui d'Attila, l'autre les secours d'Aétius. J'ai vu moi-même à Rome, continue l'historien, l'ambassade que conduisait ce jeune homme. Il était encore imberbe, mais ses cheveux retombaient en boucles blondes qui lui couvraient les épaules. Aétius en lit son fils d'adoption et le renvoya dans sa patrie, chargé de ses propres présents et de ceux de l'empereur, après l'avoir fait nommer ami et allié du peuple romain<sup>2</sup>. Ce jeune homme paraît bien être ce Mérovée qui succéda à Chlodion et qu'Aétius trouva à ses côtés dans sa lutte contre Attila, fidèle à ses devoirs d'adoption et à ses obligations d'ami de l'empire<sup>3</sup>. Égidius ne fit que continuer auprès des Francs le patronage exercé par Aétius. Quoi d'étonnant que ceux-ci aient appelé à leur aide le maître de la milice et l'aient reconnu provisoirement pour leur chef, quand ils furent las de la tyrannie de leur roi ?

Frédégaire raconte que Childéric, banni par les siens, chercha un refuge à la cour d'Orient et qu'il implora de l'empereur Maurice des secours pour être rétabli dans la dignité que ses fautes lui avaient fait perdre. Ordonne-moi, dit-il, de revenir en Gaule comme ton serviteur et je serai le vengeur de tes griefs contre Égidius. L'empereur satisfait à ces demandes et aida à la restauration de Childéric. Quelques historiens modernes, à travers les invraisemblances de ce récit et les substitutions évidentes de nom, ont prétendu découvrir la preuve d'un appel à la puissance impériale, justifié par la rancune et les craintes qu'avait excitées contre lui le maître de la milice. En écartant les méprises d'un siècle d'ignorance, écrit l'un d'eux, il reste le fait traditionnel d'un empereur irrité contre Égidius et dont Childéric implora le secours pour rentrer dans ses États. Selon toute apparence, il quitta alors la Thuringe et vint implorer à Rome le secours de Ricimer, pour reprendre à la tête de sa nation le rang dont on l'avait injustement dépouillé<sup>4</sup>. Pour séduisante que paraisse cette interprétation, il est impossible de l'admettre. Le témoignage de Frédégaire n'a qu'une valeur insuffisante, quand il se présente seul et n'est pas appuyé par d'autres documents plus sûrs. Or, dans ce cas particulier, il est en contradiction absolue avec la version de Grégoire de Tours, et cette raison suffit pour qu'il soit rejeté. Ce n'est pas que nous estimions comme absurde à priori et hors de toute vraisemblance historique un recours du roi des Francs à la puissance de l'empereur. Il n'est pas besoin, pour expliquer l'erreur de Frédégaire et commenter le passage de l'*Historia epitomata*, de faire appel, comme Font tenté des érudits d'outre-Rhin, à des analogies tirées du mythe de Wuotan ou même de mythes solaires. Childéric n'aurait fait autre chose qu'imiter la conduite d'un de ses prédécesseurs, et que suivre l'exemple de tant d'autres chefs barbares, familiers accoutumés de la cour impériale, toujours prêts à solliciter, pour prix de leur fidélité, des armes et de l'argent. Il n'est pas

---

<sup>1</sup> Claudien, *Laud. Stilichon.*, I, 257.

<sup>2</sup> Priscus Rhetor, *Excerpta de Legat.*

<sup>3</sup> Waitz conteste que ce Mérovée où été le prédécesseur de Childéric, attendu que le nom du roi franc qui combattit contre Attila ne nous est donné que par la *Vita Lupi*, document du IXe siècle. Il y a des raisons de douter. Mais l'identité du personnage importe peu à notre thèse. (Waitz, t. I, cap. I, p. 33.)

<sup>4</sup> De Pétigny, t. II, ch. VII, p. 195 et 196.

moins remarquable qu'un historien du VII<sup>e</sup> siècle ait pu considérer comme naturelle et, presque régulière une démarche qui a choqué tant d'historiens de nos jours.

Childéric, rappelé par les Francs, *partagea le gouvernement de son royaume avec Égidius*. C'est ainsi que la plupart des traducteurs interprètent le passage de Grégoire de Tours : *his ergo regnantibus simul*. On a proposé une traduction différente : Childéric et le roi de Thuringe régnant à la même époque<sup>1</sup>. Il suffit de se reporter au passage de l'historien et de replacer le tronçon de phrase citée dans son contexte, pour s'apercevoir des difficultés soulevées par cette explication. Le démonstratif *his*, placé en vedette au début de la phrase, vise évidemment Égidius, dont il est parlé dans les phrases précédentes, et non pas l'époux de Basine, dont il n'est parlé qu'incidemment plus bas. La vraisemblance et la grammaire nous semblent ici d'accord pour confirmer l'espèce de condominium accepté par Childéric et par le maître de la milice romaine. On a prétendu que les dates s'opposaient à cette interprétation<sup>2</sup>. Grégoire de Tours dit qu'Égidius gouverna pendant huit années les Francs. Or l'avènement de Childéric est de 487 et la mort d'Égidius de 464. A supposer que l'expulsion de Childéric soit placée la même année que son avènement et que son retour précède de quelques mois la mort du maître de la milice, on voit qu'il s'en faut en effet d'une année à peu près que le temps attribué par Grégoire au règne d'Égidius soit accompli. Il y a donc erreur matérielle de la part du chroniqueur, mais erreur vénielle et légère. Ce qui nous paraît autrement important dans le débat, c'est que le rôle joué par Childéric après son retour parmi les Francs, dans les affaires de la Gaule, suppose accord et entente avec Égidius et les Romains. Il est en contradiction complète avec les récits des *Gesta* et de *l'Historia epitomata*, qui parlent des victoires remportées par le roi des Francs sur les troupes du maître de la milice.

Ce rôle, Grégoire de Tours nous l'expose en quelques phrases brèves, heurtées, presque énigmatiques, aux chapitres XVIII et XIX de son livre II. On a raison de ne voir dans ces chapitres que la transcription presque littérale d'Annales romaines perdues. Voici dans quel ordre les faits nous paraissent se succéder<sup>3</sup>. Childéric et ses Francs secondent Égidius dans la guerre qu'il soutient contre les Wisigoths. On a vu plus haut que leur général Frédéric essaya d'enlever Orléans et de pénétrer dans les provinces au nord de la Loire. Or Grégoire de Tours nous signale Childéric, livrant précisément bataille sous les murs d'Orléans<sup>4</sup>. Il participe donc à la défaite infligée par Égidius à l'armée des Wisigoths. Après la mort du maître de la milice, il continua à combattre contre les Saxons d'Audoacre, alliés de Théodoric II, qui viennent de s'emparer d'Angers. Il sert alors sous les ordres du comte Paul, qui a succédé à Égidius. Le comte Paul est tué dans l'attaque qu'il dirige contre Angers, mais Childéric s'empare de la ville, d'où il chasse Audoacre. Il poursuit les Saxons jusque dans leurs îles, les contraint à faire la paix ; puis, d'accord avec eux, il repousse une invasion des Alamans qui tentent de pénétrer dans l'empire<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit* ; Junghans, *Childerich und Clodowech*, trad. Monod, p. 7.

<sup>2</sup> Note de G. Monod au texte de Junghans, p. 8.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. XVIII.

<sup>4</sup> Waitz admet ce point important (*op. cit.*, cap. I, p. 34).

<sup>5</sup> C'est l'interprétation qu'acceptent Junghans et Sickel (*op. cit.*). Les traducteurs de l'édition française, Gaudet et Taranne, nous semblent ici dans l'erreur.

Là se bornent les renseignements que nous fournis sur Childéric le récit de Grégoire de Tours. La Vie de sainte Geneviève, presque contemporaine des faits qu'elle présente, ajoute quelque contribution à notre sujet. L'hagiographe signale le respect et la vénération qu'avait pour la sainte le roi des Francs. Un jour qu'il était en résidence à Paris et qu'il devait faire exécuter quelques condamnés à mort, il lit fermer les portes de la ville, afin de n'avoir pas à redouter les importunes sollicitations de Geneviève. Mais elle, avertie à temps, parvint à se glisser jusqu'au roi et à racheter les âmes des prisonniers<sup>1</sup>. Si l'on tient compte des données fournies par cette Vie, on est en droit de se demander à quel titre Childéric commandait dans Paris et pouvait y exercer la justice criminelle. Ce commandement était entièrement en dehors de son royaume, qui ne dépassa jamais la Somme. Ce ne pouvait être qu'en vertu d'une délégation qu'il tenait soit de l'empire, soit des Romains restés en Gaule. Allié et frère d'armes d'Égidius, il aurait hérité de ses attributions et comme lui exercé au nord de la Loire les fonctions de maître de la milice.

La découverte du tombeau de Childéric près de Tournay en 1665, par le savant Chifflet, a donné quelque consistance à cette hypothèse. On trouva dans ce tombeau un grand nombre de pièces d'or, toutes à l'effigie des empereurs ; puis, entre autres objets, l'anneau du prince, avec l'inscription *Childerici regis*, et les débris d'un ceinturon. Le nombre et la variété des médailles au coin impérial prouvent combien était active la circulation monétaire dans le petit royaume du prince salien, et que le monnayage y appartenait exclusivement à l'empereur. L'anneau servant de cachet avec l'inscription latine suppose l'exercice d'une autorité officielle, qui se serait étendue sur les peuples de langue romaine. Car on ne comprend guère l'usage de caractères latins parmi les Francs. On a cru reconnaître dans le ceinturon l'insigne habituel qui distinguait les patrices et par suite les maîtres de la milice, et dont ils ne se séparaient même pas dans le tombeau.

Ce ne sont là, nous ne faisons pas difficulté de l'avouer, que des présomptions et des conjectures. Pas un texte — il est vrai qu'aucune époque n'est plus pauvre en documents — ne donne à Childéric le titre qui a été revendiqué pour lui. Mais ce titre rend compte de tout un ensemble de faits qui demeurent sans lui d'une explication difficile. Il conviendrait à coup sûr à l'allié d'Égidius et du comte Paul, au vainqueur des Alamans, au fonctionnaire faisant acte d'autorité dans la ville de Paris, au seul chef barbare qui, après la disparition de l'empire d'Occident, soit resté fidèle au César de Constantinople. On ne s'étonnera pas qu'un roi barbare ait pu revêtir la dignité qu'avaient honorée les services d'un Aétius et d'un Égidius. Toutes ces dignités étaient devenues, à la fin de l'empire, la proie des barbares. En Gaule même on peut citer l'exemple du roi des Burgondes, Gundioc, qu'une lettre du pape Hilaire traite formellement de maître de la milice<sup>2</sup>. Gondebaud, qui créa un empereur, Glycérius, était patrice, comme le fut aussi son fds Sigismond. Il n'y a donc aucun empêchement de forme à ce que Childéric ait été aussi bien partagé qu'un chef burgonde. On a vu que cette nation avait fini par reconnaître l'hégémonie des Wisigoths. A défaut de ces princes, le titre de maître de la milice ne pouvait revenir à un plus digne qu'au dernier défenseur des populations gallo-romaines. Toute relation n'avait pas absolument cessé entre la Gaule et l'empire. Nous savons qu'une députation de Gallo-Romains vint à Constantinople en l'année 476 pour prier l'empereur de ne

---

<sup>1</sup> *Vita sanctæ Genovefæ* (cap. XXV). La *Vie de sainte Geneviève* est du VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> *Epist. Hilari papæ*, ep. 9 (Coll. Migne, *Patrol. lat.*, t. LIII).

pas souffrir que la Gaule fût soumise à Odoacre ; à ce candidat si antipathique à la nation, il est vraisemblable qu'elle en opposait un autre. Candidus Isaurus, de qui nous tenons ces détails, ne le nomme pas ; mais il n'est pas impossible que le vœu des Gallo- Romains ait, en cette circonstance, désigné le roi des Francs.

### III. — CLOVIS.

A Childéric succéda Clovis, en 481. Nous n'avons pas à retracer ici la carrière du conquérant de la Gaule. Assez d'autres l'ont fait avant nous, qui n'ont presque rien laissé à glaner après eux. Nous voulons seulement, nous renfermant dans les limites que nous nous sommes tracées, essayer de préciser la nature des relations de ce prince avec l'empire. Le premier document qui se présente à nous est la lettre fameuse de saint Remi à Clovis. D. Bouquet lui assigne, sans raison plausible, la date de 507 et la place avant la guerre contre les Wisigoths. Elle ne peut cadrer qu'avec le début du règne de Clovis, quelque temps après qu'il a succédé à son père. Les conseils adressés par le prélat ne sauraient convenir qu'à un jeune homme qui n'a pas encore fait ses preuves, et dont on se propose de guider l'inexpérience par de salutaires avis. Elle commence ainsi : *La renommée nous apprend que vous venez de prendre en main l'administration militaire. Il n'est pas surprenant que vous héritiez d'une dignité que vos ancêtres ont exercée avant vous*<sup>1</sup>. L'interprétation de ces lignes soulève de nombreuses difficultés. Il est malaisé d'admettre qu'il s'agisse de la succession au trône des Francs. Le prélat ne prendrait pas la peine de féliciter Clovis d'avoir recueilli une couronne qui est héréditaire dans sa famille. Il semble donc qu'il soit question d'une distinction plus personnelle et qui ne lui reviendrait pas de droit. Le terme d'administration militaire n'a jamais ôté l'équivalent de pouvoir royal. La dignité de maître de la milice, que Clovis aurait héritée de Childéric, conviendrait mieux à la démarche de l'évêque de Reims et aux paroles dont il se sert. En effet saint Remi n'a rien à démêler avec le roi des Francs de Tournay, qui n'est pour lui qu'un chef de barbares ; aucun intérêt commun ne peut les rapprocher ; aucune occasion de conflit ne peut les diviser. Celle démarche s'explique, au contraire, si elle s'adresse à un dignitaire impérial, dont l'autorité s'étend sur un domaine autrement vaste que celui du roi salien<sup>2</sup>. Dans ce domaine est compris justement le territoire de l'évêché. Saint Remi parle au nom. de son clergé, au nom de tout le clergé de la province romaine, dont il est le représentant vénérable, afin de sauvegarder ses intérêts, et d'établir en son nom des relations amicales avec le nouveau dignitaire. On a remarqué de plus avec raison que les termes de *beneficium* et de *provincia* qu'emploie le prélat pour caractériser la nature des fonctions du jeune prince, s'appliquent avec une rigueur et une propriété littérales à l'office de maître de la milice, mais portent à faux et constituent un vrai contresens, si elles ne désignent que la royauté barbare de Clovis.

Une pareille lettre, a-t-on dit, ne peut avoir été adressée à un prince païen. Il n'y est question que des honneurs à rendre au clergé catholique et de l'appui que le prince trouvera parmi ses membres. Cette objection a quelque autorité, si Clovis n'est en effet pour saint Remi que le roi de Tournay ; elle perd toute sa valeur si

---

<sup>1</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 51.

<sup>2</sup> Voir la note de Waitz (*op. cit.*, p. 38) et les objections qu'il soulève.

saint Remi voit en lui un dignitaire impérial. Clovis dans l'exercice de sa charge aura tous les jours à traiter avec les clercs et les évêques, qui, à titre de sujets de l'empire, relèvent de lui. Il était de bonne politique, de la part de saint Remi, de signaler au jeune prince l'influence considérable exercée par ce clergé sur les provinciaux et de lui prescrire des ménagements dont son autorité ne pouvait que se bien trouver. L'avenir se chargea de vérifier la justesse des observations du prévoyant prélat.

Si Clovis avait reçu de l'empereur quelque titre lui donnant autorité sur les Gallo-Romains, comment s'expliquer les entreprises du roi franc sur la province confiée à ses soins ? Quel intérêt le gouverneur avait-il à conquérir ses administrés, le pasteur à se retourner contre le troupeau ? Nous répondrons que Clovis prenait le pouvoir dans des conditions qui n'étaient rien moins que régulières et normales. Beaucoup des anciens officiers de l'armée romaine devaient avoir réussi, grâce à l'anarchie de la Gaule, à se procurer une réelle indépendance. Les cités gallo-romaines elles-mêmes, dans l'intérêt de leur sécurité, devaient favoriser l'établissement de ces souverainetés provisoires. Le premier besoin des sociétés parvenues à un certain degré de civilisation est de garantir la vie et les biens de leurs membres. A la disparition d'une autorité publique efficace répond l'éclosion spontanée d'autorités locales, capables de se substituer dans une certaine mesure au pouvoir central. Le régime féodal à la fin du IXe siècle et au Xe n'a pas eu d'autre origine. Le type de ces souverains locaux et le plus redoutable pour Clovis fut ce Syagrius, fils d'Égidius, qui, d'après Grégoire de Tours, exerçait dans la ville de Soissons un pouvoir royal<sup>1</sup>. Nous le connaissons par trois lettres de Sidoine Apollinaire<sup>2</sup>. L'évêque de Clermont gourmande la paresse ou l'indifférence de son correspondant, qui, trop oublieux des traditions glorieuses de sa famille, néglige les affaires publiques et n'est occupé que d'agriculture et du soin d'augmenter son patrimoine<sup>3</sup>. Dans une autre lettre, certainement postérieure, Sidoine nous signale les causes de la popularité personnelle et de l'influence de Syagrius, qui probablement, touché des malheurs de sa patrie, s'est départi de son indifférence et s'apprête à jouer un rôle important. Rien ne peut décrire ma stupeur en voyant avec quelle facilité tu t'es assimilé la connaissance des dialectes germaniques. Je ris en pensant à ces barbares qui, en ta présence, craignent de commettre en leur langue un barbarisme. Les vieux Germains s'étonnent quand tu leur interprètes les instructions latines et te prennent pour arbitre de leurs différends mutuels. Tu apparais aux Burgondes, qui ont à débrouiller l'obscurité des lois, comme un nouveau Solon. On t'aime, on te recherche, on te réclame. Tu es aimé, choisi ; tu décides, on l'écoule<sup>4</sup>. Un tel homme, héritier du plus grand nom de la Gaule, estimé pour les services rendus par ses aïeux et pour ses qualités personnelles, populaire parmi les barbares, initié à leurs mœurs et à leur langue, n'avait qu'à vouloir, dans cette époque d'anarchie, pour conquérir le premier rang. Sans

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. XXVII. Frédégaire lui donne le titre de *patricius*. Les historiens sont embarrassés pour caractériser par un terme d'usage une autorité sans précédent et sans équivalent.

<sup>2</sup> Lib. II, ep. 4 ; lib. V, ep. 5 ; lib. VIII, ep. 8. L'interprétation de M. de Pétigny, qui suppose que le destinataire fut, non le Syagrius de Grégoire de Tours, mais Egidius, ne peut pas se soutenir. Le texte d'une de ces lettres : *Cum sis consulis pronepos, idque per virilem successionem*, prouve qu'il s'agissait bien du petit-fils d'Afranius Syagrius et non de son fils. Sidoine Apollinaire est très exact dans ses généalogies.

<sup>3</sup> Lib. VIII, ep. 8.

<sup>4</sup> Lib. V, ep. 5.



doute il s'abandonna à sa fortune, puisque, désertant sa villa de Taïonnac, nous le trouvons à Soissons, qui avait été aussi la résidence de son père. En s'attaquant à lui, Clovis n'entreprenait rien contre l'empire, puisque Syagrius n'était revêtu d'aucune dignité officielle et ne devait son autorité qu'à son nom, à ses mérites et à l'usurpation. Il était suspect à Clovis par cette influence même qu'il exerçait sur les Romains et aussi par les relations amicales qu'il entretenait avec les Burgondes, ennemis de la monarchie franque. Dans tous les cas, il se trouvait, au début de la carrière de Clovis, le seul concurrent sérieux que celui-ci pût rencontrer, capable de traverser l'exécution de ses desseins et dont il eût intérêt à se débarrasser. De là la défaite de Syagrius et la conquête de Soissons.

Elle fut suivie de celle de beaucoup d'autres villes. Cette soumission du pays romain jusqu'à la Seine, puis jusqu'à la Loire n'a nulle part, dans les historiens, le caractère d'une lutte entre l'élément barbare et l'élément romain. Procope fait entendre qu'elle fut le plus souvent le résultat de traités particuliers, conclus entre les deux parties, sur le pied de l'égalité, **de telle façon que les deux nations n'en tirent qu'une**. Ce n'est pas à dire que Clovis ne soutint aucune guerre pendant cette période de sa vie. Grégoire de Tours dit formellement le contraire<sup>1</sup>. Si les populations paraissent lui avoir été en général bienveillantes, il n'en fut pas de même des chefs de troupes qui s'ôtaient rendus indépendants dans les villes et ne se laissèrent pas déposséder sans résistance. Mais, après ses victoires, les soldats romains se joignirent sans opposition aux troupes barbares, dont ils augmentèrent singulièrement la force et la solidité. Ils conservaient encore, au temps de Procope, leur costume et leurs étendards particuliers<sup>2</sup>. La Gaule romaine se donna à Clovis, d'abord parce qu'il respectait les prêtres et la religion catholique, observant sur ce point les conseils très politiques de saint Remi ; puis parce qu'elle ne voulait pas tomber sous le joug des ariens, Wisigoths et Burgondes. Loin d'être hostiles à la domination de Clovis, les populations se sentaient portées vers lui d'un amour extraordinaire et le désiraient avec passion pour maître. Ce sont les termes mêmes dont se sert Grégoire de Tours<sup>3</sup>. Elles sentaient en lui un protecteur capable d'imprimer la terreur à leurs ennemis et sympathique à leur religion. En dehors des qualités personnelles de Clovis, il dut son triomphe définitif, si rapide et si complet, moins encore à ses armes qu'à la conjuration des évêques en sa faveur et à la complicité des populations catholiques.

Il importait peu au souverain de l'Orient, l'empereur Anastase, à quel titre Clovis gouvernait la Gaule. L'empire avait depuis longtemps fait le sacrifice de ces provinces. Mais ce qu'il tenait à sauvegarder, c'était son droit de suzeraineté sur des populations qui avaient jadis obéi à ses fonctionnaires. Ces populations s'étaient détournées de Rome et avaient rompu tout lien avec elle, parce que Rome appartenait à des maîtres barbares, d'abord à Odoacre, puis à Théodoric. Malgré l'appareil dont s'environne le roi des Ostrogoths, malgré l'investiture solennelle dont il se réclame, malgré sa prétention à restaurer une administration toute romaine et à reconstituer l'empire d'Occident, il ne parvient pas à rallier les Gallo- Francs et à leur faire accepter son patronage. Leurs respects et leurs sentiments de déférence vont droit à Constantinople et à l'empereur d'Orient. C'est lui qu'ils reconnaissent comme le maître officiel du monde, comme le soleil **dont les rayons pénètrent et réchauffent les parties les**

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. XXVII.

<sup>2</sup> Procope, *de Bello Gothico*, lib. I. 3.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. XXIII et XXXVI.



plus lointaines de l'Occident. Aussi bien le souverain franc trouvait-il son compte à cette substitution d'obédience. L'ambition de Théodoric de refaire l'ancien partage d'Occident et de rétablir à son profit l'ancienne unanimité choquait les sentiments d'indépendance de Clovis. Son orgueil, celui de ses sujets, s'offensait de la subordination exigée de lui par un barbare, qu'il regardait comme son égal. Cet orgueil n'était point froissé, au contraire, de relever de la suzeraineté de l'empire, suzeraineté commune aux deux princes barbares et qui les plaçait de niveau, suzeraineté commode et peu exigeante, trop lointaine pour exercer une action réelle sur les affaires du royaume et qui se contentait des manifestations extérieures d'une déférence toute diplomatique.

L'empire, de son côté, à défaut de domination directe sur les provinces séparées, tenait d'autant plus à ces marques de vassalité, qui faisaient illusion à son impuissance et ménageaient ses droits. L'empereur Anastase, le vigoureux vieillard qui succéda à Zénon, travailla de tout son pouvoir à rétablir les liens rompus avec l'Occident sous le règne de ses prédécesseurs. Ce rôle semblait naturellement dévolu au roi des Ostrogoths, aux termes de la commission que tenait Théodoric de la libéralité de Zénon. Mais Anastase se défiait de l'ambition et des talents de ce barbare, tout imprégné de culture romaine, qui, sous le titre de roi, parlait et agissait comme un collègue. Il crut de bonne politique de chercher à contrarier ses plans, de favoriser et d'exciter les sentiments de rivalité et de jalousie que nourrissaient contre le maître de Rome les souverains barbares de l'Occident. Il s'efforça de les rattacher directement à lui, au lieu de seconder les projets de médiatisation de Théodoric. Il réussit pleinement avec les Burgondes et les Francs, non sans exciter le sourd mécontentement du roi des Ostrogoths.

On connaît les lettres écrites à l'empereur Anastase par l'évêque Avitus, au nom de son maître Sigismond. On s'est souvent étonné des termes d'obséquieuse flatterie et de servilité ingénieuse qui se pressent sous la plume du secrétaire royal. La reconnaissance envers l'empereur, l'assurance d'une inébranlable fidélité, gagneraient, ce semble, à s'exprimer plus librement, sans tout ce luxe de protestations adulatrices. *Mon peuple est le vôtre ; j'ai plus de joie à vous servir qu'à lui commander. Mes aïeux ont toujours prisé plus haut les titres qu'ils tenaient des princes que ceux qu'ils recevaient de leur naissance. Nous paraissions gouverner nos sujets, en réalité nous estimons n'être que vos soldats. Par nous, vous administrez ces royaumes éloignés ; notre patrie est votre empire. Plus loin nous sommes possédés par vous, mieux s'affirme la puissance de la république*<sup>1</sup>. Ce ton, cette redondance, nous ont toujours paru quelque peu affectés et hors du naturel. Ils donnent la note d'une situation particulière. Ils s'expliquent, dans une certaine mesure, par la position hasardée et critique du royaume burgonde, placé entre d'aussi redoutables voisins que les Francs et les Ostrogoths. Le besoin d'une protection efficace provoque chez les Burgondes une évolution analogue à celle que nous observons chez les Francs. Ils se détournent de Rome et sollicitent le patronage de Byzance. Ce changement est de date récente. Gundioc et Gondebaud tenaient leurs titres de la chancellerie d'Occident. Le dernier même se crut un moment assez puissant pour créer de sa main un empereur, que ne reconnut pas la cour d'Orient. Le même Gondebaud, revenu auprès des siens, dans sa nation, se refuse à l'obédience d'Odoacre et de Théodoric et sollicite de relever directement de l'empereur de Constantinople. Il s'assure, comme son fils Sigismond, ce patronage désiré par la collation des

---

<sup>1</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 55 et 56, ep. 10 et 11.

dignités auliques de Byzance. Cette hostilité des Burgondes et des Ostrogoths s'accusa surtout après la conversion de Sigismond au catholicisme. Elle fut interprétée comme une menace à son adresse par Théodoric, qui restait, par la force des choses, le représentant du dogme arien parmi les barbares. La reprise des rapports directs de la Bourgondie avec l'empereur, sans souci de l'intermédiaire du souverain de l'Italie, acheva de l'indisposer gravement. Sigismond ne manque pas de signaler à l'empereur cette jalousie et cette rancune de Théodoric. Il l'accuse d'arrêter les messagers qu'il envoie à Constantinople et d'intercepter ses lettres à Anastase, pour essayer de faire douter l'empereur de son zèle et de sa reconnaissance<sup>1</sup>.

L'intention évidente de soustraire à la domination de Théodoric l'ancienne préfecture des Gaules et de renouer directement avec les rois barbares de l'Occident apparaît nettement dans la politique inaugurée par Anastase avec les souverains burgondes. Elle nous éclaire sur les relations du même empereur avec le roi des Francs. On sait qu'après l'heureuse issue de la guerre des Francs contre les Wisigoths, l'empereur se hâta d'envoyer à Clovis les codicilles du consulat et les insignes du patricial. Mais cette brusque démarche, ce témoignage subit de satisfaction, s'expliquent mal sans des relations antérieures. Malheureusement l'indigence des documents contemporains ne permet pas d'en préciser l'origine, sinon la nature. Alcimus Avitus, le secrétaire des rois Gondebaud et Sigismond, Cassiodore, le secrétaire de Théodoric, ont sauvé, grâce au mérite littéraire de leur collaboration, la correspondance de leurs souverains. Clovis n'a pas eu la même fortune ; il n'est rien resté des archives de la chancellerie franque. L'ingénieux abbé Dubos, qui a gâté par des hypothèses aventurées tant de vues profondes sur l'établissement des Francs en Gaule, a cru trouver des preuves de l'intimité d'Anastase avec Clovis dans la fameuse lettre d'Avitus au roi des Francs, à l'occasion de son baptême. A la fin de ce document, il est question d'une négociation obscure qui a trait à un certain Laurentius. Ce personnage, envoyé par le roi Gondebaud comme ambassadeur à la cour de Byzance, s'était attaché à la fortune d'Anastase, qui l'éleva à de hautes fondions, puisqu'Avitus le traite de *vir inluster*. Le roi des Burgondes, mécontent de cette défection, gardait son fils en otage. C'est de ce fils que Laurentius réclamait la restitution à son ancien maître ; pour mieux faire réussir sa négociation, il se serait servi de l'entremise de Clovis. L'épître d'Avitus contient la réponse favorable de Gondebaud au roi des Francs. Si la lettre d'Avitus est authentique dans toutes ses parties, la conjecture de Dubos est inattaquable. Nous aurions la preuve formelle de relations entre les Francs et l'empire d'Orient, dès 496. Le premier, croyons-nous, Pétigny a fait remarquer le défaut absolu de liaison et de cohérence entre le commencement et la fin de ce document. Il a insisté non moins heureusement sur la différence profonde du ton et du langage dans ces deux parties. Il conclut que le début de cette lettre célèbre a bien pour objet de féliciter Clovis de sa conversion, qui est un sujet de joie et de triomphe pour tous les catholiques ; mais que la fin n'est qu'un fragment ajouté par un copiste d'une lettre du même Avitus à l'empereur Anastase. Certaines expressions sont incompatibles avec la situation de Clovis en Gaule, mais s'appliquent exactement et littéralement à la dignité impériale ; elles sont du reste empruntées au formulaire habituel dont se sert Avitus quand il écrit au nom de son maître à l'empereur d'Orient. Gondebaud ne pouvait dire à Clovis : *Roi de ma nation, je ne suis que votre soldat*. Il le dit, au contraire, plus d'une fois à l'empereur. Enfin

---

<sup>1</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 56, ep. 12.

nous savons, par d'autres lettres d'Avitus, que la négociation relative au fils de Laurentius fut conduite directement et sans intermédiaire. Il faut donc renoncer à faire usage, dans cette discussion, du document invoqué par Dubos. L'entente d'Anastase avec Clovis, tout la fait pressentir ; aucune pièce authentique ne la démontre.

Toutefois l'envoi du diplôme du consulat au roi des Francs, rapproché de la politique pratiquée par Anastase en Burgondie, suffit sans autre preuve. Cette faveur enviée et rare ne saurait être que la récompense d'un service ; ce service n'est autre que la ruine de la monarchie des Wisigoths. La défaite d'Alaric II atteignait en effet du même coup son allié et son parent Théodoric. Maîtres de la Provence, les Ostrogoths donnaient la main aux Wisigoths, dominateurs de l'Espagne et du midi de la Gaule. Les deux branches des nations gothiques, depuis si longtemps séparées par le hasard des guerres et des alliances, avaient fini par se rejoindre. On pouvait craindre que la prédiction de l'aïeul d'Alaric II ne se vérifiât : que **la Romanie**, comme s'exprime Jornandès, **ne devînt la Gothie**, et que César Auguste ne reparût dans la personne de Théodoric. L'empressement du roi d'Italie à s'emparer de la tutelle des enfants de son parent, mort à Vouillé, à défendre les débris de leur patrimoine et à gouverner pendant plusieurs années les deux royaumes, justifie amplement les défiances et les appréhensions de l'empereur. Clovis travaillait donc indirectement pour les intérêts de l'empire en combattant les Wisigoths et les Ostrogoths confédérés. Il était en Occident le soldat d'Anastase<sup>1</sup>. Bien que les textes n'en disent rien, nous croyons à un pacte formel d'alliance entre les deux souverains, qui avaient à redouter le même ennemi. En effet, au moment où, les Wisigoths vaincus, Théodoric se découvre et déclare la guerre à Clovis pour sauver la famille d'Alaric II, Anastase à son tour sort de sa neutralité. Il rompt l'unanimité factice, maintenue diplomatiquement entre Rome et Byzance. **Il envoie Romanus, comte des domestiques, et Rusticus, comte des scolaires, avec cent navires, autant de dromons et huit mille soldats de débarquement, pour ravager le littoral de l'Italie et s'emparer de Tarente... victoire déshonorante, ajoute le chroniqueur, exploit digne d'un pirate, puisque des Romains s'attaquaient à des Romains**<sup>2</sup>. Cette diversion sauva Clovis des vengeances du roi des Ostrogoths, qui ne put porter tout son effort en Gaule, et dut s'arrêter devant cette manifestation hostile. La cérémonie de Tours et les marques éclatantes de la faveur impériale vinrent à point pour donner à la victoire du roi des Francs toute sa signification. Anastase récompensait par les honneurs du consulat le rival heureux de Théodoric, l'allié destiné à le tenir en échec. Il montrait au monde que l'empire n'avait pas perdu sa force et sa puissance d'expansion, puisqu'une province, considérée par beaucoup comme définitivement perdue, rentrait dans l'unité romaine. Clovis fut donc admirablement servi par les circonstances. Les intérêts de la catholicité et les intérêts de l'empire se trouvaient d'accord pour favoriser sa domination sur toute la Gaule.

---

<sup>1</sup> Remarquez qu'Anastase, dans ses lettres, prend le titre de *Francicus*. Ce titre n'est pas indifférent. Il marque qu'Anastase se flattait d'avoir ramené les Francs à l'empire.

<sup>2</sup> *Chron. Marcellini comitis*, ad ann. 508.

#### IV. — LES TITRES BYZANTINS DES ROIS FRANCS.

La suprématie théorique que les empereurs de Byzance continuèrent si longtemps à s'attribuer sur les jeunes royaumes barbares de l'Occident, s'exprimait par des titres empruntés à la hiérarchie des dignités auliques. Rois et souverains pour leurs sujets, les princes francs, burgondes, goths, aux termes des protocoles de chancellerie, paraissaient les subordonnés du prince, héritier d'Auguste et de Constantin. A cette fiction diplomatique les deux parties trouvaient avantage. L'empereur, fort du droit traditionnel, se tenait toujours une porte ouverte en vue de revendications futures, au cas où il pourrait mettre une puissance effective au service de sa légitimité. Ainsi en usa Justinien à l'égard des successeurs de Théodoric et de Genséric. Les princes barbares recevaient avec empressement ces dignités offertes et les sollicitaient à l'envi, soit que Constantinople fût encore reconnue comme la source de tout droit vis-à-vis des provinces qui avaient fait autrefois partie de l'empire, soit que ces dignités créassent aux barbares un titre régulier pour exiger l'obéissance des anciennes populations romaines. Parmi les appellations les plus fréquemment usitées pour traduire ces relations des royaumes barbares avec l'empire, nous remarquons, en ce qui concerne les rois mérovingiens, les titres de *vir inluster*, de consul, de patrice et de fils des Césars.

##### 1° VIR INLUSTER.

Tous les diplomatistes et tous les érudits qui se sont occupés des origines de notre histoire se sont jusqu'à ce jour accordés pour attribuer aux rois francs de la première race le titre de *vir inluster*, qu'on lit en abrégé sur la plupart de leurs diplômes et de leurs lettres. Si l'on consulte la *Notitia dignitatum*, on voit que ce titre, le plus élevé de la hiérarchie officielle, précédait immédiatement ceux de *clarissimus* et de *spectabilis*. Il n'était donné qu'aux chefs des grands services du *palatium* et dans les préfectures provinciales aux préfets du prétoire et aux maîtres des deux milices. Dans la préfecture des Gaules, qui comprenait l'Espagne, les sept provinces et la Bretagne, le vicaire qui gouvernait chacun de ces diocèses n'avait droit qu'au *spectabilis*. On convient généralement que Clovis et ses successeurs furent autorisés à prendre le *vir inluster*, après que l'empereur eut accordé au chef de la dynastie quelque une des dignités qui comportaient cette appellation honorifique, la maîtrise de la milice, le consulat ou le patricial. L'octroi du *vir inluster* impliquait donc la reconnaissance par l'empereur de l'autorité exercée par le prince franc en Gaule et ratifiait la légitimité de ses conquêtes. C'était la marque du lien qui rattachait encore théoriquement à Byzance l'ancienne préfecture des Gaules. Clovis et ses successeurs portent le *vir inluster*, comme Théodoric, roi des Ostrogoths, comme les rois wisigoths et les rois lombards prennent le titre de *Flavii*<sup>1</sup>.

Tout récemment un érudit d'une haute compétence paléographique, M. Julien Havet, a rouvert une question que l'on croyait fermée ; il s'est inscrit en faux

---

<sup>1</sup> Mabillon, *De De diplom.*, lib. II, cap. III. — Du Gange, *Glossar. ad illustres*.

contre une thèse unanimement acceptée et s'est fait fort de la ruiner<sup>1</sup>. Je crois, dit-il, qu'aucun mérovingien n'a porté le titre de *vir inluster*, qu'aucun diplôme authentique d'un roi de la première race ne contient les mots : *rex Francorum*, *vir inluster*, et que si tous les éditeurs ont lu et imprimé ces mots, tous les éditeurs se sont trompés et ont mal lu.

La conviction de M. J. Havet est fondée sur l'étude exclusive des diplômes originaux. Nous résumons en quelques mots l'argumentation de l'auteur. Environ quatre-vingt-dix diplômes des rois mérovingiens sont parvenus jusqu'à nous, avec des caractères certains d'authenticité ; trente-sept seulement sont des originaux. Parmi ceux-là, cinq, par suite de mutilations, ont perdu la formule initiale. Vingt-deux portent, après les mots *rex Francorum*, l'abréviation *v. inl.* ou *v. inlt.* Dix, à la place de cette abréviation, portent les mots *viris inlustribus*. Dans aucun des diplômes tenus pour authentiques, on ne lit en toutes lettres *vir inluster*. La conclusion est claire : Dans nos trente-deux diplômes, dit M. Havet, nous avons dix exemples certains de *rex Francorum viris inlustribus* et pas un exemple de *rex Francorum, vir inluster* ; donc, jusqu'à preuve du contraire, *rex Francorum v. inl.* doit se lire : *rex Francorum viris inlustribus*. Cette raison est si simple et si péremptoire, qu'elle pourrait presque dispenser d'en donner d'autres. Ainsi, dans les formules des diplômes mérovingiens, le titre de *vir inluster* ne s'appliquerait jamais au roi lui-même, mais toujours aux fonctionnaires et aux agents, à qui s'adresse l'instruction royale.

La nouveauté de cette thèse, la simplicité et l'appareil logique du raisonnement ont produit une vive impression dans le monde des diplomatistes et des érudits. Des travaux ont paru<sup>2</sup>, prenant parti pour ou contre la thèse de M. Havet. Notre devoir est de les résumer et de donner sur les arguments produits notre opinion personnelle.

Les propositions de M. Havet se heurtent à deux sortes de difficultés, les unes d'ordre paléographique, les autres d'ordre historique.

Tout d'abord rien n'est plus délicat que de déterminer d'une manière sûre le degré d'authenticité qu'on doit accorder aux documents mérovingiens. On peut se faire une idée des difficultés et des périls d'une telle recherche, en constatant que M. Havet repousse sept ou huit diplômes acceptés sans hésitation par M. K. Pertz, et qu'il en réclame, au contraire, comme vrais deux ou trois relégués parmi les spuria par l'érudite allemand.

M. Havet compte dix diplômes où la lecture *viris inlustribus* se substitue certainement à celle de *vir inluster*. Et il ajoute : La règle la plus élémentaire et la plus évidente de la critique paléographique est que, pour lire une abréviation dont le sens est douteux, il faut se guider sur les exemples analogues où l'abréviation est remplacée par un mot en toutes lettres. La règle est en effet prudente, bien qu'elle ne soit pas absolue. Mais, dans l'espèce, tous les paléographes sont loin d'être d'accord sur la lecture proposée par M. Havet pour les dix diplômes en question. M. Pirenne, par exemple, remarque que, de ces dix

---

<sup>1</sup> *Questions mérovingiennes : La formule N. rex Francorum v. inl.*, par Julien Havet. (Champion, 1885.)

<sup>2</sup> Nous citerons parmi ces travaux : M. Pirenne, *La formule N. rex Francorum v. inl.* — H. Bresslau, *Der Titel der merovinger Könige*. (*Neues Archiv*, 12e R. Zweites Heft.) — B. Krusch. (*Hist. Zeitschr.*, t. LV, 1886, p. 284.) — D'Arbois de Jubainville (*Rev. crit.*, juillet 1885). — J. Havet, *Réponse de M. Havet aux articles de MM. Pirenne et Bresslau*. (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1887, I.)

diplômes, le n° 40 de l'édition Letronne porte seul en toutes lettres *viris inlustribus* ; six ajoutent au nom royal une abréviation qui ne peut que se lire de même ; trois portent l'abréviation accoutumée *vir inl.* Jusqu'ici M. Havet est seul à y découvrir des signes abrégatifs qui autorisent sa lecture. Au moins conviendrait-il de les ranger parmi les douteux qui ne sauraient entrer en ligne de compte.

Le n° 40, qui porte, seul de cette série, le *viris inlustribus* en toutes lettres, nous semble précisément le plus suspect de tous. Nous voyons en effet, dans l'adresse, qu'il s'applique aux employés des douanes de Marseille, qui ne semblent pas, quoi qu'on dise, avoir été, à l'époque mérovingienne, d'assez grands seigneurs pour avoir droit à pareil honneur. Peut-être, comme le croit Sickel, a-t-on affaire ici à une inadvertance de copiste. Nous savons combien il convient d'être sobre d'appréciations de ce genre, toujours commodes pour sortir d'embarras. Mais encore nous semble-t-il bien hardi de faire de ce diplôme si critiqué le diplôme type de la série. Tous les paléographes, au contraire, seront d'accord sur ce point que *v. inl.* n'a jamais pu être l'abréviation de *viris inlustribus*. *Viris inlustribus* s'abrège régulièrement en *viris inlbus*, *v. inlbus*, comme on le voit dans plusieurs des diplômes compris dans les dix que cite M. Havet. Partout, au contraire, où on lit *v. inl.*, il est de nécessité de traduire par le singulier et non par le pluriel<sup>1</sup>. Témoin, dans les signatures des actes, le *v. inl.* qui s'ajoute à un nom propre déterminé.

M. Sickel a établi les règles les plus sûres de la diplomatie mérovingienne<sup>2</sup>. Tout diplôme, enseigne-t-il, se compose de deux parties, le protocole et le texte. Le protocole comprend l'invocation, le nom du souverain et son titre. Le texte débute par l'adresse, c'est-à-dire par les noms et qualités des personnes qu'avertit l'instruction royale. Ces deux parties se distinguent, d'abord, par la place occupée par l'une et par l'autre, le protocole remplissant d'ordinaire la première ligne et laissant le texte à distance ; puis par l'écriture, les caractères allongés étant réservés au protocole et les caractères cursifs au texte, et par conséquent à l'adresse qui fait corps avec lui. Or, tandis que, dans tous les diplômes qui au nom du roi joignent l'abréviation *v. inl.*, tous les mots sont écrits en lettres allongées et font clairement partie du protocole, dans tous ceux où l'abréviation doit se lire *viris inlustribus*, et qui ne soulèvent aucune difficulté d'authenticité et de rédaction, ces caractères sont d'une écriture différente, en cursive, comme le texte dont ils font partie intégrante. Un seul diplôme fait exception à cette règle, le n° 39 de Letronne, qui, dans son isolement, ne peut faire preuve<sup>3</sup>.

C'est donc se hâter beaucoup que d'annoncer, comme conséquences de la découverte de M. Havet, le bouleversement des règles de diplomatie établies par Sickel ; à savoir, que le *v. inl.* doit être considéré comme faisant partie du texte, non du protocole, et que l'écriture allongée n'était pas, à l'époque mérovingienne, exclusivement réservée au protocole. C'est ériger l'exception en règle et supposer acquis ce qui est à démontrer<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est un des points sur lesquels insiste le plus M. Bresslau dans sa réfutation de la thèse de M. Havet.

<sup>2</sup> *Acta regum et imperatorum karolinorum*.

<sup>3</sup> Voir Pirenne, p. 6 et 7.

<sup>4</sup> D'Arbois de Jubainville (*Revue critique*, juillet 1885).



M. Havet ne s'est occupé que des diplômes qui existent dans les archives en originaux. Le plus grand nombre nous est connu par des copies, d'ailleurs très anciennes. Parmi ces diplômes, il en est toute une catégorie où le *v. inl.* ne peut se comprendre que s'il se rapporte au souverain : tels sont ceux où, après le protocole *N. rex Francorum v. inl.*, se lit le nom des agents auxquels s'adresse le roi et qui sont eux-mêmes dans le corps du texte qualifiés d'illustres. Il est inacceptable que l'adresse soit répétée deux fois dans le même document. De plus, si on lit avec attention ces diplômes, on remarque que la qualité d'*inlustres* s'applique, non à tous les agents, comme le ferait supposer la lecture initiale *viris inlustribus*, mais seulement à une partie d'entre eux, spécialement désignée. Voici en effet un diplôme de Dagobert. *Dagobert, roi des Francs, vir inluster. — A tous nos pères apostoliques les seigneurs évêques et aux hommes illustres les ducs, et aussi au magnifique comte Chanulf et à tous nos agents, dans les temps présents et futurs.* Le titre d'*inlustres* n'est donné, dans ce document, ni aux agents, ni au comte qui est gratifié personnellement du titre de *magnificus*, ni aux évêques, qui dans les formules mérovingiennes ne portent jamais, croyons-nous, le nom d'*inlustres*, mais seulement aux ducs. Le *v. inl.* du protocole ne saurait donc s'appliquer indistinctement à tous ces personnages ; il doit se lire *vir inluster* et se rapporter à Dagobert<sup>1</sup>. On pourrait multiplier les formules du même type.

Il faudrait donc, à notre sens, admettre que les rois francs ont porté le titre d'*inlustres* en même temps que les principaux fonctionnaires du royaume, c'est-à-dire que leurs sujets. M. Havet y répugne si fort, qu'il fait de cette conclusion obligée un des arguments favoris à l'appui de son opinion. *Si ce titre, dit-il, appartenait aux fonctionnaires, sujets du roi, est-il croyable qu'il appartînt en même temps au roi ?* Mais l'auteur lui-même fait bonne justice de cet argument, puisqu'il admet dans la seconde partie de son étude que la formule *rex Francorum, vir. inluster* se lit en toutes lettres dans les diplômes carolingiens. Or, si la qualité d'*inluster* ne comporte pas une dignité assez haute pour qu'un roi mérovingien ait daigné s'en revêtir, s'imagine-t-on que Pépin et Charlemagne aient pu s'en contenter ? Peut-on les supposer moins soucieux de leur prestige que les obscurs descendants de Dagobert auxquels leur dynastie se substituait ? Étaient-ils princes à faire assez bon marché de leur dignité royale, pour se parer d'un titre avili qui ne les distinguait plus de leurs sujets<sup>2</sup> ?

Nous croyons du reste que cette similitude de titres n'est qu'apparente. Le titre d'*inluster* des rois francs leur donnait une place dans la hiérarchie des hauts dignitaires de l'empire. Les *virii inlustres*, fonctionnaires de la cour mérovingienne, n'avaient rien de commun avec la chancellerie impériale de Byzance. Les termes honorifiques étaient les mêmes, mais le sens qu'y ajoutaient les contemporains était tout différent. Les souverains de la Gaule, dans l'organisation de leurs services administratifs et dans la distribution de leurs dignités auliques, ne tirent guère autre chose que copier servilement et grossièrement Rome et Byzance, dont ils étaient les élèves. Ainsi se forma, en dehors de la hiérarchie impériale et au-dessous d'elle, dans les royaumes

---

<sup>1</sup> Dans D. Bouquet, il porte le n° 22, et dans Pertz, le n° 13. Voir le n° 79. Rapprocher la formule de Lindenbrog, n° 38.

<sup>2</sup> Les rois francs n'avaient pas de motif de se montrer plus susceptibles que les empereurs eux-mêmes, qui portaient les titres de *vir inluster* et de *dominus inluster*, en même temps que leurs sujets. (Voir les lettres du recueil de D Bouquet, et, par exemple, la correspondance du pape Hormisdas avec Justinien, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LXIII.)

barbares, une hiérarchie que nous appellerons provinciale, qui en était Limitation et la contrefaçon. Il en fut du terme d'*inluster* absolument comme de la dignité de patrice. Il n'en était pas de plus haute à Byzance. Les souverains des nations barbares la recevaient comme la plus précieuse des grâces. On sait en quels termes de reconnaissance ardente et presque d'enthousiasme dévot, le roi des Burgondes, Sigismond, remerciait l'empereur Anastase de la lui accorder. Or, cette dignité, au-dessus de laquelle n'existait que la dignité impériale, il suffit de parcourir les documents mérovingiens pour la trouver prodiguée par les souverains de la Gaule à ceux de leurs sujets qu'ils chargeaient de grands commandements. S'ensuit-il que ces dignités fassent de même ordre et de même qualité ? Si le roi Gontran s'indigne contre le comte Syagrius, son ambassadeur à Byzance, parce qu'il a accepté de l'empereur Maurice le titre de patrice, c'est qu'il voit dans cette acceptation d'une dignité impériale, qui ne convient pas à un sujet, une renonciation de sa foi, un signe de révolte contre sa propre autorité ? Lui-même à sa cour nommait des patrices ; mais ils n'étaient pas du même ordre. Enfin ne voit-on pas Charles Martel, Pépin, Charlemagne prendre avantage du patricial qui leur est conféré par les papes, pour intervenir dans les affaires de l'Italie et de Rome ? Ils le considéraient donc comme émané d'une autre source, et comportant d'autres conséquences ([uc la dignité du même nom dont ils revêtaient leurs fidèles. S'il en est ainsi du Litre de patrice, pourquoi n'en irait-il pas de même du *vir inluster* des rois mérovingiens, si l'on réfléchit surtout que le titre d'illustre est précisément l'apanage des patrices ?

Loin de contester aux souverains francs le *vir inluster*, il conviendrait plutôt de s'étonner qu'ils eussent négligé de le porter et d'imiter ainsi l'exemple des souverains burgondes, contemporains de Clovis. Nous savons en effet qu'un des rois de cette nation, Gundioc, en récompense de services rendus à l'empire, obtint pour lui et les siens la province Lyonnaise. Il était maître de la milice et portait le titre de *vir inluster*, comme nous l'apprend une lettre du pape Hilaire<sup>1</sup>. Ce Gundioc mourut vers 463 et laissa quatre fils, qui régnèrent après lui. L'un d'eux, Chilpéric, fut, comme son père, maître de la milice et patrice, et lui aussi porta le *vir inluster*. Nous savons qu'il fut patrice, par une lettre de son contemporain Sidoine Apollinaire<sup>2</sup>. Nous savons qu'il fut patrice et homme illustre, par un passage fort explicite de la vie de saint Lucipinus<sup>3</sup>. Son frère Gondebaud et son neveu Sigismond furent, comme lui, patrices, et par conséquent aussi, comme lui, *virii inlustres*. S'il en fut ainsi des rois burgondes, rien ne s'oppose à ce que les souverains francs aient porté sans dérogeance le même titre. Les rois barbares, comme l'explique l'évêque de Vienne Avitus, étaient plus fiers des dignités auliques de Rome et de Byzance que de leur royauté héréditaire.

On rencontre encore le terme d'*inluster* appliqué aux rois francs dans d'autres documents ; je veux parler de la suscription des lettres adressées à ces princes par divers correspondants. Je signalerai la lettre du pape Anastase à Clovis pour le féliciter de ses victoires, celle de saint Remi au même prince pour le consoler de la mort de sa sœur Alboflède, celle des évêques du synode d'Auvergne à Théodebert, celle de l'évêque de Sens, Léon, au roi Childebert<sup>4</sup>. Dans tous ces textes, il est vrai, le *vir inluster* est remplacé par le *dominus inluster*. La formule

---

<sup>1</sup> Ep. 9 Hilari papæ (Migne, *Patrologie latine*, t. LIII).

<sup>2</sup> Sidoine Apollinaire, lib. VII, ep. 6.

<sup>3</sup> *Acta Boll.* (*Vita S. Lucipini*, 21 mars), cap. III.

<sup>4</sup> D. Bouquet, t. IV. *Epist. varior.*, ep. 2, 3, 13 et 18.

est légèrement différente de celle que prend le roi, quand il s'adresse lui-même à ses sujets. Mais, dans ce débat, il est clair que toute l'importance s'attache à la qualité d'illustre plutôt qu'à la désignation d'homme ou de seigneur.

On accorde que les souverains carolingiens, Pépin et Charlemagne, ont, eux, véritablement porté dans leurs diplômes le titre de *vir inluster*, écrit en toutes lettres, ou de manière à ne laisser place à aucune équivoque. Mais on ajoute qu'ils gardèrent ce titre comme rois, parce qu'ils avaient l'habitude de le porter en qualité de fonctionnaires royaux et de maires du palais. Cette hypothèse ne peut se soutenir. Elle est en désaccord avec toute la conduite de ces princes, très attachés à l'étiquette et à la rigueur des formules. Pourquoi veut-on qu'ils aient emprunté le *vir inluster* au formulaire de la chancellerie des maires du palais, plutôt qu'au formulaire royal ? Le contraire paraît plus vraisemblable a priori. Cette dynastie parvenue devait s'efforcer d'effacer dans les actes officiels tout ce qui rappelait son origine et une usurpation qui ne s'était pas opérée sans difficulté et sans résistance. Il ne faut pas ici invoquer la routine des chancelleries et leur répugnance à se plier à des situations nouvelles ; car, à cette époque, c'est justement par les styles de chancellerie que s'expriment et se précisent ces situations. Le *vir inluster* cesse de paraître dans les diplômes, en 778, pour être remplacé par le titre de *patricius Romanorum* : et ce changement répond aux engagements de fraîche date pris par Charlemagne avec le pape Adrien, après la destruction du royaume lombard et la rupture avec Byzance. Plus tard encore, après la cérémonie de l'an 800 et le couronnement de Charlemagne comme empereur, Éginhard a soin de nous dire qu'à partir de ce jour Charles cessa dans ses lettres et ses diplômes de s'intituler *patricius Romanorum*, pour prendre les titres de consul et d'imperator. Avec une chancellerie qui se manifeste à nous si exacte et si minutieuse, est-il vraisemblable que les Carolingiens aient gardé le *vir inluster*, uniquement parce qu'ils avaient porté ce titre en qualité de maires du palais ? N'est-il pas plus naturel de penser que, héritiers des Mérovingiens, ils n'ont fait que reproduire intégralement la formule dont usaient leurs prédécesseurs, et qu'ils avaient trouvée dans leur héritage ?

Même au point de vue paléographique, qui est le seul où M. Havet ait résolu de s'enfermer, son hypothèse se soutient difficilement. Il n'est point exact que les premiers Carolingiens aient gardé, comme rois, le formulaire dont ils usaient comme maires du palais. Ils s'intitulaient et signaient, comme maires du palais : *inluster vir Pippinus*, *inluster Karolmanus*. Le titre de dignité précédait le nom de la personne ; il en est ainsi pour tous les fonctionnaires dans la généralité des diplômes mérovingiens ; on peut même considérer cette généralité comme une règle qui servait à différencier l'illustrât des agents de celui du prince. Devenus rois, les Carolingiens écrivent comme leurs prédécesseurs de la race de Clovis : *Pippinus, rex Francorum, vir inluster*<sup>1</sup>.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de nous rallier aux ingénieuses hypothèses qui se sont fait jour récemment, et qu'il convient de maintenir la tradition qui reconnaît à Clovis et à ses successeurs le titre de *vir inluster*.

---

<sup>1</sup> Il nous semble que, sur ce point du moins, M. Havet avoue que son hypothèse est mal fondée. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887, I.)

## 2° LE CONSULAT.

Nous avons vu qu'au retour de sa campagne victorieuse contre les Wisigoths, Clovis, en résidence à Tours, reçut une ambassade solennelle d'Anastase, chargée de lui apporter les insignes du consulat. Grégoire de Tours raconte en quelques lignes cet événement : Clovis reçut de l'empereur Anastase les codicilles du consulat ; dans la basilique de Saint-Martin, il fut revêtu de la tunique de pourpre (*tunica blatea*) et de la chlamyde, et ceignit son front du diadème. Puis, étant monté à cheval, il parcourut l'espace qui s'étend de Y atrium de la basilique à l'église de la cité, distribuant de sa main au peuple accouru pour le voir des pièces d'or et d'argent, et à partir de ce jour il fut appelé consul et auguste<sup>1</sup>. Ce témoignage est décisif et formel ; il ne laisse place dans sa précision à aucun doute, à aucune équivoque, du moins en ce qui concerne l'ambassade d'Anastase et la promotion au consulat<sup>2</sup>. Toutefois ce texte a prêté dans le détail à tant de discussions et soulevé tant de questions subsidiaires, qu'il n'est pas inutile de s'y arrêter un instant, pour essayer de les résoudre.

Grégoire de Tours nous rapporte, dans ses détails principaux, les rites habituels de la cérémonie d'investiture des consuls. Le candidat agréé par l'empereur était revêtu de la tunique bordée de pourpre ; puis il montait à cheval et faisait largesse au peuple. Vers la même époque où Clovis recevait le consulat, Cassiodore consignait dans son recueil la formule officielle du consulat : Nous te décorons des insignes consulaires ; revêts tes fortes épaules de la tunique palmée aux couleurs variées ; arme ta noble main du sceptre surmonté de la Victoire ; sors de ta maison, les pieds chaussés des brodequins dorés ; monte à la chaise curule, rehaussée de plusieurs marches, qui convient à ta dignité. Il sied que les consuls soient magnanimes ; ne songe donc pas à tes intérêts privés, toi qui par des largesses dois te concilier la faveur publique<sup>3</sup>.

On remarquera que Cassiodore, décrivant la cérémonie du consulat, énumère plus longuement que ne le fait l'historien franc les attributs du dignitaire. Les traits essentiels sont seulement indiqués par celui-ci ; il n'a pas visé à être complet. Aimoin nous dit que les ambassadeurs grecs apportaient des lettres de l'empereur, c'est-à-dire les codicilles du consulat, et des présents (*epistolas et numera*). C'est parmi ces présents qu'il faut probablement compter le sceptre de la victoire, les brodequins, la tunique de pourpre. Parmi les sculptures qui ornaient autrefois le portail principal de la vieille basilique de Saint-Germain des Prés, dom Ruinart et Mabillon ont signalé une statue qui se distinguait des autres par les particularités de son costume<sup>4</sup>. Ce personnage, en qui tous deux croient reconnaître Clovis, a la tête ceinte du diadème, il est habillé des vêtements des dignitaires romains ; il tient à la main un rouleau, qui est peut-être le décret d'investiture, à la main droite un sceptre, surmonté d'un aigle, tel que le portaient les consuls (*baculum hypaticum*). Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie française*, ajoute que de son temps on conservait encore dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis un sceptre d'ivoire, de travail mérovingien, surmonté d'un aigle portant un César, et qui avait servi au couronnement des anciens rois. Enfin, dans un curieux travail sur le fauteuil de Dagobert, Ch.

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. II, cap. XXXVIII. Comparer le passage d'Aimoin, *De gestis Francorum*, cap. XII.

<sup>2</sup> Ne pas oublier que Clovis est appelé proconsul dans le prologue de la loi salique.

<sup>3</sup> Cassiodore, *Variar.*, *Formula consulatus*, lib. I, ep. 1.

<sup>4</sup> D. Ruinart, *Præfat.* Grégoire de Tours ; D. Bouquet, t. IV.

Lenormant penche à reconnaître la chaise curule dans ce siège que fabriqua l'orfèvre royal saint Éloi. Il aurait fait ce travail sur le modèle connu des sièges de ce genre, où avaient coutume de s'asseoir les premiers rois francs pour rendre la justice, comme avant eux les préfets du prétoire<sup>1</sup>. Quant aux largesses que fit Clovis au peuple, elles étaient de règle pour tout consul entrant en charge. Cela s'appelait *ὑπατεία ποιεῖν*, faire acte de consul<sup>2</sup>. Ces libéralités consistaient, à Byzance, en distributions d'argent et d'aliments aux classes pauvres et en jeux à l'hippodrome<sup>3</sup>. On comprend que de telles dépenses dépassaient le plus souvent la fortune d'un particulier. Aussi était-il d'usage que l'empereur en fît presque tous les frais ; le nouveau consul puisait dans le trésor public deux mille livres pesant d'or pour cet usage<sup>4</sup>. Justinien réduisit ces prodigalités ruineuses et (init même par supprimer les consuls ordinaires, qui n'avaient en réalité guère d'autres fonctions que de donner des fêtes aux frais de l'État<sup>5</sup>. La malveillance habituelle de Procope s'arme de ce prétexte pour accuser le prince d'avarice, et lui reprocher de faire tort aux malheureux des secours qu'ils attendaient. Mais on sait, par Théophane et le comte Marcellin, que, si l'empereur garda pour lui seul le consulat, rien n'égala la magnificence des fêtes qu'il donna au peuple<sup>6</sup>. En Occident, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, en raison des charges énormes que comportaient les fondions de consul, il était passé en usage de ne les accorder qu'à ceux qui en faisaient la demande. *Les autres magistrats, dit Cassiodore, nous les désignons, sans qu'ils sollicitent de nous cette grâce ; mais pour les consuls, il faut qu'ils nous manifestent leur désir, afin que ceux-là seuls puissent faire largesses qui se sentent capables de si grandes dépenses*<sup>7</sup>.

Ch. Lenormant, dont les vues ingénieuses et hardies ont fait entrer dans des voies nouvelles la numismatique mérovingienne, s'est flatté d'avoir retrouvé quelques exemplaires de la monnaie frappée par Clovis, à l'occasion de sa promotion consulaire. Ce sont des *trientes* au type impérial, comme tout le monnayage barbare des Ve et VI<sup>e</sup> siècles, représentant au droit l'effigie d'Anastase, avec des altérations dans la légende, qui donneraient le monogramme du chef franc. Aux deux côtés de la figure, deux CO affrontés rappelleraient l'événement glorieux du consulat de Clovis<sup>8</sup>. M. Lenormant s'est laissé entraîner à de si aventureuses déductions par la découverte qu'il avait cru faire antérieurement, dans le monnayage bourguignon, d'une monnaie de Sigismond avec le signe COS, au droit de la pièce, qui résulte évidemment d'une contremarque ou de tout autre accident. Car Sigismond ne fut jamais consul, mais seulement patrice. Les termes dont se sert l'évêque de Vienne, Avitus, pour remercier l'empereur, ne laissent aucun doute sur la nature de la dignité que reçut le roi des Burgondes. En ce qui regarde Clovis, rien n'indique sur ses monnaies une allusion directe à son consulat, les deux C affrontés paraissent être la marque du monnayage chlodovéen, comme le T, sur les monnaies ostrogothiques, est la marque de Théodoric.

---

<sup>1</sup> *Mélanges d'archéologie* de Martin et Cahier, t. I, p. 157.

<sup>2</sup> Voir le mot *ὑπατεία* dans le glossaire de du Gange. Voir Codinus *Curopolitata, In origin. C. Poleos*, § 146.

<sup>3</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. XXVI.

<sup>4</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. XXVI.

<sup>5</sup> Nov. 10S, ad ann. 536.

<sup>6</sup> Marcellin, *Chron.*

<sup>7</sup> Cassiodore, *Variar.*, *Formula consulatus*.

<sup>8</sup> *Revue numismatique, Lettre à M. de Saulcy*, 1853-1854.



Quel fut le consulat dont fut honoré Clovis, le consulat ordinaire ou le consulat honoraire ? Sur ce point le doute ne paraît pas permis ; il ne peut être question ici du consulat ordinaire. Ceux qui ont soutenu la thèse contraire ne se sont pas rendu compte des conditions dans lesquelles se décernait le consulat au VI<sup>e</sup> siècle. A partir de l'an 500, le souverain de l'Italie était tenu de s'entendre avec l'empereur de Constantinople sur le nom du candidat qu'il voulait élever à la dignité consulaire. Il envoyait ses propositions à Byzance ; si elles étaient agréées, les noms des deux consuls d'Orient et d'Occident figuraient sur les fastes de l'Orient, et dataient l'année de leur entrée en charge. Cette double inscription attestait l'unanimité des deux parties de la république<sup>1</sup>. Il va sans dire que la réciproque n'était point vraie et que l'empereur n'avait pas à consulter le roi d'Italie sur les choix qu'il lui plaisait de faire. Or les fastes de l'Occident, pour l'année 508 et pour l'année 509, portent les noms de Boèce et d'Importunus. Nulle part, ni pour l'Occident, ni pour l'Orient, ne figure le nom de Clovis. On répond que si Clovis n'a pas figuré sur les listes de consuls occidentaux, il devait figurer sur celles des consuls orientaux, qui ne nous sont pas parvenues. L'hypothèse ne se soutient pas. Bien que Clovis ait reçu sa dignité de l'empereur de Byzance, l'usage ne permettait pas de décerner le consulat ordinaire à un étranger qui ne résidait pas dans la cité impériale, et qui par conséquent ne pouvait remplir les obligations de sa charge. C'est à tort que l'on prétexte l'exemple de Théodoric, fait consul ordinaire par l'empereur Zénon et dont le nom figure dans les fastes. Théodore n'était pas encore, à cette époque, roi d'Italie ; il résidait à Constantinople, en grande faveur auprès de l'empereur, qui le comblait des marques de son estime et de sa confiance<sup>2</sup>. Au contraire, le consulat honoraire, même après la suppression du consulat ordinaire par Justinien, continua très longtemps encore et au delà de la période mérovingienne à se décerner aux souverains des royaumes barbares. Le savant du Cange assimile complètement les consuls *codicillaires* et les *honoraires* ; aux termes mêmes de Grégoire de Tours, Clovis doit se ranger dans cette catégorie<sup>3</sup>. Ainsi s'explique très naturellement, et sans recourir aux hypothèses les plus hasardées, l'absence de son nom sur les listes qui nous sont parvenues. En résumé, ceux qui tiennent pour le consulat ordinaire ne peuvent fournir à l'appui de leur thèse le témoignage essentiel qui est l'inscription dans les fastes. A défaut de ce document, il paraît conforme à la fois à la raison et à la vraisemblance de ne voir dans la cérémonie de Tours que l'acte d'inauguration d'un consul honoraire.

### 3° LE PATRICIAT.

En même temps que le titre de consul, Clovis a-t-il porté celui de patrice ? Ce titre, la célèbre inscription attribuée à saint Remi le donne au premier roi franc : *Puissant par ses richesses, redoutable par son courage, fameux par ses triomphes, le roi Clovis a fondé cette église, lui qui brilla parmi les hommes de l'éclat sublime du patriciat*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. XXVI. — Cassiodore, *Variar.*, lib. II, ep. I. — Voir aussi Rossi, *Inscript. chrét.*, I, 41.

<sup>2</sup> Jornandès, *Hist. Goth.*, cap. LVII.

<sup>3</sup> Du Cange, *Glossarium med. et inf. græcitat.*

<sup>4</sup> D. Bouquet, t. II, p. 538.



Si nous cherchons dans les chroniqueurs la confirmation de cette attribution, les difficultés commencent ; nous ne rencontrons que confusion et embarras. Il n'est question nulle part dans le texte de Grégoire de Tours du patriciat de Clovis. Le chapitre XXXVIII du livre II ne mentionne que l'octroi de la dignité consulaire. Toutefois, dans le sommaire des chapitres de son œuvre, celui qui répond au récit de l'ambassade d'Anastase est intitulé : *De patriciatu*. On a soupçonné Terreur d'un copiste qui, l'esprit préoccupé par des relations postérieures, comme celle des *Gesta*, aurait interprété dans ce sens le texte de Grégoire<sup>1</sup>. L'opinion du savant Guérard, dont l'autorité est capitale en matière de paléographie mérovingienne, est au contraire que le résumé de l'histoire ecclésiastique des Francs est l'œuvre de Grégoire de Tours lui-même, et que le *De patriciatu* ne provient pas de Terreur d'un copiste, attendu qu'il se lit dans le plus ancien manuscrit, presque contemporain du vénérable historien<sup>2</sup>.

Si d'autre part nous nous reportons au récit du moine Aimoin, nous constatons une confusion plus bizarre encore. Clovis, écrit-il, *reçut une ambassade du prince de Constantinople, Anastase, qui lui envoyait des présents et des lettres. On lisait dans ces lettres de l'empereur qu'il avait plu à lui et au sénat de le nommer ami des empereurs et patrice des Romains. Après avoir pris connaissance de ce décret, Clovis se revêtit de la trabée consulaire... Et, à partir de ce jour, il mérita d'être appelé consul et auguste*. Ainsi, tandis que le décret impérial mentionne le patriciat, les ornements dont se pare Clovis n'ont trait qu'au consulat. Il y a contradiction entre le commencement et la fin du récit. En présence de cette anarchie de textes, il semble qu'Aimoin a copié textuellement la dernière phrase du passage de Grégoire de Tours ; mais que, ayant connaissance d'autres documents relatant la prise de possession par Clovis du patriciat, il a substitué les deux dignités l'une à l'autre, sans prendre souci de l'étrange disparate qui nous déconcerte. Nous penchons, pour nous, vers cette hypothèse, que l'ambassade d'Anastase apportait à Clovis la dignité de patrice en même temps que celle de consul, et que si Grégoire, au cours de son récit, d'ailleurs si succinct, omet de nous parler de la première, c'est que l'octroi du consulat donna seul lieu à la cérémonie d'inauguration et à la mise en scène, qui dut frapper singulièrement et particulièrement les populations gallo-romaines, habituées à respecter tout ce qui venait de l'autorité lointaine de Constantinople.

Le patriciat était de toutes les dignités de la cour impériale la plus relevée et la plus recherchée. Elle était supérieure, dit Priscus, à toutes les autres<sup>3</sup> ; Zosime, qui attribue cette création à Constantin, rappelle une loi du prince qui élevait les patrices même au-dessus du préfet du prétoire<sup>4</sup>. Les patrices venaient donc par leur rang immédiatement après l'empereur<sup>5</sup>. Ils étaient les conseillers intimes, les soutiens et, comme on disait dès le siècle de Constantin et de Théodose, les pères des princes. Ils constituaient sa famille politique<sup>6</sup>. On donnait aussi ce titre

---

<sup>1</sup> Mémoire de M. de Pétigny. (*Revue numismatique*, année 1851.)

<sup>2</sup> Opinion rapportée par Ch. Lenormant, *Revue numismatique*, 1853-1854. Réponse à M. de Pétigny.

<sup>3</sup> Priscus, *Excerpt. de Legat.* — Procope, *de Bel. Vandal.*

<sup>4</sup> Zosime, lib. II,

<sup>5</sup> Wal. Strabo, lib. *de Reb. eccles.*, cap. XXXI.

<sup>6</sup> Les deux termes de *patrice* et de père de l'empereur étaient synonymes. Voir Ménandre Protect., *Excerpt. Legat.*, ed. Hoeschel : p. 102, 110, 132. (Voir les textes réunis par Reiske : Const. Porphy., *de Ceremon.*, p. 76 et 77.) Il ne faut pas confondre cette appellation avec celle de *basileopator*, que l'on voit pour la première fois sous Léon Ier, et qui s'applique au beau-père de l'empereur.

titre de patrice aux chefs de nations barbares, installés dans les anciennes limites de l'empire, pour indiquer qu'ils les gouvernaient au nom de l'empereur et pour marquer le lien de vassalité qui les rattachait à Byzance. Cette dignité leur conférait l'autorité nécessaire pour gouverner, soit au civil, soit au militaire, les pays d'obédience romaine. En ceux qui en ôtaient revêtus, les anciennes populations reconnaissaient des délégués du pouvoir impérial<sup>1</sup>. Lorsqu'Odoacre renvoya à Zénon les insignes impériaux, les sénateurs qui parlaient en son nom dirent à l'empereur qu'il n'était besoin désormais que d'un seul empereur, mais que tous protégeraient en commun les frontières de la république ; que, pour eux, ils avaient choisi Odoacre, comme le plus capable d'assurer le salut de l'État ; car il l'emportait sur tous par sa science du gouvernement et par son habileté militaire. Aussi priaient-ils Zénon de lui conférer la dignité de patrice et de lui donner à gouverner, à ce titre, le diocèse d'Italie<sup>2</sup>. Et quand le roi des Burgondes, Sigismond, contemporain de Clovis, remercie, l'empereur Anastase de lui avoir conféré la même dignité, voici dans quels termes il en dépeint les effets : Mon peuple est le vôtre ; mais j'ai plus de joie à vous servir qu'à le commander. Par nous, vous gouvernez les régions les plus éloignées ; notre patrie est votre monde. Par nous, la lumière de l'Orient pénètre jusqu'à votre Gaule, les rayons de la splendeur qui s'y lève brillent jusqu'ici. Vous réglez sur l'Orient par la vertu, sur l'Occident par la félicité<sup>3</sup>. Plus tard, à l'époque carolingienne, la signification qui s'attache à cette dignité ne s'est pas perdue. Lorsque les ducs de Bénévent se décident à faire leur soumission aux princes francs, ils leur demandent l'investiture du patricial, pour témoigner qu'ils relèvent désormais de leur suzeraineté ; à la fin de la domination franque en Italie, les titulaires du même duché s'empressent de se placer sous le protectorat byzantin, et reconnaissent tenir leur patricial de l'empereur grec, changeant ainsi, au gré de leurs intérêts, les liens de vassalité qui tour à tour les ont unis à l'un ou à l'autre empire. Si donc Clovis demanda et reçut d'Anastase le patricial, à l'exemple des rois burgondes, la double conséquence de cette investiture était la reconnaissance officielle de la suzeraineté de l'empereur et la régularisation des titres, qu'il tenait de la conquête, à gouverner les peuples de la Gaule. Lié envers Constantinople par des devoirs peu gênants, il gagnait à ce contrat l'avantage très positif de la pleine sécurité dans la possession de son royaume.

Les contradictions relevées dans le texte et le sommaire de Grégoire de Tours, les confusions du récit d'Aimoin, ont suggéré à plusieurs érudits la pensée qu'au commencement du VI<sup>e</sup> siècle il y avait équivalence entre ces titres de consul et de patrice, que du moins ils s'accompagnaient et se prenaient indifféremment l'un pour l'autre. Cette thèse, soutenue d'abord par A. de Valois, a été reprise par Pagi et, de nos jours, par Ch. Lenormant<sup>4</sup>. Dès cette époque, dit de Valois, les consuls ordinaires avaient cessé d'exister ; les empereurs étaient seuls à en prendre le titre. Dans une vieille chronique sur l'histoire des Wisigoths, je trouve que Charles Martel fut roi des Francs et patrice des Romains, tandis que Frédégaire raconte que Grégoire II, ayant imploré le secours de Charles contre l'empereur Léon et contre Luitprand, lui conféra le consulat romain, en vertu des prérogatives impériales dont il s'était emparé. Pépin était patrice, ainsi que

<sup>1</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. VII, ep. IX.

<sup>2</sup> Malchus Rhetor, p. 93. *Excerpt. de Legat.* (Migne, *Patrolog. Græc. : Oper. Constant. Porphyrogen.*)

<sup>3</sup> D. Bouquet, t. IV, *Epist. varior.*, ep. II.

<sup>4</sup> A. de Valois, *Gesta Francorum*, lib. VI. — Pagi, *Critic. Annal. Card. Baron.*, ad aun. 508. 508. — Ch. Lenormant, *Lettre à M. de Saulcy* (*Rev. numismat.*, 1848).

Charlemagne, qui est appelé consul par Goteschal dans la préface des Évangiles. Enfin Albéric, désigné comme patrice de Rome par Flodoard, reçoit le nom de consul des Romains dans les Gestes des abbés du Mont-Cassin.

Ce passage compte presque autant d'erreurs que d'assertions. Nous verrons, au cours de ces études, ce qu'il faut penser des titres de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne. Qu'il nous suffise d'établir qu'à l'époque de Clovis et plus tard les dignités de consul et de patrice étaient soigneusement distinctes, bien que souvent réunies dans la même personne, et qu'elles ne se confondaient pas pour les contemporains. Nous savons l'époque de la disparition du consulat ordinaire. Procope nous apprend, et la célèbre nouvelle de Justinien confirme cette information, que cet empereur le premier cessa de l'attribuer à des particuliers<sup>1</sup>, parce que le consulat perpétuel appartient en puissance à l'empereur, sur toutes les villes, les peuples et les nations étrangères<sup>2</sup>. En conséquence, après le consulat de Basile, qui fut promu la quatrième année du règne de Justinien, en l'an 541, la supputation des temps fut réglée, jusqu'à la mort de Justinien, d'après le nombre d'années écoulées depuis ce consulat. On écrit : *Post consulatum Basilii anno*<sup>3</sup> jusqu'à *anno* 25. Justin le Jeune, qui succède à Justinien, prit le consulat en même temps que l'empire et l'exerça seul jusqu'à sa mort, comme aussi firent tous ses successeurs. Quant au consulat honorifique, il ne fut pas supprimé du même coup. Il continua à récompenser les services ou les complaisances des hommes de cour, ainsi qu'à payer la fidélité des chefs des nations amies de l'empire. Il finit cependant par s'avilir par un usage trop prodigué, ainsi que le constate une loi de l'empereur Léon le Philosophe<sup>4</sup>.

Tant qu'ils durèrent néanmoins, ni l'un ni l'autre ne se confondirent jamais avec la dignité de patrice. La plupart des patrices étaient personnages consulaires ; la réciproque n'est point vraie, le patriciat constituant le plus haut degré de la hiérarchie des honneurs à Byzance. Cassiodore, qui nous a conservé la formule du consulat en usage de son temps, nous donne séparément celle du patriciat ; et il fait très bien sentir en quoi les deux dignités diffèrent. Le consulat est annuel ; il ne vaut que pour un temps limité. Au contraire, le patriciat est donné pour toujours. Il imprime à l'homme qui en est revêtu un caractère indélébile et mérite d'être comparé au sacerdoce. On ne le dépouille qu'avec la vie ; et, même dans le tombeau, on a soin de déposer auprès du patrice le ceinturon (*cingulum*), qui est le symbole de son office et le signe de sa fidélité<sup>5</sup>. Si saint Remi, dans l'inscription connue sous son nom, a, parmi les titres et les honneurs de Clovis, choisi le patriciat, c'est vraisemblablement autant à cause de ce caractère viager et presque sacré qu'à cause de l'éclat de la dignité.

Ce n'est pas seulement Cassiodore, contemporain de Clovis, qui sépare avec cette netteté le consulat et le patriciat. Tous les recueils de formules maintiennent de même cette distinction. Tels sont le *Liber diurnus* des souverains pontifes, rédigé probablement à la fin du VIIe siècle, et le livre des *Cérémonies*, de Constantin Porphyrogénète, qui est du Xe siècle<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Procope, *Hist. secret.*, cap. XXVI. — *Codex Just.*, nov. 105.

<sup>2</sup> Nov., 105.

<sup>3</sup> Corippus, *de Laud. Justinii*, lib. IV.

<sup>4</sup> Nov. 94.

<sup>5</sup> Cassiodore, *Variar.* lib. VI, n° 2, *Formula de patriciatu*.

<sup>6</sup> *Liber diurnus*, cap. I, tit. III : *Ad patricium* ; tit. V, *Ad consulem*. — *De Cerimoniis*, lib. I, cap. XLVIII et cap. XLIX. — Priscus Rhetor, *Excerpta de Legat.*, cap. XLIII, dit d'un

Les deux termes sont si peu pris l'un pour l'autre, qu'il est telle circonstance où ils s'excluent. Lorsque Charlemagne ceignit, à Rome, la couronne impériale, nous savons, par Éginhard, qu'il **cessa de porter le titre de patrice des Romains**. Cela se conçoit de reste, le patrice n'étant autre chose que le vicaire de l'empereur. Mais en même temps nous le voyons prendre le titre de consul. Il le fait lui et tous ses successeurs, à l'exemple des souverains de Constantinople, qui avaient singulièrement ennobli et rehaussé le consulat, depuis qu'ils le prenaient pour eux seuls et ne le communiquaient à personne. En même temps qu'il s'emparait de la dignité impériale, le roi franc s'appliquait du même coup le formulaire usité à Byzance<sup>1</sup>.

Nous croyons donc qu'il n'est pas téméraire de conclure que Clovis a obtenu de l'empereur Anastase le consulat et le patricial, sans que ces deux dignités se confondissent, l'une étant annuelle, l'autre viagère ; seulement, comme il les reçut dans le même temps et par la même ambassade, on s'explique que l'historien n'ait pas distingué très clairement dans la cérémonie d'inauguration ce qui se rapportait à l'une ou à l'autre<sup>2</sup>.

Pour achever le commentaire du célèbre passage de Grégoire de Tours, il resterait à expliquer l'appellation d'**Auguste** par laquelle, suivant le chroniqueur, Clovis fut salué à Tours. Ce nom ne se retrouve point ailleurs ; il ne se rencontre, appliqué aux rois mérovingiens, qu'une fois, dans un récit hagiographique du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Aucun historien, le P. Leconte excepté, n'a songé à interpréter dans un sens littéral l'acclamation d'Auguste poussée en l'honneur de Clovis<sup>4</sup>. Il ne peut entrer dans l'esprit de personne qu'Anastase ait autorisé Clovis à s'avouer son collègue et à ressusciter à son profit l'empire d'Occident. Ou Grégoire s'est trompé, ou il faut entendre sous ce terme d'Auguste autre chose que ce que nous sommes habitués à imaginer. Peut-être les contemporains de Clovis, par l'octroi des dignités auliques de Byzance, se félicitaient seulement qu'Anastase eût délégué au roi des Francs les pouvoirs de l'empire sur la Gaule, et l'eût associé au partage de son autorité. Le titre de patrice impliquait déjà comme une parenté mystique avec la personne impériale. Le roi Sigismond écrivait à Anastase à l'occasion de son patricial : **En nous élevant au faite des honneurs, en nous communiquant les titres de vos dignités, vous nous déclarez associés à vos triomphes et à vos succès. Votre vertu devient notre parure, et sur les ornements que nous portons rejaillit l'éclat de ce foyer d'honneurs, qui est l'empire**<sup>5</sup>. C'est dans le même sens que le roi des Ostrogoths, Théodoric, se flattait, en mariant sa nièce au roi Herminafried, **de rehausser par l'éclat du sang impérial l'illustration de la race royale thuringienne**<sup>6</sup>. Évidemment ces rois barbares, acceptant l'interprétation étymologique du terme de patrice, s'estimaient par cette collation faire partie de la famille politique des Césars, et

---

personnage qu'outre le consulat, il avait obtenu la dignité de patrice. Voir l'énumération des personnages qui assistent au 6<sup>e</sup> concile œcuménique.

<sup>1</sup> Préface aux Additam., de la loi lombarde. Les successeurs de Charlemagne datent de la même façon.

<sup>2</sup> Parmi les ornements que revêtit Clovis, d'après Grégoire de Tours, figure la chlamyde, qui n'est pas un ornement consulaire, mais un attribut du patriciat. Comparez, dans Cassiodore, les deux formules du patriciat et du consulat. Dans celle qui concerne les patrices, on lit (lib. VIII, ep. IX) : *Velavit fortes humeros chlamydem vestis*, etc.

<sup>3</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 439. *Vita S. Carilefi*.

<sup>4</sup> Cointius, *Ann. ecclesiast.*, ad ann. 508.

<sup>5</sup> *Ep. Aviti ad Anastasium* (D. Bouquet, t. IV, n° 11).

<sup>6</sup> D. Bouquet, t. IV, *Ep. var.*, XVIII.

lui emprunter quelque chose du prestige impérial. Le costume lui-même des patrices prêtait à cette illusion ; le chronographe Théophane, énumérant les faveurs dont fut comblé par Justin le roi des Lazes, Tzathus, décrit ainsi les insignes dont il fut honoré : **Il s'en alla le front ceint du diadème et vêtu de la chlamyde blanche impériale**<sup>1</sup>. Nous retrouvons la chlamyde et le diadème parmi les ornements que porta Clovis à Tours. C'est seulement dans ce sens restreint et dérivé que nous pouvons entendre l'expression d'Auguste, appliquée au roi des Francs par le chroniqueur.

#### 4° L'ADOPTION IMPÉRIALE.

Si l'on parcourt le recueil des lettres échangées entre les souverains francs et les empereurs de Constantinople, on remarquera dans la formule d'adresse, parmi les titres dont le nom du César est accompagné, celui de *Père*. Il se rencontre dans deux des lettres de Théodebert à Justinien et dans presque toutes celles de Childebert II à Maurice. On le trouve encore appliqué à l'empereur dans les lettres adressées par Childebert à divers personnages de la cour impériale et dans celles du pape Pélage au même Childebert : **votre père, le très excellent empereur**<sup>2</sup>.

Ce terme a un sens très précis dans les protocoles de chancellerie. Il impliquait entre l'empereur et les rois francs une espèce particulière d'adoption, **laquelle, dit du Cange, n'était pas tant une adoption qu'une alliance entre les princes qui se communiquaient par là réciproquement les titres de père et de fils et par ce moyen contractaient entre eux une liaison de bienveillance beaucoup plus étroite...** Ces adoptions n'étaient que par honneur et ne donnaient aucune part au fils adoptif en la succession de celui qui adoptait<sup>3</sup>. L'usage de ces adoptions paraît fort répandu aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, et par conséquent n'est pas fait pour étonner, en ce qui concerne les rois francs. On sait par Jornandès que Zénon adopta de cette façon Théodoric<sup>4</sup> De même Athalaric fut adopté par Justinien<sup>5</sup>, Chosroès par l'empereur Maurice<sup>6</sup>, Tzatbus, roi des Lazes, par Justin<sup>7</sup>, Godefroy Godefroy de Bouillon par Alexis Comnène<sup>8</sup>. Les rois barbares, à leur tour, en usaient de même à l'égard des princes étrangers qu'ils voulaient s'attacher. Théodoric adopta le roi des Hérules<sup>9</sup>, Louis le Débonnaire le roi des Danois, Harold<sup>10</sup>.

Cette qualité de fils adoptif de l'empereur était fort recherchée par les princes, qui se reconnaissaient par là même membres de la république romaine. Elle exerçait, assure Cassiodore, un grand prestige aux yeux des nations barbares. On peut considérer comme la formule authentique de l'adoption, les paroles que

---

<sup>1</sup> Théoph., *Chronogr.*, § 144.

<sup>2</sup> Dans une lettre de Childebert au fils de Maurice, il désigne ainsi l'empereur : *patrem nostrum, genitorem vero vestrum*.

<sup>3</sup> Du Cange, *Les adoptions d'honneur en fils*. (*Dissertat.*, XXII.)

<sup>4</sup> Jornandès, cap. LVII.

<sup>5</sup> Cassiodore, *Variar.* lib. VIII, ep. 1.

<sup>6</sup> Théoph. Simocatta, lib. IV, cap. II.

<sup>7</sup> Théoph., *Chronogr.*, § 144.

<sup>8</sup> Albert d'Aix, lib. I, II.

<sup>9</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. IV, ep. 11.

<sup>10</sup> Voir du Gange, *Dissert.*, XXII.



le secrétaire de Théodoric met dans la bouche de ce prince et qu'il adresse au roi des Hérules : Par la présente grâce nous te procréons notre (ils ; de ce jour sois réellement notre fils par les armes. Nous te donnons des chevaux, des épées, des boucliers et autres instruments de guerre ; mais par-dessus tout nous t'accordons l'honneur de notre choix<sup>1</sup>.

Quels étaient le sens et le motif de cette filiation ? Ils apparaissent assez nettement dans la lettre de Théodoric citée plus haut et surtout dans celle qu'adresse le jeune Athalaric à Justin pour lui demander son adoption. Le petit-fils de Théodoric s'exprime ainsi : Voyez ce que mérite de vous le successeur de princes fidèles. Vous avez élevé notre aïeul dans votre cité impériale à la chaise curule ; vous avez honoré mon père en Italie de la robe triomphale. Par le désir de maintenir la concorde entre Rome et Byzance, il est devenu votre fils par les armes, bien qu'il fût à peu près de votre âge. Ce nom de fils qu'ont obtenu nos ascendants convient bien mieux à mon adolescence. L'attachement que j'ai pour vous se transformera en une affection de parenté. L'enfant de votre fils ne saurait être pour vous un étranger. Ainsi ce ne sera plus de loin, mais de près et comme votre proche que je vous demanderai de maintenir la paix entre nous. Faites que notre royaume vous soit désormais attaché par les liens de l'affection. Vous régnerez bien mieux sur nous, quand vous commanderez au nom de l'amour<sup>2</sup>. Dans un autre document nous lisons : La fin de cet engagement est telle que ceux qui l'ont contracté aiment mieux mourir que de paraître infliger un affront à leur père<sup>3</sup>. Protection paternelle d'une part, dévouement filial de l'autre, tels étaient les deux termes qu'impliquait cette adoption politique. L'un des contractants y gagnait l'alliance d'un peuple belliqueux, l'autre les secours d'une puissance qui passait encore pour formidable et le prestige qui s'attachait pour les barbares à un protégé de l'empereur<sup>4</sup>.

C'est donc pour établir un régime de concorde entre l'Orient et l'Occident, pour maintenir l'unité politique entre toutes les parties de l'empire, que l'empereur adoptait les rois barbares. Il imaginait un lien de plus pour empêcher ces souverains, désormais hors des atteintes de ses armes, de s'émanciper tout à fait et de rompre toute relation de subordination avec Byzance. Il gardait ainsi sur les provinces séparées de l'ancien monde romain, et qui faisaient encore officiellement partie de la république, cette suprématie idéale, à laquelle les Césars ne renoncèrent jamais. Ces princes francs ou goths, qui avaient succédé aux anciens préfets du prétoire et aux vicaires impériaux, portaient encore la marque de l'antique dépendance. Ce signe, qui confirmait et sanctionnait les vieux droits de l'empire, autorisait les Césars à intervenir dans les affaires de l'Occident, à demander des services, à provoquer des alliances ou des interventions avantageuses à leur politique. Aux rapports officiels de fonctionnaires responsables envers le pouvoir central, se substituaient des relations d'amitié et de parenté d'honneur. Membres adoptifs de la famille impériale, ces princes d'Occident restaient nominalement membres de la république. Ils bénéficiaient de son prestige ; elle tirait avantage de leur nombre, de leur fidélité, et de l'extension de leurs conquêtes.

---

<sup>1</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. IV, ep. 2.

<sup>2</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. VIII, ep. 1.

<sup>3</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. IV, ep. 2.

<sup>4</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. IV, ep. 2.



## CHAPITRE II

# LES SUCCESEURS DE CLOVIS ET LES EMPEREURS DE BYZANCE

Seul de tous les chefs barbares de son temps, Clovis eut le mérite de saisir, avec une intuition très sûre, dans quelles conditions pouvait réussir rétablissement des Francs en Gaule. Guidé par des prélats intelligents, qu'il sut écouter, il mit les forces de sa nation au service de l'orthodoxie catholique. Par là il conquiert et lia à sa fortune tous les Gallo-Romains, qui, fidèles au Credo de Nicée, suivirent docilement l'impulsion des évêques, directeurs de la conscience populaire. De toutes les administrations romaines qui jadis avaient gouverné le pays, l'administration ecclésiastique était la seule qui fût restée debout et qui, par ses traditions, par ses habitudes de discipline et de subordination, se rattachât à l'unité romaine. En même temps qu'il assurait le triomphe de l'orthodoxie en Gaule, et que ses victoires sur les Burgondes et les Wisigoths fondaient la suprématie de l'Église en Occident, Clovis, du même coup, s'associait aux vues de la politique impériale et devenait **un des membres de la république**. Pour récompenser ses services et pour sceller cette union, l'empereur Anastase lui avait solennellement adressé les insignes de consul et de patrice. Grâce à cette intelligence de ses intérêts et des nécessités du moment, Clovis avait pu fonder une dynastie durable, au lieu de ces royautes éphémères, créations de la force et des circonstances, que les souverains francs virent s'écrouler autour d'eux, et qui ne laissèrent point de traces, parce qu'elles n'avaient point de racines dans les institutions et les mœurs des populations qu'elles prétendaient s'assujettir.

C'est une entreprise fort malaisée que d'essayer d'établir, à l'aide des documents originaux, la nature et la suite des relations du royaume franc avec l'empire de Byzance. Non sans quelque vraisemblance, on a pu, sur ce point, tirer des inductions probables de la situation des Burgondes et des Ostrogoths. On sait de quel ton de respect et de soumission l'évêque Avitus, chargé de la correspondance officielle des rois Gondebaut et Sigismond, écrivait à l'empereur d'Orient. Cassiodore, au nom de Théodoric et de ses successeurs, exprime à peu près les mêmes sentiments de vassalité et de dépendance<sup>1</sup>. Nous n'avons pas, en ce qui regarde les Francs, la ressource de semblables correspondances. Mais il n'est pas douteux que les mêmes formules de déférence n'aient été en usage dans leurs rapports avec l'empereur. Toutefois des différences sensibles sont à noter entre ces trois peuples barbares. Les Burgondes, resserrés entre les Francs et les Ostrogoths, menacés par l'expansion conquérante de ces deux nations, n'avaient chance de vivre et de durer qu'autant qu'ils seraient soutenus par le

---

<sup>1</sup> Voir dans la Correspondance de Cassiodore, surtout lib. I, ep. 1 ; lib. X, ep. 32 ; lib. XI, ep. 13.

patronage de Byzance. Ils n'avaient rien à perdre à épuiser, pour se maintenir dans les bonnes grâces des Césars, les formes les plus ingénieuses de la flatterie et de l'humilité. Quant à Théodoric, son ambition, très haute pour un barbare, visait certainement à restaurer dans son intégrité l'empire d'Occident. Il voulait fonder au profit de lui-même et des siens une monarchie calquée sur le modèle de celle de Byzance, avec les mêmes institutions et les mêmes organes de vie et de gouvernement. Il ne songeait qu'à une restitution du passé, à un retour à l'unanimité abolie entre Rome et Constantinople<sup>1</sup>. Il s'épuisa à poursuivre cette chimère de restauration et à rapprocher, pour fondre en un tout homogène, des éléments réfractaires à l'amalgame, Romains et Goths, ariens et catholiques. Le hasard avait fait aux Francs une situation bien préférable. Derniers venus parmi les barbares installés en Gaule, au milieu des ruines politiques accumulées par plusieurs invasions successives, et quand déjà les institutions impériales avaient eu le temps de perdre de leur autorité et de leur prestige, ils n'avaient jamais contemplé que de loin la majesté de l'empire, ils n'étaient pas pénétrés envers lui de ce respect presque religieux, qui avait saisi, les uns après les autres, tous les barbares, et les portait à ne rien voir dans leur imagination au delà de l'imitation presque servile de ses usages. Ils ne subirent ce respect du nom et des formes romaines en quelque sorte que par contre-coup, par l'ascendant naturel que prirent sur eux les fils des vieilles familles sénatoriales de Gaule et le sacerdoce, presque complètement gallo-romain. Encore cette influence fut-elle longtemps atténuée par le retard que mirent à se fondre complètement les deux éléments juxtaposés par la conquête. D'une part, l'Église et l'aristocratie gauloise s'efforçaient de rattacher aussi étroitement que possible le présent au passé et de maintenir, entre les princes francs et l'empereur, la concorde et l'union nécessaires entre les parties de la république. D'autre part, la barbarie native des Francs se trahissait par de brusques échappées d'indépendance ; ces cerveaux bruts s'accommodaient malaisément de la conception complexe et raffinée d'une royauté autonome, s'abritant pour ainsi dire à l'ombre du nom impérial, et se conciliant avec la suzeraineté nominale de Byzance ; suzeraineté qui ne se marquait ni par le paiement d'un tribut, ni par une contribution régulière de troupes, mais seulement par le cérémonial diplomatique et par l'étiquette des lettres de chancellerie.

On continuait, dans l'étendue du domaine des Mérovingiens, à dater les années par le nom des empereurs et le chiffre de leurs consulats ; la loi romaine réglait devant les tribunaux les différends de la partie plus nombreuse et aussi la plus riche de la population ; la loi religieuse était promulguée pour tous au nom des souverains de Byzance. C'en était assez pour rappeler sans cesse à l'esprit des rois francs l'autorité lointaine des Césars, pour justifier des relations officielles et même privées beaucoup plus fréquentes qu'on ne se l'imagine d'ordinaire entre l'Orient et l'Occident<sup>2</sup>. De fait, les historiens francs se préoccupent de tenir la curiosité de leurs lecteurs exactement au courant des événements qui se passent à Constantinople. Mais c'étaient là des liens trop légers pour servir de frein à l'esprit d'indépendance des princes mérovingiens et pour les gêner dans leurs guerres et leurs alliances. Si on lit attentivement Grégoire de Tours, au point de

---

<sup>1</sup> Cassiodore, Variar. lib. I, ep. 1.

<sup>2</sup> Les Orientaux étaient très nombreux dans la Gaule mérovingienne. Lors de son entrée dans la ville d'Orléans, Gontran était harangué en trois langues : en latin, en langue franque et en syriaque. Des artisans, des médecins, allaient fréquemment d'Orient en Occident et réciproquement. Voir aussi (Grégoire de Tours, livre X, chap. XV) le procès intenté à l'abbesse Basine.

vue des relations de ces princes avec l'Orient, on est frappé de ce fait, que ces relations sont plus fréquentes et plus cordiales sous les petits-fils et les arrière-petits-fils de Clovis que sous ses fils. Ce résultat nous paraît être dû à l'influence personnelle de la reine Brunehaut sur son mari, puis sur ses enfants et ses petits-enfants. Élevée à la romaine, fille d'une nation profondément imprégnée de civilisation latine, elle apportait à la cour des rois francs une culture supérieure, dominée par les souvenirs de la tradition impériale. Elle ne cessa d'avoir les yeux tournés vers Constantinople et vers Rome et d'entretenir des rapports d'amitié avec les empereurs et avec les papes.

## I. — JUSTINIEN ET THÉODEBERT.

Il nous serait impossible, si nous ne disposions que des documents occidentaux, d'établir avec quelque suite et quelque exactitude les rapports de la Gaule avec Byzance, pendant la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. La chronique de Marius d'Avenches et la continuation de celle de Marcellinus ne comptent que quelques lignes insuffisantes sur les expéditions des Francs en Italie. Grégoire de Tours, si précieux dans les sept derniers livres de son histoire, qui racontent des faits contemporains, est loin de nous être un guide aussi sûr dans les deuxième et troisième livres, où il ne fait que résumer, d'après des traditions orales, les événements écoulés de 400 à 847. Il ne consacre qu'un court alinéa aux expéditions de Théodebert en Italie ; encore ce passage fourmille-t-il d'inexactitudes<sup>1</sup>. Sans quelques lignes éparses dans son œuvre, on ne se douterait pas que le prince mérovingien fut en rapports fréquents avec Byzance<sup>2</sup>. Fort heureusement les Byzantins, si pauvres de renseignements sur la Gaule franque après la mort de Justinien, nous offrent, pour la période où les documents francs font défaut, la plus riche contribution. Nous avons la bonne fortune de rencontrer pour guides Procope et son continuateur Agathias ; le premier surtout, secrétaire de Bélisaire pendant la guerre gothique, au courant de toutes les démarches de la diplomatie byzantine, bien placé pour tout connaître et apprécier avec discernement, et, quoique son caractère ne soit pas à la hauteur de son talent, le dernier des grands historiens grecs. Ayant à parler des Francs, à l'occasion de leurs traités avec l'empire et de leurs incursions dans la haute Italie, il remonte à leurs origines, il nous fournit des détails précieux sur leurs mœurs, sur leurs habitudes de guerre, et, malgré quelque confusion dans la succession de leurs conquêtes, il apprécie avec justesse le caractère général de ces conquêtes. Quant à Agathias, très inférieur comme écrivain et comme historien à son prédécesseur, moins mêlé que lui à la politique active et militante, on lui doit, sur l'état social de la Gaule et sur l'époque immédiatement postérieure à Théodebert, des renseignements d'un grand intérêt, empruntés sûrement à des témoignages contemporains.

Il nous reste à parler d'un certain nombre de lettres échangées entre les princes mérovingiens et les empereurs au VI<sup>e</sup> siècle. Éditées par Marquard Fréher, d'après un très ancien manuscrit de la bibliothèque Palatine, elles ont trouvé

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. III, cap. XXXII.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, *Ambassade de Secundinus*, lib. III, cap. XXXIII ; *Idem, Ex gloria martyrum*, lib. I, cap. XXXI (Ambassade de Mummolus).

place dans le recueil de D. Bouquet<sup>1</sup>. Trois de ces lettres sont adressées par Théodebert à Justinien. Adrien de Valois a émis la conjecture que ces lettres devaient être attribuées, non au petit-fils de Clovis, mais à Théodebert II, roi d'Austrasie et petit-fils de Brunehaut<sup>2</sup>. Mais, sans compter qu'on ne connaît rien des relations qui ont pu exister entre Théodebert II et Maurice, l'unanimité des manuscrits ne permet pas de douter que le destinataire soit autre que l'empereur Justinien.

La première de ces lettres date de l'avènement du jeune prince austrasien, puisqu'elle répond aux félicitations adressées par l'empereur à l'occasion de cet avènement. Il s'efforce de disculper son père des reproches assez vifs, dirigés par Justinien contre la mémoire de ce prince. Ces reproches ont fait penser à M. Fréher et à D. Bouquet lui-même que la lettre avait été écrite, non par Théodebert, mais par son fils Théodebald, et qu'elle visait la trahison dont Théodebert s'était rendu coupable à l'égard de l'empereur. Mais, au cours de ce document, il n'est fait aucune allusion à la perfidie du roi franc. Les griefs de l'empereur sont tout autres. Il se plaint seulement des outrages commis par le prince défunt contre les églises et contre les serviteurs du culte ; ce que nous savons des déprédations permises à ses soldats par le roi Thierry autorise pleinement les plaintes de Justinien, constitué par sa dignité le défenseur officiel de l'Église universelle<sup>3</sup>.

Dans la deuxième lettre, très courte, Théodebert s'excuse de n'avoir pas envoyé, à l'époque fixée par ses engagements, un secours de trois mille hommes au patrice grec qui opérait contre les Ostrogoths en Italie. Nous remarquons le titre de Pater que, dans cette lettre, comme dans la suivante, Théodebert donne à Justinien. C'est probablement à l'époque du traité d'alliance conclu entre les deux souverains que Justinien adopta en fils le prince franc, suivant un usage de la cour byzantine qui se généralise dans ce siècle. L'empereur cherchait par ces adoptions à renforcer par un lien de famille les obligations officielles auxquelles étaient tenus, par leurs traités particuliers avec l'empire, les souverains barbares<sup>4</sup>.

La troisième lettre répond à une question qui tout d'abord étonne de la part du César de Constantinople. Il demande à Théodebert de le renseigner exactement sur quels peuples s'étend son autorité, en Germanie. Les lignes qui suivent expliquent d'ailleurs la curiosité de l'empereur. Dans un but à la fois religieux et politique, Justinien n'avait pas de souci plus constant que de répandre parmi les nations païennes les enseignements du christianisme et que de protéger les missionnaires qui se hasardaient à porter la foi dans les régions éloignées. Ils étaient autant d'agents politiques, qui préparaient efficacement les voies à l'action de la diplomatie impériale. Procopé nous est témoin que la sollicitude de l'empereur s'étendait aux peuples les plus lointains du Midi et du Septentrion et à des contrées dont personne avant lui ne connaissait même le nom<sup>5</sup>. Il chargeait ses alliés soit de le seconder dans cette tâche, soit de protéger ses propres

---

<sup>1</sup> T. IV, *Epistolæ variorum*.

<sup>2</sup> Adrien de Valois, *Rerum Franc*, lib. VIII.

<sup>3</sup> D. Bouquet, t. IV, ep. 14. — Dubos (*Hist. crit. de la monarch. franque*, liv. V, chap. I) suppose qu'il s'agit non de Thierry, mais de Clovis lui-même. Cette supposition ne soutient pas l'examen.

<sup>4</sup> D. Bouquet, t. IV, ep. 13.

<sup>5</sup> Procopé, *de Bello Goth.*, lib. III, cap. XXXIII ; *Hist. secret.*, cap XX.

envoyés. C'est d'une commission de ce genre que Théodebert promet de s'acquitter à la satisfaction de l'empereur<sup>1</sup>.

Résumons maintenant l'histoire de l'alliance de Théodebert avec Justinien. Lorsque l'empereur, sous prétexte de venger le meurtre d'Amalasonthe, entreprit de replacer sous son obédience directe le royaume d'Italie, que Zénon avait cédé à Théodoric comme province vassale, il résolut de s'assurer tout d'abord le concours des princes francs. Il leur envoya donc des ambassadeurs avec des lettres donc Procope nous a conservé la substance<sup>2</sup>. Il invoquait le souvenir des haines invétérées qui avaient si souvent armé les uns contre les autres les deux peuples barbares, ainsi que la communauté des croyances religieuses qui devaient animer également les Francs et les Grecs contre une nation arienne. Avec sa générosité accoutumée, il s'offrait à solder d'avance leur concours, leur promettant une somme d'argent plus forte, quand il aurait pu apprécier l'efficacité de leurs services. Les princes mérovingiens acceptèrent avec avidité ces propositions. Toutefois ils ne se pressèrent pas de passer les Alpes et attendirent les événements, espérant tirer avantage du conflit qui se préparait. Le roi goth, Vitigès, comprit qu'il ne pourrait résister à Bélisaire, s'il avait par surcroît à redouter sur ses derrières les armées franques. Déjà leur hostilité bien connue, les démarches faites en Gaule par les ambassadeurs byzantins, immobilisaient dans la Provence un corps important de troupes gothiques. Vitigès prit donc le parti, pour désarmer les Francs, de renchérir sur les propositions de Justinien. Il donna à Childebart, Théodebert et Clotaire de l'argent et leur céda, pour prix de leur concours, la Provence, qui avait été la part de Théodoric dans le démembrement du royaume des Burgondes. Les trois princes se partagèrent les trésors et la province et s'engagèrent à secourir les Goths, mais en secret, parce qu'ils avaient déjà des traités avec l'empereur<sup>3</sup>. Les effets suivirent de près les promesses. Par une ruse de barbares, et pour concilier leurs engagements contradictoires, les trois rois envoyèrent à Vitigès dix mille Burgondes, qui devaient feindre démarcher de leur propre volonté et non sur l'ordre de leurs princes<sup>4</sup>.

L'année suivante (539) Théodebert, emporté par ses instincts de rapines, jugeant l'Italie, disputée par les armées des Goths et des Romains, une proie facile, résolut de la conquérir pour son propre compte. Sans rien dévoiler de ses intentions, il franchit les Alpes Liguriennes, tomba près de Pavie sur les Ostrogoths, qui attendaient non des ennemis, mais des alliés, les tailla en pièces ; puis s'avança sur Ravenne, où le camp romain, surpris comme l'avait été celui des Goths, fut emporté d'assaut. Les Francs, par cette double trahison, restèrent maîtres de toute la vallée du Pô. Mais ils ne purent la garder. La dysenterie fit des ravages terribles parmi eux. Le pays, dévasté par les armées qui l'avaient parcouru en tous sens, ne pouvait plus les nourrir. Ils repassèrent donc les Alpes et rentrèrent chez eux, chargés de butin. Leur retraite fut encore hâtée par une lettre de Bélisaire à Théodebert, qui lui faisait les plus vifs reproches de sa perfidie et le menaçait de la colère et du ressentiment de l'empereur<sup>5</sup>. Procope, qui pour la première fois vit les Francs en campagne, nous a laissé une peinture très vivante et très pittoresque de leur armée. Théodebert, qui commandait aux

---

<sup>1</sup> D. Bouquet, t. IV, ep. 15.

<sup>2</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. I, cap. V.

<sup>3</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. I, cap. XIII.

<sup>4</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. I, cap. XIII.

<sup>5</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. II, cap. XXV.

nations des deux rives du Rhin, avait entraîné avec lui, du fond de la Germanie, plus de deux cent mille barbares. Cette armée comptait peu de cavaliers. Presque tous étaient des fantassins, et portaient, non l'arc et la pique, comme les troupes romaines, mais l'épée, le bouclier et la fameuse hache courte à deux tranchants, appelée francisque, qui était pour eux surtout un arme de trait. Leur christianisme récent se mélangeait des superstitions les plus sanguinaires. Arrivés sur les bords du Pô, ils immolèrent à la divinité des femmes et des enfants et jetèrent leurs cadavres dans les eaux du fleuve, comme les prémices de la guerre. Ces rites sanglants contribuèrent à semer l'épouvante et l'horreur parmi les populations civilisées de la haute Italie<sup>1</sup>.

S'ils devaient renoncer à garder leur conquête, du moins les Francs gagnaient à la continuation de la lutte entre les Romains et les Goths de conserver toute la vallée inférieure du Rhône. Nous avons vu dans quelles circonstances elle leur avait été cédée par Vitigès ; mais ils n'avaient pas jugé par cette cession leurs titres en règle. Ils estimaient en effet que les Ostrogoths ne pouvaient être considérés comme les maîtres réels de la Provence, qu'ils ne l'occupaient eux-mêmes qu'à titre d'usufruitiers, que l'empire en était encore le propriétaire authentique et que la donation de Vitigès ne serait valable qu'autant que l'empereur aurait reconnu formellement l'abandon de ses droits. Justinien consentit à ces exigences et, pour détruire l'effet de la générosité des Ostrogoths, il contresigna et ratifia leur traité<sup>2</sup>. À partir de ce jour-là, les Francs exercèrent dans la Provence tous les droits de l'empire. Leurs rois, dit Procope, dominèrent sur la colonie phocéenne de Marseille, sur toute la côte et même sur la mer. Et maintenant ils président dans la ville d'Arles aux jeux du cirque, et avec l'or gaulois ils frappent des monnaies, non à l'effigie de l'empereur, comme c'est la coutume, mais à leur propre effigie.

Non content de la part qui lui revenait de ces avantages et de la cession de la Provence, le roi Théodebert songeait toujours à la conquête de l'Italie, qui lui semblait plus facile encore, depuis ses rapides et éphémères succès. Mais il ne pouvait s'agrandir de ce côté qu'à condition de rompre ouvertement avec la république. Cette rupture fut consommée à dater de 539. Il semble qu'elle eut un grand retentissement en Gaule. Du moins croyons-nous saisir la trace des préoccupations qu'elle souleva, dans la notation soignée de cet événement par les hagiographes du VI<sup>e</sup> siècle. Nous lisons dans la vie de saint Trévirius : *Au temps où la Gaule vivait sous l'autorité de l'empire, à l'époque du consulat de Justin*<sup>3</sup> ; et plus loin : *Au temps où les rois de la Gaule et des Francs, rejetant les droits de l'empire et la domination de la république, possédaient en propre les contrées soumises à leur pouvoir.* Et pour préciser l'époque dont il parle, l'hagiographe ajoute : *Il arriva que le roi Théodebert porta la guerre en Italie et franchit les Alpes*<sup>4</sup>. Entre ces deux dates se place le brusque changement survenu dans les dispositions du roi d'Austrasie.

Quoi qu'il en soit, au moment où Vitigès, avec la dernière armée des Goths, disputait héroïquement à Bélisaire la ville de Ravenne, des ambassadeurs francs vinrent lui proposer l'alliance de Théodebert. Malgré sa détresse, le roi des Goths n'eut pas la moindre hésitation ; il se souvint de la perfidie des Francs et refusa

---

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. II, cap. XXV.

<sup>2</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. III, cap. XXXIII. Voir aussi Zonaras, lib. XV, cap. IV.

<sup>3</sup> *Vita sancti Trevirii* (D. Bouquet, t. III, p. 411). Justin fut consul en l'année 519 et en l'année 524.

<sup>4</sup> *Vita sancti Trevirii* (D. Bouquet, t. III, p. 411. Voir aussi, p. 412).



leur alliance, préférant s'entendre avec son loyal adversaire. Plus tard encore, après la captivité de Vitigès et le rappel de Bélisaire, quand le roi Totila eut réussi à battre les généraux de l'empire et recouvra la plus grande partie des provinces italiennes, Théodebert profita une fois de plus de ses embarras pour mettre la main sur la Ligurie, les Alpes Cottiennes et presque toute la Vénétie<sup>1</sup>. Pendant dix ans environ les Francs commandèrent en maîtres dans la vallée du Pô. Nous avons des monnaies de Théodebert portant la marque de l'atelier de Bologne. Mais les visées du prince austrasien s'élevaient plus haut. Il supportait impatiemment, dit Agathias, que Justinien, dans la suscription des édits impériaux, obéissant aux usages de la chancellerie de Byzance, osât prendre le titre de *Francique*, comme s'il eût triomphé de la nation des Francs, qu'il associait, dans l'énumération des peuples soumis par lui, aux Lombards et aux Gépides<sup>2</sup>.

Justinien considérait en effet comme faisant officiellement partie de l'empire toutes les provinces qui avaient autrefois relevé de Rome et de Byzance, soit qu'il escomptât à l'avance les futures conquêtes de ses généraux, soit plutôt que pour lui les droits légitimes de la république ne fussent jamais prescrits, soit qu'il regardât les traités conclus avec les nations barbares comme des formes d'adhésion de ces peuples à l'empire. Le grammairien Hiéroclès, qui écrivait son résumé géographique entre les années 530 et 540, compte sept provinces occidentales qui relèvent de Byzance, savoir : l'Italie, le Norique, la Gaule, la Bretagne, l'Espagne, la Pannonie, l'Afrique. Il y joint les trois îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne<sup>3</sup>. Il est certain que, de Constantin à Justinien, rien n'a été changé dans la nomenclature des provinces impériales, que la chancellerie de Byzance, si elle tient compte de l'établissement des barbares et de la formation de nouveaux États dans l'Occident, n'admet pas qu'ils soient sortis de l'héritage d'Auguste et de Théodose. Aux sujets se sont substitués des vassaux, mais l'empire n'embrasse pas moins tous les pays que le christianisme a conquis.

Le roi Théodebert n'entraît pas dans la distinction de ces subtilités politiques. Il feignit de se montrer grièvement offensé des avantages que se donnait l'empereur, à l'encontre de ses propres droits, et il essaya de faire partager son ressentiment aux Lombards et aux Gépides, dont les frontières confinaient aux limites de son royaume. Il leur envoya ses ambassadeurs pour leur persuader d'entrer dans sa querelle. Il rêvait de se mettre à la tête d'une vaste confédération de peuples barbares, pour pénétrer à leur tête dans la Thrace et porter la guerre jusqu'à Byzance. Comme Attila, comme Alaric, il voulait opposer la Barbarie à la Romanie et songeait à renverser l'empire. Un accident de chasse débarrassa fort à propos Justinien de ce dangereux et entreprenant adversaire (547)<sup>4</sup>.

Cependant l'empereur se décida à un dernier et vigoureux effort en Italie, pour prendre sa revanche des succès de Totila et anéantir la puissance des Goths. Il

---

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. IV, cap. XXIV.

<sup>2</sup> Agathias, *Histor.*, lib. I, cap. IV. On lit en effet en titre des édits de Justinien : *In nomine Dei et Patris et unigeniti ipsius Filii Jesu Christi, Domini nostri, et Spiritus Sancti, Imperator, Cæsar, Christi amans, Justinianus, Alamannicus, Gothicus, Francicus, Germanicus, Anticus, Alanicus, Vandalicus, Africanus, pius, felix, inclytus, victor, triumphator*. A ces titres, dans d'autres édits, s'ajoutent ceux de *Longobardicus* et de *Gepidicus*.

<sup>3</sup> *Hieroclis grammatici Synecdemus* (coll. Migne, *Patrol. Græca*, t. CXIII, p. 155).

<sup>4</sup> Agathias, *Histor.*, lib. I, cap. IV.

chargea Narsès d'achever l'œuvre de Bélisaire, compromise par l'impéritie de ses lieutenants, et, pour seconder les opérations de ce général, il n'hésita pas, malgré le peu de succès des premières négociations, à envoyer une nouvelle ambassade au fils de Théodebert, Théodebald. Il lui adressa le sénateur Léontius, avec mission de demander le renouvellement des traités jadis conclus avec son père et de réclamer l'évacuation des provinces italiennes, occupées par les armées franques. Procope nous a rapporté, arrangées suivant la tradition classique, les discours échangés entre Léontius et le jeune prince austrasien. Léontius rappela la solennité des engagements contractés par Théodebert avec l'empire, et les audacieuses violations des traités. Il ne lui convenait pas de récriminer contre le passé. Mais il venait à Théodebald, persuadé que le jeune roi ferait honneur aux engagements de son père, et le laverait aux yeux des Romains des reproches de mauvaise foi qu'il avait justement encourus. Théodebald répondit évasivement. Il contesta la valeur des engagements pris par son père. Il refusa d'évacuer les provinces de la haute Italie. Ce n'était pas aux Romains, disait-il, mais aux Goths que les Francs les avaient prises. Sans doute, elles appartenaient antérieurement à l'empire, sur qui les Goths les avaient usurpées. Mais Justinien devait se féliciter que les larrons de l'empire fussent à leur tour dépouillés. Il voulait bien du reste reconnaître que l'affaire prêtait au litige et demandait à être étudiée avec attention. Il annonçait le départ du Franc Leudardus pour Byzance, afin de s'entendre avec l'empereur<sup>1</sup>.

On ne sait ce qu'il advint de cette négociation. Tant que dura la lutte de Narsès contre Totila, les Francs gardèrent une attitude expectante, refusant de s'engager soit en faveur des Goths, soit contre eux, comptant manifestement sur l'épuisement des deux adversaires, pour intervenir au moment opportun et écraser le vainqueur<sup>2</sup>. La mort de Totila leur parut l'occasion propice. Mais, alors même, Théodebald, pour ne se compromettre ouvertement dans aucune aventure, s'abstint de descendre en Italie en personne. Seulement il laissa le champ libre à ses deux généraux, Leutharis et Bucelin, qui, à la tête de troupes innombrables, recrutées surtout parmi les tribus de la Germanie, débordèrent comme un torrent du haut des Alpes. Rien ne résista à l'impétuosité de leur attaque, et, du premier élan, ils conquièrent toute la péninsule jusqu'à la Sicile. Mais ces premiers succès ne se soutinrent pas. L'armée des vainqueurs, embarrassée de son butin et décimée par ses excès, se débanda. Leutharis périt dans un engagement sur les bords de l'Adige, défait par les Romains et les Huns auxiliaires. Quant à Bucelin, sa ruine fut encore plus complète. Enveloppée par les savantes manœuvres de Narsès, près de Casilinum, son armée fut anéantie presque jusqu'au dernier homme. L'Italie respira, soulagée de l'épouvante semée par les Francs, et célébra sa délivrance par des jeux extraordinaires et des fêtes en l'honneur de son libérateur. Des panégyristes comparèrent la victoire de Narsès à celles de Marathon et de Salamine<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. IV, cap. XXIV.

<sup>2</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. IV, cap. XXXIV ; Agathias, *Hist.*, lib. I, cap. XX.

<sup>3</sup> Agathias, *Hist.*, lib. II.

## II. — LES MONNAIES DE THÉODEBERT ET LE MONNAYAGE MÉROVINGIEN.

Parmi les textes relatifs aux négociations engagées entre les Mérovingiens et la cour de Byzance, aucun n'a plus excité la sagacité des érudits, ni suscité plus de controverses que le fameux passage de Procope, dont nous avons donné un fragment, au sujet de la cession de la Provence. Nous le reproduisons ici complètement. Les Francs ne croyaient pas posséder les Gaules d'une manière sûre, si l'autocrator n'avait sanctionné par ses lettres cette cession. A partir de ce jour, les chefs des Germains ont dominé sur la colonie phocéenne de Marseille, sur le littoral de la Méditerranée et sur la mer elle-même. Et maintenant, dans la ville d'Arles, ils président aux jeux du cirque et ils frappent avec l'or gaulois des monnaies, non à l'effigie de l'empereur, comme c'est la coutume, mais à leur propre effigie. Cependant le roi des Perses peut bien frapper, comme il lui plaît, de la monnaie d'argent ; mais, quanta mettre son effigie sur la monnaie d'or, ni ce souverain, ni aucun des rois barbares, bien que maîtres de l'or, ne le peuvent. De telles monnaies seraient écartées du commerce, même par les barbares. Voilà comment les choses se passèrent avec les Francs<sup>1</sup>. A l'appui de ce texte, on a trouvé une quantité considérable de sous et de tiers de sou d'or, de même poids et de même type que les monnaies de Justinien, avec la légende du revers : VICTORIA AVCCC, et au droit le nom de Théodebert substitué à celui de l'empereur : D. N. THEODEBERTVS PP. AVG. Au revers d'un de ces sous d'or, on a même cru lire, après la légende accoutumée, VICTORIA AVCCC, le mot VICTORI, inscrit dans une intention ironique, comme pour consacrer l'aveu par l'Auguste lui-même des triomphes de son vainqueur<sup>2</sup>.

Quelles conséquences n'a-t-on pas cru pouvoir tirer de ce passage de Procope, commenté par l'existence des monnaies à l'effigie de Théodebert ! Nombre d'historiens ont voulu voir dans le traité dont il est parlé l'acte formel stipulant l'abandon définitif des droits que l'empire conservait encore sur la Gaule, et de la suzeraineté qu'il prétendait réclamer des souverains barbares. D'autres, parmi lesquels M. Ponton d'Amécourt, frappés de ce fait que Théodebert, seul parmi les rois francs ses contemporains, a remplacé sur les monnaies le nom de Justinien par le sien, ont supposé l'obtention par le roi d'Austrasie d'un privilège spécial, autorisant ce monnayage extraordinaire. Dans les deux hypothèses, l'empereur aurait consenti, en faveur des Francs, au renoncement de son droit à frapper exclusivement la monnaie d'or.

Toutes ces explications nous semblent dépasser singulièrement la portée des paroles de Procope. Il faudrait d'abord replacer le passage de l'historien dans son contexte. Dans ce chapitre 33 et dans les précédents, Procope vient de parler des échecs successivement éprouvés par l'empire en Orient et dans l'Italie, à la suite des succès du roi goth Totila et du double rappel de Bélisaire, de la perte de l'Italie, de l'Illyrie et de la Thrace. Revenant dans le chapitre qui nous occupe sur les développements qu'il a donnés précédemment, il s'exprime en ces termes : **A ce moment de la guerre, les nations barbares deviennent maîtresses de tout**

---

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. III, cap. XXXIII.

<sup>2</sup> Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy* (*Revue numismatique*, 1848-1854) ; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 390 et suiv.

**l'Occident**<sup>1</sup>. Les Francs ne sont qu'une de ces nations ; ils figurent dans cette revue générale au même titre que les Ostrogoths, les Gépides et les Lombards, sur lesquels l'empire n'était pas disposé à renoncer à aucun de ses droits. Procope constate seulement qu'en raison de la mauvaise politique de la cour de Byzance, tous les barbares de l'Occident étaient en ce moment en révolte contre l'empire. Mais ce soulèvement ne préjugeait rien pour l'avenir.

Procope, en parlant des traités conclus avec les Francs, ne vise que la cession de la Provence. Le terme de Gaule, employé par l'historien pour désigner cette partie du bassin du Rhône, n'a rien qui doive nous étonner : c'est de ce terme que se sert Cassiodore dans les lettres adressées par Théodoric aux préfets qui siègent dans la ville d'Arles. Arles était l'ancienne capitale de la province des Gaules, et le nom de Gaule s'était conservé à la préfecture qui avait encore pour capitale la même cité. Au reste l'équivoque n'est pas possible, en ce qui concerne le passage de Procope, puisqu'il s'agit de la reconnaissance par Justinien de la contrée cédée par les Goths aux princes francs, et qu'il n'est pas question d'autre chose.

Pas un mot n'autorise à penser qu'un traité particulier ait été signé par l'empereur, du moins à cette occasion, avec le roi Théodebert. Procope ne cite même pas le nom de ce prince. Il a dit dans un livre précédent que Vitigès s'était décidé à abandonner la Provence aux trois souverains de la Gaule, Childebart, Clotaire et Théodebert, et que les trois souverains se l'étaient partagée, ainsi que les présents considérables qu'il avait joints à cette donation<sup>2</sup>. C'est ce traité que l'empereur est invité à contresigner. En effet, les trois princes furent mis en possession de leur part, et ce fut, non Théodebert, mais Childebart qui reçut la cité d'Arles, lui par conséquent qui dut présider les jeux du cirque.

Procope ne dit pas non plus que l'empereur abandonna aux Francs le droit de frapper des monnaies d'or à leur effigie. Il se contente de constater le fait, et ce fait lui paraît si anormal, si contraire à tous les précédents, qu'il croit devoir entrer dans des explications, qui font mieux ressortir l'abusivité prétention des souverains francs. Ce n'est pas en vertu des traités, mais contre les traités que ces souverains prirent sur eux de monnayer l'or des Gaules en leur propre nom. Ce droit, que l'empire refusait même aux monarques de la Perse, ils s'en emparèrent, mais il ne leur fut pas donné.

Les détails curieux fournis par Procope au sujet du monnayage impérial ont été rigoureusement confirmés par les découvertes récentes de la numismatique. D'Auguste à Aurélien, les empereurs s'étaient réservé exclusivement le droit de frapper la monnaie d'or et d'argent, et laissaient au sénat le droit de monnayer le cuivre. Aurélien attribua à l'empereur la totalité du droit monétaire. Une partie de ce droit fut aliénée par la suite, quand se constituèrent les royaumes barbares au Ve et au VIe siècle. Les souverains établis dans les provinces de l'empire s'emparèrent, probablement avec l'autorisation impériale, puisque la règle est partout observée, du monnayage du cuivre, d'où disparaît toute marque de l'empereur. En ce qui regarde la monnaie d'argent, le droit appartient encore à l'effigie et à la légende impériales ; mais au revers s'étale le nom du souverain particulier, ostrogoth, wisigoth, vandale, franc, qui a fait frapper la monnaie dans ses ateliers. La monnaie d'or continue à appartenir dans son intégrité à l'empereur. Seulement les rois barbares se réservent au revers ou dans une

---

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. III, cap. XXXIII.

<sup>2</sup> Procope, *de Bell. Goth.*, lib. I, cap. XIII.

place secondaire d'insérer leur initiale ou leur monogramme. C'est ainsi que les sous et les tiers de sou d'or de Théodoric, à l'effigie du César byzantin, portent un T majuscule. Dans ceux de Clovis, de Clotaire et de Childebart, à l'effigie d'Anastase, de Justin ou de Justinien, M. Ch. Lenormant a relevé les deux C O affrontés. Les monnaies de Thierry ont un T. On ne connaît aucune monnaie d'or frappée par les rois vandales ; ils ne semblent avoir monnayé que le cuivre et l'argent dans leurs ateliers<sup>1</sup>. Les empereurs attachaient une importance capitale au privilège exclusif de garder sur la monnaie d'or leur effigie et leur légende, à l'exclusion de toutes autres. C'était le signe de la suzeraineté qu'ils prétendaient exercer sur les provinces qui avaient jadis obéi directement à leurs lois. La représentation de l'effigie impériale sur les monnaies et les médailles avait la même valeur que ces images laurées, envoyées solennellement par chaque prince dans les provinces à leur avènement, et réclamait les mêmes honneurs. A l'époque païenne, les dévots à la religion impériale plaçaient ces médaillons dans leur *lararium*<sup>2</sup>. Ce respect faisait partie du culte officiel rendu à l'Auguste régnant. C'est pourquoi le crime de fausse monnaie était assimilé, dans la législation romaine, au sacrilège et puni de mort<sup>3</sup>. Quand Procope nous dit qu'il était défendu aux souverains barbares de monnayer l'or à leur effigie, il se sert de l'expression caractéristique de *θέμις*, réservée aux délits contre la religion. Dans la formule relative aux monétaires, que Cassiodore nous a conservée, des imprécations solennelles sont prononcées contre les téméraires qui oseraient altérer ou supprimer sur les flans d'or l'image impériale. L'empereur s'exprime ainsi : *Qui peut se flatter de vivre en sécurité, si l'on pèche contre notre effigie et si l'on se permet de profaner d'une main sacrilège l'image que chaque sujet doit vénérer dans son cœur ?*<sup>4</sup>

Cette soumission, universellement consentie des nations étrangères à l'empire romain, au point de vue monétaire, ne souffre aucune exception. Les souverains de la Perse eux-mêmes, comme l'atteste Procope, ne s'affranchirent pas de cette règle. Depuis le traité conclu par Sapor II avec Théodose le Grand, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux grandes conquêtes de Chosroès (534), les rois de Perse ne frappèrent à leur effigie que la monnaie d'argent<sup>5</sup>. Bien plus, les khalifes qui succédèrent à la dynastie indigène des Sassanides paraissent s'être soumis longtemps aux mêmes usages. L'empereur Justinien Rhinotmète, qui vivait à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, déclara la guerre aux Arabes, parce que le khalife Abdelmélek avait osé payer le tribut en pièces d'or frappées à un autre type que le type impérial. *Car, écrit le chroniqueur Zonaras, il n'était pas permis d'imprimer sur la monnaie d'or un autre type que celui du basileus des Romains*<sup>6</sup>. Les chefs barbares, alors même qu'ils s'armaient contre l'empire, ne laissaient pas de fondre et de frapper des monnaies au type impérial. Seulement, ils s'avisèrent parfois d'un biais ingénieux pour concilier à la fois leur fidélité à la loi monétaire imposée par l'empire et leurs sentiments personnels d'hostilité contre l'empereur. Ils frappaient des monnaies au type, non de l'Auguste régnant, mais de Césars morts déjà depuis longtemps. Totila et Teïas, au plus fort de leur lutte

<sup>1</sup> Voir Fr. Lenormant, *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, t. II.

<sup>2</sup> Suétone, *Octav. Aug.*, cap. VII.

<sup>3</sup> *Cod. Theodos.*, lib. IX, tit. 23.

<sup>4</sup> Cassiodore, *Variar.*, lib. VII, 32 (*formula qua moneta committitur*).

<sup>5</sup> Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 389.

<sup>6</sup> Zonaras, *Hist.*, lib. XIV, cap. XXII. Ces monnaies nouvelles d'Abdel Mélik sont peut-être les pièces bilingues signalées par de Saulcy (*Essai de classification des séries byzantines*, p. 127).



contre les généraux de Justinien, frappaient de la monnaie impériale, mais faisaient revivre sur les flans l'image et les légendes d'Anastase. Les Suèves d'Espagne s'obstinèrent pendant plusieurs siècles à reproduire sur leurs monnaies les types d'Avitus et d'Honorius. En Gaule même et plus spécialement dans certaines provinces, comme la Bretagne, on garda certains types populaires, ceux d'Anastase, de Justin et de Justinien, alors que ces empereurs avaient depuis longtemps cessé d'occuper le trône impérial.

Il est donc a priori contre toute vraisemblance que l'empereur ait accordé aux Francs un privilège dont il se montrait jaloux au point de déclarer cent cinquante ans plus tard la guerre au khalife, pour une usurpation de ce genre. Moins qu'un autre Justinien aurait condescendu à cette faiblesse. Parmi les souverains de la Gaule franque, Théodebert est le seul qui ait non pas obtenu, mais tenté de s'affranchir, au point de vue monétaire, de Byzance. S'il y avait eu concession stipulée par un traité, Childebart et Clotaire n'auraient pas manqué d'imiter son exemple. Ils n'en firent rien. Les sous d'or frappés à Marseille au nom de Childebart et de Clotaire, de l'aveu de tous les numismates sérieux, n'appartiennent pas aux fils de Clovis et se rapportent à une époque postérieure. Le tiers de sou à l'effigie de Justinien avec le monogramme, où M. Senkler a prétendu lire *D. N. Eldebertus* et qu'il donne à Childebart Ier, est d'une attribution tout arbitraire<sup>1</sup>. Encore n'entre-t-il pas dans la catégorie des pièces où le nom de Théodebert se lit en toutes lettres. Il n'existe, croyons-nous, que deux monnaies qu'on ait le droit d'attribuer certainement aux fils et petits-fils de Clovis. L'une est le *triens* qui porte les deux noms associés de *Childebertus* et de *Chramnus* ; il fut frappé lors de la révolte du fils de Clotaire contre son père, et c'est plutôt une médaille commémorative qu'une monnaie régulière<sup>2</sup> ; l'autre est une pièce frappée à Sens au nom de Gontran, qui monta sur le trône quatorze ans après la mort de Théodebert<sup>3</sup>.

La tentative de Théodebert apparaît donc, dans son temps, comme un fait isolé ; ce fut, selon l'expression de François Lenormant, *le coup de tête d'un victorieux*, une boutade de barbare irrité. Il s'imagina que Justinien considérait comme une victoire personnelle la retraite imposée aux armées franques par le climat d'Italie et par les maladies, et il protesta à sa manière contre les titres de *Francique* et d'*Alamannique*, qui lui parurent impliquer un acte d'usurpation sur son pouvoir. Il suffit d'ailleurs d'étudier de près ces monnaies, pour s'apercevoir qu'elles n'ont pas le caractère et la valeur d'un monnayage autonome. Elles reproduisent servilement le type et la légende du prince byzantin. Seul le nom de Théodebert remplace celui de Justinien, et ce nom est suivi immédiatement de l'abréviation accoutumée *PP. AVG. (perpetuus Augustus)*, qui ne convient qu'à l'empereur, au lieu du mot *REX*, qu'on lit par exemple sur les monnaies de Clotaire II et de Dagobert. Il y a donc là, en même temps qu'une usurpation formelle des droits monétaires de l'empire, une contrefaçon évidente, un simple manifeste de révolte, qui est loin d'avoir la portée et les conséquences que plusieurs ont voulu lui attribuer. Ce monnayage d'ailleurs ne survécut pas à Théodebert. On ne connaît aucune pièce nominale de Théodebald, son fils et son héritier. Il est probable que ce prince donna satisfaction aux réclamations qui lui furent

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Senkler à M. Duchalais (*Revue numismatique*, 1848, t. XIII).

<sup>2</sup> Le premier nom est au droit, le second au revers : disposition à tout le moins singulière. Un numismate distingué, M. Cartier, a soutenu qu'il s'agissait de Childebart II, et que Chramnus était le nom du monétaire. (*Annales archéologiques*, 1848.)

<sup>3</sup> Lettres de Ch. Lenormant à M. de Saulcy (*Revue numismatique*, 1853).



adressées par l'empereur ; ou plus simplement que ce monnayage cessa, parce que la population de la Gaule et même les barbares, comme l'assure Procope, habitués aux sous et aux tiers de sou d'or à l'effigie impériale, marquaient leur répugnance pour les monnaies nominales des princes mérovingiens.

### III. — CHILDEBERT Ier.

Childebert, oncle de Théodebert, était roi d'Arles, après la cession de la Provence aux Francs, consentie par le roi des Ostrogoths et ratifiée par Justinien. Arles, l'ancienne capitale de la préfecture des Gaules, en raison de cette illustration passée, souhaitait de devenir la métropole religieuse du royaume franc. Childebert sollicita de la bienveillance du pape le privilège du *pallium* pour l'archevêque Auxanius et pour ses successeurs. Mais le pape Vigile ne pouvait prendre sur lui de conférer de sa propre autorité une telle dignité. Le *pallium* donnait à l'évêque qui en était revêtu un droit de juridiction supérieure sur tous les évêques de l'ancienne province. C'était encore lui qui représentait vis-à-vis de ses collègues le patriarche d'Occident et devenait auprès d'eux l'intermédiaire de ses volontés. L'octroi du *pallium*, qui concédait une sorte de magistrature politique au métropolitain, appartenait encore à cette époque à l'empereur, regardé comme la source unique d'où dérivait toute délégation de l'autorité publique. L'unité religieuse de l'empire, par suite de la solidité de la hiérarchie ecclésiastique, avait survécu au relâchement de l'unité politique. Elle l'étayait, la soutenait, l'empêchait de se dissoudre complètement. Alors même que les rois barbares se montraient le plus jaloux de leur indépendance, leur qualité de chrétiens les obligeait à reconnaître comme chef spirituel l'évêque de Rome, sujet lui-même du César qui régnait à Byzance. C'est de Byzance que venait pour les peuples d'Occident la loi religieuse ; c'est l'empereur qui la promulguait, après avoir convoqué le concile œcuménique où elle s'élaborait et qu'il présidait en personne. C'est en son nom qu'elle était annoncée par les évêques aux chrétiens de leurs diocèses, comme aussi c'est dans les recueils et dans les codes impériaux qu'elle trouvait place, après avoir reçu la sanction officielle.

C'est pourquoi le pape Vigile, en réponse à la requête du roi Childebert, l'avertit qu'il ferait très volontiers et sans délai droit à sa demande, s'il n'était tenu, comme la raison l'exige, de solliciter au préalable le consentement de son très cher fils, l'empereur très chrétien. Il ajoutait : Le prix d'une telle faveur sera par là d'autant plus grand pour vous, et, quant à moi, je me serai acquitté de mes devoirs de fidélité envers le prince<sup>1</sup>. Dans une autre lettre, il annonçait à Auxanius le succès de sa démarche. Il convient que Votre Fraternité adresse à Dieu d'incessantes prières, pour qu'il couvre de sa protection nos princes très cléments, Justinien et Théodora, qui nous ont accordé leur consentement, ainsi que le glorieux patrice Bélisaire, qui a recommandé votre pétition<sup>2</sup>.

L'archevêque d'Arles, en relations fréquentes avec le pontife de Rome par les devoirs de sa charge, se trouvait de la sorte appelé à jouer en Gaule un rôle à la fois religieux et politique. S'il devait s'attacher à maintenir dans les diocèses de

---

<sup>1</sup> *Vigilius papa ad Auxanium*, ep. VI (Coll. Migne, *Patrologie latine*, t. LXIX).

<sup>2</sup> *Vigilius papa ad Auxanium*, ep. VII. Voir aussi la lettre 10 à Aurelianus, successeur d'Auxanius.

ses suffragants l'orthodoxie dans toute sa rigueur, à purifier le culte des superstitions locales, à extirper, dès sa naissance, tout germe d'hérésie, le pape lui imposait l'obligation de rappeler sans cesse les princes francs au régime de concorde et d'harmonie nécessaire au maintien de l'unité chrétienne. Le pape Vigile, dans sa correspondance avec Auxanius, puis avec son successeur Aurelianus, ne manque jamais d'insister sur cette partie essentielle de sa tâche<sup>1</sup>. En ces temps de troubles et de divisions, il appartient à la milice du clergé de représenter en tous lieux la république chrétienne, qui est l'empire ; de rappeler en toute occasion la solidarité de tous les membres de cette république. En 650, le roi goth Totila s'était rendu maître d'une grande partie de l'Italie, le bruit courait à Constantinople qu'il avait forcé les portes de Rome. L'armée grecque se sentait impuissante à conjurer un désastre imminent. A cette date, nous avons une lettre de Vigile à Aurelianus, qui le charge auprès de Childebert d'une mission dont le caractère est tout politique<sup>2</sup>. Cette lettre est écrite de Constantinople, où le pape avait été mandé par Justinien ; elle paraît dictée ou inspirée tout entière par l'empereur. L'évêque d'Arles doit représenter au roi franc quel danger court l'orthodoxie catholique, si le Saint-Siège tombe à la merci d'un souverain dévoué à l'arianisme. Il lui suggère la pensée d'intervenir auprès de Totila, de le menacer de ses armes s'il entreprend quelque chose contre les intérêts de l'Église et au profit de l'hérésie qu'il professe, s'il trouble l'administration des diocèses. La crainte de l'hostilité des Francs détournera les Goths de toute tentative préjudiciable à la foi et aussi à l'empire.

Les occasions malgré tout n'étaient pas rares où la situation du pape devenait difficile, placé entre ses devoirs de sujet respectueux de l'empereur et l'obligation de sauvegarder, dans les royaumes d'Occident, l'orthodoxie menacée par des Césars théologiens. Le péril fut surtout pressant pour la papauté pendant le règne de Justinien, qui entendait que les évêques de Rome ne fussent que les serviteurs obéissants de ses caprices, même en matière de foi. Trois d'entre eux, Agapet, Silverius et Vigile, éprouvèrent cruellement ce qu'il en coûtait de lui résister. Le premier mourut à Constantinople, victime des dégoûts et des difficultés que lui suscita l'humeur querelleuse de l'empereur. Le second, suspect de favoriser le parti des Goths, fut déposé par Bélisaire, dépouillé de ses ornements pontificaux, et relégué dans une île du Pont-Euxin. Le pape Vigile fut à peine plus heureux. Transporté à Byzance, maltraité par les gens de l'empereur, pendant de longs mois on ne cessa de le tourmenter pour qu'il consentît à condamner purement et simplement les [trois chapitres](#) de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret de Cyrillia. Justinien avait cru démêler dans ces écrits des traces de l'hérésie d'Eutychès, et, quoique le concile de Chalcédoine eût absous leurs auteurs, il poursuivait par tous les moyens leur condamnation solennelle. Vigile s'obstina à refuser la satisfaction que réclamait l'empereur, et ne fut rendu à son église qu'après un exil très rude.

Cette querelle émut l'Occident, comme elle avait déjà troublé l'Orient. Justinien envoya des émissaires en Gaule pour rallier à ses doctrines les princes francs et les amener à prendre parti contre le pape. Childebert demanda des explications au pape Pélage. Nous avons deux lettres de ce pontife relatives à la question des [trois chapitres](#). Il dissuade Childebert de prêter l'oreille aux suggestions des envoyés de l'empereur. Il lui prescrit de rester fortement attaché au concile de

---

<sup>1</sup> *Epist. Vigili papae ad Auxaniam* (D. Bouquet, t. IV, p. 61). — *Epist. Vigili ad Aurelianium* (*ibid.*).

<sup>2</sup> *Ep. Vigili ad Aurelianium*, ep. XXV.

Chalcédoine, et de ne pas se départir du texte de la confession de foi, dont il lui adresse un exemplaire, s'il ne veut tomber dans l'hérésie<sup>1</sup>.

L'Église n'en avait pas fini avec les prétentions de l'empereur à interpréter le dogme et à l'imposer aux consciences. Sur la fin de la vie du prince, en l'année 565, parut un édit impérial [sur l'incorruptibilité du corps du Christ](#) qui réveillait toute la querelle des deux natures. L'empereur soutenait que le corps du Christ, en raison de son origine divine, avait dû, pendant sa vie mortelle, être affranchi des souffrances de l'humanité, et que par conséquent il n'avait pu pâtir dans sa chair, même sur la croix. L'édit fut envoyé, suivant la coutume, aux églises d'Occident, avec l'injonction de se conformer partout aux déclarations qu'il contenait. La Gaule entière s'émut du péril de l'orthodoxie ; on s' alarma de rencontrer un hérésiarque dans le tuteur de l'Église universelle et son recteur temporel. Le respect ne permettait pas de formuler contre lui l'excommunication ; ces libertés ne se prirent que plus tard. Le métropolitain de Trêves, le vénérable Nicétius, adressa à Justinien les plus pressantes remontrances pour l'amener à révoquer son édit. Et voici sur quel Ion il s'exprime : [Autrefois lu brillais dans le monde entier comme un soleil ; et nous tous, par la grâce de Dieu, directeurs des églises, nous nous réjouissions de la sagesse. Mais, par suite de l'erreur dans laquelle tu as glissé, et dont le bruit n'aurait jamais dû parvenir jusqu'à nous, nous sommes accablés de tristesse et prosternés jusqu'à terre. Ô notre doux Justinien, qui a pu t'égarer de la sorte, quel conseil t'a persuadé de tomber dans une hérésie si coupable ? Nous te conjurons, par ces présentes, au nom de Dieu, de revenir à la saine doctrine. Sache que l'Italie entière, que l'Afrique, l'Espagne et la Gaule, tout en pleurant sur ta perdition, te disent anathème](#)<sup>2</sup>. Il est probable que cette lettre ne parvint pas à destination et que Justinien était mort avant qu'elle arrivât à Constantinople. Elle n'en montre pas moins, dans sa naïve expression, quelle solidarité régnait encore entre tous les membres de la république chrétienne, quel écho éveillait à l'extrémité du monde les fantaisies des théologiens de Byzance, quelle place enfin tenait encore dans les préoccupations des Gallo-Francs du VI<sup>e</sup> siècle la personne de l'empereur romain.

#### IV. — L'EMPEREUR MAURICE ET L'AVENTURE DE GONDOWALD.

Aux règnes effacés de Justin II et de Tibère succéda celui de Maurice, illustré sous les précédents empereurs par de glorieuses campagnes contre les Perses<sup>3</sup>. Il prit à tâche de relever le prestige amoindri de l'empire et reprit la politique active de Justinien à l'égard des barbares. Il intervint dans les affaires des Lombards, des Wisigoths d'Espagne et des Francs. En Italie, après avoir vainement essayé d'expulser par les armes les Lombards, il s'efforça par une habile politique de les retenir dans l'unité romaine. Il appuya en Espagne la révolte d'Herménigild, converti par sa femme à l'orthodoxie catholique, contre

---

<sup>1</sup> *Epist. Pelagii papae ad Childebertum regem.* (D. Bouquet, t. IV, p. 71.) Voir aussi p. 74.

<sup>2</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 78.

<sup>3</sup> Il succéda à Tibère au mois d'août 382.

son père l'arien Léovigild. En Gaule, il paraît avoir secondé diverses tentatives pour ramener cette province à une vassalité réelle à l'égard de l'empire, ou du moins pour la rattacher plus étroitement à l'alliance impériale. Il suffisait d'y attiser les discordes qui mettaient aux prises les héritiers de Clovis. Évagre et Théophylacte Simocatta, les principaux historiens de Maurice, trop préoccupés des querelles religieuses qui agitent Constantinople et des grandes luttes contre les Perses et les Avars, ne nous disent rien des obscures et patientes intrigues poursuivies en Occident par la diplomatie byzantine. Pour apprécier ses efforts et son activité, il nous faut recourir aux documents occidentaux ; pour les Goths d'Espagne, à la chronique et à l'histoire d'Isidore de Séville ; pour les Lombards, à Frédégaire et à Paul Diacre ; pour les Francs, à Grégoire de Tours, le contemporain de Maurice ; pour toute cette période, à la correspondance si variée du grand pape Grégoire Ier, intimement mêlé aux événements politiques de son temps.

Les débuts de l'aventure de Gondowald répondent au commencement du règne de Maurice<sup>1</sup>. La hardiesse de sa tentative, les péripéties romanesques de son existence, sa fin lamentable, semblent avoir vivement ému l'opinion de ses contemporains. La preuve en est dans l'insistance très significative de Grégoire de Tours à ne nous laisser rien ignorer de ce qui le concerne. Sur les dix livres qui composent l'histoire ecclésiastique, il en consacre trois ou la plus grande partie de ces trois à nous entretenir avec quelque sympathie des projets, des succès et enfin de la catastrophe de ce bâtard mérovingien, qui fut quelque chose de plus qu'un aventurier vulgaire.

Nous nous contenterons d'abord de résumer, d'après l'écrivain franc, cette singulière histoire.

Gondowald se donnait pour un fils de Clotaire Ier. Élevé avec le plus grand soin, il portait les longs cheveux tombant en boucles sur les épaules, qui distinguaient les enfants de la race de Mérovée. Sa mère le confia à Childebart Ier, qui, n'ayant pas encore de postérité, le garda près de lui. Plus tard, Clotaire le réclama à son frère, lui fit raser la tête et refusa de l'avouer pour son fils. Après la mort de Clotaire, il passa à la cour de Caribert, puis à celle de Sigebert, qui le fit raser une seconde fois et garder à vue dans la ville de Cologne<sup>2</sup>. Pour gagner sa vie, il fut réduit à descendre au métier d'artisan, et il ornait de peintures les murs des chapelles et les maisons des riches. Il réussit à s'échapper de Cologne et à atteindre l'Italie, où Narsès l'accueillit avec faveur. Il vécut quelque temps auprès du général byzantin ; il se maria, puis, sa femme étant morte, il partit avec ses deux enfants pour Constantinople. Il y demeura quatorze ans, bien vu des empereurs et soutenu par leurs libéralités. La ville impériale était de tout temps l'asile des princes bannis, des victimes des partis, des réfugiés politiques des royaumes barbares, héritiers de prétentions qu'ils n'attendaient qu'une occasion pour faire valoir. Les empereurs les attiraient et les gardaient sous leur patronage intéressé, pour en faire, si besoin était, des instruments de leur politique d'intervention et des agents de discorde dans les royaumes barbares, soit qu'il s'agît d'inquiéter des alliés turbulents, soit que l'empire se sentît de force à revendiquer ses droits prescrits sur des provinces aliénées du patrimoine impérial.

---

<sup>1</sup> Fréret (t. XXI de *l'Hist. de l'Acad. des inscr.*) place le départ de Gondowald aux derniers mois de l'année 382.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXIV, et lib. VII, cap. XXXVI.

Gondowald reçut à Constantinople la visite du duc bourguignon Gontran Boson, qui venait tenter son ambition. Cet ambassadeur lui peignit l'état de la Gaule sous les couleurs les plus favorables à ses convoitises. Tout semblait conspirer au succès d'une tentative de Gondowald pour recouvrer sa part de l'héritage de Clotaire. Le roi Gontran n'avait pas d'enfants ; Childebert, fils de Sigebert, n'avait pas atteint l'âge d'homme ; la postérité de Chilpéric semblait près de s'éteindre. Un parti considérable, ayant à sa tête Boson et le patrice Mummolus, n'attendait qu'un signal de Gondowald pour se rallier à lui et lui conduire une armée. Gondowald, partagé entre ses inquiétudes et son ambition, conduisit Gontran Boson dans douze églises de Constantinople et lui fit jurer sur les reliques des saints que toutes ces nouvelles étaient exactes<sup>1</sup>. Plus rassuré, il s'embarqua pour la Gaule et aborda à Marseille. L'évêque Théodore le reçut comme un fils de roi. Il gagna de là Avignon, résidence du patrice Mummolus, qui lui fit l'accueil promis. Mais les plans de campagne furent subitement déconcertés par la trahison de Gontran Boson, qui profita de la confiance de Gondowald pour lui dérober ses trésors. Gondowald et Mummolus se séparèrent. Pendant que le prétendant, retiré dans une île au large du littoral, attendait les événements, Mummolus, dans Avignon, soutenait un siège dirigé par le traître Boson, qui cherchait à force de zèle pour le roi de Bourgogne à faire oublier son équipée de Constantinople<sup>2</sup>. Quand Avignon fut dégagé par la défaite de l'armée bourguignonne, Gondowald s'y rendit de nouveau, et il y fut rejoint par les ducs Didier et Bladaste, qui le pressèrent de hâter ses préparatifs.

Sur ces entrefaites mourait Chilpéric, ne laissant pour héritier qu'un fils en bas âge, sous la tutelle de la reine Frédégonde<sup>3</sup>. Le moment parut propice aux partisans de Gondowald. Ils conduisirent leur prince à Brive sur Corrèze et l'élevèrent sur le pavois. Puis on mit la main sur les villes de l'Ouest qui faisaient partie du double héritage de Chilpéric et de Gontran. L'armée échoua devant Poitiers, mais s'empara de Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Toulouse. Presque tout le bassin de la Garonne se soumit à Gondowald. Partout où il passait, le prétendant recevait le serment de fidélité des habitants, nommait les fonctionnaires, intronisait des évêques dans les sièges vacants.

Le roi Gontran se décida enfin à agir vigoureusement contre l'usurpateur. Il se réconcilia avec son neveu Childebert, roi d'Austrasie, dont l'hostilité avait jusqu'alors paralysé ses mouvements. Gondowald, chassé de ville en ville, fut assiégé dans la petite place de Comminges, au pied des Pyrénées. Le patrice Mummolus, qui, d'accord avec Boson, avait dans le principe ourdi toute cette trame, essaya de se racheter par une trahison nouvelle. Il livra Gondowald aux troupes de Gontran, qui le massacrèrent misérablement<sup>4</sup>.

Telle fut la fin de cette aventure, dont les origines secrètes n'ont pas encore été clairement démêlées. Récemment encore, un savant érudit, M. Ch. Robert, a

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XXXVI. Il y a une erreur dans ce récit de Gondowald. Lors de l'ambassade de Boson, Chilpéric n'était pas mort. Mais il ne vivait plus au moment du siège de Comminges, ce qui explique cette confusion dans la bouche de Gondowald.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXVI.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XLVI.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VU, cap. XXXVI.

contesté la participation de l'empereur Maurice à la tentative de Gondowald<sup>1</sup>. Or cette participation nous semble établie d'une manière formelle par le récit de Grégoire de Tours lui-même.

Il serait incroyable a priori que l'empereur se fût désintéressé d'une entreprise qui avait pour fin dernière de resserrer les liens de vassalité, singulièrement relâchés, qui devaient unir l'Occident à ses anciens maîtres. Une intervention de ce genre rentrait tout à fait dans les habitudes et dans la tradition de la cour de Byzance, qui n'accueillait que dans ce but les princes étrangers dépouillés ou chassés par les nations barbares. La neutralité de Maurice eût été sans précédent. Sans doute, rien, dans les textes contemporains, n'autorise l'hypothèse de Bonamy, reprise par Ch. Lenormant, que Maurice aurait fourni une flotte et des troupes pour appuyer les revendications du prétendant en Gaule<sup>2</sup>. Grégoire de Tours ne dit rien de pareil et Gondowald ne fait rien entendre qui le suppose. Il semble même qu'il soit venu presque seul, puisque l'évêque de Marseille dut lui fournir une escorte de cavaliers pour rejoindre Mummolus à Avignon<sup>3</sup>. Mais il est fort vraisemblable que Maurice ne le laissa pas dégarni de toutes ressources et subventionna l'entreprise ; car Gondowald apportait avec lui un trésor considérable, **une immense quantité d'argent** dont une partie fut pillée par le duc Boson et mise en sûreté en Auvergne<sup>4</sup>. Plus tard, Gondowald répara ses pertes en faisant main basse sur le trésor de la fille de Chilpéric, Rigonthe, fiancée au roi des Wisigoths, Reccarède, et délaissée par son escorte au pied des Pyrénées. R n'est pas probable que les seules ressources de Gondowald, qui vivait à Constantinople des bienfaits du prince, aient suffi à commanditer une expédition de ce genre. De telles dépenses dépassent les facultés d'un particulier ; il y faut les ressources d'un État, ou celles d'un parti. Supposer que les ducs austrasiens et bourguignons, qui poussèrent Gondowald à cette aventure, aient fait les avances des premiers frais, ne se concilie guère avec la cupidité et l'avarice de ces mêmes ducs, qui exploitèrent dans la suite l'ambition et la crédulité du prétendant. L'un, Boson, le dépouilla de son trésor, quelques jours après son débarquement. Les autres, Didier et Bladaste, n'eurent rien de plus pressé, après le désastre de Comminges, que de mettre à l'abri les richesses dont ils craignaient d'être dépouillés par le roi Gontran.

Les contemporains ne se sont pas trompés sur l'origine de la tentative de Gondowald, et en attribuent nettement l'initiative à l'empereur d'Orient. Quand Gontran Boson arrêta par l'ordre de son maître l'évêque de Marseille, Théodore, le prélat fut accusé **d'avoir introduit un étranger dans les Gaules, et d'avoir ainsi voulu soumettre le royaume des Francs à l'autorité impériale**<sup>5</sup>. Ce texte est décisif, du moins en ce qui concerne les données de l'opinion publique. L'acte d'accusation émane du roi Gontran lui-même, dont la conviction devait avoir pour base des informations certaines. Ce texte du reste n'est pas isolé. Il est appuyé par la déposition de l'évêque de Saintes, Palladius. Accusé d'avoir participé à la consécration de l'évêque de Dax, sur l'ordre de Gondowald, il

---

<sup>1</sup> Ch. Robert, *De la prétendue restauration du pouvoir de l'empereur Maurice dans la Province* (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2e partie). Lire en réponse les deux mémoires de M. Deloche, sur le même sujet, dans le même volume.

<sup>2</sup> Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XX, ancienne série. — Ch. Lenormant, *Lettre à M. de Saulcy* (*Revue numismatique*, 1854, p. 305).

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXXIV.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXIV.

<sup>5</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXIV.



répondit : Je n'ai pu faire autrement que d'obéir à cet homme, qui témoignait avoir reçu tout le principal des Gaules<sup>1</sup>. Le roi se montra violemment troublé par cette réponse. Que pouvait être ce témoignage, qui levait tous les scrupules et forçait l'obéissance des évêques, sinon une commission semblable à celle que reçut Théodoric de l'empereur Zénon, et de qui Gondowald pouvait-il la tenir, sinon de Maurice ! Enfin la simple prise d'armes d'un aventurier, sans autre soutien que les mécontents du royaume, pareille à tant d'autres que les historiens nous signalent en passant, ne justifierait pas l'émoi extraordinaire de toute la Gaule, les défections empressées des villes et de tant d'évêques du Midi et de l'Ouest, la colère soutenue et les longs ressentiments du roi Gontran. Toute sa vie, il resta sous l'impression vivace du danger qu'il avait couru. Il jugea la situation si grave, qu'après le couronnement de Gondowald à Brive, il prit le parti de restituer à Childebart tous les territoires qu'il détenait sous prétexte de tutelle. Il sentit si vivement l'affront, qu'il ne cessa jusqu'à sa mort de poursuivre de ses vengeances les leudes et les prélats qu'il soupçonnait d'avoir trahi sa cause. Grégoire de Tours, si favorable en général à ce roi débonnaire par comparaison, va jusqu'à se féliciter d'une maladie grave de ce prince, qui mit ses jours en danger, mais sauva de nombreuses victimes, impliquées dans cette conspiration et promises à l'exil ou à la mort.

L'examen des textes suffirait seul à mettre hors de doute la participation de la cour d'Orient à l'affaire de Gondowald. Si cependant la question est demeurée si longtemps pendante, c'est qu'elle a été examinée jusqu'à ce jour plutôt par des numismates que par des historiens, et que les médailles ont été plutôt consultées que les textes. L'aventure de Gondowald soulève en effet un problème de numismatique très intéressant, il s'agit d'expliquer l'existence de nombreuses pièces, à l'effigie de l'empereur Maurice, frappées dans les ateliers monétaires de la vallée du Rhône à une époque qui concorde avec le débarquement du prétendu fils de Clotaire. L'académicien Bonamy éveilla le premier, au XVIIIe siècle, l'attention sur cette coïncidence, dans un savant mémoire publié dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*<sup>2</sup>. Il concluait à une relation évidente entre les deux faits et pensait que Gondowald avait fait frapper ces monnaies en signe de la souveraineté revendiquée par l'empereur Maurice sur l'ancienne province romaine. De nos jours, la question a été reprise et résolue dans le même sens par MM. Charles et François Lenormant, de Saulcy, et tout récemment par M. Deloche<sup>3</sup>. Au temps où écrivait Bonamy, on ne connaissait qu'un petit nombre de pièces de Maurice, sept triens environ, tirées du cabinet de M. de Clèves. Depuis lors, ces découvertes se sont multipliées ; on en compte aujourd'hui plus de trente, ce qui témoigne d'un monnayage exceptionnellement actif dans les ateliers de Marseille, d'Arles, de Viviers, de Vienne, de Valence et d'Uzès, dont ces pièces portent la marque. Cette abondance est d'autant plus remarquable, que sont plus rares les monnaies des deux prédécesseurs de Maurice, Justin II et Tibère Auguste et celles de ses deux successeurs, Phocas et Héraclius. On ne connaît en effet qu'une seule monnaie dont l'attribution à Justin paraisse

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. VIII, cap. II.

<sup>2</sup> Ancienne série, t. XX.

<sup>3</sup> Ch. Lenormant, *Lettre à M. de Saulcy (Revue numismatique, 1854)*. — Fr. Lenormant, *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, t. II. — M. de Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines : Cette explication, dit ce savant très prudent, paraît réunir de très grandes probabilités, et j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de l'adopter*. — Deloche, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX (deux mémoires sur le monnayage en Gaule).

certaine, et les collections n'en possèdent aucune de Tibère. Un tiers de sou d'or au type d'Héraclius, trois au type de Phocas complètent les séries byzantines de la Gaule franque. Cette fréquence d'une part, de l'autre cette disette, ne semblent pouvoir s'expliquer que par un événement extraordinaire, comme fut la tentative de Gondowald.

Nous admettons volontiers une relation entre l'expédition du prétendant en Gaule et le monnayage exceptionnel au type de l'empereur Maurice. Mais nous tenons pour exagérées et même pour inexactes quelques-unes des assertions de Ch. Lenormant et de ceux qui l'ont suivi. Le monnayage byzantin ne fut jamais interrompu en Gaule, jusqu'à l'époque de Clotaire II et de Dagobert. Dans l'intervalle qui s'étend de la mort de Justinien à l'avènement de Maurice, on continua à frapper des monnaies au type plus ou moins altéré de Justinien, de Justin Ier et même d'Anastase. Les règnes de Justin II et de Tibère furent trop courts pour que leur monnayage ail eu le temps de se développer. Il est donc imprudent de conclure que de la mort de Justinien date pour la Gaule une période d'indépendance monétaire, qui fut interrompue par l'initiative énergique de Maurice. Les relations de la Gaule avec Byzance furent les mêmes, sous Justin le Jeune et Tibère, qu'elles avaient été sous leurs prédécesseurs. Grégoire de Tours parle avec les plus grands éloges des éminentes qualités de Tibère. Il signale une ambassade de Sigebert à Justin II, qui obtint le renouvellement des traités conclus entre les deux cours sous Justinien, et le maintien de la paix<sup>1</sup>. Il mentionne, sous le règne de Chilpéric, une ambassade à Tibère, qui revint de Constantinople en 881, et qui apportait au roi franc de magnifiques présents : entre autres des médailles d'or, de grand module, pesant une livre chacune, portant au droit, avec l'effigie de l'empereur, la légende : **TIBERI CONSTANTINI PERPETVI AVGUSTI**, et au revers : **GLORIA ROMANORVM**. Il ressort de ces faits que les rapports de bonne harmonie entre la Gaule et Byzance ne furent pas troublés de Justinien à Maurice, et que la rareté du monnayage byzantin, durant cette période, tient surtout à la brièveté du règne des deux empereurs Justin et Tibère.

Il importe de remarquer, sur les monnaies de Maurice, l'indication des ateliers où elles furent frappées. Ces ateliers sont tous situés dans la vallée du Rhône et ne dépassent pas la région de l'Auvergne. Faut-il en conclure avec Bonamy que l'empereur manifestait ainsi l'intention de replacer sous sa suzeraineté l'ancienne province romaine, ou, comme M. Ch. Robert, que cette coïncidence du séjour prolongé de Gondowald dans les villes du Rhône et de la frappe des monnaies de Maurice est purement fortuite ? Nous n'admettons ni l'une ni l'autre de ces conclusions. R n'est pas vraisemblable que l'empereur ait jamais songé à replacer sous sa domination directe la partie méridionale de la Gaule, qui avait appartenu tour à tour aux Burgondes, aux Wisigoths, aux Ostrogoths et aux Francs. Il ne pouvait penser qu'à favoriser la tentative d'un prétendant, disposé à reconnaître formellement la suzeraineté de Constantinople. Dans tous les cas, la frappe de monnaies à son effigie n'impliquait pas un acte d'autorité ayant le sens d'une prise de possession nouvelle, puisque les monnaies franques du VI<sup>e</sup> siècle portent presque toutes l'effigie impériale. Si le monnayage s'était fait au nom de l'empereur, et comme signe du rétablissement de son autorité, toutes ces pièces auraient le même poids que celles qui se fabriquaient dans les ateliers d'Orient. M. Ch. Lenormant a remarqué très judicieusement que, tandis que le sou d'or byzantin pèse 84 grains et le triens 28, et que de la livre d'or purifié se tirent,

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. IV, cap. XXXIX.

d'après les prescriptions du Code Théodosien, soixante-douze solidi ; en Gaule, les monnaies de Maurice, comme celles de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, ne pèsent plus, le sou d'or que 72 grains et le triens 24 grains. Ces monnaies rentrent donc dans le système franc et non dans le système byzantin, malgré le type et la légende.

Si l'on consulte les excellentes cartes dressées par M. Longnon pour la géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle, et si l'on vérifie l'attribution à chaque royaume des villes où furent frappées les monnaies de Maurice que nous possédons, on s'aperçoit qu'Arles, Vienne et Valence appartenaient au roi Gontran, Uzès et Viviers à Chilbert II ; la ville de Marseille, à cause de l'importance de ses douanes, restait indivise entre les deux souverains. Or Gondowald venait en Gaule avec le dessein de revendiquer aux dépens de Gontran la part qu'il s'attribuait dans l'héritage de son père Clotaire. Ce n'est que plus tard, après la mort de Chilpéric, qu'il se résolut à mettre aussi la main sur les États de ce prince. Il ne fit donc pas difficulté, se trouvant sur le territoire de son ennemi, de faire travailler pour lui les monétaires du roi Gontran. Quant à Chilbert, nous établirons qu'il était l'allié et le complice de Gondowald : rien ne s'oppose, dans cette hypothèse, à la frappe des monnaies de Maurice dans les ateliers austrasiens.

Nous croyons donc que le monnayage extraordinaire, au type de Maurice, que l'on observe dans la Gaule méridionale, se rattache très probablement à l'entreprise de Gondowald ; que ce monnayage fut exceptionnellement abondant, parce que Gondowald éprouva le besoin de faire frapper immédiatement une partie des lingots qu'il apportait de Constantinople, pour faire face aux dépenses de son entreprise ; c'est pour la même raison qu'on ne trouve aucune monnaie de Maurice à la marque des villes de la Garonne et de la Dordogne. Il resta plus d'une année et demie dans la vallée du Rhône, avant de se diriger sur l'Auvergne et le Limousin.

Pour en finir avec la question des monnaies de Maurice, rappelons que l'une d'entre elles a excité spécialement la curiosité des érudits. Publiée pour la première fois par Bouteroue en 1666, elle porte au droit la légende circulaire :

D. N. MAVRI ∞ CIVS. PP. AV.

et au revers, autour du chrisme posé sur un petit globe :

VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI ;

c'est-à-dire : *Dominus noster Mauricius, perpetuus augustus. A Vienne, de l'atelier de Laurentius.* Le détail qui a frappé particulièrement l'attention est le signe ∞, dans lequel Dubos et, après lui, Ch. Lenormant ont voulu voir un S couché, intercalé entre l'I et le C de Mauricius. Pour expliquer l'existence de cette lettre intercalaire, Dubos, le premier, a invoqué le passage suivant de Frédégaire : *La vingt-septième année du règne de Gontran, le comte Syagrius fut envoyé par ce prince, comme ambassadeur, à Constantinople. Là il fut par fraude ordonné patrice. La fraude eut un commencement d'exécution, mais elle n'aboutit pas*<sup>1</sup>. Ce passage énigmatique a pu donner lieu à une conjecture fort vraisemblable. Après l'échec de la tentative de Gondowald, Gontran, redoutant pour lui et pour son royaume l'hostilité de Maurice, lui dépêcha un de ses comtes, nommé Syagrius, pour conclure un accord avec la cour d'Orient. Maurice, désireux peut-être de reprendre à frais nouveaux l'entreprise de

---

<sup>1</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. VIII. Le fait se rapporte à l'année 581.

Gondowald, corrompt la fidélité de l'ambassadeur et lui donna ses pouvoirs en Gaule avec le titre de patrice. Celui-ci accepta, trahissant ainsi les intérêts de son maître et la foi jurée. Frédégaire ne dit pas en quoi consista le commencement d'exécution auquel il fait allusion. A plus forte raison ne savons-nous pas si le comte Syagrius tenta une prise d'armes en Provence et dans le Viennois. Nous devons nous en tenir aux indications sommaires du chroniqueur, sans essayer de résoudre un problème dont les principaux éléments nous échappent. Le document est précieux, en ce qu'il nous montre l'hostilité persistante de Maurice à l'égard de Gontran et qu'il nous donne un spécimen des intrigues qui s'ourdissaient à Byzance contre les royaumes barbares. Mais aller plus loin, voir l'anagramme de Syagrius dans le signe ic de la monnaie de Vienne, qui n'est très probablement qu'une erreur orthographique ou un caprice du graveur ; rapprocher ce signe de la trahison du haut personnage dont parle Frédégaire, c'est désertier le terrain de l'histoire, pour entrer de plain-pied dans l'arbitraire et l'hypothèse<sup>1</sup>.

## V. — CHILDEBERT II ET L'EMPEREUR MAURICE.

L'aventure de Gondowald eut des ramifications secrètes fort étendues, qu'il est intéressant de démêler et de suivre, si l'on veut se faire une idée exacte des rapports de la Gaule avec l'Orient. Rien ne favorisa davantage les progrès du prétendant que les encouragements qu'il reçut des souverains de l'Austrasie. Childebert ne pardonnait pas à son oncle Gontran d'avoir profité de son bas âge pour garder, sous prétexte de tutelle, les villes et les territoires que Sigebert avait laissés à son fils, au sud de la Loire et dans la vallée du Rhône. Quand Childebert fut en âge de régner et qu'il réclama son patrimoine, Gontran refusa obstinément de le lui rendre. **Puisque mon neveu doit être mon seul héritier, disait-il, qu'il me laisse donc, sans tracas ni dispute, la jouissance du tout, ma vie durant**<sup>2</sup>. Il fut impossible, malgré des ambassades réitérées, de tirer autre chose de ce vieillard entêté et cupide. Des troubles graves éclatèrent à Marseille. Cette ville, indivise entre l'oncle et le neveu, ne recevait de fonctionnaires que de Gontran, qui percevait à son profit toutes les taxes. Son préfet, Dynamius, chassa même de la ville l'évêque Théodore, chef du parti austrasien, et souleva contre lui une partie de son clergé<sup>3</sup>. Childebert envoya sommation à Gontran de le remettre en possession de la moitié de Marseille et, sur son refus, le menaça **de lui faire perdre la plus grande partie de son royaume, pour avoir voulu retenir la portion qui ne lui appartenait pas**. Il fit alliance avec son autre oncle Chilpéric et envoya à Marseille le duc Gondulf, qui rétablit solennellement l'évêque Théodore dans sa cité. Dynamius réussit encore, après le départ de Gondulf, à chasser une seconde fois l'évêque. **Par là, ajoute le chroniqueur**<sup>4</sup>, **de graves inimitiés s'élevèrent entre le roi Gontran et son neveu Childebert, et, toute alliance étant rompue entre eux, ils se dressaient réciproquement des embûches**.

---

<sup>1</sup> Parmi les monnaies mérovingiennes, on peut citer beaucoup d'exemples de l'S renversé. Voir le mémoire de M. Deloche intitulé : *Sur la transformation du C guttural latin en une sifflante*. (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2e partie, p. 374.)

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. III.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XI.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XI.

C'est pour réaliser ces menaces que Childebert suscita Gondowald contre Gontran. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque le jeune roi était étroitement allié à l'empereur Maurice, ni s'étonner que celui-ci prêtât la main à une aventure où l'empire devait trouver son profit. C'est une intrigue austrasienne qui arracha Gondowald à sa tranquille retraite de Constantinople. C'est au nom des grands d'Austrasie que Gontran Boson fit ses offres au prétendant. Les hérauts de Gondowald, Zotan et Zahulf, faits prisonniers par le roi de Bourgogne, proclamaient cette complicité, et Gondowald lui-même, enfermé dans la place de Comminges et trahi par son allié, la rappelait dans ses manifestes<sup>1</sup>. Ce fut encore l'évêque austrasien, Théodore, qui reçut à Marseille le fils de Clotaire, débarqué de Constantinople, et lui donna les moyens de rejoindre Mummolus à Avignon. Quand Théodore fut accusé de lèse-majesté, pour avoir essayé de replacer une partie de la Gaule sous la domination impériale, il produisit, dit-on, un ordre signé des principaux grands de la cour de Childebert et ajouta : *Je n'ai rien fait de moi-même, mais seulement ce qui m'était commandé par mes maîtres et seigneurs*<sup>2</sup>. Le même évêque, après la catastrophe de Gondowald, fut poursuivi sans trêve par le ressentiment de Gontran ; il fut toujours défendu avec une extrême énergie par Childebert et ne dut son salut qu'à cette intervention. Le roi d'Austrasie poussa les choses jusqu'à menacer de rompre son traité avec Gontran et de lui déclarer la guerre, s'il ne renonçait à ses projets de vengeance contre le prélat. Il protégea jusqu'au bout l'homme qui, dans cette occasion, avait été son instrument, plus que son complice<sup>3</sup>.

Quant à Gondowald, si l'on y prend garde, il évita avec le plus grand soin tout acte d'hostilité contre Childebert. Dès le début, le jeune roi avait protégé son entreprise. Il avait envoyé son général Gondulf pour débloquer Mummolus dans Avignon et contraindre à la fuite l'armée bourguignonne. Aussi, quand Gondowald partit pour se faire couronner à Brive et qu'il s'empara des villes du sud de la Loire, dans ces territoires qui relevaient les uns de Chilpéric, les autres de Gontran, dont quelques-uns faisaient partie de l'héritage de Sigebert, il ne se présenta pas partout avec la même qualité. Il exigea le serment de fidélité en son nom dans les villes qui appartenaient à Chilpéric et à Gontran ; mais, dans celles qui provenaient de l'héritage de Sigebert et que le roi de Bourgogne détenait indûment, il lit prêter le serment au nom de Childebert ; comme si leur cause était commune, et comme s'il se conformait rigoureusement aux termes d'un pacte convenu à l'avance entre eux<sup>4</sup>.

De Childebert seul, en effet, dépendit la fortune de Gondowald. Tant qu'il fut soutenu par le roi d'Austrasie, le succès ne l'abandonna pas ; dès que cette protection se retira de lui, il fut considéré comme perdu. Or la défection de cet allié date du jour où Gontran, effrayé des conquêtes du prétendant, consentit enfin à restituer le patrimoine de son neveu<sup>5</sup>. La crainte fut chez lui plus forte que la cupidité. Il se rapprocha de Childebert et lui rendit tout l'héritage de son père ; bien plus, il l'adopta comme fils et le déclara son unique héritier. Il lui mit dans les mains une lance et lui dit : *Par ce signe, je te remets tout mon royaume. Va et soumets à ton pouvoir toutes mes cités, comme si elles étaient tiennes. A cause de mes péchés, il n'est resté de toute ma race que toi, qui es le*

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XXXIII, XXXIV et XXXVI.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXIV.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XII et XIII.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXVI.

<sup>5</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXXI ; lib. VII, cap. VI, VII, XIV.



fil de mon frère. Succède-moi donc dans tout mon royaume, à l'exclusion de tout autre<sup>1</sup>. En reconnaissance de cette capitulation, Childebert abandonna la cause de Gondowald, qui ne larda pas à succomber dans Comminges. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'à cette date les rapports de Childebert avec l'empereur Maurice avaient perdu leur caractère de cordialité et que l'alliance avec la cour de Byzance était sur le point de se rompre<sup>2</sup>.

Derrière Childebert, il faut voir la main de sa mère Brunehaut. Bien qu'il eût déjà conduit en personne une expédition en Italie, Childebert n'avait en effet que quinze ans en 884<sup>3</sup>. Pendant les années de son adolescence, c'est elle qui lient tous les fils des intrigues dont l'Austrasie est le centre. Restée veuve avec des enfants et plus tard des petits-enfants en bas âge, à une époque et dans une société où ni la femme ni l'enfant n'étaient respectés, où la force était la seule règle, il fallut à cette reine un esprit de ruse et une énergie incroyables, pour sauver d'une ruine presque inévitable son autorité et celle de sa famille. Elevée à la romaine et dans le respect de l'empire, elle chercha de bonne heure un appui moral à Rome et à Constantinople, auprès du pape et de l'empereur. Toute sa vie, elle resta fidèle à l'alliance impériale et à l'idée de l'unité romaine. Tandis qu'en Espagne sa fille Ingonde et son gendre Herménigild se mettaient dans Séville sous la protection des années byzantines, pour éviter le ressentiment du roi des Wisigoths, elle suscitait contre le roi Gontran, spoliateur de son fils, les revendications de Gondowald. Gontran ignorait si peu d'où venait le coup de partie dont il se sentait atteint, que lorsqu'il se résigna, pour désarmer Childebert, au sacrifice dont nous avons parlé, il le supplia de ne pas retourner auprès de sa mère, de peur qu'elle ne rompît leur accord en lui donnant le moyen d'écrire à Gondowald, ou d'en recevoir quelque lettre<sup>4</sup>. Et il est si vrai que Gondowald recevait les instructions de Brunehaut et se dirigeait d'après ses conseils, que pour entraîner Gondowald dans un piège, Gontran n'imagina rien de mieux que de supposer une lettre de la reine qui lui conseillait de prendre ses quartiers d'hiver près de Bordeaux<sup>5</sup>. Bien plus, même après la mort de Gondowald, il continuait à redouter les artifices de la mère de Childebert. Elle avait fait fabriquer un bouclier d'or, enrichi de pierreries, d'une grandeur inusitée, et deux bassins de même métal, qu'elle destinait au roi des Wisigoths, Reccarède. Gontran fit arrêter le messenger Ébrégisil, chargé de remettre ces présents, soupçonnant qu'ils étaient, non pour le roi, mais pour les fils de Gondowald, réfugiés en Espagne, afin de les appeler en Gaule pour venger leur père<sup>6</sup>. Une autre fois, dans un accès de violente colère, il vomit mille injures contre la vieille reine, et l'accusa de chercher à s'unir en mariage avec un des fils de Gondowald<sup>7</sup>.

En raison de l'âge de Childebert, c'est donc à Brunehaut qu'il faut faire remonter l'initiative de l'entreprise de Gondowald, et des négociations qui conduisirent le prétendant de la cour de Constantinople à Marseille. L'empereur trouvait d'ailleurs son avantage à servir les projets de Brunehaut. Dès le début de son règne, Maurice avait résolu de chasser d'Italie le peuple lombard, qui, désertant

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XXXIII.

<sup>2</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XLII.

<sup>3</sup> Il n'avait, dit Grégoire de Tours, qu'un lustre à la mort de son père Sigebert en 575.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XXXIII.

<sup>5</sup> Grégoire de Tours, lib. VII, cap. XXXIV.

<sup>6</sup> Grégoire de Tours, lib. IX, cap. XXVIII.

<sup>7</sup> Grégoire de Tours, lib. IX, cap. XXXII.



ses cantonnements de Pannonie, avait envahi la vallée du Pô, sans le consentement de la cour de Byzance. Il rechercha donc l'alliance des Francs d'Austrasie pour seconder contre les Lombards les efforts de l'exarque de Ravenne. Un traité fut conclu entre l'empereur et le jeune roi, à peine âgé de quatorze ans. Maurice acheta le concours de sa nation au prix de cinquante mille sous d'or<sup>1</sup>. C'est probablement aussi à l'occasion de cette alliance et pour resserrer l'union du prince franc et de la république, qu'il l'adopta en fils, ainsi que le témoignent les suscriptions des lettres échangées entre eux et le contenu de ces lettres elles-mêmes<sup>2</sup>. Childebert passa les Alpes avec une armée innombrable, dit Paul Diacre ; les Lombards, saisis de crainte, se renfermèrent dans leurs villes fortes et demandèrent la paix au roi d'Austrasie, promettant de reconnaître sa suzeraineté, de lui payer tribut et d'être désormais pour lui des sujets fidèles<sup>3</sup>. Childebert ne résista pas à ces promesses brillantes. Mais Maurice, indigné de la mauvaise foi de son allié, le mit en demeure d'exécuter son traité ou de lui restituer les cinquante mille sous d'or, dont il n'avait fait usage que dans l'intérêt de la nation franque. Childebert, dit le chroniqueur, confiant dans ses forces, ne prit même pas la peine de répondre à l'empereur<sup>4</sup>.

Cependant, quelques mois plus tard, le jeune roi, pressé par les envoyés impériaux, se décida à tenter une nouvelle descente en Italie. L'exarque se disposait à joindre ses troupes aux armées franques. Mais la discorde éclata entre Francs et Alamans ; les ducs agirent sans entente. Le roi Autharis obtint de nouveau la paix et se fit promettre par Childebert sa sœur en mariage<sup>5</sup>.

L'empereur se plaignit de cette nouvelle infraction au traité. Il réclama l'envoi d'autres ducs mieux disposés à servir les intentions du roi, et demanda en même temps la liberté des Romains que les soldats francs retenaient prisonniers pour en tirer une rançon<sup>6</sup>. Childebert rompit avec Autharis ; il lui refusa sa sœur en mariage, et la fiança au roi des Wisigoths, puis, d'accord avec l'exarque sur le jour et le lieu de son passage, il franchit les Alpes<sup>7</sup>. La jonction des deux armées armées ne put s'opérer. Les Francs furent taillés en pièces et éprouvèrent de telles pertes, que *de mémoire d'homme*, dit le chroniqueur, *on ne se souvenait d'un tel carnage*<sup>8</sup>. Ces insuccès répétés auraient découragé tout autre allié. Mais Maurice ne cessait de gourmander le zèle du jeune homme et de lui reprocher sa tiédeur et sa mollesse. Il lui écrivait sur un ton d'admonestation sévère<sup>9</sup> : Vos lettres adressées par l'intermédiaire de l'évêque Jocondus et du

---

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XLII ; Paulus Diacon., *Hist. Longobard.*, lib. III, cap. XVII ; *Chronic. Johannis Biclariensis*, ad ann. 584.

<sup>2</sup> D. Bouquet, *Script.*, t. IV, ep. 49. On lit dans une lettre de Childebert à Théodose, fils de Maurice (*ibid.*, p. 89) ; *Et quia ad serenissimum atque piissimum patrem nostrum, genitorem vestrum, Mauricum*. Dans ses lettres à Childebert, le pape Pelage appelle toujours l'empereur : *pater vester*.

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XLIII, 6.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XLIII, 6. Paul Diacon., *Hist. Long.*, lib. III, cap. XVII.

<sup>5</sup> Grégoire de Tours, lib. VIII, cap. XVIII ; Paulus Diacon., lib. III, cap. XXII ; *Chronic. Johan. Bidariensis*, ad ann. 686.

<sup>6</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 86.

<sup>7</sup> D. Bouquet, t. IV, p. 88 ; voir la lettre de l'exarque à Childebert.

<sup>8</sup> Grégoire de Tours, lib. IX, cap. XXV ; Paulus Diacon., lib. III, cap. XXIX.

<sup>9</sup> Voici la suscription de cette lettre : *In nomino D. J. Ch., imperator, Caesar, Flavius, Mauricius, Tiberius, fidelis in Christo, mansuetus, maximus, beneficus, pacificus, Alamannicus, Gothicus, Anticus, Alanicus, Vandalicus, Erulicus, Gepidicus, Africanus,*

cubulaire Gottron nous assurent que votre intention est de conserver envers nous et notre république sacrée les sentiments d'un ami et l'affection d'un fils. D'autres de vos envoyés nous ont fait à maintes reprises en votre nom les mêmes protestations. Aussi sommes-nous étonnés, s'il est vrai que vous vouliez maintenir l'ancienne unité de la race franque et de l'empire romain, que vos actes aient jusqu'ici mal répondu à vos assurances d'amitié, sans cesse renouvelées par lettres, confirmées par l'autorité sacerdotale, garanties par les serments les plus solennels. A quoi bon fatiguer vos envoyés par les ruelles de terre et de mer, si ce ne sont là que propos de jeune homme qui ne doivent se traduire par aucun effet ? Si vous voulez véritablement mériter notre amitié, nous désirons que vous laissiez de côté toute tergiversation et que vous exécutiez virilement, et comme il convient à un roi, nos conventions. Vous sentirez en retour tous les effets de notre pieuse bienveillance. Il convient que Votre Gloire réalise enfin ses promesses jusqu'au bout, afin de consommer, à cette occasion, l'unité de votre nation et de la république et qu'aucune contestation ne s'élève plus entre nous. Que Dieu vous conserve pendant de longues années, fils très chrétien et très cher. Childebert s'empessa de répondre à cet appel. Il pénétra une fois de plus en Italie, à la tête d'une armée commandée par vingt ducs. Près de Milan, il fut rejoint par des envoyés de l'empereur, qui lui annonçaient sous trois jours l'arrivée des troupes impériales et lui marquaient à quels signes il reconnaîtrait leur approche. Mais pendant six jours les Francs attendirent vainement l'arrivée de l'exarque. Alors ils se répandirent dans l'Italie du nord, la traversant en tous sens, sans rencontrer de résistance sérieuse, exigeant le serment de fidélité des habitants des villes. Au bout de trois mois, l'été vint ; de terribles maladies décimèrent l'armée. Il fallut repasser les Alpes, sans avoir pu même atteindre Autharis, retranché dans d'inaccessibles retraites<sup>1</sup>.

Le roi des Lombards, pour prévenir le retour de telles calamités, se hâta d'envoyer des messagers à Gontran, le priant de s'entremettre auprès de son neveu en faveur de la paix. Autharis mourut pendant ces pourparlers. Sa veuve, Théodelinde, lui donna pour successeur le duc Agilulf, qui réussit à signer avec les Austrasiens un traité de paix définitif<sup>2</sup>.

Pour avoir pu si longtemps disposer de Childebert, il fallait que l'empereur eût entre les mains un gage qui lui assurait la fidélité docile du roi d'Austrasie et de sa mère. Ce gage était le petit-fils même de Brunehaut, Athanagild. La fille de Brunehaut, Ingonde, avait épousé le fils du roi des Wisigoths, Herménigild. Après l'avoir converti à la foi orthodoxe, elle l'avait poussé, avec l'aide des Grecs et des Suèves galiciens, à détrôner son père. Léovigild parvint à se rendre maître de son fils, qu'il retint en prison. Mais Ingonde échappa avec son jeune enfant, Athanagild. Elle se réfugia sous la protection du général des troupes impériales, qui la dirigea par la route de mer vers Constantinople<sup>3</sup>. Ingonde mourut en Sicile pendant la traversée. Son fils fut amené à Maurice, qui l'éleva dans son palais et le garda comme le meilleur répondant de la foi de Childebert et de sa

---

*pius, felix, inclutus, victor ac triumphator, semper Augustus, Childeberto, viro glorioso, régi Francorum.*

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, lib. X, cap. II à IV ; Paulus Diacon., lib. III, cap. XXXI.

<sup>2</sup> Paul. Diacon., lib. IV, cap. I.

<sup>3</sup> Voir, sur ces événements, Grégoire de Tours, généralement mieux informé des événements d'Espagne que de ceux d'Italie, et Isidore de Séville, *Chronique* et *Histoire des rois goths*.

grand'mère, Brunehaut. Soit que les souverains d'Austrasie aient réellement éprouvé de vifs sentiments d'affection pour un enfant qui leur rappelait une fille et une sœur chérie<sup>1</sup>, soit qu'ils craignissent de voir se renouveler un jour à leur détriment une tentative semblable à celle de Gondowald, ils demandèrent cet enfant à l'empereur avec des instances incroyables. Ils envoyèrent à Constantinople une ambassade solennelle, composée de l'homme illustre Sennodius, du spathaire Gripon, du cubiculaire Radan et du notaire royal Eusèbe. Ils chargèrent leurs messagers d'un volumineux paquet de lettres, adressées à l'empereur Maurice, à l'impératrice, à leur fils, au patriarche, aux principaux officiers du palais et en général à tous les personnages influents de la cour<sup>2</sup>. Ces lettres avaient un double objet : obtenir la restitution d'Athanagild et resserrer le pacte d'alliance qui unissait l'Austrasie à la république<sup>3</sup>. On ne sait quels furent les résultats de cette requête et quel fut le sort d'Athanagild. Les rares documents qui restent de cette époque sont muets sur ce personnage. Peut-être mourut-il à Constantinople avant de reprendre le chemin de la Gaule. Il n'apparaît pas dans l'histoire de l'Austrasie ; et la cordialité des rapports des deux souverains donne à penser qu'il ne subsista aucun nuage gros de menaces entre les deux cours.

En 690 s'arrête la série des lettres échangées entre Childebert et l'empereur Maurice. Le récit de Grégoire de Tours finit en l'année 694-695. Seule, la correspondance de Grégoire le Grand nous permet dans une certaine mesure de suppléer à ces sources et de nous convaincre que la bonne harmonie ne fut pas troublée entre l'Orient et l'Occident. Le souci des intérêts de la foi entraînait le pape, presque malgré lui, à devenir un agent politique de l'empire, et l'obligeait à intervenir dans les affaires des royaumes barbares, dans un sens favorable aux intérêts temporels des Césars. L'unité de la société chrétienne n'avait pas pour lui de plus sûre garantie que le maintien de l'unité de l'empire. Rattacher les barbares à l'orthodoxie, c'était établir des liens nouveaux entre eux et Rome, et par extension avec Constantinople. C'est dans ce sens que Grégoire le Grand agit, par l'intermédiaire de la reine Théodelinde, sur l'esprit du Lombard Agilulf. C'est ainsi qu'en Espagne, après la conversion au catholicisme du roi des Wisigoths, Reccarède, il s'entremet pour rétablir des relations d'amitié entre ce prince et l'empereur Maurice<sup>4</sup>. Le premier des souverains goths, Reccarède, prit, dans les actes publics, le surnom byzantin de *Flavius*, et la justice fut rendue en Espagne, dans les tribunaux ecclésiastiques, au nom de l'empereur<sup>5</sup>.

La correspondance de Grégoire le Grand avec la reine Brunehaut touche à bien des sujets différents. Le pape félicite la souveraine de son orthodoxie ; il l'encourage à extirper chez les peuples soumis à son autorité les derniers restes de l'idolâtrie et les pratiques superstitieuses léguées par l'odinisme. Il la remercie de ses secours aux missionnaires italiens qu'il envoie en Grande-Bretagne, pour convertir les Anglo-Saxons, et des lettres de recommandation qu'elle leur remet

---

<sup>1</sup> Voir, dans D. Bouquet, t. IV, la lettre touchante adressée par Brunehaut à son petit-fils.

<sup>2</sup> Voir toutes ces lettres dans D. Bouquet, t. IV, p. 82-89.

<sup>3</sup> On y remarque des expressions comme celles-ci : Childebert à Maurice : *Et quoniam seniores parentes nostri, Francorum reges, cum tranquillissimo Romanæ reipublicæ principe caritatis studia deliberaverunt excolere, ideo nos magis elegimus ampliare.*

<sup>4</sup> Gregor. Magn., *Epistolæ*, lib. IX, ep. CXXII, *ad Reccaredum*.

<sup>5</sup> Gregor. Magn., *Epistolæ*, lib. XIII, ep. XLVII. La mission confiée au défenseur Jean, pour juger la cause des évêques Januarius et Stéphanus. La sentence est ainsi libellée : *In nomine Domini, imperatore illo, ilia die, ilia indictione.*

pour les princes et princesses de Bretagne, apparentés aux rois francs. Deux de ces lettres nous mettent sur la trace de négociations politiques dont le pape s'est fait l'intermédiaire. A la mort de son fils Childebert, Brunehaut était restée tutrice de ses deux petits-enfants, Théodebert et Thierry : le premier, roi d'Austrasie ; le second, roi de Bourgogne. Chassée d'Austrasie en 599 par Théodebert, elle gouvernait l'ancien royaume de Gontran sous le nom de Thierry. Animée d'un vif ressentiment contre l'aîné de ses petits-fils, elle cherchait à le détrôner, pour réunir l'Austrasie et la Bourgogne sous la même autorité. Mais, en butte aux factions fomentées par l'aristocratie, menacée par une coalition des Austrasiens, des Neustriens, des Wisigoths d'Espagne et des Lombards<sup>1</sup>, elle sentit le besoin de se rapprocher de l'empire et de chercher un appui dans l'alliance de Byzance. Tel fut, croyons-nous, le motif de l'ambassade des leudes Burgoald et Varmaricaire auprès du pape Grégoire. Le pape répondit par deux lettres, à peu près identiques, adressées à Brunehaut et à Thierry<sup>2</sup>. Elles se terminaient ainsi : **Nous vous louons de disposer avec sagesse le présent et de vous prémunir dans l'avenir par une paix perpétuelle entre vous et la république ; afin que, ne faisant plus qu'un avec elle, vous puissiez consolider votre royaume et l'étendre tous les jours davantage.** Quant aux conditions de cette alliance, elles firent l'objet d'un entretien secret des messagers avec le pape. Nous n'en connaissons pas les termes, non plus que de la réponse qui fut faite par la cour de Byzance à ces propositions<sup>3</sup>.

Brunehaut profila encore de ses relations avec le pape et avec l'empereur, pour obtenir l'octroi du pallium à l'évêque d'Aulun, Syagrius. Dans cette Gaule, si morcelée, en proie aux rivalités de tant de rois de la même race, il n'était pas indifférent pour elle qu'un de ses sujets exerçât sur ses collègues des royaumes voisins la suprématie religieuse, et lui permit ainsi, sous le couvert des intérêts ecclésiastiques, de s'immiscer dans les affaires des autres princes francs. Mais alors, comme du temps de Justinien, il ne dépendait pas du pape seul de déférer au désir de Brunehaut. Il y fallait encore l'autorisation de l'empereur. La demande de la reine fut donc communiquée à Constantinople. La réponse fut favorable, comme nous l'apprend une lettre de Grégoire. **Le diacre, chargé de nos affaires auprès du prince, nous assure que la volonté du prince est toute portée en votre faveur, et qu'il désire qu'il soit fait droit à votre requête**<sup>4</sup>.

Si l'on réfléchit à la rareté des documents qui nous sont parvenus du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle et surtout à la qualité de ces documents, on conclura que ceux que nous avons mis en œuvre suffisent à établir la continuité de rapports réguliers entre l'Occident et Byzance et la persistance des liens qui rattachaient encore la Gaule franque à l'empire.

---

<sup>1</sup> Sur cette coalition, dans laquelle entrèrent Wilterich, Agilulf, Clotaire II et Théodebert II, voir Frédégaire, chap. XXXI.

<sup>2</sup> Greg. Magn., *Epistolæ*, lib. XIII, ep. VI et VII (ad ann. 602).

<sup>3</sup> Greg. Magn., *Epistolæ*, lib. XIII, ep. VI et VII (ad ann. 602). Peut-être faut-il rattacher à ces négociations le passage de l'historien grec Théophylacte Simocatta (lib. VI, cap. III), qui mentionne une ambassade franque à Maurice, lui proposant de faire en commun la guerre aux Avars. Le chroniqueur byzantin dit qu'elle fut envoyée par Thierry. Il doit confondre avec son frère Théodebert II, qui, comme roi d'Austrasie, se trouvait en contact avec les Avars.

<sup>4</sup> Greg. Magn., lib. IX, ep. XI.

## VI. — DAGOBERT ET HÉRACLIUS.

La puissance de la dynastie mérovingienne atteint son apogée sous le règne de Dagobert. Le royaume franc, réuni entre les mêmes mains, s'étend des Pyrénées à la mer de Frise, de l'Océan aux forêts de la Thuringe et de la Bohême ; il avoisine le monde des Slaves qui s'agite entre l'Illyrie et le moyen Danube. Comparé pour son goût de la magnificence et aussi pour son amour des plaisirs à Salomon, Dagobert exerce une autorité redoutée des grands laïques et ecclésiastiques ; il réalise dans sa plénitude, et plus exactement qu'aucun de ses prédécesseurs, l'idéal du pouvoir monarchique, tel que Rome l'a conçu et en a légué l'exemple. A la même époque, l'empire est occupé par Héraclius, un des souverains de Byzance qui ont éprouvé, à quelques années de distance, les plus éclatantes faveurs de la fortune et ses plus cruels retours. En six campagnes héroïques, dignes des plus beaux temps de Rome, il a détruit l'empire des Perses, rasé la capitale de Chosroès, reconquis les lieux saints ; mais il s'est heurté aux Arabes, qui, dans le premier élan de leur fougueuse expansion, lui ont enlevé la Syrie et la Phénicie, et lui ont infligé les plus humiliants désastres.

Quels ont été les rapports de ces deux grands princes ? L'histoire est à peu près muette sur ce point. Le chronographe Théophane, les auteurs de la Chronique Pascale, sont tellement dominés par l'importance de la guerre persique, guerre nationale et religieuse, par les craintes que donnent à l'empire les incursions des Arabes, qu'il leur reste peu d'attention pour les négociations entamées avec les souverains de l'Occident, dont les destinées ne sont jamais directement mêlées à celles de leur patrie. Nous ne citons que pour mémoire les poèmes précieux et ampoulés de Georges Pisdès, où l'histoire tient peu de place. Nous sommes à peine plus heureux avec les écrivains de l'Occident. La prospérité de la Gaule franque sous Dagobert est toute superficielle, l'éclat de sa cour tout barbare. L'appauvrissement de l'esprit, la décadence intellectuelle, qu'accusait déjà si naïvement Grégoire de Tours au siècle précédent, ne font qu'augmenter sous ses continuateurs. Ni la curiosité d'information, ni le goût de l'exactitude, ne sont les qualités qui distinguent Frédégaire. Moins sûrs encore sont les récits de l'auteur des *Gesta Dagoberti*, œuvre d'un moine, plus soucieux de glorifier son patron saint Denis que d'écrire fidèlement les annales du règne.

C'est cependant à Frédégaire qu'il nous faut demander les rares détails que nous ayons sur les relations de Dagobert et d'Héraclius. Frédégaire a gardé la tradition ecclésiastique ; il a les yeux constamment tournés vers Byzance, qui est toujours pour lui la capitale du monde. Il connaît les exploits d'Héraclius, qu'il appelle ses miracles<sup>1</sup> ; il les raconte avec complaisance dans des récits où la fable tient plus de place que l'histoire. Il laisse du moins deviner quel retentissement profond eut, jusqu'à l'extrémité de l'Occident, le renom de ces merveilleuses campagnes et de la victoire des chrétiens sur les adorateurs du feu. Les combats d'Héraclius contre Chosroès furent un des thèmes familiers de la littérature et de l'art grossier de ce moyen âge arriéré. M. de Longpérier cite ce fait, qu'encore au XIIe

---

<sup>1</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. LXII et seq.



siècle, à Limoges, on retraçait sur des chapes émaillées la lutte corps à corps de l'empereur grec contre le souverain sassanide<sup>1</sup>.

Une présomption en faveur de relations fréquentes entre Dagobert et Héraclius se tire de la contiguïté des deux empires. Entre eux s'agitait une masse mouvante de nations barbares qui subissaient à la fois les influences franques et grecques. Telle était, dit Frédégaire, la crainte inspirée par les armes de Dagobert, que tous ces peuples venaient au-devant de son joug et lui demandaient de se mettre à leur tête pour réduire les Avars et les Slaves, qui s'étendaient jusqu'aux frontières de la république<sup>2</sup> ! Héraclius devait redouter de telles entreprises et craindre pour lui-même ce dangereux voisinage, si le roi franc, à la tête de la confédération de ces nations barbares, s'avancait jusqu'au Danube. Nous surprenons l'écho de ces craintes dans un vers de Georges Pisidès. Dieu, dit-il dans l'invocation de son poème, *sois pour nous un juge plus équitable que le Rhin celtique* !<sup>3</sup> Une ambassade de Dagobert, envoyée à Constantinople, la huitième année de son règne, calma ces appréhensions. Les ambassadeurs Servatus et Paternus revinrent auprès du roi, dit Frédégaire, annonçant qu'ils avaient conclu une paix perpétuelle avec Héraclius<sup>4</sup>.

Frédégaire mentionne une autre ambassade des Grecs en Gaule. Héraclius, dit-il, ayant découvert, avec l'aide de l'astrologie, que l'empire serait détruit par les nations circonscises, députa vers Dagobert, roi des Francs, pour qu'il ordonnât que tous les Juifs de son royaume fussent baptisés et convertis à la foi catholique ; ce que Dagobert fit aussitôt. Héraclius ordonna la même chose dans toutes les provinces de l'empire. Car il ignorait d'où surgirait cette calamité contre l'empire<sup>5</sup>. A la même époque, en Espagne, le roi des Wisigoths, Sisebodus, comme obéissant aux mêmes suggestions, persécutait les Juifs avec une violence qui fut blâmée par l'évêque de Séville, Isidore<sup>6</sup>. L'historien goth ne prétend d'ailleurs, ni dans sa Chronique, ni dans son Histoire, qu'Héraclius fût la cause de cette persécution. La coïncidence des mêmes faits en Espagne et en Gaule autorise seule la conjecture d'un plan général de conversion, conçu par l'empereur grec.

Quoi qu'aient pensé Lecointe et Adrien de Valois, le récit de Frédégaire repose sur quelque fondement<sup>7</sup>. Constantin Porphyrogénète et Cédrenus nous ont conservé la prédiction de l'astrologue Etienne d'Alexandrie, qui concerne, il est vrai, plutôt les Sarrasins que les Juifs<sup>8</sup>. Quant au zèle des empereurs grecs pour la conversion des Juifs, il est attesté par maints passages des chroniques byzantines. Héraclius lui-même, quand il reprit Jérusalem sur les Perses et y rétablit le patriarche Zacharie, chassa de la ville sainte les Juifs, qu'il accusait d'avoir favorisé ses ennemis. Mais, à considérer même le fait comme faux et le rapport de Frédégaire comme controuvé, il n'en reste pas moins curieux que le chroniqueur franc et ses contemporains aient pu admettre comme normale

---

<sup>1</sup> De Longpérier, *Revue archéologique*, ann. 1849 : *De l'introduction des noms perses dans l'Occident*.

<sup>2</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. LVII.

<sup>3</sup> Acroasis, I, vers 41.

<sup>4</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. LXII.

<sup>5</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. LXV ; *Gesta Dagoberti*, cap. XXIV.

<sup>6</sup> Isidore de Séville, *Histor. de regibus Gothorum*, cap. LX. *Idem, Chronic.*, cap. CXX. Voir aussi le 4<sup>e</sup> concile de Tolède.

<sup>7</sup> Cointius, *Annal, ecclesiast.*, ad ann. 629 ; Adrian. Vales., *Gesta Francorum*, lib. XIX.

<sup>8</sup> Const. Porphyrog., *de Administrat. Imperii*, cap. XVI ; Cédrenus, *Ad ann. Heraclii*.



l'intervention législative de l'empereur de Constantinople dans le gouvernement du royaume de Dagobert<sup>1</sup>.

Après Dagobert et pendant près d'un siècle, l'histoire est muette sur les relations de la Gaule avec Byzance. Les documents, de plus en plus rares et de plus en plus secs, ne jettent aucune lumière sur la question qui nous a occupé. L'Orient et l'Occident semblent vivre à part l'un de l'autre, sans communication ni influence réciproque. Il faut en venir à Charles Martel et aux premiers Carolingiens pour constater la rencontre de noms francs et byzantins dans les mêmes documents. Doit-on imputer ce silence à l'insuffisance des chroniqueurs ou à l'interruption de tout commerce diplomatique entre les deux cours ? Nous pencherions pour la première hypothèse. Il se peut que les rapports aient été de moins en moins fréquents pendant la longue et misérable agonie de la dynastie mérovingienne et le règne à Constantinople de princes sans vertu et sans gloire. Mais il n'y eut jamais rupture officielle de la part des Francs, ni renonciation à aucun de ses droits, de la part de la cour de Byzance. Les chroniqueurs et les hagiographes continuent, comme par le passé, à mentionner le nom des empereurs et à dater leurs récits des années de leur règne. La tradition de l'ancien empire se soutient, obscurément entretenue à l'ombre des cloîtres par les souvenirs du clergé, jusqu'à ce que des temps plus heureux et des princes plus énergiques la fassent revivre au VIII<sup>e</sup> siècle. Il en fut d'elle comme de ces ruisseaux qui parfois se perdent dans le sable et dans les fissures du sol, pour reparaître plus loin à la lumière ; ils cheminent mystérieusement loin des regards, mais les eaux qu'ils ramènent descendent des mêmes sources et des mêmes sommets.

On peut juger de la situation de la Gaule, sous les derniers princes mérovingiens, par le régime politique qu'accepte l'Espagne avant l'invasion des Maures. Dans son *Histoire des rois goths*, Isidore de Séville raconte les luttes soutenues par les souverains de l'Espagne contre les postes et les garnisons romaines des côtes méditerranéennes et de la Cantabrie, luttes incessantes, depuis le jour où Athanagild appela les légions de Justinien contre son compétiteur Agila<sup>2</sup>. Les rois Sisebotus et Suintila, ses contemporains, achevèrent l'expulsion des derniers soldats romains ; et cependant, par une contradiction qui n'est qu'apparente, qui ne choquait ni l'évêque ni ses lecteurs, il écrit dans l'Éloge de l'Espagne qui forme le prologue de son Histoire : *Rome, la capitale des nations, t'a bien des fois désirée avec passion. Mais, bien que la vertu romaine t'ait tout d'abord conquise, la nation florissante des Goths, après des victoires multipliées remportées dans le monde entier, t'a aimée et t'a possédée. Aujourd'hui, entre tes rois ceints de bandelettes et les abondantes richesses, tu jouis en sécurité de la félicité de l'empire*<sup>3</sup>. L'indépendance de ces royaumes d'Occident restait entière, et cependant ils s'abritaient sans répugnance sous le nom de cet empire chrétien, dont Byzance était la capitale politique, Rome la capitale religieuse.

Pour empêcher l'Occident de se détacher lentement de l'Orient et d'oublier peu à peu le passé qui le liait à Byzance ; pour que la fiction de la suzeraineté impériale ne s'évanouît pas tout à fait, il restait une ressource suprême aux empereurs.

---

<sup>1</sup> Remarquer qu'Héraclius, dans ses Edits, prend les titres de : *Francicus, Alamannicus, Germanicus, Gothicus*, bien qu'il n'ait fait la guerre à aucune de ces nations. Il les comptait donc parmi les vassales de l'empire.

<sup>2</sup> Isidore de Séville, *Hist. de regibus Gothorum*, cap. LVIII à LXII.

<sup>3</sup> *Felicitas imperii* est une expression officielle, consacrée par l'usage pour exprimer le patronage de l'empire.

Maintenant que l'Asie était à peu près perdue pour eux et qu'après l'avoir laborieusement recouvrée sur les Perses, ils venaient de se la laisser arracher par les Arabes, ils pouvaient désertir Constantinople, qui n'était plus qu'un poste avancé de la république, et replacer le centre de l'empire à Rome, qui en avait été la première capitale. L'empereur Constant eut le sentiment de cette situation nouvelle et donna à ce projet un commencement d'exécution. Il voulut, dit Théophane, dépouiller la ville impériale de son principal ornement et restituer l'empire à l'ancienne Rome, semblable à l'homme qui dépouillerait une belle jeune fille de sa parure pour en revêtir une vieille, qui aurait l'âge de trois corneilles<sup>1</sup>. Mais Constant, après un long séjour en Italie, mourut assassiné en Sicile, et nul parmi ses successeurs n'essaya de renouveler cette aventureuse tentative.

---

<sup>1</sup> Théophane, *Chronograph.*, § 289, édit. Migne ; Constantinus Manass., *Compendium* (vers 3836-3842).

## CHAPITRE III

# LE ROYAUME LOMBARDE

Les historiens qui ont raconté les origines du royaume des Lombards rapportent que l'exarque Narsès, après avoir détruit la puissance des Ostrogoths en Italie, encourut la disgrâce de l'impératrice Sophie, femme de Justin II, qui lui envoya, en signe de mépris, une quenouille et des fuseaux. Narsès répondit qu'il saurait ourdir une trame que toute l'habileté de l'impératrice ne réussirait pas à débrouiller, et il appela en Italie les Lombards, après avoir excité leurs convoitises, en leur envoyant les fruits exquis de la Campanie et les produits les plus raffinés de l'art italien<sup>1</sup>. Alors le roi des Lombards, Alboin, abandonna la Pannonie qu'il laissa en garde à ses alliés, les Huns, et avec toute sa nation descendit dans les riches prairies de la Cisalpine, appelée plus tard du nom des siens, Lombardie (568).

Nous n'examinerons pas ce que dans ces faits la légende a ajouté à l'histoire, ni si ce trait de noire perfidie convient au caractère élevé, au génie profond et prudent de Narsès<sup>2</sup>. Nous nous bornerons à constater que les Lombards n'étaient des étrangers ni pour l'empire ni pour l'Italie, qu'ils connaissaient les ressources et les richesses du pays et qu'il n'était pas besoin d'exciter leur convoitise pour qu'ils désirassent s'établir dans cette contrée privilégiée.

L'empereur Justinien les avait établis dans le Norique et dans la Pannonie, leur avait assigné des cantonnements et les avait traités en fédérés de l'empire<sup>3</sup>. Il entra dans les desseins de ce prince, élevé si haut par Procope dans son histoire officielle, si durement traité par lui dans son histoire secrète, d'associer tous les peuples barbares aux destinées du monde romain, de faire servir à sa défense leurs vertus militaires, de paralyser leurs instincts de rapine et de turbulence en leur donnant des terres et en les fixant au sol, de neutraliser les dangers qu'ils pouvaient faire courir à l'empire en s'entremettant dans leurs différends, en se faisant l'arbitre de leurs querelles, en entretenant avec soin les jalousies et les inimitiés qu'ils nourrissaient les uns contre les autres. Il faisait de ces peuples non des tributaires, mais des pensionnés, et mesurait ses faveurs au degré d'attachement qu'ils témoignaient à l'empire. Son infatigable diplomatie ne négligeait aucun d'eux ; elle allait chercher ceux de l'Orient et ceux de l'Occident, ceux du Nord et ceux du Midi ; elle pénétrait jusqu'au fond de la Bretagne ; elle embrassait toute la terre habitée, et jusqu'à des peuplades dont personne

---

<sup>1</sup> V. Paulus Diacon., *de Gestis Langob.*, lib. II, cap. V.

<sup>2</sup> D'après une autre version, les Lombards auraient été appelés en Italie par le pape. Nous en trouvons la trace dans le *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* (Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 626).

<sup>3</sup> Procope, *de Bello goth.*, lib. III, cap. XXXIII.

auparavant ne connaissait le nom<sup>1</sup>. De tous les points du monde affluaient à Byzance les chefs barbares, empressés de déposer leurs hommages aux pieds de l'*autocrator* et de se disputer ses grâces. Justinien triomphait de leur empressement et ne leur ménageait pas ses libéralités ; le trésor impérial, dit l'historien, était à leur discrétion<sup>2</sup>. A ce prix, Justinien espérait assurer la sécurité des Romains impuissants à se défendre eux-mêmes, et déshabitués des fatigues de la guerre.

Les Lombards, établis dans la Pannonie, ne se montraient ni plus fiers ni plus farouches que les autres barbares. Ils avaient sans cesse recours à la justice de l'empereur. Voisins des Gépides, cantonnés dans la Dacie et qui avaient des titres plus anciens aux faveurs de Byzance<sup>3</sup>, ils dénonçaient sans vergogne leurs incursions et leurs rapines, les oppressions qu'ils faisaient peser sur les hommes libres, leurs infidélités aux articles des traités<sup>4</sup>. Ils s'offraient à les mettre à la raison et à les asservir, si seulement l'empereur leur prêtait l'appui de quelques troupes. Justinien fit droit à leurs réclamations, retira aux Gépides les subsides en argent qui soldaient leur dévouement et seconda la vengeance des Lombards<sup>5</sup>.

Du reste, ils tinrent à honneur de remplir leurs promesses de dévouement. Nous trouvons un corps d'élite de trois cents Lombards dans la garde impériale, d'autres incorporés aux légions, d'autres enfin admis à titre d'auxiliaires dans l'armée. Leur roi Audouin figurait avec cinq mille deux cents des siens dans l'armée disparate d'Hérules, de Huns, de Perses, de Gépides, que conduisit Narsès en Italie et qu'il sut si admirablement fondre et organiser pour la victoire<sup>6</sup>. Le général romain n'eut pas à se louer beaucoup de ces auxiliaires lombards, qui se conduisaient en Italie comme en terre ennemie, maltraitant indistinctement les Romains et les Goths, se signalant partout par l'incendie, le viol et le meurtre. Aussi dut-il se débarrasser d'eux et les renvoyer dans leurs cantonnements avant la fin de la guerre. Toutefois, il se garda bien d'aliéner à l'empire cette turbulente nation et continua à entretenir avec elle les plus amicales relations<sup>7</sup>.

Depuis le règne d'Honorius, l'Italie n'avait cessé d'être gouvernée réellement par des barbares. Visigoths, Hérules, Ostrogoths, s'étaient succédé dans ce pays, où les attiraient la beauté du climat et la fécondité du sol. Depuis la défaite de Totila et de Teïas, elle se reposait sous la domination des exarques établis à Ravenne. Ce répit ne fut pas de longue durée. Les Lombards, trouvant la place vacante, se bâterent de la prendre. Il n'était pas besoin de beaucoup les solliciter pour qu'ils accourussent dans une contrée que le contraste avec la rude Pannonie faisait paraître plus enviable encore. Ces barbares, qui se prétendaient les chiens du troupeau, c'est-à-dire de l'empire, ne se faisaient pas faute de se changer à l'occasion en loups et de se jeter sur les brebis confiées à leur garde<sup>8</sup>. Ils résistaient difficilement à la séduction des trésors sur lesquels ils devaient veiller.

---

<sup>1</sup> Procope, *Histor secret.*, cap. XX. — Voir aussi chap. XXII.

<sup>2</sup> Procope, *Histor secret.*, cap. XX.

<sup>3</sup> Procope, *de Bello Gothic.*, lib. III, cap. XXXIV.

<sup>4</sup> Procope, *de Bello Gothic.*, lib. III. Lire tout le plaidoyer des ambassadeurs lombards et celui des Gépides, chap. XXXIII et XXXIV.

<sup>5</sup> Procope, *de Bello Gothic.*, lib. III, chap. LIII.

<sup>6</sup> Procope, *de Bello Gothic.*, lib. IV, cap. XXVI.

<sup>7</sup> Paulus Diacon., lib. II, cap. I.

<sup>8</sup> Procope, *de Bello Gothico*, lib. IV, cap. 19.

C'était là le danger de cette politique byzantine qui exigeait non seulement beaucoup de dextérité et de souplesse dans le maniement de ces hommes rudes, aux instincts primitifs, mais encore beaucoup de fermeté et de vigueur dans la répression des désordres. Du moins, les Visigoths et les Ostrogoths avaient occupé l'Italie en vertu de contrats en règle et par une investiture officielle de l'empire. Les Lombards prétendaient se passer de cette investiture : ils se jetèrent sur la Cisalpine comme sur une proie, sans autre droit que celui de la force, et tentèrent de s'y maintenir tout d'abord par la force et malgré l'exarque.

## I. — ÉTABLISSEMENT DES LOMBARDS EN ITALIE.

On s'imagine volontiers que, pénétrant en Italie par la brèche des Alpes, les Lombards eurent bientôt fait d'emporter une province, d'en chasser les fonctionnaires romains, d'installer à leur place des ducs de leur nation et de veiller sur la sûreté de leurs nouvelles frontières. Rien n'est moins exact. La conquête fut en réalité très lente. Un siècle après l'irruption de leurs bandes, ils ne possédaient pas encore toute la haute Italie. Ils se répandirent sur le plat pays, dans les campagnes ouvertes ; mais, pendant des années, les garnisons romaines réussirent à se maintenir dans les villes fermées et les forteresses intactes, surnageant comme des îlots au-dessus de l'inondation. En 577, un duc romain, Sisinnius, nous est signalé à Suze<sup>1</sup>. Verceil, après une longue et vigoureuse résistance, céda seulement au roi Autharis. Crémone, Padoue, Mantoue, ne se rendirent que du temps du roi Agilulf, qui fit reconduire honorablement les soldats romains jusque sur le territoire de Ravenne<sup>2</sup>. Rotharis Rotharis soumit le littoral de la Ligurie, depuis Luna jusqu'à la frontière des Francs, et s'empara d'Opitergium, place forte située entre Trévise et le Frioul<sup>3</sup>. Venise et son territoire surent jusqu'au bout se protéger contre les entreprises des Lombards. Les limites du nouvel État restèrent toujours indéfinies et flottantes, empiétant peu à peu sur la province de Ravenne, l'Émilie, la Pentapole et le duché romain. Dans le premier élan de la conquête, les Lombards avaient poussé leurs avant postes jusque dans le sud de l'Italie, à Spolète et à Bénévent. C'étaient des territoires enclavés au milieu des petites principautés grecques. Au temps de Luitprand et d'Astolphe, ce mouvement de conquête continuait ; c'est pour avoir voulu le précipiter, en mettant la main d'un seul coup sur le domaine de l'exarchat, que ces princes furent arrêtés par la politique des évêques de Rome et par les armes des Francs.

Les empereurs de Constantinople ne pouvaient souffrir, au cœur de leurs possessions italiennes, l'établissement de barbares, violateurs des traités et qui prétendaient se passer de l'autorisation de Byzance pour gouverner à leur gré des provinces rachetées au prix de tant d'efforts et de tant de sang du joug des Ostrogoths. C'était la première fois que pareils faits se produisaient en Occident. Goths, Francs, Burgondes, qui avaient fondé des royaumes dans les limites du vieil empire, s'étaient empressés, du moins, de légitimer leur prise de possession en se mettant en règle avec la cour de Constantinople. Un tel mépris de

---

<sup>1</sup> Paulus Diacon., lib. III, cap. VIII.

<sup>2</sup> Paulus Diacon., lib. IV, cap. XXV.

<sup>3</sup> Paulus Diacon., lib. IV, cap. XLV.

coutumes jusqu'alors inviolées appelait une répression sévère. Tout d'abord, les empereurs espèrent avoir bon marché de ces bandes de pillards indisciplinés, ils comptèrent pour les seconder sur l'alliance franque. Les Lombards, dans l'élan de leurs premiers succès, avaient franchi les Alpes et n'avaient pas craint de ravager la Provence et la Bourgogne. Ces incursions leur valurent d'écrasantes défaites, infligées par le patrice Mummolus, le général du roi Gontran<sup>1</sup>. Un fragment de Ménander Protector nous apprend qu'à la même époque, c'est-à-dire sous le règne de l'empereur Tibère, le sénat de Rome, effrayé du progrès des armées lombardes, envoya à Byzance une ambassade conduite par Pamphronius, afin de décider l'empereur à débarquer une armée en Italie. Les Romains s'offraient à faire les frais de l'expédition. Tibère, tout occupé de sa guerre contre les Perses, conseilla à Pamphronius de se servir de la somme que les Romains lui envoyaient pour séduire une partie des chefs lombards et les enrôler parmi les alliés de l'empire, et, à leur défaut, de s'entendre avec les Francs pour anéantir les barbares<sup>2</sup>. Trois ans plus tard, le sénat de Rome renouvela sa démarche auprès de l'empereur. Parmi les ambassadeurs se trouvaient le diacre Grégoire, légat du pape Pélage, et qui devait lui succéder sur le siège pontifical<sup>3</sup>. Cette fois, l'empereur se décida à envoyer quelques troupes en Italie ; mais surtout il employa toute son activité et son industrie à acheter les ducs lombards qu'il pouvait détacher du gros de l'armée conquérante. Il réussit, au moins temporairement. La plupart des chefs barbares, assure Ménander, se reconnurent les sujets de l'empire<sup>4</sup>.

Mais, soit que cette fidélité ait été précaire, soit que le nouvel empereur, Maurice, eût résolu de châtier les injures passées, l'empire tenta un vigoureux effort. Maurice s'adressa au souverain de l'Austrasie, Childebart, et paya de cinquante mille sous d'or le concours des armées franques. Trois fois les Francs passèrent les Alpes et ravagèrent en tous sens la Lombardie ; mais, malgré des succès rapides, ils ne réussirent pas à exterminer cette race guerrière, comme Narsès avait exterminé les Ostrogoths<sup>5</sup>.

Dans leur politique à l'égard des Lombards, les empereurs s'efforcèrent de mener constamment de front et la force et la ruse. Par l'intermédiaire des exarques, ils s'appliquèrent à nouer des intelligences avec les chefs lombards et à entretenir à la cour même de Pavie un parti impérial. Ravenne devint un foyer d'intrigues permanent, le marché des consciences vénales, le refuge de tous les mécontents et de tous les rebelles du royaume voisin<sup>6</sup>. Depuis Himilchis, le meurtrier d'Alboin, jusqu'au fils de Didier, Adalgise, qui se réfugia à Constantinople après la victoire de Charlemagne, l'histoire des Lombards se lie intimement à celle des Byzantins ; toutes deux s'éclairent l'une par l'autre. En même temps qu'ils s'efforçaient de ralentir l'envahissement des provinces italiennes et d'affaiblir les Lombards, en soldant chez eux la trahison de quelques ducs, les exarques se donnèrent pour tâche de rétablir les liens de subordination qui avaient existé autrefois entre les Lombards et l'empire, et de rattacher au moins nominalement

---

<sup>1</sup> Paulus Diacon., lib. III, cap. XVII.

<sup>2</sup> Menander Protector, *Excerpta de legat.*, cap. XXV.

<sup>3</sup> Johannes Diaconus, *Vita Gregorii Magni*, lib. I, cap. XXXII.

<sup>4</sup> Menander Protector, *Excerpta de legat.*, cap. XXIX.

<sup>5</sup> Paulus Diaconus, lib. III, cap. XVII. Sur les relations de Maurice avec Childebart, voir Grégoire de Tours. Se reporter pour le récit de ces campagnes au chapitre précédent.

<sup>6</sup> Sur l'existence d'un parti grec chez les Lombards, voir Paul Diacon., lib. IV, cap. III, cap. XXVIII ; Frédégaire, *Chron.*, cap. XIV.



les souverains de Pavie à Constantinople. Les Césars mirent leur point d'honneur à pouvoir compter la Lombardie parmi les provinces impériales, et à pouvoir traiter les Lombards, quand ils prendraient les armes contre l'exarque, non en étrangers, mais en rebelles.

De leur côté, les Lombards durent vite comprendre qu'ils ne parviendraient pas à maintenir leur indépendance nationale contre la double hostilité des Francs et des Grecs. Tant qu'ils resteraient isolés et sans supports, ils vivraient en Italie comme dans un camp provisoire, à la merci d'une surprise militaire ou de leurs discordes intérieures. Installés par un coup de force heureux au cœur du monde romain, il leur fallait se ranger bon gré mal gré dans la hiérarchie des peuples tributaires ou des peuples subventionnés, acheter une alliance onéreuse, ou se faire payer leur renoncement à une autonomie complète. De bonne heure, ils eurent conscience de leur situation ambiguë, et essayèrent de prendre des sûretés contre les revanches de leurs voisins.

À ces préoccupations répondent les démarches rapportées par Frédégaire : Cleph, leur roi, étant mort, ils passèrent douze ans soumis à douze ducs et sans rois. Dans ce temps, ils firent une irruption dans le royaume des Francs, et, en compensation de tant d'audace, ils cédèrent au roi Gontran les villes d'Aoste et de Suze, ainsi que leur territoire et leurs habitants. Ils envoyèrent ensuite une députation à l'empereur Maurice. Chacun des douze ducs dépêcha un ambassadeur pour demander à l'empereur la paix et le patronage impérial. D'autres députés furent envoyés vers Gontran et Childebert pour acheter la protection et le secours des Francs par un tribut de douze mille sous d'or, que ces douze ducs payaient tous les ans. Ils voulaient s'assurer par ces députés l'alliance qui leur conviendrait le mieux. Ils se mirent ensuite avec un entier dévouement sous la protection des Francs<sup>1</sup>.

Cette vassalité acceptée leur imposait des devoirs envers les souverains d'Austrasie et de Bourgogne. Non seulement ils payaient régulièrement le tribut convenu et devaient, par des ambassades fréquentes, renouveler leur serment de fidélité et d'hommage ; mais ils semblent n'avoir pu rien changer dans leur vie politique intérieure sans le consentement des Francs. C'est ainsi qu'ils ne purent se donner des rois, Autharis et Agilulf, après la période de l'anarchie ducale, qu'avec l'approbation de leurs nouveaux suzerains<sup>2</sup>. Agilulf affranchit sa nation de cet humiliant tribut en payant une fois pour toutes aux rois francs trente-six mille sous d'or. Il avait pris d'abord la précaution de gagner par un magnifique présent de mille sous d'or les trois conseillers les plus influents du roi Clotaire II, Warnachaire, Gondeland et Chuc. A l'instigation de ces trois personnages, Clotaire remit aux Lombards le tribut annuel et s'unit à eux par serment d'une amitié éternelle<sup>3</sup>. En effet, à partir du VIIe siècle jusqu'à l'époque des derniers rois, la bonne harmonie ne paraît pas s'être jamais rompue entre les Francs et les Lombards.

Rassurés du côté des Alpes, les Lombards s'efforçaient de se mettre également en règle avec Byzance. C'est sous le règne de l'empereur Maurice, et après les longues guerres que soutint Agilulf contre l'exarque, secondé par les troupes de Childebert, que semblent avoir été réglées les conditions de l'alliance. Les documents nous font défaut pour en préciser les termes. Grégoire de Tours et

---

<sup>1</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. XIV.

<sup>2</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. XIV.

<sup>3</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. XIV.

Paul Diacre, qui mentionnent les traités conclus avec les Francs, sont muets sur les transactions survenues avec l'empire. Heureusement, la correspondance de Grégoire le Grand nous promet de projeter quelque lumière sur l'histoire si obscure des relations diplomatiques des Lombards et des empereurs.

Pour comprendre la difficulté du rôle de la papauté, il faut se rappeler que les pontifes de Rome étaient à la fois les sujets de l'empire, soumis à la juridiction d'un duc romain relevant de l'exarque, et les patriarches du diocèse de l'Occident. Cette double qualité leur imposait des devoirs envers l'empereur et avec l'église de la haute Italie, les mettait en relations à la fois avec les souverains de Constantinople et avec ceux de Pavie. Des deux côtés, ils avaient à redouter des inimitiés dangereuses ; car la défense de l'orthodoxie devait les mettre fréquemment aux prises avec les empereurs théologiens hérésiarques ; et si leurs obligations de pasteurs leur commandaient d'amener doucement les Lombards de l'arianisme au catholicisme, leur fidélité de Romains leur défendait de pactiser avec des rebelles et les exposait à tous les risques de la guerre.

Grégoire le Grand saisit avec beaucoup de clairvoyance et de netteté la difficulté et l'importance de ce rôle. Il se disait lui-même *l'intermédiaire naturel, constitué par Dieu, entre les Lombards et l'exarque*<sup>1</sup>. Tout occupé qu'il était de la conversion des Lombards, sur lesquels il agissait par l'influence de la reine Théodelinde, il remplissait de son mieux ses devoirs de sujet de l'empire en signalant au patrice les dispositions de ses ennemis et les mouvements de leurs troupes, surtout en apaisant les conflits et en travaillant à la pacification du pays<sup>2</sup>. Il s'efforçait d'effacer toute dissidence politique et religieuse dans la république chrétienne. Pour lui comme pour tous les hommes de son temps, l'unité politique était le gage de l'unité religieuse, et l'empire lui apparaissait comme la réunion des chrétiens sous le même sceptre. Il s'entremet donc, non sans que parfois l'empereur taxât son zèle d'indiscrétion, pour rappeler les Lombards à l'observation du pacte impérial et à l'exécution de leurs engagements, pour conjurer la rupture du lien si frêle qui les rattachait à l'empire<sup>3</sup>.

Le bon gouvernement de l'Église était au plus haut point intéressé à cette union. Le pape, comme chef de l'Église d'Occident, avait à se mêler continuellement des affaires ecclésiastiques de la Lombardie, qui côtoyaient de très près les affaires politiques. Il ne pouvait le faire, sans de graves inconvénients, si la Lombardie restait une province ecclésiastique dépendant du patriarcat romain, tout en formant un royaume séparé de l'obédience impériale. C'est ainsi que Grégoire détermine l'élection du métropolitain de Milan, donne son approbation à l'élu du clergé et du peuple et envoie son légat pour le consacrer<sup>4</sup>. Il écrit au sous-diacre Jean, qu'il a délégué dans la métropole lombarde : *Si les volontés de tous sont unanimes et leur consentement durable en faveur de notre cher fils Constantius, alors fais-le consacrer, selon la coutume, par les évêques de la région et avec l'appui de notre autorité, de telle façon que les droits du siège apostolique conservent leur pleine vigueur, et que ceux qu'il a cédés à d'autres ne diminuent pas les siens*. Après la mort de Constantius, le pape avertit, par une circulaire adressée au peuple et au clergé du diocèse, qu'il ne consentira pas à l'élection du

---

<sup>1</sup> *Gregorii Magni epistolæ* (Migne, *Patrologia latina*), lib. IX, ep. XCVIII.

<sup>2</sup> Voir, entre autres, lib. II, ep. III, XXIX, XXX, XXXVI.

<sup>3</sup> *Gregor. Magni ep.*, lib. V, ep. XL, *ad Mauritium*. Lib. IX, ep. XLIII, *ad Theodelindam*.

<sup>4</sup> Lib. III, ep. XXX, *ad Joannem subdiaconum*. Voir aussi ep. XXIX et XXXI.

candidat d'Agilulf, mais seulement à celle d'un prêtre orthodoxe choisi parmi la population romaine, et qu'il a donné ses instructions au notaire apostolique Pantaléon pour ne laisser consacrer qu'un catholique digne de s'asseoir sur le siège de saint Ambroise<sup>1</sup>. Ce titulaire, le plus souvent désigné, et dans tous les cas approuvé par le pape, n'était-il pas par la force des choses un agent de la cour pontificale, et par suite de l'empire, installé au cœur du domaine lombard, un adversaire politique de ses diocésains, si le roi de Pavie s'obstinait dans ce schisme avec Constantinople ? N'était-il pas exposé lui et son clergé aux vengeances des Lombards et destiné à vivre comme un otage entre leurs mains<sup>2</sup> ?

Comme cour suprême de justice ecclésiastique, le Saint-Siège exerçait un droit de police et de coercition sur le clergé lombard. Le pape relègue le prêtre Vitalianus, sur la plainte de l'évêque de Milan, en Sicile, c'est-à-dire en pays d'empire. Il dépose de ses fonctions Jobin, abbé de Portus-Veneris, destitue trois sous-diacres dont les déportements lui sont signalés, maintient une sentence d'exil prononcée contre le prêtre Saturninus<sup>3</sup>. A son tribunal ressortissent tous les cas de discipline grave qui ne peuvent être réglés par les ordinaires.

Bien plus, comme suffragant de l'évêque de Rome et sujet ecclésiastique de ce siège, le titulaire de Milan peut être désigné par le pape pour remplir une mission extraordinaire hors de son diocèse. C'est ainsi que Constantius est appelé à Ravenne pour instruire, de concert avec son collègue de cette ville, l'affaire de Jean, évêque d'Istrie, et celle de Maxime de Salone<sup>4</sup>. L'évêque de Bénévent, Barbarus, après la mort de Victor de Païenne, est délégué en Sicile pour administrer le diocèse pendant la vacance et surveiller l'élection du successeur<sup>5</sup>. Les circonscriptions diocésaines ne coïncident pas avec les divisions politiques ; elles empiètent tantôt sur le territoire de l'exarque, tantôt sur le domaine des rois lombards. On en peut juger par l'exemple de Mantoue, qui appartient d'abord au diocèse de Milan ; sous le pontificat de Pélage Ier et à la demande de l'exarque Smaragde, la ville fut rattachée à l'évêché de Ravenne, et resta sous cette juridiction de 580 à 729. Ce fut Grégoire II qui, pour complaire à Luitprand, sépara Mantoue de Ravenne et la fit dépendre du patriarcat d'Aquilée<sup>6</sup>. Cette immixtion continuelle du souverain pontife dans les affaires religieuses, et par suite dans le régime intérieur du royaume lombard, suppose des rapports de subordination et de dépendance entre la cour de Pavie et celle de Constantinople ; il ne pouvait y avoir divorce absolu, quand tant d'intérêts communs réclamaient de l'entente entre les deux souverains. Cette dépendance, nous le répétons, n'était guère que de forme et n'empêchait pas des actes d'agression très fréquents de la part des Lombards à l'égard de l'exarque.

Une lettre très curieuse de Grégoire le Grand pourrait nous permettre de préciser davantage la nature des rapports entre les deux cours. Elle est adressée à l'évêque de Milan, Constantius : *Le porteur des présentes, écrit le pape, Jean, homme magnifique (vir magnificus), doit venir dans votre ville remplir les fonctions de préfet, et il nous a demandé une lettre de recommandation. Que*

---

<sup>1</sup> Lib. XI, ep. IV.

<sup>2</sup> Voir lib. IV. ep. II.

<sup>3</sup> Nous empruntons tous ces cas à une seule lettre de la correspondance de Grégoire le Grand (lib. V, ep. IV, *ad Constantium*).

<sup>4</sup> Lib. IX, ep. X, LXVII.

<sup>5</sup> Lib. XIII, ep. XIII.

<sup>6</sup> Ughellus, *Italia sacra*, t. I (*In episc. Mantuan.*).

Votre Sainteté lui accorde, tant qu'il sera nécessaire et dans la mesure raisonnable, le secours de la faveur dont elle jouit. Efforcez-vous de lui prêter le concours que vos fonctions ecclésiastiques autorisent. Qu'il n'ait pas à souffrir dans votre résidence d'injustes oppressions ; mais que lui-même ne devienne pas outre mesure à charge aux autres, car nous savons quelles difficultés se sont élevées du temps que son prédécesseur Vigilius exerçait la charge de préfet<sup>1</sup>. Malheureusement ce document est isolé, et nous n'en connaissons aucun autre qui l'explique et l'éclaire. Quel était ce personnage et quelles fonctions pouvait-il exercer en vertu de sa charge ? C'était à coup sûr un haut dignitaire de la cour impériale, puisqu'il portait le titre de magnifions ; ce n'était pas un commissaire extraordinaire envoyé par l'empereur pour régler un litige ; il paraît être installé à demeure à Milan, et il lui est recommandé de ne pas suivre l'exemple de son prédécesseur. Il exerce une juridiction, puisque cette juridiction peut être onéreuse à ses subordonnés ; et en même temps son crédit et son pouvoir sont précaires, puisqu'il a besoin de s'appuyer sur l'évêque. Représentait-il l'empereur au milieu des Lombards ? Mais nulle part nous ne trouvons de tels personnages accrédités auprès des rois barbares. Était-il chargé de défendre les intérêts des Romains de la Cisalpine, et quels étaient ces intérêts ? Nous ne savons. Nous n'avons le texte ni la substance d'aucun des nombreux traités qui furent signés par Agilulf et les empereurs de Byzance<sup>2</sup>. Il semble bien pourtant que l'autorité impériale ne fut pas entièrement abolie dans le nord de l'Italie, puisque nous connaissons plusieurs monnaies de Maurice portant la marque de l'atelier de Milan, alors que les rois lombards jouissaient déjà d'un monnayage indépendant<sup>3</sup>.

C'est également sous le règne de l'empereur Maurice que les rois lombards ajoutèrent à leurs titres celui de Flavius. On sait — et la coïncidence n'est pas fortuite — qu'à la même époque le roi des Visigoths d'Espagne, Reccarède, après sa conversion au catholicisme, prit aussi ce nom de Flavius. Ce fut Autharis qui le premier des rois lombards commença à le porter à cause de sa dignité, dit Paul Diacre<sup>4</sup>. Or ce titre, nous le rencontrons précisément parmi ceux que l'empereur l'empereur Maurice affecte de prendre dans les suscriptions de ses lettres et de ses écrits. Il était attaché à la dignité impériale depuis Constance Chlore et Constantin, sans doute à cause des heureux souvenirs laissés par quelques-uns des princes de la dynastie Flavienne. L'empereur le communiquait, comme un des honneurs auliques les plus appréciés, à quelques-uns des plus hauts dignitaires de la cour. Les inscriptions l'attribuent à des patrices, à des personnages consulaires, à des préfets du prétoire<sup>5</sup>. Nous sommes donc amenés naturellement à conclure que les rois lombards furent, par l'octroi régulier de ce titre, rattachés à la hiérarchie byzantine, et reconnurent, comme tant d'autres rois barbares, la suprématie théorique de l'empereur. Le titre de Flavius les classait parmi les dignitaires de l'empire, comme jadis les titres de patrices, de consuls, d'hommes illustres, conférés aux princes burgondes et francs, les rangeaient officiellement parmi les sujets de César. Si les Lombards avaient eu pour l'empire celle aversion que nous leur supposons, ils n'auraient

---

<sup>1</sup> *Greg. Magni epist.*, lib. II, ep. XXXV.

<sup>2</sup> Paulus Diacon., *tib. IV*, cap. VIII, XII, XX, XXVIII, XXXV, XL.

<sup>3</sup> M. de Saulcy (*Essai de classification des séries byzantines*) signale deux de ces monnaies de Maurice, avec le différent MDS (p. 58).

<sup>4</sup> Paulus Diacon., *lib. III*, cap. XVI.

<sup>5</sup> Du Cange, *Glossarium mediæ latinitatis* [*Dissertatio XLIV : De inférioribus ævi numismatibus*].

pas manqué de répudier, parmi les noms dont ils se paraient, celui qui par son origine pouvait faire douter de leur indépendance absolue. On ne voit pas qu'ils aient eu ce souci ; jusqu'à la chute du royaume lombard, ils continuèrent à le revendiquer. Ils le jugeaient donc plus utile que nuisible à leur prestige ; peut-être même lui devaient-ils la sécurité de leur domination sur les vieilles populations du nord de l'Italie, habituées à relever de Byzance.

Au surplus, ce lien de subordination ne devait pas peser aux Lombards ; les empereurs se contentaient à peu de frais, et demandaient peu de chose à de tels alliés. Ils se contentaient d'envoyer aux rois lombards leurs dons impériaux (*imperialia dona*) ; de leur faire parvenir, quand il était nécessaire, leurs lettres de jussion et très vraisemblablement leurs images laurées, à chaque avènement nouveau à Byzance. On ne peut guère douter que les Lombards jusqu'à la fin de la dynastie n'aient admis ces images sacrées<sup>1</sup>. On se demande en effet à qui s'appliqueraient, sinon aux princes lombards, ces paroles de Grégoire III adressées à Léon l'Isaurien : *C'est grâce à moi que tes images ont été reçues par les rois barbares de l'Occident. Lorsque tes mercenaires étrangers, revenus dans leurs foyers, ont raconté tes fureurs sacrilèges, elles ont été jetées à terre et ton visage insulté.* Les phrases qui suivent confirment ces conjectures : *Les Lombards, les Sarmates et les autres peuples du Septentrion ont envahi le Décapole et se sont emparés de ta capitale Ravenne*<sup>2</sup>. Du reste, le ton dont les prélats du concile de Francfort, à l'époque de Charlemagne, parlent de ces images montre assez que l'usage en était familier aux nations de l'Occident et que cet usage s'était continué jusqu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle.

Après le règne de Maurice, il devient de plus en plus difficile de démêler la suite des relations établies entre l'empire et le royaume lombard. A défaut de Grégoire de Tours, nous n'avons plus pour guide que Frédégaire, sans aucune indication qui nous permette d'éclairer les obscurités et de contrôler les invraisemblances de son récit. Or on sait avec quelles précautions on doit se servir de la chronique du moine bourguignon, et à quelle confusion de noms et de dates on s'expose en le suivant à la lettre. Son insouciance de l'exactitude historique n'a d'égale que sa crédulité et sa facilité à accueillir les légendes les plus singulières. A chaque ligne il faut interpréter son récit et deviner le sens des événements qu'il rapporte, plutôt que les accepter comme acquis à l'histoire. Il a cependant pour nous une qualité fort appréciable. Comme la plupart des chroniqueurs bourguignons, comme Marius d'Avenches qui le précède, il a conservé le souvenir de la domination impériale en Occident ; il se préoccupe des souverains de Constantinople ; il s'efforce de rattacher les faits de l'histoire locale à l'histoire générale du monde romain ; pour lui, l'empire est encore la grande communauté chrétienne, dont les royautés barbares forment une partie et dont le centre est à Byzance ; il n'y a pas divorce absolu et définitif entre l'Occident et l'Orient. Son point de vue dans l'appréciation générale des événements est le même que celui du pontificat de Rome. Par Frédégaire, on peut juger de l'état d'esprit de son époque et de ses contemporains ; car lui supposer sur le gouvernement du monde des vues indépendantes et personnelles, c'est faire trop d'honneur à sa valeur et à son originalité d'historien. A ce titre, il nous est encore précieux.

---

<sup>1</sup> Sur les images laurées, lire les notes rassemblées par du Cange (*Glossarium, ad Lauratum*) ; Labbe, *Actes du concile de Nicée* (act. I, page 58). V. aussi les *Libri Carolini*.  
<sup>2</sup> *Annal. Baronii*, ad ann. 726. Pagi a prouvé que cette lettre était de 730.



Nous devons à Frédégaire des détails intéressants sur l'ingérence des envoyés impériaux dans les affaires du royaume lombard. Voici ce qu'il rapporte touchant le successeur d'Agilulf, Adaloald. Il reçut de l'empereur Maurice — lisons Héraclius — un ambassadeur nommé Eusèbe. Il se laissa oindre dans son bain par cet Eusèbe de je ne sais quels onguents, et à partir de ce moment il ne put rien faire que par les conseils de l'ambassadeur. A son instigation, il fit périr les chefs et les plus nobles de la nation lombarde, et, après s'être débarrassé d'eux, il se livra lui et tout son peuple à l'empereur. Il est vrai qu'il paya plus tard de la vie ces exécutions. Les grands lui donnèrent pour successeur le duc de Turin Charoald<sup>1</sup>.

Dépouillons ce récit du fatras légendaire qui le défigure. Frédégaire ne l'a pas inventé de toutes pièces ; il l'a reçu, ou l'a transcrit, obscurci par les commentaires que l'ignorance et la superstition suggéraient aux imaginations des hommes du VIIe siècle. N'en retenons que ce point. Un envoyé de Byzance s'est emparé de l'esprit du roi des Lombards et a exercé sur lui une telle influence, que ses sujets ont cru à la vertu magique de quelque philtre apporté d'Orient. Par ses conseils, Adaloald s'est défait par les supplices de l'opposition gênante des grands. Les rois lombards, depuis la mort de Cleph, étaient en effet les élus de l'aristocratie ducale. Cette féodalité orgueilleuse et remuante devait leur peser assez lourdement pour qu'ils aient cherché à s'affranchir d'un tel joug. Ils ne le pouvaient qu'en sollicitant l'appui et la protection de l'empereur. Donc cette mesure s'applique à l'intervention d'Héraclius et de son légat Eusèbe. Ajoutons que, si les Lombards se révoltèrent contre Adaloald, c'est qu'ils virent en lui, non le contempteur de l'indépendance lombarde, mais l'ennemi de l'aristocratie. Ils n'avaient aucun intérêt à repousser le patronage des Césars de Constantinople. Ils trouvaient, au contraire, profit à relever de leur suzeraineté. Au lieu de payer comme autrefois un tribut aux Francs, pour prix d'un acte d'hommage illusoire, ils en recevaient un de Byzance. Aussi bien, l'élu des grands, Charoald, ne dénonça pas les traités conclus par ses prédécesseurs. Lui aussi avait besoin des Romains pour se soutenir contre ceux même qui l'avaient porté au trône et dont la tutelle lui semblait maintenant onéreuse. Il eut donc recours à l'exarque de Ravenne. Charoald, dit Frédégaire, envoya secrètement des messagers au patrice Hisace, pour le prier de tuer, comme il pourrait, le duc de la province de Toscane, Taton. En retour de ce bienfait, Charoald promit de remettre à l'empire cent livres d'or du tribut annuel de trois cents livres que les Lombards recevaient du trésor public. Le patrice réussit à attirer Taton à Ravenne et le livra à des meurtriers. Le roi Charoald remit, comme il l'avait promis, à Hisace et à l'empire cent livres d'or. Tous les ans, le patrice romain ne paya plus aux Lombards que deux centeniers d'or. Un centenier vaut cent livres d'or<sup>2</sup>.

La politique de l'exarque, placé en observation à Ravenne, était nettement indiquée par les circonstances. Elle consistait à soutenir le roi contre la féodalité lombarde, à encourager en même temps les vellétés d'indépendance de ces ducs turbulents, à profiter de cet antagonisme pour affaiblir les deux partis l'un par l'autre. Mais, si perfide et si souple que fût la diplomatie byzantine, l'exarque, sans le soutien matériel des armées grecques, était impuissant à faire respecter l'autorité impériale. Il devait laisser se relâcher de jour en jour le lien de dépendance qui rattachait à Byzance la royauté lombarde. Il ne fallait rien moins

---

<sup>1</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. XLIX.

<sup>2</sup> Frédégaire, *Chron.*, cap. XLIX.



que les malheurs des derniers princes de la dynastie, pour leur rappeler les droits de suzeraineté, réclamés par les Césars. Dans l'intervalle, la dépendance théorique de Constantinople, admise en principe, ne fut jamais une chaîne pour les Lombards. Quelques milliers de sous d'or payés chaque année ne pouvaient solder leur fidélité ni acheter leur repos définitif. La concorde et la paix ne furent que très précaires et intermittentes entre Pavie et Ravenne. Aux périodes de halte et de trêve, généralement fort courtes, qui permettaient aux Lombards de reprendre haleine et de guetter une occasion nouvelle, succédaient de brusques retours à une politique d'agression. Les Lombards escomptaient la dépossession future de l'empire ; ils se conduisaient en héritiers présomptifs, pressés d'entrer en jouissance, et s'évertuaient à affaiblir le malade, dont ils convoitaient la succession. Le temps travaillait contre l'exarque. Pendant que les Lombards le tenaient sans cesse en échec dans la haute Italie, son influence morale sur les populations relevant directement de l'empire était tous les jours éclipsée davantage par l'extraordinaire ascendant que prirent sur elles les évêques de Rome du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. Chaque crise rapprochait le moment où les souverains de Pavie et les papes allaient se trouver en présence, briguant concurremment l'héritage politique du patrice byzantin.

## II. — LUITPRAND ET CHARLES MARTEL.

Les derniers rois lombards du VII<sup>e</sup> siècle, Luitprand, Astolphe, Didier, ont été très maltraités par les annalistes francs, et à plus forte raison par les écrivains pontificaux ; à ce point que les accusations d'impiété et de barbarie dont on les a chargés ont pu donner le change à l'histoire officielle et suffire pour expliquer les appels adressés par les papes aux souverains francs.

A considérer de près les documents, ce point de vue n'est pas rigoureusement exact. Les rois lombards ne sont pas les monstres que nous dépeint la correspondance des papes ; ils ne le cèdent à aucun des princes de leur temps pour la bravoure, l'intelligence politique, leur attachement à la foi catholique. Ils ont depuis longtemps dépouillé la barbarie de leurs ancêtres au contact de populations plus civilisées. La fatalité des circonstances en fit les concurrents des pontifes de Rome à l'héritage des Grecs en Italie. Leur ambition n'avait rien d'excessif et se justifiait par le rôle prépondérant qu'ils avaient joué, grâce à leur puissance militaire, dans la lutte contre Constantinople. Ils semblaient tout naturellement désignés comme les successeurs éventuels des exarques, et ne pouvaient prévoir les prétentions rivales de la curie romaine. Vaincus par les alliés que la diplomatie des papes suscita contre eux, ils ont porté, dans l'histoire, la peine de leur imprévoyance et de leur défaite ; ils ont été à la fois vaincus et calomniés.

En ce qui concerne Luitprand, on doit se fier au témoignage peu suspect de Paul Diacre, un Lombard familier de Charlemagne. Or l'historien nous le dépeint comme un prince prudent et sage, ami de la paix, mais brave à la guerre, clément, pieux et chaste, généreux en aumônes et législateur éminent. Il fonda de nombreuses basiliques, dota nombre de monastères ; il préserva des outrages des musulmans les corps des saints déposés dans les églises de Sardaigne et fit transporter à Pavie les restes de saint Augustin. Enfin, les donations dont il

enrichit à plusieurs reprises le patrimoine de Saint-Pierre devaient lui donner des titres particuliers à la reconnaissance du Saint-Siège<sup>1</sup>.

D'impérieuses nécessités politiques en ordonnèrent autrement. Nous ne toucherons que quelques mots de la révolution capitale qui s'opéra, au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, dans les rapports des papes avec l'empereur de Byzance. Léon l'Isaurien, fidèle à la tradition de ses devanciers, qui prétendaient à la direction religieuse en même temps qu'à la suprématie politique de la catholicité, avait, dès 726, publié un édit prescrivant la destruction des images de la divinité et des saints dans toutes les provinces de l'empire. Il avait présidé à l'exécution du décret Constantinople et dirigé d'odieuses persécutions contre ceux qui désobéissaient à son ordre. Le pape Grégoire II avait reçu, comme les autres patriarches, un exemplaire de l'édit et était chargé de le promulguer dans toute l'Italie. Telle fut l'origine de la révolution qui devait avoir pour conséquence le schisme politique de l'Occident et de l'Orient. L'édit impérial provoqua une explosion spontanée d'indignation et de fureur parmi les populations italiennes, fort attachées au culte extérieur qu'elles rendaient aux patrons de leurs cités et de leurs paroisses. Cette fois, l'empereur s'attaquait, non aux formules abstraites ou à l'interprétation métaphysique d'un dogme défini par les conciles, mais à des habitudes d'esprit invétérées, à des sentiments infiniment respectables, à des scrupules de conscience, contre lesquels le devoir d'obéissance au prince ne pouvait prévaloir. Léon mit le comble à son impopularité en imposant à la province romaine un cens nouveau, semblable à celui qu'il faisait lever, à la même époque, dans la Sicile et la Calabre. Jamais occasion plus favorable ne s'était offerte jusqu'à ce jour au pontife de résister efficacement aux fantaisies théologiques de l'empereur, de s'affranchir d'une tutelle odieuse et de proclamer hautement la séparation des choses de la foi et de la politique. Il sentait derrière lui l'Italie tout entière armée pour sa querelle et complice de sa résistance. Il pouvait dire en toute vérité, comme il le fit plus tard dans les deux lettres écrites en 730 à Léon, que l'Italie regardait saint Pierre comme son patron national et que tout l'Occident inclinait en sa faveur<sup>2</sup>.

A l'appel du pontife avait en effet immédiatement répondu l'insurrection des peuples de l'exarchat, de la Pentapole et du duché de Venise<sup>3</sup>. Les villes chassèrent les fonctionnaires impériaux et se donnèrent des ducs de leur choix. L'exarque Paul, chargé de se saisir de la personne du pape et même de le tuer, fut massacré. Le duc de Naples, Exhilaratus et son fils, associés à ces desseins homicides, eurent le même sort. On parlait d'élire un empereur orthodoxe et de le conduire à Constantinople<sup>4</sup>.

Luitprand n'était pas homme à négliger l'avantage que la fortune lui offrait. Le royaume lombard s'était formé pièce à pièce des annexions successives opérées au détriment de l'exarque, arrachées par la diplomatie ou imposées par la force. Comme de nos jours la maison de Savoie, les dynasties lombardes avaient lambeau par lambeau amoindri le patrimoine de l'empereur et remplacé son

---

<sup>1</sup> Paul. Diacon., *de Gestis Langob.*, lib. VI, cap. LVII et LVIII. Sur la translation des saints de Sardaigne, voyez chap. XLVIII. Sur ces donations au Saint-Siège, voyez chap. XLIII, et *Liber Pontificalis, Vita Zachariæ*.

<sup>2</sup> Baronius assigne à ces lettres la date de 726. Pagi a prouvé qu'elles sont, en réalité de 730, puisque le pape y mentionne la déposition du patriarche Germanus.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif., Vita Gregorii II*, n° 184 et la suite.

<sup>4</sup> *Lib. Pontif., Vita Gregorii II*, n° 184.) Voir aussi Paul. Diacon., *de Gestis Langob.*, lib. VI, cap. XLIX.

autorité par celle de leurs ducs. Le moment semblait enfin venu de réaliser d'un coup le rêve des princes de cette race, et de viser ouvertement à la domination de toute l'Italie. A la faveur des désordres qui déchiraient les cités grecques, et avec la complicité d'une partie des habitants, Luitprand s'empara des principales villes de l'Émilie et de la Pentapole, et menaça Ravenne<sup>1</sup>. L'intérêt de sa politique lui commandait d'unir sa querelle avec celle du pape et de paraître lui prêter seulement l'appui de ses armées. L'exarque Euty chius, envoyé par l'empereur pour remplacer le patrice Paul, essaya bien de le détacher du pontife et de le gagner par des présents. Il y perdit sa peine. Le Lombard avait ses raisons pour ne rien entendre à ces propositions. Il répondit que Lombards et Romains étaient unis comme des frères par les chaînes de la foi, qu'ils étaient prêts à répandre leur sang pour la défense du pape, que lui-même n'avait pris les armes que pour assurer le triomphe de l'orthodoxie et le salut des chrétiens<sup>2</sup>. En témoignage de ses sentiments de dévotion aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, il fit don au Saint-Siège du territoire de Sutri, dont il venait de s'emparer.

Il est vrai que bientôt ces sentiments furent mis à une dangereuse épreuve. Les Lombards aimaient à prendre de toutes mains. Euty chius offrit à Luitprand, pour le gagner à ses desseins, les duchés de Spolète et de Bénévent, et vit ses offres agréées<sup>3</sup>. Luitprand s'empara des deux duchés, reçut les serments et les otages de ses nouveaux sujets, puis, avec toute son armée, revint camper aux portes de Rome, dans le champ de Néron. Le pape Grégoire se décida à l'aller trouver dans son camp, et telle fut l'éloquence de ses paroles et de ses larmes, que le roi jura de ne plus rien faire contre Rome et que, détachant son manteau, son baudrier, son épée, sa couronne d'or et sa croix d'argent, il les déposa en signe de soumission sur l'autel de saint Pierre. Il s'entremet ensuite pour décider l'exarque à la paix.

On s'étonne que le pontife, après avoir déchaîné l'insurrection, défendu aux Italiens de payer le tribut et rompu avec tant d'éclat avec l'empereur,, ait bientôt après reculé, comme effrayé de son audace, qu'il se soit efforcé d'apaiser la révolte que lui-même avait soulevée, et qu'il ait supplié les peuples de garder leur foi à l'empereur<sup>4</sup>. Bien plus, il lit saisir en Toscane un usurpateur du nom de Tibère, qui aspirait ouvertement à l'empire, et sa tête fut envoyée à Constantinople, comme pour témoigner de la fidélité des Romains envers le prince. Sans doute, comme le déclare l'auteur de la *Vita Gregorii*, le pontife ne désespérait pas de la conversion de Léon. Mais il est permis de penser que la conduite de Luitprand ne fut pas pour peu de chose dans cette volte-face. Le Lombard avait eu l'imprudence de démasquer trop précipitamment ses desseins et de dévoiler l'âpreté de ses convoitises. Le pape n'avait rien à gagner à changer de maître. Mieux valait pour lui relever de l'autorité lointaine et presque nominale de l'empereur que d'avoir à redouter l'humeur inquiète et dominatrice d'un barbare posté à demeure aux portes de Rome ; en conservant le statu quo, il avait chance de se protéger du Lombard en faisant appel à l'exarque, de conjurer les entreprises de l'exarque en faisant appel au Lombard. L'hostilité sans cesse en éveil de ces deux adversaires garantissait du moins au Saint-Siège une demi-indépendance.

---

<sup>1</sup> *Liber Pontif., Vita Gregorii II*, n° 185.

<sup>2</sup> *Liber Pontif., Vita Gregorii II*, n° 185.

<sup>3</sup> *Liber Pontif., Vita Gregorii II*, n° 186.

<sup>4</sup> *Liber Pontif., Vita Gregorii II*, n° 185.

L'édit de persécution de 730 enleva au pontife cette dernière illusion<sup>1</sup>. Il ne lui restait d'autre alternative que d'obéir aux décrets du prince ou de le séparer de la communion des fidèles. Après l'avoir averti par les deux lettres si connues, que rapporte Baronius, il lança l'anathème contre les persécuteurs des images dans le synode de 730<sup>2</sup>. Le schisme religieux était consommé entre les deux capitales de l'empire.

La papauté échappa à la vengeance de l'empereur grâce aux périls que courait Byzance, vers le même temps, et aux perpétuelles querelles de Luitprand avec l'exarque. Mais la situation n'était pas dénouée ; le pape se sentait perdu du jour où les Lombards et l'exarque s'entendraient contre lui. Grégoire III lit faire à la question un progrès décisif. Il alla chercher hors de l'Italie, pour en faire le défenseur officiel du Saint-Siège, l'homme qui venait de sauver à Poitiers l'chrétienté, Charles Martel. Soutenu par un tel protecteur, le pape pouvait désormais braver les empereurs hérésiarques, se passer de la fidélité douteuse des Lombards, et il était rassuré contre un voisinage trop immédiat par l'obstacle des Alpes.

C'est seulement des Lombards que se plaint Grégoire III au maire de France, dans les lettres de 739 et de 740 conservées par le *Codex Carolinus*. Luitprand cherchait à se saisir de Trasimond et de Goteschalk, ducs de Spolète et de Bénévent, dont le pape s'était assuré la fidélité et le concours. Grégoire III voulait conjurer l'écrasement de ses alliés. Or Lombards et Francs vivaient depuis plus d'un siècle en bonne intelligence. Une étroite amitié unissait Charles Martel et Luitprand. En 737, le premier avait envoyé à Pavie son fils Pépin, pour que Luitprand l'adoptât, suivant la coutume, en lui coupant une mèche de cheveux<sup>3</sup>. L'année suivante, toute l'armée lombarde s'était portée au secours des Francs qui luttaient dans la Provence contre les Sarrasins, et cette intervention avait décidé la retraite des musulmans<sup>4</sup>. La politique pontificale allait faire de ces alliés des ennemis acharnés.

En même temps que la lettre du pape, une ambassade portait à Charles les clefs du saint-sépulcre avec les liens de saint Pierre et des présents nombreux, et l'invitait à intervenir en Italie contre les Lombards. La plupart des historiens qui se sont occupés récemment de ces négociations, interprétant le texte du continuateur de Frédégaire, soutiennent que le pape chercha à engager le Franc dans l'alliance impériale et lui proposa en son nom le patriciat<sup>5</sup>. Ils corrigent la leçon de D. Bouquet, *ut a partibus imperatoris recederet*, et adoptent celle de Le Coïnte, *ut ad partes imperatoris accederet*<sup>6</sup>. Nous sommes pour la leçon de D. Bouquet. Elle est confirmée par le texte des Annales de Metz, qu'on rejette trop légèrement, sous prétexte que l'annaliste écrivait au temps de Charlemagne. Ce texte dit positivement que le peuple romain, c'est-à-dire le pape, venait de rejeter la domination de l'empereur et recourait, pour ce motif, à la protection des Francs<sup>7</sup>. A ce témoignage s'ajoute celui du Liber Pontificalis, qui atteste

---

<sup>1</sup> *Lib. Pontif., Vita Gregorii*, n° 188.

<sup>2</sup> Un fragment des décisions de ce synode est rapporté dans l'apologie qu'Adrien envoya à Charlemagne en réponse aux *Livres Carolins*.

<sup>3</sup> Paul. Diacon., lib. VI, cap. LIII.

<sup>4</sup> Paul. Diacon., lib. VI, cap. LIV.

<sup>5</sup> V. Bayet, *le Voyage d'Étienne III en France*, dans *Rev. histor.*, sept. 1882. M. Bayet cite l'opinion de Veltman, *de Karoli Martelli patriciatu*, et de Breysig, *Karl Martell*.

<sup>6</sup> Voir comment est établi le texte du continuateur de Frédégaire dans D. Bouquet.

<sup>7</sup> *Annales Mettenses*, an. 141.

l'hostilité constante des rapports de Grégoire III et de Léon l'Isaurien<sup>1</sup>. Enfin, on ne comprend pas que le pape se soit occupé à conclure une alliance entre Charles Martel et les Byzantins au moment précis où l'empereur, débarrassé de ses ennemis en Orient, se décidait à vider par les armes son différend avec la papauté et dirigeait contre l'Italie une (lotte considérable, qu'il confiait au patrice Manès et qui fut dispersée par les tempêtes<sup>2</sup>. Loin de chercher un allié à l'empereur, c'était un défenseur qu'appelait Grégoire pour conjurer la vengeance des Byzantins.

Charles Martel ne fut pas sourd à cet appel. Il semble qu'il ait compris tout de suite le parti que lui-même et ses descendants pourraient retirer d'une alliance avec la papauté et du rôle de défenseur que le titre de patrice lui octroyait. Ce titre, tout porte à croire qu'il l'accepta, puisque Charlemagne et Louis le Pieux le reconnaissent formellement à leur aïeul<sup>3</sup>. Il n'eut pas à le justifier en repoussant repoussant l'invasion des troupes impériales, puisque celles-ci ne purent aborder en Italie. Il envoya du moins à Rome ses missi, Grimon et Sigebert, qui forcèrent Luitprand à évacuer le territoire du duché romain et à retourner dans sa capitale. Du reste, dans cette même année 741, la mort enleva les trois principaux acteurs de ce drame, l'empereur, le pape et Charles Martel.

Grégoire III laissait à son successeur Zacharie une situation très troublée<sup>4</sup>. Le nouveau pape était un prélat à la fois très courageux et très pacifique. Il se proposa de rendre la paix à l'Italie et réussit, au moins pendant quelques années, dans cette tâche presque impossible. Il se fit rendre par Luitprand quatre villes soustraites par ce prince au duché romain, l'aïda à se rendre maître du duché de Spolète, détenu par l'ancien allié du Saint-Siège, Trasimond, et, à l'entrevue d'Interamne, obtint du roi lombard donation du territoire sabin de Narni, Auximanun, Ancône, etc. Supplié par l'exarque et par les Ravennates de les protéger contre ce prince, il alla chercher la paix à Pavie, et, à force d'instances, triompha des répugnances de Luitprand, qui consentit à ajourner ses espérances de conquêtes<sup>5</sup>. Pour prix de ces services, l'empereur Constantin suspendit les édits publiés par Léon contre les images et fit donation au Saint-Siège des territoires de Nymphæ et de Nonnies<sup>6</sup>. Mais Zacharie se garda de rompre les relations entamées par son prédécesseur avec les Francs ; il se créa un titre éternel à la reconnaissance des Carolingiens en favorisant par une décision apostolique la déposition du dernier roi mérovingien et l'exaltation de Pépin.

---

<sup>1</sup> *Vita Gregorii III*, n° 191 à 193.

<sup>2</sup> V. Théophane, *Chronographia*.

<sup>3</sup> On lit dans le texte du partage de Thionville, 806 : *Super omnia autem jubemus, ut ipsi ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiæ sancti Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Carolo, et beatæ memoriæ genitore Pippino rege, et a nobis postea suscepta est*. Les mêmes termes sont reproduits dans les partages postérieurs.

<sup>4</sup> Remarquer les termes singuliers dont se sert l'auteur de la Vie de Zacharie (*Lib. Pontif.*, *Pontif.*, n° 208).

<sup>5</sup> Voir ces scènes éloquemment racontées dans la *Vita Zachariæ*, n° 213 à 216.

<sup>6</sup> *Vita Zachariæ*, n° 220.

### III. — ASTOLPHE ET PÉPIN LE BREF.

Cette trêve, continuée sous le règne du pieux roi Ratchis, fut brusquement interrompue à l'avènement d'Astolphe, qui reprit tous les projets de Luitprand et visa ouvertement à la domination de l'Italie. La succession de l'exarque pouvait être considérée comme ouverte. Astolphe s'empara de la province de Ravenne, de la Pentapole, envahit le duché romain et prétendit, en signe de suzeraineté, imposer à tous les habitants le tribut qui était payé à l'empereur<sup>1</sup>. Ce n'était pas le compte du pontife Étienne III, qui, non seulement tenait à sauvegarder l'intégrité de la province de Rome, mais à qui il semblait légitime de succéder à l'exarque dans la possession de territoires que ses prédécesseurs avaient sauvés plusieurs fois de l'invasion et de la ruine, et dont les habitants regardaient le pape comme leur défenseur naturel. Les supplications des légats pontificaux se heurtèrent à une fin de non-recevoir absolue de la part d'Astolphe.

L'affaire cependant avait fait scandale à Byzance. Constantin dépêcha à Rome le Siléntaire Jean avec des lettres impériales de jussion pour le pontife et pour le roi. Il sommait Astolphe de restituer à la république les domaines qu'il avait usurpés sur elle<sup>2</sup>. L'entrevue eut lieu à Ravenne, mais n'aboutit pas. Astolphe cherchait à gagner du temps. Il demandait à comparaître dans la personne de son légat devant l'empereur. Dès que l'ambassade fut partie pour Constantinople, il se remit en campagne. Le pape éploré se hâta d'avertir l'empereur ; il le supplie comme son suzerain d'envoyer ses armées en Italie pour sauver Rome et l'exarchat<sup>3</sup>. La démarche était régulière, mais le succès incertain, et en tout cas devait trop se faire attendre. Les événements poussaient le pape, les tentes des Lombards entouraient la ville pontificale. Ne voyant rien venir de Constantinople, Étienne se résolut à imiter son prédécesseur Grégoire III ; il envoya un messenger secret au roi Pépin<sup>4</sup>. En ce moment même, et pendant que le blocus de Rome se resserrait, arrivait de Byzance, au lieu de l'armée qu'on attendait, le diplomate impérial Jean. Il apportait au pape les pleins pouvoirs de l'empereur pour traiter avec Astolphe de la restitution de l'exarchat<sup>5</sup>. En même temps les envoyés de Pépin, l'abbé Chrodegang et le duc Autchaire, réussissaient à rejoindre le pape. Celui-ci demanda un sauf-conduit à Astolphe. Puis tous ensemble, le pontife, les Grecs et les Francs se rendirent à Pavie.

Supplications du pape, ordres formels de l'empereur, présents magnifiques, rien ne put fléchir Astolphe, qui tenait enfin sa proie et n'entendait pas celle fois encore s'en dessaisir. La négociation traînait sans avancer, quand le duc Autchaire éleva la voix et somma le Lombard de laisser le pape venir en France. Astolphe, étonné, se tourne vers Étienne et lui demande si telle est en effet sa volonté. *C'est bien là ce que je veux*, répondit le pape. Ce coup de théâtre jeta le roi dans la plus violente fureur. Il était comme *un lion qui grince des dents* en voyant sa victime soustraite à ses coups. Il sentait en effet que, si Pépin intervenait en faveur du pape *et le rétablissait dans sa capitale, il ne pourrait*

---

<sup>1</sup> *Lib. Pontif., Vita Stephani*, n° 230. Paul. Diac., *Contin. tertia.*, cap. XXIII.

<sup>2</sup> *Vita Stephani*, n° 232.

<sup>3</sup> *Vita Stephani*, n° 232.

<sup>4</sup> *Vita Stephani*, n° 235.

<sup>5</sup> C'est ainsi que nous entendons le passage de la *Vita Stephani*, n° 237.



s'emparer facilement ni de Rome ni de l'exarchat<sup>1</sup>. Étienne échappa aux pièges qui lui étaient tendus en traversant les Alpes, gagna enfin le monastère de Saint-Maurice. De là il se dirigea sur Ponthion, où l'attendait le roi Pépin.

Nous n'entrerons pas dans le détail des conférences de Ponthion et de Saint-Denis. Elles ont fourni la matière d'innombrables travaux en France et en Allemagne<sup>2</sup>. Nous n'insisterons que sur un point particulièrement délicat. Pépin et ses fils reçurent du pape le titre de patrices, qui impliquait la mission d'assurer la sauvegarde du Saint-Siège. Le patricial, qui était une dignité impériale, fut cette fois conféré au prince franc avec l'autorisation et l'aveu de l'empereur. Il ne s'agissait pas, en effet, comme au temps où Grégoire III traita avec Charles Martel, d'associer la France à la rébellion du pontife contre Constantinople. Le légat impérial avait assisté aux conférences de Pavie ; la proposition du duc Autchaire s'était produite en sa présence, sans soulever de sa part aucune protestation. Il semblait naturel que l'empereur chargeât le roi de France de ce rôle de défenseur, que lui-même se sentait incapable de remplir efficacement. A l'appui de ces présomptions, on a souvent cité la pièce apocryphe connue sous le nom de fragment de Fantuzzi, fabriquée vraisemblablement sous le pontificat d'Adrien<sup>3</sup>. Cette pièce a pour nous, malgré sa provenance suspecte, une grande valeur. Le faussaire n'avait pour but que de faire attester par Pépin l'étendue de la donation qu'il concédait au Saint-Siège. Il n'était d'aucun intérêt pour sa thèse de faire dériver le patriciat du roi de France de la collation impériale. Il n'en parle que comme d'un détail presque indifférent, mais connu de tous les contemporains, et propre à ajouter de la vraisemblance à sa fiction. Si le pontife avait pris sur lui de décerner au roi des Francs la dignité de patrice, l'auteur anonyme qui écrit pour glorifier le Saint-Siège n'aurait pas commis la faute de démentir cette usurpation. Il aurait craint que sa fraude ne fût par là découverte. Il raisonne ainsi : Pépin a fait au Saint-Siège une donation de territoire fort étendue, et il avait le droit d'agir ainsi, puisque l'empereur lui-même, en le nommant patrice, lui avait délégué tous ses pouvoirs en Italie.

Ces présomptions, d'ailleurs, ne sont pas les seules. La *Chronique du Mont-Cassin*, bien informée des événements auxquels se trouva mêlé Carloman, et qui essaye de justifier le frère de Pépin et l'abbé du monastère du rôle que leur prêtent les annalistes du Saint-Siège, ne suppose pas un instant que le pape ait agi sans le consentement de l'empereur. Elle mentionne les privilèges et la jussion impériale. En quittant Saint-Denis, elle représente le pontife appelant la protection de saint Benoît [sur le siège apostolique, sur l'empire romain et les glorieux patrices](#)<sup>4</sup>. Nulle part il n'apparaît que le pape ait pris sur lui de conférer de son plein droit une magistrature impériale.

L'empereur fut trompé, en ce sens qu'il ne s'attendait nullement à la donation de l'exarchat et de la province romaine au saint-siège. Mais, s'il garda un violent dépit contre le pape, qu'il put accuser d'avoir surpris la bonne foi du prince franc, il ne semble pas avoir vu un ennemi dans Pépin. Jamais, au contraire, les relations ne furent si cordiales entre Constantinople et la France. Deux ans après la fameuse donation, en 737, [le roi Pépin, dit le continuateur de Frédégaire, envoya une ambassade à Byzance à l'empereur Constantin, pour s'assurer de](#)

<sup>1</sup> *Vita Stephani*, n° 237. Paul. Diac., *Contin. tertia*, cap. XXXIII.

<sup>2</sup> Voir spécialement Bayet, *le Voyage d'Étienne III en France* (*Rev. hist.*, XX, 88), et Martens, *die Rœmische Frage*.

<sup>3</sup> Martens, *oper. citat.*, chap. VII, 2.

<sup>4</sup> Muratori, *Epit. Chronic, Casinensium*, p. 362.

son amitié et régler les intérêts de sa patrie. L'empereur lui renvoya des députés porteurs de beaucoup de présents, et tous deux se promirent foi et amitié<sup>1</sup>. Le pape finit même par s'émouvoir de cet échange d'ambassadeurs et de serments. Il supplia le roi de ne lui rien cacher des propositions de l'empereur et de tenir ferme sur les articles concernant la foi catholique et les donations faites à saint Pierre<sup>2</sup>. Il s'était agi dans les conférences tenues en France d'une négociation de nature plus intime. L'empereur demandait à Pépin, pour son jeune fils, la main de sa fille Gisèle, espérant attacher par cette alliance de famille la dynastie franque à l'empire<sup>3</sup>. Le pape fit tout pour conjurer ce mariage et réussit à le rompre, comme il réussit encore à faire repousser les propositions relatives au culte des images. Il eut gain de cause sur tous les points. Il n'en est pas moins vrai qu'un tel rapprochement éloigne toute idée d'une usurpation du titre de patrice. On connaît les suites du voyage d'Étienne III. Deux fois Pépin fut obligé de franchir les Alpes pour mettre Astolphe à la raison ; par deux fois il fit don à l'Église de Rome du territoire relevant de l'empire grec et dont Luitprand et Astolphe avaient si longtemps compté hériter. On comprend la surprise de la cour impériale, quand elle s'aperçoit que le pape a travaillé non pour l'empire, mais pour saint Pierre. La première donation, pensait-on, n'avait sans doute été arrachée qu'à l'ignorance de Pépin. Avant qu'il fît la seconde, ne convenait-il pas de le prévenir que l'empire avait des droits antérieurs à faire valoir sur l'exarchat ? Constantin envoie donc à Pépin deux ambassadeurs, le secrétaire Grégoire et le silencieux Jean. A Rome, le pape leur apprend que les Francs se préparent à passer de nouveau les Alpes. Ils pressent donc leur route, suivis d'un légat pontifical qui s'attache à eux et ne doit pas les perdre de vue. Ils arrivent par mer à Marseille. Là ils reçoivent la nouvelle que Pépin a déjà pénétré sur le territoire lombard. Il leur faut redoubler de vitesse pour hâter leur entrevue avec le prince<sup>4</sup>. Le secrétaire Grégoire reste à Marseille pour y retenir le légat pontifical ; le silencieux Jean réussit à atteindre Pépin sous les murs de Pavie. Il le conjure au nom de l'empereur de restituer à l'empire l'exarchat et les territoires qui en dépendent, lui offrant en échange de magnifiques présents. Mais Pépin déclara qu'il tenait la province du droit de la conquête, qu'il était libre par conséquent d'en faire don à l'Église ; que, du reste, aucune considération humaine n'aurait pu l'engager à cette guerre, sinon l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés. Aussi confirma-t-il par un acte authentique sa première donation.

L'importance de ces événements a un peu fait perdre de vue aux historiens la rigueur des conditions imposées à Astolphe. Il avait voulu s'affranchir de la suprématie de l'empire, il tomba sous celle des Francs. C'est un véritable contrat de vasselage qu'il fut contraint de signer avec Pépin. Il demanda la paix par l'entremise des évêques et des seigneurs francs, accepta toutes les conditions exigées par Pépin, promit de réformer pleinement toutes les injustices qu'il avait commises contre l'Église et le Saint-Siège, s'engagea par serment et en donnant des otages à ne jamais se soustraire à la domination des Francs et à ne jamais attaquer par les armes le siège apostolique et la république. Après l'expédition de 755, l'acte de soumission fut encore plus complet. Il livra de nouveaux otages et

---

<sup>1</sup> Contin. Fredegar., cap. CXXIII ; *Annales Lauresh. Maj. Ann. Einhardi*, ad ann. 757.

<sup>2</sup> Voir cette curieuse lettre dans Jaffé, *Cod. Carolinus*, ep. XI, Stephani III, mars ou avril 737.

<sup>3</sup> *Codex Carolinus*, ep. XLVIII, Stephani IV.

<sup>4</sup> *Lib. Pontif., Vita Stephani III*, n° 230.

s'engagea par serment à ne plus se révolter contre le roi Pépin et ses seigneurs francs et à leur envoyer chaque année avec une ambassade les tributs qu'autrefois les Lombards avaient coutume de payer au souverain des Francs<sup>1</sup>. Ainsi, le royaume des lombards avait perdu dans cette lutte, en même temps que ses annexions récentes et l'expectative de la succession impériale en Italie, son autonomie et son indépendance.

#### IV. — DIDIER ET CHARLEMAGNE.

Astolphe mourut en 756. Son frère Ratchis, appelé par une partie de la nation, sortit de son cloître et réclama l'héritage royal. Un duc toscan, Didier, se présenta pour lui disputer la couronne. Il importait avant tout au pape et au roi des Francs de ne pas compromettre les avantages si péniblement conquis dans les années 754 et 755. Ainsi s'entremirent-ils activement dans cette guerre de succession. Le diacre Paul, frère d'Étienne III, et l'abbé Pulrad, agent de Pépin, se rendirent auprès de Ratchis et lui persuadèrent de regagner sa cellule de moine. Ils promirent ensuite le trône à Didier, à condition qu'il souscrirait au pacte suivant : il devait reconnaître la suzeraineté de Pépin, restituer au pape les cités de l'exarchat qui n'avaient pas encore été rendues par son prédécesseur, et notamment Faventia, Imola et Ferrare, s'engager à ne jamais porter ses armes contre le Saint-Siège, mais, au contraire, à l'aider dans ses nécessités, c'est-à-dire, au besoin, contre l'empire grec<sup>2</sup>. Ces conditions consenties, les légats romains et francs n'eurent qu'à menacer les Lombards de l'armée de Pépin pour obtenir leur soumission à Didier. Le nouveau roi ne fut pas seul astreint au serment de fidélité ; les ducs de Spolète et de Bénévent furent rattachés par le même serment à la monarchie franque et, du même coup, soustraits à l'obédience immédiate de Didier<sup>3</sup>.

Le souverain lombard devenait ainsi le vassal du roi des Francs. Il était tenu de souffrir la présence de ses missi dans son royaume, de recevoir ses jussions, et même de mettre en mouvement ses armées sur la réquisition de son suzerain. Lorsqu'en 761 le pape se crut menacé par un retour offensif de l'empereur grec en Italie, il avertit immédiatement Pépin de transmettre ses ordres à Didier et aux ducs de Spolète et de Bénévent, pour qu'ils couvrissent de leurs troupes Ravenne, la Pentapole et Rome<sup>4</sup>. Dans l'esprit du pontife, Didier ne devait se considérer désormais que comme le lieutenant de Pépin en Italie et le défenseur subrogé du Saint-Siège contre les Byzantins, sous peine d'être considéré comme un rebelle ; c'est le mot dont se sert le moine de Saint-Gall<sup>5</sup>.

On comprend combien devait peser cette servitude à l'héritier de ces rois qui depuis longtemps avaient caressé l'ambition de dominer l'Italie. Ce n'est pas tant

---

<sup>1</sup> Cont. Fredegar., cap. CXX et CXXI.

<sup>2</sup> Voir, sur ces événements : *Codex Carol.*, ep. XI, Stephani III, an. 157 ; Paul Diac., *Continuatio tertia*, cap. XLIV ; Contin. Fredegar., cap. CXXII. *Chron. Moissac.*, an. 772 et 773. Le moine de Saint-Gall, qui brouille les noms, n'affirme pas moins nettement le fait (Lib. II, 17.)

<sup>3</sup> *Cod. Carol.*, ep. XI, Stephani III. Voir aussi *Codex Carol.*, ep. Pauli, XVII.

<sup>4</sup> *Cod. Carol.*, ep. Pauli, XXXI.

<sup>5</sup> *Monach. Sangallensis*, lib. II, cap. XVII.

le tribut payé aux Francs qui leur semblait intolérable que la surveillance incessante et tracassière exercée sur tous leurs actes par les pontifes de Rome. La haine du Lombard remplit toute la correspondance du pape avec les princes francs. Il n'est pas une lettre qui ne renferme une accusation contre leur fidélité ou ne signale une conspiration ourdie par eux de concert avec les Grecs. Tantôt il s'agit de difficultés dans la reddition des dernières villes de l'exarchat, difficultés bientôt levées par l'intervention de l'abbé Fulrad ; tantôt de l'expulsion des ducs de Spolète et de Bénévent, qui ont rejeté la suzeraineté de Didier, et de leur remplacement par des ducs fidèles à sa dynastie, tantôt encore d'une intrigue pour introniser à Ravenne un évêque défavorable à la cause pontificale.

Tout n'était pas vain dans ces plaintes. Il est clair que Didier, obsédé par l'espionnage incessant des émissaires du pape et tenu au courant par les légats francs des rapports envenimés qui parvenaient à la cour de Pépin sur sa conduite, devait regretter la suzeraineté illusoire et nominale dont se contentaient les souverains de Constantinople, la faiblesse militaire des exarques, qui promettaient aux rois lombards d'étendre tous les jours à leurs dépens les limites du royaume. À force de dénoncer la complicité des Lombards et des Grecs, les papes devaient créer fatalement cette complicité. Il était non moins inévitable que l'empereur cherchât tous les moyens de nouer partie avec Didier. Il paraissait habile d'oublier tous les griefs que l'empire devait avoir contre le plus constant ennemi des exarques, pour ne penser qu'aux intérêts que la cour de Constantinople avait à sauver en Italie d'un entier naufrage et qu'aux facilités qui s'offraient de tirer vengeance des évêques de Rome. Après avoir vainement tenté de détacher Pépin de la curie romaine et avoir constaté la force des liens qui l'unissaient au pape, la politique commandait à Constantin d'essayer si le vaincu n'agrèerait pas plus volontiers que le vainqueur ses offres amicales. Aussi ne faut-il pas s'étonner des allées et venues des agents byzantins chargés de sonder les esprits des Vénitiens, des Ravennates, des Napolitains, des colloques secrets qui se tiennent entre Didier et le proto-secrétaire Georges<sup>1</sup>. En 789, il est question entre les deux alliés de bloquer Ravenne par terre et par mer, pendant que la flotte de Sicile doit enlever Otrante. En 760 ou 764, nouvelle alerte ; le pape tient de source sûre que trois cents navires, commandés par six patrices, ont quitté la Corne d'or, et, après avoir rallié la flotte de Sicile, doivent faire voile vers Rome et de là jeter une armée sur les côtes de France<sup>2</sup>. L'oreille dressée à tous les bruits qui viennent de Pavie, de Naples ou de Constantinople, le pape vit dans une inquiétude continuelle, qu'il tâche de communiquer à son fidèle allié. Celui-ci ne paraît pas s'en émouvoir outre mesure. De fait, aucune de ces graves conspirations n'aboutit. Il suffit à Pépin, tout le temps qu'il régna, d'envoyer en Italie ses missi, son frère Remedius ou le duc Autchaire, pour être rassuré sur les vellétés d'indépendance de Didier et pour maintenir les Lombards dans la crainte et dans le devoir.

D'autre part, les discordes et les luttes civiles dont Rome commence à être le théâtre chaque fois que s'ouvre la succession à la tiare devaient fournir à Didier l'occasion d'intervenir dans les affaires de la papauté et d'essayer, en influant sur le choix du pontife, de désarmer l'hostilité traditionnelle de la curie romaine. A la mort du pape Paul (28 juin 767), le duc de Nepe, Toto, s'empara d'une des portes de Rome, fit pénétrer dans la ville ses soldats, auxquels se joignirent des laboureurs et des pâtres accourus pour piller, et fit introniser de force son frère

---

<sup>1</sup> *Codex Carol.*, ep. Pauli, XVII.

<sup>2</sup> *Codex Carol.*, ep. Pauli, XX.

Constantin. Deux Romains, Christophore et son fils Sergius, officiers élevés de l'ancienne administration pontificale, parvinrent à s'échapper de la ville et à se rendre auprès de Didier. Ils le supplièrent de sauver Rome et le siège pontifical de la honte d'une pareille domination<sup>1</sup>. Le roi lombard comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de cette intervention. Christophore et Sergius purent, grâce à lui, lever une petite armée de Lombards, recrutés en Toscane et à Spolète. Didier leur adjoignit son agent, le prêtre Waldipert. Les conjurés s'emparèrent de la porte de Saint-Pancrace, du pont Milvius, entrèrent dans la ville et appelèrent les Romains à la révolte<sup>2</sup>.

Le récit de la *Vita Stephani IV* est ici curieux à suivre. Il en coûte à l'auteur de la biographie pontificale d'attribuer aux Lombards le succès de ce coup de main. Il n'épargne rien pour rabaisser leurs services et diminuer ainsi la dette de la papauté. Les Lombards tremblaient de peur, n'osaient s'engager dans le labyrinthe des rues et finirent même par tourner le dos. C'est à la trahison de son armée et aux intelligences que Sergius sut pratiquer dans son entourage que succomba le duc de Nepe.

Sitôt la ville prise, Waldipert, à l'insu de Sergius, se rendit au monastère de Saint-Vit, y prit le moine Philippe et le fit acclamer pape par une poignée de Romains. De la basilique du Saint-Sauveur, où le nouveau pape, suivant la coutume, fit l'oraison, on le conduisit au *patriarcheion* de Latran. Là il prit possession du siège pontifical avec les cérémonies accoutumées, entouré de quelques-uns des chefs du clergé et de la milice<sup>3</sup> (31 juillet 768).

Joués par la politique lombarde, Christophore et Sergius entrèrent dans une colère violente. Ils soulevèrent le peuple et une partie de l'armée contre l'élu de Didier, puis, profitant du petit nombre des Lombards, ils pénétrèrent dans le palais de Latran et en chassèrent Philippe, qui se sauva dans son monastère. Ils firent ensuite proclamer Étienne IV (1er août).

Rome fut souillée par des exécutions sanglantes. Les partisans des pseudo-papes Constantin et Philippe furent poursuivis sans pitié ; la plupart payèrent de leur vie leur complicité. Constantin et Waldipert périrent dans d'affreux supplices. Le chroniqueur pontifical a soin de rejeter tout l'odieux du sang ainsi répandu sur la férocité des paysans italiotes, maîtres de la ville depuis plusieurs mois. Ainsi se termina par un échec la tentative des Lombards.

Heureusement, après la mort de Pépin, Didier eut, auprès des jeunes princes Charles et Carloman, un protecteur efficace dans la personne de leur mère, Bertrade. C'est elle qui, pour mettre un terme aux alarmes de Didier et pour réconcilier les deux maisons, fit conclure le double mariage de Charles avec Desiderata, la fille du roi lombard, et de Gisèle avec le fils de Didier, Adalgise. Rien ne pouvait être plus désagréable au pape et l'inquiéter plus sérieusement que cette double union. Aussi s'employa-t-il de toutes ses forces à l'empêcher, puis à la rompre, quand elle fut accomplie. C'est à peine si l'on peut rendre l'énergie des termes dont il se sert pour qualifier *cette machination diabolique* : *Quelle est cette idée, mes très chers fils, dont mes paroles ne sauraient exprimer toute la folie ? Quoi ! cette illustre race des Francs, qui brille entre tous les peuples, se polluerait, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — au contact de cette race*

---

<sup>1</sup> *Vita Stephani IV*, n° 266.

<sup>2</sup> *Vita Stephani IV*, n° 267, 268.

<sup>3</sup> *Vita Stephani IV*, n° 270.



puante (*foetentissimæ*) des Lombards, qui ne compte plus parmi les nations et d'où ne peut naître qu'une génération de lépreux ! Il n'est personne ayant le sens commun qui puisse soupçonner que des rois aussi réputés que vous l'êtes acceptent une contagion si détestable et si abominable. Quel rapport peut-il exister entre la lumière et les ténèbres, entre le fidèle et l'infidèle ?<sup>1</sup> Ces objurgations ne purent prévaloir contre la volonté de Bertrade, qui maria, malgré les résistances du pape, sa fille et son fils avec les enfants de Didier. Mais, pour rassurer le pontife sur les intérêts du Saint-Siège, la vieille reine prit la peine de faire le voyage de Rome et calma les appréhensions d'Étienne en obtenant de Didier la cession de quelque territoire à l'Église. Une lettre du pape à Bertrade, de 770-771, lui marque sa satisfaction et lui envoie ses remerciements.

On est cependant autorisé à penser que le pape ne se tint pas pour entièrement rassuré, que sa rancune contre Didier suivit sa fille à la cour de France et que son influence sur l'esprit politique de Charlemagne ne fut pas étrangère aux troubles qui divisèrent les deux époux et finirent par amener une répudiation. Le prétexte fut la stérilité de Desiderata. Il y eut en France un parti lombard et un parti papiste. Carloman se prononça, avec sa mère, pour sa belle-sœur. De graves dissensions éclatèrent entre les deux frères, qui faillirent en venir aux mains<sup>2</sup>. La mort de Carloman conjura une lutte imminente, mais détermina la défaite du parti lombard. Bertrade, Gerberge, la veuve de Carloman, et ses deux fils, de nombreux abbés, des leudes, parmi lesquels le duc Autchaire, quittèrent la France et demandèrent asile à Didier.

Celui-ci, fort de ses droits de père outragé et du concours qui lui venait de France, prit vigoureusement en main la cause de Gerberge et de ses enfants. Il avait à venger son injure particulière et celle de son peuple, depuis seize ans humilié par le pape et par les Francs. Il entama des négociations avec Byzance et se jeta sur Ferrare, Faventia, Comiacum, l'exarchat de Ravenne, et tint assiégée la vieille capitale de l'exarque. Le pape Adrien lui députa en vain ambassades sur ambassades. Il ne consentit à traiter qu'à condition que le pontife vînt lui-même le trouver et se résolut à donner Fonction royale aux deux fils de Carloman. Mais, remarque le *Liber Pontificalis*, il ne voulait ainsi que semer la discorde dans le royaume des Francs, brouiller le pape avec le très excellent roi Charles, patrice des Romains, et soumettre à son joug Rome et toute l'Italie<sup>3</sup>. Aussi le pape tint bon, refusant de se laisser gagner ni par menaces ni par prières. Seulement, quand il vit Didier marcher sur Rome avec son armée, conduisant les enfants qu'il voulait forcer Adrien à consacrer ; il avertit Charles du péril où allait se trouver Rome et des graves événements qui se préparaient. Le roi de France temporisa, épuisa toutes les ressources de la diplomatie la plus patiente, puis, désespérant de rien obtenir de l'aveuglement de Didier, il se décida à passer les Alpes au mont Cenis. Aussitôt Didier et son fils Adalgise se renfermèrent, le premier dans Pavie, le second dans Vérone avec la famille de Carloman. Charles établit le blocus devant la capitale lombarde, puis se dirigea sur Vérone. Désespérant de tenir dans la place, Gerberge et ses fils, accompagnés du duc Autchaire, vinrent d'eux-mêmes se remettre en la miséricorde de Charles, pendant qu'Adalgise s'embarquait furtivement pour Byzance. L'empereur, ménageant l'avenir, le reçut avec joie et lui décerna le titre et les honneurs de

---

<sup>1</sup> *Codex Carol.*, ep. Stephani IV, 47.

<sup>2</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. III ; *Annales Einhardi*, ad ann. 711.

<sup>3</sup> *Liber Pontificalis*, *Vita Adriani*, n° 296. Voyez aussi Paul. Diac., *Continuat, tertia*, cap. XLVIII.



patrice. Quant au dernier roi lombard, après la reddition de Pavie, il fut déporté en France et finit ses jours au monastère de Corbie<sup>1</sup>.

Ainsi finit le royaume lombard, tombé au rang de simple province de la monarchie franque, après avoir été, sous les deux derniers règnes, son tributaire. Il périt victime sans doute de la politique des papes, qui ne pouvaient souffrir aux portes de Rome l'établissement d'une dynastie puissante, capable de réaliser à son profit l'unité italienne. Mais d'autres causes concoururent à sa ruine. Placés entre les Francs, les papes et les Grecs, ces rois ne pouvaient se maintenir en Italie sans se déclarer franchement les lieutenants de l'empire. Sous ce couvert, comme jadis les Ostrogoths, mais avec plus de chances de réussite, ils auraient pu propager leur domination sans obstacle jusque dans la Pouille et dans la Calabre. Ils aimèrent mieux aspirer ouvertement à remplacer en Italie les Byzantins et se donnèrent la tâche de démolir pièce à pièce l'édifice fragile élevé par Justinien après la victoire de ses généraux Bélisaire et Narsès. Par là, ils travaillèrent à leur propre perte. Les papes, dans l'ordre spirituel, les Francs, dans l'ordre temporel, étaient mieux en situation que les Lombards pour recueillir cette succession. Ils avaient l'avantage de pouvoir s'allier entre eux, sans risquer de se porter mutuellement préjudice. Leur entente était dictée par les circonstances et commandée par leurs intérêts. Les Lombards se trouvèrent pris entre deux forces conjurées, dont l'expansion nécessaire réclamait la disparition des souverains de Pavie. Ils ne songèrent à revenir à l'alliance grecque que la catastrophe accomplie et quand il était trop tard pour que l'empire pût intervenir utilement en leur faveur dans la péninsule.

---

<sup>1</sup> *Liber Pontificalis, Vita Adriani* ; Paulus Diac., *Continuatio tertia*, cap. LII-LVI ; Annales Einhardi, ad ann. 774.



## CHAPITRE IV

# CHARLEMAGNE ET L'IMPÉRATRICE IRÈNE

La querelle des images, qui éclata à Constantinople au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, sous le principat de Léon l'Isaurien, ne fut qu'un épisode de la longue rivalité qui, depuis quatre siècles, durait entre Rome et Byzance, entre l'empire et la papauté. Elle eut pour résultat de faire passer de l'état chronique à l'état aigu le conflit permanent qui était en germe dans les institutions impériales et dans celles de l'Église. Elle prépara le schisme religieux, qui ne devait se consommer qu'au cours du IX<sup>e</sup> siècle, sous le patriarcat de Photius ; mais elle détermina le schisme politique de l'Orient et de l'Occident, en rompant l'unité théorique de l'empire, et en permettant au pape de placer la couronne impériale sur la tête de Charlemagne. Avant d'en venir à cette solution naturelle qu'imposait la force des choses, plus de soixante années s'écoulèrent qui peuvent compter parmi les plus remplies de l'histoire du moyen âge, années fécondes en révolutions soudaines et en péripéties imprévues, en tentatives de rapprochement et en ruptures, entre les trois grandes puissances qui dominent la société au VIII<sup>e</sup> siècle, le roi des Francs, le pape et le souverain de Constantinople. La plupart de ces événements, l'élévation de la dynastie carolingienne, l'institution du pouvoir temporel du Saint-Siège, la création de l'empire d'Occident, ont été souvent étudiés, aussi bien en France qu'en Allemagne. Nous ne croyons pas cependant que le sujet soit épuisé. Il nous a paru intéressant d'éclairer l'histoire de la France et de l'Italie avec celle de l'Orient grec, qui ne peut pas en être séparée. Pas de grave décision prise à Aix-la-Chapelle et à Rome qui n'ait son contre-coup à Constantinople ; et réciproquement pas une révolution de palais à Byzance, pas une nouveauté religieuse qui ne précipite les changements politiques en préparation dans l'Occident. C'est à ce point de vue nouveau que nous nous proposons d'étudier les vingt dernières années du VIII<sup>e</sup> siècle, remplies par la rivalité de Charlemagne et de l'impératrice Irène.

L'hérésie iconoclaste offrit aux papes une occasion particulièrement favorable de relâcher, sinon de rompre définitivement, le lien de sujétion qui rattachait Rome à Constantinople. Léon l'Isaurien, frappé des conquêtes rapides des Arabes, qui proscrivaient la représentation de la divinité sous des formes sensibles, crut faire obstacle à leur propagande, en luttant contre le matérialisme inconscient des masses, qui avait multiplié les images en Orient, comme en Occident. Il s'attaqua à des habitudes d'esprit invétérées et indéracinables, cent fois plus tenaces que l'adhésion à n'importe quelle formule du credo chrétien. Il ne fit que déchaîner en Orient une effroyable persécution qui dura plus d'un siècle, suscita des révoltes qui furent noyées dans des Ilots de sang et fournit à l'Occident le prétexte longtemps attendu d'un schisme religieux et politique.

Le pape Grégoire II refusa de promulguer les édits impériaux ordonnant la destruction des images, défendit aux peuples d'Italie d'obéir à l'exarque et de payer le tribut aux agents du fisc. Il trouva pour complices de sa rébellion tous ceux qui, ainsi que le disait le pape, tenaient saint Pierre pour un saint national. Tu paraîtrais, disait-il à l'empereur, dans une école où les petits enfants épellent l'alphabet, et tu t'avouerais le destructeur des images ; ils te jetteraient leurs tablettes à la tête. Et il ajoutait cette menace prophétique : Tout l'Occident penche de notre côté, entendant par là qu'il se détachait en même temps de l'empereur. L'appui des Francs faisait, en effet, dès ce moment la force de la papauté. Le pacte conclu entre les Carolingiens et l'évêque de Rome avait assuré à ceux-ci la succession des Mérovingiens, à celui-là l'indépendance religieuse. Avec le titre de patrice, octroyé par le pape et vraisemblablement consenti par l'empereur, Pépin avait exercé sur l'Italie et sur Rome un protectorat effectif qui (levait, sous son successeur, se changer en domination réelle. Le premier roi de la dynastie revêtu d'une dignité empruntée à la chancellerie orientale n'avait guère eu que les charges de défenseur du Saint-Siège ; Charlemagne en devait recueillir les bénéfices. Après la chute du royaume lombard, il remplaça à la fois l'exarque grec de Ravenne et le souverain de Pavie, et étendit peu à peu son autorité des sommets des Alpes aux confins de la Calabre et du pays de Bénévent. En tant que roi des Francs et successeur de Didier, il ne relevait, pour les pays italiens, que de son épée et de Dieu ; à Rome il n'exerçait d'autorité qu'en vertu d'une fiction diplomatique qui faisait de lui un fonctionnaire byzantin. Pour tout esprit clairvoyant cette fiction ne pouvait durer longtemps encore ; par la force des choses, Charlemagne s'acheminait à la domination réelle de l'Italie tout entière. Ses conquêtes le rapprochaient tous les jours des limites de l'empire grec. Il y touchait au sud par le duché de Bénévent, la province de Naples et la Sicile ; à l'est, par l'extension de ses armes en Vénétie, en Istrie, en Pannonie, le long des rives de la Save et du Danube. Il semblait avoir lui-même conscience de la lutte future qui se préparait, et, en vue d'événements qu'il sentait prochains, son habile diplomatie lui cherchait en tous lieux des alliés intéressés à sa victoire. Il entretenait des relations amicales non seulement avec les souverains de Bagdad, mais encore avec tous les petits princes qui tenaient l'Égypte, Tripoli et les côtes africaines. Il enveloppait de toutes parts le monde grec, qui pendant ce temps se consumait en disputes stériles et en luttes sanglantes. Il s'exagérait même la force de ces derniers descendants des Romains, et, ne connaissant pas le secret de leur faiblesse, il ne croyait pas devoir trop multiplier les précautions en prévision d'un conflit inévitable.

## I. — LES FIANÇAILLES DE ROTHRUDE.

Cette perspective d'une lutte prochaine n'était nulle part plus redoutée qu'à Constantinople. En 780 l'empire était exercé par un enfant de dix ans, Constantin, que son père Léon avait fait couronner de son vivant, espérant ainsi prévenir les compétitions de ses oncles et suppléer au défaut d'une loi d'hérédité, qui manqua toujours à la stabilité des institutions impériales. Sous le nom de cet enfant, gouvernait sa mère, l'impératrice Irène, aussi célèbre par sa beauté et son esprit que par l'étonnante fortune où la porta son ambition. C'était une Grecque d'Athènes qui rappelait sa patrie d'origine et le génie de sa race par la souplesse extraordinaire de son esprit, la clairvoyance de ses vues, la rare

fécondité de ses ressources d'intrigues. Exempte de scrupules et dévorée de la seule passion du pouvoir, elle ne recula devant rien, même devant le crime, pour la satisfaire. Les tragédies de palais étaient fréquentes à Constantinople et les esprits habitués à leurs froides horreurs ; elles étaient autorisées de longue date par la raison d'État et aggravées par le despotisme ombrageux et la cruauté familière aux Césars que la faveur éphémère du peuple et des légions élevait au trône. Irène dépassa tout ce qu'on avait vu avant elle. Les annalistes orthodoxes et surtout le chronographe Théophane exaltent cette femme jeune et belle, tutrice d'un enfant orphelin, et qui n'hésita pas à braver l'hérésie pour rendre au culte son éclat et sa pureté première ; sous leur plume se pressent les comparaisons mystiques avec la *Panagia* pressant sur son sein le fils qui doit arracher le monde à l'erreur. Pourtant ils reculent d'horreur devant le sacrifice qu'elle fit de cet enfant à sa soif de domination. Une première fois traversée par lui dans ses projets, reléguée dans un couvent, elle sut peu à peu regagner ses avantages, reprendre sur son fils l'ascendant d'une mère, supérieure du reste par la fermeté de son caractère, et se faire associer à l'empire ; puis patiemment elle parvint à détacher l'un après l'autre de lui tous ses appuis, lui aliéna les bonnes volontés qui s'étaient offertes, et l'isola dans l'apparence de sa toute-puissance, jusqu'au jour où elle put sans danger le renverser pour régner à sa place. Seule de toutes les femmes qui passèrent sur le trône de Byzance, elle osa ceindre une couronne qui n'était partagée ni par un fils ni par un mari. Sans doute l'impératrice Pulchérie avait véritablement régné sous le nom de son frère Théodose II et de son époux Marcien ; mais elle avait composé avec l'opinion publique et comme absorbé sa toute-puissance en celle des deux empereurs. Irène eut moins de ménagement ou moins de prudence ; elle brava les murmures du monde étonné et mécontent, et, par cette usurpation sur les droits d'un fds et sur la tradition constante de Byzance, fournit un prétexte plausible et populaire au schisme politique de l'Occident.

Mais au moment où Léon IV mourait (780), Irène, peu sûre encore du pouvoir qu'elle venait d'hériter avec la tutelle de Constantin, devait chercher de toutes parts des appuis à son autorité mal affermie. Quarante jours après son avènement, elle eut à déjouer une conjuration fomentée par son beau-frère, le César Nicéphore, avec l'aide d'une partie du sénat et des hauts dignitaires de l'empire.

La mort, le supplice et l'exil la débarrassèrent des principaux meneurs ; quant à Nicéphore et aux autres frères de son mari, elle les fit tonsurer et les voua au sacerdoce. Elle dut se garder aussi des attaques des Arabes, qui ne cessaient, depuis que le siège du khalifat avait été installé à Bagdad, d'inquiéter les provinces grecques d'Asie Mineure et menaçaient même la capitale de l'empire. Elle réussit d'abord à les repousser ; plus tard, moins heureuse, il lui fallut se soumettre à l'humiliant tribut que lui imposa le khalife, et cette humiliation dut singulièrement affaiblir son autorité et diminuer son prestige aux yeux de ses sujets. Les Bulgares, campés sur les deux rives du Danube, ne désarmaient pas, et poussaient leurs incursions et leurs ravages jusqu'aux portes même de Constantinople. Enfin les Césars, relégués dans les couvents des îles de la mer Égée, conservaient dans les légions et les provinces de nombreux et dangereux partisans. C'est ainsi que le gouverneur de Sicile, Elpidius, se souleva en proclamant Nicéphore empereur. Il fallut une armée commandée par le patrice Théodore pour apaiser la rébellion et forcer Elpidius à se réfugier sur la côte d'Afrique, d'où ses intrigues menacèrent longtemps encore la Sicile d'un débarquement. Contre tant d'ennemis, il était nécessaire qu'Irène se cherchât

des alliés et se résolut à tenter un rapprochement du côté de l'Italie et des Francs. **Aie le Franc pour allié et non pour voisin** devait être dès ce jour la maxime constante de la diplomatie byzantine. Une guerre avec Charlemagne, survenant au milieu des embarras d'une régence, aurait gravement compromis la stabilité de son pouvoir. Les intérêts de son ambition lui commandaient de taire les ressentiments que tout Romain du vieil empire devait nourrir contre le fils du conquérant de l'exarchat et le destructeur de ce royaume lombard, dont le dernier héritier, Adalgise, agent efficace tenu en réserve, en vue de revendications futures, avait trouvé à Constantinople asile et faveur. Plutôt que de courir les risques d'hostilités ouvertes, mieux valait certes feindre un consentement tacite au fait accompli et essayer de faire tourner au profit de la monarchie d'Irène la formidable puissance qui avait son siège à Aix-la-Chapelle. N'était-ce pas un coup de fortune inespérée pour l'impératrice que de gagner la neutralité bienveillante d'un aussi redoutable adversaire que Charles, de s'assurer la libre disposition de ses forces pour refouler les Arabes et les Slaves, et de pouvoir régler à l'amiable avec le prince franc les questions de frontières et de suzeraineté, qui risquaient de mettre à chaque instant aux prises l'Orient et l'Occident ?

Charlemagne était à Rome auprès du pape Adrien pendant les fêtes de Pâques de 781, quand il reçut l'ambassade de deux dignitaires de la cour de Byzance, le sacellaire Constantin et le primicier Mamalus. Ils venaient, au nom d'Irène, proposer au roi des Francs une alliance politique scellée par une union de famille, et lui demander d'accorder les fiançailles de sa fille aînée, Rothrude, avec le jeune empereur Constantin. Déjà, de longues années auparavant, pareille négociation avait été entamée sans succès par Constantin Copronyme ; il avait sollicité de Pépin la main de sa fille, Gisèle, sœur de Charlemagne, pour Léon IV ; mais le pape Étienne III, dans l'intérêt de l'Église, avait rompu ce dessein<sup>1</sup>. Cette fois Charlemagne accueillit avec faveur ces ouvertures inattendues. Le nom de l'empire romain avait conservé aux yeux des Occidentaux tout son prestige, et une telle alliance était de celles qui devaient flatter le fils d'un fondateur de dynastie, sensible à l'honneur de mêler son sang à celui d'un prince **dont la souveraine puissance ne permettait à aucun mortel d'être son égal**, comme s'exprime Grammaticus Saxo. Il ne lui était pas indifférent d'ailleurs, entraîné, comme il l'était, dans des guerres perpétuelles, des bords de l'Elbe aux rives de l'Hèbre, d'en finir avec les revendications du fils de Didier, Adalgise, et les intrigues nouées par Arighis, duc de Bénévent, avec le préfet grec de Naples et le patrice de Sicile. Aussi donna-t-il avec empressement les mains au projet d'Irène. On ne voit nulle part que le pape ait soulevé aucune difficulté. Les fiançailles furent célébrées avec pompe, et les serments échangés de part et d'autre. Comme la fille de Charles était trop jeune encore pour quitter le palais de son père, Irène lui laissa un de ses familiers, l'eunuque Elisée, pour l'instruire, de concert avec Pierre de Dise, dans la connaissance des lettres et de la langue grecques, et la préparer aux destinées glorieuses qui l'attendaient, en l'initiant à l'étiquette et au cérémonial compliqués de la cour de Byzance<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Cod. Carol.* (éd. Jaffé), ep. XLVIII.

<sup>2</sup> Voir ce qu'écrivent Pierre de Dise et Paul Diacre à l'occasion de ces fiançailles.



## II. — CONVOCATION DU DEUXIÈME CONCILE DE NICÉE.

Cette alliance était un grand pas fait vers la réconciliation de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident ; Charlemagne, le défenseur et l'ami personnel du pape, semblait devoir être l'intermédiaire naturel de ce rapprochement. Il est probable qu'il en fut question pendant les pourparlers de 781 ; du moins Irène, pour conjurer le mauvais vouloir du pontife, lui donna des assurances formelles de ses sentiments orthodoxes, et lui lit entrevoir la fin du schisme qui, depuis cinquante ans, rompait l'unité de l'Église. A vrai dire, la révolution religieuse inaugurée par Léon l'Isaurien n'avait pas eu les avantages que ce prince en attendait ; elle n'avait pas sauvé des mains des Arabes la plus grande partie de l'Asie ni ralenti un moment la propagande de l'islam. Le feu grégeois avait plus efficacement protégé Constantinople que la destruction des images. En revanche, les empereurs avaient perdu l'Italie et laissé échapper de leur obéissance la moitié du monde romain ; leur rupture avec le pontife romain avait été le prétexte de l'avènement imprévu et de l'élévation rapide de la dynastie carolingienne. Ce n'est pas que politiquement l'Italie eût complètement brisé le lien qui rattachait à Byzance. Charlemagne y dominait en maître, mais en vertu d'un titre qu'il était censé tenir de la chancellerie impériale. Les papes avaient lancé l'anathème contre Léon III et Constantin Copronyme, mais ils continuaient à dater leurs actes officiels des noms et des années des empereurs excommuniés. Les monnaies qui avaient cours étaient aussi frappées à leur effigie. Bien plus, la justice ne laissa pas d'être rendue à Rome, jusqu'à une époque mal déterminée, par un préfet impérial, et l'exécution des sentences prononcées était, en certains cas, remise aux officiers de Constantinople. Sous le pontificat d'Adrien, une sédition ayant éclaté à Rome, le pape, d'après le *Liber Pontificalis*, déféra le principal coupable, Calvulus, au préfet de la ville pour qu'il fût examiné et jugé par lui devant le peuple. Un autre accusé, Paulus, ayant été frappé d'une sentence de mort, Adrien, désireux d'obtenir une atténuation de la peine, s'adressa à Constantinople pour la faire commuer en une sentence d'exil : Paulus fut interné dans une ville de Grèce. Toutefois le lien de dépendance qui survivait à la rupture de Rome avec Byzance était tellement relâché, que des deux parts aucune illusion n'était possible. Les statues des empereurs cessaient, à leur avènement, d'être reçues et saluées dans les villes italiennes ; aucun tribut n'était acquitté par ces provinces réellement soustraites au fisc impérial ; et c'était pour se venger de cette défection que, depuis Léon l'Isaurien, les empereurs frappaient d'opposition et arrêtaient les revenus du patrimoine de Saint-Pierre, prélevés dans la province de Naples, dans la Sicile et dans les thèmes d'Orient. C'était beaucoup cependant que le schisme politique n'eût pas été officiellement dénoncé, que les apparences fussent encore en partie sauvées. Irène pouvait penser que tout espoir n'était pas perdu de rétablir dans son intégrité les droits de l'empire, compromis par une politique funeste.

L'entreprise de restaurer en Orient le culte des images n'allait pas sans difficultés. L'idolâtrie, ainsi que s'exprimaient les rescrits impériaux, comptait encore de nombreux défenseurs. Si la servilité du clergé officiel et les menaces des empereurs avaient assuré aux iconoclastes la majorité dans le prétendu concile œcuménique tenu sous Constantin Copronyme, d'ardentes protestations s'étaient fait entendre dans les couvents, où l'orthodoxie s'était retranchée. Ces monastères, souvent dépeuplés de leurs cénobites par la persécution et l'exil,

repeuplés par les sentences qui atteignaient les zéloteurs suspects de pactiser avec Rome, n'en restaient pas moins la citadelle de l'opposition. De là étaient sortis, pour se répandre dans les foules et les enflammer d'une pieuse ardeur, les écrits de Jean Damascène, des hégoumènes Platon et Théodore et d'une multitude d'autres. La curiosité publique se jetait sur ses manifestes théologiques, comme elle s'empare chez nous des pamphlets attaquant la politique du gouvernement. Cette fois, comme toujours, la persécution n'avait eu pour effet que d'exaspérer les timides et de rallier !' aux persécutés la sympathie 'ct l'admiration. L'homme du peuple acceptait la proscription des images dans les lieux publics, mais gardait à ces icônes, cachées au plus profond de sa demeure, le culte secret qu'il était accoutumé de leur rendre. Le palais impérial lui-même abritait des dissidents, qui avaient plus d'une fois laissé surprendre par la police vigilante des Césars les poupées prosrites. Plus d'un saint prêtre, à son lit de mort, soulageait sa conscience d'un long et coupable silence, en s'écriant, comme le patriarche Paul : *Plût au ciel que je n'eusse jamais occupé le siège pontifical pour m'associer à la tyrannique oppression de l'Église ! Je demande pardon à Dieu de ma faiblesse ; je me réfugie dans sa miséricorde, le priant de méjuger comme homme et non comme pontife.* Pas une sédition n'avait éclaté depuis cinquante ans dans la capitale, qui n'eût comme cause ou comme prétexte la question des images. Mais le sénat et l'armée, ainsi que le personnel des évêques, comptaient encore des iconoclastes en grand nombre, d'autant plus redoutables que leur haute situation officielle leur donnait plus d'action sur leurs subordonnés, d'autant plus attachés à l'hérésie qu'ils devaient leur fortune à leur obéissance aveugle aux édits des princes.

Irène, après avoir pesé toutes les difficultés, recueilli tous les symptômes d'une réaction favorable à ses desseins, comptant aussi que l'intérêt, l'habitude d'obéir, rallieraient au pouvoir une partie de ses adversaires, se décida, au mois d'octobre 785, à écrire au pape Adrien une lettre qui lui signifiait la réunion prochaine d'un concile orthodoxe, et l'invitait à y assister en personne ou à déléguer les représentants de son siège apostolique. Dans cette lettre, l'impératrice faisait les deux concessions qui devaient aller le plus directement au cœur du pape : elle lui donnait toute satisfaction au sujet de la primatie réclamée par le siège de Rome sur le monde catholique, et abaissait devant lui l'autorité du patriarche œcuménique de Constantinople. De plus, elle faisait au pape amende honorable au nom de ses prédécesseurs, qui avaient touché aux choses saintes et prétendu au gouvernement de l'Église. On y lisait : *Votre Béatitude paternelle connaît les faits qui se sont passés dans notre cité impériale à l'occasion des images ; comment ceux qui ont régné avant nous ont tenu leur culte à déshonneur et à injure. Fasse le ciel qu'une telle erreur ne leur soit pas imputée à crime ! car il eût mieux valu que leurs mains ne se fussent pas appesanties sur l'Église. Le peuple de la capitale et tous les Orientaux, ils les ont séduits et forcés à subir leur volonté. Mais voici que Dieu nous a suscités pour régner à leur place, nous qui, en toute vérité, cherchons sa gloire, et voulons observer la tradition de ses apôtres et de ses docteurs. C'est pourquoi, le cœur purifié et attaché au culte véritable, nous nous sommes entretenus avec nos sujets et nos prêtres les plus instruits des choses qui concernent Dieu, et avec leur conseil nous avons décrété qu'il y avait lieu de réunir un concile universel. Nous demandons à Votre Béatitude, ou plutôt Dieu vous demande par notre bouche, lui qui veut que tous soient sauvés et connaissent la parole de vérité, do vous joindre à nous et de venir ici pour confesser et affermir l'antique tradition au sujet des images. Vous y serez reçu comme le premier-prêtre de la*

*chrétienté, comme celui qui préside au lieu et place du bienheureux apôtre saint Pierre...* Mais si quelque empêchement vous retenait à Rome — ce que nous ne voulons pas croire, sachant votre zèle pour le service de Dieu —, choisissez des légats honorables, munis de vos pouvoirs écrits, pour représenter votre personne sacrée.

Tant de déférence à l'égard du siège de saint Pierre, une rétractation si complète des plus anciennes prétentions des empereurs romains, des avances si habilement calculées pour flatter le légitime orgueil d'Adrien, étaient bien faites pour loucher vivement le cœur du pape. Il allait avoir la gloire de terminer le différend qui avait si longtemps désolé l'Église d'Orient, de rendre la paix à la moitié du monde catholique, de procurer l'union des deux Églises, d'asseoir la suprématie incontestée de Rome sur les autres patriarchats jusqu'à ce jour séparés de son obéissance et entraînés dans la défection du siège de Constantinople. La politique pontificale avait vaincu, et il n'était pas défendu à Adrien de penser que sa fermeté à ne point transiger, son habileté personnelle à s'attacher des protecteurs redoutés de Byzance, étaient pour quelque chose dans cette évolution. Cependant il ne crut pas devoir déférer à l'invitation d'Irène, et siéger en personne dans le concile. Aucun pape n'avait jusqu'ici paru dans ces grandes assemblées, autrement que par ses légats ; Adrien ne voulut pas sur ce point déroger à la tradition, qui avait pour elle le mérite de la prudence. Peut-être aussi craignait-il, en se montrant trop empressé, de blesser l'ombrageuse susceptibilité de Charlemagne, prompt à s'alarmer d'une réconciliation qui n'avait pas exclusivement le caractère religieux.

Il envoya donc, en même temps que ses légats, aux empereurs Constantin et Irène, une longue lettre synodique, dont il fut donné en partie lecture aux pères du concile. C'était un véritable traité sur les images. En cette matière délicate, le pape indiquait avec un soin extrême et une irréprochable précision ce qu'il fallait entendre par le culte des images ; que ce culte ne comportait pas une adoration de latrie, mais avait la valeur d'une simple commémoration. Loin de nous la pensée, disait-il, de déifier les images. Lorsque, en raison de l'amour et de la dévotion que nous avons pour Dieu et ses saints, nous représentons par des traits ou par le pinceau leurs figures, ce n'est pas au dessin ou à la peinture que nous rendons honneur, mais à celui que rappelle le tableau. L'homme ne doit pas vénérer les éléments matériels qui constituent l'image, mais l'esprit céleste qui apparaît à travers elle. Il ajoutait : Si quelqu'un insulte le vêtement impérial, ne le traitez-vous pas comme si l'injure s'adressait à qui le revêt ? S'il outrage les images des empereurs, l'outrage n'est-il pas rapporté à celui qu'elles représentent et à la dignité impériale elle-même ? S'il s'emporte en propos injurieux contre ces images faites de bois et de couleurs, n'est-il pas jugé comme s'il avait menacé le prince, et non pas une matière inanimée ? Quand vos statues sont introduites dans les cités, que les magistrats et le peuple vont au-devant, d'elles en poussant des acclamations, ce n'est pas au bois, à la cire que s'adressent ces honneurs, mais à l'empereur qui est ainsi figuré. De même les hommes ne vénèrent pas dans les saintes images la matière dont elles sont faites, mais les personnes célestes qu'elles rappellent. Tous nous adorons les princes et les saluons, bien qu'ils soient des pécheurs ; pourquoi donc n'adorerions-nous pas les saints serviteurs de Dieu et n'élèverions-nous pas des statues en leur mémoire, de peur que les hommes ne les oublient ? Il poursuivait, empruntant ses citations à la Bible, au Nouveau Testament, aux livres des Pères, fournissant d'avance aux prélats du concile les arguments et les preuves dont ils devaient étayer leur tentative de restauration des images. Il

finissait : Nous vous supplions avec tout l'amour que nous avons pour votre clémence, prosterné à terre comme si nous étions devant vous, abîmé à vos pieds aimés de Dieu, et nous vous adjurons de relever les images abattues dans votre cité impériale ainsi que dans toutes les parties de la Grèce, selon les traditions de la sacro-sainte Église romaine, afin qu'elle puisse désormais vous recevoir dans ses bras. On voit que si l'impératrice avait fait acte de déférence religieuse envers le Saint-Siège, le pontife lui rendait ces égards en faisant à son tour acte de soumission politique.

Ici s'arrêtait le texte de la communication qui fut faite au concile. Irène crut devoir garder pour elle et son conseil la fin de la lettre, où s'accusaient des intentions politiques qui auraient pu soulever des objections parmi les prélats réunis. Adrien reprochait à l'impératrice d'avoir fait choix, comme patriarche, de Tarasius, simple laïque, officier du palais, élevé subitement au premier rang de la hiérarchie ecclésiastique. Il consentait pourtant à l'accepter comme collègue en raison de l'orthodoxie de sa lettre synodale et du zèle qu'il avait montré contre l'hérésie iconoclaste. Il réclamait encore comme preuve du retour des empereurs à la vraie foi la restitution des biens de saint Pierre confisqués par les prédécesseurs d'Irène dans les provinces qui relevaient directement de Constantinople. Il demandait qu'on rendît au pape la consécration des évêques d'Illyrie et de Thrace, qui avaient autrefois dépendu du diocèse de Rome, et que le titulaire de Constantinople s'était réservée. Enfin il s'élevait contre ce titre de patriarche œcuménique que prenait encore dans ses lettres Tarasius, fidèle à la tradition inaugurée par Jean le Jeûneur, terme qui prêtait à l'équivoque en restreignant la portée des déclarations d'Irène en faveur de la primatie du pape. Irène, en enlevant au concile la connaissance de ces difficultés, pensait soit à les résoudre diplomatiquement et à l'amiable, soit à faire sur elles le silence, au cas où le pape se contenterait de l'éclatant triomphe remporté par l'orthodoxie. Adrien concluait en proposant aux empereurs l'exemple de Charlemagne, à qui sa fidélité au Saint-Siège avait valu la protection spéciale du Seigneur, et des victoires sans nombre sur ses ennemis. Le bienheureux apôtre Pierre accompagnera partout vos pas et vous soumettra toutes les nations barbares ; ainsi a-t-il fait pour notre fils spirituel Charles, duc de France et des Lombards et patrice des Romains, qui, obtempérant à tous nos avis et remplissant toutes nos volontés, a prosterné à ses pieds et lié à son joug les peuples de l'Hespérie et de l'Occident. Aussi par ses laborieux combats a-t-il offert au même apôtre, en possession perpétuelle, des présents innombrables, des provinces, des cités, une foule de territoires et de patrimoines, que la perfidie des Lombards retenait indûment, et qu'il a reconnus appartenir de droit à l'Église. Et il ne cesse de lui offrir tous les jours de l'or et de l'argent pour rehausser l'éclat de ses cérémonies, et répandre aux pauvres des aumônes, si bien que la royale mémoire de ses bienfaits retentira de siècle en siècle. Adrien prétendait par un tel exemple piquer d'émulation l'impératrice et lui faire entrevoir pour prix de sa générosité la faveur d'une protection aussi efficace. Ce ne fut pas sans peine que le concile put siéger. Il s'était assemblé d'abord à Constantinople ; mais les hétérodoxes, appuyés de quelques légions, assiégèrent les Pères dans Sainte-Sophie et soulevèrent une émeute qui ensanglanta les rues voisines. Irène déploya la plus grande énergie ; elle balaya l'émeute avec l'aide des troupes restées fidèles, et s'étant rendue maîtresse des légions rebelles, elle cassa les officiers, licencia la plupart des soldats et punit de la mort ou de l'exil les plus coupables. Puis, pour éviter le retour de ces scènes tumultueuses et soustraire le concile au milieu si agité de la capitale, elle transporta le lieu de ses séances à

Nicée, et le présida en personne dans la ville où Constantin le Grand avait ouvert les premières grandes assises de la catholicité. Elle put ainsi, sans autre incident notable, conduire à bien son entreprise, rétablir l'unité de l'Église et désarmer l'hostilité d'Adrien.

### III. — RUPTURE D'IRÈNE ET DE CHARLEMAGNE.

C'était en effet là l'objet principal de sa politique. Le pape, une fois rassuré sur l'orthodoxie des Orientaux, entretenu dans des dispositions bienveillantes par le zèle pieux de l'impératrice et la dévotion aux images, son devoir de premier et universel pasteur lui commandait la neutralité. Maintenant qu'il n'avait plus rien à craindre des Grecs, qu'il pouvait même au besoin compter sur leur concours, la nécessité ne l'obligeait plus à se donner tout entier aux Francs, et il pouvait desserrer peu à peu les liens trop étroits qui le retenaient dans le mainbour de leur roi. Irène pouvait soupçonner que le patronat de Charlemagne devait par instants sembler lourd au pontife, depuis la prodigieuse extension de la conquête franque et la destruction du royaume lombard ; elle se doutait aussi que Charlemagne avait vu d'un œil défiant et jaloux le rapprochement survenu entre Rome et Constantinople. Il cessait d'être l'allié nécessaire, le recours indispensable du Saint-Siège menacé. Considéré comme évêque de Rome, Adrien allait redevenir le sujet de l'empire et échappait ainsi à son protecteur ; comme chef de la chrétienté, du jour où l'Occident cessait d'être seul orthodoxe, il avait des devoirs envers les fidèles d'Orient, et il pouvait, à l'occasion, se réfugier derrière ces devoirs pour refuser à celui qu'il avait fait patrice l'appui de son autorité apostolique. Saisissant l'avantage de cette situation nouvelle, Irène crut l'occasion opportune de rompre avec les Francs. Elle avait négocié le mariage de son fils avec la fille de Charlemagne dans un moment critique, au début d'une régence laborieuse, quand elle comptait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des ennemis seulement et pas un allié. Sans doute, en 781, elle était sincère dans la recherche de cet allié ; six ans plus tard, cette alliance lui devenait presque inutile. Les décrets du concile de Nicée étaient obéis sans résistance ; toute velléité de révolte de la part de ses sujets était domptée. Si l'empire avait l'humiliation de payer tribut au khalife de Bagdad, du moins, à ce prix, ses frontières cessaient d'être inquiétées. Il était temps de reprendre en Occident le terrain perdu. De plus, des considérations d'intérêt personnel lui conseillaient de ne plus ménager Charlemagne. Habitée à l'exercice du pouvoir que son fils encore en bas âge était forcé de lui abandonner, son ambition ne pouvait désormais s'accommoder d'un rôle plus effacé. Elle voulait continuer à régner sous le nom de ce fils, et au besoin, comme elle le montra, sans lui. Or l'instant était venu d'exécuter les engagements pris à Rome en 781. La jeune princesse franque, son éducation achevée, allait prendre la route de Constantinople. Irène, sans nul doute avertie par les rapports de ses agents à Aix-la-Chapelle, redoutait l'ascendant qu'allait prendre sur Constantin cette femme intelligente, d'esprit résolu, et qui, conseillée par un père politique, se sentant appuyée par la puissance redoutable des siens, ne se résignerait pas aisément à un rôle subalterne, mais parlerait bientôt au palais en maîtresse. Irène allait être réduite à abdiquer, à se retirer, comme tant d'autres impératrices-mères, dans un couvent, où elle vivrait sous la surveillance des agents du palais, oisive, sans influence et sans crédit. Ces calculs ressortent



nettement des récits des annalistes orientaux. Zonaras dit positivement qu'elle rompit le projet de mariage arrêté sept ans auparavant, par amour du pouvoir et par crainte de l'influence franque sur l'esprit de son fils<sup>1</sup>. Plus Constantin montrait d'empressement pour une telle alliance, plus elle croyait sentir ses craintes justifiées. Aussi, sans prendre garde aux résistances de Constantin, sans souci de l'affront qu'elle infligeait à Charlemagne, attentive seulement à conjurer un péril qui lui paraissait pressant, elle obligea son fils à prendre pour femme une jeune fille noble d'Arménie, nommée Marie, qu'il n'aima jamais et finit par répudier. Les écrivains francs et byzantins sont d'accord, comme s'ils s'étaient copiés, pour nous laisser entrevoir tout un drame intérieur et comme un roman de cœur entre les deux fiancés. Si, comme on nous le dit, le jeune prince, voué à la plus triste destinée, ne se consola jamais de la rupture de son mariage avec Rothrude, qu'il n'eut jamais d'ailleurs l'occasion de voir le portrait que lui firent ses ambassadeurs des perfections de la jeune fille fut sans doute pour quelque chose dans ses regrets ; mais peut-être aussi avait-il songé dès lors à profiter d'une telle alliée pour échapper à la pesante tutelle de sa mère et hâter son émancipation.

Il est curieux de constater avec quel soin les annalistes francs s'efforcent de dissimuler l'échec de la politique de Charlemagne et la blessure très vive qu'il en ressentit. Éginhard, dans sa Vie de Charles, affirme qu'il ne pouvait prendre sur lui de se séparer de ses filles pour les marier et qu'il refusa, de lui-même, Rothrude à Constantin. Grammaticus Saxo ajoute que la Grèce n'était pas digne d'une telle impératrice et que Charlemagne dédaigna le gendre qu'on lui offrait. Il va plus loin : il prétend que le sénat de Constantinople poussa l'empereur à venger par les armes l'affront qui lui était fait. Ce fut, au contraire, Irène qui, pour prévenir les effets certains du ressentiment de Charles, se hâta de prendre les devants. Elle envoya le logothète Jean avec une Hotte pour rallier les troupes du patrice de Sicile, Théodore, et opérer de concert avec lui un débarquement dans cette partie de l'Italie méridionale que les Grecs appelaient Lombardie. La mission de Jean était à la fois diplomatique et militaire ; il devait essayer avant d'en venir aux mains de tirer parti de la situation très troublée du sud de la péninsule.

Le duc de Bénévent, Arighis, gendre de Didier, vaincu l'année précédente (787) par Charlemagne en personne, et obligé de lui livrer, comme gage de sa foi, son second fils Grimoald, avait mis depuis lors tout en œuvre pour venger sa défaite. Un de ses émissaires était parti pour Constantinople, afin d'offrir à l'empereur son hommage et son serment de fidélité, en échange du titre de patrice et de l'investiture du duché de Naples. Irène, qui déjà méditait sa rupture avec Charles, avait prêté une oreille favorable à ces propositions, et expédia deux spathaires à Bénévent, pendant qu'Adalgise, le fils du dernier roi lombard, tenterait un débarquement à Ravenne et un coup de main sur la Pentapole. Quand les spathaires arrivèrent à Bénévent, Arighis venait de mourir ; mais, secondés par sa veuve Adalberge, ils avaient soulevé contre les Francs tout le pays, qui fut en un instant sous les armes. Cinq missi, délégués à la hâte par Charlemagne pour surveiller les agissements des Grecs, faillirent être massacrés et purent à grand-peine se réfugier sur le territoire de Spolète. Le roi, ne prenant conseil que de lui-même et refusant d'obtempérer aux avis d'Adrien, qui voulait priver à jamais de leur héritage les descendants d'Arighis, donna pour duc aux Bénéventins l'otage qu'il retenait, Grimoald, le fils même du défunt, assuré qu'il

---

<sup>1</sup> Zonaras, *Ann.*, lib. XV, ch. X.



était de sa fidélité à ses engagements et de l'intégrité de son caractère. Grimoald justifia la confiance audacieuse de Charles ; il se montra inaccessible aux avances de la cour de Byzance, et lorsque le logothète Jean et le patrice Théodore débarquèrent en Calabre, ce fut lui qui les reçut avec les contingents amenés par Hildebrand, duc de Spolète, et par le Franc Winigise<sup>1</sup>. La lutte paraît avoir été très rude. *La Calabre, tout entière ébranlée, en frémit, dit un contemporain ; à peine si de mémoire d'homme on se souvient de semblables tumultes.* Les Grecs furent complètement défaits et leur chef Jean resta sur le champ de bataille<sup>2</sup>.

C'est un fait cligne de remarque qu'on ne trouve dans le *Codex Carolinus* aucune lettre d'Adrien à Charlemagne qui puisse se rapporter d'une manière certaine à la période qui s'étend de 788 à 791, époque où par l'ordre du roi fut réunie la correspondance des papes avec les Carolingiens. On est autorisé à penser que, durant cette période, les relations jusqu'alors si cordiales du roi de France avec Adrien se refroidirent sensiblement. Ce sont en effet les dernières lettres échangées entre eux qui avaient le moins de chance de se perdre ; il est à croire que si Charlemagne attachait à cette correspondance une telle importance, qu'il la fit transcrire pour qu'elle échappât à la destruction, il aurait entouré d'un soin tout particulier les plus récents documents qui devaient y trouver place. Si donc, comme il est probable, l'intimité première du prince et du pontife subit quelque défaillance, il faut en chercher la cause dans les événements qui précèdent. Charlemagne attribuait, non sans raison, la rébellion des Bénéventins et les troubles qu'il avait eu tant de peine à contenir dans le sud de l'Italie au zèle parfois indiscret du pontife pour les intérêts du patrimoine de Saint-Pierre<sup>3</sup> et pour le recouvrement des territoires aliénés, dont il ne cessait de réclamer la restitution. C'était moins contre le roi que contre le pape que les Italiens méridionaux avaient pris les armes. On le vit bien, quand les missi de Charlemagne, après la victoire remportée sur les Grecs, remirent par son ordre aux légats du pontife quelques-unes des places qu'il sollicitait ; les habitants désertèrent leurs cités, émigrèrent en masse et ne laissèrent aux officiers d'Adrien que les murailles des villes<sup>4</sup>. De plus Adrien s'était montré constamment hostile à la combinaison du roi, qui rendait aux Bénéventins leur duc national. Il aurait préféré le démembrement du duché, comptant y trouver son profit. Charlemagne conduisit les négociations sans le prévenir et par-dessus sa tête, alors que le pape, par l'intermédiaire des évêques de Naples et de Gaëte, avait déjà tout préparé pour une autre solution. Il devait enfin rester au roi des Francs un fonds de sourde rancune contre le pape, pour l'empressement qu'il avait mis à déférer aux désirs d'Irène, en procurant l'union des deux Églises d'Orient et

---

<sup>1</sup> Voir *Cod. Carol.* (éd. Jaffé), ep. LXXXIII-LXXXVIII ; ep. *Maginarii ad Carolum* (Ep. Carolin.) ; *Ann. Einh.*

<sup>2</sup> Charlemagne donna à Grimoald l'investiture de Bénévent, à condition *ut Longobardorum mentum tonderi faceret, carias vero nummosque sui nominis cunctis superscribi semper juberet* (Erchempert, *Hist. Longob.*, cap. IV-V). — Plus tard Grimoald manifesta quelques velléités de révolte et désobéit aux conditions du pacte accepté : *in suis aureis ejus nomeri aliquandiu figurari placuit* (Erch., *ibidem*). La plupart des monnaies de Grimoald portent en effet le nom de Charles (DOMS CARLVS. R.). Mais d'autres n'ont que celui du duc de Bénévent. Il épousa une parente de l'empereur Constantin, nommée Wantia. Mais dans la suite il la répudia et la renvoya dans sa patrie (Erchempert, *ibid.*, cap. V).

<sup>3</sup> *Cod. Carol.*, ep. LXXXIV.

<sup>4</sup> *Cod. Carol.*, ep. LXXXVII.

d'Occident, et en rati-fiant une réconciliation religieuse qui était un échec pour sa politique personnelle.

#### IV. — LE CONCILE DE FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Ce mécontentement de Charlemagne à l'égard du Saint-Siège, en même temps que sa franche hostilité contre les Grecs, se manifesta en 794, à l'occasion du concile de Francfort, de la manière la plus inattendue et la plus dangereuse pour le maintien des bons rapports entre la France et Rome. Au moment où l'impératrice Irène sacrifiait au concile de Nicée les iconoclastes au désir de renouer avec le Saint-Siège et n'hésitait pas à lui faire les concessions qui coûtaient le plus à son orgueil, Charlemagne, qui devait l'élévation de sa famille et sa propre grandeur à la politique inspirée par le pontife romain, faillit, entraîné par son ressentiment, provoquer un schisme en Occident, à propos de cette même question des images qui avait mis le feu à l'Orient. Le schisme ne fut conjuré que grâce à l'habileté d'Adrien, à sa souplesse diplomatique, aux transactions opportunes par lesquelles il ménagea l'humeur de son irascible protecteur.

Le concile de Francfort eut pour prétexte l'hérésie d'Élipandus, évêque de Tolède, et de Félix, évêque d'Urgel, qui soutenaient que la seconde personne de la Trinité procédait du Père par adoption, et non pas en substance et naturellement. Mais la condamnation de cette hérésie, déjà prononcée aux conciles d'Aquilée et de Ratisbonne, fut simplement confirmée à Francfort. Le véritable objet de la réunion, à laquelle assistèrent pourtant deux légats d'Adrien, fut la condamnation des articles du concile de Nicée, qui avait prescrit l'adoration des images. On comprend que ce désaveu officiel donné par l'Église d'Occident aux décisions d'un concile œcuménique, approuvé par le pape, ait parfois embarrassé les écrivains ecclésiastiques. Quelques-uns ont prétendu que les Pères de Francfort avaient condamné non le deuxième concile de Nicée, mais le conciliabule assemblé par Constantin Copronyme, plus de vingt ans auparavant. Cette assertion est formellement contredite non seulement par tous les écrivains et annalistes contemporains, et immédiatement postérieurs, comme Jonas d'Orléans et Hincmar de Reims, mais par la préface même des *Livres Carolins*, qui s'attaquent séparément aux deux assemblées, reprochant à l'une d'avoir proscrit les images, à l'autre d'en avoir prescrit l'adoration. Baronius admet la condamnation du concile de Nicée, tout en contestant la validité de la sentence ; mais il défend Charlemagne d'avoir ôté l'auteur des *Livres Carolins*. D'après lui, le roi se contenta de faire rédiger les arguments pour et contre les images qui furent produits à Francfort, et de les envoyer au pape, pour qu'il décidât en dernier ressort. Le ton de la réponse apologétique d'Adrien, les déclarations du synode de Paris tenu sous Louis le Débonnaire, l'affirmation formelle d'Hincmar<sup>1</sup>, ne nous paraissent permettre aucun doute sur la part prise par Charlemagne à la rédaction de ces livres. Ce qui saute aux yeux tout d'abord, c'est le caractère tout personnel de la polémique engagée. Si le traité ne fut pas écrit sous sa dictée, il fut rédigé sous son inspiration directe, probablement par Alcuin, approuvé de sa main, et apporté à Rome par son conseiller intime Angilbert. La

---

<sup>1</sup> *Contra Episcopos*, cap. XX.

lecture en est des plus curieuses. L'auteur y déploie les ressources d'une dialectique lourde et pédantesque, mais solide et rompue à tous les artifices de la scolastique. La disproportion des moyens à la fin fait parfois sourire ; pour contester la valeur d'un préfixe, il fait appel aux catégories d'Aristote et à tous les arts libéraux enseignés de son temps. Mais ce qui frappe par-dessus tout, ce n'est pas tant la vigueur de l'argumentation dogmatique, le choix des textes tirés des Écritures et des Pères, que la haine que ce libelle respire contre les Grecs et contre leurs princes. La réfutation des canons de Nicée y tient à peine plus de place que la critique des personnes, la contestation des titres dont se parent les souverains, des usages et des expressions qui sont de tradition et de style à la chancellerie byzantine. L'intention politique en un mot déborde le cadre dogmatique de l'auteur et le dépasse par sa portée ; on devine à chaque page, dans la main qui a écrit, un familier de Charlemagne, dans l'esprit qui a conçu, Charlemagne lui-même, essayant d'associer l'Église d'Occident à ses griefs contre l'empire grec.

Le livre s'ouvre par une véritable déclaration de guerre : *Le vent de l'ambition la plus arrogante, l'appétit le plus insolent de vaine gloire s'est emparé en Orient non seulement des princes, mais aussi des prêtres. Ils ont rejeté toute sainte et raisonnable doctrine et méprisé les paroles de l'apôtre : Si quelqu'un vient vous annoncer un évangile qui n'est pas l'évangile, quand même il serait un ange, qu'il soit anathème ; et transgressant les enseignements des ancêtres, par leurs infâmes et ineptes synodes, ils s'efforcent de faire prévaloir des croyances que ni le Sauveur ni les apôtres n'ont connues ; et, pour que la mémoire de leur nom parvienne à la postérité, ils n'hésitent pas à briser les liens de l'unité de l'Église. Il y a plusieurs années, en Bithynie, un synode fut assemblé, qui, par une audace insensée, prescrivit la destruction des images. Ce que le Seigneur avait ordonné touchant les idoles des païens, ils l'ont étendu à toute représentation figurée, ignorant que l'image est le genre, l'idole l'espèce, et qu'on ne peut conclure de l'espèce au genre ni du genre à l'espèce. Il y a trois ans à peine, dans le même pays, un nouveau synode, présidé par les successeurs des empereurs précédents, et où assistaient des prélats qui avaient siégé dans l'autre concile, préconisa une doctrine qui diffère de tout point de la première, mais qui constitue une erreur aussi grave. Ces images que le premier synode défendait même de regarder, celui-ci oblige maintenant à les adorer.*

Mais, laissant bientôt de côté l'argumentation doctrinale, l'auteur des Livres Carolins va droit à la satisfaction de sa rancune politique et déclare anathème des propositions comme celles-ci :

Constantin et Irène ont écrit : Au nom de Dieu qui règne avec nous.

Constantin et Irène, dans leur lettre au vénérable pape Adrien, disent : Dieu nous a choisis, nous qui cherchons sa gloire dans la vérité.

Constantin et Irène appellent divines leurs actions et leurs paroles.

Les Francs s'indignaient à tort de cette terminologie officielle, que le paganisme avait transmise, presque sans modification, à l'empire chrétien de Byzance. Rome païenne avait divinisé l'État et par suite l'empereur, qui résumait en sa personne tous les pouvoirs et toute l'action de l'État. Ce culte de Rome et de l'Auguste avait fini par devenir le dogme principal de la religion officielle ; c'est pour avoir refusé de s'y soumettre, pour avoir refusé d'humilier leur Dieu devant l'image de l'empereur régnant, que les chrétiens avaient encouru la persécution et souffert le martyre. Quand Constantin étendit aux chrétiens le bénéfice de la

tolérance, quand lui-même et ses successeurs adoptèrent la religion nouvelle, ils n'entendirent pas se dessaisir complètement des privilèges qui les élevaient au-dessus de leurs sujets. Le christianisme se prêta à un compromis dont Eusèbe se fit l'apologiste et dont il a longuement formulé la théorie. Pour les Byzantins, l'empire terrestre n'est qu'une image et une figure sensible de la royauté céleste ; l'empereur est le représentant et le vicaire de Dieu ; c'est la divinité qui s'exprime par ses paroles et se révèle par ses actes. Si maintenant on réfléchit que les papes dans leur correspondance avec les Césars n'hésitèrent jamais à se servir des termes qui avaient cours au palais, et acquiescèrent ainsi à des usages consacrés parla tradition ; si l'on se souvient que Charlemagne, après le couronnement de l'an 800, se départit lui-même de la rigidité de principes qu'il recommandait aux Byzantins, se proclama, lui aussi, institué de par Dieu dans son sacerdoce impérial, inspiré par lui dans ses constitutions et appela sacrées les circulaires et les instructions qu'il adressait à ses agents et à ses évêques, on ne peut manquer de trouver intempestive la sortie suivante à l'adresse des empereurs : *L'antique erreur des gentils, dissipée par la venue du Christ, a laissé des traces dans l'esprit de ces princes qui se vantent d'être le sanctuaire de la foi et de la religion, qui osent imposer à l'Église leurs nouveautés et leurs constitutions ineptes, qui ne redoutent pas de s'appeler eux-mêmes divi et leurs actes divalia. Jadis les inventeurs des arts, les fondateurs des villes, ceux qui détenaient en leurs mains le sceptre impérial, croyaient après leur mort être changés en dieux, s'intitulaient dieux, et leurs statues prenaient place parmi celles des divinités.*

Et ce sont ces noms que, au mépris du vrai Dieu et de l'humilité chrétienne, usurpent les Césars avec un orgueil digne des démons. Si parfois des orthodoxes ont célébré la divine mémoire des morts, il est manifeste que c'est là un souvenir des usages païens, comme aujourd'hui nous gardons aux jours et aux mois les dénominations de la vanité païenne<sup>1</sup>. De tels usages et d'autres semblables, l'ambition romaine les a laissés s'invétérer bien plus que la tradition apostolique. *Mais nous qui suivons la vérité et avons été rachetés par elle, nous méprisons ce vocabulaire païen à régal du mensonge des faux dieux.*

Est encore anathème la déclaration de l'empereur et de sa mère, *qui prétendent s'égalier aux apôtres*. Ici encore la rhétorique des Pères de Francfort avait beau jeu en comparant l'apostolat des premiers disciples du Christ, leur renoncement, leurs travaux glorieux, aux vaines fumées de gloire que poursuivaient les empereurs, à leurs exorbitantes prétentions, mal justifiées par leur vie criminelle et par les hérésies qu'ils avaient fomentées en Orient. Charlemagne ignorait sans doute que ce titre d'*apôtre* était pour les empereurs de Constantinople de tradition, comme le reste ; que Constantin, ainsi que tous ses successeurs, recevait dans les acclamations de la foule, réglées par le cérémonial officiel, le nom d'*Ἰσαπόστολος* ; que ces princes se considéraient comme les vicaires de Dieu, et au même titre que plus tard les papes de Rome, *comme les véritables successeurs de saint Pierre à qui Dieu avait confié la garde de son fidèle troupeau*<sup>2</sup>. Les évêques d'Orient et les pontifes romains eux-mêmes avaient par leur silence ou leur acquiescement autorisé de semblables expressions, dont il

---

<sup>1</sup> Aussi Charlemagne essaya-t-il de changer les noms des mois et de les remplacer par des noms germains. V. le curieux chap. d'Eginhard (*Vita Karoli*).

<sup>2</sup> Voir préface du *de Ceremoniis*, de Constantin Porphyrogénète.

était un peu tard pour se choquer<sup>1</sup>. C'est en vertu de cet apostolat que les Césars avaient poursuivi l'hérésie, étendu le champ des conquêtes du Christ sur les régions habitées par les Slaves, les Russes, les Khazares et toutes les nations barbares de l'Orient. Charlemagne d'ailleurs avait mauvaise grâce à s'étonner de l'orgueil de tels titres, lui qu'Alcuin au cours de ces lettres et de ses dédicaces ne manquait pas de saluer de docteur armé et de guerrier évangélique, pour avoir porté la foi dans les forêts de la Germanie, sur les bords du Danube, de la Wésér et de l'Elbe.

Il se serait étonné bien davantage s'il avait pu lire dans la lettre d'Adrien à Irène la comparaison fort rationnelle et fort ingénieuse établie par le pape entre les honneurs rendus aux statues impériales et l'adoration réclamée à plus forte raison par les images des saints ; entendant par là que ce n'était pas le bois, ni la cire, ni la matière dont étaient fabriquées les images, qui méritaient le respect et la vénération des fidèles, mais la personne même représentée par ces signes sensibles. Charles prit texte, au contraire, de cette comparaison pour blâmer encore une fois l'outrageant orgueil des empereurs, pour rappeler que ces salutations étaient des usages païens réprouvés par les âmes vraiment chrétiennes, et pour déclarer que s'il est pervers d'adorer les images des princes qui sont des êtres bornés, c'est un sacrilège d'adorer celles de Dieu, qu'aucune forme ne peut limiter ni embrasser ; double erreur, ajoutait-il, de prétendre excuser un péché par un péché.

Si les Livres Carolins font ainsi le procès au cérémonial byzantin, on pense que les personnes ne sont pas épargnées davantage. Le patriarche Tarasius, qui, simple laïque, a ôté promu sans transition au patriarcat et a quitté l'habit militaire pour le vêtement épiscopal ; le jeune empereur Constantin, sa mère surtout, l'impératrice Irène, sont l'objet des critiques et des railleries les plus acerbes. Le mépris profond non seulement de la reine, mais aussi de la femme, perce dans ces attaques. On ne pardonne pas à Irène d'avoir présidé une assemblée d'évêques, et d'avoir pris la parole publiquement, comme pour les enseigner et les instruire. Une telle conduite paraît aux Occidentaux un outrage à la loi divine et à la loi naturelle. Ces pesants docteurs écrivent brutalement : *La fragilité de ce sexe, sa mobilité d'esprit, lui interdisent toute autorité en matière de doctrine ; plus aisément sujette à l'erreur, elle a besoin d'être dirigée par l'homme. Nous lisons dans les livres saints que la femme a été donnée à l'homme pour propager sa race, pour le servir-et aussi pour l'induire au péché ; mais pour l'enseigner, jamais.* Ils commentent avec satisfaction les paroles de saint Paul : *La femme doit écouter en silence, et en toute soumission...* ; et encore : *L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.* Les femmes à qui l'on a laissé la direction des États les ont perdus : témoin Athalie, que Dieu par un supplice mérité a châtiée de ses crimes.

Il suffit de ces citations, forcément écourtées, pour bien marquer quelle direction avait prise le débat sur la question des images entre les mains des conseillers de Charlemagne, et dans quel sens il avait dévié. Au fond, tous les intéressés, les Orientaux, les Francs et le pape, étaient d'accord sur le point qui semblait en apparence les diviser. Dans l'esprit des uns et des autres, le culte des images ne pouvait avoir qu'une valeur représentative. Les explications d'Adrien, inspirées par le bon sens et par une irréfutable orthodoxie, les solutions fournies par le

---

<sup>1</sup> Voir *Ep. Leonis papæ ad imperat. Leonem* (Concile de Chalcédoine). Voir aussi, même concile, *Ep. Isauriæ Ecclesiæ ad Leonem*.



concile de Nicée, les définitions des Pères de Francfort, sont sensiblement identiques. La question était ailleurs. Il s'agissait pour les Francs de faire acte d'hostilité contre les Grecs ; ils le firent avec une ardeur qui trahissait le dépit, sans mesure, et de manière à cruellement embarrasser Adrien. Sommé de prendre parti, le pape ne pouvait désavouer les Grecs, dont il avait ratifié le concile et applaudi le retour à l'orthodoxie ; il devait encore moins songer à s'aliéner Charlemagne, qui était pour sa puissance spirituelle un protecteur nécessaire, et courir le risque de s'en faire un ennemi prochain, autrement redoutable que l'impératrice Irène.

Les Francs pouvaient au besoin, et ils l'avaient montré, défendre Rome contre les Grecs ; les Grecs, à supposer qu'ils l'eussent tenté, ne pouvaient en aucun cas la sauver de la vengeance des Francs. Ceux-ci du reste, à part quelques mouvements de mauvaise humeur et certaines critiques enveloppées à l'adresse du pontife, avaient habilement manœuvré dans leur concile et feint de prendre fort à cœur les intérêts du siège de Rome. Le conflit au sujet des images, ce n'était pas aux Orientaux qu'il appartenait de le trancher, mais à l'Église de saint Pierre, gardienne des traditions apostoliques, et à cette Église d'Occident, toujours docile aux enseignements de la papauté, et dont cependant pas un prélat n'avait été convoqué au prétendu concile œcuménique de Nicée. Ils proclamaient bien haut la suprématie de l'évêque de Rome sur les autres patriarches. Ils professaient que, de même que l'apôtre Pierre est supérieur aux autres disciples de Jésus-Christ, ainsi l'Église de Rome l'emporte en autorité sur les autres Églises. Ils protestaient de leur soumission et de leur dévouement à cette Église, avec laquelle ils étaient restés depuis des siècles en communion constante d'idées et de doctrine, rappelaient la déférence de Pépin aux avis d'Étienne III à l'occasion des conciles de Leptines et de Soissons, l'unification de la liturgie, achevée par les soins de Charlemagne, les victoires de ce prince sur les Saxons, les Lombards et les Sarrasins d'Espagne, qui avaient été autant de triomphes pour le Saint-Siège<sup>1</sup>.

Ces souvenirs étaient trop présents à la mémoire du pape Adrien, les bénéfices retirés par lui de l'alliance franque trop récents et trop incontestables, la foi des Grecs trop inconstante, et leur fidélité trop peu sûre, pour qu'Adrien hésitât dans le parti qu'il devait prendre. Édifier quelque projet sur le concours des souverains de Byzance, c'était vouloir bâtir sur le sable. La réconciliation des deux Églises proclamée à Nicée pouvait n'avoir pas de lendemain. Entre Rome et Constantinople, il existait tant de germes de dissentiments, qu'il était imprudent de compter sur un accord durable, les mêmes causes devant à la longue produire les mêmes effets. Adrien se devait cependant à lui-même, il devait à l'orthodoxie de ne pas désavouer le fait accompli, de maintenir l'approbation donnée par lui aux canons du septième concile, et, tout en se défendant de partialité et même de sympathie personnelle pour les Orientaux, d'excuser les intentions d'Irène. La lettre apologétique d'Adrien à Charlemagne, où il répond article par article aux attaques des Pères de Francfort, porte visiblement la trace de la gêne et même de l'angoisse qui l'étreint. S'il reprend les arguments combattus par les évêques d'Occident, s'il conteste l'interprétation erronée donnée par eux aux textes invoqués à Nicée, s'il s'élève avec vivacité, nous pouvons dire avec un amour-propre d'auteur, contre les critiques s'adressant aux passages que les Orientaux avaient empruntés à sa propre lettre, toutes les fois qu'il s'agit du gouvernement des Grecs, il baisse le ton, il finit même par avouer contre eux des griefs qui

---

<sup>1</sup> *Libri Carolini*, lib. I, cap. VI ; lib. III, cap. XI et XII.



doivent rassurer l'ombrageuse défiance du roi. Il fait au légat de Charlemagne, Angilbert, qui lui a porté les Livres Carolins, l'accueil le plus empressé et le plus cordial.. Il lui semble que, recevant ce confident des intimes pensées du prince, c'est Charlemagne lui-même qu'il honore. S'il se rend cette justice que dans sa conduite il s'est efforcé de maintenir l'antique tradition de l'Église, il a soin d'ajouter : **Loin de nous la pensée de favoriser les personnes de ceux qui l'ont défendue avec moi en cette circonstance** ; s'il avoue ne pouvoir blâmer la conduite d'Irène, qui n'a fait, en assistant au concile, que suivre l'exemple donné par Hélène, la mère du grand Constantin, et par Pulchérie, la femme de Marcien ; s'il se réjouit hautement du retour à la foi de l'Église d'Orient et de la restauration des images, il s'excuse sur ses devoirs de pasteur universel, responsable du salut ou de la damnation de millions d'âmes, dont il aura seul à répondre devant le tribunal du Juge suprême. Quant à une entente absolue avec la souveraine de Byzance, il fait des réserves significatives. **En même temps, dit-il, que nous avons exhorté les Grecs à relever les images, nous les avons avertis de rendre à l'Église de Rome les diocèses d'archevêques et d'évêques qu'ils en ont autrefois distraits, de nous restituer les biens du patrimoine de Saint Pierre, sur lesquels ils ont mis les mains au temps de leur hérésie. Ils ne nous ont donné sur ces deux sujets aucune réponse, par où l'on peut connaître que, s'ils sont revenus sur une de leurs erreurs, ils persistent dans les deux autres. Et, s'ils ne nous donnent pas satisfaction par une restitution intégrale de nos droits, nous continuerons à les tenir pour hérétiques endurcis. Car nous plaçons dans nos pensées le salut des âmes et l'affermissement de la foi bien avant la recherche des faveurs des hommes.** Certes, de telles réticences à l'endroit des Grecs, de telles concessions à Charlemagne devaient coûter à l'équité et à la piété du pontife. Considérer comme d'égale importance, au point de vue de la foi, une question de dogme et une simple question de délimitation de diocèses, était pour étonner de la part d'un pape qui avait si sincèrement applaudi à la réunion des deux Églises. Adrien cependant n'hésita pas à se garder celle porte de derrière pour rompre, s'il était besoin, avec les Grecs. L'amitié de Charlemagne était à ce prix, et cette amitié lui était si nécessaire, qu'il ne croyait pas devoir l'acheter trop cher.

## V. — COURONNEMENT DE CHARLEMAGNE ET PROJET DE MARIAGE.

Les événements étranges dont l'Orient était en ce moment le théâtre n'étaient pas faits pour inspirer à la cour de Rome une confiance illimitée dans la stabilité de la politique byzantine. Le joug de sa mère commençait à peser lourdement au jeune empereur Constantin. Bien qu'il eût atteint l'âge de vingt ans, que son nom figurât dans les actes publics avant celui d'Irène, et que dans les cérémonies officielles il apparût comme le souverain, l'impératrice et son ministre, le logothète Stauracius, ne lui laissaient aucune part réelle au pouvoir et réglaient toutes choses sans le consulter. Il souffrait de cette inaction et de cette tutelle prolongée au delà de l'âge accoutumé. Secrètement excité par ses conseillers, sûr de l'appui d'une grande partie du sénat, il prit ses dispositions pour se débarrasser de Stauracius et reprendre une autorité qui lui appartenait de droit. Irène, avertie à temps, déjoua le complot sur le point d'éclater ; elle punit comme une rébellion et un crime de lèse-majesté cet attentat à son pouvoir. Elle

fit battre de verges, tonsurer et jeter en exil les amis qui avaient exploité l'irritation du jeune prince ; elle consigna chez eux les sénateurs les moins compromis, reléqua les autres avec leurs familles dans les îles de la mer Égée. Elle poussa l'exaspération jusqu'à infliger publiquement à son fils les traitements les plus humiliants et le retint prisonnier dans le palais. Convoquant ensuite les légions de la capitale, elle leur fit prêter le serment de ne pas reconnaître son fils empereur tant qu'elle vivrait. Seules les légions d'Arménie, fidèles au jeune époux d'une princesse de leur nation, refusèrent le serment et proclamèrent Constantin empereur. Le spathaire Moselès leur fut délégué, pour essayer sur elles la puissance de la séduction et des présents ; mais lui-même trahit la cause de sa maîtresse pour celle de Constantin, et consentit à accepter le commandement des troupes mutinées. La révolte gagna de proche en proche les légions des provinces. Effrayée de ce mouvement d'opinion, l'impératrice rendit la liberté à son fils, qui en profita sur-le-champ. Il exila les ministres d'Irène, et la reléqua elle-même dans le palais d'Éleuthérie, qu'elle avait fait construire, non sans lui rendre en public les égards et honneurs qu'il devait à son double titre d'impératrice et de mère (790).

Mais, faible et inexpérimenté comme il était, humilié par deux campagnes malheureuses contre les Bulgares et contre les Perses, il ne pouvait lutter contre le réseau d'intrigues dont Irène sut l'envelopper. Peu à peu il se laissa persuader de la rappeler auprès de lui comme conseillère, et finit par l'associer officiellement à sa souveraineté. Dès lors Irène, loin d'être attendrie par cette faiblesse et cette déférence, ne songea qu'à préparer sa revanche. Avec une duplicité sans égale et sa merveilleuse connaissance de l'âme mobile de son fils, elle le poussa à une série de fautes qui devaient détacher de lui, l'un après l'autre, tous les amis de sa fortune. Les légions d'Arménie, qui lui étaient particulièrement dévouées, s'étaient refusées par un excès de zèle aux acclamations d'usage en faveur de l'impératrice. Il marcha contre elles, les battit, fit crever les yeux à leur chef Moselès, par les conseils d'Irène, qui poursuivait ainsi, aux dépens de son fils, une vengeance personnelle ; il fit décimer le corps des officiers, et s'aliéna pour jamais les soldats, en leur faisant tatouer sur la joue le nom de rebelles, avant de les disperser en Sicile et dans les provinces les plus éloignées. Jamais prince, pris de démence, ne courut si vile et si imprudemment à sa ruine. Il avait toujours témoigné de la froideur à sa femme Marie, à qui cependant il devait plus qu'à tout autre la fidélité de l'armée. À l'instigation de sa mère, qui, elle, n'avait rien oublié du passé, il la répudia, lui fit raser les cheveux et [échanger la pourpre contre les noirs vêtements des recluses](#) ; puis il couronna à sa place une fille du palais, Théodora. Ces secondes noces, du vivant de sa première femme, lui aliénèrent le clergé rigoriste de Constantinople. L'hégoumène Platon, très aimé de la multitude, vénéré comme un saint et un martyr de la persécution iconoclaste, se relira publiquement de sa communion. Constantin le fit jeter en prison. Irène ne manqua pas cette occasion de s'entremettre en sa faveur, d'obtenir sa mise en liberté et de s'attacher ainsi tous les orthodoxes. Travahillée par l'irrésistible passion de ce pouvoir, dont elle avait vécu un moment écartée, et qu'un reste de défiance de son fils l'empêchait de reprendre tout entier, Irène comprit alors que l'heure marquée par son ambition était enfin venue. Il ne restait à Constantin de partisans, ni dans l'armée, ni dans le clergé, ni dans le sénat, lui-même ayant découragé tous les dévouements, ayant châtié tous ceux qui avaient intérêt à le défendre. Il était à Constantinople dans son palais, occupé à pleurer la perte d'un fils nouveau-né, quand les assassins stipendiés par Irène pénétrèrent jusqu'à lui,

s'emparèrent de sa personne, lui crevèrent les yeux et l'enfermèrent dans un cloître. De ce jour (6 août 797) Irène exerça seule le pouvoir. Telle était l'habileté de ses mesures et la terreur inspirée par ses exécutions, que, pour la première fois, les Byzantins souffrirent que la couronne impériale reposât sur la tête d'une femme. Pendant les cinq années que dura son règne, elle eut sans doute quelques conspirations à déjouer ; mais elles vinrent de la famille de son mari, et procédèrent d'ambitions privées, sans que la multitude parût s'être associée à ces griefs. D'autres princesses avant elle, par l'ascendant d'un esprit supérieur, avaient exercé sur les affaires de l'empire une influence prépondérante ; mais cette influence était occulte ; le palais impérial en couvrait le secret, qui ne se trahissait au dehors que par de confuses rumeurs. Irène dédaigna ce mystère ; elle refusa d'abriter son autorité sous le masque d'un fils ou d'un mari ; elle présida seule le conseil, seule parut en public avec les ornements impériaux ; mais, par cette violence qu'elle fit à l'opinion, elle prépara et précipita le grand événement du commencement du IXe siècle : le couronnement de Charlemagne et la création de l'empire d'Occident<sup>1</sup>.

On s'est quelquefois demandé si le roi des Francs, avant la journée mémorable de Noël de l'an 800, n'avait pas songé déjà à placer sur sa tête la couronne impériale, qu'il parut accepter plus tard de si mauvaise grâce, et si le pape Adrien, dans les trois entrevues qu'il eut avec lui, ou par l'intermédiaire de ses légats, ne l'avait pas entretenu de cette pensée. A défaut de texte précis, la question, tout intéressante qu'elle soit, nous semble oiseuse. Dans un seul passage d'une lettre de 778<sup>2</sup> il est permis, avec quelque bonne volonté, de voir une allusion lointaine aux destinées futures de la dynastie carolingienne. Adrien rappelle les libéralités du grand Constantin envers le Saint-Siège, et s'écrie : *Voici qu'il nous est né un nouvel empereur Constantin, par lequel Dieu a daigné répandre ses bienfaits sur son Église*. Ce mouvement oratoire ne saurait être l'indice d'un projet politique arrêté dès lors dans l'esprit du pape. Il est certain qu'à la suite des négociations relatives au concile de Francfort et des explications écrites et verbales rapportées par Angilbert à son maître, un rapprochement s'opéra entre le roi et le pontife, et que la cordialité première, un moment compromise, reparut dans leurs relations. Charlemagne, d'ordinaire sobre de plaintes et avare de larmes, ainsi que le remarque Éginhard, pleura la mort d'Adrien, survenue en décembre 795, comme celle d'un fils. Déplorait-il en même temps la ruine des projets grandioses ébauchés de concert avec le pape, et ces instructions mystérieuses, que portait Angilbert et que la mort empêcha d'arriver à leur adresse, avaient-elles pour objet l'exaltation de Charlemagne au trône impérial ? Nous ne le croyons pas. Si on lit avec attention la lettre du prince à Angilbert, et celle qu'il écrivit à Léon III, sitôt que le nouveau pape lui eut notifié son élection, on voit qu'il n'est question dans ces deux documents que de l'affermissement et de l'extension du patriciat, seule dignité qui autorisât les souverains de la Gaule à protéger le Saint-Siège. Peut-être, comme l'a suggéré Marca, Charlemagne voulait-il transformer en propriété effective la juridiction déléguée qu'il exerçait sur la ville des papes. Les preuves en seraient : la

---

<sup>1</sup> La série des monnaies d'Irène reflète la succession des diverses situations de cette princesse : d'abord on trouve des monnaies où elle figure avec son mari Léon le Khazare. De 780 à 790 les monnaies portent la nouvelle effigie d'Irène et de Constantin. Quelques-unes ont au droit l'effigie d'Irène et seulement au revers celle de Constantin. Enfin, de 797 à 802, les monnaies portent le buste d'Irène sur leurs deux faces. (Voyez de Saulcy, *Essai de classification des suites des monnaies byzantines*.)

<sup>2</sup> *Cod. Carolin.* (Jaffé), ep. 61.

fameuse mosaïque du Latran qui représente saint Pierre tendant d'une main à l'évêque de Rome les saints Évangiles, de l'autre au roi de France l'étendard de la papauté ; la médaille qui fut frappée avant le couronnement et qui ne porte que les anagrammes de Léon et de Charles, sans aucune mention des souverains de Byzance ; enfin la dédicace du bréviaire de Paul Diacre, où l'auteur, s'adressant à son protecteur, appelle la ville du pape *votre cité romaine*. Ces témoignages ne nous semblent pas emporter la conviction avec eux. Nous leur opposerons l'affirmation très nette de tous les historiens grecs et du chronographe Théophane en particulier, qui, parlant du couronnement de Charlemagne, ajoute : *De ce jour les Francs devinrent les maîtres de Rome*. Il n'est pas vraisemblable que le roi ait songé à la possession de Rome, avant d'avoir reçu l'empire, et il ne pouvait songer à l'empire qu'après le coup d'État d'Irène (août 797).

On sait dans quelles circonstances le pape Léon couronna Charlemagne empereur. Nous n'insisterions pas sur ces détails, si quelques textes, jusqu'ici peu étudiés, ne jetaient un peu de lumière sur ce mémorable événement. Les débuts du pontificat de Léon III furent troublés par la révolte des neveux du pape défunt, Pascalis et Campulus, qui essayèrent, appuyés sur la faction aristocratique, de se défaire de son successeur. Ils donnèrent l'ordre de lui couper la langue et de lui crever les yeux. Léon échappa à cet horrible supplice et en fut quitte pour quelques blessures. La légende ne manqua pas de s'emparer de ce fait ; on raconta que le pontife avait, par miracle, recouvré l'usage des yeux et de la langue. Faut-il voir dans cette prise d'armes des neveux d'Adrien une vengeance particulière exercée contre un des ennemis de leur famille, un de ces cas de vendetta si fréquents à Rome pendant le moyen âge ? ou la sédition eut-elle une origine et des motifs politiques ? L'auteur anonyme du Libelle sur l'administration de Rome<sup>1</sup>, bien informé de tout ce qui touche au régime intérieur de la ville pontificale, nous dit que les Romains se soulevèrent contre le gouvernement de Byzance et, jugeant l'empire vacant, voulurent créer un empereur. Rappelons que déjà tentative semblable s'était produite sous Léon l'Isaurien, lors de la publication de l'édit contre les images, et que les Italiens avaient proclamé un empereur du nom de Tibère. Ce fut encore le pape à cette époque, comme fit en 799 Léon III, qui refusa de sanctionner cette révolution et la réprima. La tête de Tibère fut envoyée par le pontife à l'empereur en signe de soumission et de fidélité. Ce fait nous montre toutefois que les Italiens et surtout les Romains ne se considéraient pas comme incapables de fournir un empereur, et que, malgré les siècles écoulés, les souvenirs de l'ancien empire, qui avait eu Rome pour capitale, n'étaient pas tellement abolis, qu'ils n'aient pu se réveiller à l'occasion. D'ailleurs, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le prétexte saisi par les Romains était tout différent ; il ne s'agissait plus, comme vers 730, d'une rébellion ouverte, de l'élection d'un empereur à opposer à l'empereur régnant. L'empire était considéré comme tombé en quenouille et sans titulaire ; et nous pensons que la répugnance manifestée par les Occidentaux à subir l'autorité d'une femme, ainsi que les troubles politiques dont le pape faillit être victime, suggérèrent tout naturellement à Léon l'idée qu'il mit à exécution à la fin de l'année 800.

Après avoir échappé comme par miracle à ses meurtriers, Léon III fut enlevé de Rome par le nouveau duc de Spolète, Winigise, et prit la route de France. Il voulait aller trouver son défenseur, Charlemagne, lui exposer ses griefs, et lui

---

<sup>1</sup> Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 628.

demander d'être par lui rétabli sur son trône pontifical. Le moine de Saint-Gall, qui écrit au temps de Charles le Gros, rapporte que, avant de saisir le roi de France de sa querelle, il réclama justice au souverain de Byzance, et qu'il fut répondu aux légats : **Le pape a par lui-même une puissance supérieure à la nôtre ; qu'il se venge donc seul de ses ennemis**<sup>1</sup>. L'anecdote paraît doublement suspecte, parce que l'auteur écrit près de cent ans après les événements qu'il raconte, et parce qu'il y a erreur sur le nom de l'empereur qui détenait alors le pouvoir à Byzance. Mais, sans compter qu'Éginhard se trompe souvent, lui aussi, sur le nom des personnages qui furent ses contemporains, il se trouve que le fait est confirmé par le Byzantin Manassès<sup>2</sup>. **Léon fit tout pour obtenir secours de Constantinople ; mais autant valait écrire sur les Ilots ; désespérant de rien obtenir, il se réfugia auprès de Charles.** Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ce double témoignage, il n'en demeure pas moins acquis que, au IXe siècle encore, l'opinion publique considérait l'empereur comme le suzerain naturel de l'évêque de Rome, et que c'était à lui, en matière criminelle, qu'il appartenait régulièrement de juger. Loin qu'il parût étrange que le pape portât son différend à Byzance, il semblait aux hommes de ce temps extraordinaire que justice ne fût pas faite par l'empereur. Ce défaut de droit, ce déni de justice devait à leurs yeux autoriser le pontife à se donner un autre suzerain.

L'entrevue entre Léon et Charlemagne eut lieu à Paderborn. Les auteurs du temps nous disent seulement que le pape rendit compte au roi des événements de Rome et que celui-ci promit à Léon de venger son injure. Il n'est pas impossible que, dans cette conférence, la question de succession à l'empire ait été agitée entre eux ; mais du pacte éventuel conclu, rien ne transpira au dehors. Un seul écrivain du IXe siècle, Jean le Diacre, dans ses Vies des évêques de Naples, affirme que le roi, sous promesse de la couronne impériale, s'engagea à rétablir le pape dans sa ville épiscopale. On connaît les événements qui suivirent. Charlemagne revint en Italie, où déjà l'attendait Léon III ; il entra en triomphe à Rome, institua un tribunal devant lequel le pape se purgea des accusations portées contre lui en affirmant son innocence sur l'Évangile, et punit rigoureusement ceux qui avaient attenté aux jours du pontife, après l'avoir calomnié. Aux fêtes de Noël, après Laudes, le pape plaça sur la tête de Charlemagne la couronne des empereurs. La foule accourue à ce spectacle poussa les acclamations d'usage : **A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire !** Puis le pontife, suivant la coutume, se prosterna devant lui et l'adora.

Il paraît bien qu'une délibération fut prise avant le couronnement par les évêques réunis et par les principaux citoyens de Rome, puisque la plupart des chroniqueurs contemporains font mention de cette assemblée. L'unanimité de la foule et les acclamations poussées, suivant la tradition, en l'honneur du nouveau César, semblent marquer aussi une entente préalable et un cérémonial dont les détails auraient été arrêtés à l'avance. Il n'y eut donc pas surprise de la part de Charlemagne, et l'on doit chercher ailleurs les motifs du mécontentement qu'il manifesta en cette occasion. **Il affirmait, dit Éginhard, que, malgré la solennité de la fête, il ne serait pas entré dans l'église, s'il avait soupçonné les intentions du pontife.** Le même historien ajoute aussitôt après qu'il redoutait l'envie et l'indignation des Grecs, mais qu'il supporta leur mauvaise grâce avec la plus grande patience et s'efforça de la désarmer à force de bons procédés. Dans

---

<sup>1</sup> Monach. Sangall., lib. I, 26.

<sup>2</sup> Const. Manassès, *Compendium chron.*, éd. 1635, p. 92. Par. A. B.



l'hypothèse où nous nous sommes placés, il nous paraît difficile que Charlemagne n'ait pas à l'avance prévu cette indignation, et ne se soit pas mis en garde contre ses effets. Il n'avait pas attendu la cérémonie du couronnement pour se douter que les Byzantins considéreraient cette mainmise sur la couronne impériale comme un attentat à leur prérogative et une infraction sacrilège à des usages consacrés. Ce qui dut émouvoir Charlemagne, ce furent bien plutôt les circonstances dans lesquelles se produisit la proclamation du nouvel empire. La double cérémonie de l'exaltation et de la consécration fut en effet indivise, et le pape eut l'initiative de l'une et de l'autre. Rien ne distingua la formalité politique de la formalité religieuse ; l'approbation de la foule suivit immédiatement le couronnement et ne fit que sanctionner le fait accompli. Les écrivains postérieurs de Byzance ne manquent pas de faire valoir cette différence entre le couronnement des empereurs d'Orient et de ceux d'Occident<sup>1</sup>, et de marquer en quoi l'initiative du pape fut plus grave que celle du patriarche. C'était à leurs yeux ravalier la majesté impériale que la subordonner au pouvoir pontifical. L'empereur tient directement de Dieu. C'était aussi confondre par une usurpation dangereuse les attributions spirituelles et les temporelles. **Imposer les mains et consacrer l'empereur appartient à l'Église ; mais la consécration ne confère pas l'empire. Un empereur réduit à tenir la bride du cheval du pontife n'est plus, dit Cinnamus, que l'écuier du pape**<sup>2</sup>. De telles réflexions devaient traverser l'esprit de Charlemagne pendant la cérémonie du couronnement. Quel que fût son dévouement au Saint-Siège, ce dévouement n'avait jamais été aveugle ; peut-être pensait-il que c'était trop devoir au premier de ses sujets, que de tenir de lui l'empire. Il y avait là un précédent dangereux, dont l'évêque de Rome pourrait un jour tirer parti au détriment du successeur de sa puissance. Aussi prit-il soin dans la suite que le fait ne se renouvelât plus et qu'une tradition ne pût s'établir. Quand il éleva, de son vivant, son fils Louis à l'empire, il le lit acclamer par ses leudes, et lui ordonna de prendre lui-même la couronne sur l'autel et de la placer sur sa tête. La cérémonie religieuse ne vint que par surcroît, et plusieurs années après la proclamation du jeune prince. Les choses se passèrent de la même façon lors de l'exaltation de son petit-fils Lothaire.

Quant au prétexte officiellement mis en avant par les historiens ecclésiastiques et par les annalistes francs, ce fut précisément celui que nous avons dénoncé plus haut, c'est-à-dire la prétendue vacance de l'empire. Or il n'est pas vrai, comme le prétend le chroniqueur de Moissac<sup>3</sup>, que la nouvelle de cet interrègne fut apportée à Rome pendant le dernier séjour qu'y fit Charlemagne, puisque les Annales d'Éginhard mentionnent, en 798, une ambassade d'Irène, conduite par Michel Ganglianos et Théophile, prêtre des Blaquernes, pour informer Charlemagne de la déposition de Constantin. Mais on considéra que le prolongement de cette situation équivalait à une sorte de renonciation des Byzantins à leurs droits, que Charlemagne était le maître de Rome, jadis la capitale des Césars, le lieu où leur pouvoir avait pris sa source, et que Dieu, en livrant à Charlemagne la domination de la Gaule, de l'Italie et de la Germanie, le désignait hautement aux suffrages du peuple<sup>4</sup>. Pourquoi le peuple romain continuerait-il à se désintéresser de l'élection des empereurs, au profit de

---

<sup>1</sup> V. la diatribe curieuse de l'historien Cinnamus, liv. V, ch. VII.

<sup>2</sup> Voir aussi le récit du couronnement dans la *Chronique du Mont-Cassin*.

<sup>3</sup> *Ann. Moissac*, anno 801.

<sup>4</sup> Voir *Ann. Moissac*, *Ann. Lauresh.*, an. 801. Ce sont là les prétextes mis en avant par les annalistes.



Constantinople, qui n'était en regard de Rome qu'une colonie ? N'avait-on pas vu des empereurs institués par le caprice des soldats ou même par des intrigues de femme ? Combien plus solennelle et plus légitime était l'élection de Charles, consacré par le premier évêque de la chrétienté, salué par le sénat et par le peuple<sup>1</sup>.

Ce n'était donc pas un empire nouveau qu'entendaient créer Charlemagne et Léon III, un empire d'Occident qui s'opposât à l'empire d'Orient et qui eût en dehors de lui une existence distincte. C'était l'ancien empire romain, vieux de huit siècles, qu'ils prétendaient continuer. Rome ne faisait que reprendre à Constantinople le droit d'élection que celle-ci avait usurpé, dont elle avait fait un monopole. Il n'entraît pas encore dans l'esprit des hommes de ce temps que deux empires pussent exister à la fois, l'empire étant de son essence un et universel. Le dogme impérial de l'unité de l'empire reposait sur celui de l'unité de Dieu, l'empereur exerçant en qualité de vicaire temporaire la délégation divine sur la terre.

Quand on apprit à Constantinople le couronnement de Charlemagne, l'idée ne vint pas aux Byzantins qu'un empire nouveau fût créé ; ils interprétèrent tout autrement cette révolution ; ils y virent la révolte de quelques provinces occidentales, la proclamation d'un nouveau César par les mécontents, une tentative semblable à celle de Tibère sous Léon l'Isaurien, d'Elpidius et de Nicéphore sous le règne d'Irène, et ils s'attendirent à une attaque des provinces occidentales, à un débarquement et à une marche sur Constantinople. Charlemagne leur apparut comme l'adversaire personnel d'Irène, qu'il songeait à détrôner et à remplacer, mais non comme l'adversaire de l'empire d'Orient. Éginhard et le moine de Saint-Gall nous attestent que tel fut en effet leur sentiment<sup>2</sup>, et le motif avoué de leurs craintes. Ces craintes du reste étaient fondées ; la première pensée de Charles, après son couronnement, fut d'entamer la lutte avec Irène, pour se mettre en possession de l'empire qu'elle détenait indûment, et, dans cette vue, il prépara l'invasion de la Sicile. Il se ravisa par la suite, essaya de calmer les appréhensions de Byzance, en les traitant de frères<sup>3</sup>, et de se faire accepter par eux, en résolvant à l'amiable les difficultés que le couronnement de l'an 800 avait fait naître.

On prêterait à tort, en effet, à Charlemagne et à Léon III d'autres idées que celles de leur temps. Eux aussi considéraient comme un scandale — c'est le terme qu'emploie Éginhard — la coexistence de deux empires. Ils imaginèrent un biais ingénieux pour sauvegarder à la fois la nouvelle dignité du roi des Francs et l'amour-propre des souverains de Constantinople. Ils envoyèrent dans cette ville deux légats pour proposer à Irène de s'unir en mariage avec Charlemagne et *de ne faire qu'un seul empire de l'Orient et de l'Occident*<sup>4</sup>. C'était là l'objet et le texte même de leur commission. Irène, vieillie, ne répugnait pas à cette union, qui mettait le comble à sa puissance et lui donnait l'insigne fortune de réaliser le rêve de Théodose et de Justinien. Jamais, depuis les temps de Rome impériale, on n'aurait vu gouvernés par un même sceptre tant de contrées et tant de peuples différents. Le droit et la force allaient se trouver du même coup réconciliés et au service des mêmes intérêts. Que pouvaient contre les armées

---

<sup>1</sup> Anonyme de Salerne, cap. CII.

<sup>2</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, chap. XVI. — Monach. Sangall., liv. I, chap. XXVI, XXVIII.

<sup>3</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XXVII.

<sup>4</sup> Théophane, *Chronogr.*, éd. 1655, p. 401.

réunies de Charlemagne et d'Irène, et les Bulgares, et les Slaves, et le khalife de Bagdad lui-même, dont Constantinople s'avouait avec humiliation la tributaire ? Toute l'histoire du moyen âge pouvait être changée et le cours des événements dévié par suite de cette alliance. Il s'en fallut de peu qu'elle fût conclue. Irène était toute à l'enivrement de son pouvoir présent et à venir. On la vit, aux fêtes de Pâques de 802, conduire à travers les rues de la capitale, de son palais à l'église des Saints-Apôtres, un véritable triomphe ; étendue sur un char d'or, que traînaient quatre chevaux blancs et que dirigeaient quatre patrices, elle faisait largesse au peuple, qui criait ses louanges. Quelques jours après, elle s'alitait à Éleuthérie, si gravement malade qu'on crut son dernier jour venu. L'eunuque Aétius, qui songeait à assurer la succession de l'empire à son frère, qu'il avait fait duc de Thrace et de Macédoine, *remuait pierre sur pierre*, pour conjurer l'union projetée entre les deux souverains. La tourbe des courtisans et des ambitieux s'agitait dans la capitale ; les factions ennemies longtemps contenues se réveillaient. Un grossier soldat, Nicéphore, avec la complicité des principaux chefs de l'armée, réussit à persuader au peuple qu'Irène l'avait reconnu empereur par crainte des intrigues d'Aétius. Il s'empara de l'impératrice malade, et, après l'avoir forcée à rendre tous ses trésors, la relégua dans l'île des Princes. Puis, redoutant encore sa remuante activité et l'attachement de ses partisans, il la déporta dans un monastère de Lesbos, où l'infortunée princesse, précipitée subitement du haut de ses espérances et du rêve qu'elle avait cru étreindre, périt bientôt, consumée de regrets et de chagrin.

## CHAPITRE V

# L'ALLIANCE GRECQUE

### I. — L'EMPEREUR NICÉPHORE.

La révolution de palais qui précipita du trône l'impératrice Irène pour y porter Nicéphore fut un coup de surprise pour l'Orient comme pour l'Occident. En quelques heures, sans effusion de sang, sans qu'aucun signe précurseur fût prévoir un changement si brusque, une princesse, à qui ses talents, son habileté supérieure, le succès constant de ses entreprises, l'admiration du peuple et l'appui d'un parti puissant, semblaient garantir un long avenir de puissance, passait de l'éclat du palais au silence et à l'oubli d'un monastère. Elle, qui avait pu triompher sans résistance des revendications de son fils, l'empereur légitime ; devant qui s'étaient apaisées toutes les révoltes de la dynastie qu'elle supplantait, qui avait osé aux applaudissements de tout un peuple ceindre la couronne impériale, cédait et capitulait, au comble de la faveur et de la gloire, devant un général à peine connu, sans passé militaire, et se voyait reléguée dans Lesbos, sans que personne prît les armes pour la défendre, de ceux que sa confiance avait choisis avec tant de soin pour assurer sa sécurité. Une intrigue mystérieusement ourdie par des patrices mécontents, avec la connivence de quelques cohortes stipendiées, suffit pour réduire à néant les vastes projets dont dépendaient les destinées de deux empires. Si habitué qu'on soit aux saintes révolutions de Byzance, et à la facilité du peuple à s'incliner devant le fait accompli, celle-ci déconcerte par sa brusquerie et son inopportunité. Peu s'en faut qu'elle apparaisse comme un effet sans cause.

Cependant si l'on étudie de près le texte de Théophane, le plus exact et le mieux informé des chroniqueurs contemporains, on s'aperçoit que ces fantaisies de la force cachent le jeu de partis vivaces que le triomphe d'Irène n'avait pas désarmés. En cette circonstance, Nicéphore ne fut que l'instrument des iconoclastes, qui n'avaient pardonné à l'impératrice, ni le concile de Nicée, ni sa politique favorable à la papauté, ni ses projets de mariage avec Charlemagne. L'avènement de Nicéphore fut le signal de persécutions violentes contre les partisans de la réconciliation avec l'évêque de Rome. Les principaux promoteurs de cette politique, Théodore le Studite, J'hégoumène Platon, beaucoup d'autres moins illustres, furent punis par l'exil de leur zèle orthodoxe. Toutefois le coup fut si rapide, si inattendu, que la stupeur paralysa les effets de l'indignation et de la colère. *Tous ceux, dit Théophane, qui vivaient suivant la piété et la raison, ne parvenaient pas à comprendre les secrets desseins de la Providence, qui privait ainsi du pouvoir une femme signalée par ses luttes en faveur de la vraie foi et par ses victoires en l'honneur du Christ, pour le donner à un empereur de la plus vile extraction, ennemi de ses autels, un ancien gardien de pourceaux. C'est*

pourquoi, parmi les fidèles, les uns, frappés d'étonnement, refusaient de croire à un tel événement et se croyaient le jouet des illusions d'un songe ; les autres, plus habitués à pénétrer l'avenir, se répandaient en regrets sur la prospérité passée et redoutaient les malheurs que devait déchaîner sur l'empire un tyran dont ils connaissaient les doctrines perverses. A ces appréhensions et ces regrets, on ne peut douter qu'il s'agisse d'une revanche du parti iconoclaste, qui, terrassé et réduit à l'impuissance pendant le règne d'Irène, rentra subitement en scène.

Mais il faut surtout remarquer le moment choisi pour cette revanche et l'occasion saisie par les ennemis de l'impératrice. La politique de la princesse orthodoxe comportait, nous l'avons vu, l'union des deux Églises d'Orient et d'Occident et la réconciliation avec Rome. Puis, par une pente naturelle, cette réconciliation l'avait conduite à un rapprochement avec le souverain qui avait soumis tous les royaumes d'Occident et dont le pape avait 616 le collaborateur. Celui-ci avait suggéré l'idée d'un mariage qui eût confondu les droits des deux, empires et accordé les prétentions séculaires de Constantinople avec les jeunes ambitions de la dynastie carolingienne. Or c'est à l'instant précis où se débattaient les conditions de ce grand projet et quand les ambassadeurs de Charlemagne séjournaient encore à Constantinople, pour triompher des dernières résistances d'Irène ou plutôt de sa cour, que la faction, jadis vaincue par l'impératrice, avait repris le dessus et prévenu l'accord prêt à se conclure. L'imminence d'une entente définitive entre Charlemagne et Irène semble avoir précipité la conjuration. La politique fournit aux ennemis de l'impératrice le prétexte attendu et recherché par eux. S'ils se refusaient à sacrifier l'indépendance de l'Église d'Orient au siège de Rome, ils ne voulaient pas davantage d'une alliance intime avec le César d'Occident, qui lui aurait permis d'absorber, au profit de l'hégémonie franque, les provinces restées dans l'héritage de Byzance et de rétablir l'empire de Théodose et de Constantin.

La chute d'Irène et l'échec des négociations dont ôtaient chargés les ambassadeurs francs portaient, en effet, le coup le plus sensible aux desseins de Charlemagne. Sa pensée ne paraît jamais s'être arrêtée à l'idée de la restauration de l'empire d'Occident. Pour lui, comme pour les Orientaux, l'empire, par définition, ne pouvait être qu'un. Il avait accepté des mains du pape la couronne, sous le prétexte que cet empire était vacant à Byzance, Irène ayant fait disparaître son fils Constantin. Quand il fut acquis que l'impératrice entendait ne pas se dessaisir de l'autorité, mais gouverner en son nom, et que le sénat, l'armée et le peuple s'inclinaient devant cette prétention exorbitante et nouvelle, le pape avait imaginé le biais ingénieux d'unir les deux couronnes en mariant les deux titulaires Cette combinaison même impliquait la reconnaissance expresse de la nécessité de l'unité de l'empire. Mais, après l'attentat de Nicéphore, l'illusion n'était plus permise. Le monde se trouvait en présence de deux empereurs et de deux obédiences. La question se posait de savoir lequel, de Nicéphore ou de Charlemagne, était l'empereur légitime. Charlemagne avait pour lui la priorité du couronnement ; mais ce couronnement n'avait de valeur qu'autant que l'empire était considéré comme vacant pendant le règne d'Irène. Or la ratification du sénat et du peuple n'autorisait pas cette interprétation, dont s'était prévalu le pape à la cérémonie de Noël de l'an 800. Il est vrai que l'Occident prétendait au droit de désigner l'empereur, au même titre que les provinces de l'Orient. Mais une prescription de quatre siècles portait à considérer comme nulles ces revendications surannées, qui remontaient à l'histoire de l'ancien empire et aux temps du paganisme. Depuis que Byzance avait été

fondée, c'était elle qui était devenue la source du droit ; c'était son sénat qui avait reconnu les empereurs, son patriarche qui les avait couronnés. Aux yeux des Byzantins, Charlemagne ne pouvait être regardé que comme un usurpateur ; ses prétentions, par suite de la chute d'Irène, devenaient inconciliables avec le dogme fondamental de l'empire.

La guerre était-elle donc la seule solution au conflit engagé ? Les deux princes rivaux y songèrent ; mais tous deux la redoutaient, soit que Charlemagne se fit illusion sur les forces réelles de l'empire grec, soit que Nicéphore hésitât devant une entreprise grosse de périls avec un adversaire dont la réputation avait pénétré tout l'Orient<sup>1</sup>. Bien souvent le prince franc, dans la vivacité de sa déception, dut répéter les paroles que lui prête le moine de Saint-Gall : **Plût au ciel qu'entre lui et nous ne s'étendit pas le gouffre de la mer ! Car nous partagerions ensemble les trésors de l'Orient ou nous les posséderions en commun**<sup>2</sup>. Toutefois, il se radoucit et préféra attendre de négociations habiles et de calculs patients le résultat que la fortune des armes pouvait compromettre. De son côté Nicéphore n'osait traiter Charlemagne comme un usurpateur ordinaire et se mettre sur les bras une guerre dont les conséquences ne se pouvaient prévoir. Il donna donc congé aux ambassadeurs francs et les fit accompagner par ses propres envoyés, l'évêque Michel, l'abbé Pierre et le candidat Calliste. L'entrevue eut lieu à Salz<sup>3</sup>. Des propositions faites par Nicéphore, le chroniqueur franc ne nous dit rien ; et en vérité l'embarras du prince grec devait être grand en des circonstances si critiques. Qu'avait-il en effet à offrir à Charlemagne en échange des avantages que son coup d'État lui avait fait perdre ? Reconnaître la légitimité de Charlemagne eût été consentir à sa propre abdication. Lui dénier le titre d'empereur, c'était exaspérer la colère et l'indignation des Francs. Toute la négociation dut donc se réduire à des protestations banales d'amitié et de paix ; et c'est là à peu près ce que rapporte le moine de Saint-Gall : **Il déclara qu'il voulait être son ami fidèle, regrettant que leurs royaumes ne fussent pas plus proches, parce qu'il l'aurait traité comme un fils et aurait enrichi sa pauvreté**<sup>4</sup>. Cette amitié supposait d'ailleurs un désaveu préalable de l'acte du couronnement, qui ne pouvait convenir à la fierté de Charlemagne. Ce n'était pas en fils qu'il voulait être traité, mais en *frère*, comme le dit Éginhard. Aussi répondit-il à l'empereur grec par des contre-propositions, dont la teneur ne nous est pas connue, mais qu'il n'est pas téméraire de supposer analogues à celles qui furent portées à Constantinople en l'an 811 et que nous expliquerons plus loin<sup>5</sup>. Nicéphore fit d'abord le plus mauvais accueil à ces ouvertures ; plus tard, vaincu par la fortune, à bout de ressources, il consentit à les accepter. Mais dans l'intervalle, de 800 à 811, s'écoule une période de tiraillements et d'hostilités dont la cause et l'issue devaient influencer sur les résolutions définitives des Byzantins.

Charlemagne fut servi dans cette lutte par les diversions puissantes des voisins et des ennemis particuliers de Byzance. Jamais peut-être l'empire ne traversa des périls plus graves que pendant le règne de Nicéphore. C'est le moment où, sous Haroûn al Reschid, la puissance des khalifes de Bagdad atteint son apogée ;

---

<sup>1</sup> Voir le portrait de Charlemagne par Constantin Porphyrogénète, *de Administr. imper.*, cap. XXVI.

<sup>2</sup> Mon. San-Gall., lib. I, cap. XXVI.

<sup>3</sup> *Ann. Eginh.*, ad ann. 803, et *Annal. Mett.*, eod. ann.

<sup>4</sup> Mon. San-Gall., lib. I, cap. XXVI.

<sup>5</sup> *Ann. Eginh.*, ad ann. 803.

c'est le moment aussi où les incursions des Bulgares deviennent le plus fréquentes et le plus audacieuses, au point d'inquiéter les Césars sur la possession de leur capitale. Bulgares et musulmans se relayent pour épuiser les forces défaillantes de l'empire. Dans une première expédition, Haroûn ravage l'Asie Mineure, désole la Phrygie, et pénètre jusqu'à Ancyre, s'apprêtant à franchir le détroit qui le sépare de Constantinople. Nicéphore obtient la paix au prix des plus humiliantes conditions. Il dut s'engager à payer au khalife un tribut annuel de trente mille écus et d'un certain nombre de pièces d'or frappées à l'effigie du khalife et de son fils, consacrant ainsi lui-même leur victoire. Il devait aussi laisser démanteler les places prises par les musulmans et qui couvraient l'empire. Nicéphore ayant rompu le traité, l'année suivante, Haroûn ravagea une seconde fois les provinces d'Asie et poussa son armée jusqu'à Chebasa, pendant que sa flotte prenait Chypre et en transportait par milliers les habitants. Ce fut ensuite le tour de Rhodes, qui fit cependant une meilleure défense. La mort d'Haroûn en 809 et les troubles qui suivirent le règlement de sa succession auraient donné quelque répit aux Byzantins, si d'autre part les Bulgares n'avaient profité de leurs défaites pour pousser leurs hordes jusqu'à Andrinople et aux faubourgs mêmes de la ville impériale. On sait que Nicéphore lui-même périt dans l'affreux désastre qu'éprouva son armée près d'Andrinople, que sa tête coupée fut portée au khan des Bulgares, Krum, qui fit de ce crâne une coupe cerclée d'argent, et qu'avec l'empereur succombèrent la plupart de ses généraux et de ses patrices, la fleur de la jeunesse byzantine. **Aucune époque, conclut le chroniqueur Théophane, ne fut aussi calamiteuse pour les chrétiens que le règne de cet empereur**<sup>1</sup>.

Charlemagne sut habilement profiter de circonstances si favorables. Les ennemis de l'empire grec devinrent ses alliés naturels. Une étroite amitié, fondée sur la communauté d'intérêts, l'unit avec le khalife de Bagdad, **qui prisait cette amitié, dit Éginhard, plus que celle de tous les autres princes du monde**. Les démarches faites par Charlemagne pour la protection des Lieux saints furent l'occasion de ces relations amicales. Dès l'an 800, au moment du couronnement, Charlemagne avait reçu à Rome les envoyés du patriarche de Jérusalem, qui venait lui offrir les clefs du saint sépulcre, celles de la cité et l'étendard de la ville. Il entendait par là réclamer pour lui-même et les chrétiens de son diocèse le patronage du nouvel empereur, comme jadis, par une ambassade semblable, l'évêque de Rome était venu offrir à Charles Martel de prendre en tutelle les intérêts de la papauté<sup>2</sup>. Charlemagne s'empressa d'envoyer en Palestine le juif Isaac, Lantfried et Sigismond ; afin d'assurer la sécurité des chrétiens d'Orient, il les chargea d'un message pour le souverain des Perses, qui répondit avec empressement aux propositions du prince franc. Par un trait de munificence habile, il fit don à Charlemagne de la propriété des Lieux saints, s'engageant en retour, à titre d'avocat et de procureur, à couvrir de sa protection les chrétiens d'Orient<sup>3</sup>. Les chroniques franques sont pleines de l'énumération des présents magnifiques envoyées par le souverain de Bagdad, soieries précieuses, bijoux, parfums, horloge au mécanisme ingénieux et compliqué, animaux rares et inconnus en Occident. Jusqu'à la fin de sa vie, qui arriva en 809, Haroûn considéra Charlemagne comme son allié le plus cher et ne cessa par ses prévenances d'entretenir son amitié. Des rapports amicaux s'établirent aussi entre les Francs

---

<sup>1</sup> Voir le règne de Nicéphore dans la *Chronographia* de Théophane, § 403-417.

<sup>2</sup> *Ann. Eginh.*, ann. 800.

<sup>3</sup> Éginhard, *Vita Karoli*, cap. XVI. — Monachus San-Gall., lib. II, cap. XIV.



et les autres souverains musulmans, comme le sultan de Fossatt (le Caire) et l'émir de Carthage<sup>1</sup>. Les reliques de saint Cyprien furent par les soins de ce dernier transportées d'Afrique en Gaule et reposèrent dans une basilique de Lyon. Sagement conseillé par Alcuin, Charlemagne s'efforça de substituer partout, en pays musulman, son patronage à l'égard des chrétiens à celui des empereurs grecs. Ses aumônes pénétraient au fond de l'Asie et de l'Afrique, dans toutes les provinces séparées par la conquête de l'obédience de Byzance. Ces générosités, que secondait l'inimitié des musulmans pour les Byzantins, étendaient la clientèle de Charlemagne à tous les chrétiens qui vivaient hors des limites de l'empire, dans des contrées où le nom des Francs était resté jusqu'alors inconnu, et assuraient au rival de Nicéphore le prestige de la puissance impériale<sup>2</sup>. En même temps que la charité et que la protection du nom des chrétiens, le soin de sa gloire et les intérêts de son pouvoir trouvaient leur compte à ces libéralités intelligentes.

Sur un autre point des anciennes frontières de l'empire grec s'exerçait aussi l'influence envahissante du prince franc. Les Avars, jadis les clients de Byzance, avaient été refoulés par une suite de brillants combats jusque dans les îles du Danube. Les tribus hunniques, oubliant le chemin de Constantinople, envoyaient leurs ambassadeurs aux champs de mai du souverain de l'Occident et imploraient son secours contre les attaques des nations slaves<sup>3</sup>.

Une armée franque, sous les ordres du fils de l'empereur, Charles, pénétrait chez les Bohèmes et contenait leurs invasions. L'axe de l'empire du monde se déplaçait visiblement vers l'Occident. En regard des peuples barbares, les intérêts de la chrétienté étaient représentés par Charlemagne plus que par Nicéphore, et leurs hommages prenaient la route d'Aix-la-Chapelle de préférence à celle de Constantinople.

C'est par ce déplacement d'influence, plus que par des hostilités ouvertes, que s'affirme l'antagonisme des deux empires. Leurs capitales étaient trop loin l'une de l'autre pour que les armées franques et grecques eussent chance de se porter de ces coups décisifs qui affaiblissent un royaume et précipitent la solution d'une question de suprématie. Les deux empires se touchaient, en effet, par leurs points les plus excentriques. Dans la nomenclature des provinces qui formaient limite entre les Grecs et les Francs, Éginhard cite les deux Pannonies et, au delà du Danube, la Dacie, — territoires habités par des barbares et dont la possession, réclamée par les deux chancelleries, était plutôt nominale que réelle, — la Calabre, partagée entre les Bénéventins et les Grecs<sup>4</sup>, l'Istrie, la Liburnie et la Dalmatie, dont le littoral relevait de Byzance, et l'intérieur de l'empire franc. C'est donc dans les eaux de la mer Adriatique que les forces des deux empires pouvaient le plus facilement se heurter. Au fond de cette mer, la petite république de Venise, plus byzantine qu'italienne, vassale des empereurs grecs, préludait déjà à sa prospérité commerciale. Seule, elle valait la peine de devenir l'enjeu d'une lutte entre Nicéphore et Charlemagne. Par ses possessions de terre ferme, elle tenait les clefs des pays slaves de la Save et, par l'origine de sa population, par sa langue, ses affinités religieuses, se rattachait plutôt au royaume d'Italie. Le caractère ambigu et indécis de sa situation se reflétait dans

---

<sup>1</sup> Eginhard, *Ann.*, ad ann. 801. — Cf. Monach. San-Gall., lib. II, cap. IX.

<sup>2</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XXVII. — Cf. Constant. Porphyrogénète, *de Administr. imper.*, cap. XXVI.

<sup>3</sup> *Ann. Mettenses*, ad ann. 805.

<sup>4</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XV.

les factions politiques qui agitaient la république. Deux partis ôtaient aux prises, qui tenaient l'un pour les Francs, l'autre pour les Grecs. Le principal agent de Charlemagne auprès des Vénitiens était l'archevêque de Grado, Fortunatus, prélat ambitieux et astucieux, qui avait à venger, contre les ducs de Venise, une querelle de famille<sup>1</sup>. Chassé par les intrigues des Grecs de son siège épiscopal, Fortunatus se réfugia auprès de Charlemagne, en 803. L'empereur obtint de Léon III, malgré des répugnances justifiées par le caractère turbulent et inquiet du prélat, que Fortunatus obtînt, en attendant d'être restitué dans son siège, l'évêché de Pola dans l'Istrie<sup>2</sup>. Son départ ne termina pas les dissensions qui déchiraient Venise. Les chefs du parti franc, Obelerius, tribun de Metamauco, et son frère Beatus durent chercher asile dans la ville franque de Trévis. A la suite de sa rupture avec Nicéphore, Charlemagne n'hésita plus à intervenir directement dans les affaires vénitiennes. A la fête de Noël de 806, il reçut Obelerius et Beatus, Paulus, duc de Zara, et Donatus, évêque de la même ville ; il donna aux deux premiers l'investiture du duché de Venise, au troisième celle du duché de Dalmatie<sup>3</sup>. Obelerius, aidé des troupes franques, rentra en vainqueur à Venise, et en chassa les ducs Jean et Maurice.

En apprenant cette révolution, Nicéphore envoya dans l'Adriatique une Hotte sous les ordres du patrice Nicétas, qui croisa le long des côtes de Dalmatie et de Vénétie, conclut une courte trêve avec le roi d'Italie, Pépin, mais ne put rien obtenir des Vénitiens. Une seconde croisière, l'année suivante, dirigée par le patrice Paul, eut le même insuccès. Mais, en 810, la bonne harmonie fut rompue entre les ducs vénitiens et les Francs<sup>4</sup>, soit que les Grecs aient réussi à détacher Obelerius de l'alliance de Charlemagne, soit que les Vénitiens ne songeassent, à la faveur du conflit entre les deux empires, qu'à ménager leur indépendance<sup>5</sup>. Cette fois Pépin résolut de prendre Venise de vive force. Il s'empara d'Héraclée, de Metamauco, de la plupart des petites îles que peuplaient dès lors les Vénitiens, mais ne put réussir à emporter le Rialto, où s'ôtait concentrée la défense, et qui devint à partir de ce jour la capitale des États vénitiens<sup>6</sup>. La flotte franque, poursuivant son succès, longea les côtes dalmates pour y faire reconnaître son autorité ; elle dut bientôt se replier devant les vaisseaux byzantins, qui quittèrent le mouillage de Céphalonie pour s'engager à la poursuite des Francs.

Dans cette même année de 810, la paix fut conclue entre Charlemagne et Nicéphore. Les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie furent rendues à l'empire grec. Les Francs gardèrent tout l'intérieur du pays et placèrent un duc, Cadolach, à la tête des Croates et des Dalmates<sup>7</sup>. Quant à Venise, elle obtint de relever de Byzance ; elle sacrifia ses ducs Obelerius et Beatus, qui payèrent de l'exil l'ambiguïté de leur conduite ; mais elle dut acquitter au roi d'Italie pour le rachat

---

<sup>1</sup> Voir, sur les événements de Venise à cette époque, la *Chronique* d'Andréas Dandolo (Muratori, *Script. Ital.*, t. XII) et celle de Jean de Venise (*Monumenta Germ. Script.*, t. VII).

<sup>2</sup> Jaffé, *Monum. Carolina, Epist. Leonis*, 5.

<sup>3</sup> *Ann. Eginh.*, ad ann. 806.

<sup>4</sup> *Ann. Eginh.*, ad ann. 810. — *Chron. Johan. Venet.*, ad ann. 810.

<sup>5</sup> *Chron. Johan. Venet.*, ad ann. 807

<sup>6</sup> Les chroniqueurs francs mentionnent une victoire complète remportée sur les Vénitiens ; les écrivains vénitiens et byzantins contestent l'étendue de cette victoire, et prétendent que Pépin ne put forcer le réduit du Rialto. (Voir Jean de Venise, *Chron.*, ad ann. 810 ; Constant. Porphyrog., *de Administr. imp.*, cap. XXVIII.)

<sup>7</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XV.

de ses possessions de terre ferme un tribut annuel de trente-six livres d'argent, qu'elle continua à acquitter jusqu'au Xe siècle<sup>1</sup>. À la suite de cette guerre fut signé entre les deux souverains le pacte célèbre qui déterminait la situation respective des deux empires et accordait leurs prétentions rivales. Il nous reste à en apprécier la teneur et la portée.

## II. — LE PACTE D'ALLIANCE.

Les victoires de Charlemagne sur les peuples vassaux de l'empire d'Orient, sa politique d'alliances musulmanes, surtout les défaites répétées qu'infligèrent à Nicéphore les armes du khalife et des Bulgares, triomphèrent enfin de l'opiniâtre résistance de la cour de Byzance et la décidèrent à se soumettre au fait accompli en l'an 800. Dès l'année 811, Nicéphore avait prévenu Charlemagne de ses intentions par une lettre adressée par l'intermédiaire du roi d'Italie, Pépin<sup>2</sup>. Charlemagne envoya aussitôt ses ambassadeurs à Constantinople. Mais déjà Nicéphore avait terminé son règne malheureux ; il avait été massacré dans une grande bataille contre le khan des Bulgares. Ce fut son gendre et son successeur, Michel le Curopalate, qui reçut les envoyés du souverain franc et qui, à son tour, adressa à Charlemagne une ambassade chargée d'arrêter les conditions de la paix définitive.

Voici dans quels termes s'expriment à ce sujet les Annales dites d'Éginhard : L'empereur Michel reçut les ambassadeurs que Charlemagne avait envoyés à Constantinople auprès de Nicéphore. Il les congédia et envoya avec eux les siens, l'évêque Michel et les protospathaires Arsacius et Théognostus, afin de confirmer les conditions de la paix acceptées par Nicéphore. Dans la basilique d'Aix-la-Chapelle, Charles leur remit le texte du traité, et suivant la coutume, c'est-à-dire en langue grecque, ils le saluèrent de leurs acclamations, l'appelant empereur et basileus. Puis, s'en retournant chez eux, ils passèrent par Rome et, dans la basilique de Saint-Pierre, ils reçurent du pape Léon le texte du même traité<sup>3</sup>.

Il faut remarquer ici la précision extraordinaire des termes dont se sert à dessein l'annaliste. Le fait rapporté est assez considérable pour qu'il ne croie pas devoir trop insister, afin de ne laisser aucun prétexte à l'équivoque. Les ambassadeurs de Michel ont fait à Charlemagne compliment dans leur langue et l'ont salué publiquement, au nom de leur maître, du nom d'empereur, c'est-à-dire de basileus. Éginhard ne prend pas la peine de consigner dans ses Annales les différents articles du traité, les modifications de territoire survenues entre les

---

<sup>1</sup> Const. Porphy., *de Adm. imp.*, cap. XXVIII. Les collections renferment encore des monnaies au monogramme de Venise avec le nom de Louis le Pieux et de Lothaire. (VENECIAS) ou VENE CIAS MO NETA. Les numismates vénitiens contestent que ces monnaies aient été frappées à Venise (San Quintino, *Observations critiques sur l'origine et l'antiquité de la monnaie vénitienne*, Turin, 1847). Ils prétendent qu'elles viennent de la ville de Vannes en Bretagne. Mais il n'existe pas de monnayage indépendant des Vénètes sous les Carolingiens. Il faut reconnaître que ces monnaies sont bien celles qui servaient à payer le tribut de Venise aux princes francs. (Voir *Revue numismatique*, 1849, p. 190, article de M. E. Cartier.)

<sup>2</sup> Jaffé, *Monum. Carolina ; Epist. Carol.*, ep. XXIX.

<sup>3</sup> *Ann. Eginh.*, ad ann. 812.

deux empires. Pour lui, comme pour ses contemporains, un point domine tous les autres et donne au traité sa signification et sa valeur : la reconnaissance officielle par la cour de Byzance du titre d'empereur, pris par Charlemagne douze années auparavant, la sanction solennelle de l'acte qualifié jusqu'à ce jour d'usurpation par les Césars de l'Orient.

Jamais concession plus humiliante et plus grave n'avait été jusqu'alors consentie par la chancellerie de Byzance ; jamais les empereurs ne s'étaient résignés à communiquer à aucun prince barbare le privilège sacré qu'ils prétendaient tenir de Dieu lui-même. C'est à nous de préciser la portée d'une telle concession et de nous efforcer, à l'aide des rares documents que nous a transmis le IXe siècle, de retrouver le sens réel de la négociation poursuivie par Charlemagne avec tant de ténacité et d'insistance pendant douze années.

Afin de bien marquer que la dignité impériale ne se partage pas, que l'empire de la terre est un comme celui du ciel, que l'empereur de Constantinople est le seul empereur, la chancellerie byzantine s'était attachée à réserver pour le seul héritier de Théodose et de Constantin le titre de βασιλεύς. Le nom de roi suffisait pour les autres souverains. Bien plus, pour que l'équivoque ne fût pas possible, pour que le mot ρῆξ ne parût pas la traduction latine de βασιλεύς, on transcrivit dans les textes latins le avec des lettres grecques et dans les textes grecs on lui garda sa forme et sa prononciation latines. Mieux valait une anomalie orthographique qu'une confusion possible entre deux titres d'une importance bien différente. Il va de soi que les Byzantins s'attachèrent à cette distinction, surtout depuis la prétendue création du nouvel empire. Elle existait cependant avant le couronnement de Charlemagne, ainsi que l'atteste un texte de Procope, rappelé par Zonaras et souvent invoqué par les historiens byzantins. Il s'agit de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui, lui aussi, une fois maître de Rome, sentit quelque velléité de faire revivre en sa personne les droits de l'empire. Il exerça, dit l'historien, le pouvoir sur les Goths et les Italiotes ; mais il ne lui appartient pas de prendre ni le costume ni le nom de βασιλεύς ; des Romains ; toute sa vie, il fut appelé car c'est ainsi qu'il est de règle que les barbares désignent leurs souverains<sup>1</sup>.

La distinction devint essentielle à partir de l'an 800 ; elle ne s'appliqua guère du reste, avec une intention politique évidente, qu'à l'égard des princes qui prétendaient au titre d'empereurs d'Occident. Nous savons en effet par Procope que le nom de *basileus* fut laissé par Justinien à un phylarque ou cheik influent de l'Arabie. Au temps de Constantin Porphyrogénète, le roi des Bulgares, qui venait de s'allier par mariage avec une princesse byzantine, et par qui l'on espérait clore enfin l'ère des déprédations de ces barbares, prit le titre de *basileus* ; auparavant il n'avait dans les documents officiels que celui d'archonte<sup>2</sup>. A l'égard de ces princes peu dangereux, il n'était pas nécessaire de tenir à la rigueur de la nomenclature officielle, aucune compétition n'étant à craindre de la part de tels homonymes. Pour le souverain de la Perse, il porte assez fréquemment, dans les histoires byzantines, le nom de *basileus*, qui traduisait exactement le titre persan de sultan. Sultan veut dire roi des rois<sup>3</sup>. Les monarques asiatiques, comme les Césars de Byzance, prétendaient à la

<sup>1</sup> Procope, *de Bell. Gothico*, lib. I, cap. I.

<sup>2</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Cerimon.*, lib. II, cap. XLVIII.

<sup>3</sup> Voir la traduction de Nicéphore Bryennius et Scylilzès dans du Gange, *Dissertatio* XVI. Khosroès et Cabadès portaient le nom de sultans, que leur empruntèrent les souverains musulmans. — Simocatta, lib. IV, cap. VIII.

domination universelle et escomptaient dans leurs titres officiels la soumission de tous les rois de la terre. Ce n'est pas sans répugnance que les empereurs de Byzance se résignaient à cette parité. Elle leur fut imposée au VI<sup>e</sup> siècle par l'éclat soudain et la puissance redoutable que prit l'empire persan. Dans leurs relations et leurs échanges diplomatiques, les deux monarques se traitaient réciproquement de frères<sup>1</sup>, ce nom que Charlemagne réclame précisément pour lui-même dans ses lettres à Nicéphore et à Michel.

Constantin Porphyrogénète nous a transmis les formules en usage au Xe siècle, dans la chancellerie de Byzance. On écrivait aux souverains de la Saxe, de la Bavière, des Nemetzi (Alamans), au roi des Francs et à celui de Germanie en leur appliquant à tous la même appellation. **Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, un seul et vrai Dieu, Constantin et Romain, fidèles empereurs, à leur très cher frère spirituel, l'illustre roi...<sup>2</sup>** ; au roi d'Italie, suzerain de la ville de Rome, on écrivait : **Au très glorieux prince de Rome**. Théophane appelle **ρήγας** tous les rois barbares indistinctement, Genséric, Odoacre, Théodoric, etc. Anne Comnène désigne l'empereur d'Allemagne, à l'époque des Croisades, sous le nom de **ρήγα Ἀλαμανίας<sup>3</sup>**, et **ρήγα** est encore le titre donné par Nicétas Andronicus, au souverain de la Hongrie, Béla. Ce qui était, au début, une précaution et un artifice de chancellerie devient si bien une habitude nationale que pas un historien byzantin ne se permet d'y manquer. L'usage répondait à une nécessité diplomatique, à une situation hors de pair, qu'il fallait affranchir de toute chance de confusion. La langue grecque étant insuffisante pour caractériser les différences établies par le cérémonial entre les rois barbares et l'empereur, les Byzantins n'avaient pas hésité à recourir à la transcription littérale d'un vocable étranger.

On voit maintenant à quelles difficultés diplomatiques se heurtaient les souverains de l'Occident en prenant le rang et le titre d'empereur. L'empire ôtant par essence et par définition unique, le couronnement de Charlemagne, dans les idées byzantines, devait être considéré comme une usurpation et comme l'acte d'un rebelle. Aussi la chancellerie byzantine refusa toujours d'admettre les rois des Francs à ce titre d'empereur et se montra intraitable, sauf dans la circonstance que nous avons signalée. C'est à tort que plusieurs historiens modernes ont soutenu qu'Irène reconnut le nouvel empire et salua Charlemagne basileus. Le texte de Cédrenus ne dit rien de tel, mais seulement que des ambassadeurs vinrent à Constantinople de la part de Charles<sup>4</sup>, c'est-à-dire du prince qui venait d'être couronné empereur de Rome. Sans doute le titre accordé à Charles est assez rare pour qu'il mérite d'être ici relevé. Mais c'est dépasser le droit du traducteur que d'y constater une reconnaissance officielle de la dignité impériale. Cédrenus ne fait que relever le fait de ce couronnement sans notifier l'acquiescement d'Irène, acquiescement qui n'eût été possible que si la combinaison du mariage projeté entre eux avait abouti.

La déclaration solennelle des ambassadeurs de l'empereur Michel en 813 constitue donc une nouveauté extraordinaire, sans précédent dans l'histoire byzantine. Y voir simplement une satisfaction diplomatique arrachée aux Orientaux par la crainte de Charlemagne, c'est se faire une idée incomplète et

---

<sup>1</sup> *Chron. Paschale*, ad ann. 522 ; J. Malala, t. II, p. 219.

<sup>2</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Cerimon.*, lib. II, cap. XLVIII.

<sup>3</sup> *Ann. Commen.*, *Alexiad.*, lib. III.

<sup>4</sup> Cédrenus, *Chron.*, éd. 1647, p. 474.



superficielle de ce que demandait Charlemagne et de ce qu'accordait la cour de Byzance. En réalité, il s'agit de toute une révolution dans le système gouvernemental de l'empire et de l'inauguration d'un régime nouveau entre les deux empereurs. C'est ce régime dont nous allons essayer de caractériser, pour la première fois, les conditions d'existence et le fonctionnement.

Un passage d'Éginhard dont le sens véritable a jusqu'ici échappé aux commentateurs nous met tout d'abord sur la voie. L'historiographe officiel a parfaitement interprété les sentiments qui durent agiter les Byzantins, quand ils connurent le couronnement de l'an 800. Us ne crurent pas un instant que Charlemagne entendît créer un nouvel empire, mais seulement qu'il voulait dépouiller Constantinople de sa prérogative et transférer à Rome le siège de l'ancien empire. Ils jugèrent qu'il s'agissait d'une conquête, d'une usurpation semblable à toutes celles que faisaient naître si fréquemment les compétitions au trône impérial. L'Italie, comme les autres frontières, pouvait prétendre donner à son tour un empereur au monde. Au temps de Léon l'Isaurien, elle avait déjà manifesté des velléités d'arracher la couronne au prince iconoclaste et hérésiarque et de lui donner pour successeur un prétendant, nommé Tibère, que des provinciaux parlaient de conduire à Constantinople. Il était vraisemblable que le grand conquérant caressât la même pensée, quand il connut la vacance impériale produite par la déposition du fils d'Irène. Éginhard nous a transmis l'écho de ces craintes fort légitimes : **Les Byzantins, dit-il, suspectaient Charlemagne, à cause du titre d'empereur qu'il avait pris, et parce qu'ils redoutaient qu'en raison de ce titre il voulût leur enlever l'empire**<sup>1</sup>. Le mariage de Charlemagne avec Irène, dont l'idée première vint au pape Léon III, conciliait, à la vérité, les prétentions rivales de l'Orient et de l'Occident. Mais la situation fut modifiée du tout au tout par la chute d'Irène et par l'avènement de Nicéphore. Par la force des choses et malgré Charlemagne, il y eut dès lors deux empereurs et deux empires ; et ni le souverain de l'Orient ni celui de l'Occident n'entendaient se dépouiller de leur dignité et abdiquer, pour conserver l'unité et l'intégrité du vieil empire romain, au profit l'un de l'autre. Les deux souverains semblaient donc engagés dans une impasse dont ils ne pouvaient sortir que par une rupture et par le schisme politique de l'empire. C'est à cette solution que s'arrêta d'abord la cour de Byzance. Mais Charlemagne imagina une combinaison différente et finit par l'imposer.

Éginhard ajoute, en effet, que le souverain franc essaya à force de bons procédés et de patience de désarmer la colère des Césars de Byzance et d'atténuer le scandale qui résultait de la création du nouvel empire<sup>2</sup>. Et quel remède trouve-t-il pour apaiser les Byzantins ? Par quels bons procédés s'efforce-t-il de désarmer leur ressentiment ? **Il leur envoya, dit l'historiographe, de nombreuses ambassades et des lettres où il les traitait de frères**<sup>3</sup>. Était-ce donc là, dira-t-on, le moyen de calmer l'irritation soulevée à Constantinople ? Ne risquait-on pas, au contraire, d'exaspérer l'empereur en le traitant de frère ? n'était-ce pas confirmer par des lettres officielles le scandale, loin de l'apaiser, et déclarer que Charlemagne entendait se dessaisir moins que jamais du titre d'empereur, qui était l'objet même du litige ? Mais si l'on prend la peine d'examiner la suite des idées que traduit le langage d'Éginhard, toute obscurité se dissipe. Il entend

---

<sup>1</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XVI.

<sup>2</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XVI.

<sup>3</sup> Eginhard, *Vita Karoli*, cap. XXVII. En effet, dans ses lettres aux empereurs d'Orient, Charlemagne les traite toujours de frères.



nous dire en effet que Charlemagne s'efforça de détruire les préventions que son couronnement avait fait naître, de rassurer les Byzantins sur les craintes qu'ils avaient d'abord conçues ; que son intention n'était pas de conquérir Byzance et de s'emparer de l'empire par la force ; qu'il ne songeait pas non plus à provoquer un schisme politique, en opposant un empire d'Occident à l'empire d'Orient. Il voulait vivre en bonne intelligence avec son collègue de Constantinople et maintenir l'unité de l'empire, en inaugurant un régime de fraternité.

Un pacte de fraternité n'est pas, dans les idées et le langage du IXe siècle, un pacte d'alliance fondé sur les sentiments d'estime et de bienveillance réciproques de deux souverains : c'est un régime politique parfaitement défini, dont nous trouvons plusieurs exemples dans le même siècle. Pour nous rendre un compte exact des conditions que comporte ce régime, il faudrait posséder la collection complète des lettres échangées entre Charlemagne et les souverains de l'Orient. Malheureusement la plupart de ces documents ont péri ; deux lettres seulement, adressées par Charlemagne, l'une à Nicéphore, l'autre à Michel, nous ont été conservées. Par une coïncidence fâcheuse, tandis que le *Codex Carolinus* nous a transmis la collection presque complète des lettres d'Adrien et de ses prédécesseurs, la correspondance de Léon III n'a pu être sauvée ; et la Vie de ce pape dans le *Liber pontificalis* est, à partir de l'an 800, d'une insignifiance absolue, au point de vue des renseignements politiques que nous y recherchons. Si restreint cependant que soit le nombre de nos documents, ils nous paraissent avoir dans la question qui nous occupe une importance décisive.

La première lettre à Nicéphore est de 811<sup>1</sup>. Charlemagne a reçu l'ambassadeur byzantin, Arsacius. Il s'est longuement entretenu avec lui des moyens de concilier les prétentions rivales des deux souverains, et tous deux sont tombés d'accord. Les lettres et les instructions apportées par Arsacius donnent entière satisfaction à Charlemagne. Celui-ci répond à son collègue. Il faut avoir parcouru la correspondance entière de Charlemagne, pour sentir combien ici le ton change, combien le souverain naturellement superbe et ombrageux sait assouplir cette fois son langage et lui donner des intentions presque caressantes. Nous sommes, écrit-il, restés longtemps suspendus en proie à l'attente, nous demandant quand nous obtiendrions, soit par ambassade, soit par lettres, une réponse aimable de Votre Fraternité. Et par un penchant naturel à la faiblesse du cœur humain, le désespoir déjà commençait à s'emparer de notre âme. Nous gardions cependant confiance dans le Dieu qui n'abandonne pas ceux qui mettent en lui leur foi, lui qui n'a pas voulu que notre labeur ici-bas fût inutile et vain, et qui a consenti, dans la richesse de sa miséricorde, à exaucer le désir et à conduire à bonne fin le dessein que lui-même, nous en avons la conviction, nous a inspirés. Aussi, dès que nous avons appris l'arrivée de votre légat, le glorieux spathaire Arsacius, nous nous sommes grandement réjouis, comprenant que notre incertitude allait enfin se dissiper et que nous allions recevoir la réponse aux propositions que nous vous avons transmises par vos légats. Et en effet les choses se sont ainsi passées. Quelles étaient donc ces propositions dont le succès tenait si vivement au cœur de Charlemagne et auxquelles il attendait avec tant d'anxiété une réponse favorable, dont l'échec l'eût jeté dans le désespoir ? Le royal écrivain nous l'apprend en une seule ligne : il demande que la paix soit

---

<sup>1</sup> Jaffé, *Monum. Carolina, Ep. Carol.*, XXIX.

établie entre nous et que les deux empires soient fédérés et unis dans l'amour du Christ<sup>1</sup>.

La seconde lettre à Michel confirme la précédente. Elle fut écrite après l'entrevue d'Aix-la-Chapelle en 813, et confiée aux mêmes ambassadeurs qui étaient venus saluer Charlemagne, *basileus*<sup>2</sup> :

Au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit, Charles par la grâce de Dieu, empereur et Auguste, roi des Francs et des Lombards, à son cher et honorable frère Michel, glorieux empereur et Auguste, salut éternel en Jésus-Christ.

Nous bénissons Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu, et nous lui rendons grâces de tout notre cœur, de toute la force de notre intelligence, puisque, par un don ineffable de sa bonté, il a bien voulu nous combler de ses biens et accorder à nos jours de voir cette paix, si longtemps désirée et recherchée, assurée par lui entre l'empire d'Orient et l'empire d'Occident, et puisqu'il a daigné pacifier et unir en notre temps les membres de la sainte Église catholique, qu'il dirige et protège, et qui est répandue sur tout le globe... Animés du désir de parfaire cet ouvrage, nous envoyons à Votre Fraternité nos ambassadeurs, Amatharius, évêque de Trêves, et Pierre, abbé du monastère des Saints-Apôtres ; de même que les ambassadeurs de Votre Fraternité, le métropolitain Michel, les glorieux spathaires Arsacius et Théognosius ont reçu de nous le texte du pacte, signé de notre main, et de celle de nos prêtres, de nos patrices et de nos grands, nous désirons que nos envoyés reçoivent de vous, qui le prendrez sur les saints autels, l'exemplaire du traité, revêtu de votre signature et de celle de vos prêtres, de vos patrices et de vos grands, et qu'ils nous l'apportent, parce que la raison demande qu'il en soit ainsi, et parce que telles sont nos conventions.

Ces mots, *pax, fraternitas, concordia, caritas, cidunare, foederare*, qui reviennent dans tous ces documents contemporains, ne sont pas des termes vagues, sans nuance et sans précision, exprimant simplement, comme ils le feraient aujourd'hui, les sentiments qui ont remplacé la discorde et la guerre entre deux adversaires depuis si longtemps en conflit. Dans le vocabulaire diplomatique du IXe siècle, ils ont un sens très positif et très particulier. On les retrouve, exactement semblables, dans tous les traités et les édits de pacification qui furent conclus, au cours de ce même siècle, entre les petits-fils de Charlemagne ; ils servent à caractériser le régime de concorde qui a prévalu après le partage de l'empire d'Occident, et qui a pour objet de maintenir en un seul faisceau les forces de la famille du grand empereur et de concilier, avec l'indépendance de chacun des princes carolingiens, l'unité supérieure de l'empire, l'unanimité<sup>3</sup>. Ce régime comportait des devoirs réciproques ; les parties contractantes se promettaient aide et secours, *consilium* et *auxilium*, dans leurs nécessités ; elles s'engageaient non seulement à ne pas se faire de tort, à ne pas se débaucher mutuellement leurs sujets, mais aussi à se concerter en vue des intérêts généraux, à garantir la paix de l'Église et à la couvrir d'une protection commune. C'est ce même régime d'unité et de concorde que Charlemagne a essayé d'établir entre l'empire d'Orient et l'empire d'Occident ; c'est à la réalisation de ce grand dessein qu'il a dévoué les dernières années de sa vie ;

---

<sup>1</sup> Jaffé, *Monum. Carolina, Ep. Carol.*, XXIX.

<sup>2</sup> Jaffé, *Monum. Carol., Ep. Carol.*, XL.

<sup>3</sup> Ce régime de concorde entre les petits-fils de Charlemagne a été étudié avec une grande abondance de documents et un rare talent par M. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, ch. VII.

c'est lui qu'il poursuit à travers toutes les guerres et toutes les négociations qui remplissent le règne de Nicéphore ; c'est à cette conception qu'il s'attache opiniâtrement, depuis l'échec de son projet de mariage avec Irène, comme à la seule combinaison qui assure l'unité de l'empire et satisfasse à la fois les prétentions de l'Orient et de l'Occident.

Avait-il donc l'intention de faire revivre l'unanimité telle que l'avait conçue Théodose, lorsqu'il partagea l'empire entre ses deux fds Arcadius et Honorius ? Pas un mot ne l'indique dans la littérature politique de l'époque, bien que les souvenirs de Constantin et de Théodose continuent à hanter l'esprit des contemporains de Charlemagne et que le terme d'*unanimité* soit familier aux écrivains du IXe siècle. Il nous paraît tout naturel que le fond même, l'esprit général de ce régime ait été emprunté à la tradition romaine. Toutefois la conception politique de Charlemagne diffère au moins par deux points essentiels de l'unanimité, telle que l'avait réglée Théodose.

Celle-ci impliquait en effet, au IVe siècle, la subordination de l'Occident à l'Orient, soit que Théodose ait accordé un privilège à l'aîné de ses fils qu'il établissait à Constantinople, soit que la descendance d'Honorius se soit éteinte la première, soit que les malheurs (lui affligèrent l'Italie et l'instabilité du pouvoir à la merci des chefs barbares aient donné une supériorité effective au titulaire du partage d'Orient<sup>1</sup>. Tous les successeurs d'Honorius, jusqu'à Romulus Augustule, furent obligés de demander l'approbation et l'investiture de la cour de Constantinople. Ils envoyaient leurs images laurées avec leurs ambassadeurs à Byzance ; ces images étaient refusées ou acceptées, et de cette acceptation dépendait la validité du titre impérial. Nous avons encore le procès-verbal de la présentation des images d'Anthémius à Léon le Grand<sup>2</sup>. D'autres prétendants furent moins heureux ; Jean, Glycerius, Olybrius ne furent pas admis au partage de la dignité impériale et traités, en conséquence, de rebelles et d'usurpateurs. L'union était étroite entre les deux empires. Ils avaient mêmes consuls et mêmes fastes. Ils étaient soumis aux mêmes lois, jugés par le même code ; les constitutions ôtaient promulguées au nom des deux princes ; chaque citoyen, à Rome comme à Constantinople, pouvait indifféremment se pousser à toutes les charges publiques. Dans l'une ou l'autre capitale, il était citoyen romain.

Après la chute du dernier empereur d'Occident, il n'est plus question d'unanimité. Bien que l'Italie et la Gaule fassent encore officiellement partie de l'empire, Byzance n'exerce plus aucune influence directe sur leur gouvernement et le choix de leurs maîtres ; elles s'isolent, livrées à l'anarchie et aux compétitions de leurs chefs. L'harmonie brusquement interrompue se rétablit, quand l'Ostrogoth Théodoric a renversé Odoacre et restauré l'ancienne discipline et les vieilles institutions. L'unanimité reparaît, mais sous une forme déjà différente. Ce ne sont plus deux empereurs qui la maintiennent ; elle se soutient par l'accord de l'empereur d'Orient et d'un prince barbare qui exerce le pouvoir impérial, sans en avoir le titre. Du reste les magistratures sont de nouveau partagées ; chaque capitale a son consul désigné, et les deux chancelleries s'entendent pour la rédaction des fastes.

Il n'en pouvait plus être de même, à l'époque de Charlemagne. Des liens si intimes, une fusion si complète étaient devenus imposées. L'Orient et l'Occident avaient trop longtemps vécu d'une vie propre, presque étrangers l'un à l'autre,

---

<sup>1</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Cerim.*, lib. I, cap. LXXXVII.

<sup>2</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Cerim.*, lib. I, cap. LXXXVII.

dans un divorce presque absolu d'habitudes et d'institutions. Des éléments si hétérogènes pouvaient désormais difficilement se combiner. Le temps seul pouvait rapprocher ce que le temps avait désuni. Chaque empire, répugnant à une assimilation inspirée par la politique, devait garder son idéal particulier, sa personnalité, ses coutumes, la législation adaptée à ses mœurs. Charlemagne n'était pas non plus disposé à incliner sa toute-puissance devant celle de son collègue d'Orient, à lui reconnaître une supériorité qu'avaient acceptée les successeurs d'Honorius, à faire dépendre de sa volonté les droits de ses fils et de ses petits-fils à sa succession. Les conditions de l'unanimité devaient donc reposer sur des bases nouvelles. Elle ne pouvait subsister que par le concert des deux volontés, appelées à gouverner fraternellement les deux portions de l'ancien empire, et par l'association consentie de leurs forces en vue de la défense de leurs intérêts matériels et de leur foi commune<sup>1</sup>.

Ici apparaît le trait original du pacte de 813. Le partage de l'empire entre plusieurs titulaires était antérieur à l'établissement et à l'organisation du christianisme comme religion officielle. L'idée datait de Dioclétien ; Constantin et Théodose n'avaient fait que la reprendre et la modifier selon les nécessités de leur politique. L'Église n'était pour rien dans la conception de l'État romain ; ses origines ôtaient purement laïques et païennes. Ce n'est pas que la religion ne tînt une grande place dans la politique des Césars et dans la vie du peuple de Constantinople ; que les patriarches n'exerçassent une influence parfois prépondérante dans les conseils des souverains et dans les révolutions dont la capitale de l'Orient était le théâtre. Jamais au contraire gouvernement n'eut un caractère théocratique plus marqué que le gouvernement impérial ; nulle part la religion ne fut plus étroitement associée qu'à Byzance à la vie publique. Mais ce caractère théocratique s'attachait à la personne même de l'empereur ; c'est en lui que l'Église et l'État reconnaissaient leur chef. Héritiers des anciens *pontifices maximi*, les empereurs byzantins continuèrent à exercer, au sein même du christianisme, une sorte de sacerdoce laïque. De là leurs prétentions à interpréter le dogme, à imposer leurs décisions théologiques aux évêques et aux conciles ; de là les nombreuses hérésies qu'ils propagèrent en les appuyant du prestige de la puissance publique. De là vient aussi la condition inférieure et subalterne des patriarches de Constantinople, qui placés directement sous la main des Césars, exposés aux vicissitudes de leur faveur ou de leur disgrâce, ne purent jamais émanciper l'Église orientale de la tutelle impériale, et durent se résigner à n'être guère que les instruments des volontés du pouvoir. Si l'empire avait persisté à résider à Rome, il est très probable que la papauté eût vécu dans la même servitude et n'eût jamais développé son action religieuse indépendante. Il n'en fut pas ainsi. Le transfert de l'empire à Constantinople permit à la papauté de croître à l'abri des coups d'autorité des Césars, de pousser dans tous les sens de vivaces racines, de dresser en face de l'omnipotence des empereurs une puissance rivale, toute morale par ses moyens d'influence, fondée sur la communauté des croyances et fortifiée par la solidité des liens hiérarchiques. Pour préserver l'intégrité du dogme, menacée par les empereurs iconoclastes, elle n'avait pas hésité à séparer au siècle précédent l'Occident de l'Orient.

---

<sup>1</sup> On lit dans une chronique postérieure aux événements, mais qui a dû être rédigée d'après des documents grecs (*Epit. chronic. Casinensis* ; Muratori, *Script. Ital.*, t. II) : *Iste est qui propter virtutum insignia magnus dictus est et a Nicephoro imperatore totum occidentem cum corona et consulatu suscepit*. Il est clair que beaucoup d'Orientaux ont dû interpréter dans ce sens les événements de 800 à 813.

La papauté avait favorisé les débuts et présidé aux grandeurs de la maison de Charlemagne. Elle avait fait entrer la royauté, puis l'empire dans sa famille. C'est encore un empire chrétien et théocratique que l'empire carolingien ; mais, au lieu qu'en Orient le caractère laïque et le caractère religieux restent confondus dans la personne impériale, en Occident l'empire existe, pour ainsi dire, en deux personnes, le pape et l'empereur. La papauté est étroitement associée à l'œuvre de Charlemagne, elle est comme la pierre angulaire, la clef de voûte de l'édifice ; même dans l'ordre politique, toutes les dispositions constitutionnelles, de nature à modifier le pacte primitif, doivent être prises de concert avec l'évêque de Rome et soumises à sa signature. Il est le garant de l'ordre social fondé par Charlemagne. L'État ne se sépare pas de l'Église. L'Église comme l'État consistent dans l'union des deux personnes, sacerdotale et royale, à l'image de Dieu, qui est à la fois roi et pontife<sup>1</sup>.

Les sentiments réciproques que doivent nourrir l'un pour l'autre l'Église et l'État, la puissance temporelle et la spirituelle, s'expriment, dans tous les textes du IX<sup>e</sup> siècle, par le terme *de in Deo ou in Christo caritas*. L'amour en Dieu ou en Christ est le fondement de la concorde sociale. C'est cet amour que les fils et petits-fils de Charlemagne s'engagent dans toutes leurs conventions à entretenir et à raviver ; car c'est par lui que peuvent se maintenir l'accord et l'unanimité de tous les membres de la famille carolingienne ; il est le lien mystique de tous ces royaumes démembrés de l'ancien empire. C'est en Dieu, représenté ici-bas par son Église, que s'opère l'union des princes chrétiens ; c'est de lui qu'elle descend dans les cœurs, les pénètre et les incline à l'accomplissement de ses volontés<sup>2</sup>. Une sorte de pacte secret lie le ciel à la terre et Dieu à sa créature ; par la bouche de ses prêtres, il a déclaré qu'il se plaît à la concorde, à la paix matérielle des États, comme à leur paix morale, qui consiste dans l'accord avec le Saint-Siège et dans l'orthodoxie de la foi ; et chaque fois que les rois se réunissent pour aviser aux intérêts généraux de l'empire et rétablir la tranquillité publique troublée, c'est ce Dieu qu'ils prennent toujours à témoin, gardien de la religion des serments et sans cesse présent dans son Église.

Quand donc, dans les lettres de Charlemagne à ses collègues d'Orient, nous lisons qu'un accord est conclu entre eux, en vue de constituer la paix, de fédérer et d'unir dans l'amour du Christ les deux parties du monde chrétien (*ad constituendam pacem et foederanda atque adunanda hæc duo in Christi caritate*), nous savons ce qu'il faut entendre par ces expressions. Par l'identité des termes et l'analogie des situations, nous comprenons qu'il s'agit d'un pacte semblable à ceux qu'imaginera, quelques années plus tard, l'Église pour lier entre eux les descendants du grand empereur. Us procèdent d'un type uniforme et de la même conception théologique sur le gouvernement de l'univers. Sans doute le texte même de l'instrument diplomatique, rédigé par les soins de Charlemagne, remis par lui entre les mains des ambassadeurs d'Orient et contresigné par le pape, ne nous est point parvenu. Mais si nous recueillons les indications éparses dans les documents contemporains, si nous les rapprochons l'un de l'autre, il ne nous est pas impossible d'en reconstituer, sinon la lettre, du moins l'esprit et les dispositions principales. Par Éginhard nous savons qu'avec une patience que rien ne rebuta, le souverain franc s'achemina vers son but : détruire les soupçons et

---

<sup>1</sup> Concile de Paris (829). Concile de Thionville (844). — *Theodulfi carmina ad regem*, VI : Coll. Migne, t. CV, p. 327. — *Edictum Tusiense*, 865.

<sup>2</sup> Capit. Marsnæ (847). Part. 1. Capit. de Coulaines. Capit. de Kiersy (877). Capit. Pistense (869). Voir G. Bourgeois, le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise, ch. VII.



les appréhensions des Byzantins à son égard et se faire reconnaître comme *frère* par son collègue d'Orient, protestant qu'il n'était ni un compétiteur au trône ni un fauteur de schisme. Loin de diviser, il veut unir. Loin d'accentuer la séparation de l'Occident, consommée en réalité depuis des siècles et qui ne tient plus à l'empire que par des liens théoriques, il songe à revenir à l'ancienne unanimité, à rapprocher et à ressouder les deux moitiés du monde chrétien (*fœderanda atque adunanda hæc duo*). Le signe visible de cette union, ce sera la reconnaissance du chef des Francs comme collègue de l'empereur ; ce sera le partage avec lui de ce nom de basileus, qui, depuis l'extinction de la dignité impériale en Occident, sert à distinguer le descendant de Théodose des rois barbares, nés de la dissolution et de la décrépitude de l'empire. Mais cette union ne peut être solide ; elle reposera sur le sable, si elle n'est fondée sur Dieu et sur son Église ; c'est là le roc sur lequel il convient de bâtir l'édifice futur et contre lequel rien ne prévaudra. L'union de l'Église latine et de l'Église grecque est le gage de la stabilité de l'union de l'Orient et de l'Occident<sup>1</sup>. En se reconnaissant orthodoxes, les sujets de Charlemagne comme ceux de Nicéphore ne verront en eux que des frères. La fraternité chrétienne préparera et consolidera la fraternité politique<sup>2</sup>. Dans les idées mystiques du premier moyen âge, il n'y a qu'un empire, qui est l'empire de Dieu. L'unanimité est dans les desseins de la Providence. Un seul empire ; deux empereurs égaux, fraternellement unis par les liens temporels et les liens spirituels, le pape médiateur entre eux, comme représentant de la catholicité, tels sont les éléments de la conception politique de Charlemagne.

Un texte d'une date postérieure, mais d'un sens très précis, confirme pleinement ces vues que nous prêtons au souverain franc sur le gouvernement du monde. L'empereur Basile, soixante ans plus tard, ne gardant plus aucun ménagement envers le représentant de l'empire d'Occident, affaibli par des partages successifs et ruiné par ses dissensions continuelles, refusait au roi d'Italie, Louis II, le titre de basileus, sous prétexte que la tradition apostolique ne reconnaissait qu'un seul empire, qui était celui d'Orient. Le successeur de Charlemagne répondait, comme aurait fait son ancêtre : *Oui, les patriarches, pendant le saint sacrifice, ne mentionnent qu'un empire unique, et ils ont raison. Car l'empire est un, à savoir celui du Père, du Fils et du Saint-Esprit. L'Église constituée sur la terre en est une partie intégrante, et Dieu n'a pas donné cette part à gouverner à moi seul ni à vous seul, mais à tous les deux, à cette condition que nous soyons tellement unis entre nous par les liens de la charité divine, qu'aucune division ne subsiste entre nous et que nous ne fassions qu'un*<sup>3</sup>. A soixante ans de distance, c'est en ces termes que Louis II rappelait son collègue d'Orient à l'observation du traité conclu entre Charlemagne et Nicéphore, retrouvant en cette circonstance et l'esprit et probablement la lettre de la convention de 813, élevant en face des prétentions romaines et païennes de l'empire d'Orient à la domination universelle, le souvenir du pacte de fraternité chrétienne conçu par Charlemagne et par Léon III.

L'œuvre tout entière de Charlemagne fut fragile, et l'harmonie entre les deux empires ne devait pas durer. Elle ne s'était établie que par la crainte momentanée inspirée par la puissance des Francs et ne pouvait se maintenir que par cette crainte. A mesure que s'éclipse l'éclat éphémère de l'empire

---

<sup>1</sup> *Ep. Caroli ad Michaellem* ; Jaffé, *Epist. Carolinus*, XL.

<sup>2</sup> Voir comment l'anonyme qui a écrit la vie de Louis le Pieux résume l'œuvre de Charlemagne (*Vita Ludovici*, p. 1 ; Pertz, t. II)

<sup>3</sup> *Lettre de Louis II à l'empereur Basile*, Anonyme de Salerne, cap. LXXXIII et suiv.



carolingien, grandit le dédain des Orientaux, et les restrictions au pacte de 813 se multiplient. La gradation de ces sentiments est intéressante à suivre. Sous Louis le Pieux, le bon accord se maintient entre les deux souverains de Constantinople et d'Aix la-Chapelle, mais avec une nuance de supériorité marquée de la part de l'empereur d'Orient. En 825, les Byzantins s'étaient assez enhardis pour adresser au successeur de Charlemagne une lettre, dont la suscription était ainsi libellée : *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, seul vrai Dieu, Michel et Théophile, empereurs des Romains, à leur cher et honorable frère, Louis, glorieux roi des Francs et des Lombards, appelé par eux empereur*<sup>1</sup>.

Deux points devaient particulièrement blesser les Occidentaux dans la rédaction de cette pièce officielle. Contre toutes les convenances et les usages entre souverains frères, les noms des titulaires d'Orient précédaient le nom et le titre du destinataire. La suscription aurait dû régulièrement être ainsi libellée : *A Louis, notre cher et honorable frère*, etc. Mais bien plus graves étaient, les restrictions significatives de la fin. Louis n'était plus considéré par l'empereur comme égal en dignité à lui-même, comme un collègue et un basileus authentique. Il n'était plus que le roi des Francs et des Lombards, et s'il plaisait à ses sujets de le traiter d'empereur, ce titre était de pure fantaisie, un contresens qu'on pouvait passer à des barbares, que l'on tolérait par complaisance, mais que la chancellerie de Byzance n'avait garde de reconnaître et qui n'entamait en rien la prérogative de l'empereur universel de Constantinople.

Ce fut bien pis encore lorsque l'empire passa des mains de Théophile et de Michel l'Ivrogne, à celles du Macédonien Basile, qui tenta de restaurer dans tout son éclat le vieil empire romain. Sous ses prédécesseurs, la cour de Byzance s'était refusée à admettre les souverains de l'Occident au partage du titre de basileus ; elle souffrait du moins qu'ils fussent tenus pour empereurs par leurs sujets. Basile retira même celle concession, qu'il estimait offensante et injurieuse pour son pouvoir. On le vit bien dans les rapports qu'il entretenait avec Louis II, fils de Lothaire I<sup>er</sup>, prince impuissant et brouillon, sans cesse en querelle avec les pontifes de Rome ou en guerre contre ses vassaux rebelles et contre les Sarrasins. Avec un tel prince, qui ne se soutenait dans le sud de l'Italie que grâce au secours des flottes grecques et des catapans byzantins, il n'était plus nécessaire de garder aucun ménagement ; on pouvait impunément déchirer le dernier lambeau de l'humiliant traité consenti par Nicéphore. C'est pourquoi, au huitième concile œcuménique, réuni à Constantinople, Basile lit biffer dans les actes officiels le terme d'empereur appliqué à la personne de Louis II ; et dans une lettre adressée à ce prince, il lui lit défense de prendre à l'avenir ce titre, qui n'était réservé qu'au titulaire d'Orient.

Les maîtres de l'empire d'Orient, dont la longévité tenace devait survivre pendant de longs siècles encore à l'éphémère existence de l'empire carolingien et du saint-empire chrétien d'Allemagne, ne voulurent jamais relâcher rien de la rigueur de leurs prétentions. Ils persistèrent dans leur exclusion systématique, et pendant le rapide éclat de l'empire des Ottonides, et quand le mouvement des croisades mit de nouveau en fréquents rapports les souverains de l'Orient et ceux de l'Occident. Ils prétendirent garder pour eux, et pour eux seuls, le nom de *basileus*.

Le récit de l'ambassade de Luitprand auprès de Nicéphore Phocas nous en offre un premier exemple. Luitprand arrivait à Constantinople, persuadé que son

---

<sup>1</sup> *Epist. Michaelis Balbi Imp., Acta conventus Parisiensis (825).*

maître Otton faisait grand honneur aux Byzantins, en demandant pour son fils la main de la princesse grecque Théophanie. Il lui fallut rabattre singulièrement de son assurance et s'entendre adresser, pour les rapporter à son souverain, de sensibles injures. Nicéphore, en recevant la lettre d'Otton, s'écria : **Quel scandale plus criant ton maître peut-il commettre que de se proclamer empereur et de mettre la main sur les provinces de notre empire ?... Il ne se peut souffrir, il ne se peut entendre qu'on le nomme empereur.** Et Luitprand ajoute, s'adressant à Otton : **Il ne vous appelle pas empereur, c'est-à-dire *basilea* dans leur langue, mais *ρῆγα*, c'est-à-dire roi dans la nôtre ;** tant il est vrai que ce langage était de tradition à la cour de Constantinople<sup>1</sup>.

Mais la colère de Nicéphore fut au comble quand Luitprand lui remit une lettre du pape où celui-ci appelait Otton empereur des Romains et appelait Nicéphore empereur des Grecs. L'indignation des Byzantins, à ce coup, déborda en virulentes invectives, que tourne en ridicule la verve railleuse de Luitprand. **Ils éclataient en reproches, ils lançaient l'anathème contre les flots, qui, s'entr'ouvrant subitement, n'avaient pas englouti dans leurs abîmes le navire porteur d'un pareil message. Eli quoi, disaient-ils, un barbare, un misérable Romain, oser appeler empereur des Grecs Nicéphore, lui, l'universel, l'auguste, le grand, le seul empereur des Romains. Ô ciel ! ô terre ! ô mer !**<sup>2</sup>

Les papes en effet, depuis le milieu du IXe siècle, semblent s'être enfin rendu compte que la constitution d'un empire chrétien avec deux empereurs ne rallierait jamais l'assentiment des Byzantins et qu'il fallait pour toujours renoncer à cette conception politique. On ne pouvait faire fond sur l'orthodoxie des princes et du clergé de Constantinople, toujours disposés à s'émanciper de la tutelle religieuse de Rome et à revendiquer pour eux-mêmes la direction spirituelle de la catholicité. De plus les deux empereurs ne liraient pas leur dignité de la même source : le souverain de l'Occident empruntait la sienne à la consécration pontificale ; le souverain de l'Orient se réclamait d'une institution divine directe. L'unanimité réalisée par Dioclétien et par Théodose, quand les titulaires des divers partages procédaient tous d'une origine unique, devenait difficile, pour ne pas dire impossible, au IXe siècle. Quand le schisme politique fut consommé, à la suite du schisme religieux, entre l'Orient et l'Occident, les deux empereurs ne pouvaient porter tous deux en même temps, dans les actes publics, le nom d'empereur des Romains. Nicolas I<sup>er</sup> or semble le premier avoir eu l'idée de conserver ce titre aux successeurs de Charlemagne et de laisser celui d'empereur grec aux successeurs de Constantin, puisque la capitale des uns était Rome, la capitale des autres Constantinople. Dans une lettre violente adressée à l'empereur Michel, ce pape écrivait : **Considérez combien il est ridicule à vous de prendre le nom d'empereur des Romains !** Et plus loin dans la même lettre : **Cessez de vous appeler l'empereur des Romains, puisque, selon vous, ceux-là sont des barbares, dont vous prétendez être l'empereur**<sup>3</sup>. Est-il besoin d'ajouter que les Grecs protestèrent de toutes leurs forces contre cette terminologie, mais qu'elle eut meilleure fortune en Occident, où les souverains de Constantinople sont encore aujourd'hui improprement appelés dans nos histoires les empereurs grecs. Le contact direct avec les princes allemands et français à l'époque des croisades sembla raviver les rancunes des Byzantins et exaspérer la blessure de leur amour-propre. Les historiens latins des croisades, peu au fait de ces

---

<sup>1</sup> *Monum. German.* (Pertz), t. III : *Legatio Luitprandi*, cap. XXV.

<sup>2</sup> *Mon. Germ.* (Pertz), t. III : *Legatio Luitprandi*, cap. XLVII.

<sup>3</sup> *Ep. Nicolai ad imper. Michaellem*, ep. 1.

querelles, s'étonnent de la hauteur des empereurs de Byzance, de la violence de leurs revendications, et se mettent en frais d'explications. Guillaume de Tyr écrit : Ils ne peuvent souffrir que le roi des Allemands se dise empereur des Romains ; il semble qu'il fasse tort à leur empereur, qu'ils appellent eux-mêmes monarque, entendant par ce mot qu'il est le singulier prince de tous les souverains et comme l'unique et seul empereur des Romains<sup>1</sup>.

Il faut lire, d'autre part, dans les historiens grecs de la même époque, les critiques pleines d'amertume qu'ils adressent aux chefs croisés, parés de titres que leur empereur seul est en droit de porter. A propos de Conrad, empereur d'Allemagne, qui vient de donner à un de ses vassaux le titre de roi, Jean Ginname reprend l'histoire de l'usurpation des Occidentaux et du pape.

Depuis longtemps le nom impérial était aboli à Rome, depuis que cet Auguste, qu'ils appellent Augustule, en raison de son âge, était mort, et que le principat avait passé aux mains d'Odoacre, puis de Théodoric, roi des Goths. Ce Théodoric portait le nom de ρήξ et non de *basileus*, comme l'atteste Procope.

Rome elle-même, depuis le temps de Théodoric et depuis plus longtemps encore jusqu'à nos jours, demeura séparée du reste de l'empire. Cependant Bélisaire et Narsès, généraux de Justinien, recouvrèrent, cette ville qui fit retour quelque temps à l'empire romain. Mais, plus tard, elle retomba dans la servitude des tyrans barbares, qui, à l'exemple de Théodoric, premier roi et tyran, s'appelèrent ρήγες. Comment donc se peut-il faire que des souverains, n'ayant rien de commun avec le rang impérial, puissent conférer des dignités qui émanent de la majesté impériale et en sont comme des rayons ? Mais il ne leur suffit pas d'attenter, sans y avoir aucun droit, à la sublimité impériale et à la majesté de l'empire, appelant empire leur propre pouvoir ; voici qu'ils en sont venus à ce degré d'audace de faire une distinction entre l'empire de Byzance et l'empire romain, et de ce sacrilège les larmes me montent aux yeux chaque fois que j'y pense !<sup>2</sup>

Par la vivacité de ces plaintes, on peut juger à quel point les Byzantins, même à cette heure de leur déclin, tenaient encore à ces revendications et s'attachaient à un droit qui leur paraissait le plus glorieux joyau de l'héritage d'Auguste. Impuissants à faire revivre et passer dans la réalité leurs prétentions à la domination universelle, ils gardèrent, avec un soin jaloux et une rigueur qui n'admettait pas le partage, le titre au nom duquel ces revendications surannées pouvaient être légitimées. Cette foi dans le principe auquel la monarchie impériale devait sa stabilité et sa durée a quelque chose de rare et de touchant. Seuls, à travers le moyen âge, les Byzantins conservèrent dans son intégrité la tradition de l'ancien empire, et la préservèrent de toutes les altérations qu'elle devait subir en Occident.

Cette fidélité obstinée à ces traditions donne toute sa valeur à la tentative de Charlemagne. Par l'éclat de ses victoires et la crainte qu'inspirait le renom de ses armes, il réussit à faire fléchir la ténacité de la cour de Byzance, à la contraindre à un partage contre lequel protestait tout le passé de l'empire. Il put se flatter d'avoir réalisé l'unité du monde chrétien et de l'avoir assise sur des bases assez solides pour braver le temps. Il mourut avant que les événements infligeassent un démenti à ses espérances. Toutefois son œuvre ne périçlita pas

---

<sup>1</sup> Guillaume de Tyr, lob. XVI, cap. XXI.

<sup>2</sup> Jean Cinname, lib. II, cap. XII ; lib. II, cap. XVII ; surtout lib. V, cap. VII.

immédiatement après lui ; compromise par la faiblesse de son successeur immédiat, elle survécut néanmoins dans ses parties principales pendant presque tout le règne de Louis le Pieux.

### III. — L'EMPEREUR LOUIS LE PIEUX.

Le pacte de concorde et de fraternité, inauguré par Charlemagne, accepté par Nicéphore et par Michel le Guropalate, ne se maintint qu'autant que durèrent la crainte de la puissance franque et la crise redoutable que traversa, dans la première moitié du IXe siècle, l'empire byzantin. Les Bulgares d'une part, les Arabes de l'autre, acharnés à la destruction du vieil empire, travaillaient inconsciemment au succès de la politique carolingienne. Catastrophes militaires, révolutions de palais se succèdent avec une fréquence sans exemple, même dans les annales byzantines. Après Nicéphore, massacré par le khan bulgare, son successeur Michel subit une défaite presque aussi sanglante et n'échappe à la mort, que lui préparent ses généraux, que par l'abdication et la fuite dans un couvent, où il réussit à se faire momentanément oublier. On proclame à sa place un vigoureux soldat, Léon l'Arménien, qui relève la fortune de l'empire, mais dont les sévérités et la rigueur toute militaire provoquent une conspiration. Il succombe dans l'église du palais en se défendant avec le bois de la croix, qui ne suffit pas à le préserver des coups de ses meurtriers. Iconoclaste fougueux, il mérita par ses talents de général et d'administrateur que le patriarche orthodoxe Nicéphore fit de lui cet éloge, **que l'Église avait perdu avec ce prince un ennemi, mais la république un vaillant défenseur**<sup>1</sup>. Le chef des conjurés, Michel d'Amorium, reçut l'empire, qui resta dans sa famille durant trois générations. Son fds Théophile et son petit-fds Michel III lui succédèrent, fait rare à Byzance. Mais, malgré la vaillance personnelle des deux premiers princes de cette dynastie, l'empire compta avec eux plus de revers que de succès. Si les Bulgares laissèrent quelque répit à Byzance, les Arabes, après une éclipse passagère, reprirent sous le principat d'Al Mamoun et de Motassein le cours de leurs conquêtes, aux dépens des provinces romaines d'Asie. Occupés à défendre péniblement leurs places fortes contre les assauts des musulmans, refoulés à plusieurs reprises jusqu'au littoral du Bosphore, les Césars de Constantinople n'eurent garde de recommencer la faute de Nicéphore et de s'aliéner l'amitié des princes de l'Occident. Les nécessités politiques leur commandaient le respect des engagements conclus avec Charlemagne. Aussi restèrent-ils fidèles au pacte de 812 et s'attachèrent-ils à entretenir avec Louis le Pieux et ses lils des relations d'amitié, qui assuraient leur liberté d'action en Orient. Les chroniques franques attestent la régularité et la fréquence des ambassades qu'échangent les souverains des deux empires. A chaque avènement nouveau, les Césars byzantins s'empressent de notifier au carolingien leur prise de possession du pouvoir et de demander le renouvellement intégral du traité consenti par leurs prédécesseurs<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Genesisius (Migne, t. CIX), lib. I, § 11.

<sup>2</sup> Ann. Eginh., 814. Avènement de Léon l'Arménien. Renvoi d'une ambassade franque. *Vita Ludov. imp.*, cap. XXV, ann. 815.

Ce régime de concorde et de fraternité comportait une alliance politique, le règlement à l'amiable des questions de frontière qui pouvaient surgir entre les deux empires, un appui réciproque contre leurs ennemis communs, enfin l'entente et l'union en matière religieuse, l'unité de l'empire étant fondée sur l'unité de foi et de croyance. Toutes ces conditions furent successivement mises à l'épreuve pendant le règne de Louis le Pieux.

En 817, Léon l'Arménien demanda par l'intermédiaire de son légat Nicéphore une rectification de frontières entre la Dalmatie grecque et la Dalmatie franque. Comme cette opération touchait à beaucoup d'intérêts particuliers, une commission fut nommée pour instruire l'affaire sur les lieux et départager les deux empires. Elle s'acquitta de ses fonctions délicates à la satisfaction de toutes les parties<sup>1</sup>. En 824, l'empereur Louis reçut pour la première fois une ambassade des Bulgares. Ces nouveaux venus furent reçus avec étonnement et méfiance<sup>2</sup>. Depuis que l'empire s'était étendu le long de la Save et dans les deux Pannonies, il touchait au nouveau royaume que ces barbares essayaient de constituer dans la péninsule des Balkans. De ce contact pouvaient naître ou des occasions de rapprochement, ou des difficultés de voisinage. Les documents ne nous permettent pas d'apprécier s'il s'agissait d'autre chose, en cette occasion, que d'une contestation de territoire. Il est toutefois vraisemblable, vu l'état de guerre permanent qui existait entre les Bulgares et les Grecs, que le roi barbare avait saisi ce prétexte pour entrer en relations avec les Francs et sonder leurs dispositions à l'égard de Byzance. L'empereur, pour éclaircir les obscurités de ce message, envoya ses légats au roi barbare et les lit escorter par un Bavarois, nommé Mécheln, qui probablement connaissait le pays. A la suite du rapport qui lui fut adressé, il rompit brusquement avec les Bulgares et leur déclara la guerre. Les hostilités furent dirigées du côté des Francs par le duc de Frioul, Cadolach. À sa mort, l'empereur lui donna pour successeur Baldric. Mais bientôt, mécontent de ce général, il le remplaça par quatre comtes, entre lesquels il partagea la Slavie franque. Nous ignorons comment se termina cette guerre. Quelle qu'en fût l'issue, elle servait efficacement les intérêts de Byzance et opérait en sa faveur la plus utile des diversions. Obligés de porter leur effort principal sur la Save, les Bulgares furent détournés de leur objectif habituel, qui était Constantinople, laissant les Grecs libres de consacrer toutes leurs forces à la lutte contre l'islam.

Quelques années plus tard, d'autres voisins des Grecs, des Russes apparurent à la cour de Louis. Ils venaient avec des lettres de leur khan, sous prétexte de lier par un traité leur nation avec celle des Francs. Ces démarches parurent suspectes à l'empereur, qui, en bon allié, les dénonça à Théophile, qui régnait alors à Constantinople. Comme ces messagers demandaient à être reconduits sous escorte dans leur patrie, par crainte des nations barbares qu'ils pouvaient rencontrer dans leur voyage, il les dirigea sur Byzance, mandant à Théophile de les rapatrier, s'il jugeait leurs intentions désintéressées, et d'en faire à sa volonté, dans le cas contraire<sup>3</sup>.

Une question religieuse, la reprise de la querelle des images, vint fournir aux deux empereurs d'Orient et d'Occident l'occasion nouvelle d'affirmer, même aux dépens de la papauté, la bonne harmonie et la cordialité de leurs relations. En 824, Louis le Pieux reçut une ambassade byzantine qui lui apportait une longue

---

<sup>1</sup> *Vita Ludov. imp.*, cap. XXVII ; *Annal. Eginh.*, ad ann. 817.

<sup>2</sup> *Vita Ludov. imp.*, cap. XXXIX ; *Ann. Eginh.*, ad ann. 824.

<sup>3</sup> *Annal. Prudent.*, ad ann. 839.



lettre de Michel le Bègue<sup>1</sup>. L'empereur commençait par s'excuser d'avoir tant tardé à annoncer son avènement à son frère spirituel. Les discordes qui avaient affligé l'empire pendant trois années l'avaient détourné de ce devoir. Un usurpateur, nommé Thomas, appuyé suites dissidents religieux et sur l'ancien parti d'Irène, aidé par les forces des Sarrasins, avait cherché à lui disputer le trône. Mais, aujourd'hui que cette faction était dispersée et vaincue, il s'empressait de renouveler et de confirmer le pacte de paix et d'amitié qui unissait les Grecs et les Francs. Dieu lui-même était le médiateur entre eux. N'a-t-il pas dit : *Je vous donne et vous laisse la paix qui est mienne ? Cette paix fondée sur un mutuel amour, il nous faut, si vos intentions sont conformes aux nôtres, lui donner plus de lustre et de solidité, en resserrant les liens de notre affection. Le Seigneur a dit : Qui m'aime, respecte mes commandements. Et encore : Je reconnaîtrai que vous êtes mes disciples à l'amour que vous aurez les uns pour les autres.*

En conséquence Michel signale à son frère les troubles qui divisent l'Église d'Orient et lui demande de l'aider à y porter remède. Sous prétexte de rendre un culte aux images, un grand nombre de chrétiens glissent dans l'idolâtrie et dans les abus reprochés aux païens. Ils chassent les croix des temples saints pour installer des images en leur place. Devant elles, ils allument des flambeaux, brûlent l'encens ; ils leur rendent les mêmes honneurs qu'au bois vénérable sur lequel Jésus-Christ a voulu être crucifié pour le salut commun. Ils leur chantent des psaumes, les adorent, leur demandent protection. La superstition va plus loin encore. Quelques-uns les habillent de linges et veulent que leurs enfants nouveau-nés soient tenus par elles sur les fonts baptismaux. D'autres, sur le point de prendre l'habit religieux, dévouent aux images leur chevelure, à mesure qu'elle tombe sous les ciseaux. Des prêtres et des clercs raclent les couleurs qui les recouvrent et mêlent cette poussière au vin du sacrifice, puis offrent ce mélange à la communion des fidèles. Ceux-ci déposent le corps du Christ entre les mains de ces statues, afin de recevoir d'elles l'oblation sacrée. Ceux-là, enfin, désertent l'église, dressent dans leurs maisons des autels pour les images, et y célèbrent clandestinement les saints mystères. Tels sont les abus que l'empereur a voulu déraciner. Il a donc réuni un concile à Constantinople, qui les a condamnés sévèrement. Mais, parmi les adorateurs des images, un grand nombre, criant à la persécution, ont fui et sont venus à Rome. Ils ont blasphémé et calomnié notre foi auprès du pontife de cette ville, alors que, comme tous les orthodoxes, nous reconnaissons le symbole des six conciles universels et en observons dans notre cœur la teneur inviolable. C'est pourquoi l'empereur a écrit au pape pour dissiper ces bruits fâcheux, et en même temps il lui a envoyé pour l'autel de saint Pierre un exemplaire des saints Évangiles, couvert d'or et incrusté de pierres précieuses, ainsi qu'un calice des mêmes matières.

On remarquera que, dans cette lettre, l'empereur ne faisait mention que de six conciles œcuméniques. Il déclarait, par cette omission, ne pas reconnaître le septième, celui de Nicée, réuni sous le principat d'Irène, et qui avait rétabli le culte des images. Cette omission n'était pas pour déplaire à l'Église nationale des Francs, qui, elle aussi, au lendemain du concile de Nicée, n'avait pas hésité à renier, à Francfort, ce même culte et à condamner la complaisance du pape Adrien pour les Grecs. Pendant tout le IXe siècle, les évêques de Gaule ne se départirent pas de leur aversion pour ce qu'ils appelaient une forme nouvelle de l'idolâtrie. Encore au lendemain du huitième concile, de 869, qui condamna une

---

<sup>1</sup> Lire cette lettre dans Baronius, ad ann. 824.



fois de plus les iconoclastes, Hincmar de Reims protestait contre les doctrines approuvées par la papauté, et Anastase le Bibliothécaire constatait que, seuls désormais parmi les chrétiens, les Francs repoussaient encore un culte reconnu par tous les fidèles<sup>1</sup>.

Le souverain franc ci ses conseillers, recrutés surtout parmi le haut clergé des Gaules, firent donc bon accueil à la requête de l'empereur byzantin. Loin de nuire aux bons rapports des deux souverains, une déclaration de l'épiscopat franc, conforme à celle du synode de Constantinople, ne pouvait que cimenter entre eux l'union et la concorde. Deux évêques, Freculf de Lisieux et Adegarius, furent chargés de demander au pape Eugène l'autorisation de tenir un synode en France au sujet des images. Ce synode se réunit à Paris, en 824. Le clergé franc manifesta un zèle extraordinaire contre les images. L'évêque de Taurinum, Claudius, donna l'ordre de briser et de détruire toutes celles qui se trouvaient dans les basiliques de son diocèse. Tout en blâmant ces excès, Jonas d'Orléans et Agobard de Lyon réprochèrent l'intempérance des superstitions idolâtriques de ceux qui rendaient un culte à des statues, faites de bois ou de pierre. **Adorer les images, placer en elles quelque espoir, implorer d'elles un secours, c'est tomber dans l'erreur des anthropomorphistes. On ne doit même pas appeler des images, saintes. La représentation figurée des bienheureux doit réveiller leur mémoire, et non pas inspirer un culte.** Ces idées, qu'avait déjà consacrées le concile de Francfort, prévalurent au synode de Paris. On y arrêta le texte d'une lettre de l'empereur au pape, celui d'une lettre du pape aux souverains de l'Orient, Michel et Théophile, enfin des instructions à l'adresse de Jonas et de Jérémie, chargés de négocier l'adhésion du pape à ce projet de lettre officielle.

Ce document est de tous le plus instructif. L'empereur, écrivant sous le nom et le couvert du pape, reprenait dès l'origine l'histoire de la querelle des images, critiquait au nom de la raison et en s'appuyant sur les textes sacrés, tour à tour les fureurs de Constantin Copronyme et la réaction superstitieuse de l'impératrice Irène. Il blâmait le pape Adrien d'avoir secondé les entreprises de cette princesse et opposait à ses décisions les arguments des pères de Francfort, consignés dans les livres Carolins. Le pape, s'inspirant du rôle que Charlemagne lui avait attribué dans sa conception du nouvel empire, devait agir comme un médiateur entre les deux empires, apaiser les troubles, aplanir les dissentiments et procurer l'union religieuse de la chrétienté, condition essentielle de l'union politique. **C'est pourquoi, ajoutait-il, l'Occident tout entier nous a prié d'intervenir. Les deux empires, les plus grands du monde entier, sont étroitement unis par les liens mutuels de l'amour divin, mais il est nécessaire d'arracher du sein de l'Église le trait empoisonné qui l'atteint, afin que la paix de Dieu règne dans toute sa plénitude sur ce peuple bienheureux.**

Louis n'ignorait pas les difficultés de la mission délicate dont il chargeait les deux évêques, Jonas et Jérémie. Elle n'allait à rien moins qu'à presser le pape de désavouer son prédécesseur Adrien. Aussi recommandait-il à ses légats d'user de patience et de modestie, de ne pas précipiter par une insistance maladroite les résolutions du pape, et de ne pas le jeter dans une résistance invincible. Il conseillait de s'adresser à sa raison, de feindre même de condescendre verbalement à ses exigences et de le ramener peu à peu à seconder les vues de l'empereur et du concile parisien. Dans le cas où le pontife ne se butterait pas à un refus obstiné, on lui demanderait d'envoyer ses légats, avec ceux de

---

<sup>1</sup> Ann. Hincmar., ad ann. 870 ; Anast. Bibl., in *Præfat. VIIe synodi ad Joannem VIII.*

l'empereur, à Byzance, afin d'arriver de concert à une solution qui satisferait également l'Orient, l'Occident et l'Église romaine.

Nos documents sont muets sur la suite de ces négociations ; nous ignorons si le pape céda aux instances de l'empereur et consentit à seconder sa politique de modération et de paix. Les légats impériaux, l'évêque Halitgar et l'abbé de Nonantula, Ansfried, vinrent bien à Byzance ; nous ne savons si ceux du pape les accompagnèrent. Nous ne voulons retenir des passages que nous avons résumés ou transcrits que ce point : la fidélité de Louis à l'œuvre de son père, du moins en ce qui concerne la politique orientale, son désir de maintenir à tout prix l'accord avec le souverain de Constantinople, dût-il peser sur les résolutions de l'évêque de Rome, pour l'incliner à penser sur la question des images comme les Églises de Gaule et d'Orient. Il estimait avec raison que l'entente sur le terrain religieux était la plus sûre garantie de l'entente politique. Malheureusement, dans la conception de Charlemagne, l'accord de trois volontés était nécessaire au fonctionnement régulier de son système politique. Ce mécanisme était trop compliqué pour ne pas se déranger fréquemment et ne pas tromper les prévisions des intéressés. La rivalité religieuse des sièges de Constantinople et de Rome devait, autant que la jalousie ombrageuse des empereurs grecs à l'égard de toute puissance se réclamant d'une origine semblable à la sienne, compromettre l'équilibre et l'harmonie rêvés par Charlemagne, sous le nom d'unanimité.

La loyauté et la cordialité du souverain franc durent être fort appréciées à Byzance et sans doute payées de retour. Les chroniqueurs francs remarquent la magnificence des réceptions qui sont faites aux ambassadeurs byzantins et le soin que l'empereur prend de leur plaire<sup>1</sup>. Ceux qui vinrent en 827, apportant à l'Église franque les œuvres de saint Denys l'Aréopagite<sup>2</sup>, furent, dit l'Anonyme, noblement reçus, splendidement traités, rémunérés avec libéralité et ramenés heureusement chez eux. L'archevêque d'Éphèse et le protospathaire impérial qui conduisirent l'ambassade de 833 assistèrent avec stupeur et chagrin à l'humiliante déposition de Compiègne. Les tragédies du palais de Byzance elles-mêmes ne les avaient pas habitués à pareil spectacle. Ils virent, en même temps et du même coup, l'autorité paternelle abaissée et la majesté impériale ravalée par l'attentat de Lothaire et de ses frères. Ce fut Lothaire qui accueillit les Byzantins, reçut leurs présents et les congédia, sans doute édifiés désormais sur la solidité de l'œuvre de Charlemagne<sup>3</sup>.

La situation précaire de l'empire d'Orient ne permit pas à ses souverains de mettre immédiatement à profit les renseignements qui leur venaient de l'Occident. L'empereur Théophile, fils de Michel, soutenait une lutte acharnée contre les khalifes de Bagdad. Bien servi par deux généraux de talent, Théophobus et Manuel, il débuta par de glorieuses campagnes. Il reprit la Syrie, s'empara de Sozopetra, la patrie du khalife Motassem, et la rasa complètement. La vengeance du khalife fut terrible. Il réunit une immense armée, dans laquelle il appela les Bédouins nomades et les hordes turques ; puis, parlant de Tarse, il marcha droit sur Amorium, berceau de la dynastie byzantine, afin de rendre à l'empereur injure pour injure. Sous les murs de la ville se livra une grande bataille. Les Grecs furent taillés en pièces. La plupart des stratèges et des

---

<sup>1</sup> *Vita Ludov. imp.*, cap. XLI (ann. 827).

<sup>2</sup> Hilduinus abbas, *Rescriptum ad Ludovicum imp.*

<sup>3</sup> *Vita Ludov. imp.*, cap. XLIX.

princes restèrent sur le champ de bataille ou furent emmenés captifs au fond de la Perse. L'empereur échappa par miracle au désastre. Les musulmans s'obstinèrent au siège de la place, qui résista héroïquement pendant cinquante-cinq jours, et ne fut prise que par trahison. Elle fut détruite, comme l'avait été Sozopetra. Cette vengeance coûta au khalife, disent les historiens, soixante-dix mille des siens<sup>1</sup>.

Désespéré de cet échec, mais décidé à tout faire pour le réparer, Théophile dépêcha à Louis le Pieux un de ses parents, le patrice Théodose, pour le presser de lui envoyer des secours. Il destinait cette armée franque à un débarquement [entre la Libye et l'Asie](#) c'est-à-dire vraisemblablement en Égypte ou en Syrie, afin de diviser les forces des musulmans, en les inquiétant sur la possession de quelques-unes de leurs plus riches provinces<sup>2</sup>. Chemin faisant, Théodose devait s'arrêter à Venise et obtenir le concours de la marine vénitienne contre ceux des Sarrasins qui envahissaient la Sicile et l'Italie méridionale<sup>3</sup>. En un mot, Théophile méditait une croisade de toute la chrétienté d'Orient et d'Occident contre les musulmans. Il est surprenant que les chroniqueurs francs, si exacts à mentionner toutes les ambassades byzantines, ne nous disent pas un mot de celle-là et du grand projet quelle comportait. A la date de 839, l'annaliste Prudentius rapporte que Louis reçut à Ingelheim le métropolitain de Chalcédoine, Théodose, et le spathaire Théophanius, qui venaient de la part de Théophile [renouveler le pacte de paix, d'amitié et de charité](#). Ils annonçaient en même temps les grandes victoires remportées par l'empereur sur les Perses, et demandaient amicalement que les Francs joignissent leurs actions de grâces à celles des Orientaux<sup>4</sup>. C'est en congédiant ces ambassadeurs que Louis confia à leur surveillance ces messagers russes qui étaient venus solliciter l'amitié du souverain franc. Les détails fournis par l'annaliste sur la qualité des personnes et sur l'objet de l'ambassade sont beaucoup trop précis pour qu'il soit permis de la confondre avec celle qui suivit le désastre d'Amorium<sup>5</sup>. La première fait clairement allusion aux succès de Théophile en Syrie et surtout à la prise de Sozopetra, qui dut avoir un grand retentissement dans tout l'Orient. Quant au patrice Théodose, nous savons, par la chronique vénitienne, qu'il s'acquitta de sa mission auprès du doge et resta à Venise jusqu'à la fin de l'année 840. On serait tenté de croire qu'il y mourut avant de parvenir jusqu'à l'empereur Louis. Cette mort, qui, d'après les historiens byzantins, fit échouer les négociations et trompa toutes les espérances de Théophile, expliquerait le silence absolu des chroniqueurs francs. Mais le continuateur de Théophane dit positivement que le souverain des Francs accueillit avec bienveillance les ouvertures de son allié<sup>6</sup>. Quoi qu'il en soit, la mort du patrice Théodose, mais plus sûrement encore celle de Louis le Pieux, et les guerres civiles qui en furent la suite, empêchèrent d'aboutir ces résolutions. Consumé de regrets et de douleur, l'empereur Théophile, forcé d'ajourner ses espérances de revanche, fut emporté par la dysenterie. Après lui, la minorité de son fils, gouverné par sa mère Théodora, d'autre part les dissensions qui s'élevèrent entre les fils de Louis le Pieux, firent

---

<sup>1</sup> Voir Genesisus, lib. III, § 65-73.

<sup>2</sup> Genesisus, lib. III, § 71-72 ; *Theophan. Continuat.*, cap. XXXVII.

<sup>3</sup> *Chron. Johann. Venet. (Monum. Germ. scrip.*, VII, p. 17).

<sup>4</sup> *Ann. Prudent.*, ad ann. 839.

<sup>5</sup> M. Hirsch, trompé par le nom de Théodose porté par les deux ambassadeurs, l'un patrice, l'autre archevêque, nous paraît avoir confondu les deux ambassades. (*Byzantinische Studien*, p. 147-148.)

<sup>6</sup> *Theophan. Continuat.*, lib. III, cap. XXXVII.

perdre de vue les grands résultats politiques que Charlemagne avait attendus de l'union des deux empires.

## CHAPITRE VI

# L'EMPEREUR LOUIS II

### I. — LE ROYAUME D'ITALIE.

La mort de Louis le Débonnaire précipita la ruine de l'œuvre de Charlemagne. Cet empire si laborieusement édifié, dont la reconnaissance officielle avait été le chef-d'œuvre d'une politique patiente et forte, ne pouvait se maintenir, en face des rancunes et des revendications toujours imminentes de la cour de Byzance, que par l'union de tous les membres de la famille carolingienne. L'esprit d'indépendance personnelle et de décentralisation qu'avait favorisé la faiblesse du défunt empereur l'emporta décidément, après lui, sur l'esprit d'unité et de concentration. Les frères de Lothaire refusèrent de reconnaître à leur aîné l'autorité effective, qui seule donnait au titre d'empereur une signification réelle. Après la bataille de Fontanet et le partage de Verdun, il y avait encore un empire nominal, il n'y avait plus de monarchie. La cause de l'unité était irrémédiablement perdue. Le terme d'empire d'Occident ne fut désormais qu'une **expression géographique** par laquelle on comprit tous les États gouvernés par les fils de Louis le Pieux, et non plus ceux qui relevaient directement de l'empereur titulaire. Celui-ci n'eut à gouverner que l'Italie et une longue bande de territoire qui, de la mer de Provence à la mer de Frise, s'intercalait entre les royaumes de ses frères ; mais sur ces royaumes son autorité était nulle de fait. De ce grand naufrage l'Église essaya du moins de sauver le principe même de l'unité impériale, dont elle-même représentait comme le support et la base. Il fut convenu que les trois frères Lothaire, Louis et Charles devaient rester unis par des liens de charité et d'amour en Dieu et en son Église, qu'ils auraient des intérêts généraux à défendre en commun, et en particulier ceux de la chrétienté et de la papauté, que cette union serait attestée par des colloques et des congrès, où l'empire apparaîtrait encore aux peuples, un en trois personnes, comme Dieu dans la Trinité. Mais cette unité mystique, conception idéale éclosée dans le cerveau d'un théologien plutôt que dans la pensée qu'un politique, ne répondait à aucune réalité. C'est la force qui crée les empires, la force qui les maintient. Un pacte d'alliance, fondé sur une formule religieuse, ne supplée pas à la puissance que donnent à un seul homme l'unité de direction et la libre disposition des ressources de tout un empire. Or Lothaire ne pouvait compter, en nulle occasion, ni sur la Neustrie ni sur la Germanie. Elles allaient former désormais deux nations distinctes, entraînées chacune dans une sphère d'action différente, dans un cercle d'intérêts égoïstes, destinées à ne s'entendre que pour combattre la suprématie de l'empereur, leur commun adversaire. Tous les efforts de l'Église, sa longue patience, son esprit de persuasion et de conciliation, devaient échouer devant la brutalité aveugle d'intérêts en conflit permanent.

Remplacer l'unité par la concorde était une illusion généreuse, une utopie que la réalité allait bientôt démentir. Parmi les contemporains, aucun esprit clairvoyant ne s'y trompa. Les lamentations éloquentes du diacre Florus sur le désastre de Fontanet représentent l'opinion de tout ce parti impérial, héritier de la tradition de Charlemagne, qui s'était rangé sous la bannière de Lothaire, et qui désormais s'abandonna à la tristesse résignée de ceux qui, la catastrophe prédite, l'attendent dans le silence, sans espoir de la conjurer. L'empereur lui-même semble avoir eu la conscience très nette de l'inanité de son titre et de son irrémédiable déchéance. Lui, que nous voyons, pendant tout le règne de son père, si activement mêlé à toutes les négociations politiques de son temps, si audacieux dans ses revendications, le vrai maître de la monarchie, à dater du traité de Verdun, semble retiré de la scène. Pendant les douze années qu'il survit à sa défaite, son nom n'apparaît plus qu'à de rares intervalles dans les chroniques, sans qu'aucun événement important le signale à l'attention. Dès 844, il laisse à son fils Louis la royauté d'Italie ; dès 849, il l'associe à l'empire, et le fait couronner par le pape l'année suivante<sup>1</sup>. Il se désintéresse du gouvernement et se réfugie dans la retraite des monastères. Il meurt à l'abbaye de Prum, en 855.

La dissolution de l'empire ne devait pas s'arrêter après lui. Bien qu'il eût conservé dans sa part les deux, capitales impériales, Aix-la-Chapelle et Rome, l'événement montra qu'il avait été, contre toute apparence, sacrifié au traité de Verdun. Tandis que les royaumes de ses frères répondaient à des réalités géographiques et à des groupements ethniques d'une homogénéité incontestable, son royaume, bizarrement découpé, semblait un défi à la raison et à l'unité. Italiens, Provençaux, Bourguignons, Austrasiens et Frisons, étrangers les uns aux autres par la culture, la langue et la race, ne devaient jamais se fondre en un peuple, étaient voués à d'éternelles discordes. Après la mort de Lothaire, qui maintint du moins ces provinces dans une unité factice, ce royaume se brisa naturellement en trois tronçons. Lothaire II eut la Lorraine, Charles la Provence ; l'aîné, Louis, garda l'Italie avec le titre d'empereur. Il n'accepta pas sans révolte cette diminution nouvelle dans son pouvoir, cette relégation hors du patrimoine héréditaire de la maison carolingienne. L'ascendant qu'avait désespéré d'exercer son père, en vertu de son titre, sur le royaume de ses frères, pourrait-il se flatter, plus heureux ou plus hardi, de le faire valoir sur ses oncles, s'il consentait à son exclusion du royaume des Francs ? Il y avait une disproportion ironique entre le grand nom qu'il avait charge de porter, et la chétive puissance que le hasard des partages lui conférait. Comment s'intituler empereur des Romains et des Francs, s'il ne régnait que sur des Italiens et si pas un de ceux d'où était sortie sa race ne le reconnaissait comme son suzerain ? De fait il n'est plus pour les chroniqueurs d'outre-monts que l'empereur d'Italie<sup>2</sup> ; terme nouveau qui répond à l'humilité de sa situation nouvelle. À Orbe, dans le Jura, où les trois frères se réunirent après la mort de leur père, Louis s'efforça de faire triompher ses prétentions. Il voulait que l'Italie fût considérée comme un domaine impérial lié à la qualité d'héritier de l'empire et par là même excepté des biens de succession. Il assurait, dans un manifeste envoyé à ses oncles, tenir

---

<sup>1</sup> Pour la fixation de ces dates, voir la discussion de Pagi, *Critic. ad Ann. baronii*. Le passage de la *Chron. d'Adon* (ann. 841) affirme à tort que, cette année même, Louis II fut couronné empereur et Auguste. Voir les *Annales* de Prudentius pour 830.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, *Ann. Prudent.*, ann. 836.



celle province non de son père, mais de la munificence de son aïeul Louis<sup>1</sup>. Il essaya de se faire sa part aux dépens de son jeune frère Charles, atteint d'infirmités précoces qui devaient bientôt le conduire au tombeau. Les seigneurs du royaume de Provence, pour éviter le cloître à leur souverain, durent le prendre sous leur protection. La querelle s'envenima au point qu'une guerre fratricide faillit éclater<sup>2</sup>. Elle fut conjurée par la fermeté des grands, et surtout du fameux Gérard de Vienne, qui tinrent la main à l'observance et au respect des dispositions testamentaires du défunt empereur. Toutefois Louis ne renonça pas encore à ses espérances. Trois ans après, il obtint de son frère Lothaire la cession de la Bourgogne transjurane, avec Genève, Lausanne et le pays du Valais ; c'est-à-dire les passages des Alpes et la faculté d'intervenir dans les affaires des royaumes francs<sup>3</sup>. Il cessait d'être enfermé en Italie comme en une prison, close de toutes parts par l'amphithéâtre des Alpes, sans espoir de manifester en terre d'empire sa qualité et ses ambitions d'empereur. Il eut une porte ouverte d'Italie sur la Bourgogne et sur la Germanie ; mais, contre son attente, l'occasion ne vint pas de profiter de ces avantages et d'intervenir, en tant qu'empereur, dans les affaires de l'Occident.

Par la force des choses, le petit-fils de Charlemagne, l'héritier direct des devoirs et des droits que comportait le titre d'empereur, se trouva donc réduit pour toute souveraineté à la possession de l'Italie. De toutes les provinces de l'ancien empire, elle était à coup sûr la plus difficile à gouverner, celle où l'obéissance et la subordination restaient le plus précaires, où les sujets appartenaient le moins au prince. Tout le midi de la péninsule échappait en effet depuis longtemps à la domination réelle des empereurs. Ni Lothaire ni Charlemagne n'avaient réussi à imposer leur autorité directe et durable aux maîtres de Bénévent, de Capoue, de Salerne, de Naples. Ils avaient dû se contenter d'une soumission toute nominale et de pure forme et des promesses souvent illusoires d'une fidélité peu sûre. Demander davantage eût paru dangereux ; c'eût été fournir un prétexte à l'esprit de rébellion toujours prêt à se rallumer, éveiller chez ces vassaux, habitués à l'indépendance, la tentation de recourir à leurs anciens et primitifs suzerains, les Césars de Byzance. Bien autrement épineuse se présentait la situation du nouveau souverain à l'égard de la papauté. Jusqu'alors l'empereur et le pontife avaient vécu en bon accord, grâce à des concessions et à des avantages réciproques, grâce aussi à l'éloignement des deux contractants. Charlemagne n'avait mis que rarement le pied en Italie et dans des circonstances solennelles. Son fils Louis n'y avait jamais paru depuis son élévation à l'empire. La plus grande partie de la vie de Lothaire s'était usée en luttes opiniâtres de l'autre côté des Alpes. Les deux pouvoirs, associés dans une œuvre commune, ne s'étaient jamais mieux entendus qu'à distance. A se rapprocher, ils risquaient de se heurter et de se blesser. Le successeur de saint Pierre, le primat œcuménique de la chrétienté, exigeait plus de ménagement qu'un simple métropolitain. Rome était un fief ecclésiastique dont le suzerain était impatiemment toléré. Le pape voulait un protecteur, mais non pas un maître. Il n'avait pu s'entendre avec les exarques grecs. On se souvient quelles colères avait soulevées la menace de la domination lombarde. Les pontifes n'avaient eu de cesse que les souverains de

---

<sup>1</sup> *Ann. Bert.*, ann. 836. On ne sait sur quel fondement reposait cette prétention, puisque Louis II fut couronné roi par le pape Sergius, en 844, par conséquent après la mort de son aïeul. [*Ann. Bert.*, ann. 844.] Cependant le passage de l'annaliste est confirmé par André de Bergame, ch. X. Cf. Dümmler, *Gesch. des Ostfränkischen Reichs*, lib. II, cap. I.

<sup>2</sup> *Ann. Bertin.*, ann. 836.

<sup>3</sup> *Ann. Bertin.*, ann. 839.

Pavie eussent succombé sous les armes des Francs. Une large indépendance politique semblait aux papes nécessaire pour l'exercice de leur autorité spirituelle, et cette indépendance ne pouvait en aucune façon s'accommoder d'un souverain de l'Italie. Or, à la suite de la dislocation du royaume de Lothaire, le royaume lombard se trouvait reconstitué au profit du titulaire de l'empire, mais dans des conditions beaucoup plus menaçantes qu'à l'époque de Luitprand et d'Astolphe ; car le couronnement de l'an 800 et les souvenirs de Charlemagne donnaient au maître de Pavie des droits formellement reconnus et consentis sur la capitale de la chrétienté. Une intimité forcée, commandée par le voisinage immédiat, allait s'imposer au pape et à l'empereur ; l'action directe du pouvoir temporel allait se faire sentir dans le régime intérieur de l'Église, déterminer ses choix, diriger sa politique, influencer sur ses relations avec le monde chrétien. De ces rapports obligatoires devaient résulter des froissements quotidiens, un antagonisme latent, qui pouvaient dégénérer en lutte ouverte et se terminer par la servitude de l'Église. Pour conjurer ces conflits et maintenir l'harmonie, la situation eût exigé, de la part du pape et de l'empereur, une souplesse et une dextérité diplomatiques à toute épreuve, des qualités de prudence et de patience infiniment rares, et qui ne devaient se rencontrer, en ce siècle, ni à Pavie ni à Rome. Et maintenant qu'on suppose, dans ce milieu fermé, en face de ces résistances, un prince jeune, ardent, plein de la fierté de son nom et de sa race, estimant sa puissance inégale à son rang, et impatient de rétablir l'équilibre, sa ligne de conduite sera toute tracée devant lui. Il sera naturellement porté à réduire le pape à un rôle subalterne, à vouloir en lui non un rival de puissance, mais un sujet, et il tentera de rendre effective son autorité sur toutes les parties de la péninsule. Telle fut aussi toute la politique de l'empereur Louis II.

Elle n'apparaît avec cette unité et cette netteté dans les œuvres d'aucun contemporain. Cette royauté d'Italie, si mal venue et d'un avenir si précaire, eut par surcroît cette disgrâce de n'avoir point d'historien pour transmettre à la postérité, sinon ses gloires, du moins ses aspirations et ses tendances, sinon ce qu'elle a fait, du moins ce qu'elle a voulu faire. La Neustrie a ses annales officielles, tenues au courant par Éginhard, puis successivement par le moine Prudentius et par Hincmar de Reims ; la Germanie a celles du monastère de Fulda, toutes deux exactement informées, reflétant les phases diverses de la politique des deux cours. En Italie, la papauté possède seule un centre d'informations, des archives, des bibliothécaires attitrés, qui tiennent à jour l'histoire du Saint-Siège et rédigent la biographie des pontifes. C'est à cette source qu'il nous faut surtout recourir pour interpréter les démarches et les négociations du roi d'Italie, bien plus qu'à l'indigente et sèche chronique d'André de Bergame, qui prétend continuer Paul Diacre. Les chroniques de l'Italie méridionale, celles du Mont-Cassin et de Saint-Vincent du Vulturne nous sont encore d'une utile contribution pour les événements dont les provinces du Sud sont le théâtre. Mais, pour avoir une vue d'ensemble satisfaisante sur le règne de Louis II, un jugement vraiment historique et synthétique, embrassant les événements auxquels le prince a pris part et qu'il a prétendu diriger, c'est l'auteur anonyme du *Libellus de imperatoria potestate* qu'il nous faut consulter de préférence. Bien qu'il appartienne à la génération postérieure, il a fait de Louis II son héros, et en quelques phrases il justifie sa prédilection, opposant ce règne qui réveilla tant d'espérances aux hontes et aux désastres dont Rome fut la victime pendant l'anarchie pontificale du Xe siècle. Ce qu'il admire et regrette dans Louis II, c'est le patriote, le prince exclusivement italien, et aussi l'adversaire déterminé des ambitions temporelles de la papauté. Comme

l'empereur dut alors se fixer en Italie, explique l'historien, il devint plus qu'auparavant le voisin des Romains ; aussi usa-t-il vis-à-vis d'eux d'une autorité plus étendue que ses prédécesseurs. Il y fut aidé par des hommes habiles qui connaissaient les anciennes coutumes impériales et les apprirent à César. Il pénétra sur les territoires de Bénévent et de la Calabre, parce que c'étaient là des provinces italiennes et qu'il voulait faire des limites de l'Italie celles de son royaume. C'est le programme du règne tout entier en quelques lignes. Parmi les conseillers du prince, Fauteur cite l'archevêque Jean de Ravenne et l'apocrisiaire du Saint-Siège, Arsenius. Il faut y joindre le bibliothécaire Anastase<sup>1</sup>.

Deux moyens s'offraient au jeune prince de restreindre les libertés de l'Église romaine et de s'assurer la fidélité des Romains. Il lui suffisait de tenir la main à l'exacte observation des formalités qui précédaient la consécration des pontifes, afin de vérifier les choix des électeurs et de ne pas permettre l'élévation au trône de Saint-Pierre d'un ennemi de l'empereur. Il devait encore réduire les empiétements des agents pontificaux dans les limites de l'évêché de Rome et renforcer l'action des agents impériaux, dont les attributions avaient été fixées par la célèbre constitution de Lothaire, en 824.

L'ingérence du prince dans l'élection des pontifes se fait sentir de la manière la plus sensible, surtout à partir de 844, date à laquelle l'empereur Lothaire abandonne à son fils Louis la direction des affaires italiennes. Les Romains supportaient impatiemment l'obligation d'attendre le consentement de l'empereur et la présence de ses légats, pour procéder à la cérémonie qui rendait définitive l'élection de leur pontife. Ils n'avaient cessé, dès l'origine, de protester contre cette limitation imposée à l'exercice de leur liberté, et toujours, à chaque vacance de la tiare, ils s'étaient audacieusement efforcés de l'é luder<sup>2</sup>. Rome, même sous le régime inauguré par le fondateur de l'empire d'Occident, tendait à se considérer comme une sorte de république ecclésiastique, en possession de son autonomie, maîtresse du choix de son magistrat suprême ; habituée à plusieurs siècles d'une indépendance réelle, elle regardait comme un attentat tyrannique le droit de contrôle que se réservait l'empereur, oubliant que son évêque, aux termes du nouveau pacte, n'était pas seulement le titulaire du siège de Rome, mais un membre essentiel de la constitution impériale, une des pierres angulaires de l'édifice bâti par Charlemagne. En présence des compétitions furieuses dont la tiare était l'enjeu, de la rivalité des factions aux prises à chaque vacance, l'empereur ne pouvait permettre que le chef de l'Église universelle, le collaborateur quotidien de sa politique, représentât, sur le trône de Saint-Pierre, un parti poursuivant d'autres intérêts que les siens, par exemple ceux de ses frères et de ses oncles, ou, pis encore, ceux des Césars de Byzance. L'harmonie entre les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, et la stabilité même de l'empire tenaient donc au plus haut degré au choix du pontife ; et plus l'empereur se sentait faible et menacé, plus il devait s'assurer dans le pape un auxiliaire dévoué.

Louis II, soit comme roi d'Italie, soit comme empereur, vit se succéder à Rome six pontifes : Sergius II, Léon IV, Benoît III, Nicolas I<sup>er</sup>, Adrien II et Jean VIII. Chacune de ces élections fut l'occasion de conflits et d'intrigues qui, par

---

<sup>1</sup> Voir *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* (Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, *Additamenta*, p. 629). Voir, au chapitre suivant, notre discussion sur l'authenticité et la créance de cet opuscule.

<sup>2</sup> Voir, au chapitre suivant, l'origine que nous attribuons à cette coutume.

l'opiniâtreté des deux partis, montrent le prix qu'attachaient, l'un à l'exercice de sa liberté tumultuaire, l'autre au maintien de son droit impérial.

A la mort de Grégoire IV (844), deux candidats se disputent le trône pontifical. L'un, Sergius, nous est représenté par le biographe officiel de la papauté comme l'élu des grands et du peuple ; l'autre, un diacre, nommé Jean, nous est dépeint comme le candidat de la populace des faubourgs et de la campagne. Peut-être était-il en même temps le candidat du parti impérial ; car nous trouvons un diacre du même nom, qui devint plus tard évêque de Reati, parmi les serviteurs les plus zélés de Louis II et l'assesseur du légat impérial à Rome<sup>1</sup>. Le parti de Sergius l'emporta et fit emprisonner son rival ; puis, sans attendre la présence des légats de Lothaire, on passa outre à la consécration. A cette nouvelle, l'empereur dépêcha à Rome son fils Louis, accompagné de l'évêque de Metz, Drogon, et de presque tout l'épiscopat lombard. Une armée nombreuse était placée sous les ordres du jeune prince. Le ton du récit de l'historien pontifical nous donne la mesure des changements survenus, dans les rapports de l'empereur et du pape, en quarante années. L'arrivée du prince dans sa capitale nous est représentée comme un malheur public. La stupeur et beffroi s'emparent des populations. Devant les ravages de l'armée, elles cherchent un refuge dans les bois et dans les retraites inaccessibles des montagnes. Le ciel même manifeste sa colère et se charge de nuées et d'orages. Ce n'est plus un suzerain qui visite ses sujets, mais un maître implacable qui accourt châtier des révoltés. Les Romains cependant, selon le cérémonial accoutumé, déploient, pour recevoir le prince, les pompes officielles. Il entre dans la ville et se rend à l'église de Saint-Pierre. Au moment où le pape le salue, au seuil même de la basilique, une rixe éclate sur les degrés entre Romains et Francs. Le pontife fait fermer précipitamment les portes de l'église et se tournant vers le prince : *Si tu es venu ici, avec un cœur pur et des intentions droites, dit-il, pour le salut de la république et du monde chrétien, ces portes s'ouvriront pour toi, par mon ordre ; sinon, elles te resteront fermées.* Le roi se hâta de rassurer le pontife et put avec les siens se prosterner au pied de l'autel de saint Pierre. Le dimanche suivant, par les mains du pape, il se fit oindre et couronner roi des Lombards. Mais, la cérémonie terminée, Drogon, l'évêque de Metz, prit l'initiative de la réunion d'un synode où furent examinées les pièces de l'élection contestée. Le résultat ne fut pas défavorable à Sergius, dont les pouvoirs furent continués. Toutefois on renouvela pour l'avenir, une fois de plus, la défense de procéder à l'ordination et à la consécration des pontifes avant la jussion impériale et hors de la présence des légats<sup>2</sup>. Les grands laïques et ecclésiastiques de la suite du prince demandèrent que le serment de fidélité fût prêté au nouveau roi. Soupçonnant peut-être un piège, le prudent pontife refusa, mais se déclara prêt à faire prêter le même serment, au nom de l'empereur Lothaire, Rome étant considérée comme un fief impérial et non pas comme un fief du royaume d'Italie. Peu de jours après, Louis II quitta Rome et reprit le chemin de Pavie. *Tous les Romains alors, dit le chroniqueur, avec leurs femmes et leurs enfants, le sénat et le peuple poussaient des cris de joie, soulagés par le départ d'un tel fléau et débarrassés du joug de cette cruelle tyrannie, et ils acclamaient Sergius comme l'auteur de leur salut et le restaurateur de la paix publique.* Tels sont désormais les sentiments qui, s'il faut en croire l'écrivain de la curie, ont remplacé l'amour et l'enthousiasme des Romains pour leurs empereurs. Si le tableau n'est pas

---

<sup>1</sup> *Libellus de imperat. potestate*, p. 630.

<sup>2</sup> *Ann. Bertin.*, ad ann. 844.

absolument exact, en ce qui concerne la population romaine, il permet du moins de ne pas se méprendre sur les dispositions du Saint-Siège<sup>1</sup>. La rigueur et l'éclat de cette démonstration ne corrigèrent pas l'âpreté des revendications des Romains. Trois ans après, à la mort de Sergius, le pape Léon IV, à peine élu, fut consacré en hâte, au mépris des défenses impériales. Toutefois, dit son biographe, l'anxiété et la terreur furent grandes à Rome ; on craignait la vengeance de César et l'exécution de ses menaces antérieures ; on se retranchait, comme prétexte, sur le péril imminent que courait la ville, assaillie par les incursions des Sarrasins, et abandonnée sans pasteur et sans maître<sup>2</sup>. Le *Liber Pontificalis* ne dit pas comment l'empereur et son fils acceptèrent cette excuse. Mais d'autres documents ne nous laissent pas de doute sur leur ressentiment. Il existe une lettre de Léon IV aux deux princes, exigée vraisemblablement par l'autorité impériale et qui ressemble à une amende honorable, puisqu'elle consigne et renouvelle le droit de l'empereur à valider par sa présence et à ratifier par sa confirmation l'élection des souverains pontifes<sup>3</sup>. Dans un autre document, le pape s'engage à obéir fidèlement, lui et son peuple, aux capitulaires et aux constitutions qui formaient l'ensemble de la législation carolingienne<sup>4</sup>. On comprend que le jeune roi d'Italie ne se montrât pas fort empressé de voler au secours des Romains, pendant les années où la ville impériale fut menacée par les incursions sarrasines. Il était difficile de concilier les accès de leur humeur indépendante et les appels désespérés que, dans leurs nécessités, ils adressaient à leur suzerain. Rome, pendant les années 846 et 847, courut les plus graves périls. Les musulmans ravagèrent le territoire romain ; la ville, protégée par les vieilles murailles d'Aurélien, échappa par miracle à une surprise ; mais le faubourg de la rive droite du Tibre, l'église de Saint-Pierre hors les murs, celle de Saint-Paul, furent profanés et détruits. Ce furent moins les troupes de Louis II que celles du duc de Spolète et les milices de Naples, conduites par Césarius, qui déterminèrent la retraite des Sarrasins<sup>5</sup>. Le souverain laissa Léon IV relever lui-même les murs à demi ruinés de sa capitale, clore de fortifications le port d'Ostie, et élever autour des faubourgs de la rive droite l'enceinte de la cité Léonine. Les princes de la famille de Charlemagne ne contribuèrent que pour une somme d'argent à cette œuvre de préservation commune. Mais, dans la suite, l'abstention du roi d'Italie fut tellement intentionnelle et si remarquée, qu'une ambassade fut envoyée par les Romains à l'empereur, pour se plaindre de la négligence de son fils et inviter Lothaire à intervenir en leur faveur<sup>6</sup>.

La succession de Léon IV mit aux prises de nouveau les deux partis qui se disputaient la tiare. Le parti indépendant réussit d'abord à faire porter la majorité des suffrages sur Benoît III. Les opérations électorales furent régulières. Le procès-verbal, contresigné par les grands et les clercs, fut porté à Lothaire et à Louis par Nicolas, prêtre d'Anagni, et le maître de la milice Mercurius. On tenait, en respectant cette fois toutes les formalités, à ne pas compromettre la validité d'une élection sans troubles. Mais, en chemin, les envoyés romains se laissèrent corrompre par l'évêque Arsenius, qui leur persuada de recommander la

---

<sup>1</sup> Lire le récit de ces événements longuement exposés dans le *Liber pontificalis : Vita Sergii II*, n° 481-490.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Leonis IV*, n° 497.

<sup>3</sup> Voir cette lettre dans Baronius, *Annales*, ad ann. 847.

<sup>4</sup> Gratien, *Dist. X*, cap. IX.

<sup>5</sup> V. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, lib. II, cap. III.

<sup>6</sup> *Ann. Prudent.*, ad ann. 853.



candidature de son parent Anastase. Cet Anastase, cardinal prêtre de 'Saint-Marcellus, fougueux impérialiste et adversaire déclaré de Léon IV, avait encouru l'anathème et la déposition pour avoir manqué, pendant plusieurs années et malgré les objurgations du pontife, à ses devoirs de résidence. C'est là un épisode des obscurs conflits qui se livrent entre les deux partis pendant tout ce IXe siècle. D'accord avec Louis II, les légats revinrent à Rome, annonçant l'arrivée prochaine des envoyés impériaux et dissimulant jusque-là avec soin le secret de la conjuration. Les comtes Adalbert et Bernard, munis des instructions de l'empereur, arrivèrent bientôt à Orta, accompagnés d'Arsenius et d'Anastase. Ils y sont rejoints par Nicolas et Mercurius, par deux autres chefs de la milice, Grégoire et Christophore, et par un parti de prélats où l'on comptait l'évêque de Porto Rodoald et Agaton de Todi. Les impériaux entrèrent en maîtres dans la cité Léonine, puis dans Rome elle-même. Anastase pénétra jusqu'au Latran, dépouilla Benoît de ses vêtements pontificaux et les revêtit en sa place. Mais vainement les légats s'efforcèrent de faire reconnaître par le peuple et par l'assemblée des évêques leur candidat Anastase. Une foule en fureur assiégea les portes de la basilique constantinienne, où se tenait réuni le synode délibérant sur le parti à prendre. Telle fut l'unanimité de la résistance et la faveur marquée de la multitude pour Benoît, que les impériaux durent s'avouer vaincus, reconnaître de bonne grâce la légitimité de son élection et le faire consacrer solennellement en leur présence. Ils obtinrent cependant du pontife qu'il pardonnât à ses ennemis et relevât que Anastase de l'excommunication lancée contre lui par son prédécesseur<sup>1</sup>.

Trois ans plus tard, en 858, l'empereur crut tenir l'occasion de sa revanche. Après tant d'échecs successifs, il réussit à imposer aux Romains un candidat de son choix. C'était un diacre du nom de Nicolas. L'annaliste de Saint-Bertin assure qu'il dut la tiare à la faveur et à la présence de Louis plus qu'aux suffrages du clergé<sup>2</sup>. Ce témoignage est confirmé par le récit du *Liber Pontificalis*<sup>3</sup>. A la nouvelle de la mort de Benoît III, l'empereur accourut à Rome et fit procéder en sa présence à la cérémonie de l'élection. Il tint à donner au nouveau titulaire des marques éclatantes et publiques de sa satisfaction. Comme au temps où Charlemagne visitait le pape Adrien, il mit pied à terre en voyant s'avancer le pontife, et prit en main les rênes de sa monture, l'espace d'un jet de flèche ; puis, remontant en selle, tous deux firent côte à côte leur entrée solennelle dans la ville. Le visage de l'empereur rayonnait de joie et respirait le triomphe. Jusqu'au moment de son départ, il ne cessa de prodiguer ostensiblement au pontife les témoignages de son affection et de son respect. Rarement le sacerdoce et l'empire avaient paru plus étroitement unis. L'illusion dura peu de temps. Louis avait cru placer sur le trône de Saint-Pierre, en même temps qu'un ami, un serviteur docile. A peine revêtu des ornements pontificaux, le nouveau pape oublia ses engagements de parti et ses anciennes sympathies. Il se pénétra tout entier de la tradition et de l'esprit du Saint-Siège et se révéla le défenseur le plus intrépide et le propagateur le plus ardent des ambitions de la papauté. Loin de trouver en lui l'auxiliaire et le complice qu'il attendait et s'était choisi, l'empereur se heurta au plus fier adversaire de ses prétentions, à un nouvel Élie, dressé contre la tyrannie d'Achab.

---

<sup>1</sup> Voir, pour ces détails, le *Liber Pontificalis : Vita Benedicti III*, n° 558-567.

<sup>2</sup> *Ann. Bert.*, ad ann. 858.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif. : Vita Nicolai I*, n° 580-581.



Asseoir sur le trône de Saint-Pierre un prélat docile à ses volontés, qui collaborât efficacement à son œuvre politique, et lui prêtât l'appui moral de sa primatie religieuse, ce n'était là qu'une partie de la tâche que s'était tracée Louis II. Il ne se considérait comme le souverain de l'Italie qu'autant que son autorité s'étendrait aux extrêmes limites de la péninsule, et jusqu'à ces provinces de l'Apulie, de la Pouille et de la Calabre, où, depuis Charlemagne, les armées impériales n'avaient osé s'aventurer. Alors seulement sa puissance répondrait au double titre qu'il avait hérité de son aïeul. C'était le moins que, réduit à une portion si minime du patrimoine carolingien, il ne se déclarât pas satisfait d'un pouvoir nominal sur des vassaux indociles, qui ne l'acceptaient pour suzerain qu'à condition de ne le point connaître et de ne pas sentir son intervention.

L'entreprise était ardue et pleine de périls. Depuis longtemps, l'Italie méridionale, abandonnée usés princes, paraissait sur le point d'échapper à l'empire ; elle s'en regardait comme une annexe provisoire, et ne relevait en réalité que d'elle-même, tandis que les deux empires d'Orient et d'Occident, dans leurs protocoles diplomatiques, s'en disputaient vainement la suzeraineté. Cette incertitude de possession l'absence de tout gouvernement, le relâchement de toute discipline sociale, y avaient développé, comme un fruit spontané et précoce, la plus effroyable anarchie. Les mêmes causes plus tard produisirent ailleurs les mêmes effets. L'Italie tout entière, la France, la Germanie, furent à leur tour la proie de la féodalité princière, surgie des ruines de l'empire de Charlemagne. Mais si grossière et si brutale que se soit manifestée en Occident la domination seigneuriale, bien qu'on doive lui imputer la disparition de toute culture, la perpétuité des guerres privées, les famines et les pestes qui ravagèrent pendant plus de deux siècles ces contrées, nulle part le mal ne fut plus profond et plus incurable. Par un privilège de situation, le sud de l'Italie devint la terre de prédilection de l'anarchie. Les violences et les abus de la force s'y aggravaient et s'y compliquaient de tous les vices, de tous les instincts pervers particuliers à ces populations de la Grande-Grèce, mélange d'Italiens, de Néo-Grecs et d'Africains : cruauté froide, sensualité effrénée et féroce, duplicité féconde en intrigues scélérates. Ailleurs, à défaut d'autorité publique, la religion et la crainte des châtiments éternels paralysèrent le dévergondage social et servirent de freins salutaires. Pour les princes dont nous parlons, les contraintes de la foi n'existent pas plus que celles de la loi ; ils vivent à la marge de l'empire et de la chrétienté, en meilleure intelligence avec l'infidèle qu'avec le pontife de Rome, s'adressant d'ailleurs à l'un comme à l'autre, au gré de leurs intérêts du moment. Ailleurs aussi l'anarchie féodale a réussi à s'endiguer elle-même, à organiser son chaos primitif, à se donner des règles et des coutumes. Elle n'y parvint jamais dans la basse Italie. Plutôt que de subir le joug d'une autorité quelconque, plutôt que de faire trêve à des haines qui s'exaspéraient par leur assouvissement et à des rivalités qui se transmettaient comme un héritage, on préféra solder les services des étrangers, et les mêler à ces différends. Or les étrangers étaient cette fois les ennemis de la religion chrétienne, les Sarrasins d'Afrique, doublement dangereux par leurs instincts de rapines et par le fanatisme de leur foi. A leur suite accoururent, dans ces provinces vouées désormais à des guerres éternelles, à la ruine, à une désolante stérilité, les Francs, les Byzantins, bientôt les aventuriers normands, dont l'humeur batailleuse et la rudesse pratique devaient du moins, après la défaite de leurs concurrents évincés, procurer quelque répit et imposer quelque discipline aux populations rendues, par cet ensauvagement progressif, à la vie errante des bêtes traquées dans les bois (Erchempert).

C'est de Naples que partit le premier appel aux Sarrasins, récemment établis en Sicile. Vomies par l'Afrique, leurs bandes, incessamment renouvelées, s'étaient abattues **comme un essaim d'abeilles ou comme une nuée de sauterelles dévastatrices** sur la terre voisine ; elles avaient conquis et ravagé le littoral et avaient fait de Palerme leur quartier général, la place d'armes de leurs émirs. Les flottes byzantines, unies au contingent des galères de Venise, n'avaient pu réussir à les en déloger<sup>1</sup>. De là elles poussaient leurs incursions sur tout le pourtour de la péninsule italique, faisant main basse sur les villes ouvertes, brûlant les moissons et les vergers, entraînant les populations en esclavage, pillant de préférence les richesses accumulées dans les opulentes abbayes de la région. Les rivalités des villes et des princes allaient leur fournir l'occasion d'étendre leurs ravages jusqu'au cœur du pays et même d'y fonder des établissements durables.

À Naples, le pouvoir était disputé entre le consul et l'évêque. Leurs discordes ne cessèrent que lorsque le pouvoir temporel et le spirituel se trouvèrent réunis dans les mêmes mains, ou plutôt quand le consulat et l'évêché appartenirent à la même famille. Un de ces consuls, Bonus, avait fait jeter en prison l'évêque Tibérius et l'y retint jusqu'à sa mort. Il donna la crosse et l'anneau à un prêtre nommé Jean, qui hésitait, du vivant de son prélat, à recueillir malgré les carions sa succession. **Si tu refuses**, dit le consul, **pour l'enlever tout scrupule, je fais tuer Tibérius**<sup>2</sup>. A Bonus succéda le consul André, qui fut constamment en guerre avec le duc de Bénévent, Sicard. Pour lui résister, il appela les Sarrasins à son secours, qui de ce jour prirent pied en Italie, tentèrent de s'établir à Misène, et semèrent l'épouvante dans toutes les industrieuses cités de la côte, Molli, Sorrente, Gaële et Salerne. Sicard, une première fois repoussé, reprit bientôt après ses agressions. Cette fois le consul André s'adressa à son suzerain l'empereur Lothaire, qui lui dépêcha un de ses ducs, Contard. Celui-ci, profitant des troubles de Naples, égorga le consul, épousa sa fille ; mais, trois jours après, il fut renversé lui-même par une émeute populaire qui donna le pouvoir consulaire à Sergius. Naples jouit du moins de quelque tranquillité intérieure sous ce prince. S'il donna, à la mort de l'archevêque Jean, sa succession à son propre fils Athanase, il montra quelque vigueur contre les Sarrasins, et répondit à l'appel de Léon IV, quand les musulmans, maîtres du port d'Ostie, se répandirent dans la campagne romaine et vinrent, sous les yeux du pontife, brûler l'église de Saint-Pierre.

Les troubles survenus à l'occasion de la succession de Bénévent mirent le comble aux désordres de la péninsule. Le duc Sicard ayant été assassiné, la faction dominante élut à sa place son trésorier Radelchis. Mais le frère du défunt, Siconulfe, demanda pour sa part l'héritage fraternel. Tout le sud de l'Italie se trouva divisé en deux factions. Le duc de Capoue, Landulfe, trouva l'occasion bonne pour s'affranchir de la suzeraineté de Radelchis, et à ce prix seconda son rival. Naples et Salerne se rangèrent du même côté. Siconulfe put ainsi conquérir la Calabre, la plus grande partie de l'Apulie et ravager la banlieue de Bénévent. A bout de ressources, Radelchis, par l'intermédiaire du capitaine qui tenait pour lui Bari, entra en traité avec l'émir Calphon, installé depuis peu à Tarente. L'émir accepta le marché, logea provisoirement ses troupes le long du littoral, entre les murs de Bari et la mer ; mais, pendant la nuit, il parvint à se glisser dans la ville, en massacra la garnison et s'y fortifia de telle sorte, qu'il fallut, en 870, les

---

<sup>1</sup> V. Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XIII ; *Chron. And. Dand.*, ann. 827.

<sup>2</sup> *Gesta ep. Neap.*, cap. LVI.

forces réunies des deux empires d'Orient et d'Occident pour le déloger<sup>1</sup>. Radelchis accepta sa déconvenue et fit bon visage à des alliés qui s'annonçaient chez lui comme des maîtres. Grâce à leur secours, il put reprendre l'avantage, battre Siconulfe et se venger de la perfidie des Capouans en réduisant leur ville en cendres. Toutefois Siconulfe, pour rétablir l'équilibre, rompu à son détriment, traita de son côté avec les musulmans d'Espagne, qui lui envoyèrent avec empressement leurs troupes disponibles. Musulmans d'Afrique et musulmans d'Espagne s'entendirent parfaitement pour mettre le pays à feu et à sang, vivre à même aux dépens des chrétiens, rançonner les couvents.

Las de cette désolation et impuissants à conjurer la tempête qu'ils avaient eux-mêmes déchaînée, les princes se souvinrent de leur suzerain et implorèrent son appui. Sergius de Naples, Lando, comte de Capoue, lui envoyèrent leurs légats. Les vénérables abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent s'entremirent pour le salut de leur peuple et vinrent supplier l'empereur Lothaire, qui mit aussitôt une armée aux ordres de son fils.

Louis II pénétra donc pour la première fois dans cette partie de l'Italie, où devaient se dépenser les années les plus laborieuses de sa vie. Il pénétra dans Bénévent, s'empara des mercenaires musulmans et de leur chef Massari et les fit tous égorger le jour de la Pentecôte (851). Puis, se constituant juge du différend entre Radelchis et Siconulfe, il partagea la province en deux parties, laissa Bénévent à Radelchis et donna à son concurrent la principauté de Salerne. Il se retira sans pousser plus loin ses avantages, après avoir reçu les serments de tous ses vassaux<sup>2</sup>.

A peine avait-il regagné la Lombardie, que derrière lui se reformait le réseau d'intrigues que sa présence avait un moment déconcertées. Comme si le péril passé n'avait laissé aucun souvenir et aucune expérience, la révolution et les violences reprennent leur cours dans ces principautés surveillées de près et guettées par l'ennemi commun. A Salerne, Siconulfe, en mourant, avait laissé la tutelle de son fils en bas âge à son ami le plus sur. Mais le tuteur ne songea qu'à confisquer l'héritage au profit de son propre fils Adémar. Il renvoie donc le jeune Sico à la cour de l'empereur, sous prétexte de l'instruire aux belles manières de cour, et plus tard le fait sournoisement assassiner à Capoue. Il intronise à sa place Adémar, qui fait peser sur ses concitoyens une tyrannie épouvantable. Lui aussi, comme le consul de Naples, [pour se rendre maître des clercs comme il l'était déjà des laïques](#), donne l'évêché de sa capitale à son fils Pierre, et grâce à la double autorité qu'il exerce, à la crainte qu'il inspire, il se maintient jusqu'à ce que de nouvelles émeutes, soudoyées par ses ennemis et ses voisins, lui donnent pour successeur Guaïfer<sup>3</sup>.

A Capoue, la situation était encore plus trouble. Cette principauté minuscule était exploitée par quatre frères. L'un régnait à Capoue ; le second tenait le littoral ; le troisième gardait Teanum ; le dernier eut l'évêché. Leur père Landonulf, en mourant, leur avait dit, comme suprême recommandation : [Ne souffrez jamais que Salerne et Bénévent s'entendent ensemble ; leur accord ne pourrait que](#)

---

<sup>1</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XV et XVI ; *Chron. Mon. Casin.* (Léo Ostiensis), lib. I, cap. XXV et XXVI.

<sup>2</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. xix ; Erchempert place à tort cette première expédition après la mort de Lothaire. Voir *Chron. Casin.* (Léo Ostiensis), lib. I, cap. XXVI-XXIX ; *Gesta episc. Neap.*, cap. LXI.

<sup>3</sup> Anon. Salernit., cap. LXXX, LXXXVI.

**vous nuire.** Ils se conformèrent scrupuleusement à ce programme. Leur histoire n'est qu'une guerre continuelle contre leurs voisins de Salerne, de Naples et de Bénévent. L'évêque Landolfe survécut à ses trois frères et brouilla si bien ses neveux entre eux qu'il devint le véritable maître de la principauté. Il est resté pour les historiens contemporains, habitués cependant au spectacle de tous les vices étalés à nu, le type le plus achevé de la ruse, de la perfidie et du cynisme. Son exemple et celui de l'archevêque de Naples, Athanase II, nous montrent une féodalité ecclésiastique qui ne le cède en rien à la féodalité laïque. Le moine Erchempert, bon chrétien et patriote attristé, nous le dépeint avec horreur. Souple, insinuant et tout ensemble orgueilleux et hardi, il sacrifia toutes choses à son ambition. Il avait les moines en particulière détestation, et ne manquait jamais l'occasion de les vexer et de les rançonner. Il avait coutume de dire, assis à son tribunal : **Quand je vois un moine, je m'attends à quelque triste aventure pour le lendemain.** De la fréquentation des musulmans, il avait pris des habitudes et des mœurs tout orientales. Il s'entourait d'eunuques et vaquait sans retenue à ses plaisirs. Il n'aimait ni son prince, ni sa patrie, ni surtout la paix. Toute sa vie, il sema autour de lui les complots et la trahison, triomphant du succès de ses ruses et se maintenant par elles inattaqué. A la veille de sa mort, par malice ou par habitude, il embrouilla tellement sa succession entre ses neveux, que ceux-ci furent condamnés à ne jamais s'entendre et voués, par la dernière volonté de leur oncle, à des guerres continuelles<sup>1</sup>.

Il ne faut pas s'étonner que, encouragés par ces dissensions de leurs ennemis, les Sarrasins, un moment terrifiés par l'intervention de l'empereur, se soient remis de cette alerte et aient recommencé leurs ravages. Tarente et Bari étaient pour eux d'excellents points de ravitaillement et des refuges assurés. Bientôt, de proche en proche, ils se mirent à razzier l'Apulie, la Calabre, les territoires de Bénévent et de Salerne. Dès 852, les plaintes et les supplications de tous les chrétiens obligèrent Louis II à renouveler son expédition. Tous les princes avaient promis leur concours et protesté de leur fidélité. Dès que le prince parut, les serments furent oubliés ; chacun, se fiant sur le courage du roi, lui laissa la responsabilité de la défense commune. Capoue même ferma ses portes et n'envoya que son évêque, qui fit escorte au souverain. Malgré ces défections, Louis II n'hésita pas à investir Bari ; mais, réduit à ses seules forces, abandonné par ses alliés, il échoua dans l'assaut précipité qu'il donna à la citadelle musulmane et dut lever le siège. Tout autre prince, suffisamment édifié sur le dévouement, le courage et la sincérité de tels alliés, eût quitté la partie et abandonné pour jamais cette terre de trahisons et de mensonges. Mais Louis II ne fut pas guéri par cette expérience. Ses devoirs de chrétien et d'empereur, l'obligation de protéger les monastères et les églises qui n'avaient de recours qu'en lui, une sorte d'entraînement chevaleresque, le poussèrent maintes fois encore dans des aventures semblables. La gloire fugitive qu'il en recueillit ne compensa point les amertumes et les déboires, dont il dut la payer.

---

<sup>1</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XXI, XXVII, XXX, XXXI.

## II. — LE PAPE NICOLAS Ier ET LE PATRIARCHE PHOTIUS.

Des événements d'une exceptionnelle gravité allaient détourner l'attention du monde chrétien de ces luttes obscures et stériles pour la concentrer sur un autre théâtre. La personnalité de Louis II s'efface et recule au second plan devant celle des deux champions qui vont occuper la scène, Nicolas Ier et Photius ; l'intérêt excité par les héroïques efforts du César carolingien pour ressaisir les provinces qui lui échappent s'affaiblit en présence des émouvantes péripéties de la lutte engagée par la papauté contre l'indépendance des églises nationales. L'antagonisme du pape et du patriarche d'Orient n'est qu'un épisode de cette lutte générale, le principal, il est vrai, et le plus fécond en conséquences, tant politiques que religieuses. Il n'entre pas dans notre sujet de reprendre ici l'histoire de la rivalité des églises de Rome et de Constantinople, ni d'aborder la discussion des questions religieuses qui les ont divisées. D'autres l'ont fait avec une compétence supérieure<sup>1</sup>. Nous voudrions seulement, dans le récit de ce conflit, dégager ce qui intéresse particulièrement l'histoire des rapports politiques de l'Orient et de l'Occident, et marquer dans quelle mesure la destinée de l'empire carolingien s'en est trouvée atteinte et modifiée.

Le génie grec et le génie latin ne se sont jamais, à aucune époque de l'histoire des deux Églises, si parfaitement personnifiés que dans les deux adversaires que nous allons voir aux prises. De valeur égale, quoique de qualités bien différentes, ils étaient dignes de se mesurer. Un écrivain de la fin du siècle, presque un contemporain, l'abbé Reginon, a dit de Nicolas Ier : *Depuis Grégoire le Grand, aucun pape ne s'est assis sur le siège de Saint-Pierre, qui puisse s'égalier à lui. Il commanda aux rois et aux tyrans, comme s'il était le vrai maître de la terre. On eût dit un autre Élie, ressuscité par Dieu de notre temps, sinon en chair, du moins en esprit et en vérité*<sup>2</sup>. Pour en trouver un second plus énergique, il faut arriver jusqu'à Grégoire VII, dont il apparaît comme le véritable précurseur. Promu à l'évêché de Rome par la faveur de Louis II, il s'affranchit bientôt de ses obligations envers le prince et ne songea plus qu'aux intérêts de son Église. Inférieur à Photius par la culture de l'esprit, il se révéla surtout comme un homme d'action et de gouvernement. Énergique jusqu'à la rudesse, jaloux de son autorité jusqu'à ne pas craindre d'irriter ceux que son intérêt lui commandait le plus de ménager, inébranlable dans ses résolutions, il poursuivit, malgré l'opposition des princes et les résistances de l'épiscopat du monde entier, le triomphe inexorable de sa politique. Avant lui, la primatie du trône de Saint-Pierre, reconnue par les canons et les conciles, restait encore limitée, dans la pratique, par les usages et les privilèges séculaires des églises locales et nationales. L'évêque dans son diocèse, le métropolitain dans sa circonscription, n'avaient guère à compter avec le pape pour le gouvernement de leurs suffragants. Les différends qui touchaient à la discipline ecclésiastique se vidaient dans les synodes diocésains et provinciaux. Nicolas Ier entreprit de faire de la cour de Rome le tribunal universel d'appel de la chrétienté, de restreindre jusqu'à l'annuler la compétence des synodes particuliers, en enlevant aux

---

<sup>1</sup> L'histoire la plus impartiale et la mieux documentée est celle du cardinal Hergenröther, *Photius, Patriarch von Constantinopel ; sein Leben, seine Schriften und das griechischen Schisma*, 3 vol. Sur Nicolas et son temps, voir l'ouvrage de Hugo Lammer.

<sup>2</sup> Regino, *Chron.*, ad ann. 868.

évêques la connaissance des causes majeures, en rendant obligatoire dans ces assemblées la présence de ses légats, constitués surveillants des évêques et juges suprêmes des conflits soumis à leurs décisions, en attribuant au Saint-Siège en dernier ressort l'examen et la ratification de ces décisions synodales. Bien plus, comme vicaire du Christ, maître de lier et de délier, comme juge du péché et des sacrements, il prétendit exercer, aussi bien sur la conduite des laïques que des clercs, une sorte de droit de contrôle et de coercition qui constituait la papauté arbitre des querelles domestiques des souverains, et gardienne sévère de la morale publique. Rome, sous son pontificat, devint vraiment le centre de la catholicité ; pas une querelle ne surgit dans l'Église qui n'y fit sentir son contre-coup et n'y provoquât une minutieuse enquête ; pas une question de discipline, pas une question d'interprétation doctrinale, qui n'y fût aussitôt évoquée et tranchée avec une autorité souveraine.

Le futur adversaire de la papauté, Photius, appartenait à l'aristocratie de Byzance. Nous ne discuterons pas les légendes et les fables dont il a plu à l'imagination de ses ennemis d'entourer la naissance et les premières années du grand hérésiarque<sup>1</sup>. Son oncle Tarasius avait exercé la dignité patriarcale ; par son frère Sergius, il était apparenté à la famille impériale. Sa naissance et ses talents précoces l'appelèrent de bonne heure aux plus hautes dignités civiles et militaires du Palais. Nous le trouvons, sous le règne de Michel III, protospathaire et secrétaire intime du prince. Il fut surtout l'ami, le confident, le collaborateur dévoué du César Bardas, oncle de l'empereur et qui gouvernait en son nom l'État. C'est à Bardas que Byzance doit sa renaissance scientifique et littéraire du IXe siècle. Depuis la persécution iconoclaste, inaugurée par Léon l'Isaurien, et qui ne prit fin que sous la régence de Théodora, les études avaient été négligées, les bibliothèques dispersées, les savants considérés comme suspects et bannis de la capitale. La persécution avait surtout atteint les couvents, qui étaient les principaux foyers de culture et les seuls séminaires d'instruction à l'usage de la jeunesse. Bardas rechercha les savants, les attira par ses libéralités de tous les points de l'empire et les groupa dans l'institut impérial qu'il annexa au palais de Magnaure, émancipant du même coup la science de la tutelle monastique. Il mit à la tête de cette académie, que fréquentait ta jeunesse la plus brillante de l'empire, l'archevêque de Thessalonique, Léon le Philosophe. Sous sa direction, Théodore enseignait la géométrie, Théodégus l'astronomie, d'autres la grammaire, la médecine, le droit<sup>2</sup>. Le moine Cyrille, le futur apôtre des Slaves, et Photius, le futur patriarche, comptèrent parmi les plus studieux des élèves, avant de figurer parmi les plus distingués des maîtres. Par l'universalité de ses connaissances, l'éclat de sa parole, le vif intérêt qu'il portait à ses élèves, Photius excita parmi la jeunesse de Constantinople un véritable fanatisme. Ses ennemis l'accusèrent plus tard d'avoir profilé de l'enthousiasme de ses disciples pour les lier par un pacte secret à sa fortune. La séduction de son esprit, l'agrément en même temps que la sûreté de ses relations, suffirent à expliquer, sans avoir recours aux sortilèges, l'extraordinaire ascendant qu'il exerça autour de lui et la fidélité de ses amis. Dans ses revers et ses disgrâces, chose extraordinaire à Byzance et constatée avec surprise par les contemporains, pas un ne l'abandonna. À la faveur du prince ils préférèrent pour la première fois l'amitié de Photius. Des ennemis, comme Nicétas le Paphlagonien, tout en détestant l'œuvre

---

<sup>1</sup> Voir toutes ces légendes racontées dans Syméon Magister.

<sup>2</sup> Sur l'organisation et l'enseignement de l'institut de Magnaure, voir le Continuateur de Théophane, lib. IV, cap. XXVI à XXIX.



du patriarche, ne font pas difficulté de reconnaître ses hautes qualités et l'incontestable supériorité de son esprit. **Sa facilité naturelle fécondée par un travail opiniâtre firent de lui l'homme le plus remarquable de son temps, le seul que nous puissions opposer aux anciens**<sup>1</sup>. Ce professeur, cet encyclopédiste, se révéla, au pouvoir, le politique le plus souple, le plus fertile en combinaisons ingénieuses, l'adversaire le plus audacieux et le plus déterminé de la papauté. Ses ennemis ont incriminé sa fourberie inépuisable en ressources et la noirceur de ses desseins. Il est difficile de se prononcer sur les vilénies dont on l'accuse, sur les reproches de faux, de détournements et d'altérations de documents qui pèsent sur sa mémoire. Constatons qu'au IXe siècle tous les partis se renvoient des accusations de cette nature, et que les apologistes de la papauté ne les ont pas épargnées à Hincmar de Reims plus qu'au patriarche de Constantinople.

Il n'était encore que simple laïque, quand la faveur de Bardas l'éleva, sans transition, au premier siège épiscopal de l'Orient. Le patriarche Ignace, fils de l'empereur Michel Rhangabé, saint homme, estimé de tous pour la pureté de ses mœurs et l'intégrité de sa foi, avait encouru la disgrâce du tout-puissant César. Accusé d'inceste par le bruit public, Bardas s'était vu refuser la communion par le patriarche. Cet affront lui laissa un sourd ressentiment, qui n'attendit qu'une occasion pour se satisfaire. Gêné par l'influence de Théodora, qui cherchait à reprendre le pouvoir qu'elle avait exercé comme régente, il persuada à l'empereur de chasser du palais sa mère et ses sœurs et de les reléguer dans un couvent. Ignace, qui devait sa dignité à la vieille impératrice, refusa obstinément de se prêter cet attentat et de présider la prise de voile des princesses. Il fut alors, par décret impérial, chassé de son siège et relégué dans un des couvents du Bosphore. Une assemblée d'évêques le déclara déchu de ses fonctions, comme indigne, et élut à sa place le protospathaire Photius. Telles sont du moins les raisons données par Ignace de sa disgrâce, dans le *Libellus* qu'il fit présenter au pape par le prêtre Théognost<sup>2</sup>. En quelques jours Photius reçut la prêtrise, le diaconat et l'épiscopat. Cette audacieuse violation des canons était justifiée, à Byzance, par de nombreux précédents, et Photius lui-même ne se fit pas faute de prétexter l'exemple de Nectaire, de Nicéphore, de Tarasius son oncle, pour excuser l'irrégularité et la rapidité de son élévation. Il n'est pas douteux que Photius n'ait été sur le trône de Constantinople la créature de Bardas, choisi par lui dans l'intérêt de sa fortune et pour favoriser de secrets desseins, dont le mystère ne s'ébruita que plus tard. L'empereur, désintéressé des soucis du gouvernement, tout entier à ses plaisirs grossiers, avait coutume de dire en plaisantant : **Constantinople a maintenant trois patriarches : mon bouffon Gryllus est le mien, Ignace est celui du peuple et Photius celui de Bardas.**

Les Byzantins étaient tellement habitués, depuis un siècle surtout, aux coups de force du pouvoir temporel contre les patriarches, que, malgré quelques protestations isolées, cette nouvelle révolution aurait passé inaperçue. C'est à peine si cinq évêques, au témoignage de Métrophane, restèrent fidèles à Ignace. Mais Photius n'ignorait pas les vices qui, au point de vue des canons, entachaient d'irrégularité son élection. Selon la formule usitée, il avait passé sans transition

---

<sup>1</sup> Nicétas le Paphl., *Vita Ignatii* (Migne, *Patrol. Græca*, t. CV, p. 510).

<sup>2</sup> Sur ces événements, consulter outre le Continuateur de Théophane, Syméon Magister, Georges le Moine, Léon le Grammaire, le *Libellus Theognosti* (Migne, *Patrol. Græc.*, t. CV), la lettre de Métrophane de Smyrne au patrice Manuel. Métrophane nie qu'aucun évêque ait donné ses suffrages à la promotion de Photius. Le fait est démenti par l'auteur lui-même, qui cite plus loin le synode tenu par Photius dans l'église des Saints-Apôtres.

du siècle à l'épiscopat ; il s'était de plus fait consacrer par Grégoire Asbesta, un fils de Léon l'Arménien, devenu archevêque de Syracuse et déposé canoniquement par Ignace ; enfin la brusque déposition du patriarche, sous prétexte que son élection, dix ans auparavant, n'était pas valide, pouvait paraître peu justifiée ; car, à supposer purs de toute suspicion les témoignages invoqués contre lui, une prescription de dix années, pendant lesquelles aucune protestation ne s'était fait entendre, n'autorisait guère à contester l'origine de son pouvoir épiscopal. Photius, il est vrai, s'était mis en règle avec les prescriptions littérales des canons, en faisant consacrer par un simulacre de concile son élection et la déposition de son rival. Il avait encore, assure Métrophane, intercepté les lettres par lesquelles Ignace faisait appel de cette décision au Saint-Siège. Mais il n'ignorait pas que, tôt ou tard, et malgré la plus exacte surveillance, par suite des rapports très fréquents entre Rome et Byzance, Ignace parviendrait à introduire son appel. Cet appel, aux termes des canons du concile de Sardique, rendus à l'occasion de l'affaire d'Athanase d'Alexandrie, était valable, et le pape pouvait être efficacement saisi. C'est pourquoi, afin de prévenir un examen trop rigoureux de sa conduite et de devancer les plaintes d'Ignace, il avisa lui-même le pape Nicolas de son élection et le pria d'envoyer ses légats pour vérifier et approuver les décisions du synode de Constantinople. Le spathaire Arsavir, chargé de porter cette lettre et une autre de l'empereur, devait en même temps remettre au pape de magnifiques présents. La curie romaine n'était plus depuis longtemps accoutumée à tant de prévenances et à tant de déférence de la part des empereurs. Elles durent éveiller sa défiance, à supposer même que rien ne l'eût encore instruite des événements de Byzance. Le pape envoya donc deux légats, Rodoald de Porto et Zacharie d'Anagni, munis de ses instructions, à Constantinople. Ceux-ci, habilement circonvenus par Bardas et par Photius, corrompus, dit-on, à prix d'or, n'eurent d'autre volonté que celle du prince. Ils présidèrent un synode de trois cent dix-huit évêques — le nombre même des prélats de Nicée — qui approuva pleinement les opérations du synode précédent. Ignace, convaincu par soixante-douze témoins, fut publiquement dégradé. Il en appela en vain de la sentence des légats à celle du pape lui-même et refusa de consentir à sa déposition. Jeté en prison, il réussit à s'enfuir et, par l'intermédiaire du prêtre Théognost, il put faire remettre au pape Nicolas son appel, sa protestation, avec le récit des événements qui avaient déterminé et suivi sa disgrâce.

Photius était en droit de penser que cette protestation ne serait pas accueillie. La sentence des légats rendue, le pape était censé avoir prononcé lui-même. Il se fondait sur l'interprétation des canons 3 et 5 de Sardique, qui autorisaient en seconde instance la révision par les juges romains des procès intentés aux évêques, mais ne parlaient pas d'une troisième instance<sup>1</sup>. Le pape passa outre. Il prétendit que les instructions de ses légats leur prescrivaient simplement de faire une enquête minutieuse au sujet des faits incriminés, mais ne les autorisaient pas à déposer Ignace et à confirmer Photius dans son sacerdoce. Le texte même de ces instructions n'existe plus, mais le pape revient avec insistance, dans toutes ses lettres postérieures, sur le mandat limité de ses légats, sur sa réserve expresse touchant le jugement définitif, et la même assertion se trouve consignée dans le texte officiel de la biographie du pontife<sup>2</sup>. La distinction était

---

<sup>1</sup> Lire la savante discussion d'Héfély sur les canons de Sardique. (*Hist. des conciles*, t. I, § 64.)

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Nicolai*, § 594.

capitale, car si les légats avaient en effet outrepassé leurs instructions, le pape restait, en droit, saisi de l'affaire. Mais, sans parler des chroniqueurs byzantins, qui se taisent sur cette distinction, à la réserve de Métrophane de Smyrne qui donne une troisième version des instructions des légats, le patriarche Ignace écrit lui-même dans sa défense : J'ai demandé de saluer les légats et je les ai interrogés sur leurs qualités et leurs pouvoirs. Nous sommes, ont-ils répondu, les légats du pape de Rome, Nicolas, qui nous a envoyés pour être juges dans ta cause. Je leur ai demandé s'ils avaient pour moi des lettres de Ta Sainteté ; ils ont répondu négativement<sup>1</sup>.

Le pape se montra plus préoccupé de l'équité que de l'interprétation littérale des canons. Il considéra que c'était là une de ces causes majeures dont il réservait la connaissance et le jugement au Saint-Siège ; il se déclara suffisamment informé et, dans le concile de Latran (863), il prononça l'anathème contre Photius et ses partisans, renouvela la sentence lancée contre Grégoire Asbesta, rétablit, sans plus informer, Ignace dans sa dignité et condamna les légats romains qui s'étaient laissés corrompre par celui que la sentence appelait le voleur et l'adultère de l'église de Constantinople.

Jusqu'ici, dans cette querelle soulevée entre les sièges de Rome et de Byzance, rien ne dépasse la proportion d'un conflit ecclésiastique, pareil à tant d'autres que le bon plaisir des princes et la fermeté opiniâtre des papes ont provoqués maintes fois dans le monde catholique. Si donc, cette fois, le débat va prendre une ampleur et une gravité exceptionnelles, si le schisme entre les deux Églises en doit sortir, c'est qu'il s'agit en réalité d'intérêts et de prétentions d'une tout autre portée. Chaque conflit entre Rome et Byzance, chaque rivalité entre les deux patriarches, remue en effet une vieille querelle, ranime un antagonisme latent, toujours prêt à éclater, réveille une question de principe pendante depuis plusieurs siècles et qui attendait, pour être résolue, qu'un homme se rencontrât assez habile pour en poser franchement les termes, assez hardi pour en prévoir les suites et en brusquer le dénouement.

Non seulement il y eut rivalité constante entre l'empereur byzantin et le pape, l'un et l'autre prétendant à la direction spirituelle de la chrétienté ; mais cette rivalité s'étendit de l'empereur au titulaire du siège de Constantinople. La maîtrise religieuse, réclamée par les Césars, supposait dans une certaine mesure la supériorité du patriarche de Constantinople sur le patriarche de Rome. N'était-il pas naturel que le prince communiquât quelque chose de sa vertu et de son autorité à l'évêque de la ville impériale ? La primatie ecclésiastique de Rome avait sa raison d'être, quand l'empereur siégeait dans la capitale de l'Italie ; l'empire ayant émigré à Byzance, cette primatie n'avait-elle pas de fait été transférée avec lui sur les bords du Bosphore ? Mais ici intervenaient, à l'encontre des prétentions impériales, en même temps qu'une défiance innée de l'Église à l'égard des princes, une tradition antérieure à la fondation de Constantinople, des souvenirs qui remontaient bien au delà de la conversion de Constantin. Les papes soutinrent que la hiérarchie ecclésiastique des sièges n'avait rien de commun avec la hiérarchie des offices impériaux et qu'elle se réclamait d'une origine apostolique et divine. Ainsi se formèrent, peu à peu, au sein de l'Église universelle, deux traditions antagonistes, dont les divergences,

---

<sup>1</sup> *Theognosti Libell. ad Nicol.* (Migne, *Patrol. Græca*, t. CV.) Cf. *Metrophan. Smyrn. Emmanuelli patricio Epistola*. Ce document est publié dans les *Annales* de Baronius (ad ann. 810).

s'accroissant de siècle en siècle, aboutirent finalement à une hostilité franchement déclarée et systématique : la tradition romaine qui faisait dériver de la filiation mystique de saint Pierre l'institution des patriarchats, excluant toute ingérence impériale dans la distribution des sièges ; la tradition byzantine qui faisait dépendre la dignité des sièges des décisions synodales et des rescrits impériaux.

On sait que le concile de Nicée avait reconnu trois patriarchats : celui de Rome pour l'Europe ; celui d'Alexandrie pour l'Afrique ; celui d'Antioche pour l'Asie. Byzance, qui ne devait que cinq ans après devenir la résidence officielle de l'empereur, ne fut pas comprise dans ce partage. Mais, au second concile œcuménique, une première atteinte fut portée à cette division, un premier pas fut fait par Constantinople dans la voie de l'usurpation. Le troisième canon déclarait : *L'évêque de Constantinople doit avoir la prééminence d'honneur après celui de Rome ; parce qu'elle est la nouvelle Rome*. Il fallut faire au nouveau patriarchat sa part dans la distribution des diocèses ; il fut établi que l'autorité de son évêque s'étendrait sur la ville impériale et sur la province de Thrace<sup>1</sup>. Les légats du pape Damase n'assistèrent pas aux délibérations du premier concile de Constantinople ; pas un prélat de l'Occident ne figura parmi les évêques réunis par Théodose<sup>2</sup>. Le concile n'en est pas moins tenu pour œcuménique. Toutefois les papes, dans leurs démêlés avec les évêques de Byzance, prétendirent n'avoir reconnu de ce concile que les déclarations de foi, le *tomus*, mais non pas le 3e canon, qui constituait pour eux une infraction aux décisions de Nicée et un attentat contre leurs propres privilèges, la province de Thrace faisant partie des diocèses d'Occident. Le pape Léon le Grand, par l'intermédiaire de ses légats, fit même insérer dans les actes, au concile de Chalcédoine, une protestation, toute platonique du reste, contre les canons du précédent concile. De leur côté, les commentateurs byzantins ont torturé en tous sens chacune des syllabes de ce canon, pour essayer d'en exprimer un sens favorable aux prétentions de la ville impériale. Cédrenus supprime dans le texte *τῆς τιμῆς*, pour faire entendre que les privilèges concédés n'étaient pas seulement honorifiques. Alexius Aristenus institue une discussion grammaticale sur le sens de la préposition *μετά*, insinuant qu'elle vise non le rang respectif des deux sièges, mais constate simplement un rapport de postériorité dans le temps. Balsamon et Zonaras, dont nous connaissons la partialité en faveur de Constantinople, s'en tiennent plus équitablement à l'interprétation habituelle que nous avons donnée. Le plus grave en cette affaire, c'était le motif invoqué en faveur de l'égalité d'honneur accordée à la ville impériale. Elle était la nouvelle Rome, c'est-à-dire la seconde capitale de l'empire au temps de Théodose, partant son évêque devait occuper dans la hiérarchie le second rang. Ce motif n'était point d'ordre ecclésiastique, mais d'ordre purement administratif. Il ouvrait la voie à d'autres empiètements. A supposer que Rome déchût de son rang de capitale, ou même échappât à l'empire, comme il arriva dans la suite, il impliquait, ce semble, qu'elle pouvait perdre, au profit de sa rivale, le premier rang qui lui était provisoirement dévolu.

Le concile de Chalcédoine marque un progrès nouveau, une affirmation plus énergique et plus explicite des droits de Constantinople. Dans son 28e canon, il confirme le 3e du concile précédent et ajoute : *C'est avec raison que les pères*

---

<sup>1</sup> Socrate, *Hist. Eccl.*, lib. V, 8.

<sup>2</sup> Les noms des trois légats qui figurent dans quelques manuscrits, sont ceux des légats de Chalcédoine. Baronius a essayé, sans succès, de prouver que le pape Damase avait convoqué ce concile. V. Héfélé, *Hist. des conciles*, t. II, p. 190.

ont accordé au siège de l'ancienne Rome ces privilèges, parce que cette ville était la ville impériale. S'inspirant de ce point de vue, les cent cinquante évêques ont accordé les mêmes privilèges au très saint siège de la nouvelle Rome, agissant ainsi par ce juste motif que la ville qui est honorée de l'empire et du sénat, et qui jouit des mêmes avantages que l'ancienne ville impériale, doit être son égale au point de vue ecclésiastique et la seconde après celle-là. En même temps les pères procédaient à un nouveau remaniement des diocèses, et plaçaient sous l'autorité du titulaire de Constantinople les métropolitains du Pont, de l'Asie et de la Thrace.

Toute équivoque disparaît ici ; c'est bien en sa qualité de capitale que Constantinople obtient les mêmes privilèges que Rome. C'est le rang de la ville qui constitue le rang de l'évêque. La hiérarchie ecclésiastique doit s'adapter à la hiérarchie civile ; le concile le déclare expressément dans un autre canon, le 17e. Que Rome vienne à disparaître, les pères, s'inspirant du même point de vue, pourront, d'accord avec eux-mêmes et avec les précédents, attribuer le premier rang à la nouvelle Rome. Remarquons encore la distinction très subtile établie entre les privilèges honorifiques et les privilèges réels conférés aux deux sièges. En ce qui concerne la juridiction et les avantages positifs, il y a parité entre Rome et Constantinople ; Rome obtient seulement la préséance d'honneur.

Un autre point capital fut acquis au profit de l'évêque de Byzance. Le 9e canon consacrait la supériorité de son siège sur ceux d'Alexandrie et d'Antioche. Déjà déchu du second et du troisième rang, au point de vue des préséances, ils étaient, en matière de juridiction, subordonnés à la ville capitale, le tribunal de l'évêque de Constantinople étant déclaré le tribunal supérieur d'appel pour les métropolitains orientaux.

Les légats pontificaux ne s'associèrent pas à la rédaction de ce 28e canon, qui partageait le privilège de Rome. Ils s'abstinrent d'assister à la séance où le texte en fut discuté et arrêté. Ils réservaient ainsi le droit de leur patriarche à protester contre une décision qui compromettrait la situation exceptionnelle et unique que les Occidentaux attribuaient à leur primat dans le monde catholique. Il est à noter que les représentants laïques de l'empereur conformèrent leur attitude à celle des Romains et ne parurent pas à la même séance. Ils voulaient éviter, eux aussi, de paraître peser sur les volontés de l'assemblée et laisser aux évêques toute la responsabilité d'un acte inspiré par eux et dicté par l'empereur. Léon IV n'en protesta pas moins vivement contre ce 28e canon. Il déclara accepter le concile de Chalcédoine pour œcuménique et ses décisions pour obligatoires, mais seulement en ce qui touchait la controverse et le dogme. **Je m'afflige, écrivait-il au patriarche Anatolius, que tu n'aies pas craint de violer les constitutions établies par le très saint concile de Nicée, comme si le siège d'Alexandrie avait mérité de perdre le second rang et si celui d'Antioche n'avait plus la propriété du troisième.** Ces restrictions furent souvent renouvelées par les successeurs de Léon, toutes les fois du moins qu'ils eurent à combattre les prétentions du siège rival à l'hégémonie de l'Église. En réalité, elles furent considérées comme de pure forme, et les papes ne se faisaient pas d'illusion sur leur valeur. Ils parurent eux-mêmes en faire bon marché dans la pratique, puisqu'ils acceptaient les lettres *formatiques* envoyées par les évêques de Byzance à leur avènement, puisqu'ils inscrivaient chaque fois leurs noms sur les diptyques officiels et continuèrent à entretenir avec eux et avec l'empereur des rapports réguliers. Ils ne se souvenaient de ces protestations diplomatiques qu'aux époques de crise et de conflit entre les deux Églises.



L'autorité publique, en donnant force de loi aux décisions canoniques des conciles œcuméniques, consacra du même coup le rang des patriarches. Justinien reconnaît encore la primatie d'honneur de Rome, non plus parce qu'elle est ville capitale et siège du plus vieux des deux empires — Bélisaire et Narsès n'ont reconquis qu'une ruine sur les Ostrogoths — mais parce qu'elle est la *source du droit*<sup>1</sup>. C'est par une sorte de respect rétrospectif qu'il conserve, comme par pitié, à la malheureuse ville, ses privilèges ; c'est un hommage au passé qu'il prétend lui rendre. Quant au présent, il appartient sans conteste à Constantinople. Le même Justinien, en contradiction avec ses précédentes déclarations, dira lui-même dans une autre Nouvelle : *L'église de Constantinople tient la tête de toutes les autres*, et le pape Vigile, mandé par l'empereur à Byzance, constatera que le nom du patriarche Mennas précède le sien sur les diptyques officiels<sup>2</sup>. Les considérants du canon 28 de Chalcédoine ont en effet préjugé la question de la primatie future et l'ont tranchée d'avance au profit de Constantinople. Du moment que le siège de l'empire emporte de droit le rang du patriarche, Rome est désormais mal venue à défendre contre sa rivale des privilèges que le temps et les circonstances ont périmés. Elle n'est plus capitale d'empire ; elle a cessé même d'être capitale de l'Italie, c'est à Ravenne que les exarques impériaux ont transporté leur résidence. C'est en raison de cette déchéance, qui semble définitive, que, sous le principat de Maurice, le patriarche Jean le Jeûneur osa, pour la première fois, prendre le titre de patriarche œcuménique. Mais, en ce moment même, le siège de Saint-Pierre était occupé par un pontife dont les vertus, l'activité et l'énergie allaient rendre à la papauté un prestige et une autorité indépendants de l'importance de la malheureuse cité. Grégoire le Grand dénonça à la chrétienté tout entière, avec une rare éloquence, l'usurpation de Jean le Jeûneur. Que signifiait ce nouveau titre d'œcuménique dont il se parait ? S'il entendait par là affirmer la prééminence de son siège sur les autres patriarchats, il se mettait en contradiction avec la tradition et avec les canons eux-mêmes. Si le mot œcuménique ne faisait que traduire le terme de catholique, tous les patriarches, tous les évêques, avaient le même droit à le prendre que l'évêque de Constantinople. Dans les deux cas, la prétention de Jean était vaine et ne faisait que mettre en lumière l'ambition démesurée de ces évêques, qui jadis, simples suffragants d'Héraclée, visaient maintenant à dominer l'Église. Pour lui, qui possédait tous les titres, qui manquaient à Jean le Jeûneur, à prendre le nom d'œcuménique, il se gardait de cet excès d'orgueil et se contentait de celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*<sup>3</sup>. Les successeurs de Grégoire n'imitèrent pas sa réserve et sa modestie, et comme les évêques de Constantinople s'obstinèrent à garder le nom d'œcuménique, ils se résolurent à s'en revêtir eux-mêmes. Ces exemples suffirent à montrer quelle suite opiniâtre les titulaires du siège de Byzance apportèrent à la poursuite de leurs desseins et sur quelle autorité ils s'appliquèrent à fonder la légitimité de leurs ambitions. Toute leur politique d'agressions et de conquêtes futures est en germe dans ces deux canons de Constantinople et de Chalcédoine, dont ils préparèrent et surveillèrent la rédaction. Au déclin de la puissance de l'empire, la princesse Anna Comnène écrivait : *Le sceptre du monde ayant échappé à Rome, les empereurs transférèrent la primatie au trône de Byzance*<sup>4</sup> ; et le jurisconsulte

---

<sup>1</sup> Nov. coll., II, tit. 4. Il l'appelle ailleurs *patriam legum, fontem sacerdotii*.

<sup>2</sup> Cod., tit. II, n° 24.

<sup>3</sup> *Greg. Magni Epist.*, lib. IV, ep. 32 et 38.

<sup>4</sup> Anne Comnène, *Hist.*, lib. I.



Harménopule exprimait la même idée : Le transfert de l'empire à Byzance donna à son évêque les mêmes privilèges qu'à celui de Rome<sup>1</sup>.

Par contre, désespérant de lutter utilement sur ce terrain, et sentant la force des arguments tirés de la législation synodale et des constitutions impériales, les papes de Rome s'attachèrent, avec une égale opiniâtreté, à justifier la primatie de leur siège par des raisons d'un autre ordre. La primatie de Rome ne doit rien aux conciles, rien aux empereurs ; elle est antérieure à tout droit humain, civil ou ecclésiastique. Elle dérive de saint Pierre et du Christ. C'est saint Pierre qui a fondé l'épiscopat romain et l'a sanctifié par sa prédication et son martyre. Les paroles du Christ : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église*, sont la charte d'institution de la papauté. Ce n'est pas le concile de Nicée qui a décerné à l'évêque de Rome le premier rang dans l'Église ; il n'a fait que le reconnaître et le confirmer. Il n'a pas dit : *L'évêque de Rome sera le premier évêque*, mais : *Les privilèges qui sont acquis au siège de Rome pour l'Occident appartiendront au siège d'Alexandrie sur la province d'Afrique, au siège d'Antioche sur la province d'Asie*. Quant à ces deux sièges, c'est encore à saint Pierre qu'ils doivent leur sainteté et leur prééminence. Car c'est le disciple de saint Pierre, Marc, qui fut institué par lui le premier évêque de la métropole d'Égypte ; et c'est Pierre lui-même qui choisit Antioche pour le premier théâtre de son apostolat, avant de s'établir à Rome. La qualité de ville impériale n'a donc rien à faire avec la distribution et la hiérarchie des sièges ecclésiastiques. Celle hiérarchie est d'ordre apostolique et rien ne peut prévaloir contre cette disposition d'origine divine. La trinité des patriarchats, issus de la filiation de saint Pierre, embrasse l'Église tout entière ; en dehors d'elle, il ne saurait y avoir qu'usurpation et sacrilège. Le pape Gélase Ier déclarait au synode de Rome : *La sainte Église, apostolique et romaine n'a pas été élevée par les décisions synodales au-dessus des autres églises ; c'est du Sauveur lui-même qu'elle tient sa primatie, puisqu'il a dit : Tu es Pierre*, etc. Dans sa lettre aux évêques de Dardanie, il prenait à partie l'évêque de Constantinople et réduisait à néant ses prétentions. *De quel siège est-il évêque, quelle métropole gouverne-t-il ? Qu'est-il autre chose que le titulaire d'une paroisse de l'église d'Héraclée ? — En vérité, ajoute-t-il, l'ambition d'Acace prête à rire, qui fonde sa prérogative sur cette raison qu'il est l'évêque de la ville impériale. Les empereurs n'ont-ils pas résidé à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trêves ? Les évêques de ces cités en sont-ils fondés, pour cela, à réclamer quelque prééminence sur leurs collègues ? Et ailleurs : La présence de l'empereur n'est pas la mesure de la dignité des sièges. Un siècle plus tard, Grégoire le Grand, au fort de ses démêlés avec Jean le Jeûneur, développait, dans sa lettre au patriarche d'Alexandrie, la doctrine de la descendance apostolique, associant par la communauté des griefs ce patriarche à sa propre querelle contre Constantinople. Toucher à la primatie de Rome, n'était-ce pas affaiblir du même coup la prérogative des deux autres métropoles ? Qui ne sait, écrit-il, que notre Église a pour fondateur Pierre lui-même et que le nom du fondateur répond de la solidité de l'édifice. C'est à lui que le Verbe a dit : *Je te donnerai les clefs du royaume céleste* ; et encore : *Quand tu seras converti, affermis tes frères* ; et enfin : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pais mes brebis*. Aussi, bien qu'il y ait eu plusieurs apôtres, l'autorité du siège du prince des apôtres a seule prévalu, et cette autorité s'est communiquée par lui à trois sièges. Car c'est Pierre qui a élevé le lieu où il repose et où il a terminé sa vie*

---

<sup>1</sup> Harménopule, *Epitome Canonum*, tit. II. — Photius dira de même dans son ouvrage, *Amphilochies*.

terrestre, savoir Rome. C'est lui qui a illustré la ville où il a délégué l'évangéliste, son disciple, savoir Alexandrie. C'est lui encore qui a fondé le siège qu'il devait abandonner, après l'avoir occupé sept ans, savoir Antioche.

De cette filiation par le prince des apôtres résultait, comme conséquence directe et fatale, l'exclusion de Constantinople du rang des patriarchats. Tout dans ses privilèges n'était qu'usurpation et tyrannie. Pierre ne l'avait pas visitée et sanctifiée. Elle restait en dehors de la hiérarchie mystique qu'il avait instituée. Elle tenait ses droits d'une origine toute terrestre et de la collation impériale que l'Église apostolique ne reconnaissait pas. Mais, même sur ce terrain nouveau, les évêques de Byzance n'abandonnèrent pas la lutte. Contre l'évêque de Rome se réclamant de l'investiture de saint Pierre, ils suscitèrent et soutinrent les prétentions de l'évêque de Jérusalem, qu'ils firent admettre parmi les patriarches. Si Rome devait sa suprématie à l'apostolat et à la mort de saint Pierre, Jérusalem n'avait-elle pas des droits supérieurs, elle qui était le berceau même du christianisme ? N'était-ce pas là que le Christ avait enseigné et qu'il avait souffert, là qu'il était ressuscité, là encore que le Saint-Esprit était descendu sur ses disciples, de là qu'ils s'étaient dispersés ? Et puisqu'un seul apôtre était considéré comme la pierre angulaire de l'Église universelle, n'était-ce pas Jérusalem, qui, avant Antioche et Rome, avait entendu, la première, la parole de Pierre et vu ses premières conversions ? Tel fut le thème habile que, dans sa lettre au pape Célestin, exposait le patriarche de Jérusalem, Polychronius. Non contente de faire échec à sa rivale en opposant > Jérusalem à Rome et le Christ à son disciple, Byzance chercha à se pourvoir d'autres titres que ceux qu'elle tenait des synodes et des constitutions et à procurer à son Église une descendance apostolique<sup>1</sup>. Ces préoccupations se font jour dès les débuts du nouvel empire. Ce patron de la nouvelle Rome fut le frère mémo de saint Pierre, et son aîné, saint André. On lui attribuait l'institution de la première église et du premier évêque de Byzance, Stachys. Saint Jean Chrysostome, qui appelait Constantinople la ville des apôtres et son peuple l'ami du Christ, dit de saint André qu'il a jeté les premières semences de la foi nouvelle. Ce n'est pas à coup sûr sans intention que Photius a inséré dans sa Bibliothèque un curieux et significatif extrait d'Hésychius le Hiérosolymite, dans lequel saint André est appelé le premier-né, la première colonne de l'Église, le soubassement de l'édifice, celui qui fut pierre avant Pierre. Un contemporain de Photius, qui fut un de ses plus violents adversaires, Nicétas le Paphlagonien, a écrit une vie de saint André qui témoigne d'une égale ferveur pour le patron de la cité dans tous les rangs et toutes les factions du clergé byzantin. Sans insister outre mesure sur ce culte du frère de saint Pierre, ne faut-il pas y voir une tendance à opposer au patron de Rome un des plus vénérés parmi les apôtres et à disculper la ville impériale du reproche de n'avoir reçu l'Évangile d'aucun des disciples du Christ ?

C'est là le fond même de la querelle qui divise, à travers toute leur histoire, les deux patriarchats de Rome et de Constantinople. Le Césaropapisme d'une part, de l'autre les prétentions rivales des deux évêques à la primatie universelle, tels sont les deux éternels obstacles à la paix et à l'union de l'Église. Entre Rome et Byzance il s'agit avant tout d'une question de domination spirituelle ; le reste est d'importance secondaire et médiocre. Les griefs invoqués par les deux partis, à chaque reprise des hostilités, ne s'aggravent et ne s'enveniment que parce que le vieil antagonisme des deux principes et des deux traditions fournit des

---

<sup>1</sup> Hergenröther, t. I, p. 659. Il voit l'origine de cette légende dans un écrit attribué à Pseudo-Dorothee, qui vivait au temps de Dioclétien

aliments inépuisables à la polémique. Pour nous en tenir au débat qui s'élève entre Nicolas et Photius, le patriarche de Constantinople, frappé d'anathème à l'occasion de son élection et de la déposition d'Ignace, placé par l'attitude énergique du pape dans la nécessité de se soumettre ou de pousser la lutte à outrance, osa le premier soulever la question redoutable d'orthodoxie. Il accusa hardiment le siège de Rome d'hérésie, accentua les dissentiments et les différences qui séparaient dans les usages et dans la liturgie les deux Églises. Mais cette substitution ne doit pas nous donner le change. Elle n'est qu'un prétexte à provoquer et à précipiter le schisme. Elle fournit la formule si longtemps cherchée aux adversaires de la foi romaine. Le clergé franc peut se faire illusion et disputer pendant des années sur la procession du Saint-Esprit, entasser les traités dogmatiques pour réfuter les arguments des Orientaux : le pape, lui, ne s'y trompe pas ; il sait où vise son rival, où tendent ses menées, et que c'est la question politique, la question de préséance et de domination, entre les deux sièges, qui est réellement en jeu.

Après la réunion du synode de Rome et la condamnation de Photius, le débat tourne subitement et prend une direction nouvelle. Nous n'avons plus la lettre de défi adressée par l'empereur à Nicolas et dictée évidemment par le patriarche ; mais la réponse du pontife nous en donne la contre-épreuve et la contre-partie<sup>1</sup>. Il justifie la conduite du Saint-Siège à l'égard d'Ignace et de Photius. Tant que l'un et l'autre n'auront pas comparu à Rome, en personne ou par l'intermédiaire de légats dûment autorisés, pour que leur procès soit instruit à nouveau, le pape tiendra Ignace pour le patriarche légitime et maintiendra l'excommunication lancée contre Photius. Mais l'empereur a touché dans sa lettre à des points qui atteignent directement la dignité du Saint-Siège. Il ne doit donc pas s'étonner de la vivacité des réparties du pape. Cette vivacité est justifiée par les blasphèmes et les injures dont la lettre impériale est pleine. Ce n'est pas qu'il soit sensible aux insultes qui s'adressent à sa personne : ses prédécesseurs en ont supporté bien d'autres des empereurs de Constantinople. Mais celles qui visent l'Église romaine et contestent la légitimité de ses privilèges méritent une énergique réfutation : Vous dites que depuis le sixième synode aucun de nos prédécesseurs n'a été traité avec autant de déférence et de condescendance que nous l'avons été par vous. Vous faites sans doute allusion à l'invitation que nous avons reçue d'envoyer nos légats pour confirmer l'élévation de Photius. Elle prouve seulement votre mauvaise conscience et le désir de couvrir de notre autorité votre usurpation. D'ailleurs si les relations entre les deux villes ont été si rares depuis le sixième synode, la faute en est aux empereurs, qui presque tous ont été des hérétiques.

Vous prétendez nous avoir intimé vos ordres comme si vous parliez à un sujet. Les pieux empereurs vos prédécesseurs ne nous ont pas habitué à ce langage. Vous occupez leur place ; imitez aussi leur piété et leur retenue.

Vous en venez, dans votre fureur, jusqu'à injurier la langue latine, que vous traitez de barbare et de gothique. Le reproche est étrange de votre part. Vous vous intitulez au commencement de votre lettre : empereur des Romains, et vous ne craignez pas de qualifier de la sorte leur langage. Cessez donc de vous appeler empereur des Romains, puisque ces Romains ne sont pour vous que des barbares. Il est ridicule à vous d'ignorer la langue de ceux que vous dites vos sujets. Le pape touchait ici un point délicat. Il faisait une allusion détournée à la

---

<sup>1</sup> Migne (*Patr. Lat.*, t. CXIX), *Nicolai epist. et decreta*, ep. 86.

prétention, désormais surannée, des Césars byzantins, à garder le nom d'empereur des Romains, alors que les empereurs d'Occident prenaient le même titre. Dès le pontificat de Nicolas, nous voyons dans le *Liber Pontificalis* et même dans les chroniques contemporaines, que l'usage s'établit de n'appeler les souverains de Byzance qu'empereurs des Grecs.

Nicolas poursuit sa réfutation. Il attaque la légitimité du synode où ses légats ont accepté de siéger. Celle assemblée a été réunie ; elle a délibéré et voté contre toutes les règles. C'est vous, écrit-il à l'empereur, qui avez convoqué ce concile : vous avez appelé pour y figurer tous les familiers du palais et vous avez admis à voter même des laïques. Vous-même, descendant du trône impérial, vous êtes emparé du siège présidentiel, et oubliant votre sceptre et votre titre d'Auguste, vous avez imité les rois d'Israël et usurpé le ministère sacerdotal. Or l'empereur doit se contenter de l'administration séculière et ne pas empiéter sur la prérogative des prêtres. Où avez-vous lu que les souverains, vos prédécesseurs, aient assisté aux assemblées synodales ? Ils n'y peuvent paraître que quand le concile est universel et que ses décisions intéressent non seulement les clercs, mais tout le monde chrétien. Où avez-vous vu que, dans un procès ecclésiastique, l'accusateur public ait été choisi parmi les magistrats du palais, contre les usages les plus vénérables et les lois les mieux établies ?

Sans doute, avant la venue du Christ, il y eut des rois qui furent en même temps des prêtres. L'histoire sacrée nous enseigne que tel a été Melchisédech. Plus tard, le démon a suggéré à son peuple la même ambition, et l'on a vu des empereurs païens qui se disaient aussi grands pontifes. Mais quand le jour de la vérité a lui sur les hommes, ni les empereurs n'ont eu le droit de s'arroger les privilèges des pontifes, ni les pontifes la prérogative des rois. Car le Christ, médiateur entre l'homme et Dieu, par sa propre vertu et sa propre parole, a séparé les deux dignités et distingué les attributions des deux puissances ; il a établi que les empereurs chrétiens auraient besoin des pontifes pour le salut de leur vie éternelle, et que les pontifes s'en remettraient aux empereurs pour le soin des choses temporelles, afin que la confusion ne puisse pas naître, et que l'action spirituelle s'exerce à l'abri des tentations charnelles.

Il suit de là que l'Église seule et son représentant et son chef, qui est le pape de Rome, peuvent prononcer en dernier ressort dans les causes ecclésiastiques ; que c'est lui qui donne leur force aux conciles, et leur autorité aux canons, et que ceux auxquels il refuse sa sanction sont dépourvus de valeur et caducs. Ailleurs, dans sa *Consultation aux Bulgares*, le pape s'exprimait plus énergiquement encore sur les droits du siège romain et reprenait la thèse de Léon, de Gélase et de Grégoire le Grand : Vous désirez connaître, disait-il, quels sont les vrais patriarches. Vous ne devez reconnaître pour-patriarches que ceux qui occupent, par succession régulière, les sièges apostoliques, c'est-à-dire qui président aux Églises instituées par les apôtres. Ce sont les sièges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche : le siège de Rome, parce que les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, l'ont fondé par leur prédication et consacré par leur martyre ; le siège d'Alexandrie, parce qu'il tient son institution de Marc, disciple de Pierre, et son fris adoptif par le baptême ; le siège d'Antioche, parce que c'est là que s'est tenue la première réunion des saints et la première assemblée des fidèles, appelés pour lors chrétiens, et parce que saint Pierre, avant de venir à Rome, a gouverné plusieurs années cette Église. Quant aux évêques de Constantinople et de Jérusalem, on les appelle aussi patriarches, mais ils n'ont pas la même autorité que les précédents. Car aucun apôtre n'a institué l'Église de Constantinople ; le plus vénérable de tous les conciles, celui de Nicée, n'en fait

pas mention ; c'est seulement parce qu'on la surnomme la nouvelle Rome et par un effet de la faveur des princes plus que de la raison, que son évêque a pris le titre de patriarche. Vous me demandez encore quel est, après Rome, le second siège. Comme la raison l'indique et comme l'Église romaine l'enseigne, d'après les canons de Nicée, le second siège est sans conteste Alexandrie. Ainsi par la force des choses et comme par une nécessité de situation, les griefs présents et immédiats des deux Églises, nés de la rivalité de Photius et d'Ignace, s'effaçaient au second plan pour faire surgir au premier l'éternelle revendication des empereurs contre les papes, des papes contre les empereurs et les patriarches leurs complices.

Au fort même de la lutte engagée entre Rome et Byzance survint, fort à point pour Photius, un incident qui allait révéler, une fois de plus, combien la politique était intimement mêlée aux dissentiments religieux des deux cours, et engager plus avant l'empereur dans la querelle de son patriarche. Les Bulgares, après avoir guerroyé sans relâche contre l'empire, infligé plus d'une défaite à ses princes et menacé même la sécurité de sa capitale, avaient enfin momentanément désarmé et demandé au patriarche des prêtres chrétiens pour les baptiser. On ne sait à quel moment précis il convient de fixer la date de cette conversion. Il paraît bien que c'est sous la régence de l'impératrice Théodora que le roi Bogoris, cédant aux impulsions de sa sœur, s'adressa à la cour de Byzance. Mais il eut à combattre les préventions et les résistances de ses sujets et faillit, par trop de précipitation, perdre sa couronne. Il faut placer sous le pontificat de Photius et vers 863 ou 864 la victoire définitive du parti chrétien en Bulgarie et l'apostolat de Méthode. Photius, qui rédigea vers le même temps, à l'intention des Bulgares, son Instruction sur les matières de foi, se plaint, dans l'*Épître aux Orientaux*, que, deux ans après, la Bulgarie ait été envahie par les agents de Nicolas. Or cette intervention est fixée en l'an 866 par les Annales d'Hincmar et par celles de Fulda. On ne sait à quel indice, à la suite de quelle suggestion, l'attention de Bogoris fut éveillée sur le conflit qui divisait en ce moment l'Église. Afin de dissiper ses doutes et de fixer sa certitude, il s'adressa au souverain du royaume voisin, Louis le Germanique, et le pria de lui envoyer des prêtres qui lui enseigneraient la vraie religion. Louis renvoya les ambassadeurs bulgares à son frère Charles le Chauve, qui leur remit des vases sacrés, des vêtements sacerdotaux, les livres rituels et leur désigna le pape de Rome, comme le chef suprême auquel, dans leurs doutes, tous les chrétiens devaient recourir. Bogoris adressa donc à Nicolas son propre fils et quelques-uns des grands de la nation ; il lit offrir au pape des dons magnifiques et les armes qu'il portait quand, au nom du Christ, il avait vaincu ses sujets révoltés. Il lui demandait en même temps des évêques et des missionnaires pour instruire son peuple<sup>1</sup>. Paul de Populonie et Formose de Porto furent désignés pour cette mission. Les prêtres romains, accueillis avec la plus grande faveur, se mirent aussitôt à l'œuvre. Ils employèrent leur zèle à effacer tout vestige de l'enseignement donné par les moines de Byzance. Déjà Nicolas avait adressé à Bogoris le formulaire de la foi romaine, accompagné d'instructions, écrites à un point de vue aussi précis que pratique, mais qui d'un bout à l'autre visent manifestement à mettre le prince en défiance de l'orthodoxie byzantine et à ravalier la dignité des patriarches de Constantinople. Les agents pontificaux s'inspirèrent des mêmes sentiments hostiles. Considérant comme nuis les sacrements conférés par les Grecs, ils

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 866 ; *Ann. Fuld.*, ad ann. 866. — *Liber Pontif. : Vita Nicolai*, n° 608.



baptisèrent et confirmèrent de nouveau tous les Bulgares, **du plus petit au plus grand**<sup>1</sup> et remplacèrent, dans la liturgie, par les rites latins, les usages introduits à la suite des instructions de Photius. Ils firent plus. Ils s'emparèrent si bien de l'esprit de Bogoris, qu'il chassa de son royaume, à leur instigation, tous les missionnaires byzantins. Dans la ferveur de son zèle, il se dévoua lui et les siens à saint Pierre, en acceptant la tonsure, en signe de vassalité.

Ces succès si rapides et si prodigieux eurent pour effet d'alarmer à la fois les deux empereurs d'Orient et d'Occident. Louis II, craignant apparemment que le pape ne songeât, au détriment de l'empire, à faire de la Bulgarie un domaine privé de l'Église, réclama pour lui-même les hommages et les présents adressés à saint Pierre par le roi Bogoris<sup>2</sup>. Quant à l'empereur Michel, sa colère, plus légitime, ne connut plus de bornes. Le pape lui avait envoyé, par le chemin de la Bulgarie, une ambassade et des lettres. Il fit arrêter à la frontière les légats, Donat, Léon et Marin. L'officier du poste, Théodore, accabla les Romains d'injures, et, comme ils insistaient pour passer, il frappa de son bâton leurs chevaux à la tête, pour les forcer à rétrograder. Ils attendirent néanmoins pendant quarante jours qu'il plût à l'empereur de revenir sur sa décision. Il leur lit répondre **que s'ils avaient passé par ses États, au lieu de prendre le chemin de la Bulgarie, de leur vie ils n'auraient revu Rome**. Les légats retournèrent donc en Italie sans avoir pu remplir leur mission<sup>3</sup>.

Photius ne pouvait choisir un terrain plus favorable pour consommer la rupture commencée. L'indignation de l'empereur lui donnait le courage d'aller jusqu'au bout et l'assurance de mener bonne fin son entreprise. A quel titre en effet le pape osait-il rattacher la Bulgarie à l'obéissance de saint Pierre et par suite en faire une province de l'empire d'Occident ? Les canons de Chalcédoine n'avaient-ils pas attribué au siège de Byzance, non seulement l'Asie et la Thrace, mais encore les territoires provisoirement occupés par les barbares ? Dévouer à saint Pierre le roi des Bulgares et sa nation, n'était-ce pas attenter à l'intégrité de l'empire et livrer une de ses provinces au roi d'Italie, successeur des ambitions des princes francs ? On ignore si Michel eut connaissance des réclamations de Louis II auprès de Nicolas. Elles auraient confirmé pleinement ses appréhensions. Il aurait pu voir dans cet attentat la suite de cette politique pontificale, si funeste à ses prédécesseurs et qui leur avait ravi l'Italie et tout l'Occident. Quant au clergé byzantin, Photius se flattait, quelles que fussent les rancunes personnelles des partisans d'Ignace, de le trouver unanime à venger une injure qui atteignait tous ses membres. L'expulsion des missionnaires grecs, le mépris hautement déclaré des sacrements donnés d'après les usages de Byzance, le sacrilège d'un second baptême, produisaient la plus fâcheuse impression dans les couvents et dans les églises, parmi tous les fidèles. L'entreprise de Photius devait bénéficier de toutes ces indignations et de tous ces ressentiments.

Aussi ne garda-t-il plus de ménagements. Il adressa aux patriarches sa fameuse lettre encyclique, qui est le manifeste de l'Église schismatique. Elle est un chef-d'œuvre d'habileté, sinon de sincérité. Photius prend texte de l'entreprise de l'Église latine sur la Bulgarie pour dénoncer le pape, le nouveau Simon le Magicien, aux chrétiens d'Orient. **A peine depuis deux ans, écrit-il, cette nation suivait-elle les enseignements du Christ, quand des hommes impies et**

---

<sup>1</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Nicolai*, n° 609.

<sup>2</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 866.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif.* : *Vita Nicol.*, n° 608 et 609.



détestables, des monstres — comment les nommer autrement ! —, venus des pays des ténèbres, c'est-à-dire de l'Occident, se sont jetés sur elle et ont tenté de séduire leur foi, encore frêle et fragile. Multipliant les métaphores avec une prolixité tout orientale, il compare leurs ravages à ceux de la foudre, d'une grêle, d'un tremblement de terre, de sangliers envahissant la vigne du Seigneur. Il poursuit en énumérant les erreurs par lesquelles on corrompt l'orthodoxie bulgare. Parmi ces griefs relevés contre l'Église latine, le plus grand nombre ne vise que les dissidences introduites par le temps dans les usages du clergé d'Occident. La plus importante concerne le célibat des prêtres. Le point de doctrine capital sur lequel insiste Photius et qu'il développe avec une puissance de dialectique et une variété d'arguments surprenantes, c'est l'hérésie romaine touchant la procession du Saint-Esprit. En somme ce libelle apparaît comme un simple exposé dogmatique. Il n'y est plus question des rivalités et de l'antagonisme de Rome et de Constantinople. La querelle semblerait trop personnelle, elle toucherait peu les Églises d'Antioche et d'Alexandrie. Le procès intenté à la papauté est d'ordre théologique. Rome s'était si longtemps prévalu de la pureté immaculée de sa foi et de son rôle de gardienne incorruptible du dogme, qu'il était aussi audacieux qu'habile d'essayer de prendre en défaut son orthodoxie et de la faire condamner comme hérésiarque.

En même temps Photius convoquait les évêques de l'Orient à un concile qu'il allait tenir à Constantinople, pour répondre au synode de Latran et juger le pape Nicolas (867). De ce concile nous savons peu de chose. Les exemplaires des actes ont disparu, brûlés à Byzance et à Rome. Nous ne le connaissons que par le récit des ennemis de Photius et par les invraisemblables accusations élevées, à son occasion, contre le patriarche. Si l'on en croit Nicéas, Métrophane et la version impériale communiquée au pape Adrien II, tout aurait été faux dans ce prétendu synode, tous les témoins suspects, toutes les signatures extorquées ou supposées, et jusqu'à celle des deux Augustes, Michel et Basile. Il convient, nous verrons plus tard pourquoi, de n'ajouter foi à ces accusations que sous le bénéfice d'une réserve prudente. Le résultat prévu fut la condamnation de Nicolas et la sentence d'excommunication, par laquelle le concile répondit à l'anathème de 863.

### III. — LA CONSPIRATION DE L'ÉPISCOPAT D'OCCIDENT.

Peut-être Photius n'aurait-il pas si hardiment déclaré la guerre à la papauté, s'il n'avait connu les révoltes qu'avait soulevées dans tout l'Occident, chez la plupart des métropolitains, l'humeur hautaine et despotique de Nicolas. Dans sa lettre aux patriarches orientaux, il les prévient que de l'Italie et de la Gaule lui sont parvenues des plaintes nombreuses contre la tyrannie du pape et que le concours de l'Église grecque était impatientement attendu par l'épiscopat d'Occident. On s'imagine quelle dut être la joie de Photius en apprenant ces complications et quelles perspectives nouvelles s'ouvrirent à son ambition. Ce n'était plus seulement la défense de l'Église grecque et du privilège du siège de Byzance qui légitimait sa révolte ; comme champion des libertés des métropolitains, c'était l'épiscopat tout entier et l'Église universelle qu'il espérait conduire à l'assaut de la papauté.

Un formidable orage en effet, de l'Orient comme de l'Occident, menaçait de fondre à la fois sur le siège de Saint-Pierre. Les mêmes causes, à savoir la passion dominatrice du pape, son dédain des droits des Églises particulières, sa politique de centralisation à outrance, provoquaient partout les mêmes effets. De Ravenne comme de Pavie, des bords du Rhin comme des provinces de Neustrie s'élevaient des protestations amères contre ce régime d'absolutisme, inauguré dans l'Église, au moment même où, dans les royaumes de l'Occident, l'affaiblissement de l'autorité publique développait largement les instincts anarchiques de la féodalité naissante.

A Ravenne, l'archevêque Jean, conseiller intime et ami particulier de l'empereur et de sa femme Ingelberge, ouvrait le premier les hostilités contre le pape. S'il faut en croire le *Libellus de imperatoria potestate*, Nicolas s'était ému de la familiarité de l'archevêque avec les princes et de l'influence qu'il avait prise sur eux. Le *Liber Pontificalis* assigne d'autres motifs au courroux du pape. Jean était accusé d'abuser de son pouvoir ecclésiastique, pour défendre à ses prêtres et à ses suffragants de venir en cour de Rome et de recevoir les légats pontificaux ; d'envahir et de rattacher à son obédience des diocèses de l'Emilie qui relevaient de Rome, de déposer sans jugement et de jeter en prison ceux qui résistaient à sa domination, enfin et surtout de vouloir *transférer à saint Apollinaire les droits qui appartenaient à saint Pierre*<sup>1</sup>.

Ce dernier grief empruntait une gravité particulière aux rivalités séculaires de Ravenne et de Rome. Depuis que les derniers empereurs d'Occident et plus tard les exarques avaient préféré la résidence de Ravenne à la vieille capitale, ses évêques prétendaient à l'autocéphalie. Ils exhibaient un vieux diplôme de Valentinien III qui permettait à ces prélats de recevoir directement le pallium de l'empereur et non du pape, et attribuait à leur métropole les diocèses de Ferrare, d'Imola, de Modène, ainsi que les évêchés de l'Emilie<sup>2</sup>. Plus tard l'archevêque Maurus avait obtenu de l'empereur Constans le renouvellement de ce précieux privilège. Il fit, écrit son biographe, *maints voyages à Constantinople pour arracher son église au joug et à la domination de Rome. Il réussit. L'église de Ravenne obtint que ses évêques n'iraient plus à Rome pour se faire consacrer, qu'ils recevraient la consécration de trois évêques, leurs suffragants, et que le pallium leur serait envoyé par l'empereur de Constantinople*<sup>3</sup>. Le pape punit sa révolte de l'excommunication ; il renvoya l'excommunication au pape. Ses dernières paroles, adressées à ses prêtres, furent des objurgations ardentes de ne jamais souffrir l'ingérence de Rome dans le choix de leur pontife. Le pape Léon II obtint cependant de l'empereur Constantin Pogonat la révocation de ces prérogatives odieuses au siège de Rome et le rétablissement des anciennes coutumes<sup>4</sup>. Mais les Ravennates ne se soumirent jamais que de mauvaise grâce et guettèrent toutes les occasions de se soustraire à l'autorité romaine. Au milieu du IXe siècle, un de leurs évêques, Grégoire, encouragé peut-être par l'empereur Lothaire, essaya d'obtenir de ce prince la restitution des droits dont avait joui pendant quelques années son église. Il partit donc pour la France avec une nombreuse suite et les archives de sa métropole, *accompagné*, dit son

---

<sup>1</sup> *Libellus de imperat. potestate* (Watterich, II, p. 629). — *Liber Pontificalis : Vita Nicol.*, n° 586-587.

<sup>2</sup> Agnelli, *Lib. Pontif. : Vita Johannis*, cap. XL (Pertz, *Monum. German. Scriptor. Langob.*).

<sup>3</sup> Agnelli, *Lib. Pontif. : Vita Mauri*.

<sup>4</sup> *Liber Pontificalis : Vita Leonis II*.

biographe, de la malédiction apostolique. Il assista à la bataille de Fontanet et au désastre de Lothaire. Dans la déroute, il perdit ses richesses et ses archives, qui furent pillées et traînées dans la boue ; lui-même, tombé entre les mains des soldats de Charles et de Louis le Germanique, subit toutes les avanies et les injures. Reconnu et sauvé par les princes francs, il revint humilié à Ravenne, n'ayant retiré que honte et dommage de son aventure<sup>1</sup>. Il n'est pas douteux que les mêmes ambitions germèrent dans l'esprit de ses successeurs Félix et Jean et que ce dernier compta sur sa faveur auprès de Louis II pour les réaliser. Le sentiment de cette situation engagea le pape Nicolas à user de rigueur à son égard, afin de le démasquer et de l'obliger à déchirer tous les voiles<sup>2</sup>.

Cité trois fois à comparaître devant un synode à Rome, trois fois il refusa, prétendant ne pas reconnaître la juridiction du pape. Aussi fut-il l'objet d'une sentence d'excommunication. Il courut alors à Pavie, excitant l'empereur contre Nicolas et le pressant d'intervenir. Cédant aux instances de sa femme Ingelberge, Louis II somma le pape de lever l'excommunication. Non seulement le pape refusa, mais, appelé par les dissidents de Ravenne et de l'Emilie, il marcha droit à la ville de son rival, l'en fit sortir, et présida un tribunal, qui délivra les captifs de l'archevêque et l'obligea le séquestre mis sur leurs biens. Seuls dans Pavie, l'empereur et l'impératrice avaient osé donner asile au prélat excommunié. Devant la réprobation générale, ils conseillèrent à Jean de céder. L'archevêque fit donc amende honorable au pape et consentit à se présenter devant son synode. Le pape se montra inexorable. Il lui retira l'administration des diocèses usurpés au profit de sa métropole, lui imposa l'obligation de venir au moins une fois chaque année se présenter comme un vassal en cour de Rome, et de ne jamais empêcher ses évêques et ses clercs de porter leurs griefs au siège apostolique<sup>3</sup>. L'archevêque feignit de se soumettre, il s'inclina par nécessité ; mais il gardait toutes ses rancunes et devait trouver bientôt l'occasion de les assouvir.

Le roi Lothaire, frère de l'empereur Louis II, entraîné par un amour aveugle pour Valdrada, cherchait à répudier sa femme Teutberge<sup>4</sup>. Il se confia à deux évêques de son royaume, Gunther de Cologne et Thietgaud de Trêves : le premier, animé d'une ambition que n'arrêtait aucun scrupule ; le second, borné d'intelligence et facile à abuser. A leur instigation, Lothaire accusa sa femme, aux deux synodes d'Aix-la-Chapelle, de crimes abominables, d'inceste avec son frère Hucbert, et obtint sa répudiation. La malheureuse femme, habilement circonvenue et effrayée par les évêques, avoua tous ses crimes. Elle parvint à éluder la surveillance dont elle était l'objet et s'enfuit d'abord chez son frère, puis auprès de Charles le Chauve, qui lui conseilla d'en appeler au pape. Un troisième concile d'Aix-la-Chapelle autorisa Lothaire à se remarier. Il feignit d'abord de vouloir épouser la nièce de l'archevêque de Cologne, puis la renvoya d'auprès de sa personne et revint à Valdrada, qu'il épousa et lit couronner publiquement (862).

Averti des instances de Teutberge auprès du pape, il adressa lui-même deux de ses comtes à Nicolas, afin qu'il voulût bien envoyer ses légats pour examiner à nouveau cette affaire et confirmer la conduite des évêques lorrains. Le pape

---

<sup>1</sup> Agnelli, *Lib. Pontif. Rav. : Vita Gregorii*.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Nicol.*, n° 587.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif. : Vita Nicol.*, n° 591.

<sup>4</sup> Les sources à consulter sont, outre les *Annales* d'Hincmar et le *Liber Pontificalis*, les *Annales* de Regino, spécialement bien informées pour toute cette partie, et le traité d'Hincmar : *De Divortio Lotharii*. V. aussi la *Correspondance* du pape Nicolas.

saisit avec empressement cette occasion d'intervenir. Il était frappé de la licence extraordinaire des mœurs dans les royaumes francs. La plupart des familles princières donnaient l'exemple de scandales retentissants. Sans parler des désordres notoires de Lothaire, le frère de Teutberge, Hucbert, doté d'un monastère dans le Valais, abandonnait son abbaye, pour se faire brigand, et parvenait ensuite à se faire donner par le roi de Neustrie l'abbaye de Saint-Martin. La femme de Boson, de Provence, quittait son mari, et pendant dix ans courait les grandes routes, étalant la honte publique de ses adultères. La fille même de Charles le Chauve, Richilde, se faisait enlever par un aventurier hardi, Baudoin, le fondateur de la maison des comtes de Flandre. Le pape pensa qu'il était temps pour arrêter ces désordres d'user des armes apostoliques. Il ne fut pas dupe un instant des mensonges de Lothaire, qui prétendait avoir épousé secrètement Valdrada, avant son mariage avec Teutberge. Il envoya, pour tenir un concile à Metz, ses légats, Jean de Ficoclæ et Rodoald de Porto, qui revenait précisément alors de sa mission à Constantinople. Mais, à Metz comme à Byzance, les légats pontificaux se laissèrent acheter et corrompre par le roi et les évêques lorrains. Ils approuvèrent ce qui s'était passé aux trois synodes d'Aix, mais donnèrent toutefois à Gunther et Thietgaud le conseil d'aller eux-mêmes à Rome pour fournir au pape les éclaircissements qu'il réclamait.

Les deux archevêques remirent avec confiance à Nicolas leur libelle explicatif, ne doutant pas du succès de leurs artifices. Mais le pontife avait été mis exactement au courant de toute cette intrigue par Teutberge et surtout par Charles le Chauve. C'est lui qui poursuivit avec le plus d'âpreté la réhabilitation de la reine répudiée. Ce zèle à venger la morale outragée et à poursuivre la condamnation de son neveu paraît suspect. Lothaire accusa maintes fois son oncle de s'intéresser à son héritage plus qu'à l'honneur de Teutberge, et le reproche semble assez fondé, si l'on réfléchit que son mariage avec Teutberge était resté stérile et qu'il avait de Valdrada un fils, Hugo, qu'il fit duc d'Alsace<sup>1</sup>. Le *Liber Pontificalis* nous dit que le pape trouva des énormités honteuses dans le mémoire que lui avaient remis les deux évêques. Il était alors dans toute l'ardeur et l'emportement de sa lutte contre Ravenne et contre Constantinople. Il venait de découvrir la complicité de ses légats avec Photius. Sans calculer le nombre et l'intensité des haines qu'il soulevait contre lui, au synode de Latran, il cassa les actes du concile de Metz, dégrada et frappa d'anathème Gunther et Thietgaud. Au même synode, il déposa Jean de Ravenne, son frère Grégoire, son complice Haganon de Bergame ; enfin, quelques mois auparavant, Photius et les évêques orientaux qui l'avaient élu et consacré<sup>2</sup>.

Les deux archevêques lorrains, surpris et irrités, allèrent aussitôt rejoindre l'empereur Louis II. Ils lui représentèrent toute l'injustice de leur condamnation. Contre toutes les règles canoniques, le pape avait osé déposer deux métropolitains sans consulter les princes leurs seigneurs, sans les déférer au jugement des autres métropolitains. Il avait outragé en leur personne la majesté royale et la majesté impériale, puisqu'ils étaient venus en Italie comme ambassadeurs de Lothaire et garantis par la protection de Louis<sup>3</sup>. Ils excitaient le prince à venger leur injure, et celui-ci, pressé par sa femme, quotidiennement aigri contre le pape par ses conseillers, ne se montrait que trop disposé à obéir aux suggestions de sa colère.

---

<sup>1</sup> V. Hincmar, *Annales*, ann. 867.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Nicolai*, n° 597, 599.

<sup>3</sup> Reginon, *Chron.*, ad ann. 865.

Il était alors à Bénévent. Autour de lui s'agitait, exaspérée et bruyante, la foule des évêques déposés, des ambitieux déçus par la politique du pontife, des impérialistes froissés des victoires du pouvoir spirituel. On y comptait parmi les victimes du pape : Jean de Ravenne, Haganon, Gunther, Thielgaud, le légat Rodoald, qui n'avait encore osé mettre le pied à Rome depuis sa double trahison de Metz et de Byzance. Tous poussaient l'empereur à venger d'un seul coup leurs injures, qu'ils comptaient comme autant de défaites de la puissance impériale. Ils lui remontraient son autorité éclipsée en Italie par celle du pape, le mépris et la haine du pontife pour ses conseillers, les troubles qui, par cette tyrannie nouvelle, désolaient l'Église d'Occident, la partialité de Nicolas pour Charles le Chauve, auquel il frayait lentement la voie à l'empire. Leur fureur se communiquant à Louis II, l'empereur demanda au pape la réhabilitation de tous ces évêques, faute de quoi il le menaçait des plus cruels châtiments<sup>1</sup>. En même temps il marchait sur Rome avec son armée. A son approche, la terreur se répandit dans Rome. Le pape ordonna un jeûne général ; chaque jour des processions parcouraient la ville, chantant des psaumes, invoquant l'intercession divine, priant le Seigneur de désarmer la colère de César. L'empereur entra dans Rome, s'installa au palais de Saint-Pierre, pendant que Nicolas s'échappait à grand'peine, s'enfermait dans l'église des Saints-Apôtres, et que les soldats partout répandus traitaient la cité des papes en ville conquise. Cependant les processions et les chants continuaient dans les rues et autour des murs. Une collision se produisit. Les pénitents furent chargés par les soldats et dispersés à coups de bâtons ; la bannière et les croix jetées dans la houe et foulées aux pieds ; une parcelle de la vraie croix, donnée par l'impératrice Hélène au pape Sylvestre, fut, dans ce désordre, souillée et profanée par les agresseurs<sup>2</sup>. Ces excès tirent rougir le prince de son emportement ; malade de la fièvre, il redouta, pour avoir toléré ce sacrilège, le châtiment céleste. Il se rapprocha du pape, tenta par l'entremise d'Ingelberge une réconciliation qui ne devait pas avoir de lendemain et prescrivit aux évêques de Lorraine qui l'avaient accompagné, de retourner en France et de se soumettre à la dégradation pontificale.

L'empereur n'avait pas osé aller jusqu'au bout de son entreprise. Il avait reculé devant l'éclat et le péril pour son âme de la déposition du pape. Ces hésitations et ces scrupules consacraient le triomphe de Nicolas et l'encouragèrent dans la poursuite de ses desseins. Jusqu'alors, si haut placés, si élevés en dignité que fussent ses adversaires, ils prêtaient aisément le liane à la critique ; leurs mœurs et leurs complaisances coupables justifiaient les exécutions impitoyables de la curie romaine. L'opinion publique fut, au contraire, déconcertée, quand on vit le pape s'attaquer au plus liant personnage du clergé franc, au chef moral de l'Église des Gaules, Hincmar de Reims, et le traiter sans plus de ménagements et avec autant de rigueur que Gunther de Cologne et que le patriarche Photius.

Rappelons brièvement l'affaire de Rolbade de Soissons. Cet évêque, souvent averti par son métropolitain Hincmar, avait été déposé régulièrement et privé de la communion des évêques par un synode provincial. On l'accusait d'avoir désobéi fréquemment et gravement à l'autorité métropolitaine, d'avoir vendu à son profit les biens de son église, d'avoir déposé le prêtre d'une de ses paroisses malgré les canons et sans consulter son archevêque. Rolbade protesta de son

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 864.

<sup>2</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 864 ; *Liber Pontificalis : Vita Nicolai ; Libellus de imperatoria potentat.*



innocence et en appela au Saint-Siège. Mais, par la suite, explique Hincmar, il se ravisa et accepta la révision de son procès par le synode de Pistes. Il fut de nouveau condamné. Dès lors son appel tombait d'elle-même, aux termes des canons de Sardique, puisqu'il avait reconnu la compétence d'un tribunal d'appel choisi par lui. Il n'en persista pas moins à réclamer le jugement du pape. Nicolas saisit avec empressement cette occasion d'humilier le prélat le plus révééré de la Gaule. Dans une lettre très dure, il somma Hincmar de mettre Rolbade en liberté et de le laisser venir soutenir son appel en cour de Rome, d'envoyer lui-même ses légats pour la révision du procès ; s'il y manque, il le menace de l'excommunication. Hincmar protesta, mais se soumit. Toutefois l'opposition de l'empereur Louis II ne permit pas aux légats de passer en Italie ; seul Rolbade, après avoir rétrogradé put, par un détour, gagner Rome. Le pape l'accueillit comme une victime. Il reçut son libelle justificatif et attendit plusieurs mois ses accusateurs. Le délai passé, la veille de Noël 864, il monta à l'ambon de l'église de Saint-Pierre, lava Rothade de tout reproche, le rétablit dans toutes ses dignités et fulmina contre Hincmar, qui avait injustement déposé un évêque et, malgré son appel, avait voulu l'empêcher de venir à Rome. Au mois de février suivant, Rothade célébra solennellement la messe en présence du pape et fut dirigé sur la France en compagnie de l'apocrisiaire du Saint-Siège, Arsénus, armé des pleins pouvoirs de Nicolas pour régler cette affaire, celle des mariages de Lorraine, et pour rétablir la paix et la discipline dans le clergé de France et de Germanie<sup>1</sup>.

Ce voyage d'Arsénus marque l'apogée de la puissance et du triomphe de la politique pontificale. Les manières hautaines et cassantes du légat indisposèrent et froissèrent le clergé de France. Il apparut en maître, et **comme s'il était lui-même le souverain pontife**, ne souffrant de personne ni discussion ni contradiction, imposant des ordres, la bouche pleine de menaces d'excommunication<sup>2</sup>. Il se sentait d'ailleurs fort de l'appui du roi Charles, qui dans cette circonstance lit défection à son clergé, gagné par des promesses secrètes d'empire. Rothade fut réintégré dans son diocèse, Hincmar publiquement blâmé. Puis Arsénus passa en Lorraine. Il ramenait à Lothaire sa première femme Teutberge et le forçait à lui remettre Valdrada, qu'il devait conduire à Rome. R emmenait également avec lui l'épouse adultère de Boson, Ingeltrude, qui, pénitence faite de ses fautes, devait être rendue à son mari. L'autorité royale, partout et sur tous les points, plia sous l'autorité pontificale et s'inclina sous la menace de ses foudres.

La restitution de Rothade soulevait toutefois un point de droit et de discipline qu'il répugnait souverainement à l'Église de France d'accepter. La publication des décrétales pseudo-isidorienne avait jeté la perturbation la plus complète dans les rapports des évêques avec les métropolitains, des métropolitains avec le pape. Cette législation tendait évidemment à se substituer à la législation canonique consacrée par les conciles. Les évêques de France s'étaient plaints vivement, dans une lettre rédigée par Hincmar, de ces règles nouvelles et auparavant inconnues, destructives de toute indépendance et de toute liberté dans les églises et qu'on prétendait leur imposer, en contradiction avec tous les us et coutumes pratiqués jusqu'à ce jour. L'encyclique au clergé de France, apportée par le légat Arsénus, est la réponse du pape Nicolas à ces plaintes. Baronius et d'autres apologistes ont soutenu que tous les actes du pape se

---

<sup>1</sup> Voyez Hincmar, *Annales*, ann. 863-865 ; *Liber Pontificalis : Vita Nicol.*, n° 604-605.

<sup>2</sup> Régimon. *Chron.*, ad ann. 866. — Hincmar, *Annales*, ann. 865.



justifient par la législation canonique acceptée avant lui par ses prédécesseurs et par l'Église entière, sans rien devoir aux fausses décrétales. D'autres, et en particulier les centuriates de Magdebourg, ont voulu faire des fausses décrétales la charte nouvelle de la papauté, et du pape Nicolas l'initiateur volontaire et conscient de cette politique. Une lecture attentive de la lettre aux évêques des Gaules permet de rétablir et de préciser la vérité sur ce point. La thèse soutenue par le pape est que, même à défaut d'un appel régulier, l'examen de la cause de Rothade revenait de droit au saint-siège, non pas aux termes des canons de Sardique, dont l'interprétation littérale favorisait les prétentions d'Hincmar, mais à titre de cause majeure. Si vous ne tenez pas la condamnation d'un évêque pour une cause majeure, qu'appellerez-vous donc de ce nom ? Les évêques n'appartiennent-ils pas à l'Église universelle ? Et lorsqu'il y a désaccord entre les membres de cette Église, à qui doit-on s'adresser, sinon à la tête, c'est-à-dire au siège apostolique ?<sup>1</sup>

Cette conduite est du reste justifiée par les précédents. Vous prétendez, continue Nicolas, ne pas trouver les lettres des plus anciens papes dans le code des canons. Je ces lettres vous savez bien vous servir quand elles favorisent l'extension de vos privilèges ; vous ne leur refusez tout crédit que si elles augmentent l'autorité du pontife de Rome<sup>2</sup>. Mais qu'importe ! Les lettres et décrets de Grégoire le Grand, ceux de ses prédécesseurs et de ses successeurs figurent-ils dans ce recueil ? En ont-ils moins de valeur, ne font-ils pas autorité dans les synodes ? J'en dirai tout autant du Nouveau et de l'Ancien Testament, dont le texte manque à votre code. D'ailleurs si nous consultons ces canons, que vous déclarez seuls authentiques, ne trouvons-nous pas une lettre de saint Léon qui ordonne de garder fidèlement et d'observer toutes les décrétales des papes, sous peine des censures ecclésiastiques ? Il n'excepte aucune de celles promulguées par ses prédécesseurs, c'est-à-dire par les premiers papes ; il les rend obligatoires au même titre que les autres. Vous n'avez donc aucun droit à distinguer entre les décrétales inscrites dans le recueil officiel et celles qui n'y figurent point ; elles étaient trop nombreuses pour pouvoir toutes y trouver place. Le pape Gélase a enseigné la même doctrine que le pape Léon. Comme lui, il prescrit et rend obligatoire l'obéissance à toutes les décrétales sans exception.

Il résulte clairement de ce texte que le pape Nicolas s'est en effet autorisé des décrétales pseudo-isidorienne, pour retirer aux synodes provinciaux et attribuer au Saint-Siège le jugement des causes majeures ; mais il n'est pas moins évident qu'il n'a pas suspecté un instant l'origine frauduleuse de ces documents et qu'il les a tenus pour parfaitement authentiques<sup>3</sup>.

Nous avons dit qu'Hincmar se soumit dans l'affaire de Rothade. Il avait une trop haute idée de la nécessité de la discipline et de l'obéissance dans l'Église, pour

---

<sup>1</sup> Sur la législation pseudo-isidorienne et l'usage qu'en fit Nicolas Ier, voyez Dümmler, lib. I, cap. IX, et lib. III, cap. IV. — Dümmler établit que ni Grégoire IV ni Sergius III n'usèrent des décrétales, et que Nicolas paraît n'avoir eu connaissance du nouveau recueil que vers 863.

<sup>2</sup> C'est en effet dans les diocèses de Gaule et de Germanie que se répandirent d'abord les décrétales pseudo-isidorienne. On attribue leur introduction à Riculf, arch. de Mayence. Elles paraissent pour la première fois dans le recueil de Benoit le Lévitte.

<sup>3</sup> Pour connaître la doctrine d'Hincmar touchant ces décrétales, voyez Flodoard, *Hist. Rem.*, lib. III, cap. XXI, XXVII, les déclarations du synode de Troyes, surtout sa polémique avec son neveu Hincmar, évêque de Laon.

recourir à l'insurrection et déclarer le schisme. Mais il le fit à contre-cœur et de mauvaise grâce. Toute l'amertume de son dépit et de sa révolte intérieure respire dans le récit détaillé qu'il a laissé de ces événements et consigné dans ses *Annales*. Le légat Arsénius ramena, dit-il, en France et présenta à Charles l'évêque Rothade, canoniquement déposé par les évêques de cinq provinces et rétabli par le pape Nicolas contre toutes les règles et par un coup d'autorité<sup>1</sup>. Toutes les règles édictées par les sacrés canons sur la matière, il refusa d'en tenir compte et méprisant le jugement des évêques, lui-même, de son propre pouvoir, lui restitua sa dignité. Il le renvoya au roi Charles avec des lettres où il décrétait l'anathème contre quiconque inquiéterait Rothade dans la possession de sa prélature et de ses biens. C'est ainsi que, sans interrogatoire, sans le consentement des premiers juges, mais simplement par l'entremise du légat Arsénius, l'évêque déposé fut rendu à son siège. Et, dans sa lettre apologétique à Nicolas, Hincmar, tout en s'inclinant devant le privilège de saint Pierre, en déclarant vouloir vivre et mourir dans l'obéissance et la communion du pape, lui dénonçait tristement les conséquences inévitables de la jurisprudence nouvelle introduite dans l'Église ; le mépris des laïques pour les jugements ecclésiastiques, la ruine de l'autorité métropolitaine, l'anarchie des diocèses où les évêques, sûrs de l'impunité, braveraient par l'appel à Rome les remontrances de leurs supérieurs. Pour lui, refusant de compromettre désormais sa dignité et de l'avilir aux yeux de ses suffragants, au lieu de juger les causes ecclésiastiques dans les synodes, il renverrait toutes les causes au Saint-Siège. C'est lui en dernier ressort qui aurait à faire respecter dans les provinces l'autorité du métropolitain.

La cause de Rothade ne fut pas la seule qui mit à une rude épreuve la patience et l'orgueil d'Hincmar. Charles le Chauve, qui avait souvent supporté impatiemment la tutelle de l'archevêque de Reims, essaya de profiter de l'espèce de disgrâce où il vivait, pour lui imposer le rétablissement du prêtre Vulfad, qu'il voulait promouvoir à la métropole de Bourges. Abreuvé d'ennuis, Hincmar, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, déclara réserver l'affaire au jugement du pape. Ses prêtres vinrent à Rome porter ses lettres à Nicolas. Ils trouvèrent le pape, malade, épuisé par les luttes opiniâtres qu'il continuait à soutenir, singulièrement adouci à l'égard d'Hincmar, dont il appréciait les talents et l'obéissance résignée.

En effet les évêques de Lorraine n'avaient pas désarmé, malgré l'échec de Louis II à Rome et le désaveu de leur conduite. De concert avec Jean de Ravenne, Haganon de Bergame, ils rédigèrent en sept articles *diaboliques* un manifeste contre le pape, dont les *Annales* d'Hincmar nous ont conservé la teneur et qu'ils adressèrent à tous les évêques.

Quoique Nicolas, qui se dit pape, apôtre entre les apôtres et se conduit comme s'il était l'empereur du monde, à l'instigation de quelques hommes dont il favorise les menées, ait voulu nous condamner, nous avons résisté à ses folies, et tout ce qu'il a tenté contre nous est retombé par la suite sur sa tête. Nous vous envoyons ces articles qui vous feront connaître nos griefs contre ledit pontife :

Tu as essayé d'opprimer par des mesures violentes notre indépendance, et sans synode, sans examen canonique, en l'absence de tout accusateur et de tout témoin, sans discussion contradictoire, sans déposition de preuves, sans aveu de

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 865.

notre bouche, en l'absence des autres métropolitains et de nos confrères diocésains, par le seul arbitraire de ta tyrannie, tu as prononcé notre condamnation.

Ta sentence maudite, contraire à tout sentiment de bénignité paternelle et de fraternelle charité, injuste, irrégulière, opposée aux règles canoniques, nous refusons de la recevoir. Unis spirituellement à tous nos frères, nous la méprisons et la rejetons. Et, à notre tour, nous te condamnons et t'anathématisons et refusons de le recevoir dans notre communion, heureux de demeurer dans la communion de toute l'Église et dans la société des nos frères, que tu dédaignes, t'élevant par ton arrogance au-dessus d'eux, te séquestrant dans l'isolement de ton orgueil.

C'est pourquoi, du haut de la témérité, tu as retourné contre loi même l'anathème. Tu t'es écrié : *Qui n'obéit pas aux préceptes apostoliques, qu'il soit anathème*. Or ces préceptes tu les as maintes fois violés, et avec eux les lois divines et les sacrés canons, quand tu as négligé de suivre les traditions de tes saints prédécesseurs, les évêques de Rome<sup>1</sup>.

Ce libelle, les conjurés le firent audacieusement porter sur l'autel de Saint-Pierre par Hilduin, frère de Gunther. Une lutte s'engagea dans l'église ; un des serviteurs du pape tomba mort sur le parvis.

C'est ce manifeste que les évêques révoltés adressèrent à Photius et qui l'encouragea, sûr désormais de la complicité de l'Occident, à pousser jusqu'au bout les hostilités contre le pape<sup>2</sup>. On se demande en effet si le pape n'eût pas succombé sous l'orage, à supposer que la Gaule et d'Allemagne eussent fait cause commune avec les évêques de Lorraine et d'Italie. Entouré d'ennemis, le pape profita de la présence à Rome des légats d'Hincmar, pour faire tenir au métropolitain de Reims une longue circulaire. Il y dénonçait Photius et son synode, les attaques adressées à l'Église latine, tous les griefs relevés contre elle par les Orientaux ; il le pria de s'unir à lui dans cette querelle et de stimuler le zèle de l'Église de France en faveur du pontife de Rome. En ce pressant danger, Hincmar abdiqua ses rancunes. L'Église de France se mit laborieusement à l'œuvre. Hincmar, Eudes de Beauvais, Énée de Paris, Ratramne, abbé de Corbie, écrivirent de volumineux traités pour convaincre les Grecs d'hérésie, sur la question de la procession du Saint-Esprit. Mais, mieux que ses traités, l'attitude du clergé franc et sa discipline sérieuse servirent la cause du pape, gravement compromise<sup>3</sup>.

Photius, en effet, après la réunion du concile de Constantinople et la condamnation de Nicolas, ne voulut pas laisser s'évaporer les rancunes et les haines qu'avait soulevées contre lui le pape Nicolas. Avec son génie pratique, il avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer de l'hostilité de l'empereur Louis II contre le pape. La tentative de 864 pouvait se renouveler, cette fois avec un entier succès. Il s'agissait de mettre le prix à ce précieux concours. Photius

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 864.

<sup>2</sup> Voir en quels termes Photius s'exprime dans sa circulaire aux patriarches d'Orient. Il est clair qu'il faut comprendre, parmi ces évêques d'Italie, les prélats de la Lorraine. D'une interprétation trop littérale, Dümmler infère que Jean de Ravenne envoya seul à Photius l'acte d'accusation contre Nicolas.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 867 ; Flodoard, *Hist. Rem.*, lib. III, cap. XVI ; *Epist. Hincmar ad Odonem Bellovac.* Voir les ouvrages d'Énée de Paris et de Ratramne, t. II, *Spicilegium* de Luc d'Achery.

savait mieux que personne quelle corde il fallait toucher pour émouvoir le prince et le gagner à ses desseins. Pendant tout le règne de Louis II, les rapports étaient restés très tendus entre les deux empires. Louis II, fiancé par son père à la sœur de l'empereur Michel, avait laissé protester ses engagements, pour épouser Ingel-berge. On ne pardonnait pas à Constantinople ce mépris d'une alliance qui devait, dans la pensée des Grecs, honorer surtout le roi d'Italie<sup>1</sup>. Depuis lors, Louis II redoutait les intrigues des Grecs. A la moindre agitation à Rome et dans le sud de l'Italie, il suspectait leurs menées. A la fin du pontificat de Léon IV, une conspiration lui avait été dénoncée, visant à remettre Rome au pouvoir de ses anciens maîtres. Dans une réunion secrète, le chef des conjurés, un des plus hauts fonctionnaires de l'administration romaine, le maître de la milice, Gratien, avait tenu ce langage : *Les Francs ne nous font aucun bien et ne nous procurent aucun avantage ; de jour en jour ils pèsent davantage sur nous. Pourquoi n'appellerions-nous pas les Grecs, ne ferions-nous pas avec eux un traité de paix et ne chasserions-nous pas le roi des Francs et sa nation de notre royaume ?* Louis, saisi de fureur, sans prendre le temps d'écrire au pape et de prévenir le sénat, courut à Rome. Il institua un tribunal pour faire justice des conjurés. Mais l'instruction lit ressortir leur innocence et la perfidie de leurs dénonciateurs, qui furent rigoureusement punis<sup>2</sup>. La violence de cette colère, l'émotion subite de l'empereur et la précipitation de sa marche sur Rome, sont des indices sûrs des préoccupations qui l'assiégeaient et de la vigilance inquiète avec laquelle il suivait les allées et venues très fréquentes des agents grecs dans la péninsule.

Son orgueil souffrait encore d'une autre blessure. Les Grecs, fidèles à leur tradition, refusaient de reconnaître en lui autre chose que le roi d'Italie, mais ne le traitaient pas d'empereur. On a vu dans le chapitre précédent que, depuis la capitulation consentie en 813 à Aix-la-Chapelle, aucun souverain depuis Charlemagne n'avait ôté salué *basileus* par les Orientaux. Ils n'avaient accordé ce titre à Louis le Pieux qu'avec des réticences calculées, qui détruisaient tout l'effet de cette reconnaissance. Il était naturel que Louis II y tînt plus encore que son père et son aïeul. À défaut d'une réelle puissance et des moyens d'action dont ses ancêtres avaient disposé, il lui fallait pour imposer à ses sujets, pour parler en maître à Rome et jouer un rôle en Occident, le prestige du nom impérial. C'est par là que Photius avait pris sur son amour-propre et pouvait flatter ses ambitions. Des relations s'établirent entre le patriarche et le roi d'Italie. Il promit à Louis et à sa femme Ingelberge de les faire solennellement reconnaître *pamXeic* à Constantinople, s'ils consentaient à lui prêter main-forte et à exécuter contre le pape la sentence du concile. Nicéas le Paphlagonien, de qui nous tenons le détail de cette intrigue, assure que l'engagement fut pris et les promesses échangées entre les deux partenaires<sup>3</sup>.

Photius s'empressa d'ailleurs de donner à Louis II des arrhes garantissant la loyauté de ses engagements. Nous ne possédons plus les actes du synode de 867 ; mais Métrophane de Smyrne nous apprend qu'à la fin des sessions, des acclamations furent poussées, selon l'usage, en l'honneur des empereurs. A ces

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 853.

<sup>2</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Leonis IV*, n° 554 et 555.

<sup>3</sup> Nicéas le Paphl., *Vita Ignatii* (Migne, *Patrol. Græca*, t. CV, p. 507). Dümmler (lib. III, cap. IX) émet sans preuves l'assertion étrange que Photius aurait promis à Louis II le trône d'Orient. Il s'agit d'une simple reconnaissance par les Byzantins du titre de *basileus* au roi d'Italie.

hommages on joignit les noms de Louis II et de sa femme, qui reçut le nom de **nouvelle Pulchérie**. Tous deux furent salués par l'assemblée βασιλεις. Le synode terminé et les actes rédigés, Photius en adressa un exemplaire au roi d'Italie et chargea deux de ses fidèles, Zacharie, évêque de Chalcédoine, et Théodore de Laodicée, de le porter au destinataire. Mais ces messagers n'avaient pas encore franchi les frontières de l'empire, qu'une révolution de palais portait à l'empereur Basile le Macédonien et chassait Photius de son siège de Constantinople.

Ces heureuses nouvelles ne parvinrent pas à Nicolas. Il avait succombé à ses fatigues peu de jours avant l'arrivée à Rome des légats orientaux qui venaient demander au pape la réconciliation des deux Églises.

#### IV. — LE PAPE ADRIEN II ET L'EMPEREUR BASILE.

Les révolutions de palais à Constantinople empêchaient toute suite dans la conduite des affaires religieuses, compromettaient le succès des entreprises les mieux préparées, des intrigues les plus patiemment ourdies. En vue de son duel avec la papauté, Photius avait tout prévu dans le plan de ses savantes combinaisons, sauf le cas du meurtre subit de son protecteur, l'empereur Michel, suivi de sa propre déposition. Il est difficile, à travers les contradictions et les omissions calculées des chroniqueurs byzantins, de démêler les véritables causes de cette catastrophe inattendue. N'oublions pas que le continuateur de Théophane, le rédacteur de la biographie de Basile, n'est autre que l'empereur Constantin Porphyrogénète. Écrivant la vie de son glorieux aïeul, il a soin d'accueillir et d'accréditer les versions les plus favorables à son héros ; sous sa plume l'histoire tend déjà à se transformer en légende. Il s'applique à jeter un voile sur les origines obscures de sa famille et aussi sur les défaillances et les crimes par lesquelles Basile acheta sa grandeur. Il consacre la généalogie ridicule qui le fait descendre, lui l'obscur paysan, à la fois des princes Arsacides et de Philippe de Macédoine. On prétend que Photius lui-même inventa cette descendance pour flatter les faiblesses du César parvenu et rentrer en grâce auprès de lui. Il atténue sa responsabilité directe dans le meurtre de Bardas et l'assassinat de Michel. Son contemporain Génésius, bien informé par son père Constantin, grand officier du palais, nous fournit des révélations intéressantes sur les projets et la mort de Bardas ; mais, familier et ami de Constantin, préoccupé de faire sa cour au prince, il écrit plutôt l'apologie que l'histoire de Basile et se garde de contredire la légende impériale. Léon le Grammairien n'est pas affranchi des mêmes servitudes. Seul, le continuateur de Georges le Moine conserve dans l'exposé de cette période une indépendance entière. Sa chronique est pour nous la source la plus précieuse et la plus sûre. Les écrivains postérieurs, Zonaras et Cédrenus, qui rédigent leurs chroniques à distance des événements et sans partialité, se rapprochent de Georges le Moine plus qu'ils n'adoptent la version officielle du Porphyrogénète<sup>1</sup>.

Bardas, frère de l'impératrice Théodora, un des conseillers que le défunt empereur Théophile avait désignés pour assister la régente, pendant la minorité de son fils Michel, était parvenu peu à peu à écarter du pouvoir tous ses rivaux.

---

<sup>1</sup> Voir, sur les historiens de l'époque macédonienne, le savant travail critique de Ferd. Hirsch, *Byzantinische Studien*.

Il avait même réussi à supplanter la vieille reine, qui ne prenait pas son parti de son exclusion des affaires depuis la majorité de son fils et qui avait ourdi un complot pour substituer à Bardas son favori Théoctiste. On a vu que le coup d'État par lequel Bardas avait relégué dans un couvent Théodora et ses filles avait provoqué la chute d'Ignace et l'exaltation de Photius. Bardas, après s'être ainsi défait de sa sœur, reçut de Michel la dignité de Curopalate, puis de César<sup>1</sup>. Supérieur à la plupart de ses contemporains par l'instruction et le talent, doué des plus hautes qualités de l'homme d'État, il gouvernait sous le nom de son indigne neveu. Fondateur de l'académie de Magnaure, protecteur éclairé des lettres, sa popularité grandissait chaque jour dans le monde des savants et parmi la jeunesse byzantine, à laquelle il se mêlait volontiers pour entendre les leçons des maîtres les plus célèbres. Photius lui devait sa dignité de patriarche et il était son favori et sa créature. Il tombe sous le sens qu'il ne tenta rien contre le pape Nicolas qui n'ait été arrêté et concerté avec son protecteur. Il s'appuyait sur Bardas, comme Bardas devait compter sur Photius, pour collaborer à ses desseins futurs. Bardas, en effet, visait plus haut encore qu'au titre de César. Il n'avait laissé à l'empereur Michel, qui passait sa vie au milieu des valets d'écurie, adonné à de crapuleuses débauches, que l'ombre et l'apparence du pouvoir ; il le débarrassait de tout le souci du gouvernement. La tentation devait lui venir de supprimer cet intermédiaire, qui déshonorait l'empire, et de prendre pour lui-même la couronne impériale.

Il voyait en effet grandir auprès du prince l'influence de Basile, qu'il avait d'abord dédaignée. Basile avait gagné l'empereur Michel en flattant sa manie. D'une prestance superbe, d'une force athlétique, adroit à tous les exercices du corps, nul ne s'entendait comme lui à dompter les chevaux. Il devint écuyer du prince, puis *protostrator*. Il acheta par le marché le plus honteux les bonnes grâces impériales. Il consentit à répudier sa femme Marie et à épouser la maîtresse de l'empereur, la belle Eudoxia Ingerina. Aux yeux des contemporains, l'aîné de ses fils passait pour l'enfant de Michel<sup>2</sup>. La bassesse de ces débuts, Basile la racheta plus tard par les plus grandes qualités de chef d'Etat. En attendant, tout entier au progrès de sa fortune, sans scrupule sur le choix des moyens, il ne songeait qu'à écarter les obstacles qui le séparaient du premier rang. Bardas et Basile se haïssaient, et chacun d'eux cherchait à perdre l'autre. Admis dans la familiarité de l'empereur, Basile lui persuadait que son oncle conspirait contre son pouvoir et sa vie. Les défiances de Michel brusquèrent le dénouement. Au moment de partir pour l'expédition de Crète, Bardas, qui se sentait menacé de tous côtés, donna l'ordre à son fils Antigone de marcher sur Constantinople<sup>3</sup>, avec l'armée qu'il commandait. Mais, avant que l'ordre reçût son exécution, Bardas fut mandé dans la tente de l'empereur. Il s'entretenait avec lui, quand, se retournant brusquement, il vit derrière lui Basile, le bras levé pour le frapper. Il chercha à fuir, mais, atteint par l'épée du protostrator, il roula aux pieds de l'empereur et expira sous ses yeux. Pour prix de ce service, Basile fut associé par Michel à l'empire et reçut le titre d'Auguste<sup>4</sup>.

Le coup fut cruel pour Photius. Il perdait son protecteur et le confident de ses projets. Ses ennemis lui reprochèrent plus tard d'avoir trahi l'amitié de Bardas en ne protestant pas contre ce meurtre. Suspect lui-même, à cause de ses relations

---

<sup>1</sup> Georges le Moine, lib. V, cap. XIV. (Migne, *Patrol. Græca*, t. CX.)

<sup>2</sup> Georg. le Moine, lib. V, cap. XXIII. — Voir Zonaras, lib. XVI, cap. V et VI.

<sup>3</sup> Ce fait est révélé par la Chronique de Génésius.

<sup>4</sup> Georg. le Moine, lib. V, cap. XXVIII et XXX.



bien connues avec le César, il est vraisemblable que la moindre manifestation de ce genre eût été le signal de sa perte. Il dissimula sa douleur et sa déception profonde et se donna tout entier au succès de ses projets contre la papauté. Il réussit à conquérir et à garder la confiance de Michel, en fermant les yeux sur les désordres du palais, et cette confiance lui permit de pousser jusqu'au point que nous avons vu les hostilités contre Nicolas. Il allait recueillir enfin le fruit de ses patientes intrigues ; il touchait au but, quand l'assassinat de Michel vint déconcerter encore une fois, mais d'une manière bien autrement grave, ses plans audacieux.

Non content du second rang, Basile aspirait au premier. Ses menées furent dénoncées à l'empereur, qui songeait, dit-on, à se débarrasser de lui, comme autrefois de Bardas. Basile le prévint et assassina de sa main l'empereur, assoupi après une nuit passée dans l'orgie<sup>1</sup>. Proclamé à sa place, une de ses premières mesures fut l'arrestation et la déposition de Photius, suivies du rétablissement d'Ignace.

Quelle fut la cause de cette chute ? Si l'on en croit le Porphyrogénète et les écrivains qui l'ont suivi, Basile ne songeait qu'à rendre la paix aux Églises d'Orient, troublées par le conflit d'Ignace et de Photius, et à restituer au patriarche légitime le siège de Constantinople<sup>2</sup>. La suite de l'histoire de Basile montre que la paix religieuse du monde catholique fut le moindre des soucis de l'empereur. Il obéit, en cette circonstance, à des motifs plus personnels. Georges le Moine, Léon le Grammairien et la plupart des historiens postérieurs, racontent qu'au lendemain du meurtre de Michel, Basile étant entré à Sainte-Sophie pour recevoir la communion des mains du patriarche, Photius la lui refusa, le traita publiquement de traître et d'homicide<sup>3</sup>. Il se sentait perdu après cette scène. Il est probable qu'il ne la risqua que parce qu'il savait sa perte résolue à l'avance.

La plupart des écrivains ecclésiastiques et parmi eux le plus savant et le plus impartial de tous, M. Hergenröther, se refusent à reconnaître des motifs si honorables il la chute du patriarche schismatique<sup>4</sup>. Ils regardent comme invraisemblable une telle liberté de langage, de la part d'un homme qui avait flatté toutes les folies de Michel et qui avait accepté sans mot dire la mort de Bardas. Il existe, il est vrai, une lettre de Photius à Basile, d'une violence terrible, qui commente tragiquement et explique la scène de Sainte-Sophie. M. Hergenröther, sans en suspecter l'authenticité, pense qu'elle s'adresse à un autre personnage du même nom. Le doute nous paraît impossible. A qui, sinon à l'empereur, meurtrier de son prédécesseur, peuvent s'appliquer ces paroles ? **On dit que tu possèdes l'empire ; ceux qui valent mieux que toi et sont plus dignes de commander vont être forcés de plier sous la dureté de ton joug. Ton improbité doit paraître de la modération, si tu ne les privas pas tout à fait de la vie. Pour lui, il ne veut pas accepter de complicité. Le feu non seulement brûle la main de celui qui le touche, mais la fumée même obscurcit et blesse les yeux de ceux qui s'en approchent**<sup>5</sup>. Il n'y a pas, à notre connaissance, un seul personnage, du nom de Basile, à la cour de Byzance, qui se soit mis dans le cas

---

<sup>1</sup> Sur les détails qui accompagnèrent la mort de l'empereur, voyez Georg. le Moine, cap. XXXI.

<sup>2</sup> Contin. de Théoph., *Vita Basil.*, cap. XXXII.

<sup>3</sup> Georg. le Moine, lib. V, cap. XXXV ; Zonaras, lib. XVI, cap. VIII ; Léon le Grammairien, *Chronogr.*, § 471.

<sup>4</sup> Hergenröther, *Photius, Patriarch von Constantinopel*, t. II, ch. I.

<sup>5</sup> *Photii Opera* (Migne, *Patr. Græca*), lib. III, ep. 3.

de s'attirer une remontrance aussi précise. Comme la lettre n'est point datée, la seule difficulté pour nous est de savoir si elle vise le meurtre de Bardas ou celui de Michel. Nous croyons qu'elle se rapporte au dernier meurtre de Basile. Les nombreuses lettres, écrites par le patriarche à l'occasion de sa disgrâce, sont toutes dans le même ton que celle-ci. L'une d'elles, adressée au moine Théodose, donne comme motif de sa chute **qu'il a voulu conserver sa langue et son âme pures du sang répandu**<sup>1</sup>. A ces témoignages on oppose une autre lettre de Photius écrite longtemps après à l'empereur, du fond de son exil, pour le prier de soulager ses souffrances. Elle débute ainsi : **Ecoute, très humain empereur, je ne te rappellerai pas notre ancienne amitié, les serments et les promesses qui nous ont joints, ni que c'est moi qui t'ai donné l'onction et t'ai imposé les mains, que nous avons partagé l'oblation du même sacrifice vénérable**. Cette lettre fait allusion, non pas au second couronnement de Basile, mais au premier, quand Michel promut son protostrator au rang d'Auguste<sup>2</sup>. Les périls de sa situation personnelle imposaient alors à Photius au moins l'apparence de bonnes relations avec le collègue que l'empereur s'était donné. Cette lettre n'enlève donc rien de sa valeur historique à la précédente.

Ce n'est pas que, pour nous, Photius ait fait à la morale, à la vertu, à sa fidélité au prince le sacrifice de sa dignité de patriarche, ni surtout des projets dont il attendait le prochain accomplissement. S'il a écrit et parlé comme nous l'avons rapporté, c'est qu'il se savait irrémédiablement compromis. Peut-être était-il de ceux qui avaient prévenu contre Basile la défiance de l'empereur Michel, et faisait-il partie, de la conjuration que déconcerta Basile par le meurtre de son collègue. Sa rancune contre l'assassin de Bardas rend plausible cette hypothèse. Mais sûrement il savait le nouvel empereur hostile à son plan de campagne contre Nicolas et surtout au pacte conclu avec le roi d'Italie. Le récit de Nicétas le Paphlagonien établit sur ce point la certitude<sup>3</sup>. Aussitôt Photius arrêté, Basile n'eut rien de plus pressé que de rechercher dans ses papiers l'exemplaire du fameux synode de 867, qui contenait les acclamations de *basileus* en l'honneur de Louis II et de sa femme. Le second exemplaire, copié et enluminé de la main de Grégoire Asbesta, avait été confié aux deux métropolitains de Chalcédoine et de Laodicée, chargés de le remettre à Louis. Basile dépêcha immédiatement des messagers qui arrêtèrent en route les légats et leur enlevèrent le précieux document. Tant de précipitation trahit un dessein depuis longtemps mûri. Si Basile répudiait toute participation au complot ourdi par le patriarche, était-ce par égard pour la papauté et par une sorte d'horreur pieuse pour l'attentat de Photius ? Sa conduite postérieure envers le Saint-Siège autorise à en douter. Il est plus vraisemblable qu'il n'approuvait pas les avantages accordés par le synode de 867 au roi d'Italie, qu'il estimait de telles concessions dangereuses pour l'empire de Byzance et jugeait nécessaire d'en conjurer les effets par tous les moyens. Sa signature, dira-t-on, se lisait au bas des actes du synode. Cette signature, il la désavoua plus tard en termes exprès : il est vrai que le désaveu n'est pas probant, étant données les circonstances et les mœurs singulières du siècle en ces matières délicates. Mais on peut affirmer qu'elle fut toute de complaisance et de forme. Basile ne pouvait se refuser à opposer son nom à côté de celui de l'empereur, au bas d'une pièce, même dont il désapprouvait la

---

<sup>1</sup> *Photii Opera* (Migne, *Patr. Græca*), *Epistolæ*, lib. II, ep. 84 : ad Theodosium monachum.

<sup>2</sup> Georg. le Moine, *Chron.*, lib. V, cap. XXX.

<sup>3</sup> Nicétas le Paphl., *Vita Ignatii*, p. 337 et seq. (Migne, *Patrol. Græca*, t. CV.)

teneur. Il était, bien que collègue de Michel, son inférieur et son protégé. Quelques jours après le couronnement du nouvel empereur, une ambassade partait de Constantinople, chargée de rétablir la paix avec l'Église de Rome. Nicolas venait de mourir, et ce fut son successeur qui la reçut, vieillard pacifique et bienveillant, qui prit le nom d'Adrien II.

Son élection avait été marquée, comme la plupart des précédentes, par des irrégularités, qui avaient tout d'abord éveillé la défiance des agents impériaux. Mais sitôt que l'empereur connut le nom de l'élu, il n'hésita pas à autoriser la consécration et témoigna hautement sa satisfaction d'un choix si conciliant<sup>1</sup>.

Une lettre confidentielle très curieuse du bibliothécaire Anastase à son parent l'archevêque de Vienne, Adon, nous fait pressentir à quel parti Adrien dut son élection. Après lui avoir fait part de la mort de Nicolas, il ajoute : *Nous avons maintenant un pontife du nom d'Adrien, très soucieux de maintenir les bonnes mœurs. Gardera-t-il pour lui la direction de toutes les affaires ecclésiastiques, ou ne s'en réservera-t-il qu'une partie ? Nous l'ignorons encore. Son âme est toute à la dévotion de mon oncle et de votre parent Arsénius. Vous savez qu'à la suite de ses querelles avec le pape défunt, Arsénius avait passé au parti impérial et que son zèle pour les affaires ecclésiastiques s'était quelque peu refroidi. Je vous engage donc à l'entretenir de vos lettres, afin de profiter de la faveur dont il jouit présentement auprès de l'empereur et du pape*<sup>2</sup>. De cette confiance on peut conclure que l'élection d'Adrien fut procurée par cet Arsénius que nous avons vu à la tête du parti impérial, qu'il était le candidat de ce parti, et qu'on attendait de lui la revanche des humiliations subies sous le pontificat de son prédécesseur. Cette attente ne fut pas trompée, et l'événement confirma la confiance de Louis II.

Malgré les précautions du biographe d'Adrien, malgré les honneurs extraordinaires dont le pape entoura la mémoire de son prédécesseur et bien qu'il déclarât qu'il s'inspirerait dans sa conduite des mêmes principes, l'illusion n'est pas permise sur la portée des changements qui vont se produire dans l'Église. Un vieillard indulgent et doux a remplacé le prélat inflexible et emporté qui a gouverné par la terreur de l'excommunication et dont le despotisme a soulevé contre le Saint-Siège une opposition formidable<sup>3</sup>. Les conseillers qu'il écoute et qui le dirigent sont précisément les ennemis et les victimes de Nicolas. Tout occupé à apaiser le conflit qui a séparé Rome de Byzance, il ne se soucie pas de compliquer sa tâche de difficultés en Occident et d'hostilités avec l'empereur. Son élection est le signal d'une détente générale et d'une évolution complète dans la politique pontificale. Tous les proscrits du régime précédent, tous les excommuniés affluent à Rome, dans l'espoir de la réconciliation et du pardon. Le jour même où, pour la première fois, Adrien officia pontificalement, il admit à la communion ecclésiastique Zacharie, évêque d'Anagni, un des légats prévaricateurs envoyés à Constantinople, Thietgaud de Trêves et le prêtre Anastase. Sur la demande de l'empereur, les évêques de Veltri et de Nepe, et Jean Hymmonides furent reçus en grâce<sup>4</sup>. Toutes les graves questions pendantes, auxquelles s'était buté l'esprit opiniâtre de Nicolas, sont résolues par la douceur.

---

<sup>1</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Hadriani*, n° 614 et 615.

<sup>2</sup> *Ep. Anastasii ad Adonem* (Migne, *Op. Anastasii Biblioth.*, t. CXXVII.)

<sup>3</sup> On lit dans la *Vita Hadriani* : *Creditum est quod omnia decessoris sui acta, quæ ille zelo divino sanxerat, hostes vero ejus ad proprios libitus infamahant voluisset infringere.*

<sup>4</sup> *Lib. Pontif.* : *Vita Hadriani*, n° 616 et 617.

Les *Annales* d'Hincmar constatent, non sans une certaine complaisance et un sentiment secret de triomphe, la faveur dont le métropolitain de Reims jouit désormais à Rome<sup>1</sup>. Tous les nuages qui se sont élevés entre la curie et l'épiscopat franc sont maintenant dissipés ; l'orgueil du prélat, qui a saigné cruellement sous les coups que Nicolas ne lui ménageait point, se délecte à la lecture des deux lettres (laiteuses que lui adresse Adrien : *La renommée de ta sainteté et les éloges qu'elle te mérite étaient depuis longtemps connus de moi. Mais, pour me confirmer dans l'opinion que j'avais de tes vertus et de tes mœurs, j'ai près de moi mes chers frères, Arsénius, apocrisiaire du Saint-Siège, ton collègue Actard de Nantes et aussi mon fils bien-aimé, le bibliothécaire Anastase, dont la bouche est sans cesse pleine de tes louanges. Sache que mon affection pour toi est aussi ardente que si j'avais joui mille fois de ton entretien. Accepte donc le gage de notre promesse et sache que tu as en nous un appui assuré.* Le messenger du pape, l'évêque Actard, emportait en même temps pour Hincmar une lettre d'Anastase qui ne lui laissait pas ignorer la part que lui-même avait prise au retour de cette éclatante faveur. L'archevêque répondit en des termes d'une effusion chaleureuse, assurant Anastase de sa reconnaissance et de son amitié, et, comme il savait l'abbé grand amateur de livres et curieux de nouveautés, il lui adressa plusieurs ouvrages qu'il avait récemment composés<sup>2</sup>.

Le dévouement d'Adrien à la personne du prince, sa condescendance à ses vues, s'affirment par les lettres pressantes qu'il écrit aux rois de France et de Germanie, pour les supplier de ne pas attaquer le royaume de leur neveu, pendant qu'il combat contre les Sarrasins, ces fils de Bélial, contre les ennemis du nom du Christ, pour le salut de l'Église, la sécurité du Saint-Siège, et la libération d'une foule de chrétiens en grand péril. Il n'a pas hésité à quitter la sublimité de son trône et à faire bon marché de son repos. Il n'épargne à son corps ni le froid ni le chaud ; il brave toutes les fatigues et tous les dangers au nom du Christ. Il n'est rien qu'il ne refuse et n'endure pour la rédemption des chrétiens, pour donner la paix et le repos aux fidèles. Il court aux Sarrasins sortis comme des rats de leurs cavernes, pour les forcer à regagner leurs retraites. Il convient donc que les rois, ses oncles, protègent la tranquillité des provinces d'un prince qui combat pour le salut commun. Plus tard, à la mort de Lothaire, le pape s'entremettra pour assurer à l'empereur l'intégrité de la succession de son frère. Il ira jusqu'à menacer de l'excommunication Louis le Germanique et Charles, s'ils entreprennent de lui dérober son héritage<sup>3</sup>. Il couronnera, à Rome, Louis II roi de Lorraine, pendant que les évêques de France procédaient à la même cérémonie en l'honneur du roi Charles à Metz<sup>4</sup>.

A la prière de l'empereur et surtout d'Ingelberge, il termine la longue et difficile affaire du divorce de Lothaire. Le pape Nicolas avait contraint le roi à reprendre sa femme et celle-ci à retourner près de son mari. Il avait en même temps prononcé l'anathème contre Valdrada. Ce rapprochement forcé ne pouvait qu'exaspérer les passions du roi et que valoir à Teutberge de nouvelles

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 868.

<sup>2</sup> Flodoard, *Hist. Rem.*, lib. III, cap. XXIII.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 869, et *ibid.*, ann. 870.

<sup>4</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 871. — Ambassades des évêques Léon et Paul auprès de Charles à Gondreville. Voyez aussi toute une série de lettres à Charles le Chauve, à Hincmar, à Adon de Vienne, aux évêques, aux grands du royaume.

humiliations<sup>1</sup>. Le séjour auprès de son mari finit par lui paraître si intolérable, qu'elle supplia le pape d'autoriser sa répudiation, promettant de vivre le reste de ses jours dans la continence au fond d'un couvent. Nicolas demeura inflexible. Il répondit qu'aucune loi ecclésiastique ne permettait à une femme de quitter son mari, même pour embrasser la vie monastique, à moins que le mari ne vécût aussi sous la règle. Cette situation lamentable semblait sans issue, quand à Nicolas succéda le pape Adrien. On espéra davantage de sa mansuétude. Teutberge renouvela sa demande au pontife, comptant cette fois sur un meilleur succès. Elle vint elle-même à Rome appuyer de vive voix son instance. Le pape répondit fermement **que ce que Dieu avait uni ne pouvait être séparé** ; toutefois il accorda un adoucissement au sort de Teutberge, et demanda pour elle à son mari de la laisser vivre en paix dans un domaine avec le revenu de ses abbayes, en attendant la réunion d'un synode. Il consentit encore, cédant aux obsessions de l'empereur, à lever l'anathème qui pesait sur Valdrada<sup>2</sup>, à condition toutefois qu'elle se séparerait de Lothaire et cesserait de donner le spectacle d'une union défendue par l'Église. La concession était pour le moins imprudente. Elle suffit en effet pour réveiller les espérances de Lothaire. A son tour, il obtint la permission de descendre en Italie, permission vainement sollicitée du pape Nicolas. Sa passion fut plus forte que la crainte de laisser son royaume exposé aux attaques de ses deux oncles, Charles et Louis le Germanique. Une fois en Italie, il comptait sur l'affection et l'appui de son frère Louis II pour vaincre les dernières résistances d'Adrien. L'empereur se souciait peu d'être mêlé à cette épineuse et délicate négociation. Ingelberge prit tout sur elle. Lothaire se rendit au Mont-Cassin auprès de sa belle-sœur, et, sur l'ordre de l'empereur, le pape vint les rejoindre. A force de prières, il consentit enfin à **chanter la messe au roi et à l'accepter dans sa communion, s'il jurait de n'avoir eu, depuis la défense de Nicolas, aucun commerce charnel avec sa concubine**. Lothaire prêta le serment. **Il simula, comme Judas, une bonne conscience et se fit comme lui un front impudent**<sup>3</sup>. Ensuite il accompagna le pontife à Rome. Mais Adrien lui tint rigueur pour la contrainte qu'il avait subie et refusa de lui dire une seconde fois la messe. Il comptait même réunir un synode à Rome pour signifier solennellement ses volontés à Lothaire. Mais celui-ci, qui déjà interprétait le silence du pape favorablement, mourut subitement de la peste à Lucques (août 869).

Ses deux archevêques, Gunther et Thietgaud, l'avaient accompagné en Italie. Aussitôt après la mort de Nicolas, Arsénius les avait prévenus et leur avait fait espérer leur pardon. Nous savons qu'en effet Thietgaud, après avoir acheté chèrement, dit Hincmar, le bon vouloir d'Arsénius, reçut la communion, lors de la consécration d'Adrien<sup>4</sup>. Quant à Gunther, qui avait bravé jusqu'au bout le pape Nicolas, qui avait même osé continuer à célébrer la messe, quoique excommunié, il fut à son tour reçu en grâce, à l'entrevue du Mont-Cassin, après avoir fait amende honorable au pontife.

On n'a pas manqué de remarquer l'influence extraordinaire qu'acquièrent, au début de ce pontifical, Arsénius et Anastase. Agents dévoués du parti impérial, ce sont eux qui réellement gouvernent la curie, procurent la réconciliation de la

---

<sup>1</sup> Elle disait au pape qu'elle aimait mieux aller chez les païens que de retourner près de son époux.

<sup>2</sup> *Ep. Hadriani ad Valdradam*.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 869. L'annaliste Regino (ad ann. 870) donne des détails complémentaires intéressants sur l'entrevue de Lothaire et d'Adrien.

<sup>4</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 867.



papauté et de l'empire et provoquent la réaction contre l'œuvre de Nicolas. Cependant leur biographie, surtout celle d'Anastase, reste pour nous des plus obscures et des plus mystérieuses. Sans cesse mêlé aux plus grandes affaires, on a peine à retrouver Anastase dans les aventures les plus diverses et les camps les plus opposés. Aussi la plupart des écrivains ecclésiastiques ont-ils supposé l'existence de deux Anastase, contemporains l'un de l'autre, sortes de ménechmes historiques, dont la vie s'enchevêtre au point qu'on ne distingue plus ce qui appartient à l'un ou à l'autre ; l'un, l'abbé Anastase, bibliothécaire du Saint-Siège, l'auteur présumé de quelques-unes des Vies des papes, le traducteur des actes du huitième concile œcuménique, l'ami d'Hincmar et plus tard le correspondant de Photius ; l'autre, le cardinal-prêtre Anastase. M. Hergenröther s'est attaché avec une patience, couronnée de succès, à démêler l'écheveau embrouillé de cette énigme<sup>1</sup>. Il conclut à l'identité des deux Anastase. Après avoir lu attentivement les pièces du procès, il nous paraît impossible de ne pas adopter ces conclusions. Une tragique aventure, survenue au Latran, dans les premiers mois du pontificat d'Adrien, nous semble faire la lumière sur les avatars successifs de ce curieux et remuant personnage.

On lit dans les *Annales* d'Hincmar (868) : A l'instigation d'Arsénius, son fils Eleuthérius séduisit et enleva la fille du pape Adrien, fiancée à un autre époux. Le pape fut vivement contristé. Arsénius s'enfuit auprès de l'empereur Louis à Bénévent, confia ses trésors à l'impératrice Ingelberge, et pris de la fièvre, conversant avec le diable, il s'en alla sans communion le rejoindre. Après sa mort, le pape Adrien demanda à l'empereur qu'Eleuthérius fût jugé d'après la loi romaine. Mais cet Eleuthérius, par le conseil, dit-on, de son frère Anastase, qu'Adrien avait nommé au début de son pontificat bibliothécaire du Saint-Siège, tua Stéphanie, l'épouse du pontife, et sa fille, qu'il avait ravie. Il fut lui-même mis à mort par les légats de l'empereur. Le pape réunit un synode et fit condamner Anastase, déjà frappé par plusieurs jugements précédents.

Il est hors de doute que cet Arsénius et cet Anastase sont bien les mêmes personnages que nous avons signalés parmi les principaux conseillers d'Adrien, admis fort avant dans la familiarité du pontife et traités par lui en amis. Cette familiarité même explique le drame singulier dont la maison du pape fut le théâtre. Or nous possédons les actes du synode qui condamna Anastase ; ils ne laissent aucun doute sur son identité.

Ils visent en effet plusieurs condamnations antérieures, encourues, l'une, sous le pape Léon IV, par le cardinal-prêtre de Saint-Marcellus, Anastase, pour abandon de son église et refus réitéré de comparaître devant ses juges ; l'autre, sous le pape Benoît III, pour avoir tenté, avec le secours des légats de l'empereur et d'un parti romain, de s'emparer de la tiare. Plus tard, le pape Nicolas, qui appartenait lui-même, comme nous l'avons vu, à la faction impériale, le releva des condamnations prononcées contre lui et probablement en fit son bibliothécaire. Car nous le voyons bientôt accusé d'avoir détourné des pièces importantes des archives pontificales et fomenté des discordes dans l'Église de Dieu. Il dut s'enfuir en hâte de Rome, comme un voleur<sup>2</sup>. Après la mort de Nicolas, le pape Adrien lui fit le meilleur accueil et lui rendit ses fonctions de bibliothécaire. Mais bientôt, poursuit l'acte d'accusation, comme vous l'avez appris par les révélations de plusieurs prêtres et en particulier de son parent

---

<sup>1</sup> Hergenröther, *Photius, Patriarch von Constantinopel*, lib. V, cap. III.

<sup>2</sup> Acte du synode de Rome, octobre 868.



Adon, cet homme, oublieux de nos bienfaits, a excité Eleuthérius à perpétrer les crimes qui, hélas ! comme vous le savez, ont été accomplis. En conséquence Anastase fut excommunié une troisième fois, à moins de se justifier devant le synode des scélératesses qui lui sont imputées.

Il résulte de cette pièce et des textes qui précèdent que, pour concilier l'existence des deux Anastase, il faut admettre que tous deux auraient été en même temps bibliothécaires du Saint-Siège, tous deux joints par des liens de parenté avec Arsénius et avec l'archevêque Adon. Une telle concordance, on en conviendra, ne saurait être vraisemblable<sup>1</sup>. On s'étonne, si le même homme a couru des aventures si diverses, de retrouver quelques mois plus tard le même Anastase à la cour de Constantinople, prêtant son office aux légats du pape, et, de retour à Rome, en pleine faveur auprès d'Adrien et de son successeur Jean VIII. Mais ici encore ces coups de fortune n'ont rien de contradictoire. Après la fuite d'Eleuthérius, Anastase se réfugia à la cour de l'empereur, qu'il avait toujours fidèlement servi. C'est comme envoyé de Louis II qu'il rencontra à Constantinople les légats pontificaux. Les services qu'il leur rendit furent tout officieux. Mais ces services, comme on verra, furent de telle nature et si éclatants, qu'Adrien fut obligé de pardonner. Du reste il est probable qu'Anastase se purgea des crimes dont il était accusé. On remarquera qu'il ne fut condamné que comme contumace et que le jugement réservait sa comparution régulière devant un synode.

La réconciliation des Églises de Rome et de Constantinople et la célébration du huitième concile furent la grande affaire du pontificat d'Adrien.

Peu de jours après son élection, le pape reçut les ambassadeurs de Basile et d'Ignace. Ils avaient échappé à une terrible tempête qui avait englouti la députation envoyée par Photius<sup>2</sup>. Il ne se sauva qu'un petit moine (*monachus*) qui ne put rien faire, ni pour Photius ni contre Ignace, et ne recueillit de son voyage qu'une sentence d'excommunication. La harangue des légats et les lettres de l'empereur, pleines de sentiments de déférence et de reconnaissance envers le Saint-Siège, donnaient toute satisfaction aux prétentions de Rome à la primatie. On rendait hommage à cette Église, qui n'a ni tache ni ride et n'a jamais failli à défendre les intérêts de l'orthodoxie. Puis les légats exhibèrent l'exemplaire du conciliabule de Photius, trouvé dans ses archives, et revêtu des bulles impériales. Ils expliquèrent que ce libelle, œuvre de fausseté et d'infamie, portait la signature de près de mille évêques et celles des deux Augustes. On avait extorqué la sienne à Michel pendant une heure d'ivresse ; pour celle de Basile, elle était supposée, ainsi que les légats s'offraient à l'affirmer par serment. Il en était de même des suscriptions des patriarches d'Orient et de la plupart des évêques. Photius les avait fabriquées avec la complicité de Grégoire Ashesta, ou bien il avait fait signer des inconnus et des étrangers, de passage à Constantinople. Après ces explications, le métropolitain de Césarée jeta sur le sol l'exemplaire maudit, le spathaire impérial le foula aux pieds et le perça de son

---

<sup>1</sup> Il reste cependant quelques difficultés à cette identification. Dans les Actes du synode de Rome, Anastase est appelé le frère d'Eleuthérius. Dans sa lettre à l'archevêque Adon il appelle Arsénius *avunculi mei*. L'Arsénius qui suscita la candidature d'Anastase contre Benoit III est désigné dans le Liber Pontificalis comme évêque de Gubbio. Partout ailleurs, Arsénius est appelé évêque d'Orta. Il est vrai que ce sont là de minces détails.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani*, n° 623.

épée. Quelques jours après, le pape le fit brûler en grande pompe, de sorte qu'il n'est rien resté des actes de ce concile<sup>1</sup>.

Un synode général avait été résolu à Constantinople. Adrien y délégua, pour représenter le Saint-Siège, les évêques Donat d'Ostie, Étienne de Ncpe et le diacre Marin. Ils devaient renouveler contre Photius et ses partisans les anathèmes déjà prononcés contre eux, restituer dans leurs dignités les évêques et les prêtres favorables à Ignace et chasser de leurs sièges les créatures de Photius. Pour les recevoir, la cour de Byzance déploya toutes ses pompes. A Salembria les attendaient le protospathaire Sisinnius et l'hégoumène Théognost avec quarante chevaux des écuries impériales et des services en argent pour leurs repas. Leur entrée à Constantinople ressembla à un triomphe. Les cohortes du palais, les spathaires, les candidats, les stratèges, tous en grand costume, les clercs des églises de la capitale les attendaient à la porte d'Or. Le patriarche lui-même prit la tête du cortège, et, au milieu d'un concours extraordinaire de peuple, les Romains furent conduits au palais de Magnaure, qui leur fut laissé pour résidence. L'empereur leur donna audience, suivant le cérémonial accoutumé, dans le chrysotriclinium. Les légats lui tendirent les lettres du pape ; il les baisa dévotement. Il s'informa affectueusement de la santé du pontife, de l'état des affaires de l'Église, du sénat et du peuple, et prit congé des légats après les avoir embrassés<sup>2</sup>. Tous les esprits étaient à la joie de la réconciliation et de la concorde rétablie. Mais, après les congratulations et les effusions officielles, on en vint à la discussion des affaires qui avaient déterminé la tenue du concile ; et c'est alors que les rapports s'aigrirent et que s'accusèrent une fois de plus les dissentiments irréconciliables des deux Églises.

Nous n'entrerons pas dans le détail des sessions du concile. Tout alla bien tant qu'il ne s'agit que de faire le procès de Photius et de réhabiliter Ignace. Les intérêts des deux partis trouvaient également leur compte à cette expiation du passé. Photius dut comparaître devant ses juges. Son attitude fut très habile et très digne. Il ne répondit ni aux attaques ni aux insultes ; il refusa de discuter avec ses adversaires. Il se savait condamné à l'avance et jugeait inutile la controverse. Il se compara à Jésus comparaisant devant Caïphe et termina l'interrogatoire par ces mots : *Mon droit n'est pas sur la terre*. Sa prudence lui était dictée par sa connaissance parfaite des difficultés qui n'allaient pas manquer de surgir. Il ménageait l'avenir et prévoyait les discordes futures. Les susceptibilités de l'Église d'Orient et de l'empereur furent tout d'abord éveillées par les légitimes exigences du pape Adrien. Il avait donné mandat à ses légats de n'admettre au concile que les évêques orientaux qui consentiraient à accepter un *Libellus satisfactionis*, impliquant une formule de reconnaissance des droits du Saint-Siège sur l'Église tout entière. On y lisait : *Nous rappelons la parole de Jésus-Christ : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, etc. L'événement a vérifié ces paroles, car c'est au siège apostolique que s'est toujours conservée sans tache la religion catholique et qu'est enseignée la véritable doctrine. Désireux de rester en communion avec cette foi et cette doctrine, et de suivre en toutes choses les enseignements de ses Pères et en particulier des saints Pontifes, nous anathématisons tous les hérétiques et les simoniaques et surtout Photius, qui a osé s'élever contre les règles et les canons de l'Église. Nous acceptons le saint synode que le pape Nicolas a célébré dans l'église des Saints-Apôtres, et celui que toi-même, Adrien, tu as réuni. Nous

---

<sup>1</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani*, n° 625, 626, 627.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani*, n° 628 et 629.

condamnons et frappons d'anathème les conventicules ou plutôt les assemblées de brigands tenues par Photius, sous l'empereur Michel, contre le bienheureux patriarche Ignace et contre la primatie du Saint-Siège.

Les évêques orientaux s'étaient résignés au début du concile à souscrire à ce *Libellus*. L'empereur lui-même, après un moment de désappointement et de mécontentement, leur en avait intimé l'ordre. Mais, quelques jours plus tard, nombre d'entre eux s'émurent de cet acte de soumission ; ils représentèrent, au patriarche Ignace et à l'empereur Basile, que l'Église de Constantinople signait ainsi sa déchéance et qu'elle se livrait à Rome, comme la servante à la maîtresse<sup>1</sup>. L'empereur, très touché de ces réflexions, prescrivit aux officiers qu'il avait attachés au service des légats pontificaux de soustraire mystérieusement la liste de ces signatures : car il n'osait, de peur d'un scandale, les enlever ouvertement. On profita d'une absence des légats, retenus aux séances du concile, pour consommer ce rapt. Les légats, à leur retour, s'aperçurent du détournement. Ils protestèrent qu'ils n'oseraient jamais revenir à Rome auprès du pape Adrien, sans cette pièce essentielle. Ils durent recourir au bibliothécaire Anastase, chargé dans le même temps d'une ambassade par Louis II, pour obtenir de Basile qu'on leur rendît les signatures dérobées.

De ce jour la bonne harmonie fut compromise et les défiances réciproques éveillées. La mauvaise humeur de Basile se donna carrière à l'occasion d'un incident significatif. A la fin de la lettre pontificale qui fut lue et reproduite dans les actes du concile, se trouvaient selon l'usage des acclamations en l'honneur de l'empereur Louis II. Anastase, chargé officieusement par les légats de traduire en latin le texte grec des actes, afin d'éviter toute surprise et toute inexactitude, remarqua que dans l'exemplaire grec ce passage était gratté et supprimé. Les légats se plaignirent très haut de cette fraude et refusèrent de signer les actes, s'il n'était rétabli. Les Grecs résistèrent. Ils déclarèrent que dans un concile il ne devait pas être question des louanges de l'empereur, mais de la gloire de Dieu. Ils refusèrent catégoriquement au César d'Italie le nom d'empereur<sup>2</sup>. Aucune considération ne put vaincre le parti pris des Orientaux. Pour en finir et afin de ne pas compromettre les résultats obtenus, les vicaires pontificaux consentirent à signer, sous la réserve des droits du Saint-Siège, juge en dernier ressort de cette infraction.

Tout semblait terminé, toutes les signatures étaient apposées depuis trois jours au bas des actes, quand un événement imprévu, la brusque arrivée des ambassadeurs bulgares à Constantinople, remit inopinément sur le tapis les questions irritantes sur lesquelles Rome et Byzance ne pouvaient s'entendre<sup>3</sup>.

Le cas de ces Bulgares était embarrassant. Convertis d'hier au christianisme, en quête de la vraie tradition évangélique, ils ne savaient pour le moment à qui entendre. Le patriarche Photius leur avait envoyé des prêtres, des formulaires de foi, il les avait initiés aux cérémonies de la liturgie grecque. Puis étaient venus de Rome d'autres prêtres, qui avaient déclaré perverses les doctrines enseignées par les missionnaires byzantins, suspects leurs sacrements et avaient immédiatement procédé à de nouveaux baptêmes et à de nouvelles confirmations. Victimes innocentes des dissentiments des deux patriarches, les Bulgares comprenaient peu de chose aux querelles qui les divisaient. Leur foi

---

<sup>1</sup> *Præfatio Anastasii ad octavam syn. univers.*

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani, n° 630.*

<sup>3</sup> Voir *Liber Pontif. : Vita Hadriani, n° 633 et suivants.*

vacillante demandait où se fixer, où trouver la vérité. Apprenant la réunion d'un grand concile à Constantinople, ils trouvèrent l'occasion bonne de dissiper leurs incertitudes. Ils venaient donc ingénument, dans l'espoir de savoir enfin à qui ils devaient obéir<sup>1</sup>.

Les réponses, ainsi qu'on devait s'y attendre, furent contradictoires, comme les intérêts des deux sièges. Les arguments échangés de part et d'autre donnèrent à la discussion une vivacité regrettable. Vous devez obéir à Rome, disaient les légats pontificaux, puisque votre roi s'est voué lui et sa nation à saint Pierre, puisqu'il a demandé au pape Nicolas des évêques et des prêtres pour l'instruire. Votre pays est plein de nos missionnaires, il vous faut les garder. Les Orientaux répondaient, s'adressant aux Bulgares : Quand vous avez conquis ce pays, à qui appartenait-il ? y avez-vous trouvé des prêtres grecs ou des latins ? — Nous avons conquis notre patrie sur l'empire des Grecs et ce sont des prêtres grecs qui enseignaient le peuple. — Il est donc clair que votre pays dépend de la juridiction de Constantinople.

Nous n'acceptons pas ce raisonnement, reprenaient les Romains : la diversité des langues n'est pour rien dans l'ordre ecclésiastique. Peu importe que la Bulgarie ait été une province de l'empire de Constantinople. Autre chose est la juridiction temporelle de l'empereur, autre chose la juridiction spirituelle du patriarche. Et s'échauffant jusqu'à rappeler des prétentions surannées, injurieuses aux droits de l'empire et à ceux de l'évêque de Constantinople : Les décrétales des papes et les anciens canons nous apprennent qu'au siège apostolique ressortissent les deux provinces d'Épire, toute la Thessalie et la Dardanie, qui est précisément occupée par les Bulgares. Rome ne fait que reprendre son bien. De plus, les Bulgares ont conquis leur patrie actuelle par l'épée ; ils ne dépendent politiquement de personne ; c'est de leur propre volonté qu'ils se sont adressés à Rome ; qu'ils lui demeurent donc soumis. Enfin nos prêtres sont chez eux, ils les ont débarrassés des superstitions et des erreurs que d'autres leur avaient communiquées ; il est juste qu'ils soient payés de leurs peines. En cette matière d'ailleurs, nous n'acceptons pas la discussion. Le pape est notre supérieur hiérarchique ; il a seul pouvoir de trancher la question, car il ne nous a pas constitués les avocats de sa cause.

La discussion s'aigrissait visiblement. Les Orientaux ripostaient sur le même ton : Il est contre toute bienséance que vous qui, rejetant l'autorité des Grecs, avez accepté la suzeraineté des Francs, vous prétendiez ordonner des prêtres dans les États de notre prince. La patrie des Bulgares était une province de l'empire, comme ses prêtres étaient des prêtres grecs. Le paganisme la leur avait enlevée, le christianisme la leur rend<sup>2</sup>. S'adressant alors au patriarche, les légats s'écrièrent : Le Saint-Siège t'a remis en possession de tes droits, que par loi il ne perde pas les siens ! Ignace interpellé répondit évasivement : Loin de moi la pensée de rien entreprendre contre l'honneur du siège apostolique. Je ne suis ni assez jeune pour avoir celle arrogance, ni assez vieux pour délirer au point de commettre la faute que j'ai reprise chez les autres.

Sur ces paroles, la discussion fut déclarée close. L'affaire n'était pas de celles qu'il fût facile de résoudre en un synode. Plus tard, l'empereur, d'accord avec les Bulgares, trancha la question à l'avantage de l'Église d'Orient. Il lit éconduire les prêtres et les évêques romains de la province en litige et les remplaça par des

---

<sup>1</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani*, n° 633.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif. : Vita Hadriani*, n° 637.

Grecs. Pour le moment, son irritation fut sensible à tous les spectateurs<sup>1</sup>. Cet épisode lui révéla toute la profondeur des dissentiments qui séparaient les deux Églises, toute l'importance politique du conflit qu'avait soulevé Photius. Un revirement se produisit dans son esprit. Il ne put manquer d'être frappé, en prévision de ruptures nouvelles et inévitables, de l'insuffisance du patriarche qu'il avait rendu à son Église. Puisque, pour réaliser les grands projets qu'il méditait, il devait nécessairement rencontrer sur sa route l'opposition de la papauté, n'était-il pas imprudent de sa part d'avoir précipité de son siège l'adversaire le plus habile et le plus énergique qu'il pût susciter à l'évêque de Rome, l'auxiliaire le plus précieux de sa politique de restauration impériale ?

De ce jour il ne dissimula plus son mécontentement aux légats du Saint-Siège et leur donna promptement congé. Eux, qui se souvenaient des honneurs extraordinaires qu'ils avaient reçus à leur arrivée dans l'empire, furent d'autant plus blessés du manque d'égard qu'ils constatèrent à leur retour. Aucune escorte ne les accompagna au port de l'Épire où ils devaient s'embarquer. A peine avaient-ils pris la mer que des forbans leur donnèrent la chasse, s'emparèrent de leurs personnes et de leurs papiers. Les actes du huitième synode, la profession de foi signée par les évêques d'Orient furent ainsi perdus. Seul Anastase, toujours avisé, réussit à sauver une copie des actes qu'il avait traduits. C'est par cette pièce que le Saint-Siège connut les délibérations du concile. On soupçonna l'empereur de n'avoir pas été étranger aux méfaits des pirates, et d'avoir essayé de renouveler avec plus de succès la tentative de détournement qui avait échoué à Constantinople. Le pape Adrien ressentit vivement l'insulte faite à ses légats. Il rappela à Basile, dans une lettre, que jamais les ambassadeurs du Saint-Siège n'avaient subi de tels traitements de la part des souverains orientaux. L'empereur Michel lui-même leur avait montré plus d'égards.

## V. — LES DEUX EMPEREURS LOUIS II ET BASILE.

Pendant les sessions du huitième concile s'étaient maintes fois trahies les dispositions de Basile pour son collègue d'Occident. Il avait défendu dans les actes synodaux de lui reconnaître le titre d'empereur et de pousser en son honneur les acclamations d'usage. Antérieurement à cette réunion, le rapprochement de Photius avec le César italien n'avait pas été étranger à la chute du patriarche. Cette hostilité allait s'accuser de nouveau à l'occasion des troubles du sud de l'Italie, qui mirent en présence le successeur de Charlemagne et le successeur de Constantin.

Les désordres de l'Italie méridionale auraient réclamé la présence permanente de Louis II, sollicité d'ailleurs par d'autres soins. Dès qu'il quittait ces provinces pour regagner Rome ou Pavie, la scélératesse de ses turbulents vassaux détruisait tout son ouvrage, et, à la faveur de leurs rivalités, les musulmans recommençaient leurs ravages et leurs conquêtes. Maîtres de la Calabre, de Tarente et de Bari, ils se recrutaient incessamment de nouvelles bandes de pirates, vomies par la Sicile et l'Afrique, et, par des incursions combinées, resserraient de jour en jour le domaine de l'empire et de la chrétienté. L'émir de Bari, Mofareg ibn Salem, celui que les chroniques italiennes et byzantines

---

<sup>1</sup> *Vita Hadriani*, n° 638.



nomment le Saugdan ou le Soldan, venait de tailler en pièces l'armée des Bénéventins et des Francs, commandée par les trois comtes Gérard, Maielpot et Gandelpert. Encouragé par ce succès, il avait traversé en tous sens le duché de Bénévent, n'y laissant que des ruines et n'épargnant que les villes closes de murs. Il avait pris le couvent de Saint-Vincent du Vulturne, pillé son trésor, bu dans les calices d'or, profané l'église par ses orgies et, en se retirant, avait incendié le monastère. L'abbé Berthaire, craignant le même sort pour la fameuse abbaye du Mont-Cassin, s'était empressé d'offrir pour son rachat au terrible émir trois mille écus d'or. Il avait ainsi momentanément détourné l'orage qui s'était abattu sur Venafrum et les villes voisines<sup>1</sup>. Une fois de plus, les princes de Capoue, de Salerne, de Bénévent, effrayés du péril commun, avaient suspendu leurs rivalités et suppliaient Louis d'accourir pour le salut de la patrie perdue<sup>2</sup>. Bien qu'il eût l'expérience des difficultés d'une telle campagne et qu'il connût d'avance les trahisons et les défiances qui tant de fois avaient compromis ses succès, Louis II, résolu à en finir, accepta courageusement sa tâche. Il convoqua le ban général de ses vassaux et réunit la plus puissante armée qu'il eût jusqu'alors commandée. Le doge de Venise Orso lui prêta le concours de ses galères<sup>3</sup> ; les Slaves de Dalmatie furent eux-mêmes requis de fournir leur contingent<sup>4</sup>. A la tête de cette armée, l'empereur, accompagné de sa femme Ingelberge, pénétra par Sura dans le duché de Bénévent et vint se loger au monastère du Mont-Cassin. Il vit accourir auprès de lui tous les princes du sud de la péninsule, plus occupés de leurs querelles particulières que du péril musulman. Sourd aux prières de l'évêque de Capoue, Landulf, alors en guerre avec ses neveux, et décidé à punir les défections de ce prélat, qui avait été la cause de son échec dans une précédente campagne, il vint assiéger sa capitale et, après un siège de trois mois, la prit et la détruisit en partie. Il se retourna ensuite contre Salerne. Le comte Guaïfer s'était emparé du pouvoir et retenait en prison son prédécesseur Adhémar. Quand il apprit l'arrivée de l'empereur, il lit crever les yeux à son prisonnier, afin de rendre sa restauration impossible, puis vint offrir à Louis sa fidélité et son concours<sup>5</sup>. Louis fut obligé de reconnaître le fait accompli, sans pouvoir venger ce crime. De là il prit la mer pour gagner Amalfi et s'arrêta quelques jours à Pouzzoles. Il n'entra pas à Naples par égard pour l'évêque de cette ville, Athanase, qui répondit de sa fidélité<sup>6</sup>. Il vint enfin établir son camp au défilé dangereux des Fourches Caudines et fit son entrée solennelle à Bénévent. Le duc Adelchis, réduit par les déprédations des musulmans à la possession de sa capitale, le reçut comme un sauveur et lui rendit les plus grands honneurs.

L'empereur prit quelque repos dans cette ville, puis marcha sur Bari. Il rencontra l'armée de Mofareg près de Lucera. La bataille fut vivement disputée. Les Francs d'abord vaincus reprirent l'avantage, s'emparèrent du camp sarrasin et forcèrent l'émir à se renfermer dans Bari<sup>7</sup>. Le siège commença. Il devait durer quatre ans

---

<sup>1</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XXIX ; *Chronic. Casin.*, lib. I, cap. XXXV ; *Chronic. Vulturn.*

<sup>2</sup> Erchempert, cap. XXXII.

<sup>3</sup> Andrea Dandolo, *Chron.* (Muratori, t. XII, p. 184). Voyez aussi *Libellus de imperat. potestate.*

<sup>4</sup> *Epist. Ludovici imp. ad Basilium imp.* (Anonym. Salernit.).

<sup>5</sup> Anonym. Salernit., cap. XCI et XCII.

<sup>6</sup> Erchempert, *Hist. Lang.*, cap. XXXII ; *Chronic. Casin.*, lib. I, cap. XXXVI. Voyez *Vita Athanas.*, ep. Neap.

<sup>7</sup> Erchemp., *Hist. Lang.*, cap. XXXIII. *Chron. Casin.*, Leon. Ost.



(867-871). Pour resserrer le blocus de la place, l'empereur lit tomber l'une après l'autre les forteresses où l'émir avait logé ses garnisons. Il enleva Matera, le mieux fortifié de ces postes, et la livra aux flammes. Venusia et Canusium tombèrent aussi entre ses mains. Pendant ce temps, Mofareg ne restait pas inactif. Malgré les croisières des Vénitiens et des Dalmates, il continuait à recevoir de Sicile et d'Afrique des secours en hommes et en vivres, et s'efforçait de rompre le blocus qui se resserrait autour de lui. Dans une sortie, sa cavalerie réussit à passer sur le corps des Francs et à pousser jusqu'au mont Gargano, dont elle pilla et détruisit le sanctuaire, consacré à saint Michel et fréquenté chaque année par un grand nombre de pèlerins<sup>1</sup>. L'émir de Tarente, surveillé lui-même par terre et par mer, ne pouvait que se défendre, mais non lui porter secours. Les autres chefs sarrasins, conscients du péril commun, et comprenant que la chute de Bari compromettait tous leurs établissements en Italie, s'empressaient à lui envoyer leurs contingents. Louis, pour contenir la Calabre, avait détaché de son armée quelques troupes sous les ordres des évêques Otto, Oschis et Gariard. L'émir Cincimo parvint à tromper leur surveillance et, sans calculer le danger, courut à marches forcées sur Bari. Il fut écrasé par les Francs avant de parvenir en vue de la place<sup>2</sup>. Cette défaite réduisait Mofareg à ses seules forces.

Mais la mer restait ouverte aux Sarrasins. L'armée de Louis fondait de jour en jour par les maladies et aussi par la défection des vassaux de l'empereur, qui ne voulaient que servir à temps et que fatiguait une campagne si longtemps prolongée<sup>3</sup>. C'est dans ces circonstances que se conclut l'alliance entre les Francs et les Grecs.

De quel côté vinrent les premières propositions ? Les historiens byzantins, Constantin Porphyrogénète, Zonaras, en attribuent l'initiative à Basile<sup>4</sup>. Depuis longtemps, racontent-ils, les Sarrasins inquiétaient les côtes de Dalmatie et d'Illyrie, se glissant dans les anses de ce littoral, tout dentelé de baies et de presqu'îles. Déjà ils s'étaient emparés de plusieurs petites places, quand, encouragés par ces succès, ils vinrent mettre le siège devant Raguse. Les habitants effrayés invoquèrent l'appui de Basile, qui leur envoya cent vaisseaux de guerre, sous le commandement de Nicétas Oripha. Les Sarrasins n'attendirent pas l'arrivée de ce renfort. Ils se rejetèrent sur la Lombardie, s'emparèrent de Bari et ravagèrent tout le pays. Les villes et les princes, apprenant la délivrance de Raguse, et ne pouvant avec leurs seules forces repousser les ravages des Sarrasins, s'adressèrent, eux aussi, à l'empereur d'Orient et l'appelèrent à leur aide, après s'être placés sous son patronage et sa domination<sup>5</sup>. Cédant à leurs instances, Basile envoya ses ambassadeurs au pape et au roi d'Italie, pour le prier d'appuyer avec ses troupes les opérations de la flotte et de l'armée grecques. Bari fut prise, et à partir de ce jour toute l'Italie du Sud reconnut pour son maître l'empereur de Constantinople.

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 869.

<sup>2</sup> Voyez Andreas Bergom., *Hist.*, cap. XIV, et *Epist. Ludov. imp. ad Basil.*

<sup>3</sup> *Epist. Ludov. imp. ad Basilium*.

<sup>4</sup> Constantin Porphyrogénète, *Vita Basil.*, cap. LV, et *Lib. de Themal.*, II, cap. XI ; — Zonaras, lib. XVI, cap. IX.

<sup>5</sup> Zonaras, lib. XVI, cap. IX..

Telle est la version byzantine. Par malheur tout ce récit fourmille d'inexactitudes de détail<sup>1</sup> et demande à être contrôlé avec soin par les chroniques italiennes. Tandis que les Byzantins attribuent à Basile presque tout l'honneur de la prise de Bari et ne laissent au prince franc qu'un rôle secondaire et quelque peu ridicule, Erchempert, Léon d'Ostie et les autres historiens lombards et francs, exaltent la gloire de Louis II, omettent de parler des Grecs, ou ne le font qu'incidemment. Le plus impartial et le plus complet de ces écrivains, pour la période qui nous occupe, est sans contredit l'Anonyme de Salerne. C'est lui que nous suivrons de préférence, en complétant ses informations avec celles qui nous sont fournies par les Annales d'Hincmar et la relation du bibliothécaire Anastase. Nous croyons comprendre que les propositions de Basile furent antérieures de plusieurs années au siège de Bari. Frappé des progrès des Sarrasins dans la Sicile, la Calabre, l'Apulie et l'Illyrie, il envoya ses ambassadeurs à Louis, avant que le roi d'Italie eût encore décidé son expédition<sup>2</sup>. Il lui demandait en même temps la main de sa fille pour son fils aîné Constantin<sup>3</sup>. Ses intentions à coup sûr n'étaient pas d'aider Louis II à recouvrer des provinces dont il lui contestait la possession. Il espérait profiter de la diversion procurée par les troupes franques, pour reprendre immédiatement la Sicile et assurer la libre navigation de la mer Ionienne. Il savait de plus que Louis II, le soi-disant empereur d'Occident, n'avait pas d'héritier de son nom et de son titre. En demandant sa fille pour le jeune Constantin, il espérait très vraisemblablement, à la mort de Louis II, faire passer ses droits sur la tête de son propre fils et éteindre ainsi des prétentions qui n'avaient cessé de porter ombrage à la cour de Byzance et dont il s'était promis d'avoir raison. On ne sait comment Louis II accueillit tout d'abord ces ouvertures. Il est probable qu'il ajourna sa réponse ou laissa traîner en longueur les négociations. C'est seulement en 868, c'est-à-dire plus d'un an après les premières opérations du siège de Bari, qu'il songea à reprendre les pourparlers. Reconnaissant, dit l'Anonyme de Salerne, qu'il ne pouvait seul emporter la place d'assaut et qu'il n'avait pas de flottes pour la bloquer du côté de la mer, il adressa une ambassade à l'empereur Basile, pour qu'il lui envoyât sans retard les vaisseaux qui lui étaient nécessaires<sup>4</sup>.

Cette ambassade était conduite par le comte Suppo, le prévôt de la table Everard et le bibliothécaire Anastase, disgracié depuis peu de temps et chassé de Rome par le pape Adrien. On sait qu'elle arriva à Constantinople avant la dixième session du concile, et qu'Anastase réussit à jouer un rôle important pendant les dernières séances de ce concile. Mais les intérêts de l'Église et du pape, dont il avait à cœur de regagner les faveurs, ne lui firent pas perdre de vue la mission particulière dont il était chargé. Il dit lui-même que, par le mariage de la princesse franque et du prince grec, il entendait procurer l'union des deux empires et des deux Églises<sup>5</sup>. On se rappelle que cette double union avait été le rêve constant de Charlemagne et sa dernière pensée. Ce dessein, Louis II le reprenait pour son compte, comme un héritage de la tradition carolingienne. Tout porte à croire que l'auteur véritable de ce plan fut Anastase, grand érudit, fort instruit du passé, le dernier survivant de cette lignée de politiques qui, par

---

<sup>1</sup> F. Hirsch les a relevées avec beaucoup de précision dans quelques pages d'une critique très serrée (*Byzantinische Studien*, p. 253 et suivantes). La prise de Bari par les musulmans précède de vingt-huit ans le siège de Raguse.

<sup>2</sup> Anon. Salernit., cap. LXXXI.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 689, et *Anastasii Præfatio ad oct. synod.*

<sup>4</sup> Anon. Salernit., cap. CXIII.

<sup>5</sup> Anastase le Bibl., *Præfat. ad octav. synod.*

Adalard, Wala et Drogon de Metz, s'étaient transmis, témoins attristés du présent, le souvenir fidèle du grand empereur. Pendant sept ans, écrit-il, j'ai travaillé sans relâche à cette œuvre, et j'ai semé dans ce but mes paroles et mes lettres dans le monde tout entier<sup>1</sup>.

Aucun historien, pas même Anastase, ne nous a laissé le texte du pacte qui fut signé à Byzance entre les deux empereurs. Il comprenait, outre la promesse d'alliance entre les deux familles, certaines stipulations concernant les territoires à recouvrer en commun sur les Sarrasins. La lettre de Louis II à Basile, écrite en 871, fait allusion à quelques-uns de ces articles. Une fois l'Italie purgée des musulmans, Bari, Tarente et la Calabre reconquises, grâce au concours des deux alliés, Louis II s'engageait à passer en Sicile pour appuyer les opérations des Grecs, chasser les Sarrasins de Palerme et conjurer la ruine imminente de Syracuse. Pour le reste, nous ignorons comment le traité entendait le partage des provinces délivrées.

Les premiers résultats de cette alliance ne se firent pas attendre. Bari succomba et le sultan se rendit à discrétion. Constantin Porphyrogénète raconte que la ville resta aux Grecs et qu'on ne laissa à Louis II que les prisonniers. L'impérial historien commet une double erreur. La ville de Bari, de nouveau menacée par les Sarrasins, n'appela les Grecs que cinq ans plus tard, en 876. Quant au sultan, il se rendit au duc de Bénévent, qui le sauva de la mort, parce qu'il avait épargné sa fille, retenue prisonnière dans Bari, et qu'il put la remettre saine et sauve à son père<sup>2</sup>.

Le siège de Bari n'était pas achevé, que déjà l'alliance grecque était rompue, ou près de se rompre. Elle n'avait pas duré deux ans. Les causes de cette rupture nous sont peu connues. Les Annales d'Hincmar disent seulement : Par suite de certaines circonstances, il déplut à Louis de remettre sa fille au patrice qui la venait chercher. Le patrice, irrité de cet affront, retourna à Corinthe<sup>3</sup>. Nous sommes donc réduits aux conjectures pour deviner les motifs de ce refus. On remarquera que, depuis le règne de Pépin jusqu'à la fin de l'empire carolingien, pas une des propositions de ce genre ne put aboutir. Les Byzantins prirent l'initiative de cinq demandes de mariage, au moins, avec la famille carolingienne ; elles échouèrent toutes. Une sorte de fatalité maligne déconcerta tous les efforts de leur diplomatie. Ces mariages déplaisaient fort aux pontifes de Rome ; ce sont eux qui firent rompre les fiançailles de Gisèle, fille de Pépin, et de Rothrude, fille de Charlemagne. Il semble que l'union des deux empires leur ait paru un danger pour leur indépendance. L'alliance franque les avait sauvés des violences des empereurs grecs et leur avait permis de braver impunément leurs menaces ; l'orthodoxie romaine s'était maintenue grâce à cette rivalité. Peut-être craignirent-ils que les intérêts de la foi ne pussent prévaloir désormais contre des liens de famille qui rendraient plus fréquentes et plus intimes les relations des Francs et des Grecs. Peut-être redoutaient-ils pour les princes d'Occident la contagion de l'exemple donné par la cour de Constantinople ; le mépris de l'autorité apostolique, la coalition des intérêts politiques ligués contre la primatie du siège de Saint-Pierre. Il est probable que l'influence du pape Adrien entra pour beaucoup dans les résolutions inattendues de l'empereur Louis II. Les résultats du huitième concile œcuménique n'étaient pas pour le satisfaire

---

<sup>1</sup> Anastase le Bibl., *Præfat. ad octav. synod.*

<sup>2</sup> Anonym. Salernit., cap. CVIII.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 869.

entièrement. Le prince grec s'était servi de la papauté pour assouvir ses rancunes contre le patriarche Photius ; mais, à part la reconnaissance platonique du privilège d'honneur du siège romain, reconnaissance singulièrement atténuée par les altérations des documents qui la constataient et les tentatives de détournement que nous avons signalées, les concessions de l'Église grecque étaient toutes illusoires. Elle n'avait rien abandonné de ses prétentions sur le diocèse de Bulgarie, d'où les missionnaires byzantins chassaient en ce moment les évêques et les prêtres latins. Les légats pontificaux revenaient de Constantinople, outrés des mauvais traitements qu'ils avaient subis sur leur route, et soupçonnaient l'empereur de complicité avec les pirates qui les avaient pillés. Dans le cas d'une rupture éventuelle et toujours probable avec Byzance, quelle serait la situation du pape, si le roi d'Italie devenait le lieutenant des empereurs d'Orient ? En outre, Louis II était personnellement assez défiant pour deviner les intentions politiques de Basile et se tenir en garde contre ses avances. Il avait vécu dans une continuelle appréhension des intrigues des Grecs. Il connaissait leur haine implacable contre l'œuvre de Charlemagne. Dans l'alliance sollicitée par Basile, ne vit-il pas le moyen cherché de supprimer l'existence de cet empire d'Occident, de réunir sur une seule tête les deux couronnes, de transporter les droits de la famille carolingienne dans celle des Porphyrogénètes ? La lettre de Basile à Louis II prête une singulière force à ces suppositions et leur donne presque un caractère de certitude.

Nous n'avons plus le texte de cette lettre ; mais la réponse du roi d'Italie, qui répond et combat point pour point les arguments de l'empereur grec, nous permet d'en reconstituer la teneur. Elle se divise en deux parties : l'une qui a trait aux affaires d'Italie ; l'autre qui réfute les prétentions de Basile à porter seul le titre d'empereur<sup>1</sup>.

Louis, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, à notre frère bien-aimé Basile, très glorieux et très pieux, également empereur de la nouvelle Rome.

Nous sommes obligés de répondre à tout ce que vous nous écrivez au sujet du nom d'empereur, parce que, si nous gardions le silence, les ignorants croiraient, non pas que nous voulons éviter une querelle, mais que nous sommes convaincus par vos arguments.

Votre Dilection déclare qu'elle ne veut pas s'exposer aux anathèmes de la loi divine, qu'elle se refuse à transgresser les règles éternelles que Dieu a fixées, à changer les formes arrêtées par les anciens empereurs et à outrepasser les préceptes canoniques respectés par les ancêtres. Or, parmi nous, bien des textes ont été compulsés et sont compulsés sans relâche ; et nulle part nous n'avons trouvé ces règles, ces formes, ces préceptes, qui défendent de prendre le titre de *basileus* à tout autre que celui qui tient à Constantinople les rênes de l'empire. Au contraire, si nous laissons de côté les monuments de l'histoire des gentils, pour nous en tenir à ceux de l'histoire sacrée, nous voyons que bon nombre de princes furent *basileis*, non seulement parmi les élus, comme furent Melchisédech et David, mais parmi les réprouvés, comme les souverains d'Assyrie, d'Égypte, de Moab et des autres nations. Votre Sagesse est donc en défaut, quand vous prétendez que nul, si ce n'est vous, ne peut s'appeler *basileus*, à moins que vous ne vouliez détruire tous les livres du monde, où les

---

<sup>1</sup> Elle est reproduite dans l'Anonyme de Salerne, cap. XCIII et suivants. Baronius l'a publiée d'après un ancien manuscrit de l'histoire d'Erchempert, auquel elle était annexée.

princes de presque toutes les nations, depuis les temps les plus reculés, sont appelés *basileis*. Maintenant, passons sous silence les historiens latins ; contentons-nous des auteurs grecs, même de ceux les plus récemment édités ; vous trouverez nombre de souverains des Grecs, et aussi des Perses, des Épirotes, des Hindous, des Parthes, des Éthiopiens, des Vandales et des Goths et de bien d'autres nations, vénérés sous le nom de *basileis*. Gardez-vous donc de réclamer pour vous seul un titre que nous ne sommes pas seul à porter, mais qui a appartenu à tant d'autres chefs de peuples<sup>1</sup>.

Vous nous dites encore que les quatre patriarches tiennent comme une tradition léguée par les apôtres, qu'il n'est fait mention que d'un seul empire dans les saints mystères. Or la raison aussi bien que les faits protestent contre cette assertion. Les patriarches, sans aucune contrainte de notre part, et tous les hommes, Votre Fraternité exceptée, fonctionnaires et simples particuliers, nous traitent de *basileus* chaque fois qu'ils nous font tenir leurs lettres. Les glorieux rois, nos oncles, sans aucun sentiment d'envie, nous appellent empereur et conviennent que je suis bien l'empereur, non pas en raison de mon âge, — car ils sont plus âgés que moi, — mais parce que Dieu, par l'onction et le sacre du souverain pontife, qui a imposé les mains et prié sur nous, nous éleva à ce faite de puissance et nous a donné l'empire du principat romain.

Toutefois, si les patriarches, pendant le saint sacrement et le sacrifice, ne mentionnent qu'un empire unique, ils ont raison. Car l'empire est un : à savoir celui du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; l'Église constituée sur la terre en est une partie ; et Dieu n'a pas donné cette part à gouverner à moi seul ni à vous seul, mais à tous deux, à condition que nous soyons tellement unis par des liens de la charité, qu'aucune division ne subsiste entre nous et que nous ne fassions qu'un.

Nous sommes en droit de nous étonner que Votre Sublimité croie que nous prenons une appellation nouvelle et récente. Ce titre, c'est à l'auteur de notre race, à notre glorieux aïeul que nous le devons ; il ne l'a pas usurpé, comme vous le prétendez ; il l'a reçu par la volonté de Dieu et le jugement de l'Église, le jour où il a été sacré et oint par le souverain pontife, comme vous le trouverez dans vos livres. Ce fut là certes une nouveauté. Mais quand les premiers princes de Rome prirent l'empire, ce fut aussi une nouveauté, qui par la suite des temps est devenue ancienne. Tout ce qui est nouveau n'est donc pas nécessairement répréhensible. L'apôtre n'a pas écrit à son fils chéri : *Fuis les paroles nouvelles ; mais fuis les paroles nouvelles qui sont profanes*. Dieu n'a fait, à la fin des temps, que développer les desseins qu'il cachait dans le secret de sa prédestination.

Vous prêtez à rire en soutenant que le titre d'empereur ne convient pas à un homme de notre race et qu'il n'est pas chez nous un héritage. Comment n'est-il pas un héritage, puisque notre aïeul lui-même le tenait de son père ? Et pourquoi ne convient-il pas à notre race, quand nous savons que des Espagnols, des Isauriens, des Chazares l'ont reçu. Or vous ne pourrez soutenir que ces nations l'emportent sur la nation franque par la piété et les vertus. Vous ajoutez encore que nous ne sommes pas les empereurs de toute la France. Sachez donc, mon frère, que notre empire s'étend à toute la France, parce que nous sommes le

---

<sup>1</sup> Cet étalage d'érudition sacrée et profane autorise à penser que la plume d'Anastase ne fut pas étrangère à cette rédaction.



chef de tous ceux qu'une même chair, le même sang, le même esprit unit à nous dans le Seigneur.

Que Votre Fraternité cesse également de s'étonner que nous prenions le titre d'empereur des Romains et non pas d'empereur des Francs. Il convient que vous sachiez que, si nous n'étions l'empereur des Romains, nous ne le serions pas des Francs. C'est de Rome, en effet, que nous avons emprunté notre nom et notre origine, là que nous avons pris la charge de défendre et d'agrandir cette mère de toutes les Églises, qui a conféré à notre race d'abord l'autorité royale, puis l'autorité impériale. Or, si vous imputez à crime au pontife romain la faveur qu'il nous a faite, vous pouvez de même accuser Samuel, qui, méprisant Saül, qu'il avait oint de ses mains, ne craignit pas d'oindre plus tard David comme roi... C'est par la rectitude de notre foi et par notre orthodoxie que nous avons mérité de recevoir l'empire romain. Les Grecs par leur *cacodoxie* et leur esprit d'hérésie l'ont perdu, ayant abandonné la ville et le siège de l'empire, et aussi la nation romaine et la langue elle-même, pour émigrer ailleurs.

... Sachez enfin qu'appeler quelqu'un *riga*, c'est ne pas s'entendre parler. Quand vous connaîtriez toutes les langues possibles, comme les apôtres et même comme les anges, vous cherchiez en vain à quel idiome répond cette consonance barbare *riga*, et ce que *riga* veut dire. Jamais vous ne démontrerez que *riga* signifie roi dans votre propre langue. Et s'il est vrai que ce soit là, non un terme barbare, mais un mot latin, il faut nécessairement, quand il arrête votre attention, le traduire fidèlement dans le terme correspondant de votre langue. Or ce terme quel est-il, autre que celui de *basileus* ?

Telle est la première partie de cette lettre, par laquelle Louis II répondait aux arguments qui remettaient en question l'existence et la légitimité de l'empire d'Occident. Nous ne rouvrirons pas une discussion qui a trouvé sa place dans un chapitre précédent. Nous rappellerons seulement combien devaient être vaines et stériles les tentatives de réconciliation et d'union entre deux empires qui reposaient sur des conceptions politiques aussi différentes. Institués par Dieu, ses vicaires temporels sur la terre, les souverains de Constantinople réclamaient la prééminence universelle sur tous les rois du monde. Ils n'admirent jamais que l'empire eût sa source et son origine dans l'autorité pontificale de l'évêque de Rome. Si les papes avaient pris sur eux de ressusciter l'empire d'Occident, s'ils avaient fourni leurs titres aux parvenus de la race de Charles Martel, il n'en était pas de même de l'empire d'Orient, qui avait trouvé les siens dans l'héritage d'Auguste et de Constantin.

La seconde partie de la lettre de Louis II répond aux critiques adressées par Basile à la coopération de l'armée franque qui assiégeait Bari. Occupée à jouer et à boire, elle a laissé tout le poids des travaux retomber sur ses alliés d'Orient. Elle s'est contentée de regarder, sans participer à l'action. Le petit nombre de ces troupes a d'ailleurs trompé toutes les prévisions de Basile. Ses généraux, qui comptaient sur le concours d'une armée, n'ont trouvé qu'une poignée d'hommes. Louis II relève vivement ces reproches, qui ont servi de texte aux chroniqueurs byzantins, pour revendiquer en faveur des armes grecques tout l'honneur de la prise de Bari. Sans doute, explique l'empereur, les Francs, même à l'heure de la mort, savent boire, chanter et rire ; ils savent aussi, à l'occasion, souffrir la faim, la soif et toutes les privations. C'est le caractère de la race et l'indice de son courage. Grâce à leur impétuosité et à leur courage, la défaite des musulmans a été décisive. Quant aux Grecs, semblables à des frelons et à des sauterelles, ils comptent par le nombre, mais non par la vaillance. Ils ne savent pas soutenir



leur vol. Fatigués après le premier élan, ils ont fléchi et tourné le dos à la bataille. Les Francs étaient en petit nombre. Qu'importe ! si ce petit nombre a vaincu. Longtemps Louis II a attendu l'arrivée de la flotte grecque ; ne voyant rien venir, et pensant que, de cette année, on ne pouvait songer à donner l'assaut, il a permis aux siens de regagner leurs foyers et n'a gardé autour de lui que les troupes nécessaires au blocus de la place. Cette année cependant, si réduite en nombre, a suffi pour tailler en pièces trois émirs qui accouraient de la Calabre avec des troupes innombrables et pour prendre Bari.

Louis II passe bientôt à un sujet plus délicat. Le pape s'est plaint des pirates qui ont enlevé et pillé ses légats. Sous prétexte de faire droit à ces réclamations, le patrice Nicéas Oripha a donné la chasse aux vaisseaux slaves qui croisaient dans la mer Ionienne ; il a débarqué des troupes dans les anses des golfes dalmates, brûlé des villages, ruiné les habitants. **Cependant**, insinue malignement Louis, **il n'a pas retrouvé les papiers dérobés aux légats**. Mais ces Slaves, ajoute-t-il, sont nos sujets. Leur jeunesse a répondu à notre appel, quand nous avons entrepris cette guerre. Ils n'auraient pas quitté leurs foyers, s'ils avaient pensé qu'en leur absence les Grecs incendieraient leurs habitations et emmèneraient leurs familles captives. Que Basile brise les fers de ces prisonniers et leur restitue leurs biens, s'il ne veut pas que le pacte d'alliance conclu avec les Francs soit déchiré par eux.

**Vous nous reprochez encore d'avoir châtié les Napolitains et de les avoir soumis à notre pouvoir. Naples est notre sujette ; elle a toujours payé le tribut aux pieux empereurs nos pères. Du reste nous n'avons pas tant voulu les châtier qu'assurer leur propre salut en les arrachant à l'alliance des infidèles. Car ils fournissent sans cesse des armes et des aliments aux Sarrasins. Quand ceux-ci furent devant nos troupes, c'est à Naples qu'ils trouvent un refuge. Nous les avons maintes fois avertis ; ils n'ont pas tenu compte de nos paroles. Ils ont même chassé leur évêque et les principaux citoyens de leur ville, parce qu'ils les exhortaient à rester dans le devoir.**

Cet échange de lettres rompait en réalité l'alliance des deux empereurs. Faute du concours de la Hotte grecque, Louis ne put prendre Tarente. Basile, déçu dans ses espérances premières, et ne comptant plus sur le mariage de son fils pour remettre la main sur les principautés italiennes, changea de plan et manœuvra de manière à ruiner l'autorité de Louis auprès de ses perfides vassaux, déjà las de la présence du prince dans leurs États. Louis n'allait pas tarder à ressentir les cruels effets de cette politique.

De Bénévent, dont il avait fait son quartier général, il ne restait pas inactif. Il avait écrasé une nouvelle armée sarrasine sous les murs de Capoue<sup>1</sup>. Averti que le consul de Naples avait chassé son oncle, l'évêque Athanase, pour introniser à sa place son frère, l'indigne Athanase II, et l'avait relégué dans une île de la côte, il ordonne à l'archonte d'Amalti, Marin, de délivrer le prélat et de venger cette insulte. L'opération, bien conduite, réussit, malgré les efforts du consul Sergius, qui, dès lors, conspira avec les Sarrasins et avec les Grecs<sup>2</sup>. Lui-même, à Bénévent, sentait le terrain trembler sous ses pas. Adelchis s'indignait de n'être plus le maître dans sa capitale et de voir l'empereur y commander depuis bientôt cinq ans. Les Francs campaient dans la ville, y commettaient maints désordres, désolaient la banlieue. Peut-être le duc s'aperçut que Louis II, à

---

<sup>1</sup> Andreas Bergom., *Hist. Long.*, cap. XV.

<sup>2</sup> *Vita sancti Athanasii*, cap. VII ; *Gesta episc. Neap.*, cap. LXIV.

l'instigation de l'impératrice, se disposait à s'emparer de lui, à le déposer et à l'envoyer en exil<sup>1</sup>. En tout cas, il ne comptait plus dans Bénévent. Après la prise de Bari, l'empereur fit frapper une monnaie portant au droit : *HLVDOVICVS IMPR* ; au revers : *BENEVENTVM*, avec la date de 871, sans faire mention d'Adelchis<sup>2</sup>. Un tel acte, dans les idées du temps, équivalait à la prise de possession de la souveraineté. Aussi, à l'insu de l'empereur et de sa femme, s'ourdit une intrigue dans laquelle entrèrent, avec les Grecs, les princes de Bénévent, de Salerne et de Naples<sup>3</sup>. Une nuit, la résidence de l'empereur fut attaquée ; pendant trois jours, il se défendit avec quelques hommes dans une tour du palais. Mais il dut se rendre et se reconnaître prisonnier de son vassal. Les conjurés pensaient à se défaire de lui par un assassinat. L'entremise de l'évêque de Bénévent le sauva. Mais il dut, avant de recouvrer sa liberté, jurer sur des reliques *qu'il n'exercerait pour se venger aucune représaille contre le duc ni contre personne, et qu'il n'entrerait jamais en armes sur le territoire de Bénévent*. La rage et l'humiliation dans le cœur, l'empereur gagna Spolète, puis Ravenne, et manda près de lui le pape Adrien, pour le délier du serment qu'il avait prêté, contraint par la menace et la force<sup>4</sup>.

Tout autre est le récit romanesque de la déconvenue de l'empereur par Constantin Porphyrogénète, suivi fidèlement par les écrivains postérieurs<sup>5</sup>. Il suppose que le metteur en œuvre de cette intrigue fut le sultan de Bari, resté prisonnier à Bénévent, que, pour prix des services qu'il rendit au duc, celui-ci lui donna la liberté ; qu'aussitôt libre, il appela d'Afrique une armée de Sarrasins et vint avec elle assiéger Bénévent ; qu'enfin la ville fut délivrée par la nouvelle de l'arrivée d'une armée grecque. A la suite de cette intervention, tout le sud de l'Italie fit sa soumission au César de Byzance. Ce récit n'est qu'un tissu de fables ingénieuses. Pas une chronique italienne ne parle du rôle joué en cette affaire par le sultan. Ce sultan ne recouvra sa liberté que cinq ans plus tard, en 876. Ce n'est pas lui qui commandait l'armée musulmane qui vint en effet assiéger Bénévent. Elle fut défaite par les seules troupes des princes italiens. La ville ne fut pas délivrée par l'intervention des Grecs ; l'épisode de celle délivrance est emprunté, trait pour trait, à une chronique du temps de l'empereur Constant et remonte à 662. Enfin le sud de l'Italie ne reconnut pas, à cette date, la souveraineté de l'empereur de Byzance. Les Grecs n'apparaissent à Otrante qu'en 873 ; ils entrent à Bari en 876 ; la soumission de Naples est probablement de 884 et celle de Bénévent de 887.

Le moine Erchempert, qui s'apitoie sur l'aventure de l'empereur Louis et s'indigne de la félonie de son vassal, tente d'expliquer comment la Providence permit un tel attentat contre le sauveur de Bari et le libérateur des chrétiens. Il expia, dit-il, en cette circonstance, le sacrilège commis à Borne, sous le pontificat de Nicolas, quand ses soldats dispersèrent à coups de bâton une procession solennelle, et aussi la faiblesse dont il fit preuve après la prise de Bari, en épargnant le sultan qu'il aurait dû mettre à mort<sup>6</sup>. Toutefois le duc de Bénévent méritait à son tour un châtement. C'est pourquoi *Dieu suscita du fond de l'Afrique*

---

<sup>1</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 871.

<sup>2</sup> Muratori, *Antiquit. Ital.*, t. XII, dissert. 27.

<sup>3</sup> *Gesta episc. Neapol.*, cap. LXIV. — Andrea Dandolo, *Chronic.* — Regino, *Chron.*, ad ann. 871. — Voyez aussi *Annales Mettenses*, ad ann. 871.

<sup>4</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 871, et *Annales Mettenses*, eod. anno.

<sup>5</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Admin. imper.*, cap. XXIX ; et *Vita Basil.*, cap. LV.

<sup>6</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XXXVII ; *idem*, cap. XXXIV.

les fils d'Ismaël, qui vengèrent l'opprobre de l'Auguste, comme Vespasien et Titus vengèrent la passion du Fils de Dieu. Il est juste d'ajouter que Bénévent n'eut pas le sort de Jérusalem. Aidé du comte Lambert, Adelchis défit les Sarrasins et leur tua trois mille hommes.

A dater de ce moment, la partie est perdue pour l'empereur dans le sud de l'Italie. La surprise de Bénévent lui enleva tout le bénéfice de sa campagne laborieuse de cinq années contre les Sarrasins. Le prestige même de sa victoire de Bari fut éclipsé par le retentissement de l'affront qu'il avait subi. Les populations italiennes tournent désormais leur espoir vers l'empereur d'Orient. Louis, retiré dans Ravenne, décidé dans le premier moment de sa colère à se désintéresser des malheurs de ses vassaux du Sud, vit arriver près de lui l'évêque de Naples Athanase et celui de Capoue, l'astucieux Landulf, que ses concitoyens avaient chassé. Ils le supplièrent d'intervenir une dernière fois en leur faveur. Il se laissa fléchir par leurs prières, entra dans Capoue, battit sous les murs de la ville une armée de musulmans, mais ne réussit pas à rétablir Athanase. Le vieil évêque mourut avant d'avoir pu pénétrer dans Naples et fut inhumé au Mont-Cassin. Quelques mois après, succombait le pape Adrien, qui, jusqu'à son dernier jour, se montra fidèle à la bonne comme à la mauvaise fortune du César carolingien<sup>1</sup>. Les Romains lui donnèrent pour successeur Jean VIII. Les premières années de ce pontificat nous sont mal connues. Le *Liber Pontificalis* clôt avec Adrien II la série de ses biographies officielles, et la correspondance du pape ne fournit aucun renseignement sur ses débuts. Il paraît avoir ménagé une réconciliation entre le duc de Bénévent, Adelchis, son filleul, et l'empereur. Les *Annales d'Hincmar*, très malveillantes pour Louis II, insinuent qu'il n'accepta ce parti qu'en désespoir de son impuissance à se venger par les armes<sup>2</sup>. Il parut céder aux instances du pape, alors qu'il avait provoqué lui-même son intervention. Mais les princes italiens ne s'engageaient jamais à fond ; aucun serment n'avait jamais pu les lier irrévocablement ; ils se réservaient de choisir le suzerain qui pouvait le mieux servir leur fortune. Au moment même où le duc Adelchis semblait prêter l'oreille aux propositions de Jean VIII, il entra en pourparlers avec les agents de Basile, pour transporter à cet empereur son obédience<sup>3</sup>. Il en était de même de tous les princes de la péninsule.

Le terrain que perdait Louis II, Basile le regagnait pied à pied. Son bailli Grégoire, fortement établi à Otrante, surveillait tous les mouvements d'opinion, avait la main dans toutes les intrigues italiennes. La Lombardie du Sud était une proie qui ne pouvait lui échapper et que la diplomatie plus que les armes devaient donner à l'Orient. A défaut des Francs, elle avait besoin contre les Sarrasins, et aussi contre l'anarchie grandissante, d'un défenseur qui ne pouvait être que l'empereur grec. En attendant ce jour où, toutes les querelles cessantes, la Lombardie appellerait ses armées, il se faisait à l'avance sa part dans l'héritage de Louis II. Il plaçait sous sa domination toute la Slavie, l'Illyrie et la Dalmatie, dont une partie avait relevé, depuis Charlemagne, de l'empire d'Occident. Il envoyait à ces peuples des missionnaires grecs et leur donnait des chefs de leur race, mais dévoués à sa politique<sup>4</sup>. Les Vénitiens, qui depuis près d'un siècle, par un compromis bizarre, se partageaient entre les deux empires,

---

<sup>1</sup> Nov. ou déc. 812.

<sup>2</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 873.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annales*, ann. 873.

<sup>4</sup> Constantin Porphyrogénète, *de Admin. imp.*, cap. XXIX ; idem, *Vita Basil.*, cap. LV. — Andrea Dandolo, *Chron.*

penchent décidément en faveur du César de Byzance. Le doge Orso accepte de Basile le titre de protospathaire<sup>1</sup> ; car les flottes grecques peuvent seules protéger l'Adriatique contre les incursions des barques sarrasines. Il n'est pas jusqu'à Louis le Germanique que la diplomatie byzantine ne tente de circonvenir et de gagner. Les *Annales de Fulda* nous signalent deux ambassades grecques, à Ratisbonne, dans les années 872 et 873. Malheureusement elles sont muettes sur l'objet de ces négociations<sup>2</sup>. Il est permis de penser qu'elles n'étaient pas étrangères au partage éventuel de l'empire de Louis II, à moins qu'il ne s'agît entre les deux princes de régler la situation du royaume bulgare, définitivement reconquis par l'influence byzantine. De toute façon, l'empire d'Orient entrait dans une période d'expansion et de prospérité qui contrastait glorieusement avec l'impuissance avérée et chaque jour plus sensible du César italien, et qui ouvrait de nouveau aux Byzantins des espérances de domination universelle.

---

<sup>1</sup> Andrea Dandolo, *Chron.*, in *Murat. Script.*, t. XII, p. 187.)

<sup>2</sup> *Annales de Fulde*, 872. *Ibid.*, ad ann. 873. Gfrörer pense qu'il s'agit entre les deux princes d'une alliance contre l'empereur d'Italie. Rien ne le fait présumer, Louis le Germanique étant en bons termes avec son neveu. — Cf. Dümmler, lib. IV. cap. V.

## CHAPITRE VII

# JEAN VIII ET LA FIN DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

L'empereur Louis II mourut le 12 août 875. La majesté impériale, déjà si profondément humiliée dans la personne de son aïeul Louis le Pieux, n'avait fait, depuis la mort de ce prince, que perdre tous les jours de son prestige et de sa puissance.

Louis II avait éprouvé combien était lourde à porter une couronne à laquelle les souvenirs du passé ajoutaient tant d'éclat. Malgré les monitoires pontificaux qu'il dictait aux papes, il n'avait pu disputer à l'avidité de ses oncles l'héritage de ses frères et n'avait pu sauver une épave de leur succession. Ses biographes lui ont prêté de grandes et nobles pensées. Il voulait justifier son titre de roi d'Italie et réaliser l'unité de la péninsule, en arrachant aux sourdes menées des Grecs et aux pillages des Sarrasins les provinces méridionales, sur lesquelles l'autorité des princes francs avait toujours été précaire<sup>1</sup>. L'exécution n'avait pas répondu à ses desseins. Malgré quelques triomphes passagers, il avait eu l'humiliation non seulement d'échouer dans son entreprise, mais de tomber lui-même entre les mains de son perfide vassal, le duc de Bénévent, qui l'avait retenu prisonnier. L'empereur d'Orient, Basile, avait dédaigneusement refusé de le traiter en basileus, et avait dénié à cet héritier nominal de Charlemagne tout droit à partager avec lui ce titre glorieux. Dans l'étroitesse des limites auxquelles l'avait réduit la fatalité des partages successifs de l'empire, il crut du moins pouvoir tirer profit de la présence du pape à Rome et de l'hégémonie morale exercée par le Saint-Siège sur le monde catholique. Mais il eut la papauté plutôt comme ennemie que comme alliée. Louis II s'était, en effet, montré très ferme à l'égard des pontifes. Il les avait empêchés de s'émanciper de sa tutelle et maintenu dans les termes rigoureux du pacte consenti par Charlemagne, en l'an 800, et singulièrement aggravé par la constitution de Lothaire, en 824<sup>2</sup>. Il ne manquait pas à Rome de partisans déterminés du droit impérial qui poussaient l'empereur à une initiative énergique et l'encourageaient à réduire le Saint-Siège au rôle secondaire dont il s'était départi, grâce à l'éloignement des empereurs. Jamais les papes ne s'étaient sentis aussi étroitement surveillés et contrôlés par les agents impériaux ; jamais leur initiative ne s'était heurtée à des obstacles aussi irritants, même dans l'exercice de leur autorité spirituelle.

Cette sujétion humiliante, cette limitation gênante de sa liberté d'action devait suggérer au pontife le pressant désir de secouer le joug impérial et de réformer le pacte qui le liait à l'empereur. La tentation était d'autant plus forte, que le

---

<sup>1</sup> *Libellus de Imperatoria potestate* ; Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 629.

<sup>2</sup> *Libellus de imperatoria potestate* ; Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 629.

pouvoir de ce suzerain était plus faible, et que son crédit sur les princes temporels de la chrétienté déclinait davantage. Le pape Jean VIII profita des embarras de la succession impériale, à la mort de Louis II, pour essayer de mener à bien un dessein qui, probablement, était depuis longtemps prémédité par la cour de Rome.

Pour éclairer les obscurités de cette période intéressante de l'histoire de la papauté et de l'empire, nous n'avons que des documents incomplets et insuffisants. C'est d'abord la correspondance même du pape Jean VIII. Elle nous est parvenue par un seul manuscrit du xi<sup>e</sup> siècle, trouvé au Mont-Cassin, mais dans un assez mauvais état de conservation ; plusieurs lettres manquent, d'autres sont tronquées, sans date ou avec des dates inexactes<sup>1</sup>. Telle quelle, cette collection, de près de quatre cents lettres, n'en est pas moins précieuse. Elle nous permet de saisir sur le vif l'âme inquiète et mobile de ce pontife, tourmenté de vastes ambitions, de peu de scrupules sur les moyens d'exécution, mais sans fermeté et sans suite dans ses volontés, entremêlant à plaisir les (ils de ses intrigues, au point qu'il finit par s'y perdre et par devenir la dupe des instruments dont il croit se servir. Elle nous présente le spectacle d'une activité fiévreuse et stérile, sans cesse en travail de projets grandioses, et singulièrement limitée dans ses ressources, qui se déploie en Orient comme en Occident, et à qui échappe la possession même de Rome, menacée par les Sarrasins et bouleversée par les factions. Toutefois, on chercherait en vain dans cette correspondance l'affirmation précise des prétentions de la papauté et de ses conditions d'existence. L'aveu des projets de Jean VIII se dérobe sous la phraséologie vague de ce style aux contours indécis et fuyants, favorable aux échappatoires de la pensée. Les confidences s'y enveloppent de réticences mystérieuses. Trop prudent pour confier à l'écriture les secrets de sa politique, le pape accompagne presque toujours ses lettres de messagers, chargés d'en développer et d'en commenter oralement le contenu. Ces lacunes déroulent notre curiosité et ajoutent encore aux incertitudes de l'interprétation.

Les Annales franques et germaniques sont plus précises, mais moins explicites et moins au courant des détails qui nous intéressent. Le continuateur des Annales (le Saint-Bertin, pour la période qui nous occupe, est l'archevêque de Reims, Hincmar lui-même, ou tout au moins un clerc dévoué aux intérêts du grand prélat et soigneux de ménager sa gloire, aux dépens même de celle du souverain. Très sévère pour les faiblesses et les fautes de Charles le Chauve, il défend avec énergie les droits de l'Église de France, imprudemment sacrifiés par la vanité de l'empereur. L'annaliste de Fulda écrit en ennemi décidé de la France et surtout de Charles le Chauve. Il accuse le nouvel empereur de perfidie, de corruption et de lâcheté ; c'est un partisan dévoué de Louis le Germanique, frustré par son frère dans ses espérances d'empire.

En dehors de ces documents, qu'on peut considérer comme semi-officiels, la source la plus abondante, la plus précise de renseignements, sinon la plus sûre, est le *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*. Il est le seul qui mentionne la donation de Charles le Chauve au Saint-Siège et les principales conditions du pacte conclu entre l'empereur et le pape. Il nous est parvenu dans un manuscrit de l'*Historia miscellanea* d'Eutrope et a été publié pour la première fois par le centuriate de Magdebourg, Flavius Illyricus. Pertz lui a fait sa place dans ses

---

<sup>1</sup> Elles ont été publiées dans les collections de Jaffé, de Mansi, de Migne. — Nous donnons les numéros des lettres d'après Migne (tome CXXVI de la *Patrologie latine*).



*Monumenta Germaniæ*<sup>1</sup>, mais l'a attribué faussement à Benoist de Saint-André du Soracte, qui s'en est servi pour sa chronique et l'a en partie copié. Il est rappelé dans une pièce d'Otton III, qui le reproduit textuellement en traitant ses assertions de mensonges<sup>2</sup>. De nos jours, il a été édité intégralement par Watterich dans les *Additamenta* de son premier volume : *Vitæ pontificum*.

Si l'authenticité du *Libellus* ne peut faire doute, puisque Benoît de Saint-André, qui écrivait au moment de la restauration d'Otton le Grand, l'a connu et en a donné des extraits, la nature des révélations qui s'y trouvent a soulevé les plus violentes contradictions. Baronius et Pagi lui refusent tout crédit<sup>3</sup> à cause des erreurs manifestes qu'il renferme, surtout dans sa première partie. Pertz, Gfrörer, Wattenbach, Giesebrecht, y voient un pamphlet composé en faveur d'Otton le Grand et de la restauration de l'empire. Plus récemment, deux érudits, MM. Jung et F. Hirsch, ont consacré chacun une étude approfondie au texte du *Libellus*<sup>4</sup>. Le premier ajoute un grand poids aux assertions de l'écrivain, qu'il regarde presque toujours comme vérifiées par les événements. Le second y découvre quelques pépites d'or au milieu de beaucoup de fange. S'il considère comme à peu près exact ou du moins comme très vraisemblable le tableau donné par le *Libellus* de l'administration de Rome sous le gouvernement des empereurs, il conteste l'exactitude des termes de la donation arrachée par Jean VIII à la faiblesse de Charles le Chauve. Il est vrai que M. Hirsch distingue entre les concessions faites à Rome au moment du couronnement et celles qu'obtint Jean VIII pendant son voyage en France, l'année qui suivit, et qu'il assigne cette date à la plupart des capitulations consenties par l'empereur. Or, si nous nous reportons au texte du *Libellus*, on ne voit pas que l'auteur ait prétendu donner une date précise à ces capitulations ; il ne les considère que comme une conséquence et une condition de l'élévation de Charles le Chauve à l'empire.

Il serait téméraire déjuger du crédit de l'historien anonyme par les erreurs que renferme la première partie de l'opuscule, celle où il traite de la domination lombarde en Italie et des premières interventions des Francs. Des erreurs semblables se rencontrent dans tous les écrivains du VIII<sup>e</sup> et du IX<sup>e</sup> siècle et jusque dans Éginhard, lorsqu'il parle de personnages et d'événements contemporains. Ces résumés étaient faits de mémoire et ne devaient servir, dans l'esprit de l'auteur, que d'entrée en matière ; ils ne touchaient pas à son sujet proprement dit. Plus graves peut-être sont les assertions contestables relatives au gouvernement de Charlemagne en Italie et à Rome. Il y a là évidemment un défaut de perspective, une illusion d'optique historique ; l'auteur attribue au grand empereur, dont la légende remplissait déjà les imaginations du Xe siècle, des intentions et des mesures administratives dont la responsabilité revient à ses successeurs, surtout à Lothaire et à Louis II. La constitution de l'an 800 fut profondément remaniée par celle de 824. Le régime que décrit le *Libellus* est celui des cinquante années qui s'écoulaient depuis le voyage de Lothaire à Rome jusqu'à l'avènement de Charles le Chauve ; dans l'appréciation que l'on donne du

---

<sup>1</sup> Pertz, *Mon. Germ. Script.*, t. III, p. 712.

<sup>2</sup> Pertz, t. II, p. 162.

<sup>3</sup> Voir la critique du *Libellus* dans Pagi, *Critica ad ann. Baronii*, anno 875.

<sup>4</sup> *Ueber den sogenannten Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, von J. Jung (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, 14e vol.) : et *Die Schenkung Kaisers Karls des Kahlen fur Papst Johann VIII und der Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*. F. Hirsch (*Idem*, 20e vol.). Voir, dans Hirsch, le résumé des opinions de tous les érudits qui se sont occupés du *Libellus*.

*Libellus*, il faut tenir moins de compte des noms et des dates que de la substance même des faits.

On a cherché à préciser l'époque de la composition du *Libellus* et à démêler les origines et les intentions de l'auteur. Les inductions ingénieuses de M. Jung nous paraissent généralement serrer de fort près la vérité. L'auteur est un partisan convaincu et enthousiaste de l'autorité impériale, un gibelin, comme on dira quelques siècles plus tard, un ennemi, non de la papauté, mais de la domination temporelle des pontifes sur l'Italie. Son héros paraît être Louis II, le premier souverain entièrement italien de la race de Charlemagne ; il le loue tant de ses entreprises sur les provinces du sud de l'Italie, qu'il veut rattacher à son pouvoir **parce qu'elles sont italiennes**, que de sa politique très ferme à l'égard de la papauté. On peut supposer encore qu'il est des amis ou des partisans des ducs de Spolète, puisqu'il ne manque pas l'occasion de rehausser le rôle de ces princes, et de les montrer agissant à Rome comme les véritables chargés de pouvoirs de l'empereur. Enfin, peut-être appartenait-il à l'un des trois monastères impériaux de la Sabine, Sainte-Marie, Saint-André ou Saint-Sauveur, à cause de l'importance qu'il ajoute à tout ce qui concerne ces grands établissements religieux.

A quelle date doit-on placer la composition de l'ouvrage ? Presque tous les érudits qui se sont occupés de la question s'accordent à la fixer vers le milieu du Xe siècle, entre 930 et 940. Pertz, Gfrörer et Giesebrecht voient dans cet opuscule un manifeste en faveur d'Otton Ier et de la restauration de l'empire. Or il n'est fait nulle part la plus lointaine allusion, soit à Otton, soit à la domination allemande. Il est impossible d'y découvrir la moindre sympathie pour aucun des souverains d'au delà les Alpes, le moindre appel à l'intervention étrangère. L'auteur regarde non pas vers l'avenir, mais vers le passé. Nous ne pouvons voir dans ces pages que les lamentations énergiques d'un patriote frappé des malheurs déchaînés sur son pays par les intrigues romaines et la déplorable administration des agents pontificaux, et l'expression des regrets que lui arrache l'éclipse de la puissance impériale, seule capable de ramener dans la péninsule l'ordre et la sécurité. C'est donc au plus fort des troubles et de l'anarchie qui affligèrent Rome qu'il faut reporter l'époque de la composition du *Libellus*, c'est-à-dire vraisemblablement, au moment de la domination de Marozia et de Théodora, dans le premier tiers du Xe siècle<sup>1</sup>. L'amertume profonde que respirent les dernières lignes de l'ouvrage, les rancunes passionnées de l'auteur contre les pontifes de Rome, la précision des reproches adressés à la faiblesse de Charles le Chauve, révèlent un témoin attristé des désordres dont la capitale du monde chrétien fut le théâtre, et presque un contemporain des événements qu'il raconte.

## I. — LA DONATION DE CHARLES LE CHAUVÉ.

Aussitôt après la mort de l'empereur Louis II, décédé sans héritiers directs, sa veuve Ingelberge et les grands laïques et ecclésiastiques du royaume se réunirent à Pavie pour désigner son successeur. La Chronique du prêtre André, ancien conseiller de Louis II, fait entendre qu'on ne put arrêter un choix définitif,

---

<sup>1</sup> Remarquer les dernières lignes de l'ouvrage.

et qu'en désespoir de s'accorder, on prévint à la fois de la vacance de l'empire Louis le Germanique et Charles de Neustrie<sup>1</sup>. A ne consulter que l'usage établi et les règlements des actes de partage antérieurs, la couronne devait incontestablement revenir à l'aîné, c'est-à-dire au Germanique. Dès l'année 874, celui-ci avait eu une entrevue près de Vérone avec son neveu<sup>2</sup>, et, bien qu'on ignore les détails de cette rencontre, il est vraisemblable qu'il avait obtenu, pour lui ou pour les siens, la promesse éventuelle de la succession impériale, puisque, dans la suite, lui-même et ses descendants ne cessèrent de se réclamer des dernières volontés de l'empereur défunt. L'auteur du *Libellus* déclare formellement que Louis II, à son lit de mort, désigna pour lui succéder un des fils du Germanique. Le pape Jean VIII déconcerta ces prévisions. Avec une promptitude qui trahit un dessein longuement préparé, il se décida de suite en faveur de Charles le Chauve. Ses envoyés le trouvèrent à Toucy, à la fin d'août 875. Dès le 29 septembre, il avait franchi les Alpes et entré dans Pavie. Le pape prétexta plus tard qu'il n'avait fait que ratifier le choix arrêté déjà depuis longtemps par ses prédécesseurs, Nicolas Ier et Adrien II. II annonçait au synode de Ravenne qu'une inspiration divine avait révélé à Nicolas les desseins de Dieu sur le roi des Francs de Neustrie<sup>3</sup>. Quant au pape Adrien II, on sait que, dans des négociations restées secrètes, il avait solennellement promis à Charles le Chauve de ne couronner empereur personne que lui<sup>4</sup>. Si la papauté s'était ainsi préparée à l'éventualité d'une vacance à l'empire, c'est qu'elle avait ses vues sur son candidat favori et trouvait son avantage à un tel choix. Charles le Chauve était un prince lettré, le plus instruit des descendants de Charlemagne, grand protecteur des savants et des théologiens, qui lui faisaient une cour brillante, fort soumis au Saint-Siège, qu'il appuyait à l'occasion contre les revendications des évêques de l'Église nationale ; de plus, glorieux et vain, très ambitieux de titres et de dignités, plus épris de l'apparence extérieure que de la réalité de la puissance impériale. Séparé de Rome par la barrière des Alpes, il ne pouvait faire de l'Italie son séjour habituel et devait laisser à la papauté cette liberté de mouvements et cette initiative qui lui avaient manqué pendant le règne de Louis II. Averti secrètement par les émissaires pontificaux, Charles se pressa de gagner l'Italie, pendant que Jean VIII réunissait pour la forme un synode à Rome et faisait reconnaître l'élection de son protégé.

Malgré toute sa célérité, Charles ne put prévenir l'armée de Carloman, qui descendait par le Trentin pour lui barrer le passage et lui disputer, au nom de son père, la possession de l'Italie et de l'empire. Toutefois il avait eu le temps de mettre la main sur les trésors de l'empereur, et il sut faire usage de cette richesse. Il prodigua à Carloman l'or, l'argent, les pierres précieuses, et réussit à le détacher de son père et à lui persuader de retourner en Allemagne, avec la promesse qu'il traiterait plus tard équitablement avec Louis le Germanique la question de territoire<sup>5</sup>. Puis, trouvant la route libre, il se dirigea sur Rome. Il corrompit à la façon de Jugurtha et gagna à ses intérêts le sénat du peuple romain, de telle manière que le pape Jean, cédant à ses vœux, plaça sur sa tête la couronne impériale et le proclama empereur et auguste<sup>6</sup>. La cérémonie du

---

<sup>1</sup> *Andreæ presbyteri Chronicon*, D. Bouquet, t. VII, p. 206.

<sup>2</sup> *Annales Fuldenses*, ann. 874.

<sup>3</sup> Synode de Ravenne, 877.

<sup>4</sup> *Ep. Hadriani ad Carolum Calvum*, in Jaffé, *Regesta pontificum*, n° 2241.

<sup>5</sup> Pertz, t. I. *Annales Fuldenses*, ad ann. 876.

<sup>6</sup> Pertz, t. I. *Annales Fuldenses*, ad ann. 876.

couronnement s'accomplit pendant les fêtes de Noël 875, soixante-quinze ans, jour pour jour, après le couronnement de Charlemagne.

Ni les *Annales de Saint-Bertin* ni celles de Fulda ne nous parlent des sacrifices consentis par Charles le Chauve, pour prix de son élévation à l'empire ; on nous dit simplement qu'il prodigua les présents et la corruption. Il ne faut rien conclure de ce silence. Comme l'a très bien fait remarquer M. Hirsch, si nous n'avions que les annales et les chroniques franques, nous ne soupçonnerions pas les donations faites à la papauté par Pépin et par Charlemagne<sup>1</sup>. Seul, l'auteur du *Libellus* énumère avec plus de détails les concessions de Charles le Chauve, si énormes, que plus tard les empereurs d'Allemagne refusaient d'ajouter foi à ce document. Dès son arrivée à Rome, il renouvela avec les Romains le pacte impérial, leur abandonnant les droits régaliens et les coutumes royales ; il leur attribua des revenus sur les trois monastères de Saint-Sauveur, de la bienheureuse vierge Marie de la Sabine et de Saint-André du mont Soracte, et les droits du lise sur quantité d'autres monastères. Il leur concéda les patrimoines du Samnium et de la Calabre et en même temps toutes les cités du Bénéventin ; de plus le duché de Spolète tout entier avec les deux villes de Toscane, Aricie et Clusium, que le duc avait l'habitude d'ajouter à ses possessions héréditaires, de sorte que ce prince, qui exerçait auparavant les fondions de vice-roi, parut depuis lors le sujet des Romains. Il consentit à l'éloignement des légats impériaux et renonça à leur assiduité et à leur présence pendant les élections apostoliques. Que dire de plus ? Il accorda tout ce qu'ils voulurent, comme on fait largesse de biens mal acquis et dont la possession n'est pas espérée<sup>2</sup>.

Après avoir ceint la couronne impériale et reçu l'onction sacrée, Charles le Chauve vint à Pavie en compagnie du pape (février 876). Il y tint un synode où les grands d'Italie ratifièrent par leurs acclamations les actes de la cérémonie de Noël. Puis il gagna la France, escorté des légats pontificaux. Selon les expressions de l'annaliste de Metz, il avait traversé en courant son nouveau royaume d'Italie, plutôt qu'il n'en avait pris réellement possession. De retour dans ses États, il réunit un concile solennel à Ponthion, où furent lus les actes des assemblées de Rome et de Pavie et confirmée son élévation à l'empire et à la royauté de l'Italie. C'est aussi dans ce synode, en présence des prélats français révoltés et indignés, qu'il se mit en mesure de remplir une partie des promesses faites à Jean VIII, en lui sacrifiant les libertés de l'Église nationale et en instituant au-dessus des évêques et des métropolitains un primat qui devait exercer dans le royaume les pouvoirs du Saint-Siège<sup>3</sup>. A dater de son retour d'Italie, les *Annales de Fulda*, dont les assertions, suspectes ailleurs d'hostilité systématique, sont ici confirmées par tous les historiens contemporains, reprochent à Charles le Chauve d'avoir donné satisfaction à sa vanité, en abandonnant les usages et les costumes de son pays pour adopter la magnificence et l'appareil des souverains de Byzance. Il allait, revêtu de la dalmatique descendant jusqu'aux talons, ceint par-dessus du baudrier pendant jusqu'aux pieds, la tête enveloppée de bandelettes de soie supportant le diadème, et pour donner une plus haute idée

---

<sup>1</sup> F. Hirsch, *Die Schenkung Kaisers Karls des Kahlen für Papst Johann VIII. (Forschungen zur deutschen Geschichte, 20e vol.)*

<sup>2</sup> *Libellus de imperatoria potestate*, in Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 630-634. — Voyez *Annales Mettenses*, ad ann. 876.

<sup>3</sup> Remarquez qu'il n'est fait aucune mention dans le *Libellus* des concessions relatives à l'Église de France.

de lui-même, rejetant le titre de roi, il ne se faisait appeler qu'auguste et empereur de tous les rois de l'Occident<sup>1</sup>. On comparait cette affectation des pompes de Byzance à la simplicité de son aïeul Charlemagne, qui, d'après Éginhard, n'avait jamais, sauf le jour de son entrée à Rome comme patrice elle jour de son couronnement, abandonné le vieux costume national.

Examinons maintenant quelle était l'étendue, la portée des concessions arrachées par le pape Jean VIII à la vanité du nouvel empereur. Nous apprécierons du même coup la créance que l'on peut accorder à l'auteur anonyme du *Libellus*.

Établissons tout d'abord qu'en cette occasion, pour la première fois, le pontife de Rome, par son initiative personnelle, sous le couvert du consentement et de la volonté des Romains, décernait la couronne impériale et créait un empereur<sup>2</sup>. Depuis le couronnement de l'an 800, l'empire était resté le patrimoine de la dynastie de Charlemagne ; il s'était transmis de mâle en mâle dans la branche aînée, sans interruption, de Louis le Pieux à Lothaire, et de Lothaire à Louis II. A défaut d'héritiers directs du roi d'Italie, il devait régulièrement revenir à Louis le Germanique, l'aîné des princes francs, et après lui à son fils, seulement à leur défaut à Charles le Chauve. Le pape n'intervenait dans la transmission de la couronne que pour confirmer et pour consacrer le nouvel élu. L'onction n'était que le symbole de l'union de l'empereur avec l'Église, mais elle ne constituait pas la cérémonie essentielle, l'empereur possédant l'empire de fait après le couronnement et avant l'intervention ecclésiastique. C'est pour établir nettement cette distinction que Charlemagne, appréhendant les suites du précédent de l'an 800, avait pris soin, avant sa mort, d'associer son fils à l'empire. Il lui avait ordonné de prendre lui-même la couronne sur l'autel et de se la poser sur le front, comme pour témoigner qu'il ne la tenait que de lui et de Dieu. Trois ans seulement après la mort de son père, Louis le Pieux avait reçu la consécration pontificale des mains d'Étienne III, qui avait fait exprès le chemin de Rome à Aix-la Chapelle. C'est dans les mêmes circonstances et avec le même cérémonial que Lothaire, puis Louis II, avaient accepté l'empire. Le pape n'avait fait que consacrer l'élection du ciel dans la personne des Césars. Du pape et de l'empereur, dont l'union constituait l'empire, c'était le premier qui, jusqu'à ce jour, avait vécu subordonné au second. Il lui était redevable de la validité de son élection ; il devait lui prêter le serment de fidélité et s'engager à faire obéir ses capitulaires ; il était le premier et le plus élevé en dignité des sujets de l'empereur ; mais enfin c'était encore un sujet.

La situation allait se trouver renversée au profit du Saint-Siège par l'initiative de Jean VIII. Déjà s'était accréditée dans les synodes ecclésiastiques du IXe siècle cette doctrine, que les rois et empereurs tirent leur autorité, non de la naissance, mais de Dieu. Le pape étant sur terre l'interprète des volontés divines, il n'y avait qu'un pas pour faire dépendre cette autorité du Saint-Siège. On avait entendu au concile de Paris (829) la déclaration suivante : **Aucun roi ne doit dire qu'il tient son royaume de ses ancêtres, mais il doit croire humblement qu'il le tient en vérité de ce Dieu qui a dit : Le conseil et l'équité sont miens ; de moi viennent la prudence et le courage ; c'est par moi que les rois règnent et que les législateurs promulguent des lois justes. A ceux qui pensent qu'ils succèdent dans leurs royaumes terrestres à leurs aïeux, et que leur pouvoir ne leur a pas été donné**

---

<sup>1</sup> *Annales Fuldenses*, ann. 876.

<sup>2</sup> Dümmler (*Gesch. des Ostfr. R.*, lib. IV, cap. 7) insiste également sur cette nouveauté.



par Dieu, à ceux-là s'applique la réprobation du prophète ; ils ont régné, mais non par moi ; les princes les ont reconnus, et moi je ne les connais pas. Le pape avait réussi, comme vicaire du Christ, à détourner à son profit cette doctrine de son acception mystique et à se faire en réalité le distributeur des couronnes terrestres. C'est sur ce point essentiel que différait la conception de l'empire en Orient et en Occident. La prétention des papes à conférer la couronne impériale fut un perpétuel sujet de scandale pour les écrivains de Byzance, où la fonction du patriarche se bornait à consacrer les Césars. Cinnamus, un de ces écrivains, fait dire ironiquement au pape : C'est à moi qu'il appartient de créer les empereurs. Et il répond aussitôt : Oui ! tu leur imposes les mains et les consacres, car ce sont là des actes de l'autorité spirituelle. Mais quant à décerner l'empire et autres nouveautés du même genre, cela n'est point de ta compétence<sup>1</sup>. Avant le pape Jean VIII, le rôle de la papauté était strictement le même dans l'empire carlovingien<sup>2</sup>.

Et il ne faut pas croire que cette conquête, surprise à la faiblesse d'un descendant de Charlemagne, la papauté se soit contentée de l'enregistrer silencieusement et d'en prendre acte, comme d'un précédent utile à faire valoir plus tard. En toute circonstance, aux deux synodes de Rome, à Pavie, à Ponthion, par la bouche de ses légats, Jean VIII célébra bien haut son initiative et sa victoire, comme s'il voulait par ces aveux multipliés engager définitivement l'avenir et fixer à jamais la tradition. Dans le synode tenu à Rome (mai 877), il prononça un discours dans lequel il exaltait les vertus de Charles le Chauve et l'élevait bien au-dessus de ses ancêtres Louis le Pieux et Charlemagne<sup>3</sup> ; il disait : Une inspiration divine a révélé à notre bienheureux prédécesseur, le pape Nicolas, les intentions secrètes de Dieu sur ce prince, et c'est pourquoi nous avons élu Charles avec le concours et le vote de tous nos frères les évêques, les autres serviteurs de la sainte Église romaine, du sénat et de tout le peuple, et, suivant l'antique coutume, nous l'avons solennellement élevé à l'empire romain ; nous l'avons décoré du nom d'Auguste, et nous l'avons oint extérieurement de l'huile sainte, afin qu'il ressentît intérieurement la vertu de l'onction du Saint-Esprit... Charles, perpétuellement auguste, n'a pas été porté à ce faite d'honneur par des pratiques déloyales ; il ne s'est pas élevé par fraude et à la suite de détestables machinations. Non ! il a été désiré, souhaité, demandé par nous, appelé par Dieu et honoré de celle dignité, pour défendre la religion, protéger les serviteurs du Christ ; c'est par humilité et par obéissance qu'il s'est soumis à nos vœux<sup>4</sup>.

Ce n'est pas seulement dans un synode d'évêques italiens que le pape affirmait si péremptoirement son initiative. En France, au concile de Ponthion, en présence de prélats et de grands, dont plusieurs avaient vu l'éclat de l'empire carolingien à peine diminué, on lut les actes de l'élection de Charles. On laissa passer sans protestations l'article 1, libellé en ces termes : A la mort de Louis, qui exerçait les droits de l'empire romain, le bienheureux pape Jean, par l'entremise des vénérables évêques, a invité le seigneur Charles, alors roi, à se

---

<sup>1</sup> Cinnamus, lib. II, cap. XII.

<sup>2</sup> Baronius, *Annal. ecclesiast.*, t. X, ad ann. 876, p. 515.

<sup>3</sup> Watterich fait tenir ce discours par Jean VIII au concile de Ravenne (juillet 877). Mais il ne fut pas question à Ravenne de la confirmation de l'empereur. Voyez Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. VI, liv. XXVI, p. 504.

<sup>4</sup> Watterich, *Vitæ Pontificum*, t. I, p. 641. — Mansi, t. XVII, p. 172. — Pertz, *Leges*, t. I, p. 503.



rendre auprès du Saint-Siège ; il l'a élu défenseur et tuteur de l'Église ; il l'a couronné du diadème impérial, et l'a choisi, entre tous, seul, pour qu'il tînt le sceptre de l'empire.

Et comme l'empire, même après la reconnaissance formelle des Italiens et des Francs de Neustrie, était encore disputé à Charles par Louis le Germanique et ses fils ; comme une nouvelle armée, conduite par Carloman, descendait d'Allemagne en Lombardie, l'empereur ne trouvait rien de mieux, afin d'affirmer son droit, que d'envoyer l'évêque d'Autun, Adalgar, au pape, pour qu'il réunît un nouveau synode et confirmât son élection par une sentence apostolique, subordonnant une seconde fois sa reconnaissance au consentement des évêques, présidés par le pontife de Rome<sup>1</sup>. Si étendues que semblent les concessions faites à la papauté par le nouveau César, les historiens qui ont interprété le texte du *Libellus*, soit pour l'approuver, soit pour le réfuter, nous paraissent avoir singulièrement exagéré la portée de ses déclarations. Nulle part il n'est dit que l'empereur ait laissé aux pontifes la pleine souveraineté dans Rome, et qu'il en ait fait des princes temporels ne relevant que d'eux-mêmes. Il est probable que les papes eux-mêmes n'auraient pas voulu de cette indépendance entière, à une époque où les empereurs et les rois d'Italie avaient fort à faire de les défendre contre les incursions des Sarrasins et contre les entreprises des seigneurs de la campagne romaine. Jean VIII lui-même ne se fit pas faute de réclamer sans cesse et avec les plus instantes prières l'intervention de Charles le Chauve, pour mettre un terme aux déprédations des pirates et aux violences de ses ennemis. C'est à tort que Marca rapproche des paroles du *Libellus* le texte du *Livre des Thèmes* de Constantin Porphyrogénète, qui reconnaît formellement la domination temporelle du pape sur Rome<sup>2</sup>. Bien que les deux auteurs aient écrit à peu près à la même époque, il faut observer que l'un parle de la Rome de Jean VIII, l'autre de celle de Marozia et de Théodora. Cinquante ans après le couronnement de Charles le Chauve, l'indépendance de Rome était en effet complète, non par suite de quelque concession impériale, mais parce que la suzeraineté de l'empereur ne répondait plus à aucune réalité. Le texte du *Libellus* ne va pas si loin ; il dit seulement que Charles abandonna les droits régaliens (*jura regni*) que les précédents empereurs avaient exercés sur Rome, et, par ces droits, il nous semble qu'il entend, comme il est écrit quelques lignes plus bas, la présence des légats impériaux à Rome et leur assistance pendant l'élection des pontifes. La suzeraineté impériale persistait, bien que diminuée, dans ses prérogatives essentielles<sup>3</sup>.

Le *Libellus* nous présente un tableau très détaillé de l'organisation de la justice impériale à Rome. Il nous paraît exact sur tous les points où il nous est permis de le contrôler et conforme à ce que nous apprennent les documents du IXe siècle. La constitution de Lothaire (824) nous montre au-dessus des juges établis dans le territoire romain l'existence de tribunaux ambulatoires d'appel composés de *missi* pontificaux, et impériaux, qui ont à répondre devant l'empereur de leurs actes et dont les sentences peuvent être réformées par lui<sup>4</sup>. L'article 8 de la même constitution nous montre les juges pontificaux, comme les juges impériaux, recevant également leurs instructions du prince, considéré comme la

---

<sup>1</sup> *Annales Hincmari*, 876.

<sup>2</sup> Constantin Porphyrogénète, *Livre des Thèmes* (le thème de Sicile).

<sup>3</sup> Je n'en veux pour preuve que un passage de la lettre 59 adressée à la femme de Charles le Chauve, Richilde (Migne, *Patrol.*, t. CXXVI.)

<sup>4</sup> Voir art. 4 de la constitution de 824.

source d'où toute justice émane<sup>1</sup>. Les documents contemporains font voir fréquemment cette justice impériale à l'œuvre, et l'empereur tenant lui-même ses assises dans la ville des papes<sup>2</sup>. Plusieurs jugements conservés dans les archives du monastère de Farfa ou de Sainte-Marie nous semblent l'application de cette jurisprudence, inaugurée sous le pape Eugène. Les *missi* impériaux, l'évêque Joseph et le comte Léon, rapportent que jugeant au palais de Latran entre le monastère et la curie, ils ont donné droit aux moines qui réclamaient au pape Grégoire IV plusieurs territoires retenus indûment par lui et par ses prédécesseurs. Mécontent de cette sentence, le pape interjeta appel et prétendit s'en remettre à la décision de l'empereur<sup>3</sup>.

Mais ce que le *Libellus* est seul à nous faire connaître, c'est la présence à Rome d'un légat, logé à demeure dans le palais de Saint-Pierre, tenant ses assises à la *Louve*, près du Latran et dont la puissance s'étendait sur tous les degrés de juridiction du territoire romain. Non seulement il recevait en appel toutes les causes, mais il pouvait requérir les juges de la ville de faire justice à ceux qui se prétendaient lésés, même par les parents du pape. Il lui suffisait de dire : *Au nom de la foi que vous devez au seigneur empereur, faites justice à cet homme. Il n'était pas un Romain qui osât passer outre*<sup>4</sup>. Malgré le silence des chroniqueurs contemporains, peut-être est-il imprudent de contester l'exactitude de cette information. Pour être unique, un témoignage ne doit pas forcément être rejeté. Sans parler des détails très circonstanciés dans lesquels entre l'auteur sur la juridiction de ce haut personnage, et qu'il était difficile d'imaginer de toutes pièces, la justesse des renseignements qui nous sont fournis par les pages qui précèdent et qui suivent, plaide en faveur de la sincérité de l'auteur, dans le cas particulier qui nous occupe. On remarquera combien furent modifiés les rapports de la papauté et de l'empire, sous le règne de Louis, qui fut exclusivement Italien. A une situation nouvelle pouvait répondre l'introduction d'un rouage nouveau dans l'administration judiciaire. Rome était devenue, depuis qu'Aix appartenait à un autre maître, l'unique capitale de l'empire. N'est-il pas naturel qu'en son absence l'empereur ait pu instituer extraordinairement un légat, muni des mêmes pouvoirs que le préfet de la ville à Byzance, pour représenter d'une manière continue son autorité près du Saint-Siège ? Du reste, au cours de son récit, l'auteur du *Libellus* semble bien nous donner le nom de ce justicier impérial et nous désigner l'époque de son institution : ce fut au fort de la querelle de l'empereur et du pape Nicolas. Le titulaire aurait été cet Arsénius, apocrisiaire du Saint-Siège, légat de Nicolas en Gaule, et depuis lors brouillé avec son maître, comme l'atteste une lettre de son neveu Anastase à l'archevêque Adon de Vienne. Il prit pour secrétaire et archichancelier le diacre Jean, plus tard évêque de Réate.

L'auteur du *Libellus* ne dit pas positivement que la justice impériale fut abolie dans la ville des papes après le couronnement de Charles le Chauve. Cette affirmation se trouverait démentie par des témoignages irrécusables. Une lettre de Jean VIII à l'empereur nous apprend qu'il attend de ses *missi* la répression

---

<sup>1</sup> Art. 8. Cf. Fickers, *Forschungen*, L II, § 353.

<sup>2</sup> Voir particulièrement, *Annales Eginhard.*, an. 823, le jugement du primicier Théodore et du nomenclateur Léon. — *Liber Pontificalis : Vita Leonis IV*, §§ 534 et 555 ; *Vita Hadriani II*. Jugement de l'évêque de Veltri, d'Étienne Nepesinus et de Jean Hymmonidès.

<sup>3</sup> Muratori, t. II, pars II, *Chron. Farfense*.

<sup>4</sup> Watterich, t. I, p. 628.

vigoureuse du brigandage et des désordres qui affligent la campagne romaine<sup>1</sup>. Dans une autre lettre adressée à Charles le Gros, alors roi d'Italie, le pape prie le prince de lui envoyer ses *missi*, pour que, d'accord avec ceux du Saint-Siège, ils procèdent à la tournée annuelle qui se faisait dans le territoire de l'Église, comme dans toutes les parties de l'empire, et qui était prescrite par l'article 4 de la constitution de Lothaire. Cependant l'expression du *Libellus* : il éloigna les légations royales nous semble viser directement le légat dont il est parlé plus haut, et dont l'intervention devait peser d'un poids si lourd sur l'autorité des juges locaux. Mais c'est là un changement que nous ne pouvons contrôler, le *Libellus* étant le seul document qui mentionne l'existence de cette magistrature ainsi que sa disparition.

En revanche, il est impossible de se méprendre sur le sens et la portée de la concession obtenue, d'après le *Libellus*, par le pape Jean VIII, au sujet des élections pontificales. Jusqu'alors le nouveau pontife élu par le peuple devait attendre, pour être consacré, que les légats impériaux, présents aux opérations électorales, eussent constaté leur validité et fait leur rapport à l'empereur, dont le décret rendait seule l'élection définitive et permettait de procéder à la cérémonie ecclésiastique. Cette obligation, qui avait pour but d'assurer l'intégrité de l'élection et de prévenir les intrigues et les rixes auxquelles donnait lieu chaque vacance de la tiare, paraissait insupportable aux pontifes, et humiliante au peuple romain<sup>2</sup>. A maintes reprises, les Césars avaient éprouvé l'aversion insurmontable des Romains pour cette sujétion, qui gênait l'exercice de leur liberté dans sa manifestation la plus essentielle. Mais ils avaient tenu à la maintenir avec rigueur, estimant que du choix du pape dépendait le bon accord des deux pouvoirs spirituel et temporel. Il est indispensable, pour vérifier l'exactitude des assertions du *Libellus*, de remonter à l'origine de cette coutume. Peu de questions sont restées aussi obscures et ont prêté à plus de controverses.

Sous le régime de la domination byzantine, les papes ne pouvaient être consacrés qu'après avoir obtenu une jussion impériale qui constatait l'adhésion de l'empereur au choix du peuple romain<sup>3</sup>. Mais, après la rupture de Rome et de Byzance, et sous le régime du patricial franc, il semble que la papauté se soit affranchie de cette coutume, et que la liberté du peuple romain ait pu s'exercer sans contrôle. Aussi chaque élection est-elle signalée par des prises d'armes, des guerres civiles, l'intervention des seigneurs de la campagne romaine, empressés de mettre leurs bandes indisciplinées au service des factions qui se disputaient la nomination du pape. Le *Liber Pontificalis* ne mentionne pas une fois la présence des légats de Pépin ou de Charlemagne et fait au contraire remarquer que la consécration suit, à quelques jours près, l'élection<sup>4</sup>. La correspondance des pontifes avec les rois francs est plus explicite. Elle nous montre que les princes d'Occident sont moins préoccupés de l'intégrité des opérations électorales que de la fidélité des Romains et du renouvellement du pacte conclu avec eux par Étienne III. Lors de l'élection de Paul Ier, un légat de Pépin, Immo, se trouvait à Rome. On l'y retient jusqu'à ce que satisfaction lui ait été donnée au sujet des

---

<sup>1</sup> *Johannis VIII ep. 42.* (Coll. Migne, t. CXXVI.)

<sup>2</sup> M. Bayet, *les Élections pontificales sous les Carolingiens* (*Revue historique*, janv.-fév. 1884), a publié avec le plus grand soin le détail de l'élection des pontifes au IXe siècle. Nous différons de sentiment avec lui sur quelques points.

<sup>3</sup> Parmi beaucoup d'exemples, voir : *Liber Pontificalis : Vila Pelagii II.*

<sup>4</sup> Voyez *Liber Pontificalis : Vita Stephani IV.*

sentiments de fidélité et d'amour du nouveau titulaire et de la population<sup>1</sup>. Le pseudo-pape Constantin, imposé par les troupes du duc de Nepi son frère, et consacré le lendemain de son élection, se hâte d'assurer Pépin de son intention inébranlable de maintenir le pacte consenti par ses prédécesseurs<sup>2</sup>. Les choses ne se passèrent pas autrement lors de l'inauguration d'Étienne IV et d'Adrien Ier.

On a supposé que, à l'occasion de l'avènement de Léon III, des modifications importantes avaient été introduites dans les rapports entre l'Église et le patrice et aussi dans le cérémonial des élections pontificales. L'examen attentif des textes n'autorise pas ces suppositions. Nous savons par le *Liber Pontificalis* que Léon fut consacré le lendemain même de son élection<sup>3</sup> ; par les *Annales d'Éginhard*, qu'il envoya aussitôt ses messagers à Charlemagne avec les clefs de la confession de saint Pierre, l'étendard de la ville de Rome et d'autres présents<sup>4</sup>. Charlemagne le félicita de l'unanimité de son élection, de l'obéissance de son humilité, et de la fidélité de ses engagements<sup>5</sup>, et il délégua auprès de lui son familier Angilbert, afin de conférer avec lui de tout ce qui semblerait nécessaire à l'exaltation de la sainte Église de Dieu, à la stabilité de l'honneur pontifical, à l'affermissement du patriciat<sup>6</sup>. Il est possible que dans ces conférences il ait été question des élections pontificales ; mais pas un mot ne nous permet de l'affirmer.

De l'avènement de Léon III à celui de son successeur Étienne VI (816), un grand fait s'est produit. Le divorce avec Constantinople s'est consommé ; l'empire d'Occident a été fondé, le patriciat a été aboli. L'empereur d'Occident s'est substitué dans ses rapports avec le Saint-Siège aux Césars de Byzance, et nous sommes tentés de croire qu'à cette occasion l'ancienne coutume des lettres de jussion a bien pu être rétablie. Voyons en effet ce qui se passe à la première vacance. Étienne VI est élu, et presque aussitôt consacré, absolument comme ses prédécesseurs<sup>7</sup>. Comme ses prédécesseurs aussi, il s'empresse de faire prêter au peuple romain le serment d'obéissance à la personne de l'empereur Louis le Pieux<sup>8</sup>. Il semble donc que le pape soit en règle avec son suzerain. Mais il faut bien que quelque chose d'anormal se soit passé, que quelque obligation nouvelle ait été transgressée ; car deux mois à peine après sa consécration, le pape, nous disent les *Annales d'Éginhard*, arrive en France à grandes journées et le plus vite qu'il peut, et il se fait précéder auprès de l'empereur de deux légats, chargés de lui apporter des explications au sujet de sa consécration<sup>9</sup>.

Ici se place un incident, d'après nous, décisif. On connaît mal par le détail ce qui se passa dans les entrevues du pape et de l'empereur. On sait que Louis reçut d'Étienne l'onction impériale et par un privilège célèbre renouvela les donations faites au Saint-Siège par Pépin et Charlemagne. Mais en même temps il est probable qu'il fut question de la consécration pontificale. Cette même année en effet parut une décrétale portant qu'à l'avenir le pape serait élu par les évêques et le clergé en présence du peuple et du sénat, et qu'il serait consacré en

---

<sup>1</sup> Jaffé, *Codex Carol.*, ep. 12.

<sup>2</sup> Jaffé, *Codex Carol.*, ep. 44 et 45.

<sup>3</sup> *Liber Pontificalis : Vita Leonis III.*

<sup>4</sup> *Ann. Eginh.*, 796.

<sup>5</sup> Jaffé, *Epist. Carolinæ*, 10.

<sup>6</sup> Jaffé, *Epist. Carolinæ*, 10.

<sup>7</sup> *Liber Pontificalis : Vita Stephani VI*, § 427.

<sup>8</sup> Thégan., cap. 16.

<sup>9</sup> *Ann. Eginh.*, 816.

présence des légats impériaux<sup>1</sup>. Cette décrétale, insérée dans le *Corpus juris canonici* de Gratien, a été considérée comme apocryphe par Baronius, Binius, Noël Alexandre et d'autres apologistes. Pagi l'attribue non à Étienne VI, mais à Étienne VII, qui ceignit la tiare en 896<sup>2</sup>. Mais Muratori a mis au jour un document, le fragment d'un synode tenu à Rome par le pape Nicolas Ier, en 863, qui tranche la question. Un des articles de ce synode, à propos de la procédure à suivre dans les élections pontificales, rappelle le décret du pape Étienne, qui ne peut être que le successeur de Léon III<sup>3</sup>. Ce règlement, imposé à Étienne VI comme compensation des avantages que lui faisait le privilège de 816, et aussi comme rachat de l'infraction commise, va désormais fixer la jurisprudence, et devenir le point de départ de l'agitation menée par les papes et le peuple de Rome contre l'ingérence de l'empereur dans les élections pontificales.

Nous devons croire que l'obligation d'attendre les légats n'était du goût de personne à Rome. L'année suivante en effet, Pascal II succède à Étienne VI. Aussitôt élu, il se fait consacrer. Mais il envoie à l'empereur des présents et une lettre d'excuse, l'assurant qu'il avait reçu malgré ses dénégations et ses résistances un honneur qu'il considérait comme contraire aux engagements pris entre les deux cours. Par une autre ambassade, il demanda que le pacte conclu avec ces prédécesseurs fût renouvelé avec lui-même<sup>4</sup>. Évidemment ces infractions réitérées étaient le résultat d'un parti pris et tendaient à établir une tradition nouvelle. Pour couper court à ces entreprises, l'empereur, malgré sa réputation de faiblesse bien connue, lors de l'avènement d'Eugène II, dépêcha à Rome son fils Lothaire, associé à l'empire. Lothaire, obéissant probablement à l'impulsion de son vieux parent et conseiller Wala, agit avec une rare énergie. Il réforma, dit Éginhard, le statut du peuple romain que la malice de quelques pontifes avait laissé se pervertir<sup>5</sup>. Il imposa aux Romains la constitution de 824<sup>6</sup>, 824<sup>6</sup>, et exigea d'eux un serment solennel de fidélité et d'obéissance, dont la formule, qui nous a été conservée, consacre l'obligation de la présence des légats impériaux avant la consécration pontificale.

A dater de ce moment, se tenant pour avertis, les Romains n'eurent garde de se passer de l'approbation impériale. Valentinus et Grégoire IV furent élus et consacrés régulièrement<sup>7</sup>. Mais dix-sept ans plus tard, à l'avènement de Sergius II (844), à la faveur des désordres qui troublaient l'empire, une nouvelle tentative fut risquée pour passer outre aux engagements formels stipulés en 824. L'empereur envoya son fils Louis et l'évêque de Metz, Drogon, avec un grand appareil de forces militaires<sup>8</sup>. Rome fut occupée par ses troupes et maintenue sous la terreur. De nouveau les Romains durent jurer de ne plus consacrer aucun pontife avant d'avoir reçu sa jussion et sans la présence de ses légats<sup>9</sup>. Ce ne fut qu'après avoir prêté ce serment qu'ils virent s'éloigner l'armée de Lothaire et furent délivrés de cette peste<sup>10</sup>. Cependant, en 847, ils

---

<sup>1</sup> Gratianus, cap. XXVIII, dist. 33.

<sup>2</sup> Pagi, *Critica ad Ann. Baronii*, ann. 896.

<sup>3</sup> Muratori, *Script. It.*, t. II, pars II, p. 128 : *Supplementum concilii Romani habiti anno 863*, cap. XI.

<sup>4</sup> *Ann. Eginh.*, 817.

<sup>5</sup> *Ann. Eginh.*, 824.

<sup>6</sup> *Constitutio Lotharii* (824) ; Watterich, *Vitæ Pontificum*, t. I, *Additamenta*, p. 623.

<sup>7</sup> *Liber Pontificalis : Vita Valentini*.

<sup>8</sup> Pour Grégoire IV, voyez *Ann. Eginh.*, 827, et l'Astronome, *Vita Ludovici*.

<sup>9</sup> *Liber Pontificalis : Vita Sergii II, Annales S. Bertin.*, ann. 844.

<sup>10</sup> *Liber Pontif. : Vita Sergii II*.



osèrent encore transgresser les prescriptions impériales, mais ce ne fut pas sans trembler sur les conséquences de leur audace, et seulement parce qu'ils étaient sous le coup d'une invasion de Sarrasins. Joyeux de l'élection du nouveau pontife, ils étaient en même temps contristés, parce qu'ils n'osaient le consacrer sans attendre l'autorisation impériale. Mais ils tremblaient que Rome ne fût encore assiégée par ses ennemis, et c'est pourquoi, remplis d'épouvante en prévision des malheurs qui allaient fondre sur eux, ils se passèrent de la permission du prince, tout en lui jurant la foi et l'honneur qu'ils lui devaient après Dieu<sup>1</sup>. En 855, deux mois entiers s'écoulèrent entre l'élection et l'ordination de Benoît III. Il fut enfin consacré après une longue enquête, destinée à éclairer l'empereur sur les troubles et les compétitions qui avaient accompagné cette élection. Ce fut seulement après de très laborieuses négociations que la cérémonie définitive fut célébrée en présence des légats **suivant la coutume et comme l'ordonnent les antiques traditions**<sup>2</sup>. L'empereur lui-même présida à l'inauguration de Nicolas Ier. Mais, après le pontificat glorieux de ce pape, les Romains, exaltés par l'éclatant prestige qu'avait conquis la papauté, essayèrent encore une fois de ressaisir la liberté de leurs élections et entraînèrent précipitamment Adrien II au palais de Latran, sans se soucier des légats impériaux. Ils disaient qu'ils agissaient ainsi **non par mépris de l'auguste, mais afin de ne pas engager l'avenir et de ne pas laisser s'invétérer la coutume d'attendre les légats du prince pour l'élection des pontifes**<sup>3</sup>. Il paraît bien pourtant que, sur la protestation des légats, il fut sursis à la consécration de l'élu, jusqu'à ce que l'empereur prévenu eût envoyé sa jussion<sup>4</sup>.

C'est de cette coutume, si désagréable à l'orgueil des Romains, contre laquelle s'étaient élevées de si fréquentes protestations, que Jean VIII, d'après le *Libellus*, affranchit le Saint-Siège. Par le privilège de Charles le Chauve, l'élection du clergé et du peuple devait suffire, suivant la formule, pour créer un pape. Il est contestable que la dignité du Saint-Siège ait gagné quelque chose à une telle réforme ; sa sécurité du moins y perdit et aussi son prestige. Il n'était pas indifférent que l'approbation impériale donnât un caractère authentique à l'élection d'un prélat qui n'était pas seulement l'évêque de Rome, mais le chef religieux de la chrétienté.

Pour que notre démonstration fût complète, il resterait à prouver que les successeurs de Jean VIII se passèrent en effet de l'approbation impériale. Malheureusement, pour cette seconde période, les mêmes sources d'information qui nous ont servi pour la première font défaut. Le *Liber Pontificalis* ne donne pas la vie des papes qui succédèrent à Jean VIII. Les *Annales de Saint-Bertin* s'arrêtent à la mort d'Hincmar (882). Seules les *Annales de Fulda* nous disent que Marin fut élu **contre l'autorité des canons**<sup>5</sup>, et qu'il en fut de même d'Étienne VII, VII, élu et consacré sans attendre la volonté de l'empereur Charles le Gros<sup>6</sup>, qui s'en montra fort irrité. Il est vrai que plusieurs historiens du Saint-Siège, Amalric Auger, qui vivait sous le pontificat d'Urbain V, Platina et d'autres encore attribuent à Adrien III (884), successeur de Marin, un décret semblable à celui

---

<sup>1</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Leonis IV*, n° 497.

<sup>2</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Benedicti III*.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif.* : *Vita Hadriani II*, n° 614.

<sup>4</sup> *Lib. Pontif.* : *Vita Hadriani II*, n° 615.

<sup>5</sup> *Annales Fuldenses*, an. 882.

<sup>6</sup> *Annales Fuldenses*, an. 885.



que Jean VIII obtint, suivant le *Libellus*, de Charles le Chauve<sup>1</sup>. A notre connaissance, aucun témoignage contemporain ne confirme l'existence de ce décret, qui aurait suivi de si près le privilège de Jean VIII. Cependant il n'est pas impossible qu'Adrien III ait senti l'opportunité de le renouveler. Si l'on nous suit jusqu'au bout dans cette étude, on verra dans quelles circonstances exceptionnelles Charles le Gros obtint l'empire, et que, par suite de la violence qu'il fit au pape, il put ne se considérer en rien comme lié par les engagements imprudents de Charles le Chauve.

J'en viens à la donation proprement dite que Charles le Chauve passe pour avoir faite au Saint-Siège, et qui, par l'étendue du territoire, par l'énormité des concessions, a provoqué l'étonnement et les réserves de plusieurs historiens. Cet étonnement a lieu de nous surprendre à notre tour, quand nous songeons que les mêmes historiens ne font pas difficulté d'admettre les privilèges, au moins aussi importants, de Charlemagne, de Louis le Pieux, d'Otton le Grand. Or il ne se trouve rien, dans la concession de Charles le Chauve, qui ne se rencontre dans les donations des autres empereurs, et qui ne s'accorde parfaitement avec la politique traditionnelle de la papauté<sup>2</sup>. Il convient d'abord de remarquer que le *Libellus* ne prétend pas nous donner l'instrument diplomatique lui-même échangé entre le pape et l'empereur. Il se contente d'énumérer les points principaux de la transaction, et ne vise pas à être complet. **Que dirai-je de plus, s'écrie-t-il, il accorda aux Romains tout ce qu'ils voulurent !** Il faudrait ensuite serrer de près le texte de l'auteur, et, par une traduction exacte, se garder d'exagérer le sens littéral du passage en litige. C'est ce que nous paraissent n'avoir pas toujours observé MM. Jung et Hirsch dans les deux remarquables études sur le *Libellus*. C'est ainsi qu'ils attribuent à Charles le Chauve la concession des trois monastères de la Sabine, Saint-Sauveur, Saint-André de Soracte et Sainte-Marie. Or le *Libellus* ne dit rien de tel. Ces monastères appartenaient au domaine impérial. Les papes eux-mêmes, semble-t-il, les avaient donnés aux patrices francs pour subvenir aux frais de la défense du territoire de l'Église, et à l'entretien des misai chargés de rendre la justice en terre pontificale<sup>3</sup>. Ils développaient à quelques milles de Rome seulement leurs bâtiments grandioses et leurs immenses dépendances. Le monastère de Sainte-Marie ou de Farfa passait pour le plus riche de l'Italie avec celui de Nonantula. Les *missi* impériaux et l'empereur lui-même s'arrêtaient volontiers dans leurs murs, assez forts pour soutenir un siège, et trouvaient à s'y loger avec toute leur suite. Les abbés grands seigneurs qui les gouvernaient et qui relevaient directement de la juridiction impériale, vivaient d'habitude en assez mauvaise intelligence avec les pontifes de Rome, et avaient souvent des procès à débattre contre eux<sup>4</sup>. C'est probablement en raison de cette hostilité latente que l'auteur du *Libellus*, qui appartenait peut-être à l'un des trois monastères, a mentionné l'article de la donation de Charles le Chauve qui les concernait. Mais il n'a pas dit que ces monastères passèrent du domaine impérial dans le domaine pontifical. Le

---

<sup>1</sup> Muratori, t. III, pars II (Ex Amatrico Angerin.)

<sup>2</sup> Sur cette donation, dont ils contestent l'exactitude, voir Dümmler (*op. cit.*) et J. Fickers (*Forschungen*, t. II, § 353, note 7). **On ne peut**, dit le dernier, **en contrôler le contenu**. Ce n'est pas une raison pour le rejeter. Il est clair que l'auteur n'a pas écrit pour soutenir et exagérer les prétentions de la papauté, mais pour les combattre.

<sup>3</sup> Voyez le passage d'une lettre de Paul Ier dans le *Codex Carolinus*, ep. 23.

<sup>4</sup> Voyez *Ckronicon Farfense* ; Muratori, t. II, pars II, p. 439. V. aussi Pertz, *Monum. Germ. Script.*, XI. Jung (*Ueber den sogenannten Libellus de imperatoria potestate*) s'étend longuement sur l'histoire de ces trois monastères.

privilège de l'empereur, en leur faveur, daté du 26 décembre 875, c'est-à-dire du lendemain du couronnement, témoignerait invinciblement contre cette assertion. Le *Libellus* dit seulement qu'il attribua aux Romains des revenus sur les trois monastères, ce qui n'a rien de commun avec une donation en règle.

Le *Libellus* parle encore, sans les nommer, d'autres monastères dont les revenus furent accordés à l'Église. Il est permis de croire beaucoup de la générosité inconsidérée de Charles le Chauve. Ne voit-on pas au concile de Troyes que Jean VIII présenta au roi Louis le Bègue et aux évêques francs, stupéfaits, une charte de donation du monastère de Saint-Denis, signée de l'empereur défunt ? Or, devant le témoignage formel d'Hincmar de Reims, il faut de toute nécessité ou que le pape ait supposé ce diplôme, ou que Charles le Chauve l'ait réellement accordé, choisir entre une accusation de faux ou un acte de folie intéressée. Nous préférons la dernière alternative.

Le *Libellus* ajoute que le pape obtint de Charles le Chauve le duché de Spolète tout entier avec les deux villes de Toscane, Aricie et Clusium, qui en dépendaient, de telle sorte que le duc qui exerçait à Rome les fonctions de vice-roi, devenait le sujet des Romains, c'est-à-dire que de la suzeraineté de l'empereur il passait sous la suzeraineté de l'Église, les patrimoines de Samnium et de la Calabre, avec toutes les villes du Bénéventin. Ces concessions ne sont pas faites pour étonner. Elles entraient dans le programme que la papauté s'était donné depuis un siècle la mission de remplir. Elles figurent dans toutes les chartes concédées par les empereurs ; et de fait, le pape, au concile de Ponthion, quand les actes de Rome furent soumis à l'approbation des grands, ne demanda rien autre chose que le renouvellement des privilèges de Pépin et de Charlemagne<sup>1</sup>.

Si l'on étudie, en effet, non les chapitres de la vie d'Adrien, où figure la donation de Charlemagne, suspects d'altérations et de remaniements, mais la correspondance des papes avec les princes francs, on voit que la possession de Spolète et de Bénévent est escomptée par le pontife, et même très vraisemblablement qu'elle a été promise par Charlemagne lui-même. Avant la défaite définitive de Didier, le pape s'était empressé d'enrôler les habitants de Spolète sous la bannière du Saint-Siège, de leur imposer la tonsure comme signe de leur sujétion à l'égard de l'Église, et de leur faire prêter le serment de fidélité à saint Pierre<sup>2</sup>. Mais plus tard Charlemagne s'appliqua à défaire l'œuvre d'Adrien, qu'il jugeait dangereuse pour ses propres intérêts, et donna le duché de Spolète au duc Hildebrand<sup>3</sup>. Le pape se montra très mortifié de cette déconvenue, et n'épargna pas les reproches au patrice, infidèle à ses promesses. Vous avez vous-même, dit-il, offert le duché de Spolète à votre protecteur, Pierre, prince des apôtres, pour le rachat de votre âme<sup>4</sup>. Plus tard il essaya, sans succès, de noircir cet Hildebrand aux yeux du roi des Francs, en l'accusant de pactiser avec Arighis, duc de Bénévent, et les Grées, pour la reconstitution de l'ancien royaume lombard. Mais la papauté ne put jamais se résigner à abandonner sans retour ses espérances.

---

<sup>1</sup> Nous nous en tenons aux privilèges de Pépin et de Charlemagne, parce, que ce sont les seuls que nous puissions contrôler par la correspondance des papes, par conséquent les seuls dont nous puissions certainement affirmer l'authenticité, quand leurs assertions s'accordent avec le texte de la correspondance.

<sup>2</sup> *Liber Pontif.* : *Vita Hadriani I*, n° 311, 312.

<sup>3</sup> Jaffé, *Cod. Carol.*, ep. 57.

<sup>4</sup> Jaffé, *Cod. Carol.*, ep. 57.

Les choses se passèrent de la même façon pour le duché de Bénévent. Le pape attendait l'occasion de faire de ce pays une province ecclésiastique. Il crut l'avoir trouvée lorsque le duc Arighis, d'accord avec les Grecs, se révolta contre Charlemagne. Ce prince survécut peu à la défaite que les Francs lui infligèrent. Aussitôt le pape mil Charlemagne en demeure de satisfaire à ses engagements<sup>1</sup>. Il prend même les devants et, sans attendre les légats francs, il fait prêter serment de fidélité à saint Pierre par les habitants de Capoue<sup>2</sup>. Cette fois encore Charlemagne éluda ses obligations. Il plaça à la tête du duché Grimoald, le fils même d'Arighis, et ne laissa au pape que quelques patrimoines dans le Bénéventin. Les habitants eux-mêmes des villes où le pape se présenta, aimèrent mieux vider leurs maisons et fuir leurs murailles que d'appartenir au pontife. Cette manifestation populaire fournit à Charlemagne un prétexte pour passer outre aux injonctions réitérées d'Adrien.

Charles le Chauve n'avait donc fait que ratifier les anciennes promesses de son glorieux aïeul. Il lui en coûtait d'autant moins, que les provinces qu'il offrait ne lui appartenaient pas, qu'elles échappèrent toujours absolument à sa suzeraineté, et qu'il laissait au pape le soin de récupérer à ses risques et périls des conquêtes qu'il ne se souciait pas de faire en personne.

Muni de ces titres, le pape Jean VIII se mit en devoir de les faire valoir. Le résultat immédiat fut le soulèvement général de toute la basse Italie. Plutôt que d'aliéner leur indépendance, les princes du Midi aimèrent mieux s'allier aux Sarrasins, qui ravageaient périodiquement depuis un demi-siècle les côtes de la Calabre, et tentaient même depuis peu d'y faire des établissements durables. Ce fut le cas des ducs de Bénévent et de Spolète, et même de l'évêque de Naples, Athanase. On ne comprendrait guère, sans les prétentions qu'élève le pape sur la suzeraineté de son duché, la colère furieuse qui anime Lambert de Spolète contre le pontife<sup>3</sup>, qui se traduit par des rapines, des enlèvements de colons et de bestiaux, et même par des attaques à main armée contre la ville des papes. C'est en vain que Jean VIII essaye de calmer sa fureur : Vous qu'après Dieu, dans toutes les nécessités de l'Église, nous avons eu souvent pour auxiliaire unique et pour défenseur si fidèle, pouvez-vous oublier à ce point l'amitié et les promesses qui existent entre nous ? Confiant cependant dans la fidélité que vous devez aux saints apôtres Pierre et Paul et à notre paternité, nous vous mandons de ne pas venir à Rome<sup>4</sup>. Mais Lambert ne garde plus de mesure. Il domine en tyran l'Église, qu'il est de son devoir de défendre<sup>5</sup>. Il écrit au pape en termes inconvenants, qui ne rappellent en rien les louanges qu'il doit à saint Pierre et ne répondent pas à la règle et à la doctrine ecclésiastique. Il le traite dédaigneusement de Votre Noblesse<sup>6</sup>, comme s'il écrivait à un homme du siècle siècle ou à un égal. Il est en pleine révolte, et Jean VIII n'a de recours contre lui que l'excommunication et les appels désespérés qu'il adresse à tous les princes de la chrétienté.

Quelques-unes des prétentions du pape semblent cependant suivies d'effet et d'un commencement d'exécution. Landulf de Capoue paraît accepter la suzeraineté du Saint-Siège. Jean VIII lui écrit, non en pontife, mais en seigneur<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> *Codex Carolinus*, ep. 83.

<sup>2</sup> *Codex Carolinus*, ep. 86.

<sup>3</sup> Voyez Coll. Migne, t. CXXVI. *Epist. Johannis VIII*. Ep. 91, 98, 103, 104, 106.

<sup>4</sup> *Ep. Johannis VIII*, 103.

<sup>5</sup> Ep. 106.

<sup>6</sup> Ep. 104.

seigneur<sup>1</sup> : Les droits souverains que, dès une haute antiquité, nous possédions sur votre terre, l'empereur les a renouvelés d'une manière inviolable par un capitulaire soumis à un concile d'évêques et de grands. Entre autres décisions touchant votre territoire, il a voulu que notre droit et notre puissance, que nous n'exprimons ici que par les paroles de notre bouche pontificale, nous les réalisions par des actes, et que, pour la satisfaction de votre âme, un instrument notarié en fit foi. Il lui enjoint en même temps de tout préparer pour recevoir prochainement sa visite. Il nous paraît difficile de contester, au moins pour une période limitée, la soumission des seigneurs de Capoue. Car Erchempert nous apprend que, sous le gouvernement de Pandenulfe, les chartes capouanes étaient rédigées au nom du pape, et que les monnaies du pays portaient son effigie, signe évident de suzeraineté<sup>2</sup>.

Il est probable qu'un autre prince, Waïfre de Salerne, par jalousie de la branche de la même famille qui régnait à Bénévent, suivit l'exemple de Landulf. Du moins n'est-il pas téméraire de tirer cette conclusion des deux lettres 32 et 35 de la correspondance de Jean VIII. La première est rédigée sur le même modèle que celle adressée à Landulf : Je veux, dit le pape, que vous prépariez une escorte pour moi et pour les nouveaux hôtes que je vous amène ; encouragez nos fidèles dans leur fidélité de fraîche date ; pour ceux qui nous sont encore infidèles, faites-leur sentir votre frein dans la mesure de vos forces ; attendez notre venue et que Dieu nous conduise !<sup>3</sup> Nous apprenons en même temps, par cette correspondance, qu'une véritable ligue s'était formée dans le sud de l'Italie, sous les auspices du pape, entre les seigneurs de Capoue, de Salerne et d'Amalfi contre ceux de Spolète et de Bénévent, et que Jean VIII avait promis à ses fidèles le patronage et les secours de Charles le Chauve, tandis que ses adversaires cherchaient un appui dans des traités avec les Sarrasins et avec l'empire d'Orient<sup>4</sup>. On voit par là que le pape n'entendait pas laisser dormir dans les archives du Saint-Siège les droits que lui octroyait le nouveau privilège de l'empereur. Il se hâtait d'en revendiquer l'exécution. Beaucoup de ses prédécesseurs n'en avaient pas fait autant des titres magnifiques que leur avait concédés la munificence des aïeux de Charles le Chauve.

Restait pour Jean VIII à assurer l'exécution de ses desseins sur l'Église de France, qu'il voulait rattacher directement au Saint-Siège, en souvenir de l'opposition de ses prélats à la politique unitaire de Nicolas Ier et d'Adrien II. Charles le Chauve réunit le concile de Ponthion (876). Dès la première session, lecture fut donnée par le légat Jean, évêque de Toscane, d'une lettre du pape instituant en Gaule et en Germanie, comme légat du Saint-Siège, Anségise, archevêque de Sens, afin que, toutes les fois que le demanderait l'utilité de l'Église, il exerçât les pouvoirs du siège apostolique, soit pour réunir un synode, soit pour publier les décrets émanant de l'autorité pontificale, pour rendre compte au pape des affaires ecclésiastiques de la Gaule, et pour renvoyer à

---

<sup>1</sup> Coll. Migne, ep. 31. Ann. 876.

<sup>2</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. 47.

<sup>3</sup> *Epist. Johan. VIII*, 32, an. 876. Rapprochez de la lettre 31 à Landulf. M. Hirsch (*op. cit.*) soutient, ce qui est exact, que les termes de la lettre ne sont pas précis, et que peut-être il ne s'agit que d'une négociation, pour laquelle l'empereur a donné au pape ses pleins pouvoirs. Le doute est en effet permis. Cependant les termes *fideles nostros incoepa corroborate fidelitate*, etc., nous semblent une présomption favorable à notre hypothèse.

<sup>4</sup> *Ep. Johann.*, 32 et 55.

l'examen et à la décision de la cour de Rome les plus graves et les plus litigieuses. L'empereur demanda aux évêques ce qu'ils pensaient de cette commission. Avant de répondre directement, ceux-ci voulurent prendre connaissance du bref pontifical. Charles s'y refusa obstinément comme s'il avait dissimulé quelque partie de la lettre de Jean, ou comme s'il craignait que les évêques n'en pesassent trop scrupuleusement les termes. Tous alors, à l'exception d'un seul, s'écrièrent qu'ils obéiraient au pape, sauf le droit et le privilège des métropolitains, consacrés par les canons et les décrétales des papes reconnus par ces mêmes canons. Autant valait dire que, au-dessus des métropolitains, on ne reconnaissait pas la primatie d'Ansgise. Requis une seconde fois par l'empereur de répondre catégoriquement, ils se renfermèrent dans leurs premières déclarations. Charles alors ordonna à Ansgise de s'asseoir près de lui, au-dessus des autres évêques, malgré la réclamation d'Hincmar de Reims, qui déclara par ce fait les anciennes règles violées.

A la huitième et dernière session fut introduite de nouveau l'affaire d'Ansgise. L'empereur présidait encore, vêtu à la grecque, et entouré des légats pontificaux habillés à la romaine. Mais il ne put rien obtenir de l'obstination des prélats, encouragés à la résistance par Hincmar et fermement décidés à ne pas laisser le pape empiéter sur les libertés de l'Église de Gaule. Dans cette même séance, déclarent les *Annales* d'Hincmar<sup>1</sup>, Jean de Toscane lut une cédula pontificale, dépourvue de toute raison et de toute autorité. Puis Eudes de Beauvais donna connaissance de quelques articles rédigés par lui-même, par les légats et par Ansgise, sans l'assentiment du synode, pleins de contradictions, dépourvus de toute utilité, de toute raison et de toute autorité. C'est pourquoi nous ne les insérons pas dans ce texte. Il s'agit certainement des règles nouvelles que le pape voulait imposer à l'Église des Gaules, et des décrétales pontificales mises en vigueur depuis peu, et dont les évêques de France, comme Hincmar, répudiaient les termes, quand elles n'étaient pas appuyées de l'autorité des canons et des conciles<sup>2</sup>. Telle fut l'étendue des sacrifices consentis par Charles le Chauve pour obtenir du pape le titre d'empereur. Il promettait heureusement plus qu'il ne pouvait tenir. La plupart des concessions qu'il avait faites devaient rester consignées dans les archives de la chancellerie pontificale, pour servir plus tard de texte aux revendications de la papauté, mais de nul effet pour le présent. Il n'était en son pouvoir ni de mettre entre les mains du pontife les territoires dont la suzeraineté à cette heure lui était contestée à lui-même par les propriétaires en titre, comme le duc de Bénévent ; ni de forcer le consentement de l'Église de France à la spoliation de ses privilèges séculaires. Ce qui reste à la charge de Charles le Chauve, c'est l'abandon volontairement consenti des prérogatives essentielles conférées à l'empereur par les contrats successifs, conclus avec la papauté au cours du IXe siècle ; c'est le renoncement à toute juridiction impériale permanente sur les Romains, à toute participation aux élections pontificales, à la surveillance tutélaire qu'il exerçait au nom de la chrétienté sur le choix des pontifes et sur leur administration ; c'est enfin d'avoir lâché la bride aux ambitions temporelles de la papauté, sans s'être soucié de contrôler l'usage que ferait le pontife des titres qui étaient remis dans ses mains, et d'avoir favorisé ainsi indirectement l'anarchie politique qui désolait l'Italie

---

<sup>1</sup> *Ann. Hincm.*, 876.

<sup>2</sup> Sur la doctrine d'Hincmar touchant les décrétales, voir Flodoard, *Historia Remensis*, lib. III, cap. 21-27, et dans les œuvres d'Hincmar la lettre apologétique aux évêques de Gaule.



méridionale. Nous tenons donc pour exactes les assertions du *Libellus*, en les dégageant toutefois des interprétations abusives et même des erreurs matérielles auxquelles la discussion de ce texte a donné lieu. Il n'est pas vrai que Charles le Chauve ait sacrifié la suzeraineté des monastères de la Sabine, qu'il ait donné aux papes la propriété de Rome, qu'il ait fait au Saint-Siège des concessions de territoire plus larges que ses prédécesseurs. Ceux qui ont lu tout cela dans le texte du *Libellus* ont mal lu. Mais en retirant de Rome le représentant officiel de l'autorité impériale, en se privant du droit de contrôler les élections pontificales, en permettant au pape de réaliser immédiatement, loin de sa surveillance et sous le couvert de son nom, les promesses inscrites dans tous les privilèges impériaux antérieurs, il dépouilla l'autorité de l'empereur des principaux pouvoirs qu'elle comportait et il accepta, par vanité, un titre qui désormais ne lui conférait que des charges sans aucun bénéfice.

L'empire, d'ailleurs, ne valut à Charles le Chauve que des humiliations et des désastres. Louis le Germanique ne pardonna pas à son frère de l'avoir devancé en Italie et à Rome, et d'avoir traité avec Jean VIII, quand il estimait que l'empire n'appartenait qu'à lui seul par droit de primogéniture. Il se jeta sur les États du roi de Neustrie et les ravagea, tandis que son rival résidait en Italie. C'est en vain que Jean VIII adressa les lettres les plus pressantes aux évêques de Germanie et aux grands du royaume, pour les contraindre à reconnaître Charles, et à faire même défection à leur souverain, leur attestant que **se révolter contre l'empereur, c'était murmurer contre Dieu même**<sup>1</sup>. C'est en vain qu'au concile de Ponthion il mit au service de l'empereur les armes apostoliques, et menaça de l'anathème Louis le Germanique et ses conseillers, s'ils ne reconnaissaient pas la légitimité de l'élection de Charles<sup>2</sup>. Les Allemands résistèrent aux injonctions du pontife et aux menaces d'excommunication. Et quand, après la mort de son frère Louis, l'empereur voulut s'emparer de la rive gauche du Rhin, il essuya le sanglant échec d'Andernach. En 877, Charles le Chauve, sommé par les lettres réitérées de Jean VIII de venir, aux termes du pacte qu'il avait signé, délivrer Rome assiégée par les Sarrasins et les troupes de Spolète, se mit en devoir de traverser les Alpes. Mais il ne put pénétrer plus loin que Pavie. L'armée de Carloman descendait du Tyrol pour lui barrer le passage. L'empereur n'osa même engager la bataille, il reprit la route de France et mourut après avoir franchi les Alpes (6 oct. 877).

## II. — LA VACANCE DE L'EMPIRE.

A la mort de Charles le Chauve, se posa encore une fois la question de la succession à l'empire. Quatre princes au moins sollicitaient la couronne : les trois fds de Louis le Germanique, Carloman, Charles le Gros, Louis ; le fils de l'empereur défunt, Louis le Bègue, sans compter des compétiteurs moins sérieux, comme Lambert de Spolète, et Boson, roi d'Arles, qui avait épousé la fdle de l'empereur Louis II. En réalité l'empire resta vacant pendant trois ans et demi, d'octobre 877 à février ou mars 881, soit que le pape, embarrassé de faire un choix, ait réussi à force de diplomatie à tenir en échec ces convoitises rivales,

---

<sup>1</sup> Coll. Migne, t. CXXVI, ep. 22, 23, 26.

<sup>2</sup> Voyez les articles du concile de Ponthion : Pertz, *Leges*, t. 1, p. 803-804.



soit que les candidats aient fait difficulté de souscrire aux conditions que le pape mettait à la collation des honneurs impériaux. Il y a là un point d'histoire intéressant et mal connu, sur lequel une élude attentive de la correspondance de Jean VIII peut jeter quelque lumière.

Le pape encouragea les espérances de tous, sans se décider de longtemps pour personne. Dès le mois d'octobre 877, Carloman se rendait maître de la Lombardie, évacuée à la hâte par les armées franques, et se faisait reconnaître et couronner comme roi d'Italie. Cette première prise de possession semblait préjuger en sa faveur la question impériale ; car tous les empereurs, depuis Charlemagne, avaient commencé par ceindre la couronne de fer à Pavie. On comprend du reste que l'occupation de la haute Italie rendait impossible tout autre choix que celui du prince maître des défilés des Alpes. Aussi Carloman écrivait immédiatement à Jean VIII pour traiter avec lui de son couronnement prochain à Rome. La lettre est perdue, mais nous en connaissons la teneur par la réponse du pape<sup>1</sup>. Il est encore accablé de tristesse par la mort de son cher (ils, Charles ; mais il se résigne à la volonté de Dieu ; c'est de plus une grande consolation pour lui que l'assurance des bienveillantes dispositions de Carloman. Il promet en effet *d'élever la sainte Église romaine plus haut que n'ont fait tous ses prédécesseurs*. Mais Jean VIII ne se paye pas de promesses vagues ; il exige des engagements fermes et possédant un caractère d'authenticité. *Lorsque vous vous serez entendu avec vos frères, nous vous enverrons en ambassade solennelle nos légats a latere, avec une charte rédigée par chapitres, contenant les concessions que vous vous engagez à faire à perpétuité à notre sainte mère l'Église romaine et à votre protecteur le bienheureux apôtre Pierre. Cette formalité remplie, nous vous enverrons de nouveau nos légats, avec tout l'appareil convenable, pour conduire avec honneur un si grand roi auprès du Saint-Siège, et tous deux nous nous entendrons sur ce qu'il convient de faire pour raffermissement de la république et le salut du peuple*<sup>2</sup>.

Carloman paraît alors s'être engagé par des promesses plus formelles. Du moins on est autorisé à le supposer, par une lettre du pape datée d'un an plus tard (juillet ou août 878), juste au moment où, de Gènes, il allait s'embarquer pour la France : *Par le texte de vos lettres et par vos internonces, vous nous avez pleinement fait connaître combien vous aviez à cœur l'exaltation de votre sainte mère l'Église de Rome... Aussi nous vous avons attendu tous les jours, avec d'autant plus d'empressement que vous avez promis, pour prix de l'accroissement de votre dignité, d'élever nous et notre Église, éprouvée par les coups de tant d'adversaires, plus haut que n'avait fait aucun des empereurs et des rois, vos prédécesseurs*<sup>3</sup>. Mais dans l'intervalle Carloman s'était ravisé. Il recula apparemment devant la gravité des concessions que réclamait le pape. Plutôt que d'accepter ainsi l'héritage tout entier de Charles le Chauve, avec les conditions onéreuses dont il l'avait chargé, il espéra se mettre en possession de Rome par la force et obtenir de Jean VIII, par l'intimidation, cette couronne qu'il convoitait et que personne, comme il le pensait, n'était en mesure de lui disputer. Il s'appuya donc sur le parti des ennemis du pape, dont l'évêque Formose était le chef, et il déchaîna sur la capitale de l'empire les bandes de Lambert de Spolète et du marquis Adalbert. Le pape, dans les plaintes désespérées qu'il adressa à tous les princes d'Occident, feint de ne pas croire à la

---

<sup>1</sup> Coll. Migne. *Ep. Johann. VIII*, 93, anno 877, nov.

<sup>2</sup> Coll. Migne. *Ep. Johann. VIII*, 93, anno 877, nov.

<sup>3</sup> Ep. 117.

complicité de Carloman. Il insinue que Lambert de Spolète agit pour son propre compte et convoite lui aussi l'empire. A Jean, archevêque de Ravenne, il dépeint en ces termes sa triste situation<sup>1</sup> : Il (Lambert) s'est emparé par la violence et la trahison des portes de la cité, puis de la ville tout entière, et pendant plusieurs jours il a donné à ses hommes les ordres les plus sévères, pour ne laisser approcher de nous, ni les grands, ni les évêques, ni les prêtres, pas même nos familiers les plus intimes. Nos provisions de bouche même ne pouvaient pénétrer jusqu'à nous. Les vénérables évêques, les prêtres, les diacres, s'étaient avancés chantant des hymnes et des cantiques pieux. Ô douleur ! ces brigands les ont chassés et dispersés, comme des païens qu'ils sont, à coups de bâton, et ne leur ont pas permis de sortir de chez eux et de célébrer le service divin. Ils ont appelé dans la ville les ennemis et les contempteurs de l'Église romaine, les nôtres, ceux que nous avons, avec votre consentement, frappés deux et trois fois de l'excommunication, et les ont rétablis à Rome contre notre volonté. Pendant ces jours, l'autel de Saint-Pierre est resté nu, aucun office n'a pu être célébré, même la nuit. Et maintenant il nous menace de maux pires encore, si nous ne nous soumettons humblement à ses volontés. Mais le pape lui-même laisse échapper l'aveu de cette complicité, dans une lettre suppliante, adressée au comte Béranger, et qui doit être mise sous les yeux de Carloman : Si Lambert ne cesse de nous persécuter, nous ne pouvons être les amis fidèles du roi, puisqu'il se vante que c'est par ses ordres et par sa volonté qu'il agit comme il le fait<sup>2</sup>. Ce témoignage est du reste confirmé sans détour par les *Annales de Fulda*, qui avouent que Lambert lit prêter aux nobles Romains le serment de fidélité à Carloman<sup>3</sup>.

A bout de patience, le pape réussit à s'échapper de Rome et à gagner Gênes, d'où un vaisseau était prêt à le conduire à Marseille. Là, il pouvait se considérer comme libre et hors de la portée des sicaires du comte Lambert. On peut croire qu'il quittait sa capitale, l'âme profondément irritée des injures subies et gardant l'amer souvenir des affronts que lui avait valus la politique double de Carloman. Il n'aimait pas davantage le frère de ce prince. Las de cette famille, il se retournait du côté de Louis le Bègue, le fils de l'empereur défunt. Il annonçait ses intentions à l'archevêque de Ravenne, dans la lettre dont nous avons plus haut cité un fragment : Comme nous ne pouvons supporter plus longtemps d'aussi indignes traitements, nous avons le dessein de nous rendre en France, par la voie de mer, puisque la voie de terre est pour nous impraticable, et nous supplierons le glorieux prince de délivrer l'Église de Saint-Pierre et la ville de Rome des oppressions et des calamités qu'elles subissent. Toutefois il se garda de rompre définitivement avec les princes allemands. Il n'était pas de ces politiques que les mauvais procédés découragent ; souple et fuyant, il savait ménager, à ceux mêmes qu'il éconduisait, quelque espérance et se conserver, avec ceux qu'il semblait le plus favoriser, quelque porto de sortie. Il se contenta d'adresser à Carloman et à Charles deux lettres légèrement ironiques<sup>4</sup>. Il disait au premier qu'il était grandement réjoui des magnifiques promesses que ses *missi* lui avaient faites en son nom ; mais qu'en somme le roi tardait à venir à Rome, que Lambert de Spolète et les Sarrasins lui rendaient la vie intenable dans sa capitale, et qu'il n'avait d'autre recours que de gagner la France. A Charles le

---

<sup>1</sup> Ep. 107, *ad Johannem arch. Ravennatum*.

<sup>2</sup> Ep. 106. *ad Berengariam comitem*.

<sup>3</sup> Pertz, *Monum. Script.*, I ; *Annales Fuldenses*, ad ann. 878.

<sup>4</sup> Ep. 117, *ad Carolomannum* ; ep. 140, *ad Carolum Crassum*.

Gros, qui dès ce moment lui avait fait des ouvertures au sujet de la couronne impériale, il répondait que, tout en ôtant heureux de son dévouement à l'Église, il s'étonnait de n'avoir pas vu ses légats pour traiter avec lui de ses projets. A l'un et à l'autre il annonçait qu'il allait tenir un grand concile à Troyes et il leur donnait rendez-vous en France, afin de resserrer l'union de tous les membres de la famille carolingienne, parce que de cette union dépendait le salut du peuple chrétien.

Il semble qu'au dernier moment Carloman ait eu la velléité de renouer les négociations suspendues, car, en réponse à ses avances, le pape lui dépêcha un de ses fidèles, le comte Suppo, chargé de lui remettre deux lettres et de traiter sur de nouvelles bases. Mais il recommanda à son agent d'agir très prudemment, de le tenir au courant de ses moindres démarches, et surtout de craindre les pièges qu'on s'apprêtait probablement à lui tendre<sup>1</sup>. Dans de pareilles dispositions l'entente était difficile. Les deux lettres furent remises, mais Carloman ne crut pas devoir y répondre<sup>2</sup>. Jean VIII s'embarqua pour Marseille.

Il s'était fait précéder d'une lettre à l'adresse de Louis le bègue, dans laquelle, pour prix de son concours, il lui promettait formellement l'empire<sup>3</sup>. Il lui rappelait affectueusement le souvenir de son père, lui peignait ses malheurs, Lambert de Spolète, ce membre de l'Antéchrist, s'efforçant, par toutes sortes de machinations secrètes, de prévaloir contre la race de Charlemagne, et osant élever ses espérances impies jusqu'à la couronne impériale. Il ajoutait : C'est toi que, par l'autorité du Saint-Esprit, je constitue mon conseiller secret, à la place de ton père, l'empereur Auguste Charles, qui fut, comme on dit, la moitié de mon âme. Dispose donc tout ce qui est nécessaire pour ce que nous devons faire. Après m'élre inspiré des sentiments affectueux que tu nourris pour nous, ma main saura rédiger l'acte authentique de ma reconnaissance.

De Marseille, Jean VIII se rendit à Arles, puis il vint rejoindre le roi de Neustrie à Troyes, où se tint le concile annoncé par lui dans sa lettre aux princes francs et ses circulaires aux évêques. Pas un des fils de Louis le Germanique ne s'y rendit, malgré la convocation pontificale. Peu leur importait désormais le régime de concorde et de fraternité qu'avait essayé de fonder leur aïeul Charlemagne ; et d'ailleurs, dans le cas présent, ils se défiaient des intentions secrètes du pape et se souciaient peu de ne venir à Troyes que pour faire cortège au triomphe de leur cousin de Neustrie. Seuls les évêques de France, de Bourgogne et de Provence tinrent séance dans le synode.

Le cardinal Baronius, et après lui Binius, d'autres écrivains ecclésiastiques, ont prétendu que Louis le Bègue fut couronné empereur à Troyes<sup>4</sup>. C'est là une erreur. Les évêques de Gaule, en souvenir des actes de Ponthion, se montrèrent très froids à l'égard du pape. Ils s'associèrent volontiers à l'anathème qui fut renouvelé contre Lambert de Spolète et ses complices. Ils signèrent une déclaration par laquelle ils tenaient pour excommuniés ceux que le pape avait condamnés. Mais ils ne s'empressèrent pas d'engager le jeune prince à souscrire aux conditions qu'avait acceptées son père et, pour prix de cette acceptation, à secourir le pontife et à le ramener dans sa capitale. Leurs protestations de dévouement et de commisération furent toutes platoniques. Le 7 septembre 878,

---

<sup>1</sup> Ep. 138, *ad comitem Supponem*.

<sup>2</sup> Ep. 139, *ad Carolomannum*.

<sup>3</sup> Ep. 115, *ad Ludovicum Balbum*.

<sup>4</sup> Baronius, *Ann. ecclesiast.*, ad ann. 878.

Louis le Bègue reçut des mains du pape l'onction royale, bien qu'il eût été couronné déjà par Hincmar de Reims : pure formalité qui n'avait rien de commun avec l'onction impériale<sup>1</sup>. Deux jours après, deux évêques, Frothaire de Bordeaux et Adalgar, remirent au pape une lettre de Charles le Chauve, par laquelle l'empereur transmettait à son fils Louis ses honneurs et demandèrent que le pape sanctionnât ce privilège par son autorité pontificale. Nous traduisons ses honneurs ; le texte porte *regnum*. Mais sans compter qu'il ne peut être ici question de la dignité royale, puisque Louis l'avait héritée, depuis près d'un an, de son père, et qu'il avait reçu à cette occasion par deux fois l'onction de la main des évêques, puis de la main du pape, la suite du texte des Annales d'Hincmar montre clairement qu'il s'agissait cette fois du titre d'empereur. En réponse à cette démarche, le pape Jean produisit le texte d'une charte qu'il disait être de l'empereur Charles et qui faisait donation au Saint-Siège de l'abbaye de Saint-Denis. Beaucoup croyaient qu'elle avait été fabriquée, d'accord avec quelques évêques et conseillers du roi Louis, pour avoir prétexte de l'enlever à l'abbé Gozlin et l'attribuer au pontife. Le pape Jean déclara que, si Louis voulait confirmer cette charte, lui-même sanctionnerait volontiers le privilège de son père. Mais cet argument plus factieux que raisonnable demeura sans effet<sup>2</sup>. Le roi recula devant cette étrange proposition, qui était une fin de non-recevoir. En somme le pape ne voulait donner la couronne impériale qu'à bon escient. D'abord il voulait laisser au Saint-Siège tout l'honneur de l'initiative, pour ne pas perdre le bénéfice de la position qu'il avait prise lors de la précédente vacance, et établir par là une tradition. Or on lui demandait à Troyes de reconnaître un article du testament de Charles, c'est-à-dire de considérer l'empire comme un héritage. Il voulait de plus obtenir la confirmation des avantages qu'il avait arrachés au défunt empereur, et s'assurer le concours de Louis pour rétablir son autorité à Rome, où il demandait de rentrer avec une armée franque. Mais il ne put obtenir aucune promesse ferme, malgré les adjurations pressantes qu'il ne cessa de faire entendre jusqu'au dernier moment de son séjour à Troyes. Il quitta la France, sans être suivi que du seul comte Boson, à qui, par reconnaissance, il essaya de donner le royaume d'Italie, après la mort de Carloman.

Quant à Louis le Bègue, il resta roi de France, après comme avant la visite du pape. Il ne ceignit jamais la couronne qu'avait portée son père. Nous n'en voulons comme preuve dernière que la correspondance que le pape continua à entretenir avec lui après son retour en Italie. Sachez, lui disait-il en 879, et tenez pour certain, qu'aucun de vos ancêtres n'a reçu du Saint-Siège une gloire, une exaltation aussi grande que celle que nous désirons de toutes nos forces vous accorder, si seulement vous venez ici. Le siège apostolique, qui est la première de toutes les églises de Dieu, vous attend en grand désir, comme son fils unique et très cher. Puisse-t-il jouir bientôt de votre vue, parce que, si, avec l'aide de Dieu, vous prenez alors l'empire romain, tous les royaumes vous seront soumis !<sup>3</sup> Mais Louis le Bègue mourut sans avoir franchi les Alpes.

Avant cette mort, et dès son retour en France, le pape retombait en pleines intrigues italiennes et se trouvait de nouveau en butte aux sollicitations de Carloman et de son frère Charles le Gros. Loin de s'en plaindre et d'avoir peine à

---

<sup>1</sup> Voir Héfélé, *Hist. des conciles*, t. VI, § 505.

<sup>2</sup> *Annales Hincmari*, ad ann. 878.

<sup>3</sup> *Ad Ludovicum Balbum*, ep. 242. Voir la lettre du pape aux fils de Louis le Bègue, Louis et Carloman, ep. 277.

s'en défendre, il semble qu'il ait cherché encore à aiguïser leur rivalité et leur appétit d'empire<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'il écrit à Charles, pour lui reprocher de n'avoir pas répondu au rendez-vous qu'il lui donnait à Troyes : Vous avez tous désobéi à notre convocation, sauf le roi Louis, fils du défunt empereur Charles. Par son conseil et ses exhortations, j'ai adopté comme mon fils le glorieux prince Boson. Pendant qu'il veillera à défendre nos intérêts temporels, je pourrai librement vaquer aux soins que Dieu m'impose. Vous, cependant, qui êtes satisfait des limites de votre royaume, tâchez d'y demeurer en paix, parce qu'à l'avenir nous frapperons d'anathème tous ceux qui oseront s'élever contre notre très cher fils<sup>2</sup>. Il prétendait ne pas se presser, et, pour se donner du temps, il annonçait à Pavie, puis à Rome la convocation d'un synode, où il prendrait ses résolutions dernières. Il écrivait à l'archevêque de Milan, Anspert, qui devait plus tard le trahir, ces paroles confidentielles qui révèlent le fond de sa pensée : Celui qui sera par nous couronné empereur, il faut qu'il soit d'abord et avant toutes choses choisi et élu par nous, parce que nous voulons, d'accord avec Votre Fraternité, traiter à l'avance de cette question, et débattre avec ordre et suite les intérêts des Églises qui nous sont confiées<sup>3</sup>. Il chargeait l'évêque de Parme, Wibod, de sonder discrètement les dispositions des deux princes allemands à l'égard du Saint-Siège. Il lui donnait clairement à entendre que peu lui importait en somme le candidat, Charles ou Carloman ; ce qui seul était à considérer, c'était la surenchère qu'ils mettraient à leur promotion à l'empire. Comme de tels aveux pouvaient le compromettre, il pria Wibod de brûler sa lettre aussitôt après l'avoir lue<sup>4</sup>. Il dut bientôt reconnaître que des deux princes, l'aîné, Carloman, était désormais hors de cause. Malade depuis 877, sujet à des attaques répétées de paralysie, il se vit obliger de quitter l'Italie et de regagner son royaume de Bavière, où il mourut au cours de l'année 780<sup>5</sup>. Tant que dura sa maladie, Jean VIII n'eut garde de se résoudre. Il rassurait Charles le Gros sur ses intentions, lui répétait que ni l'intérêt, ni la crainte, ni la flatterie ne pourrait rompre le pacte d'amitié conclu entre eux. Il lui faisait entendre que sans doute la jalousie de Carloman l'empêchait seule de descendre en Italie<sup>6</sup>.

Carloman meurt ; Charles se fait reconnaître à sa place comme roi d'Italie<sup>7</sup>. Il semble que rien ne s'oppose plus au désir commun du prince et du pape. Cependant les négociations n'avancent pas. C'est que Jean VIII tient toujours ferme sur les conditions qu'il veut imposer au César. Il lui demande de venir à Rome ; mais auparavant il exige l'envoi de légats munis de pleins pouvoirs, avec qui il pourra s'entendre, et qui s'engageront pour le prince. Une fois les termes de l'accord fixés, Charles sera le bienvenu, la couronne est prête pour son front. Il paraît que les conditions du pape étaient telles, que le prince refusa d'aller plus loin. Dans une série de lettres, Jean VIII s'étonne de ses retards, gourmande ses irrésolutions, incrimine son manque de zèle. Charles est venu en Lombardie pour prendre la couronne de fer. Le pape est allé au-devant de lui jusqu'à Ravenne, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jamais fait, et le roi s'est soustrait à

---

<sup>1</sup> Voir la lettre 204, *ad Carolucn Crassum*, datée du mois d'avril 819 et celle à Carloman (214) datée de mai 819, dans lesquelles il promet l'empire à l'un et à l'autre.

<sup>2</sup> *Ep. ad Carolum Crassum*, 142.

<sup>3</sup> *Ad Anspertum arch. Mediolan.*, ep. 200.

<sup>4</sup> *Ad Wibodum episcopum*, ep. 122.

<sup>5</sup> A la date de juillet 879, on a encore une charte pour le monastère de Saint-Sauveur signée de son nom.

<sup>6</sup> *Ad Carolum Crassum*, ep. 215.

<sup>7</sup> *Ann. Hincm.*, ad ann. 879.



l'entrevue. Je vous prie instamment, écrit Jean VIII, de diriger vers nous le vénérable évêque Luithbert, Adalbert et son fils Maginold, afin que, vous devançant ici, ils assurent de vos dispositions nous et notre sainte mère l'Église, et nous rendent heureux de contribuer à votre honneur et à votre gloire. De cette façon, quand vous viendrez à Rome en personne, vous n'aurez plus qu'à renouveler et à confirmer le pacte impérial et les privilèges de l'Église romaine, comme l'ont fait vos ancêtres<sup>1</sup>. Cependant l'année 880 se passe tout entière en conférences inutiles, en lettres peu concluantes, en atermoiements de toutes sortes. Charles vient une fois encore à Pavie, et, malgré sa promesse, non seulement ne profite pas de son voyage pour gagner Rome, mais n'avertit même pas le pape de sa présence en Italie<sup>2</sup>. Des scrupules tourmentent évidemment l'esprit du roi ; il craint un piège et se défie de la politique tortueuse du pontife. Il a pris pour ami et confident l'archevêque de Milan, Anspert, qui, brouillé avec Jean VIII et excommunié par lui, a pu le tenir au courant de maintes négociations compliquées. Pour le rassurer, le pape lui envoie l'évêque de Parme, Wihod, et, grâce à la lettre adressée par l'intermédiaire de ce conseiller, on peut deviner de quelle nature sont les inquiétudes de Charles. Il prend ombrage du va-et-vient des émissaires grecs à Rome, de la faveur de Boson, roi d'Arles, qui de France a ramené le pape à Rome, et envers qui Jean VIII, reconnaissant, s'est engagé par des promesses dont nul ne pressent les effets<sup>3</sup>. Jean désavoue cette amitié suspecte et déclare qu'il n'y a rien de commun entre lui et le tyran<sup>4</sup>. Au sujet des Grecs et de leurs progrès dans l'Italie méridionale, il est plus réservé : il proteste qu'il ne sait rien ; mais que Charles doit se garder de prêter l'oreille aux suggestions haineuses de ceux qui l'entourent et cherchent à le brouiller avec le Saint-Siège<sup>5</sup>. Au mois de septembre, Charles paraît décidé à venir chercher la couronne à Rome, et il avertit le pape de sa prochaine arrivée. Aussitôt le pape lui rappelle les conditions préliminaires qu'il met à cette visite tant souhaitée et tant retardée. Il s'étonne de n'avoir pas vu paraître le légat royal, muni de ses pouvoirs. *Nous vous demandons, écrit-il, d'envoyer ce légat. N'oubliez pas, avant de venir, de nous l'adresser, afin que, toutes nos conventions arrêtées, lorsque vous arriverez, nous soyons tout entier à l'affection véritable qui doit régner entre un père spirituel et son très cher fils*<sup>6</sup>.

Tout à coup les événements se précipitent. L'impatience du roi, surexcitée par ces remises et ces retards, brutalise la lenteur du pontife. Il refuse de s'accommoder avec les envoyés de la curie, de souscrire aux conditions du pape, et il marche droit sur Rome, après lui avoir adressé son ultimatum. Jean envoie une dernière lettre pour conjurer ce désastre : *Vous me signifiez que votre intention est de marcher à pas précipités ou plutôt de voler à Rome. Je demeure frappé d'étonnement ou mieux de stupeur en voyant que vous vous disposez à transgresser ce qui a arrêté vos pères et à fouler orgueilleusement aux pieds les règles tracées par vos ancêtres... Voici ce que je suis obligé de dire avec l'Apôtre : A la fin des temps viendront des jours pleins de périls où vivront des hommes n'aimant qu'eux-mêmes et ne cherchant que leur intérêt et non celui de Jésus-Christ... Dans votre présomption, vous avez déclaré absurde la jussion que nous vous avons adressée ; mais le javelot que vous lancez se retourne contre vous ;*

---

<sup>1</sup> *Ad Carolum Crassum*, ep. 260.

<sup>2</sup> *Ad Carolum Crassum*, ep. 273.

<sup>3</sup> *Ad Bosonem*, ep. 222.

<sup>4</sup> *Ad Carolum Crassum*, ep. 295.

<sup>5</sup> *Eadem epistola*.

<sup>6</sup> *Ad Carolum Crassum*, ep. 298.



comme une vipère privée de l'ouïe, vous avez refusé d'écouter les paroles qui devaient vous sauver. Que dirai-je de plus ? Encore une fois, au nom de l'autorité apostolique, arrêtez-vous, gardez-vous de franchir les limites de Saint-Pierre, avant que nos légats soient revenus, nous rapportant leurs instructions, et avant que vous nous ayez envoyé les vôtres<sup>1</sup>. Quelques jours après, sans que nous sachions ce qui se passa dans l'intervalle, mais probablement sans qu'aucune condition ait été stipulée, Charles le Gros entra à Rome, et le pape le couronnait César et Auguste (février ou mars 881).

### III. — JEAN VIII ET L'EMPEREUR BASILE.

Pour expliquer cette longue vacance de l'empire, cet interrègne unique de trois ans et demi, pour donner la clef de ces hésitations et de ces marchandages intéressés, il ne suffit pas, croyons-nous, d'invoquer la nécessité, pour le Saint-Siège, d'obtenir à l'avance du nouvel empereur la garantie des avantages souscrits par Charles le Chauve. Il est impossible que le pape n'ait pu réussir à s'entendre avec l'un ou l'autre des Carolingiens, s'il l'eût sincèrement voulu, tant était grand, chez les descendants de Charles le Chauve et du Germanique, le désir de joindre à leur couronne royale les honneurs impériaux. Comme il arrive dans des négociations de cette nature, un système de concessions réciproques eût peu à peu amené les contractants à se rapprocher et finalement à conclure. Ni les princes carolingiens ni le pape n'étaient de ces caractères tout d'une pièce qui se refusent aux accommodements. Si donc le pape réussit à tenir cette gageure d'éveiller toutes les convoitises, sans les décourager ni les satisfaire, s'il dépensa des merveilles de diplomatie et d'habileté à multiplier pendant trois ans les échappatoires, pour ne pas conclure, c'est qu'il avait la ferme intention de ne pas aboutir. Une influence mystérieuse dominait sa politique et entraînait ses résolutions. Pendant qu'il tenait tête aux descendants dégénérés de Charlemagne, il ne perdait pas de vue les événements dont l'Orient était le théâtre et réglait d'après leur marche et leurs progrès les fluctuations de sa diplomatie. L'histoire des démêlés du pape avec les empereurs grecs explique l'institution du patricial franc et le transfert de l'empire en Occident ; le relèvement de l'empire grec sous le principat de Basile et la décadence de l'empire de Charlemagne ne sont point étrangers aux singulières vicissitudes de la politique pontificale dans la question qui nous arrête.

Le huitième concile œcuménique, réuni à Constantinople par Adrien II, avait condamné et solennellement déposé Photius, l'habile adversaire de la papauté, et rétabli, sur le trône pontifical de Byzance, Ignace, dépossédé une première fois par les intrigués de son rival. Depuis lors, l'empereur Basile s'était insensiblement rapproché du pape. Il avait pris à tâche de rétablir dans toute sa grandeur et son éclat le vieil empire romain et de renouer la chaîne des traditions interrompues, depuis Justinien et Maurice, par une longue série de Césars incapables ou malheureux. Il rentra dans son programme de restauration de replacer sous sa domination le sud de l'Italie et de faire rentrer l'Occident dans son cercle d'action et d'influence. Or il ne pouvait se Haller d'agir, comme ses glorieux prédécesseurs, sur l'Occident, sans mettre la papauté dans

---

<sup>1</sup> *Ad Carolum Grassum*, ep. 303.

ses intérêts. Il n'échappait pas à sa clairvoyance que, si l'imprudence de Léon l'Arménien et de Constantin Copronyme avait fourni au pontife de Rome le prétexte d'une rupture avec Byzance, c'était leur faiblesse, leur éloignement, l'incapacité où ils s'étaient trouvés d'intervenir efficacement, et contre les Lombards et contre les Francs, qui avaient décidé la cour romaine à s'entendre avec Pépin et Charlemagne et lui avaient donné le courage d'aller jusqu'au bout de son entreprise. Avoir pour soi la force, inspirer à tous la crainte et le respect, c'en était assez pour déterminer en Italie un courant favorable à la politique de la cour de Byzance, et pour suggérer aux princes italiens et au pape lui-même l'espoir d'un recours à la protection des armes de l'empereur. A la fin du IXe siècle, les circonstances étaient par bien des points semblables à celles qui avaient provoqué, de la part du pape, un appel pressant à la puissance franque, au cours du siècle précédent. Si le péril couru par la chrétienté par le fait des invasions musulmanes avait désigné Charles Martel à Grégoire II, comme le défenseur du Saint-Siège, les incursions des Sarrasins au cœur de l'Italie et jusqu'aux portes de Rome commandaient à Jean VIII de ne pas négliger l'appui du César byzantin, qui était seul à lutter victorieusement en Orient contre les ennemis de la foi.

Du jour où Basile avait envoyé au secours de Louis II une flotte et une armée qui lui avaient permis de prendre Bari, il poursuivit par ses capitaines et ses diplomates une campagne savante dans l'Italie méridionale, qui devait avoir pour résultat de replacer sous sa suzeraineté ces provinces, qui n'avaient pas cessé de faire nominalement partie de l'empire. Tout-puissant par sa marine dans les mers de la Grèce, il faisait la police des côtes italiennes, protégeait les villes du littoral, rendait un peu de sécurité et de repos aux populations épouvantées des ravages et des razzias des Sarrasins, et qui vivaient dans la terreur des garnisons musulmanes, échelonnées de la pointe de la Calabre au golfe de Gaète<sup>1</sup>. Délaissées par les princes carolingiens, abandonnées à leurs propres forces, désespérant de se défendre seules contre des ennemis impitoyables, des villes considérables, comme Amalfi, Salerne, Naples, commençaient à entrer en accommodement avec les audacieux pirates venus des côtes d'Afrique, signaient avec eux des traités particuliers et s'engageaient à leur payer tribut. Les petits princes féodaux de la péninsule, divisés par leurs querelles de famille et moins soucieux de leur foi que de leurs intérêts temporels, prenaient quelques-uns de ces chefs de bandes à leur solde et terrorisaient le pays. Dans cette anarchie, Basile apparaissait à tous comme le sauveur, non seulement des biens et des personnes, mais aussi de la religion menacée. Ce n'était plus du côté de l'Occident, comme au temps de Charlemagne, mais du côté de Byzance, que l'Italie tournait les yeux et espérait un protecteur.

Il est facile, à l'aide des chroniques du Vulturne, du Mont-Cassin et surtout de l'histoire d'Erchempert, contemporain de cette triste époque, de suivre les progrès de Basile dans la dernière partie de son règne. Dès 875, les Grecs avaient pris pied à Bari et dans la presqu'île d'Otrante ; le bailli impérial Grégoire envoyait à Constantinople les fonctionnaires lombards qui refusaient de reconnaître l'empereur ; il couvrait de ses émissaires les provinces de Bénévent,

---

<sup>1</sup> Citons la victoire du patrice Nicétas Oripha dans les eaux de la Crète ; la flotte de secours, commandée par le navarque Adrien, et envoyée au secours de la Sicile, trop tard pour conjurer la prise de Syracuse ; l'expédition du patrice Nicéphore Phocas en Sicile et dans la Calabre. — Voyez la Vie de Basile, par Constantin Porphyrogénète (continuateur de Théophane).

de Capoue, de Salerne, pour entraîner leurs princes dans l'alliance impériale, et réussissait à conclure avec eux une ligue que les jalousies personnelles de ces seigneurs devaient souvent rompre et renouer<sup>1</sup>. Charles le Chauve avait bien essayé d'abord de disputer à l'empereur d'Orient la clientèle de cette féodalité remuante. Il avait envoyé Lambert de Spolète au secours de Capoue et de Naples, et livré au pape son ennemi, le duc de Naples, Sergius, qui avait péri misérablement, les yeux crevés, dans les cachots de Rome, en punition de son alliance avec les Sarrasins. Mais ce secours ne se renouvela plus<sup>2</sup>. Lambert de Spolète, lui-même en lutte ouverte avec Jean VIII, ne songeait qu'à assurer son indépendance et appelait des musulmans dans ses garnisons. Dès lors le champ était libre aux intrigues des Grecs. En 884, ils gagnent en Calabre une grande et décisive victoire sur les Sarrasins. La ville de Naples, cité moitié grecque, moitié latine, de population mêlée, et où les deux langues se parlaient indifféremment, qui depuis trente ans ne savait à qui se donner, appelant tour à tour les empereurs d'Orient et ceux d'Occident, reconnaissait enfin la suprématie de Basile. L'empereur, dès 884, y battait monnaie à son effigie<sup>3</sup>. La soumission de l'évêque Athanase II, le plus compromis des princes italiens dans l'alliance sarrasine, avait été précédée de celle du duc de Salerne, Guaimarius, qui, mandé à Constantinople, y reçut l'investiture byzantine du patriciat, et resta jusqu'à sa mort l'allié et le vassal fidèle de Basile<sup>4</sup>. Il fut plus long et plus difficile d'amener à résipiscence le plus grand feudataire du Midi, le duc de Bénévent, non qu'il prît à cœur les intérêts de l'empire d'Occident, mais parce que, poursuivant une politique traditionnelle dans sa famille, il espérait, entre les deux empires, réussir à maintenir son indépendance. Une série de guerres civiles sanglantes avait porté au trône ducal Aïo. Mais Basile avait recueilli h sa cour l'ancien duc, Gaideris, qu'il comblait de bienfaits, en vue de revendications futures<sup>5</sup>. Il déchaînait sur ses États le duc de Naples, Athanase, qui les ravageait à trois reprises<sup>6</sup>. Une grande défaite, subie sous les murs de Bari, mettait enfin Aïo à la discrétion du patrice Constantin et plaçait le duché sous la suzeraineté de l'Orient<sup>7</sup>. Le nouvel empereur d'Occident, Charles le Gros, écrasé sous le poids du lourd héritage de Charlemagne, n'était pas homme à disputer à son rival de Constantinople le terrain et l'influence dans la Lombardie du Sud<sup>8</sup>.

Ainsi se dessinait et se développait le programme de Basile. Mais le pape Jean avait depuis longtemps pressenti et escompté ces résultats. Dès l'année 877, du vivant même de Charles le Chauve, il entrait en relations assidues avec Byzance ; il entretenait un commerce épistolaire soit avec l'empereur, soit avec ses

---

<sup>1</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XXXVIII, XXXIX ; XLI et XLII. Tout ceci se passe de 878 à 880.

<sup>2</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XXXIX.

<sup>3</sup> *Revue numism.*, an. 1849, t. XIV, dissert, de M. Pfister. On lit au droit de cette médaille : *BASIL. IMPE*, et dans le champ : *NEAPOL* ; au revers : *SCS. IANVARI*. A Naples, les prêtres apprenaient le latin et le grec ; la liturgie s'y célébrait dans les deux langues (*Vita Athanasii, ep. Neap.*, cap. VI. *Translatio sancti Athanasii*, cap. I. *Translatio sancti Severini*, cap. CI.) Sur les alliances des ducs et des évêques de Naples, voyez Johannes, *Gesta episc. Neap.*, cap. LXI, LXIV.

<sup>4</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. LIV. Voyez aussi cap. LXVII.

<sup>5</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. XLVII.

<sup>6</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. LXXI-LXXIX.

<sup>7</sup> Erchempert, *Hist. Langob.*, cap. LXXII.

<sup>8</sup> Voyez dans Constantin Porphyrogénète (*De admin. imper.*, cap. XXVII) quel est, au Xe siècle, le gouvernement de l'Italie méridionale.

conseillers. Il sollicitait ses secours, lui tenait le même langage que ses prédécesseurs à Charlemagne, se répandait en louanges sur son orthodoxie, sur son bras invincible, sur sa piété envers l'Église de Borne. Après avoir inutilement fatigué de ses prières Charles le Chauve et sa femme Richilde, il se décidait enfin à tenter une démarche décisive auprès des Byzantins. Il écrivait au bailli impérial Grégoire : Notre joie a été grande en apprenant que Votre Gloire venait d'entrer avec une armée sur le territoire de Bénévent, et nous rendons grâces à Dieu, tant des secours que l'empereur envoie contre les ennemis de la croix que parce qu'il a choisi, pour commander ses forces, toi dont nous connaissons la piété et le zèle<sup>1</sup>. Il lui demandait dix petits navires de guerre (*chelania*) pour protéger l'embouchure du Tibre et purger le littoral des pirates musulmans qui l'infestaient<sup>2</sup>. Vous ne pouvez, poursuivait-il, rien faire qui soit plus agréable à l'empereur que de porter secours à cette Église de Rome, qui est la première et la tête de toutes les autres ; car vous procurerez ainsi à l'Auguste protégé de Dieu la gloire en ce monde et une couronne éternelle dans l'autre. Après la mort de l'empereur de son choix, et lorsque Rome est la proie des bandes de Lambert de Spolète, Jean VIII s'adresse de nouveau à Basile ; il lui envoie les évêques Paul et Eugène, chargés de lui représenter les attentats dont le Saint-Siège est victime et le supplier de lui faire parvenir un secours, du moins quelque consolation, comme un fils chéri à sa mère vénérée<sup>3</sup>. Ces instances redoublent quand, au retour de son voyage de France, il a reconnu l'inanité de ses démarches auprès de Louis le Bègue, et qu'il n'a plus de recours qu'auprès de Charles et de Carloman, deux princes dont les intentions lui sont suspectes.

Par l'entremise du comte de Capoue, Pandénulfe, il mande auprès de lui les envoyés impériaux qui doivent l'entretenir de la pacification de l'Église d'Orient et recevoir la confiance de ses nécessités<sup>4</sup>. Il songe même à quitter Rome et à se rendre en personne auprès de Grégoire pour s'entendre directement avec lui. Il hésite cependant, car c'est afficher ouvertement sa rupture avec les princes allemands, qu'il a intérêt encore à ménager. Pour ce qui regarde notre voyage auprès de vous, mon très cher fils, sachez que nous l'avons décidé ; mais le roi des Francs (Charles le Gros) nous supplie instamment de ne pas nous éloigner de Rome avant qu'il y soit venu lui-même. Après sa visite, nous nous rendrons sans délai à votre rencontre et nous étudierons ensemble les moyens d'assurer le salut de la sainte Église de Dieu et de tous les chrétiens<sup>5</sup>. Il semble bien qu'à cette date (879) un accord ait été conclu entre le pape et l'empereur pour la protection du Saint-Siège et la réconciliation de l'Église grecque. Jean VIII suit avec un intérêt anxieux les progrès des armées byzantines dans le sud de l'Italie ; il applaudit à leur succès. Il envoie ses félicitations aux généraux de Basile, Grégoire, Théophylacte et Diogène, qui viennent de remporter une grande victoire sur les Sarrasins. Il s'étonne amicalement qu'ils ne soient pas venus à Rome recevoir sa bénédiction. Il sollicite d'eux, en même temps, l'envoi de quelques dromons pour assurer la sécurité du littoral romain, afin, dit-il, que la gloire de l'empereur grandisse encore, et qu'il reçoive de nous la digne

---

<sup>1</sup> *Ad Gregorium imperialem predagogum*, ep. 73.

<sup>2</sup> *Ad Gregorium imperialem predagogum*, ep. 73.

<sup>3</sup> *Ad Basilium imperatorem*, ep. 114.

<sup>4</sup> Voir les deux lettres : *ad Pandenulphum comitem*, ep. 207, et *ad Gregorium primicerium*, ep. 211.

<sup>5</sup> *Ad Gregorium primicerium*, ep. 220.

récompense de ses bienfaits<sup>1</sup>. Les dromons réclamés par le pape lui furent envoyés ; bien plus, l'empereur les offrait à saint Pierre pour la défense du Saint-Siège. Il mettait le comble à ses faveurs gracieuses en faisant donation à l'Église romaine du monastère de Saint-Serge, bâti dans la ville même de Constantinople. Il rassurait enfin le pape sur l'affaire du diocèse de Bulgarie, qu'il promettait de rattacher à l'obédience romaine. Jean VIII remercia chaleureusement son bienfaiteur<sup>2</sup> : Nous rendons à Votre Sérénité des grâces sans fin pour sa dévotion, pour la sincérité de son âme, qu'il nous témoigne non seulement par ses paroles, mais par des services plus éclatants que le jour, rendus à l'Église de saint Pierre et à notre paternité. Nous vous supplions de continuer vos bienfaits à la sainte Église romaine, afin que votre gloire impériale, par l'effet de nos mérites apostoliques, se répande dans toutes les parties de l'univers et reçoive du Dieu tout-puissant sa digne récompense. Humblement nous vous prions de nouveau de persister dans les mêmes sentiments de bonne volonté, d'affection et de piété à notre égard. Pour nous, nous ouvrons nos bras tout grands, de toute la force de notre amour paternel, à Votre Excellence Auguste, nous vous vénérons avec tous les honneurs que l'on vous doit, et dans de continuelles oraisons, prosterné aux pieds des saints apôtres, nous prions le Dieu tout-puissant de répandre sa bénédiction sur votre empire. C'est dans des termes pareils que jadis Étienne III et Adrien écrivaient à Pépin et à Charlemagne ; c'est avec la même effusion et le même vocabulaire qu'ils sollicitaient leur secours contre les Lombards. La question du salut de l'Église se pose à celle heure avec la même netteté et le même caractère d'impérieuse nécessité. Seulement la situation s'est renversée au profit de l'empire d'Orient.

Dans la détresse où le laissaient les princes d'Occident, obligé de payer aux Sarrasins un lourd et humiliant tribut, Jean VIII pouvait-il songer à faire à Basile cet outrage, de décerner la couronne impériale à un Carolingien, au moment où il ne se soutenait dans Rome que par ses bienfaits ? À la curie romaine, mieux que partout ailleurs, on savait que les Césars du Bosphore avaient considéré comme une mortelle injure, comme un attentat inouï contre leurs prérogatives, l'élévation de Charlemagne à l'empire. Le cœur en saignait encore, les larmes en montaient aux yeux à l'historien Cinname, qui rappelait ces faits au XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Jean VIII n'ignorait pas que ces princes n'avaient jamais consenti à reconnaître officiellement, sinon avec des réserves significatives, Louis le Pieux et Lothaire ; que, récemment encore, Basile, décidé à rendre tout son lustre à l'empire, avait contesté à Louis II, dans une lettre célèbre, le droit de prendre le titre de *basileus*, que ses ancêtres avaient usurpé, et de revêtir les honneurs impériaux. Si catégoriques étaient à cet égard les intentions de l'empereur, qu'au huitième concile œcuménique, réuni en 869, il avait fait biffer, sur les exemplaires des actes officiels, la formule des hommages rendus par les Latins au César carolingien, signifiant ainsi qu'il ne reconnaissait dans l'empire romain d'autre César que lui-même. Le pape pouvait-il prendre sur lui de raviver la blessure dont souffrait si cruellement l'orgueil byzantin, en renouvelant la cérémonie odieuse d'un couronnement dans sa capitale, protégée par les troupes grecques et par les vaisseaux de l'empereur d'Orient ? Il y avait contradiction flagrante entre les demandes de secours adressées à Constantinople et la certitude de s'aliéner un protecteur nécessaire parla cérémonie d'un sacre solennel à Rome. Il

---

<sup>1</sup> *Ad Gregorhun spatharium, Theophylacium turmachum et Diogenem comitem*, ep. 236,

<sup>2</sup> *Ad Imperatores augustos*, ep. 296.

<sup>3</sup> Cinname, lib. V, cap. VII.



y a pour nous une relation évidente entre la prolongation anormale de la vacance de l'empire d'Occident et la reprise de relations si cordiales avec Byzance. La coïncidence ne saurait être fortuite. Du reste, un parti favorable aux prétentions des Orientaux et au retour à l'antique tradition n'avait pas cessé, depuis le commencement du siècle, de s'agiter à Rome. Il n'est pas démontré que ce parti n'ait été pour rien dans la tentative criminelle dont le pape Léon III fut victime, en 800. On reconnaît sa main dans la plupart des intrigues et des soulèvements qui suivent la mort des pontifes. Il était assez fort pour exciter les craintes les plus vives de l'empereur Louis II et pour provoquer de sa part des mesures de répression sévères<sup>1</sup>. Son crédit et son influence ne devaient que s'accroître par les preuves de faiblesse et d'affaïssement que donnaient les derniers successeurs de Charlemagne, par leur impuissance avérée à procurer la sécurité de Rome, par la renommée de Basile et le témoignage présent à la mémoire de tous de ses bienfaits et de sa force. Ce parti ne songeait à rien moins qu'à poursuivre l'annulation du pacte conclu avec les Francs, en l'an 800, et à restaurer l'unité de l'empire dans la personne de Basile ; et Jean VIII, épouvanté de la détresse du Saint-Siège, écœuré par le spectacle des discordes et de l'irréparable décadence de la famille de Charlemagne, devait forcément incliner vers une solution qui rétablirait, entre les deux capitales du monde chrétien, l'accord séculaire interrompu depuis cent cinquante années. Pour procurer ce résultat, il lui suffisait de temporiser, de tenir en échec par ses exigences et d'user l'un par l'autre les prétendants à la couronne impériale, et nous avons vu que c'est là exactement la conduite qu'il tint pendant trois ans et demi.

Toutefois, la conscience de son isolement et le désir de complaire à Basile entraînèrent le pape dans la plus périlleuse aventure. Photius, pendant son exil et sa disgrâce, n'avait perdu aucun de ses partisans ; il s'était efforcé, avec une infatigable adresse, d'entretenir leur zèle et de prévenir leur défection. L'Orient, après comme avant le huitième concile, demeurait divisé par un schisme. L'empereur s'affligeait sincèrement de cette situation. A force de souplesse et d'intrigue, Photius réussit à regagner la faveur du prince, son ancien ami. Il revint à Constantinople, et peu à peu se rapprocha de son compétiteur et de son remplaçant, Ignace ; les deux patriarches, à l'étonnement de tous, vécurent en assez bonne intelligence. Il endormit la vigilance du pape lui-même, en le faisant circonvenir habilement par les amis qu'il avait su se faire à Rome, et en particulier par le bibliothécaire Anastase<sup>2</sup>, dont nous retrouvons la main dans cette nouvelle intrigue. Vint un moment où Basile ne vit qu'un moyen de rétablir la paix dans l'Église troublée : c'était d'assurer à Photius la succession de son rival, quand celui-ci serait mort. D'ailleurs, Ignace n'avait pas lardé à tromper les espérances que la papauté avait mises en lui. Sous peine de félonie, il ne pouvait appuyer les revendications du siège de Rome sur le royaume de Bulgarie, dont la politique impériale avait eu tant de difficultés à s'assurer l'amitié. De là ces lettres irritées, par lesquelles Adrien II et Jean VIII gourmandent l'opiniâtreté du patriarche. En 877, le pape lui ordonne **de retirer de la Bulgarie, dans l'espace de trente jours, ses évêques et ses prêtres, sous peine d'être retranché de la participation du corps et du sang de Jésus-Christ ; s'il persiste dans sa contumace, il déclare le déposer de son siège et de sa dignité patriarcale**. La situation était aussi tendue que jadis entre Nicolas et Photius. L'ingratitude d'Ignace atténuait les torts anciens du fameux hérésiarque. Aussi Jean VIII,

---

<sup>1</sup> *Liber Pontificalis* : *Vita Leonis IV*, n° 554 et 555.

<sup>2</sup> V. la lettre fameuse de Photius à Anastase. (Migne, *Photii op.*, lib. II, ep. 66.)



prévenu par les avantages qu'il entrevoyait à une réconciliation avec Basile, fit bon accueil aux légats byzantins, qui vinrent lui demander de recevoir Photius dans sa communion et de le reconnaître comme le successeur d'Ignace. Au mois d'août 879, il consentit à envoyer à Constantinople ses légats, avec les lettres les plus élogieuses à l'adresse de Basile et de Photius lui-même<sup>1</sup>. Un concile fut assemblé pour opérer la réconciliation de Photius avec le Saint-Siège, pour révoquer l'excommunication lancée contre lui par les papes précédents, et pour le confirmer dans la dignité patriarcale, qu'il occupait du reste déjà depuis quelques mois. Jean VIII avait poussé le zèle jusqu'à écrire aux métropolitains et aux évêques, ennemis du nouveau patriarche, pour les sommer, en les menaçant de l'anathème, de reprendre avec lui leurs relations spirituelles.

Mais l'empereur Basile et le patriarche, voyant le pape à ce point engagé avec eux et dans leur dépendance, profitèrent de la situation pour pousser jusqu'au bout leurs avantages. Dans le concile de 879, Photius fut solennellement acclamé, comparé au Christ méconnu et outragé par les Juifs, au fiancé de l'Église que celle-ci appelle et désire. On célébra l'union des deux Églises, d'Orient et d'Occident, et l'on déclara par la bouche du légat Eugène que l'âme du pape était si intimement unie à celle de Photius que les deux ne formaient plus, pour ainsi dire, qu'une seule âme. Enfin, profitant de la complicité des légats pontificaux, conquis par les largesses de la cour d'Orient, Photius fit casser et déclarer de nulle autorité tous les conciles tenus contre lui et en particulier le huitième. Les délégués d'Antioche affirmèrent que les légats de ce siège, qui avaient condamné Photius en 869, n'avaient pas été envoyés par le patriarche. Il fut entendu que, pour ne pas troubler la concorde, le pape et l'évêque de Constantinople ne recevraient pas dans leur communion ceux que l'un ou l'autre avaient frappés d'anathème. Photius réussit encore à faire proclamer sans protestation, non seulement l'autonomie, mais même la primatie du siège de Byzance sur le siège de Borne, tranchant ainsi, au profit de la capitale de l'Orient, la longue querelle qui avait divisé les deux patriarchats. Les légats du pape n'eurent pas même la mince satisfaction d'apporter à leur maître la solution de l'affaire de Bulgarie. Photius sut éluder habilement leurs instances à ce sujet. Il répondit que, l'affaire étant politique, il en remettait la décision à l'empereur, protestant qu'elle n'était pas du ressort d'un concile.

Lorsque Jean VIII put avoir connaissance des actes du conciliabule de 879 et de la trahison de ses légats ; quand il sut jusqu'à quel point l'empereur et Photius avaient abusé de sa détresse et de sa crédulité, il se réveilla comme d'un long sommeil. Il envoya à Constantinople le cardinal Marin, pour informer contre la procédure du concile et protester contre des décisions prises, malgré ses instructions formelles. Puis il monta à l'ambon de l'église des Saints-Apôtres et prononça solennellement, pour la troisième fois, l'anathème contre le patriarche byzantin. Le schisme religieux entre Rome et Constantinople était consommé.

Le conciliabule de Photius termina ses sessions en mars 880. Plusieurs mois s'écoulèrent avant le retour des légats pontificaux, la traduction des actes du concile et avant que le pape eût appris, sans pouvoir en douter, les perfides machinations des Orientaux. Charles le Gros était couronné empereur en février ou mars 881, c'est-à-dire probablement quelques semaines après la

---

<sup>1</sup> *Ad Basilium, Constantinum et Alexandrum imperatores*, ep. 243. *Ad Constantinopolitanos*, ep. 244. *Ad clericos Constantinopolitanos*, ep. 245 ; *ad Photium*, ep. 248.

connaissance exacte des faits qui s'étaient passés à Constantinople. Dupé par ses ennemis, le pape se ralliait, comme à un pis-aller, à cette candidature. Mais il n'entendait pas procéder au couronnement sans avoir pris ses sûretés et stipulé par écrit les garanties obtenues de Charles le Chauve. Seulement Jean VIII se trouvait maintenant dans une situation déplorable pour traiter avec avantage. Personne n'ignorait le triste éclat de Constantinople, la rupture avec l'empereur et les conséquences qui en devaient résulter. Le pape était à la merci de la brutalité du roi d'Italie, qui se vengea cette fois des longs retards et des prétextes dilatoires dont on avait amusé si longtemps son impatience. Ce n'était plus au pape de faire des conditions, mais à lui d'en recevoir. Aussi n'est-il pas probable que le pacte de Charles le Chauve ait été renouvelé en cette occasion. Ce qui tend à le montrer, c'est qu'un des successeurs de Jean VIII, Adrien III, crut devoir publier à nouveau le décret laissant aux seuls Romains le droit d'élire et de consacrer leurs pontifes.

Quoi qu'il en soit, la période qui s'étend de la fin du IXe siècle à la première moitié du Xe, comprend les années les plus misérables qu'ait vécues la papauté. Le Saint-Siège fut la proie des plus détestables factions et l'enjeu des plus tristes intrigues. L'empire de son côté tomba dans un pareil avilissement. Le nom même d'empereur finit par perdre toute sa signification et sa valeur. Dépouillé de toute suprématie temporelle sur les royaumes de l'Occident, il fut réduit au rôle de défenseur officiel du Saint-Siège ; et des mains incapables et lâches de Charles le Gros, qui rappelait encore par son nom et son sang la descendance de Charlemagne, l'empire tomba dans celles des petits princes italiens, qui se le disputèrent comme un hochet glorieux, jusqu'au jour où les Césars d'Allemagne ramassèrent cette couronne échouée dans la boue et dans le sang et lui rendirent en partie son éclat.

## **FIN DE L'OUVRAGE**